



ΤΗ, ΠΟΡΦΥΡΙΑΔΙ

ΤΩΝ ΚΑΡΛΟΒΑΣΙΩΝ ΣΧΟΛΗ,

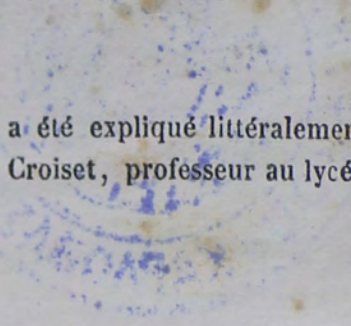
Κωνσταντῖνος Εὐ. Νικολαίου.



AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES



Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et
annoté par M. Croiset, professeur au lycée Saint-Louis.

LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

SALLUSTE

JUGURTHA

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{ie}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1865

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE.

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italiques* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la phrase française, et qui n'avaient pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU JUGURTHA.

I-IV. PRÉFACE. — I. L'homme se plaint à tort de sa faiblesse et de la brièveté de sa vie : le bon emploi de ses facultés intellectuelles le conduirait à l'immortalité. — II. En effet, si tout ce qui dépend du corps périt avec le corps, tout ce qui dépend de l'âme est impérissable comme elle. — III. Cette immortalité attachée à l'exercice des facultés intellectuelles peut s'acquérir dans l'administration des affaires publiques; mais au temps où vit Salluste, l'intrigue et la corruption générale ont rendu la carrière des honneurs peu désirable. — IV. Salluste préfère écrire l'histoire. Utilité et grandeur de la tâche de l'historien.

V. Salluste va écrire la guerre de Jugurtha : ses motifs. — Préliminaires : Masinissa, puis Micipsa; enfance de Jugurtha.

VI. Adolescence de Jugurtha : ses mérites, sa popularité. Micipsa s'en alarme.

VII. Jugurtha est envoyé à la guerre de Numance; il s'y couvre de gloire et s'y concilie l'affection des Romains.

VIII. Funestes conseils des jeunes nobles. Sages avis de Scipion.

IX. Retour de Jugurtha en Numidie, et lettre de Scipion à Micipsa. Adoption de Jugurtha.

X. Micipsa mourant exhorte Jugurtha, Adherbal et Hiempsal, à la concorde.

XI. Mort de Micipsa. Conférence des jeunes rois : arrogance de Hiempsal et sinistres projets de Jugurtha.

XII. Jugurtha fait massacrer Hiempsal.

XIII. Adherbal cherche à venger son frère : vaincu, il se réfugie à Rome. — Des envoyés de Jugurtha y arrivent également et corrompent les sénateurs les plus influents.

XIV. Discours d'Adherbal au sénat.

XV. Réplique des envoyés de Jugurtha. Avis divers des sénateurs.

XVI. Le sénat finit par charger dix commissaires d'aller partager entre les deux frères le royaume de Micipsa : partage.

XVII-XIX. DIGRESSION. — XVII. Géographie de l'Afrique : bornes, nature du sol, etc. — XVIII. Premiers habitants. Établissements coloniaux : formation de la Numidie. — XIX. Nouvelles colonies. Ensemble de l'Afrique au moment de la guerre de Jugurtha.

XX. A peine les commissaires sont-ils repartis, que Jugurtha reprend l'offensive. Vainés réclamations d'Adherbal.

XXI. Adherbal entre enfin en campagne : il est battu et s'enferme dans Cirta. Siège de Cirta. Le sénat envoie trois commissaires.

XXII. Jugurtha éconduit les envoyés du sénat par de belles paroles.

XXIII. Il presse vivement le siège. Adherbal trouve pourtant le moyen d'expédier deux messagers à Rome.

XXIV. Lettre d'Adherbal, lue au sénat.

XXV. Nouvel envoi de commissaires, qui ne réussissent pas mieux que les précédents.

XXVI. Reddition de Cirta : Adherbal périt dans les supplices.

XXVII. Hésitations du sénat. Indignation du peuple, excité par le tribun Memmius. La guerre est décrétée.

XXVIII. Jugurtha députe à Rome son propre fils et deux amis : l'entrée de la ville leur est refusée. Calpurnius passe en Afrique et prend quelques villes.

XXIX. Jugurtha corrompt Calpurnius et Scaurus : retour de Calpurnius à Rome.

XXX. La nouvelle de la prévarication parvient à Rome. Conduite de Memmius en présence des irrésolutions du sénat.

XXXI. Harangue de Memmius au peuple.

XXXII. Mission confiée au préteur Cassius, à la requête de Memmius.

XXXIII. Jugurtha à Rome. Memmius le somme, en pleine assemblée du peuple, de nommer les sénateurs qui ont reçu de lui de l'argent.

XXXIV. Silence de Jugurtha, par ordre d'un tribun secrètement gagné : vaines fureurs de la multitude.

XXXV. Massiva demande le royaume de la Numidie. Jugurtha le fait assassiner et reçoit l'ordre de quitter l'Italie.

XXXVI. Albinus passe en Afrique avec une armée ; mais la guerre traîne, et il est obligé de revenir à Rome pour tenir les comices, avant d'avoir rien terminé.

XXXVII. En son absence, Aulus, son frère et son lieutenant, assiège Suthul.

XXXVIII. Dupé et trahi, Aulus est contraint d'accepter les conditions les plus honteuses et d'évacuer la Numidie.

XXXIX. Effet produit à Rome par cette nouvelle : le traité n'est pas ratifié. Albinus repasse en Afrique : la démoralisation de l'armée le réduit à l'inaction.

XL. Proposition du tribun Mamilius : sévère enquête contre tous les sénateurs soupçonnés de corruption : triomphe du peuple sur la noblesse.

XLI et XLII. DIGRESSION. — XLI. Origine des partis : puissance des nobles ; misère du peuple. — XLII. Les Gracques ont péri pour avoir voulu affranchir le peuple ; mais les nobles , en abusant de la victoire, ont compromis l'avenir de leur puissance.

XLIII. Métellus : armements et départ pour l'Afrique.

XLIV. État déplorable dans lequel il trouve l'armée.

XLV. Il travaille activement à y rétablir la discipline et la confiance.

XLVI. Jugurtha songe à se rendre et envoie des députés à Métellus, qui les décide à le trahir. Métellus s'avance dans la Numidie avec des précautions infinies.

XLVII. Garnison romaine à Vacca. Nouveaux envoyés de Jugurtha : Métellus les corrompt comme les premiers et amuse le Numide par de vaines promesses.

XLVIII. Jugurtha se résout à tenter le sort des armes et va s'embarquer sur le passage de l'armée romaine.

XLIX. Dispositions, exhortations des deux chefs. En approchant, Métellus découvre peu à peu les Numides, et il se hâte de ranger ses troupes en ordre de bataille.

L. Les Numides n'essayant aucune attaque, Métellus détache Rutilius vers le Muthul. Jugurtha fond alors sur les Romains et a d'abord quelque avantage.

LI. Aspect du champ de bataille : Métellus et Jugurtha.

LII. Déroute de Jugurtha. — Pendant ce temps, Bomilcar allait attaquer Rutilius.

LIII. Défaite de Bomilcar. Rutilius rejoint Métellus. Joie de l'armée.

LIV. Métellus fait explorer la retraite de Jugurtha et apprend qu'il lève de nouvelles troupes : adoptant un nouveau plan de campagne, il porte le ravage de tous côtés, prend et brûle plusieurs villes. Succès partiel et peu important de Jugurtha.

LV. Joie de Rome à la nouvelle des succès de Métellus : le consul n'en devient que plus ardent. Manœuvres de Métellus et de Jugurtha.

LVI. Métellus marche sur Zama. Jugurtha le prévient et jette des secours dans la place : il attaque sans succès Marius, détaché vers Sicca avec quelques cohortes.

LVII. Premier assaut donné à Zama.

LVIII. Pendant ce temps, Jugurtha fond à l'improviste sur le camp et s'en rend maître un moment. Marius le reprend : les Numides fuient en désordre.

LIX. Nouvel assaut donné à Zama : nouvelle attaque de Jugurtha contre le camp.

LX. Marius tente vainement l'escalade de Zama : la nuit sépare les combattants.

LXI. Métellus renonce à s'emparer de Zama et rentre pour l'hiver dans la province romaine. Traité secret avec Bomilcar, qui s'engage à livrer Jugurtha.

LXII. Cédant aux suggestions du tratre, Jugurtha demande à se rendre, et livre successivement à Métellus ses principaux moyens de défense ; mais quand il s'agit enfin de se livrer lui-même, il hésite et reprend tout à coup l'offensive.

LXIII. Marius à Utique : prédiction d'un aruspice. Origine, éducation, caractère et débuts de Marius.

LXIV. Il demande un congé pour aller solliciter le consulat. Blessé de n'obtenir de Métellus que refus et railleries, il se met à intriguer contre lui.

LXV. A son instigation, tous les mécontents écrivent à Rome pour solliciter en sa faveur le commandement en chef de l'expédition.

LXVI. Cependant Jugurtha déploie une activité prodigieuse. Complot des habitants de Vacca contre la garnison romaine : massacre.

LXVII. Suite du même sujet : Turpilius, commandant de la place, échappe seul à la mort.

LXVIII. Métellus marche sur Vacca.

LXIX. Une ruse lui livre la ville. Vengeance qu'il tire des habitants. Turpilius est mis à mort.

LXX. Nouvelles tentatives de Bomilcar pour livrer Jugurtha : il s'associe Nabdalsa, qui hésite au moment de l'exécution du complot et fait avorter le coup. Lettre de Bomilcar à son complice.

LXXI. La lettre est surprise et portée au roi. Nabdalsa se hâte de l'aller fléchir.

LXXII. Supplice de Bomilcar et de quelques autres. Jugurtha n'a plus un moment de sécurité.

LXXIII. Métellus laisse enfin partir Marius. — État des esprits à Rome : Marius est élu consul et chargé de la guerre de Numidie.

LXXIV. Marche incertaine de Jugurtha : il rencontre Métellus, engage l'action et se fait battre.

LXXV. Il gagne Thala. Métellus l'y suit à travers les déserts.

LXXVI. Fuite de Jugurtha. Siège et prise de Thala.

LXXVII. Députation des habitants de Leptis : Métellus leur accorde un gouverneur et une garnison.

LXXVIII et LXXIX. DIGRESSION. — LXXVIII. Leptis et ses habitants. — LXXIX. Trait admirable de deux Carthaginois : les Autels des Philènes.

LXXX. Jugurtha chez les Gétules. Il s'allie au roi Bocchus.

LXXXI. Jonction des deux rois : ils marchent ensemble contre Cirta.

LXXXII. Métellus se tient sur la défensive. — Sur ces entrefaites, il apprend le choix fait de Marius pour le remplacer : douleur démesurée.

LXXXIII. Peu jaloux de travailler pour un rival, Métellus ouvre avec Bocchus des négociations qui n'ont d'autre effet que de créer des lenteurs.

LXXXIV. Marius, à Rome, se montre plus que jamais hostile aux nobles. Ses préparatifs : empressement du peuple à s'enrôler.

LXXXV. Harangue de Marius contre les nobles.

LXXXVI. Marius complète ses armements, s'embarque, et reçoit l'armée des mains du lieutenant de Métellus.

LXXXVII. Il commence par aguerrir ses recrues dans une suite d'engagements peu importants. — Jugurtha et Bocchus se séparent.

LXXXVIII. Métellus à Rome. — Marius ne cesse de harceler Jugurtha : il projette d'investir successivement toutes les places importantes. Bocchus lui fait faire sous main des avances.

LXXXIX. Marius, après quelques expéditions peu importantes, tourne ses vues sur Capsa, forte ville située au milieu du désert. Ses motifs.

XC. Difficultés de l'entreprise : marche de Marius jusqu'au fleuve Tana.

XCI. Marius arrive à l'improviste devant Capsa : les habitants sont forcés de se rendre sans coup férir : Marius brûle la ville et massacre tous les hommes en âge de porter les armes.

XCII. Effet produit par cette exécution. Marius va assiéger un fort presque imprenable : efforts longtemps inutiles.

XCIII. Il est sur le point de s'éloigner, quand le hasard conduit un soldat au sommet du fort : informé de l'aventure, Marius donne à ce soldat quelques hommes pour tenter l'escalade.

XCIV. Escalade : prise du fort.

XCV. Arrivée de Sylla au camp : son origine, ses mœurs.

XCVI. Sylla se concilie bientôt l'affection générale.

XCVII. Cependant Jugurtha triomphe encore une fois des hésitations de Bocchus, et les deux rois réunis attaquent Marius par surprise : désordre dans les rangs des Romains.

XCVIII. Intrépidité de Marius : il rallie les siens à l'entrée de la nuit, et va occuper deux hauteurs voisines. Les ennemis se répandent tout autour et s'abandonnent à une folle joie.

XCIX. Lorsqu'ils sont profondément endormis, à la suite des excès de la nuit, Marius se précipite sur eux et les taille en pièces.

C. Marius dirige son armée vers les quartiers d'hiver : sa vigilance pendant la marche.

CI. Jugurtha et Bocchus l'attaquent encore près de Cirta : ils sont repoussés avec une perte considérable.

CII. Bocchus demande à traiter. Marius lui envoie Manlius et Sylla. Discours de Sylla et réponse de Bocchus. Tergiversations du roi maure.

CIII. Marius va, à la tête d'un détachement, assiéger une tour isolée dans le désert. En son absence, Sylla reçoit de nouveaux envoyés de Bocchus.

CIV. Retour de Marius : il assemble un conseil. Les envoyés obtiennent de porter à Rome les demandes de Bocchus : réponse qu'ils y reçoivent.

CV. Sylla retourne auprès de Bocchus : sur sa route, il rencontre Volux, fils de Bocchus, qui se joint à son escorte.

CVI. Volux annonce tout à coup l'approche de Jugurtha : violents soupçons contre lui.

CVII. Sylla le protège contre la fureur de ses soldats, mais veut le renvoyer. Volux se justifie et obtient de rester. Le détachement traverse impunément le camp ennemi.

CVIII. Bocchus fait prier Sylla de fixer le jour et le lieu d'une entrevue, s'engageant d'avance à faire ce qu'exigera le peuple romain. Était-il de bonne foi?

CIX. Entrevue de Sylla et de Bocchus en présence d'un envoyé de Jugurtha : ajournement. Pendant la nuit, Bocchus mande secrètement Sylla.

CX. Discours de Bocchus à Sylla.

CXI. Réponse de Sylla. Bocchus finit par s'engager à livrer Jugurtha.

CXII. D'un autre côté, Jugurtha, sur le faux avis qu'il reçoit que les Romains sont disposés à traiter avec lui, fait engager Bocchus à préparer une entrevue et à lui livrer Sylla.

CXIII. Nouvelles tergiversations du roi maure. Jugurtha est livré à Sylla.

CXIV. Rome, vivement menacée du côté de la Gaule, s'empresse d'élever Marius, encore absent, à un second consulat, et de le charger de cette autre guerre. Triomphe de Marius.

C. CRISPI SALLUSTII

JUGURTHA

SEU

BELLUM JUGURTHINUM.

I. Falso queritur de natura sua genus humanum, quod, imbecilla atque ævi brevis, forte potius quam virtute regatur: nam contra, reputando, neque majus aliud neque præstabilius invenias, magisque naturæ industriam hominum quam vim aut tempus deesse. Sed dux atque imperator vitæ mortalium animus est. Qui ubi ad gloriam virtutis via grassatur, abunde pollens potensque et clarus est, neque fortunæ eget: quippe probitatem, industriam, alias artes bonas, neque dare neque eripere cuiquam potest. Sin, captus pravis cupidinibus, ad iner-

I. C'est à tort que l'homme se plaint de ses destinées; de ce que, faible et resserré dans les limites d'une courte existence, il dépend plus du hasard que du mérite. Pour peu qu'on y réfléchisse, on trouvera, au contraire, qu'il n'est rien de plus grand, rien de plus noble que l'homme, et que, s'il manque quelque chose à sa nature, c'est plutôt l'activité volontaire que la force ou le temps. Guide et souveraine de la vie des mortels, que l'âme marche à la gloire par la voie du mérite, elle est au plus haut degré forte, puissante, illustre, et n'a pas besoin de la fortune, qui ne peut ni donner ni ôter à qui que ce soit la probité, l'activité et les autres vertus. Séduit, au contraire, par des passions dérégées, l'homme s'abandonne-t-il à l'in-

SALLUSTE.

JUGURTHA

OU

GUERRE DE JUGURTHA.

I. Genus humanum
queritur falso de sua na-
quod imbecilla [tura,
atque ævi brevis
regatur forte
potius quam virtute;
nam contra, reputando,
invenias aliud
neque majus
neque præstabilius,
industriamque hominum
magis quam vim
aut tempus
desse naturæ.
Sed animus
est dux atque imperator
vitæ mortalium;
qui,
ubi grassatur ad gloriam
via virtutis,
est abunde pollens
potensque et clarus,
neque eget fortunæ:
quippe potest neque dare
neque eripere cuiquam
probitatem, industriam,
alias artes bonas.
Sin, captus
pravis cupidinibus,
pessumdati est
ad inertiam

I. Le genre humain
se plaint à tort à propos de sa nature,
que *étant* faible
et de durée courte
elle soit régie par le hasard
plutôt que par le mérite;
car au contraire, en réfléchissant,
tu *ne* trouverais rien autre
ni plus grand
ni plus remarquable,
et tu trouverais que l'activité des hommes
plus que la force
ou le temps
faire (fait)-défaut à la nature.
Mais l'esprit
est le guide et le chef
de la vie des mortels;
lequel,
dès qu'il s'avance à la gloire
par la voie du mérite,
est extrêmement fort
et puissant et illustre,
et n'a-pas-besoin de la fortune:
car elle *ne* peut ni donner
ni enlever à qui que ce soit
la probité, l'activité,
et les autres pratiques louables (vertus).
Mais-si, séduit
par de mauvaises passions,
il a été donné-à-ruine (entraîné)
vers l'inaction

tiam et voluptates corporis pessum datus¹ est, perniciose lubidine paulisper usus, ubi per seculum vires, tempus, ingenium defluxere, naturæ infirmitas accusatur²; suam quisque culpam auctores ad negotia transferunt. Quod si hominibus bonarum rerum tanta cura esset, quanto studio aliena ac nihil profutura multumque etiam periculosa petunt, neque regerentur magis quam regerent casus, et eo magnitudinis procederent, ubi pro mortalibus gloria æterni fierent:

II. Nam uti genus hominum compositum ex anima³ et corpore, ita res cunctæ studiumque omnia nostra, corporis alia, alia animi naturam sequuntur. Igitur præclara facies, magnæ divitiæ, ad hoc vis corporis, alia hujusmodi omnia brevi dilabuntur; at ingenii egregia facinora, sicuti anima, immortalia sunt. Postremo corporis et fortunæ bonorum, ut initium, sic finis est; omniaque orta occidunt, et aucta senescunt: animus

dolence et aux plaisirs des sens ? lorsqu'après quelques instants de funestes délices il a vu dépérir par son inertie et ses forces, et son temps, et son talent, il accuse la faiblesse de son être, il rejette sur les circonstances un mal dont lui seul est coupable. Que si les humains prenaient autant de souci des choses vraiment bonnes, qu'ils déploient de zèle à la recherche de celles qui leur sont étrangères, inutiles, et souvent même dangereuses, ils dépendraient moins des événements que les événements ne dépendraient d'eux, et telle serait la grandeur à laquelle ils parviendraient, que, de mortels qu'ils sont, la gloire les rendrait immortels.

II. L'homme, en effet, étant composé d'une âme et d'un corps, tout ce qui tient à nous et à nos affections participe nécessairement à la nature soit de ce corps soit de cette âme. Ainsi la beauté, les richesses, la force physique et tous les autres avantages de ce genre passent vite; au contraire, les œuvres éclatantes du génie sont, comme l'âme, impérissables. En un mot, les biens du corps et de la fortune, ayant un commencement, ont aussi une fin : tout ce qui naît meurt; tout ce qui croît décline : l'âme seule, incorruptible,

et voluptates corporis,
 usus paulisper
 lubricine pernicioſa,
 ubi vires,
 tempus, ingenium,
 defluxere per ſecordiam,
 infirmitas naturæ
 accusatur;
 auctores
 transferunt ad negotia
 quiſque ſuam culpam.
 Quod ſi cura
 bonarum rerum
 eſſet tanta hominibus,
 quanto ſtudio
 petunt aliena
 ac profutura nihil
 etiamque
 multum periculosa,
 neque regerentur magis
 quam regerent caſus,
 et procederent
 eo magnitudinis,
 ubi pro mortalibus
 fierent æterni gloria.

II. Nam

uti genus hominum
 compositum ex anima
 et corpore,
 ita cunctæ res
 omniaque ſtudia noſtra
 ſequuntur,
 alia naturam corporis,
 alia animi.
 Igitur facies præclara,
 magnæ divitiæ,
 ad hoc viſ corporis,
 omnia alia hujusmodi
 dilabuntur brevi;
 at, ſicuti anima,
 facinora egregia ingenii
 ſunt immortalia.
 Poſtremo, ut initium,
 ſic finis eſt corporis
 et bonorum fortunæ;
 omniaque orta occidunt,
 et aucta ſeneſcunt:

et les voluptés du corps,
 ayant (après avoir) uſé quelque temps
 d'une paſſion pernicioſe,
 dès que forces,
 temps, talent,
 ont coulé (péri) par la molleſſe,
 c'eſt la faiblesſe de la nature
 qui eſt accusée;
 auteurs (artisans de leurs maux),
 les hommes transportent aux choſes
 chacun ſa propre faute.
 Que ſi le ſouci
 des bonnes choſes (du bien)
 étoit auſſi-grand aux hommes,
 que *grand eſt le zèle* par lequel zèle
 ils cherchent des biens étrangers
 et ne devant ſervir en rien
 et même
 fort dangereux,
 et ils ne ſeraient pas régis plus
 qu'ils ne régiraient les événements,
 et ils avanceraient
 là (à ce point) de grandeur,
 où au lieu de mortels *qu'ils ſont*
 ils deviendraient éternels par la gloire.

II. Car

comme le genre humain
 eſt composé d'une âme
 et d'un corps,
 ainſi toutes les choſes
 et toutes les occupations de-nous
 ſuivent,
 les unes la nature du corps,
 les autres celle de l'âme.
 Donc une forme (beauté) remarquable,
 de grandes richesses,
 outre cela la force du corps,
 et tous les autres avantages de ce genre
 s'écoulent (périſſent) en-peu-de-temps;
 mais, comme l'âme,
 les actes hors ligne de l'eſprit
 ſont immortels. [ment,
 En un mot, de même qu'un commence-
 de même *auſſi* une fin eſt du (au) corps
 et des (aux) biens de la fortune;
 et tout ce qui eſt né meurt,
 et ce qui a grandi vieillit:

incorruptus, æternus, rector humani generis, agit atque habet cuncta, neque ipse habetur. Quo magis pravitas eorum admiranda est, qui, dediti corporis gaudiis, per luxum atque ignaviam ætatem agunt; ceterum ingenium, quo neque melius neque amplius aliud in natura mortalium est, incultu atque secordia torpescere sinunt : quum præsertim tam multæ variæque sint artes animi, quibus summa claritudo paratur.

III. Verum ex his magistratus et imperia, postremo omnis cura rerum publicarum, minime mihi hac tempestate cupiunda videntur : quoniam neque virtuti honos datur; neque illi, quibus per fraudem jus fuit, tuti aut eo magis honesti sunt. Nam vi quidem regere patriam aut parentes¹, quanquam et possis et delicta corrigas, tamen importunum est; quum præsertim omnes rerum mutationes cædem, fugam, aliaque hostilia portendant : frustra autem niti, neque aliud se fatigando nisi

immortelle, souveraine du genre humain, dirige tout, maîtrise tout, et n'est elle-même maîtrisée par rien. Aussi ne peut-on trop s'étonner de l'inconséquence de ceux qui, livrés aux voluptés des sens, passent leur vie dans la mollesse et l'inaction, laissant d'ailleurs ~~crouper~~ dans l'abandon et l'inertie leur âme, c'est-à-dire la meilleure et la plus noble portion de l'être humain, et cela quand il est pour l'esprit tant de moyens divers d'atteindre à la plus haute illustration.

III. Toutefois, il en est dans le nombre, tels que les magistratures, les commandements, en un mot l'administration publique à un titre quelconque, qui ne me semblent guère à rechercher par le temps qui court : les honneurs, en effet, ne se donnent plus au mérite, et ceux que l'intrigue a portés au pouvoir n'en sont ni plus en sûreté ni plus considérés. Quant à vouloir s'imposer, par la violence, à sa patrie et aux auteurs de ses jours, dût-on réussir et réformer des abus, c'est toujours une chose odieuse, d'autant plus que toute révolution présage des malheurs, des exils, des cruautés de toute nature. Mais si l'on doit s'épuiser en vains efforts, et, pour prix de ses peines, ne recueillir que des haines, c'est alors le comble

animus incorruptus,
 æternus,
 rector generis humani,
 agit atque habet cuncta,
 ipseque non habetur.
 Quo magis admiranda
 est pravitas eorum qui,
 dediti gaudiis corporis,
 agunt ætatem per luxum
 atque ignaviam;
 ceterum sinunt ingenium,
 quo neque aliud melius
 neque amplius
 est in natura mortalium,
 torpescere incultu
 atque secordia:
 quum præsertim
 artes animi sint
 tam multæ variæque,
 quibus
 summa claritudo paratur.

III. Verum ex his
 magistratus et imperia,
 postremo omnis cura
 rerum publicarum,
 videntur mihi
 minime cupiunda
 hac tempestate:
 quoniam
 neque honos datur virtuti;
 neque illi,
 quibus jus fuit per fraudem,
 sunt tuti
 aut eo magis honesti.
 Nam quidem regere vi
 patriam aut parentes,
 quanquam et possis
 et corrigas delicta,
 est tamen importunum;
 quum præsertim
 omnes mutationes rerum
 portendant cædem, fugam,
 aliaque hostilia:
 niti autem frustra,
 neque querere aliud,
 fatigando se,
 nisi odium,

l'esprit incorruptible,
 éternel,
 guide du genre humain,
 dirige et a en son pouvoir toutes choses,
 et lui-même n'est possédé par rien.
 D'autant plus surprenante
 est la bizarrerie de ceux qui,
 livrés aux joies du corps,
 passent leur vie dans la mollesse
 et l'inaction;
 et du reste laissent leur esprit,
 au prix duquel ni rien autre de meilleur
 ni rien autre de plus grand
 n'est dans la nature des mortels,
 languir par le défaut-de-culture
 et par le manque-d'énergie:
 quand surtout
 des exercices d'âme existent
 si nombreux et si variés,
 par lesquels
 la plus grande illustration s'acquiert.

III. Mais d'entre ces *exercices*
 les magistratures et les commandements,
 et en un mot tout soin *quelconque*
 des affaires publiques,
 semblent à moi
 n'être nullement à-désirer
 en ce temps-ci:
 parce que
 ni les honneurs ne sont donnés au mérite:
 ni ceux,
 à qui le pouvoir a appartenu par intrigues,
 ne sont en sûreté
 ou pour cela plus honorés.
 Quant à gouverner par la violence
 patrie ou parents,
 quand-même et tu le pourrais
 et tu réformerais des abus,
 c'est pourtant chose odieuse;
 quand surtout
 tous changements de choses *publiques*
 présagent le meurtre, l'exil,
 et autres *actes* d'ennemis:
 s'efforcer d'autre-part vainement,
 et ne se procurer rien autre chose,
 en se donnant-bien-du-mal,
 excepté la haine *publique*,

odium quærere, extremæ dementiæ est; nisi forte quem inhonesta et perniciosa lubido tenet, potentiæ paucorum decus atque libertatem suam gratificari.

IV. Ceterum ex aliis negotiis, quæ ingenio exercentur, in primis magno usui est memoria rerum gestarum : cujus de virtute quia multi dixere, prætereundum puto ; simul, ne per insolentiam quis existimet memet studium meum laudando extollere. Atque ego credo fore qui, quia decrevi procul a republica ætatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertiae imponant : certe, quibus maxuma industria videtur salutare plebem et conviviis gratiam quærere. Qui si reputaverint et quibus ego temporibus magistratus adeptus sim, et quales viri idem assequi nequiverint, et postea quæ genera hominum¹ in senatum pervenerint, profecto existumabunt me magis merito quam ignavia iudicium animi mutavisse, majusque commodum ex otio meo quam ex aliorum negotiis reipublicæ venturum. Nam sæpe audivi Q. Maximum, P. Scipionem²,

de la démence. Que dire de l'homme qui serait possédé de la honteuse et funeste manie de faire à la puissance de quelques ambitieux le sacrifice gratuit de son honneur et de sa liberté ?

IV. De toutes les autres occupations qui sont du ressort de l'esprit, il n'en est guère de plus utile que le récit des événements passés. Au reste, tant d'autres en ont vanté l'excellence, que je crois devoir m'abstenir d'en parler : je craindrais, d'ailleurs, qu'on n'imputât à l'orgueilleux désir de me glorifier moi-même les éloges donnés à des travaux auxquels je me suis consacré. Et pourtant, il se trouvera des gens, je le sais, qui, parce que j'ai résolu de passer le reste de ma vie loin des affaires publiques, taxeront d'oisiveté mes nobles et utiles labeurs, ceux-là du moins, pour qui l'activité consiste surtout à saluer par son nom chaque citoyen, et à briguer par des festins la faveur populaire. Mais si l'on veut bien se rappeler en quelles circonstances j'ai obtenu les magistratures, quels concurrents ne purent y parvenir comme moi, quelle espèce d'hommes enfin se sont introduits depuis dans le sénat, on reconnaîtra assurément que c'est plutôt par raison que par lâcheté que je suis revenu sur mes premières résolutions, et que la République a plus à profiter de ma prétendue oisiveté que de l'activité de tant d'autres. J'ai souvent oui

est extremæ dementiæ;
nisi forte
lubido inhonesta et perni
tenet quem, [ciosa
gratificari decus
atque suam libertatem
potentiæ paucorum.

IV. Ceterum
ex aliis negotiis,
quæ exercentur ingenio,
memoria rerum gestarum
est in primis magno usui :
de virtute cujus
puto prætereundum,
quæ multi dixere;
simul, ne quis existimet
extollere memet
per insolentiam,
laudando meum studium.
Atque ego credo fore qui,
quæ decevi agere ætatem
procul a republica,
imponant meo labori
tanto tamque utili
nomen inertæ;
certe quibus
videtur maxuma industria,
salutare plebem
et quærere gratiam
conviviis.
Qui si reputaverint
et quibus temporibus
ego adeptus sim magistra-
et quales viri [tus,
nequiverint assequi idem,
et quæ genera hominum
pervenerint in senatum
postea ;
profecto existumabunt
me magis merito
quam ignavia
mutavisse judicium animi,
majusque commodum
venturum reipublicæ
ex meo otio
quam ex negotiis aliorum.
Nam sæpe audivi

c'est le propre d'une suprême folie ;
à moins que par hasard
la fantaisie honteuse et funeste
ne s'empare de quelqu'un,
de faire-don de son honneur
et de sa liberté
à la puissance de quelques hommes.

IV. Du reste
entr'autres occupations,
qui s'exercent au moyen de l'esprit,
la commémoration des faits accomplis
est en première ligne à grande utilité :
à propos du mérite de laquelle
je pense devoir être passé-outré,
parce que beaucoup en ont parlé ;
et aussi, de peur que l'on ne pense
moi chercher à m'exalter moi-même
par outrecuidance ,
en louant la nature de mes travaux.
Et je crois devoir être des gens qui,
parce que j'ai arrêté de passer ma vie
loin des affaires-publiques,
appliqueront à mon travail
si-grand et si utile
le nom d'inaction ;
ceux-là du moins à qui
ce semble être la suprême activité
que de saluer la populace
et de rechercher la faveur
par des festins.
Lesquels, s'ils viennent-à-réfléchir
et en quelles circonstances
j'ai obtenu les charges,
et quels illustres hommes
n'ont pu obtenir le même honneur,
et quelles sortes d'hommes
sont parvenus au sénat
depuis ;
assurément ils penseront
moi plus à-bon-droit
que par esprit d'inaction
avoir changé le jugement de mon esprit,
et un plus grand avantage
devoir avenir à la république
de mon oisiveté
que des occupations-actives des autres.
Car souvent j'ai entendu-dire

præterea civitatis nostræ præclaros viros, solitos ita dicere, quum majorum imagines intuerentur, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet non ceram illam neque figuram tantam vim in sese habere, sed memoria rerum gestarum eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque prius sedari quam virtus eorum famam atque gloriâ adæquaverit. At contra, quis est omnium his moribus, quin divitiis et sumptibus, non probitate neque industria, cum majoribus suis contendat? Etiam homines novi, qui antea per virtutem soliti erant nobilitatem antevenire, furtim et per latrocinia ad imperia et honores nituntur : proinde quasi prætura et consulatus atque alia omnia hujuscemodi per se ipsa clara et magnifica sint, ac non perinde habeantur, ut eorum qui ea sustinent

raconter qu'au dire de Q. Maximus, de P. Scipion et de bien d'autres personnages éminents de notre patrie, la vue des images de leurs ancêtres embrasait leurs âmes du plus vif amour de la vertu : non sans doute que cette cire et ces muettes effigies eussent en elles-mêmes une si grande puissance, mais parce qu'en effet le souvenir des belles actions développe dans le cœur des grands hommes une flamme qui ne s'abat plus, qu'ils n'aient, à force de mérite, égalé la renommée et la gloire de leurs modèles. Quelle différence dans ce siècle de corruption ! Est-il un seul citoyen qui ne lutte avec ses ancêtres, non de probité, non d'activité, mais de richesses et de profusions ? Les hommes nouveaux eux-mêmes, qui jusqu'ici avaient dû à leur seul mérite l'honneur de passer avant la noblesse, n'arrivent plus aux commandements et aux magistratures qu'à force d'intrigues et de brigandages, comme si la préture, le consulat et toutes les dignités de ce genre, avaient en soi leur éclat et leur magnificence, et n'empruntaient pas leur valeur au mérite de ceux qui en sont revê-

Q. Maximum ,
 P. Scipionem ,
 præterea viros præclaros
 nostræ civitatis ,
 solites dicere ita ,
 animum accendi sibi
 vehementissime
 ad virtutem ,
 quum intuerentur
 imagines majorum :
 scilicet non ceram illam
 neque figuram
 habere in sese tantam vim ;
 sed eam flammam
 crescere egregiis viris
 in pectore
 memoria rerum gestarum ,
 neque sedari
 priusquam virtus
 adæquaverit famam
 atque gloriam eorum .
 At contra ,
 his moribus ,
 quis est omnium
 quin contendat
 cum suis majoribus
 divitiis
 et sumptibus ,
 non probitate
 neque industria ?
 Etiam homines novi ,
 qui antea soliti erant
 antevenire nobilitatem
 per virtutem ,
 nituntur furtim
 et per latrocinia
 ad imperia et honores :
 proinde quasi prætura
 et consulatus ,
 atque omnia alia
 hujuscemodi ,
 sint per se ipsa
 clara
 et magnifica ,
 ac non habeantur
 perinde ut est virtus
 eorum qui sustinent ea .

que Quintus Maximus ,
 Publius Scipion ,
 et en outre d'autres hommes illustres
 de notre cité (d'entre nos citoyens) ,
 avoir eu (avaient)-coutume de dire ainsi ,
 l'âme être enflammée à eux
 très-vivement
 pour la vertu ,
 quand ils contemplaient
 les portraits de leurs ancêtres :
 à-savoir ni cette cire
 ni cette effigie
 n'avoir en soi une si-grande force ;
 mais cette flamme
 croître aux grands hommes
 dans le cœur
 par le souvenir des faits accomplis ,
 et ne pas s'abattre
 avant que leur propre mérite
 ait égalé la renommée
 et la gloire d'eux .
 Mais au contraire ,
 avec ces (nos) mœurs ,
 quel homme est d'entre tous
 qui ne rivalise
 avec ses ancêtres
 en richesses
 et en dépenses-folles ,
 et non en probité
 ni en activité ?
 Même les hommes nouveaux ,
 qui auparavant étaient habitués
 à passer-avant la noblesse
 au moyen du mérite ,
 aujourd'hui tendent furtivement
 et par des brigandages
 aux commandements et aux honneurs :
 donc comme-si la préture
 et le consulat ,
 et toutes les autres dignités
 de-ce-genre ,
 étaient par elles-mêmes
 illustres
 et magnifiques ,
 et n'étaient point appréciées
 selon qu'est le mérite
 de ceux qui portent elles (ces dignités) .

virtus est. Verum ego liberius altiusque processi, dum me civitatis morum piget tædetque : nunc ad inceptum redeo.

V. Bellum scripturus sum, quod populus Romanus cum Jugurtha rege Numidarum gessit : primum, quia magnum et atrox variaque victoria fuit; dein, quia tum primum¹ superbiam nobilitatis obviam itum est : quæ contentio divina et humana cuncta permiscuit, eoque vecordiam processit, uti studiis civilibus bellum atque vastitas Italiae finem faceret. Sed priusquam hujuscemodi rei initium expedio, pauca supra repetam, quo ad cognoscendum omnia illustra magis magisque in aperto sint. Bello Punico secundo, quo dux Carthaginensium Annibal, post magnitudinem nominis Romani, Italiae opes maxime attriverat, Masinissa rex Numidarum, in amicitiam receptus a P. Scipione, cui postea Africano cognomen ex virtute fuit, multa et præclara rei militaris facinora fecerat² : ob quæ,

tus ! Mais je me suis laissé entraîner trop complaisamment et trop loin par le dépit, par le dégoût que m'inspirent les mœurs du siècle : je me hâte de revenir à l'objet de ce livre.

V. J'entreprends d'écrire la guerre que le peuple romain soutint contre Jugurtha, roi des Numides : d'abord, parce qu'elle fut considérable, sanglante, marquée par bien des vicissitudes ; ensuite, parce qu'alors éclata la première opposition à la tyrannie des nobles, lutte terrible, qui ne respecta aucun droit, ni divin ni humain, et qui égara tellement les esprits, que la guerre et la désolation de l'Italie purent seules mettre un terme aux fureurs des partis ! Mais, avant d'entrer dans cet important récit, je reprendrai en quelques mots les faits qui précédèrent, pour jeter sur cette étude plus de jour et plus de clarté. Durant la seconde guerre punique, dans laquelle Annibal, général des Carthaginois, avait fait essuyer aux forces de l'Italie le plus rude échec qu'elles eussent subi depuis l'agrandissement du nom romain, Masinissa, roi des Numides, admis à notre alliance par ce même P. Scipion que ses exploits firent depuis surnommer l'Africain, s'était signalé par de nombreux et brillants faits d'armes. En récompense,

Verum ego processi
liberius altiusque,
dum me piget tædæque
morum civitatis;
nunc redeo ad inceptum.

V. Sum scripturus
bellum
quod populus Romanus
gessit cum Jugurtha,
rege Numidarum :
primum, quia fuit
magnum et atrox,
victoriaque varia ;
dein, quia tum primum
itum est obviam
superbiæ nobilitatis :
quæ contentio
permiscuit cuncta
divina et humana,
processitque eo vecordiæ,
ut bellum
atque vastitas Italiæ
faceret finem
studiis civilibus.
Sed priusquam expedio
initium rei hujuscemodi,
repetam pauca supra,
quo ad cognoscendum
omnia sint magis illustria
magisque in aperto.
Secundo bello Punico,
quo dux Carthaginensium
Hannibal,
post magnitudinem
nominis Romani,
attriverat maxime
opes Italiæ,
Masinissa,
rex Numidarum,
receptus in amicitiam
a Publio Scipione,
cui postea Africano
cognomen fuit ex virtute,
fecerat facinora
multa et præclara
rei militaris ;
ob quæ,

Mais je me suis avancé
trop librement et trop loin,
tandis que je suis fatigué et dégoûté
des mœurs de la cité (des citoyens) ;
maintenant je reviens à *mon* sujet.

V. Je suis près-d'écrire
la guerre
que le peuple romain
fit avec (contre) Jugurtha,
roi des Numides :
d'abord, parce qu'elle fut
grande et terrible,
et de succès divers (longtemps balancés) ;
puis, parce qu'alors pour-la-première fois
on alla au-devant de (on s'opposa à)
l'orgueil de la noblesse :
laquelle lutte *des grands et du peuple*
bouleversa toutes choses
divines et humaines,
et *en* vint jusque-là de délire,
que la guerre *seule*
et la dévastation de l'Italie
fit (mit) fin
aux ardeurs (fureurs) civiles.
Mais avant que je traite-rapidement
le début d'un fait de-ce-genre,
je reprendrai quelques *détails* plus haut,
afin que, pour étudier *cette histoire*,
tout soit plus clair
et plus à découvert.
Dans la seconde guerre punique,
dans laquelle le chef des Carthaginois
Annibal,
depuis la grandeur (les progrès)
du nom romain,
avait écrasé le plus
les ressources de l'Italie,
Masinissa,
roi des Numides,
reçu en amitié
par Publius Scipion,
auquel plus tard *surnommé l'Africain*
ce surnom fut à cause de *sa* valeur,
avait fait des actes
nombreux et remarquables
de chose militaire (de courage) ;
à raison desquels *actes*,

victis Carthaginiensibus et capto Syphace¹, cujus in Africa magnum atque late imperium valuit, populus Romanus, quas-cumque urbes et agros manu ceperat, regi dono dedit. Igitur amicitia Masinissæ bona atque honesta nobis permansit. Sed imperii vitæque ejus finis idem fuit : dein Micipsa filius regnum solus obtinuit, Manastabale et Gulussa fratribus morbo absumptis. Is Adherbalem et Hiempsalem ex sese genuit ; Jugurthamque, Manastabalis fratris filium, quem Masinissa, quod ortus ex concubina erat, privatam reliquerat, eodem cultu quo liberos suos domi habuit.

VI. Qui ubi primum adolevit, pollens viribus, decora facie, sed multo maxime ingenio validus, non se luxu² neque inertie corrumpendum dedit ; sed, uti mos gentis illius est, equitare, jaculari, cursu cum æqualibus certare, et, quum omnes gloria anteiret, omnibus tamen carus esse : ad hoc pleraque tempora

le peuple romain, après la défaite des Carthaginois et la prise de Syphax, qui avait possédé en Afrique un vaste et puissant empire, lui fit don de toutes les villes et de toutes les terres qu'il avait conquises. Aussi Masinissa resta-t-il avec nous jusqu'au bout, dans les termes d'une utile et honorable alliance ; mais avec sa vie finit son règne. Micipsa, son fils, hérita seul de ses Etats, la maladie ayant emporté ses frères Manastabal et Gulussa. Ce prince eut à son tour deux fils, Adherbal et Hiempsal ; de plus, il recueillit dans son palais Jugurtha, fils de son frère Manastabal et d'une concubine (circonstance qui avait déterminé Masinissa à le laisser dans la condition privée), et lui fit donner la même éducation qu'à ses propres enfants.

VI. Remarquable, dès sa première jeunesse, par sa force, par sa beauté, et surtout par l'énergie de son âme, Jugurtha ne se laissa point corrompre par la mollesse et l'oïveté : suivant l'usage de sa nation, il montait à cheval, lançait le javelot, disputait le prix de la course aux jeunes Numides de son âge, et savait, tout en les éclip-sant tous, se faire chérir de tous ; il passait encore la plus grande partie de son temps à la chasse, et était toujours le premier ou l'un

Carthaginiensibus victis
 et Syphace capto,
 cujus imperium in Africa
 valuit magnum atque late,
 populus Romanus
 dedit dono regi
 quascumque urbes et agros
 ceperat manu.
 Igitur amicitia Masinissæ
 permansit nobis
 bona atque honesta ;
 sed idem finis fuit
 imperii vitæque ejus.
 Dein Micipsa filius
 solus obtinuit regnum,
 fratribus
 Manastabale et Guïussa
 absumptis morbo.
 Is genuit ex sese
 Adherbalem et Hiempsa-
 habuitque domi, [lem ;
 eodem cultu
 quo suos liberos,
 Jugurtham,
 filium fratris Manastabalis,
 quem Masinissa
 reliquerat privatum,
 quod ortus erat
 ex concubina.

VI. Qui
 ubi primum adolevit,
 pollens viribus,
 decora facie,
 sed multo maxime
 validus ingenio,
 non dedit se corrumpendum
 luxu neque inertie ;
 sed, uti est mos
 illius gentis,
 equitare, jaculari,
 certare cursu
 cum æqualibus,
 et, quum gloria
 anteiret omnes,
 tamen esse carus omnibus :
 ad hoc agere in venando
 pleraque tempora,

les Carthaginois *une fois vaincus*
 et Syphax *une fois pris*,
 dont la domination en Afrique
 eut-force grande et au loin,
 le peuple romain
 donna en don au roi *Masinissa*
 toutes les villes et terres que
 il avait prises par la force.
 Donc l'amitié de Masinissa
 dura-jusqu'au-bout pour nous
 bonne et honorable ;
 mais la même fin fut
 du règne et de la vie de lui.
 Ensuite Micipsa *son* fils
 seul occupa la royauté,
 ses frères

Manastabal et Gulussa
 ayant été emportés par la maladie.
 Ce *Micipsa* engendra de lui-même
 Adherbal et Hiempsal ;
 et eut chez-lui (*garda auprès de lui*),
 avec la même culture (*éducation*)
 avec laquelle *il tenait ses propres* fils,
 Jugurtha,
 fils de *son* frère Manastabal,
 lequel *Jugurtha* Masinissa
 avait laissé simple-particulier,
 parce qu'il était né
 d'une concubine.

VI. Lequel,
 dès que d'abord il eut grandi,
 remarquable par ses forces,
 doué d'un bel extérieur,
 mais de beaucoup le plus (*mais surtout*)
 puissant par l'intelligence,
 ne livra pas lui-même à-corrondre
 à la mollesse ni à l'inaction ;
 mais *lui*, comme *c'est l'usage*
 de cette nation-là,
 de monter-à-cheval, de lancer-des-traits,
 de lutter par la course
 avec ceux-du-même-âge,
 et, quoique en *fait de gloire*
 il *les* surpassât tous,
 pourtant d'être cher à tous :
 outre cela, de passer en chassant
 la plupart de *ses* instants,

in venando agere, leonem atque alias feras primus aut in primis ferire, plurimum facere, minum ipse de se loqui. Quibus rebus Micipsa tametsi initio lætus fuerat, existumans virtutem Jugurthæ regno suo gloriæ fore, tamen, postquam hominem adolescentem, exacta sua ætate, parvis liberis, magis magisque crescere¹ intellegit, vehementer negotio permotus, multa cum animo suo volvebat. Terrebat eum natura mortali-um, avida imperii et præceps ad explendam animi cupidinem: præterea opportunitas suæque et liberorum ætatis, quæ etiam mediocres viros spe prædæ transvorsos agit: ad hoc studia Numidarum in Jugurtham accensa; ex quibus, si talem virum interfecisset, ne qua seditio aut bellum oriretur, anxius erat.

VII. His difficultatibus circumventus, ubi videt neque per vim neque insidiis opprimi posse hominem tam acceptum popularibus, quod erat Jugurtha manu promptus et appetens

des premiers à frapper le lion ou toute autre bête féroce : nul n'en faisait autant que lui, et nul ne parlait aussi peu de soi-même. Micipsa s'était d'abord montré charmé de ces débuts, dans l'espoir que le mérite de Jugurtha ferait la gloire de son règne; mais quand, arrivé au terme de sa carrière, il vit ses fils encore enfants, Jugurtha au contraire déjà formé et se développant de jour en jour davantage, il en fut vivement affecté, et mille pensées diverses agitèrent son esprit. Il tremblait en songeant que l'homme est, par nature, avide de dominer et irrésistiblement entraîné vers l'assouvissement de sa passion; que d'ailleurs et son âge et celui de ses fils offraient une de ces occasions qui, par l'appât d'une proie facile, jettent hors du droit chemin les mortels même les moins ambitieux: d'autre part, l'enthousiasme des Numides pour Jugurtha lui faisait craindre que tout attentat contre les jours d'un prince si accompli ne devint le signal d'une sédition ou d'une guerre civile.

VII. Assailli par toutes ces difficultés, Micipsa comprit qu'il ne pouvait, ni par force ni par ruse, se défaire d'un homme si populaire: l'intrépidité de Jugurtha et son ardeur pour la gloire militaire

ferire primus aut in primis
 leonem atque alias feras;
 facere plurimum,
 ipse loqui minimum de se.
 Quibus rebus tametsi initio
 Micipsa fuerat lætus,
 existumans
 virtutem Jugurthæ
 fore gloriæ suo regno,
 tamen,
 postquam intellegit,
 sua ætate exacta,
 liberis parvis,
 hominem adolescentem
 crescere magis magisque,
 vehementer permotus
 negotio,
 volvebat multa
 cum suo animo.

Natura mortalium,
 avida imperii
 et præceps [animi,
 ad explendam cupidinem
 terreat eum;
 præterea opportunitas
 ætatisque suæ
 et liberorum,
 quæ, spe prædæ,
 agit transvorsos
 etiam viros mediocres;
 ad hoc studia Numidarum
 accensa in Jugurtham;
 ex quibus,
 si interfecisset
 talem virum,
 erat anxius ne qua seditio
 aut bellum oriretur.

VII. Circumventus
 his difficultatibus,
 ubi videt hominem
 tam acceptum popularibus
 posse opprimi
 neque per vim
 neque insidiis,
 quod Jugurtha
 erat promptus manu
 et appetens

de frapper le premier ou dans les première
 le lion et autres bêtes-féroces;
 de faire le plus,
 lui-même de parler le moins de lui.
 Desquelles choses quoique d'abord
 Micipsa eût été joyeux,
 pensant
 le mérite de Jugurtha
 devoir être à gloire à son règne,
 pourtant,
 quand il remarque *que*,
 sa *propre* vie étant parcourue,
 ses *propres* fils étant encore petits,
 Jugurtha déjà jeune-homme
 croître (croît) plus et plus (de plus en plus),
 vivement troublé
 par ce fait,
 il roulait de nombreuses réflexions
 avec son *propre* esprit.

La nature (le caractère) des mortels,
 avide de pouvoir
 et aveuglement-entraînée
 à assouvir la passion de l'âme,
 l'épouvantait;
 en outre l'occasion-favorable
 de l'âge et de lui
 et de ses enfants,
 laquelle *occasion*, par l'espoir du butin,
 entraîne à-la-traverse de l'équité
 même les hommes modérés;
 outre cela les affections des Numides
 allumées en faveur de Jugurtha;
 d'après lesquelles *affections*,
 s'il venait-à-faire-périr
 un tel homme,
 il était inquiet que quelque sédition
 ou *quelque* guerre ne s'élevât.

VII. Assiégé
 par ces difficultés,
 dès qu'il voit qu'un homme
 si bien-vu-de ses concitoyens
 ne pouvoir (ne pouvait) être écrasé
 ni par la violence
 ni par des coups-secrets,
 profitant de ce que Jugurtha
 était toujours-prêt du bras (pour l'action)
 et avide

gloriæ militaris, statuit eum objectare periculis, et eo modo fortunam tentare. Igitur, bello Numantino¹, Micipsa quum populo Romano equitum atque peditum auxilia mitteret, sperans vel ostentando virtutem vel hostium sævitia² facile occasurum, præfecit Numidis quos in Hispaniam mittebat. Sed ea res longe aliter ac ratus erat evenit : nam Jugurtha, ut erat impigro atque acri ingenio, ubi naturam P. Scipionis (qui tum Romanis imperator) et morem hostium cognovit, multo labore multaque cura, præterea modestissime parendo et sæpe obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat, uti nostris vehementer carus, Numantinis maximo terrori esset. Ac sane, quod difficillimum in primis est, et prælio strenuus erat et bonus consilio : quorum alterum ex providentia ti-

lui inspirèrent alors la résolution de le lancer au milieu des dangers et de tenter ainsi la fortune. Il devait, à l'occasion de la guerre de Numance, fournir au peuple romain un secours de cavalerie et d'infanterie : dans la pensée que Jugurtha y périrait infailliblement, victime soit du désir de signaler sa valeur, soit de la fureur des ennemis, il le mit à la tête des Numides qu'il envoyait en Espagne. Cependant l'événement fut loin de répondre à son attente. En effet, Jugurtha, esprit actif et pénétrant, ne tarda pas à connaître à fond et le caractère de Scipion, qui commandait alors aux Romains, et les habitudes des ennemis : dès lors, à force de zèle et d'ardeur, de soumission modeste à son chef et d'empressement à affronter le péril, il s'acquît en peu de temps une telle renommée qu'il devint l'idole des nôtres et l'effroi des Numantins. Au fait, il était à la fois brave dans les combats et sage dans les conseils, qualités qu'il est si rare de réunir, parce que l'une, à force de prévoyance, mène en général

gloriæ militaris,
statuit
objectare eum periculis
et tentare fortunam
eo modo.
Igitur, bello Numantino,
quum Micipsa mitteret
populo Romano
auxilia equitum
atque peditum,
sperans occasurum facile
vel ostentando virtutem
vel sævitia hostium,
præfecit Numidis,
quos mittebat
in Hispaniam.
Sed ea res evenit
longe aliter ac ratus erat :
nam Jugurtha ,
ut erat ingenio
impigro atque acri,
ubi cognovit
naturam Publii Scipionis,
qui tum imperator
Romanis ,
et morem hostium ;
multo labore
multaque cura,
præterea
parendo modestissime
et eundo sæpe
obviam periculis,
pervenerat brevi
in tantam claritudinem,
ut esset
vehementer carus nostris,
maximo terrori
Numantinis.
Ac sane,
quod est difficillimum
in primis ,
erat et strenuus prælio,
et bonus consilio ;
quorum alterum
solet plerumque afferre
ex providentia timorem,
alterum

de gloire militaire,
il résolut
de l'exposer aux périls
et de tenter la fortune
de cette façon.
Donc, dans la guerre de-Numance,
comme Micipsa envoyait
au peuple romain
des secours de cavaliers
et de fantassins,
espérant *lui* devoir succomber aisément
ou en faisant-parade-de *son* courage
ou par l'élan-terrible des ennemis,
il *le* mit-à-la-tête des Numides
qu'il envoyait
en Espagne.
Mais cette affaire arriva (tourna)
tout autrement qu'il n'avait pensé :
car Jugurtha ,
comme il était d'un naturel
actif et ardent,
dès qu'il eut appris-à-connaître
le caractère de Publius Scipion,
qui *était* alors général
aux Romains,
et les habitudes des ennemis ;
par beaucoup-de travail
et beaucoup-de soin ,
et outre-cela
en obéissant très-modestement
et en allant souvent
au-devant des dangers,
était parvenu en-peu-de-temps
à une si-grande célébrité,
qu'il était
extrêmement cher aux nôtres ,
et à très-grande terreur
aux Numantins.
Et en effet ,
ce qui est très-difficile
en première *ligne* ,
il était et actif dans le combat,
et bon dans le conseil ;
desquelles *qualités* l'une
a-coutume en général de produire
à-force-de prudence la crainte,
l'autre

morem, alterum ex audacia temeritatem afferre plerumque solet. Igitur imperator omnes fere res asperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magisque in dies amplecti : quippe cujus neque consilium neque inceptum ullum frustra erat. Huc accedebat munificentia animi et ingenii solertia, quis rebus sibi multos ex Romanis familiari amicitia conjunxerat.

VIII. Ea tempestate in exercitu nostro fuere complures novi atque nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, factiosi¹, domi potentes, apud socios clari magis quam honesti : qui Jugurthæ non mediocrem animum pollicitando accendebant, si Micipsa rex occidisset, fore uti solus imperio Numidiæ potiretur : « In ipso maxumam virtutem ; Romæ omnia venalia esse. » Sed postquam, Numantia deleta, P. Scipio dimittere auxilia, ipse revorti domum decrevit, donatum atque laudatum magnifice pro concione Jugurtham in prætorium² abduxit ; ibique secreto monuit, uti potius publice quam pri-

à la timidité ; l'autre, à force d'audace, à la témérité ! Aussi était-ce à Jugurtha que Scipion confiait toutes les entreprises difficiles : il l'avait mis au nombre de ses amis et le chérissait davantage de jour en jour, en voyant qu'aucun des projets conçus ou exécutés par lui ne demeurait sans résultat. Ajoutez à cela un cœur très-généreux et un esprit très-insinuant, ce qui lui avait attaché bon nombre d'entre les Romains par les liens de la plus étroite amitié.

VIII. Notre armée comptait à cette époque bon nombre d'hommes nouveaux et de nobles, toujours prêts à sacrifier aux richesses la justice et l'honneur, influents, puissants à Rome, plus connus qu'estimés chez nos alliés. Ces gens-là, par leurs promesses, irritaient sans cesse les instincts ambitieux de Jugurtha : « Micipsa mort, lui seul devait rester maître de la Numidie : il en était digne par son rare mérite, et à Rome, d'ailleurs, tout était vénal. » Cependant, une fois Numance détruite, Scipion songea à congédier les auxiliaires et à rentrer lui-même dans sa patrie : après avoir, en présence de toute l'armée, comblé Jugurtha de présents et d'éloges magnifiques, il l'entraîna dans sa tente, et là, le prenant à part, il l'engagea à cultiver l'amitié

ex audacia temeritatem.
 Igitur imperator
 agere per Jugurtham
 fere omnes res asperas,
 habere in amicis,
 amplecti
 magis magisque in dies :
 quippe cujus
 neque consilium
 neque inceptum ullum
 erat frustra.
 Huc accedebat
 munificentia animi
 et solertia ingenii,
 quis rebus conjunxerat sibi
 multos ex Romanis
 familiari amicitia.

VIII. Ea tempestate
 fuere in nostro exercitu
 complures novi
 atque nobiles,
 quibus divitiæ
 erant potiores bono
 honestoque ;
 factiosi, potentes domi,
 magis clari quam honesti
 apud socios :
 qui accendebant
 animum non mediocrem
 Jugurthæ
 pollicitando,
 si rex Micipsa occidisset,
 fore uti solus potiretur
 imperio Numidiæ :
 « Maxumam virtutem
 in ipso,
 omnia esse venalia Romæ. »
 Sed postquam,
 Numantia deleta,
 Publius Scipio decrevit
 dimittere auxilia,
 ipse revorti domum,
 abduxit in prætorium
 Jugurtham donatum
 atque laudatum magnifice
 pro concione ;
 ibique monuit secreto

à-force-d'audace la témérité.
 En conséquence le général
 de faire par Jugurtha
 presque toutes les choses difficiles,
 de l'avoir parmi ses amis,
 de l'étreindre dans son affection
 plus et plus (de plus en plus) de jour en
 à-savoir lui dont [jour :
 ni conseil
 ni entreprise aucune
 n'était en vain (ne restait sans effet).
 Là (à cela) se joignait
 la générosité de son âme
 et l'habileté de son esprit,
 par lesquelles choses il avait attaché à lui
 beaucoup d'entre les Romains
 par une intime amitié.

VIII. A cette époque
 se trouvèrent dans notre armée
 plusieurs hommes nouveaux
 et plusieurs nobles,
 pour qui les richesses
 étaient préférables au bien
 et à l'honnête ;
 gens influents, puissants chez-eux,
 plus célèbres qu'estimés
 chez les alliés :
 lesquels enflammaient
 l'esprit non ordinaire
 de Jugurtha
 en lui promettant-sans-cesse,
 si le roi Micipsa venait-à-mourir,
 devoir arriver que seul il fût-maître
 de l'empire de Numidie :
 disant « Le plus grand mérite
 être en lui-même,
 tout être vénal à Rome. »
 Mais après que,
 Numance une fois détruite,
 Publius Scipion eut arrêté
 de renvoyer les troupes-auxiliaires,
 lui-même de retourner chez-lui (à Rome),
 il emmena dans sa tente-de-général
 Jugurtha comblé-de-présents
 et loué magnifiquement
 devant l'assemblée de l'armée ;
 et là il lui conseilla en secret

vatim amicitiam populi Romani coleret, neu quibus¹ largiri insuesceret : « Periculose a paucis emi, quod multorum esset : si permanere vellet in suis artibus, ultro illi et gloriam et regnum venturum ; sin properantius pergeret, suamet ipsum pecunia præcipitem casurum. »

IX. Sic locutus, cum litteris, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat : « Jugurthæ tui bello Numantino longe maxuma virtus fuit : quam rem tibi certo scio gaudio esse. Nobis ob merita carus est : uti idem senatui sit et populo Romano, summa ope nitetur. Tibi quidem pro nostra amicitia gratulor : en habes virum dignum te atque avo suo Masinissa. » Igitur rex, ubi quæ fama acceperat ex litteris imperatoris ita esse cognovit, quum virtute viri, tum gratia permotus, flexit animum suum, et Jugurtham beneficiis vincere aggressus est : statimque adoptavit, et testamento pariter cum filiis heredem

du peuple romain par des services rendus plutôt à l'État qu'à de simples particuliers : « Il ne devait point s'accoutumer à des largesses individuelles : s'il voulait persister dans sa noble conduite, la gloire et la royauté lui arriveraient naturellement ; s'il prétendait aller trop vite, ses largesses mêmes le précipiteraient dans l'abîme. »

IX. Après lui avoir donné ces avis, Scipion le congédia, en le chargeant de remettre à Micipsa une lettre conçue en ce sens : « Ton cher Jugurtha a déployé la plus grande valeur dans la guerre de Numance, et je ne doute pas de la satisfaction que tu en éprouves. Ses services lui ont mérité toute mon affection : je ne négligerai rien pour lui assurer également celle du sénat et du peuple romain. Je te félicite personnellement au nom de notre amitié : tu as là un neveu digne de toi et de son aïeul Masinissa. » — Trouvant donc dans cette lettre du général la confirmation de tout ce que lui avait appris la renommée, le roi, ébranlé à la fois par le mérite de Jugurtha et surtout par le crédit qu'il s'était acquis, changea de dispositions à son égard et entreprit de le gagner par des bienfaits : sur-le-champ il l'adopta, et l'institua, par testament, son héritier au

uti coleret amicitiam
 populi Romani
 potius publice
 quam privatim,
 neu insuesceret
 largiri quibus :
 « Quod esset multorum
 emi periculose a paucis :
 si vellet permanere
 in suis artibus,
 et gloriam et regnum
 venturum illi ultro ;
 sin pergeret properantius,
 ipsum casurum
 præcipitem
 suamet pecunia. »

IX. Locutus sic,
 dimisit cum litteris,
 quas redderet Micipsæ.
 Sententia earum erat hæc :
 « Virtus tui Jugurthæ
 fuit longe maxuma
 bello Numantino ;
 quam rem scio certo
 esse gaudio tibi.
 Est carus nobis ob merita ;
 nitemur summa ope
 uti sit idem senatui
 et populo Romano.
 Gratulor tibi quidem
 pro nostra amicitia :
 en habes virum dignum te
 atque suo avo Masinissa. »
 Igitur rex,
 ubi cognovit
 ex litteris imperatoris,
 quæ acceperat fama,
 esse ita,
 permotus quum virtute
 tum gratia viri,
 flexit suum animum,
 et aggressus est
 vincere Jugurtham
 beneficiis ;
 statimque adoptavit,
 et instituit testamento
 heredem pariter cum filiis.

qu'il cultivât l'amitié
 du peuple romain
 plutôt en-public (celle de l'État)
 que en-particulier (celle des individus),
 ou (et) ne s'habituât pas
 à faire-des-largesses à quelques-uns :
disant « Ce qui était *la propriété* de beaucoup
 n'être acheté *qu'avec-péril* à quelques-uns
 s'il voulait persister [seulement :
 dans ses façons-d'agir,
 et la gloire et la royauté
 devoir lui venir spontanément ;
 mais-s'il allait trop-vite,
lui de-lui-même devoir tomber
 précipité
 par son-propre argent. »

IX. Ayant parlé ainsi,
 il le congédia avec une lettre,
 qu'il devait remettre à Micipsa.
 La pensée en était celle-ci :
 « Le mérite de ton Jugurtha
 a été de beaucoup le plus grand *de tous*
 dans la guerre de-Numance ;
 laquelle chose je sais pour-sûr
 être à joie à toi.
 Il est cher à nous pour *ses* mérites ;
 nous tâcherons par le plus grand effort
 qu'il soit le même (également cher) au sé-
 et au peuple romain. [nat
 Je te félicite certes
 en raison de notre amitié :
 voici que tu as un homme digne de toi
 et de son aïeul Masinissa. »
 Donc le roi,
 dès qu'il apprit
 par la lettre du général,
 ce qu'il avait ouï-dire par la renommée,
cela être réellement ainsi,
 vivement-touché à la fois du mérite
 et-aussi du crédit de *cet* homme,
 fléchit son âme (changea de dispositions),
 et entreprit
 de vaincre Jugurtha
 par des bienfaits ;
 et aussitôt il l'adoptait,
 et l'institua par testament
 héritier également avec *ses* fils.

instituit. Sed ipse, paucos post annos, morbo atque ætate confectus, quum sibi finem vitæ adesse intellegeret, coram amicis et cognatis, item Adherbale et Hiempsale filiis, dicitur hujuscemodi verba cum Jugurtha habuisse :

X. « Parvum ego, Jugurtha, te, amisso patre, sine spe, sine opibus, in meum regnum accepi, existumans non minus me tibi quam liberis, si genuissem¹, ob beneficia carum fore. Neque ea res falsum me habuit : nam, ut alia magna et egregia tua omittam, novissime rediens Numantia meque regnumque meum gloria honoravisti : tua virtute nobis Romanos ex amicis amicissimos fecisti ; in Hispania nomen familiæ renovatum ; postremo, quod difficillimum inter mortales, gloria invidiam vicisti. Nunc, quoniam mihi natura vitæ finem facit, per hanc dextram², per regni fidem³ moneo obtestorque, uti hos, qui tibi genere propinqui, beneficio meo fratres sunt, caros habeas,

même titre que ses fils. Puis, à quelques années de là, accablé par la maladie et par l'âge et sentant que son heure était venue, il réunit ses amis et ses proches, et avec eux Adherbal et Hiempsal ses fils, et, en leur présence, s'adressa, dit-on, à Jugurtha à peu près en ces termes :

X. « Tu étais tout enfant, Jugurtha, et la perte de ton père t'avait laissé sans avenir, sans fortune, quand je t'approchai de mon trône, convaincu qu'à raison de mes bienfaits je ne te serais pas moins cher qu'à mes propres enfants, si je venais à en avoir. Cet espoir n'a pas été déçu : sans parler de tant d'autres hauts faits, tout récemment ton retour de Numance a répandu et sur moi et sur mon royaume le plus glorieux éclat : par ta valeur tu as resserré de la manière la plus étroite les liens de notre amitié avec les Romains ; tu as fait revivre en Espagne le nom de notre famille ; enfin, ce qu'il y a de plus difficile au monde, par ta gloire tu as triomphé de l'envie. Aujourd'hui, puisque la nature a marqué la fin de mon existence, je t'y engage, je t'en conjure par cette main que je t'abandonne, par la majesté même de la royauté, chéris toujours ces enfants, tes proches par la naissance, tes frères par mon bienfait, et ne va pas, pour t'adjoindre

Sed ipse post paucos annos,
 confectus morbo
 atque ætate,
 quum intellegeret
 finem vitæ adesse sibi,
 dicitur

habuisse cum Jugurtha,
 coram amicis et cognatis,
 item filiis

Adherbale et Hiempsale,
 verba hujuscemodi :

X. « Ego, Jugurtha,
 accepi in meum regnum
 te parvum, patre amisso,
 sine spe, sine opibus,
 existumans
 me ob beneficia
 non fore minus carum tibi
 quam liberis,
 si genuissem.

Et ea res
 non habuit me falsum :
 nam, ut omittam alia tua
 magna et egregia,
 novissimum
 rediens Numantia
 honoravisti gloria
 meque meumque regnum :
 tua virtute fecisti nobis
 Romanos amicissimos
 ex amicis ;
 in Hispania
 nomen familiæ renovatum :
 postremo,
 quod difficillimum
 inter mortales,
 vicisti invidiam gloria.
 Nunc, quoniam natura
 facit mihi finem vitæ,
 per hanc dextram,
 per fidem regni,
 moneo obtestorque,
 uti habeas caros hos,
 qui sunt tibi
 propinqui genere,
 fratres meo beneficio,
 neu malis

Cependant lui-même après peu-d'années,
 épuisé par la maladie
 et par l'âge,
 comme il sentait bien
 la fin de la vie approcher pour lui,
 est dit

avoir eu avec (avoir adressé à) Jugurtha,
 en présence de ses amis et proches,
 et aussi en présence de ses fils

Adherbal et Hiempsal,
 des paroles de-cette-sorte :

X. « Moi, ô Jugurtha,
 j'ai admis à l'espoir de mon trône
 toi petit, ton père étant perdu (mort),
 toi sans espérance, sans ressources,
 je t'y ai admis pensant
 moi, à raison de mes bienfaits,
 ne pas devoir être moins cher à toi
 qu'à mes propres enfants,
 si je venais à en engendrer.

Et cette circonstance (cette pensée)
 n'a pas tenu moi dans-l'erreur :
 car, pour que j'omette d'autres faits de-toi
 grands et hors-ligne,
 tout-récemment

en revenant de Numance
 tu as honoré par ta gloire
 et moi et mon règne :
 par ton mérite tu nous as fait (rendu)
 les Romains très-amis
 d'amis qu'ils étaient déjà ;
 en Espagne

le nom de notre famille a été ravivé ;
 enfin,

ce qui est très-difficile
 parmi les mortels,
 tu as vaincu l'envie par ta gloire.

Aujourd'hui, puisque la nature
 fait à moi la fin de ma vie,
 par cette main droite,
 par la foi de la royauté (d'un roi),
 je te conseille et te supplie,
 que tu tiennes pour chers ces enfants,
 qui sont à toi

proches par la naissance,
 frères par mon bienfait,
 ou (et) que tu n'aimes-pas-mieux

neu malis alienos adjungere quam sanguine conjunctos retinere. Non exercitus neque thesauri præsidia regni sunt, verum amici, quos neque armis cogere neque auro parare queas : officio et fide pariuntur. Quis autem amicior quam frater fratri, aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis fueris? Equidem ego vobis regnum trado firmum, si boni eritis; si mali, imbecillum : nam concordia parvæ res crescunt, discordia maxumæ dilabuntur. Ceterum ante hos te, Jugurtha, qui ætate et sapientia prior es, ne aliter¹ quid eveniat providere decet : nam in omni certamine, qui opulentior est, etiam si accipit injuriam, quia plus potest, facere videtur. Vos autem, Adherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc virum, imitamini virtutem, et enitimini ne ego meliores liberos sumpsisse videar quam genuisse. »

XI. Ad ea Jugurtha, tametsi regem ficta locutum intelle-

des étrangers, rejeter ceux qui te sont unis par le sang. Les vrais appuis de la royauté, ce ne sont ni les armées ni les trésors, mais bien les amis ! les amis, dont l'affection ne se conquiert point par la force des armes, ne s'achète point au prix de l'or, mais s'obtient par les bons offices et la loyauté. Or, quel ami plus sûr qu'un frère pour son frère ? chez quel étranger peut-on trouver du dévouement, quand on a traité les siens en ennemis ? — Je vous laisse un trône, inébranlable si vous êtes vertueux, chancelant si vous cessez de l'être : car les plus petits États grandissent par la concorde, les plus grands périssent par la discorde. Du reste, c'est à toi plus qu'à ces enfants, à toi, Jugurtha, qui as sur eux la supériorité de l'âge et de l'expérience, qu'il appartient de pourvoir à ce qu'il n'arrive rien de fâcheux ; d'autant plus que, dans toute lutte, le plus puissant, fût-il l'offensé, passe pour l'agresseur, par cela seul qu'il peut davantage. Quant à vous, Adherbal et Hiempsal, honorez, respectez votre illustre frère : imitez ses vertus, et faites tous vos efforts pour qu'il ne semble jamais que l'adoption m'ait rendu plus heureux père que la nature ! »

XI. Bien que Jugurtha démêlât sans peine l'artifice d'un tel lan-

adjungere alienos
quam retinere
conjunctos sanguine.
Non exercitus
neque thesauri
sunt præsidia regni,
verum amici,
quos queas
neque cogere armis
neque parare auro :
pariuntur officio et fide.
Quis autem amicior
quam frater fratri ?
aut quem alienum
invenies fidum,
si fueris hostis tuis ?
Equidem ego trado vobis
regnum firmum,
si eritis boni ;
imbecillum, si mali :
nam parvæ res
crescunt concordia,
maxumæ
dilabuntur discordia.
Ceterum, Jugurtha,
ante hos decet te,
qui es prior ætate
et sapientia,
providere ne quid eveniat
aliter :
nam in omni certamine,
qui est opulentior,
etiam si accipit injuriam,
quia potest plus,
videtur facere.
Vos autem,
Adherbal et Hiempsal,
colite, observate
hunc virum talem,
imitamini virtutem,
et enitimini
ne ego videar sumpsisse
meliores liberos
quam genuisse. »

XI. Ad ea Jugurtha,
tametsi intellegebat
regem locutum ficta

JUGURTHA.

l'adjoindre des étrangers
que de conserver
ceux qui *te* sont unis par le sang.
Ce ne sont pas les armées
ni les trésors
qui sont les soutiens de la royauté,
mais les amis,
que tu *ne* pourrais
ni forcer par les armes
ni acheter avec de l'or : [vouement.
ils s'acquièrent par les services et le dé-
Or qui *peut être* plus ami
qu'un frère pour *son* frère ?
ou quel étranger
trouveras-tu dévoué,
si tu as été ennemi pour les tiens ?
Et-certes je vous livre
un royaume fort,
si vous serez (si vous êtes) bons ;
faible, si *vous êtes* mauvais :
car les petites choses (les petits États)
croissent par la concorde,
les plus grandes (les plus grands États)
croulent par la discorde.
Du reste, Jugurtha,
avant eux (plus qu'à eux) il sied à toi,
qui es supérieur en âge
et en lumières,
de pourvoir à ce que rien n'arrive
autrement *qu'il ne faut* :
car dans toute contestation,
celui qui est plus puissant,
même s'il reçoit l'injure,
par cela *seul* qu'il peut davantage,
semble *la* faire.
Vous d'autre-part,
Adherbal et Hiempsal,
honorez, respectez
cet homme tel (si éminent),
imitiez *son* mérite,
et faites-par-vos-efforts
que je ne semble pas avoir adopté
de meilleurs enfants
que *les* avoir (que ceux que j'ai) engendrés.

XI. A ces *paroles* Jugurtha,
quoiqu'il comprit *bien*
le roi avoir dit des choses feintes

gebat et ipse longe aliter animo agitabat, tamen pro tempore benigne respondit. Micipsa paucis diebus post moritur¹. Postquam illi, more regio, justa magnifice fecerant, reguli in unum convenere, uti inter se de cunctis negotiis disceptarent. Sed Hiempsal, qui minumus ex illis erat, natura ferox, etiam antea ignobilitatem Jugurthæ, quia materno genere impar erat, despiciens, dextera Adherbalem adsedit, ne medius ex tribus, quod apud Numidas honori ducitur, Jugurtha foret. Dein tamen, uti ætati concederet, fatigatus² a fratre, vix in partem alteram transductus est. Ibi quum multa de administrando imperio dissererent, Jugurtha inter alias res jacet oportere quinquennii consulta omnia et decreta rescindi : nam per ea tempora confectum annis Micipsam parum animo valuisse. Tum idem Hiempsal placere sibi respondit : nam ipsum illum tribus his proxumis annis adoptione in regnum pervenisse.

gage, et qu'au fond il eût lui-même des sentiments fort différents, il ne laissa pas de répondre au roi avec le ton affectueux que commandait la circonstance. Micipsa mourut peu de jours après. Ses obsèques furent célébrées avec la magnificence due à son rang; puis les jeunes rois se réunirent pour conférer entre eux sur l'ensemble des affaires de l'État. Hiempsal, le plus jeune des trois, naturellement fier et depuis longtemps plein de dédain pour Jugurtha à cause de l'inégalité qu'imprimait à sa naissance la basse extraction de sa mère, s'empessa de s'asseoir à la droite d'Adherbal, afin d'enlever à Jugurtha la place du milieu, que les Numides regardent comme la place d'honneur; enfin pourtant, vivement pressé par son frère de céder à la supériorité de l'âge, il consentit, non sans peine, à passer de l'autre côté. La conférence roulait sur divers points relatifs à l'administration du royaume, quand Jugurtha émit cette idée entre autres, que tous les arrêtés et décrets des cinq années précédentes devaient être annulés, attendu que Micipsa, alors épuisé par les ans, n'avait pas joui de la plénitude de son intelligence. Aussitôt Hiempsal se s'écrier qu'il est du même avis : qu'en effet c'est précisément dans le cours des trois dernières années que l'adoption

et ipse animo
 agitabat longe aliter,
 tamen pro tempore
 respondit benigne.
 Paucis diebus post
 Micipsa moritur.
 Postquam fecerant illi jus-
 magnifice, more regio, [ta
 reguli
 convenere in unum,
 uti disceptarent inter se
 de cunctis negotiis.
 Sed Hiempsal,
 qui erat minimus ex illis,
 natura ferox,
 etiam antea despiciens
 ignobilitatem Jugurthæ,
 quia erat impar
 genere materno,
 adsedit Adherbalem
 dextera,
 ne Jugurtha foret
 medius ex tribus,
 quod ducitur honori
 apud Numidas.
 Dein tamen,
 fatigatus a fratre
 uti concederet ætati,
 vix transductus est
 in alteram partem.
 Quum ibi dissererent multa
 de imperio administrando,
 Jugurtha inter alias res
 jacet oportere
 omnia consulta
 et decreta quinquennii
 rescindi :
 nam per ea tempora
 Micipsam confectum annis
 valuisse parum animo.
 Tum Hiempsal respondit
 idem placere sibi :
 nam illum ipsum
 pervenisse in regnum
 adoptione
 his tribus proxumis annis.
 Quod verbum descendit

et quoique lui-même en son esprit
 roulât ses pensées tout autrement,
 pourtant à raison de la circonstance
 répondit amicalement.
 Peu de jours après
 Micipsa meurt. [derniers devoirs
 Après qu'ils lui eurent fait (rendu) les
 magnifiquement, à la façon royale,
 les petits-rois
 se réunirent en un-même lieu,
 pour qu'ils discutassent entre eux
 sur toutes les affaires.
 Or Hiempsal,
 qui était le plus jeune d'entre eux,
 naturellement fier,
 et même auparavant voyant-avec-mépris
 la basse-naissance de Jugurtha,
 parce que Jugurtha était inégal à lui
 par son origine maternelle,
 s'assit-près d'Adherbal
 à droite,
 afin que Jugurtha ne fût pas
 celui-du-milieu des trois,
 ce qui est tenu à honneur
 chez les Numides.
 Ensuite pourtant,
 fatigué d'instances par son frère
 pour qu'il cédât à l'âge,
 à-grand-peine il se transporta
 de l'autre côté.
 Comme là ils dissertaient longuement
 sur l'empire devant être administré,
 Jugurtha entre autres choses
 jette (émet) cette idée, falloir
 toutes les mesures-prises
 et les arrêtés des cinq-dernières-années
 être annulés :
 car pendant ces temps-là
 Micipsa épuisé par les ans
 avoir été-fort trop peu par l'esprit.
 Alors Hiempsal répondit
 la même mesure lui plaire aussi :
 car lui (Jugurtha) lui-même
 être parvenu à la royauté
 par l'adoption
 dans ces trois plus proches années.
 Lequel mot descendit

Quod verbum in pectus Jugurthæ altius quam quisquam ratus descendit : itaque ex eo tempore ira et metu anxius¹ moliri, parare, atque ea modo animo habere, quibus Hiempsal per dolum caperetur. Quæ ubi tardius procedunt neque lenitur animus ferox, statuit quovis modo inceptum perficere.

XII. Primo conventu, quem ab regulis factum supra memoravi, propter dissensionem placuerat dividi thesauros, finesque imperii singulis constitui. Itaque tempus ad utramque rem decernitur, sed maturius ad pecuniam distribuendam. Reguli interea in loca propinqua thesauris, alius alio², concessere. Sed Hiempsal in oppido Thirmida forte ejus domo utebatur, qui, proximus lictor Jugurthæ, carus acceptusque ei semper fuerat : quem ille casu ministrum oblatum promissis onerat, impellitque uti tanquam suam visens domum eat, portarum⁵ claves adulterinas paret (nam veræ ad Hiempsalem referebantur) ; ceterum, ubi res postularet, se ipsum cum magna

a donné à Jugurtha des droits au trône. Cette parole pénétra dans le cœur de Jugurtha plus avant qu'on ne le crut : à partir de ce moment, agité par le ressentiment et la crainte, il ne cessa de machiner, de disposer, de méditer sans relâche les moyens de prendre Hiempsal dans ses pièges. Cependant, comme la ruse n'amenait point un résultat assez prompt et que rien ne calmait son implacable haine, il résolut d'en finir, de quelque manière que ce fût.

XII. Dans cette première conférence dont je viens de parler, les jeunes rois étaient convenus, à raison de leur désunion, de se partager les trésors et de déterminer les limites dans lesquelles se renfermerait la domination de chacun d'eux : ils fixèrent une époque pour ce double partage, à commencer par celui de l'argent, et se retirèrent en attendant, chacun de son côté, dans des places voisines des trésors. Le hasard fit que, dans la ville de Thirmida, Hiempsal occupât la maison d'un officier attaché au service personnel de Jugurtha, et que celui-ci avait toujours chéri et distingué. Cet agent que lui offre la fortune, Jugurtha le comble de promesses et le détermine à se rendre à sa maison sous prétexte de la visiter, et à se faire faire de fausses clefs (les véritables étaient régulièrement remises à Hiempsal) ; il s'engage à se présenter lui-même, dès qu'il le faudra,

in pectus Jugurthæ
altius
quam quisquam ratus :
itaque ex eo tempore
anxius ira et metu
moliri, parare,
atque habere animo
ea modo ,
quibus Hiempsal caperetur
per dolum.

Quæ ubi procedunt tardius,
et animus ferox non lenitur,
statuit perficere inceptum
modo quovis.

XII. Primo conventu
quem memoravi supra
factum ab regulis,
propter dissensionem
placuerat thesauros dividi,
finesque imperii
constitui singulis.

Itaque tempus decernitur
ad utramque rem,
sed maturius [niam.
ad distribuendam pecu-
Reguli interea
concessere in loca
propinqua thesauris,
alius alio.

Sed Hiempsal forte
in oppido Thirmida
utebatur domo ejus,
qui, lictor proximus
Jugurthæ,
semper fuerat carus ei
acceptusque :
quem oblatum casu
ministrum
ille onerat promissis,
impellitque uti eat
tanquam visens
suam domum,
paret claves adulterinas
portarum
(nam veræ referebantur
ad Hiempsalem) ;
ceterum se ipsum,

dans le cœur de Jugurtha
plus avant
qu'on ne pensa :
aussi depuis ce temps
agité par la colère et la crainte
Jugurtha de tramer, de préparer,
et d'avoir dans l'esprit
ces moyens seulement,
par lesquels Hiempsal serait pris
par la ruse. [ment,
Comme ces moyens marchent trop lente-
et que son âme farouche ne s'apaise pas,
il résout d'accomplir son projet
d'une manière quelconque.

XII. Dans la première réunion
que j'ai rapportée ci-dessus
avoir été faite par les petits-rois ,
à cause des dissentiments
il avait plu les trésors être partagés,
et des limites de domination
être fixées à chacun-d'eux.
En conséquence une époque est arrêtée
pour l'une-et-l'autre chose,
mais plus prompte (plus rapprochée)
pour partager l'argent.
Les petits-rois cependant
se retirèrent dans des endroits
voisins des trésors,
un autre autre-part (chacun de son côté).
Or Hiempsal par hasard
dans la ville de Thirmida [me),
se servait de la maison de celui (d'un hom
qui, officier très-proche (très-intime)
de Jugurtha,
toujours lui avait été cher
et agréable :
cet homme offert par le hasard
comme ministre de ses projets,
il (Jugurtha) le charge de promesses
et le décide à ce qu'il aille
comme visitant (sous prétexte de visiter)
sa maison ,
et se procure des clefs fausses
des portes principales
(car les véritables étaient remises
à Hiempsal) ;
du reste lui-même (Jugurtha),

manu venturum. Numida mandata brevi confecit; atque, uti doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. Qui postquam in ædes irrupere, diversi regem quærere; dormientes alios, alios occursantes interficere; scrutari loca abdita, clausa effringere; strepitu et tumultu omnia miscere : quum Hiempsal interim reperitur, occultans sese tugurio mulieris ancillæ, quo initio pavidus et ignarus loci perfugerat. Numidæ caput ejus, uti jussi erant, ad Jugurtham referunt.

XIII. Ceterum fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divulgatur : Adherbalem omnesque, qui sub imperio Micipsæ fuerant, metus invadit. In duas partes discedunt Numidæ : plures Adherbalem sequuntur, sed illum alterum bello meliores. Igitur Jugurtha quam maximas potest copias armat : urbes partim vi, alias voluntate imperio suo adjungit :

avec une troupe nombreuse. Le Numide s'empresse d'exécuter ces ordres et introduit pendant la nuit les soldats de Jugurtha. Ceux-ci, dès qu'ils ont pénétré dans l'intérieur, s'élancent dans toutes les directions à la recherche du roi; massacrent ses gens, les uns tout endormis, les autres accourant déjà à leur rencontre; fouillent les endroits les plus secrets, brisent les clôtures, sèment partout le tumulte et la confusion. On finit par découvrir Hiempsal, qui se cachait dans la chambre d'une esclave, où, dans sa frayeur et son ignorance des lieux, il s'était réfugié tout d'abord. Fidèles à leurs instructions, les Numides rapportent sa tête à Jugurtha.

XIII. Le bruit d'un tel forfait ne tarda pas à se répandre par toute l'Afrique, et à plonger dans la terreur Adherbal et tous les anciens sujets de Micipsa. Les Numides se divisèrent en deux camps : le plus grand nombre se déclare pour Adherbal, mais les plus intrépides s'attachent à son rival. En conséquence, Jugurtha arme le plus de troupes qu'il peut, ajoute, de force ou de gré, plusieurs villes à

ubi res postularet,
 venturum
 cum magna manu.
 Numida
 confecit mandata brevi;
 atque, uti doctus erat,
 introducit noctu
 milites Jugurthæ.
 Qui postquam irrupere
 in ædes,
 diversi quærere regem;
 interficere
 alios dormientes,
 alios occursantes;
 scrutari loca abdita,
 effringere clausa;
 miscere omnia
 strepitu et tumultu:
 quum interim
 Hiempsal reperitur,
 sese occultans tugurio
 mulieris ancillæ,
 quo initio perfugerat
 pavidus et ignarus loci.
 Numidæ referunt,
 uti jussi erant,
 caput ejus ad Jugurtham.

XIII. Ceterum
 fama tanti facinoris
 divulgatur brevi
 per omnem Africam:
 metus invadit Adherbalem
 omnesque qui fuerant
 sub imperio Micipsæ.
 Numidæ
 discedunt in duas partes:
 plures
 sequuntur Adherbalem,
 sed meliores bello
 illum alterum.
 Igitur Jugurtha
 armat copias
 quam maxumas potest:
 adjungit urbes suo imperio,
 partim vi,
 alias voluntate:
 parat imperare

dès que la circonstance l'exigerait,
 devoir venir
 avec une grande troupe.
 Le Numide
 exécuta la commission en-peu-de-temps;
 et, comme il y avait été instruit,
 il introduit de-nuit
 les soldats de Jugurtha.
 Lesquels, dès qu'ils eurent fait-irruption
 dans le bâtiment,
 se mettent de-tous-côtés à chercher le roi;
 à massacrer ses gens
 les uns endormis,
 les autres accourant-pour-résister;
 à fouiller les endroits cachés,
 à briser les *cachettes* fermées;
 à bouleverser tout
 par le bruit et la confusion:
 quand *enfin* sur-ces-entrefaites
 Hiempsal est découvert,
 se cachant dans la cellule
 d'une femme esclave,
 où tout-d'abord il s'était réfugié
 tremblant et ignorant du lieu.
 Les Numides rapportent,
 comme ils avaient été ordonnés (suivant
 sa tête à Jugurtha. [leurs ordres),

XIII. Du reste
 le bruit d'un si-grand forfait
 se répand en-peu-de-temps
 par toute l'Afrique:
 la crainte s'empare d'Adherbal
 et de tous ceux qui avaient été
 sous la domination de Micipsa.
 Les Numides
 se séparent en deux partis:
 les plus nombreux
 suivent Adherbal,
 mais les meilleurs à la guerre
 suivent cet autre-là (Jugurtha).
 Donc Jugurtha
 arme des troupes
 le plus nombreuses qu'il peut:
 il adjoint des villes à sa domination,
 en partie par la force,
 d'autres par leur propre consentement:
 il se prépare à commander

omni Numidiæ imperare parat. Adherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui senatum docerent de cæde fratris et fortunis suis, tamen, fretus multitudine militum, parabat armis contendere; sed ubi res ad certamen venit, victus ex prælio profugit in provinciam¹, ac deinde Romam contendit. Tum Jugurtha, patris consiliis, postquam omni Numidia potiebatur, in otio facinus suum cum animo reputans, timere populum Romanum, neque advorsus iram ejus usquam nisi in avaritia nobilitatis et pecunia sua spem habere. Itaque paucis diebus cum auro et argento multo Romam legatos mittit, quis præcipit uti primum veteres amicos muneribus expleant, dein novos acquirant; postremo, quæcumque possint largiundo parare, ne cunctentur. Sed ubi Romam legati venere, et, ex præcepto regis, hospitibus aliisque, quorum ea tempestate in senatu auctoritas pollebat, magna munera misere, tanta com-

sa domination, et se propose de régner sur toute la Numidie. De son côté, Adherbal avait envoyé des députés à Rome pour informer le sénat du meurtre de son frère et de sa propre situation : comptant toutefois sur le nombre de ses soldats, il se préparait à tenter le sort des armes; mais à peine la lutte fut-elle engagée, que, vaincu dans le combat, il s'enfuit dans la province romaine, et de là directement à Rome. Cependant, lorsque Jugurtha eut accompli ses projets, et que, maître de toute la Numidie, il vint à réfléchir à loisir sur son crime, il se prit à trembler et à ne voir d'autre espoir contre l'indignation du peuple romain que dans ses trésors et dans la cupidité de la noblesse. Il dépêche donc à Rome, peu de jours après, des députés chargés d'or et d'argent, avec mission d'abord de combler de présents ses anciens amis, puis de lui en acquérir de nouveaux, et, en un mot, partout où ils trouveront des consciences à acheter, de ne reculer devant aucunes largesses. Suivant ces instructions, les députés, à peine arrivés à Rome, envoient des dons magnifiques aux anciens hôtes de leur roi et à tous les membres alors influents du sénat. Aussitôt il s'opère un tel changement que la haine la plus violente fait place chez les nobles à une bienveillance, à une faveur marquée : gagnés, les uns par des promesses, les autres par de l'ar-

omni Numidiæ.
 Adherbal,
 tametsi miserat Romam
 legatos,
 qui docerent senatum
 de cæde fratris
 et suis fortunis,
 tamen, fretus
 multitudine militum,
 parabat contendere armis ;
 sed ubi res
 venit ad certamen,
 victus profugit ex prælio
 in provinciam,
 ac deinde
 contendit Romam.
 Tum Jugurtha,
 consiliis patratiss,
 postquam potiebatur
 omni Numidia,
 reputans suum facinus
 in otio cum animo,
 timere populum Romanum,
 neque habere spem usquam
 adversus iram ejus,
 nisi in avaritia
 nobilitatis
 et sua pecunia.
 Itaque paucis diebus
 mittit Romam
 cum multo auro et argento
 legatos, quis præcipit
 uti primum
 expleant muneribus
 veteres amicos,
 dein acquirant novos ;
 postremo ne cunctentur,
 quæcumque possint parare
 largiundo.
 Sed ubi legati
 venerunt Romam,
 et, ex præcepto regis,
 misere magna munera
 hospitibus aliisque,
 quorum auctoritas
 ea tempestate
 pollebat in senatu,

à toute la Numidie.
 Adherbal,
 quoiqu'il eût envoyé à Rome
 des députés,
 lesquels informassent le sénat
 du meurtre de *son* frère
 et de sa *propre* fortune (position),
 pourtant, s'appuyant
 sur la multitude de *ses* soldats,
 s'apprêtait à lutter par les armes ;
 mais dès que l'affaire
en vint au combat,
 vaincu il se réfugia du combat
 dans la province *romaine*,
 et ensuite
 se dirigea vers Rome.
 Alors Jugurtha,
ses projets étant exécutés,
 depuis qu'il était-maître
 de toute la Numidie,
 réfléchissant à son action
 à loisir avec *son* esprit (en lui-même),
commence à redouter le peuple romain,
 et à n'avoir d'espoir nulle part
 contre son ressentiment,
 sinon dans la cupidité
 de la noblesse
 et dans son *propre* argent.
 Aussi peu de jours après
 il envoie à Rome
 avec beaucoup d'or et d'argent
 des députés, auxquels il recommande
 que d'abord
 ils rassasient de présents
ses anciens amis,
 qu'ensuite ils *en* gagnent de nouveaux ;
 enfin qu'ils n'hésitent pas,
 quelques choses qu'ils puissent *lui* acheter
 en faisant-des-largesses.
 Or dès que les députés
 furent arrivés à Rome,
 et *que*, d'après l'ordre du roi,
 ils eurent envoyé de grands présents
 à *ses* anciens hôtes et aux autres,
 dont l'influence
 à cette époque
 était-puissante dans le sénat,

mutatio incessit, uti ex maxuma invidia in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha veniret : quorum pars spe, alii præmio inducti, singulos ex senatu ambiundo, nitebantur ne gravius in eum consuleretur. Igitur, legati ubi satis confidunt, die constituto senatus utrisque datur. Tum Adherbalem hoc modo locutum accepimus :

XIV. « Patres Conscripti, Micipsa pater meus moriens mihi præcepit uti regnum Numidiæ tantummodo procurationem existumarem meam, ceterum jus et imperium penes vos esse : simul eniterer domi militiæque quam maxumo usui esse populo Romano ; vos mihi cognatorum, vos in affinium locum ducerem : si ea fecissem, in vestra amicitia exercitum, divitias, munimenta regni me habere. Quæ quum præcepta parentis mei agitare, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissimus, contempto imperio vestro, Masinissæ me ne-

gent, ils assiégent chaque sénateur tour à tour et s'efforcent d'obtenir qu'il ne soit pris aucune mesure trop sévère contre Jugurtha. Puis, quand les députés se croient suffisamment assurés du succès, le sénat fixe un jour, et il est enfin donné audience aux deux parties. Adherbal y prit, dit-on, la parole en ces termes :

XIV. « Pères Conscrits, Micipsa mon père me prescrivit en mourant de ne me considérer que comme l'administrateur du royaume de Numidie, dont vous seuls possédiez d'ailleurs la souveraineté pleine et absolue : il me recommanda encore de m'attacher à servir le peuple romain de tout mon pouvoir, tant en paix qu'en guerre ; de voir en vous des parents, une famille : à cette condition, je devais trouver dans votre amitié une armée, des richesses, tous les soutiens d'un trône. Je me disposais à suivre ces leçons de mon père, quand, au mépris de votre puissance, Jugurtha, le plus scélérat des hommes que la terre ait portés, m'a chassé de mes États et de tous mes biens,

tanta commutatio incessit,
 uti Jugurtha veniret
 ex maxuma invidia
 in gratiam et favorem
 nobilitatis :
 quorum
 pars inducti spe ,
 alii præmio,
 ambiundo
 singulos ex senatu,
 nitebantur
 ne consuleretur gravius
 in eum.

Igitur, ubi legati
 confidunt satis,
 die constituto,
 senatus datur utrisque.
 Accepimus Adherbalem
 locutum tum hoc modo :

XIV. « Patres Conscripti,
 Micipsa meus pater
 præcepit moriens
 uti existumarem
 regnum Numidiæ
 tantummodo
 procurationem meam ,
 ceterum jus et imperium
 esse penes vos :
 simul eniterer
 esse domi militiæque
 quam maxumo usui
 populo Romano ;
 ducerem vos
 in locum cognatorum mihi,
 vos affinium :
 me, si fecissem ea,
 habere in vestra amicitia
 exercitum, divitias,
 munimenta regni.
 Quæ præcepta mei parentis
 quum agitarem,
 Jugurtha,
 homo sceleratissimus
 omnium
 quos terra sustinet,
 vestro imperio contempto,
 expulit regno

un si-grand changement arriva,
 que Jugurtha vint [était]
 d'une très-grande haine (de très-haï qu'il
 aux bonnes-grâces et à la faveur
 de la noblesse :
 desquels nobles
 les uns entraînés par l'espoir,
 les autres par un prix reçu,
 en abordant-tour-à-tour
 chacun-des membres du sénat,
 s'efforçaient de faire
 qu'il ne fût pas avisé trop rigoureusement
 contre lui.

Donc, dès que les députés
 ont-confiance suffisamment,
 un jour étant déterminé, [ties.
 audience du sénat est donnée aux deux par-
 Nous avons appris Adherbal
 avoir parlé alors de cette façon :

XIV. « Pères Conscrits,
 Micipsa mon père
 m'a recommandé en mourant
 que je pensasse
 le royaume de Numidie
 être seulement
 une administration à-moi déléguée ,
 du reste le droit souverain et la domination
 être au-pouvoir-de vous (vous apparte-
 qu'en même temps je m'efforçasse [nir) :
 d'être à l'intérieur et en guerre
 à la plus grande utilité possible
 au peuple romain ;
 que je vous regardasse [pour moi,
 en place de proches (comme des proches)
 que je vous regardasse comme des alliés :
 m'assurant que moi, si je faisais cela,
 avoir (j'aurais) dans votre amitié
 une armée, des richesses,
 tous les appuis d'une royauté.
 Lesquelles recommandations de mon père
 comme je roulais dans mon esprit,
 Jugurtha,
 l'homme le plus scélérat
 de tous ceux
 que la terre porte,
 votre suprématie étant méprisée,
 m'a chassé de mon royaume

potem, et jam ab stirpe socium et amicum populo Romano, regno fortunisque omnibus expulit. Atque ego, P. C., quoniam eo miseriarum venturus eram, vellem potius ob mea quam ob majorum meorum beneficia posse me a vobis auxilium petere, ac maxume deberi mihi beneficia a populo Romano, quibus non egerem; secundum ea, si desideranda erant, uti debitis uterer. Sed quoniam parum tuta per se ipsa probitas, neque mihi in manu fuit Jugurtha qualis foret, ad vos confugi, P. C., quibus, quod miserrimum, cogor prius oneri quam usui esse.

« Ceteri reges, aut bello victi in amicitiam a vobis recepti, aut in suis dubiis rebus societatem vestram appetiverunt: familia nostra cum populo Romano bello Carthaginensi amicitiam instituit, quo tempore magis fides ejus quam fortuna petenda erat. Quorum¹ progeniem vos, P. C., nolite pati me

moi, le petit-fils de Masinissa, moi l'allié, l'ami héréditaire du peuple romain! Assurément, Pères Conscrits, puisque je devais en venir à ce degré d'infortune, je voudrais, en sollicitant vos secours, pouvoir invoquer mes propres services plutôt que ceux de nos aïeux: j'aurais voulu, par-dessus tout, que le peuple romain se trouvât mon débiteur sans qu'il y eût eu nécessité pour moi de faire valoir mes droits auprès de lui; je voudrais du moins, réduit à la nécessité de le faire, pouvoir revendiquer votre appui à titre de dette. Quoi qu'il en soit, puisque l'innocence est par elle-même une défense peu sûre et qu'il n'a pas dépendu de moi que Jugurtha fût ou ne fût pas ce qu'il est, je me suis réfugié vers vous, Pères Conscrits, forcé, à mon grand regret, de vous être à charge avant de vous avoir été utile.

« Les autres rois, ou ne furent reçus dans votre amitié qu'après avoir été vaincus par vos armes, ou briguerent votre alliance à l'heure du péril: notre famille, au contraire, forma ses premières liaisons avec le peuple romain pendant la guerre de Carthage, dans un temps où vos vertus plus que votre fortune pouvaient faire convoiter une telle alliance. Ne souffrez pas, Pères Conscrits, que le

omnibusque fortunis
me nepotem Masinissæ,
et jam ab stirpe
socium et amicum
populo Romano
Atque ego vellem,
Patres Conscripti,
quoniam venturus eram
eo miseriarum,
me posse petere
auxilium a vobis
potius ob mea beneficia
quam ob majorum,
ac maxume beneficia
quibus non egerem
deberi mihi
a populo Romano;
secundum ea,
si erant desideranda,
uterer uti debitis.

Sed quoniam ipsa per se
probitas parum tuta,
neque fuit mihi in manu
qualis foret Jugurtha,
confugi ad vos,
Patres Conscripti,
quibus,
quod miserrimum,
cogor esse oneri
priusquam usui.

« Ceteri reges,
aut recepti a vobis
in amicitiam
victi bello,
aut appetiverunt
vestram societatem
in suis rebus dubiis:
nostra familia
instituit amicitiam
cum populo Romano
bello Carthaginensi,
quo tempore fides ejus
magis quam fortuna
erat petenda.
Quorum me progeniem
nolite pati,
vos, Patres Conscripti,

et de toute *ma* fortune,
moi le petit-fils de Masinissa,
et déjà d'origine
allié et ami
au peuple romain.
Et moi je voudrais *certainement*,
Pères Conscrits,
puisque je devais *en* venir
là (à ce point) de misères,
moi pouvoir demander
du secours à vous
plutôt pour mes bons-services
que pour *ceux* de *mes* ancêtres,
et je voudrais avant-tout des bons-services
dont je n'eusse-pas-besoin
être dus à moi
par le peuple romain;
en-second-lieu-de cela je voudrais,
puisqu'ils étaient à-réclamer *par moi*,
que j'en usasse comme de *services* dus.
Mais puisque d'elle-même par soi *seule*
la probité *est* peu sûre, [mon pouvoir]
et qu'il n'a pas été à moi en mains (en
quel serait Jugurtha (que Jugurtha fût
je me suis réfugié vers vous, [tel ou tel),
Pères Conscrits,
auxquels,
ce qui *est* très-déplorable,
je suis forcé d'être à charge
avant que *de vous avoir été* à profit.

« Les autres rois,
ou *ont été* reçus par vous
en amitié
après avoir été vaincus *par vous* à la guerre,
ou ont recherché
votre alliance
dans leurs circonstances critiques:
mais notre famille
a établi *son* amitié
avec le peuple romain
pendant la guerre contre-Carthage,
auquel temps sa vertu
plus que *sa* fortune
était à-rechercher. [de cette famille),
Desquels moi le descendant (or, moi sorti
ne veuillez pas souffrir (ne souffrez pas),
vous, Pères Conscrits,

frustra a vobis auxilium petere. Si ad impetrandum nihil causæ haberem præter miserandam fortunam, quod paulo ante rex, genere, fama atque copiis potens, nunc deformatus ærumnis, inops, alienas opes exspecto, tamen erat¹ majestatis populi Romani prohibere injuriam, neque pati cujusquam regnum per scelus crescere; verum ego his finibus ejectus sum, quos majoribus meis populus Romanus dedit, unde pater et avus una vobiscum expulere Syphacem et Carthaginienses: vestra beneficia mihi erepta sunt, P. C.; vos in mea injuria despecti estis.

« Eheu me miserum! Huccine, Micipsa pater, beneficia tua evasere, uti, quem tu parem cum liberis regni que participem fecisti, is potissimum stirpis tuæ extinator sit? Nunquamne ergo familia nostra quieta erit? semperne in sanguine, ferro, fuga versabimur? Dum Carthaginienses incolumes fuere,

descendant de cette famille réclame en vain votre assistance. N'eussé-je pour l'obtenir d'autres titres que ma triste fortune, moi naguères souverain, naguères puissant par ma naissance, par mon nom, par les ressources de mon empire, aujourd'hui brisé par la douleur, dénué de tout, réduit à attendre des secours étrangers, il serait encore de la dignité du peuple romain de s'opposer à une injustice, et de ne pas permettre qu'une domination quelconque s'accrût par le crime; mais ce royaume d'où je suis expulsé, c'est celui-là même que le peuple romain donna à mes ancêtres, celui-là même d'où mon père et mon aïeul, conjointement avec vous, chassèrent Syphax et les Carthaginois: c'est de vos bienfaits qu'on me dépouille, Pères Conscrits! c'est vous qu'on méprise en m'attaquant!

« Hélas! quel malheur que le mien! Voilà donc, ô Micipsa, ô mon père, le fruit de tes bontés! Celui que tu as fait l'égal de tes enfants, le cohéritier de ton sceptre, devient précisément le destructeur de ta race! Notre famille ne connaîtra-t-elle donc jamais le repos? vivrons-nous toujours dans le sang, dans les combats, dans les exils? Tant que Carthage fut debout, il était naturel que tous

petere frustra
 auxilium a vobis.
 Si ad impetrandum
 haberem nihil causæ
 præter
 fortunam miserandam
 quod rex paulo ante,
 potens genere,
 fama atque copiis,
 nunc deformatus ærumnis,
 inops,
 exspecto opes alienas,
 tamen erat
 majestatis populi Romani
 prohibere injuriam,
 neque pati
 regnum cujusquam
 crescere per scelus;
 verum ego ejectus sum
 his finibus,
 quos populus Romanus
 dedit meis majoribus,
 under pater et avus
 una vobiscum
 expulere Syphacem
 et Carthaginenses:
 vestra beneficia
 erepta sunt mihi,
 Patres Conscripti;
 vos despecti estis
 in injuria mea.

« Eheu me miserum!
 Huccine tua beneficia,
 Micipsa pater,
 evasere, uti,
 quem tu fecisti
 parem cum liberis
 et participem regni,
 is potissimum sit
 exstinctor tuæ stirpis?
 Nunquamne ergo
 nostra familia erit quieta?
 semperne versabimur
 in sanguine, ferro, fuga?
 Dum Carthaginenses
 fuere incolumes,
 jure patiebamur

demander (que je demande) vainement
 du secours à vous.

Même si pour l'obtenir
 je n'avais rien de motif (aucun motif)
 excepté

ma fortune déplorable,
 en ce que roi un peu auparavant,
 et puissant par ma naissance,
 et par ma renommée et mes ressources,
 aujourd'hui défait par les malheurs,
 dénué de tout,

j'attends l'appui d'autrui,
 pourtant il était (il serait) encore
 de la majesté du peuple romain
 d'empêcher une injustice,
 et de ne pas souffrir

le royaume de qui que ce soit
 grandir par un crime;

mais moi, j'ai été repoussé
 de ces frontières mêmes,

que le peuple romain
 a données à mes ancêtres,
 d'où mon père et mon aïeul
 conjointement avec vous

chassèrent Syphax
 et les Carthaginois:

ce sont vos propres bienfaits
 qui ont été ravés à moi,

Pères Conscrits;

c'est vous qui avez été méprisés
 dans l'injustice commise envers-moi.

« Hélas! moi infortuné!

Est-ce donc à ceci que tes bienfaits,

ô Micipsa mon père,

ont abouti, que,

l'homme que toi-même as fait
 égal avec (l'égal de) tes enfants

et ayant-part-à ton royaume,
 cet homme de préférence soit

le destructeur de ta race?

Est-ce que jamais donc

notre famille ne sera tranquille?

est-ce que toujours nous nous trouverons

dans le sang, le fer, l'exil?

Tant que les Carthaginois

furent sains-et-saufs (debout), [frions

à-bon-droit (naturellement) nous souf-

jure omnia sæva patiebamur : hostes ab latere, vos amici procul, spes omnis in armis erat. Postquam illa pestis ex Africa ejecta est, læti pacem agitabamus; quippe quis hostis nullus erat, nisi forte quem vos jussissetis. Ecce autem ex improviso Jugurtha, intoleranda audacia, scelere atque superbia sese efferens, fratre meo atque eodem propinquo suo interfecto, primum regnum ejus sceleris sui prædam fecit; post, ubi me iisdem dolis nequit capere, nihil minus quam vim aut bellum expectantem in imperio vestro, sicuti videtis, extorrem patria, domo, inopem et coopertum miseriis effecit, ut ubivis tutius quam in meo regno essem¹.

« Ego sic existumabam, P. C., uti prædicantem audiveram patrem meum : qui vestram amicitiam colerent, eos multum laborem suscipere; ceterum ex omnibus maxime tutos esse. Quod in familia nostra fuit, præstitit, uti in omnibus bellis

les maux s'abattissent sur nous : l'ennemi était si près; vous, nos amis, si loin! nous n'avions d'espoir qu'en nos armes. Mais, l'Afrique une fois purgée de ce fléau, nous goûtions en sécurité les douceurs de la paix; car nous n'avions plus d'ennemis, si ce n'est peut-être ceux qu'il vous eût plu de nous assigner. Et voici que tout à coup Jugurtha, emporté par une audace, une scélératesse, un orgueil intolérable, assassine mon frère et commence par faire du royaume de sa victime la proie de son forfait; puis, furieux de ne pouvoir me prendre dans les mêmes pièges, il m'attaque ouvertement, alors que, dans un empire dépendant de votre puissance, je ne m'attendais à rien moins qu'à des violences ou à des hostilités, me chasse, comme vous voyez, de ma patrie et de mes foyers, sans ressources, tout couvert de misères, et fait si bien que tout autre endroit devient pour moi plus sûr que mes propres États!

« Je pensais, Pères Conscrits, comme je l'avais entendu proclamer bien haut par mon père, que ceux qui cultivaient votre amitié, s'ils s'imposaient une lourde charge, étaient d'ailleurs les mieux protégés des hommes. Notre famille, autant qu'il a dépendu d'elle, vous a aidés dans toutes vos guerres : à votre tour, il dépend de vous,

omnia sæva :
 hostes ab latere,
 vos amici procul,
 omnis spes erat in armis.
 Postquam illa pestis
 ejecta est ex Africa,
 læti agitabamus pacem :
 quippe quis
 nullus hostis erat,
 nisi forte
 quem vos jussissetis.
 Ecce autem Jugurtha,
 ex improviso,
 efferens sese
 intoleranda audacia,
 scelere atque superbia,
 meo fratre
 atque eodem suo propinquo
 interfecto,
 fecit primum regnum ejus
 prædam sui sceleris;
 post, ubi nequit capere me
 iisdem dolis,
 effecit, sicuti videtis,
 extorrem patria, domo,
 inopem
 et coopertum miseriis,
 exspectantem nihil minus
 quam vim aut bellum
 in imperio vestro;
 ut essem tutius ubivis
 quam in meo regno.

« Ego, Patres Conscripti,
 existumabam sic,
 uti audiveram
 meum patrem
 prædicantem :
 qui colerent
 vestram amicitiam,
 eos suscipere
 laborem multum ;
 ceterum esse ex omnibus
 maxime tutos.
 Quod fuit in nostra familia,
 præstitit,
 uti adessent vobis
 in omnibus bellis ;

JUGURTHA.

tous *maux* cruels :
 les ennemis *étaient* à nos côtés,
 vous, nos amis, vous *étiez* loin,
 tout *notre* espoir était dans les armes.
 Mais depuis que cette peste
 eut été rejetée de l'Afrique,
 joyeux nous exercions la paix :
 à-savoir nous à qui
 aucun ennemi n'était,
 sinon par hasard
celui que vous auriez ordonné.
 Mais voici que Jugurtha,
 à l'improviste,
 se laissant-empporter
 par une intolérable audace,
 par la scélératresse et par l'orgueil,
 mon frère
 et le même son proche parent
une fois assassiné par lui,
 fit d'abord de son royaume
 la proie de son crime ;
 puis, attendu qu'il ne-peut me prendre
 par les mêmes ruses,
 il m'a fait, comme vous voyez,
 banni de ma patrie, de mon palais,
 dénué de tout
 et tout couvert de misères,
 moi qui n'attendais rien moins
 que la violence ou la guerre
 dans un empire à-vous ;
 il a fait que je fusse plus sûrement partout
 que dans mon royaume.

« Moi, Pères Conscrits,
 je pensais ainsi,
 comme j'avais entendu
 mon père
 le proclamant-hautement,
 ceux qui cultivaient
 votre amitié,
 ceux-là entreprendre
 une charge considérable ;
 mais du reste être d'entre tous
 les plus en-sûreté. [notre famille,
 Ce qui a été dans (ce qui a dépendu de)
 elle l'a donné, [aidassent
 à savoir qu'ils (ceux de ma famille) vous
 dans toutes vos guerres ;

vobis adessent; nos uti per otium tuti simus, in manu vestra est, P. C. Pater nos duos fratres reliquit, tertium, Jugurtham, beneficiis suis ratus nobis conjunctum fore: alter eorum necatus, alterius¹ ipse ego manus impias vix effugi. Quid agam? quo potissimum infelix accedam? Generis præsidia omnia extincta sunt: pater, uti necesse erat, naturæ concessit; fratri, quem minime decuit, propinquus per scelus vitam eripuit; affines, amicos, propinquos ceteros, alium alia clades oppressit: capti ab Jugurtha, pars in crucem acti, pars bestiis objecti; pauci, quibus relicta anima, clausi in tenebris, cum mœrore et luctu, morte graviolem vitam exigunt. Si omnia, quæ² aut amisi aut ex necessariis advorsa facta sunt, incolumia manerent, tamen, si quid ex improvise accidisset, vos implorarem, P. C., quibus, pro magnitudine imperii, jus et

Pères Conscrits, que nous soyons en sûreté pendant la paix. Nous étions deux frères; mon père nous en donna un troisième, Jugurtha, croyant nous l'attacher par ses bienfaits: l'un de nous deux est mort assassiné par lui; moi-même, je n'ai échappé qu'à grand'peine à ses mains fratricides. Que faire? à qui recourir de préférence dans ma détresse? Tous les appuis de ma famille sont anéantis: mon père a payé à la nature le tribut obligé; mon frère s'est vu arracher la vie par le crime d'un parent, de celui-là même qui devait le plus respecter ses jours; mes alliés, mes amis, mes proches, tous ont été victimes des cruautés les plus diverses: pris par Jugurtha, les uns ont été mis en croix, d'autres jetés aux bêtes; le petit nombre de ceux auxquels on a laissé le souffle, enfermés au fond de noirs cachots, y traînent dans l'affliction et le désespoir une vie plus affreuse que la mort. Au surplus, quand j'aurais conservé tout ce que j'ai perdu, quand mes appuis naturels ne se seraient point tournés contre moi, oui, dans toute disgrâce imprévue, c'est encore vous que j'implorerais, Pères Conscrits, vous à qui la majesté de votre empire fait un devoir de veiller au maintien de tous les droits, à la répression

uti nos simus tuti
 per otium,
 est in vestra manu,
 Patres Conscripti.
 Pater reliquit nos
 duos fratres,
 ratus tertium, Jugurtham,
 conjunctum fore nobis
 suis beneficiis :
 alter eorum necatus,
 ego ipse effugi vix
 manus impias alterius.
 Quid agam ?
 quo potissimum accedam
 infelix ?
 Omnia præsidia generis
 exstincta sunt :
 pater, uti erat necesse,
 concessit naturæ ;
 propinquus,
 quem decuit minime,
 eripuit vitam fratri
 per scelus ;
 affines,
 amicos, ceteros propinquos,
 clades alia
 oppressit alium :
 capti ab Jugurtha,
 pars acti in crucem,
 pars objecti bestiis ;
 pauci, quibus anima relicta,
 clausi in tenebris,
 cum mœrore et luctu,
 exigunt vitam
 graviorem morte.
 Si omnia,
 aut quæ amisi,
 aut facta sunt
 advorsa ex necessariis,
 manerent incolumia,
 tamen, si quid
 accidisset ex improvise,
 vos implorarem,
 Patres Conscripti,
 quibus decet,
 pro magnitudine imperii,
 jus et omnes injurias

que nous, nous soyons en-sûreté
 pendant le repos de la paix,
 cela est en vos mains,
 Pères Conscrits.
 Notre père nous a laissés
 au nombre de deux frères,
 convaincu qu'un troisième, Jugurtha,
 devoir être (serait) uni à nous
 par reconnaissance pour ses bienfaits :
 cependant l'un d'eux a été tué,
 moi-même j'ai évité à peine
 les mains impies de l'autre.
 Que ferai-je ?
 où de-préférence me rendrai-je
 infortuné que je suis ?
 Tous les appuis de ma race
 sont anéantis :
 mon père, comme il était nécessaire,
 a cédé à la nature (est mort) ;
 un proche parent, [ainsi,
 celui auquel il convenait le moins d'agir
 a arraché la vie à mon frère
 par un crime ;
 quant à mes parents-par-alliance,
 mes amis, mes autres proches,
 un désastre différent pour chacun
 a écrasé chaque autre (chacun d'eux) :
 pris par Jugurtha,
 une partie (les uns) ont été mis en croix,
 une partie (d'autres) exposés aux bêtes ;
 quelques-uns, à qui la vie a été laissée,
 enfermés dans les ténèbres,
 avec le chagrin et l'affliction,
 passent une vie
 plus cruelle que la mort.
 Quand-même toutes les choses,
 ou que j'ai perdues,
 ou qui sont devenues pour moi
 contraires d'amies qu'elles étaient,
 me resteraient intactes, [heur)
 pourtant, si quelque chose (quelque mal-
 me fût arrivé à l'improviste,
 c'est vous que j'implorerais,
 Pères Conscrits,
 vous à qui il est-convenable que,
 à raison de la grandeur de votre pouvoir,
 tout droit et toutes injustices

injurias omnes curæ esse decet. Nunc vero exsul patria, domo, solus et omnium honestarum rerum egens, quo accedam aut quos appellem? Nationesne an reges, qui omnes familiæ nostræ ob vestram amicitiam infesti sunt? an quoquam adire licet, ubi non majorum meorum hostilia monumenta plurima sint? aut quisquam nostri misereri potest, qui aliquando vobis hostis fuit?

« Postremo Masinissa nos ita instituit, P. C., ne quem coleamus, nisi populum Romanum; ne societates, ne fœdera nova acciperemus: abunde magna præsidia nobis in vestra amicitia fore; si huic imperio fortuna mutaretur, una nobis occidendum esse. Virtute ac Dis volentibus, magni estis et opulenti; omnia secunda et obedientia sunt: quo facilius sociorum injurias curare licet. Tantum illud vereor, ne quos privata amicitia Jugurthæ, parum cognita, transvorsos agat:

de toutes les injustices. Mais aujourd'hui, exilé de ma patrie et de mes foyers, seul et dénué de tout ce qui rend l'existence honorable, où aller? à qui m'adresser? A ces nations, à ces rois, que notre alliance avec vous nous a pour toujours aliénés? Est-il donc une seule terre où je puisse diriger mes pas, qui ne porte partout les traces des hostilités de mes ancêtres? est-il un seul peuple qui puisse compatir à nos souffrances, pour peu qu'il ait jamais été votre ennemi?

« Tels sont, en un mot, les principes auxquels nous a formés Masinissa, Pères Conscrits: nous attacher exclusivement au peuple romain, et ne contracter ni alliances ni sociétés nouvelles: dans votre amitié, nous devons trouver sans peine tous les appuis nécessaires; si la fortune venait à changer pour cet empire, nous devons périr avec vous. Grâce à votre valeur et à la protection des Dieux, vous êtes grands et puissants; tout s'efface devant vous, tout vous obéit: il ne vous en est que plus facile de venger les injures faites à vos alliés. Tout ce que je crains, c'est que quelques particuliers, abusés par les avances de Jugurtha qu'ils connaissent mal, ne se laissent

esse curæ.
 Nunc vero
 exsul patria,
 domo,
 solus et egens
 omnium rerum
 honestarum,
 quo accedam
 aut quos appellem?
 Nationesne an reges,
 qui omnes sunt infesti
 nostræ familiæ
 ob amicitiam vestram?
 an licet adire quoquam,
 ubi non sint plurima
 monumenta hostilia
 meorum majorum?
 aut quisquam
 potest misereri nostri,
 qui aliquando
 fuit hostis vobis?
 « Postremo Masinissa
 instituit nos ita,
 Patres Conscripti,
 ne coleremus quem,
 nisi populum Romanum;
 ne acciperemus societates,
 ne
 fœdera nova :
 magna præsidia
 fore abunde nobis
 in vestra amicitia ;
 si fortuna mutaretur
 huic imperio,
 occidendum esse nobis una.
 Virtute ac Dis volentibus,
 estis magni et opulenti ;
 omnia sunt
 secunda et obedientia :
 quo facilius licet
 curare injurias sociorum.
 Tantum vereor illud,
 ne amicitia privata
 Jugurthæ,
 parum cœgnita,
 agat quos transvorsos ;
 quos ego audio

être à soin (soient l'objet de constantes
 Mais aujourd'hui [préoccupations).
 exilé de *ma* patrie,
 de *ma* demeure,
 seul et dénué
 de toutes les choses
 honorables,
 où me-rendrai-je
 ou à qui ferai-je-appel ?
 Est-ce aux nations ou aux rois,
 qui tous sont hostiles
 à notre famille
 à cause de *notre* amitié avec-vous ?
 ou *m'est-il*-possible d'aller quelque part,
 où ne soient pas en-grand-nombre
 des monuments d'-hostilités
 de mes ancêtres ?
 ou *enfin* qui-que-ce-soit
 peut-il avoir-pitié de nous,
 lequel à-une-époque-quelconque
 a été un ennemi pour vous ?

« Enfin Masinissa
 nous a formés de-telle-sorte,
 Pères Conserits,
 que nous ne cultivassions aucun *autre*,
 excepté le peuple romain ; [ces,
 que nous n'acceptassions point d'allian-
 que *nous n'acceptassions* point
 de traités-d'union nouveaux :
il nous a dit de grands appuis
 devoir être abondamment à nous
 dans votre amitié ;
 si *jamais* la fortune changeait
 pour cet empire *romain*, [temps.
 qu'il nous faudrait tomber en même
Votre mérite et les Dieux le voulant,
 vous êtes grands et puissants ;
 tout est *relativement* à vous
 second (inférieur) et obéissant :
 d'autant plus aisément *vous* est-il possible
 de prendre-à-cœur les griefs de *vos* alliés.
 Seulement je crains cela,
 que l'amitié particulière
 de Jugurtha,
 étant trop peu connue,
 n'en pousse quelques-uns de-travers ;
 lesquels j'entends-dire

quos ego audio maxuma ope niti, ambire, fatigare vos singulos, ne quid de absente, incognita causa, statuatis : « Fingere « me verba ; fugam simulare, cui licuerit in regno manere. » Quod utinam illum, cujus impio facinore in has miserias projectus sum, eadem hæc simulantem videam, et aliquando aut apud vos aut apud Deos immortales rerum humanarum cura oriatur ! Næ ille, qui nunc sceleribus suis ferox atque præclarus est, omnibus malis excruciat, impietatis in parentem nostrum, fratris mei necis, mearumque miseriarum graves pœnas reddet.

« Jam jam ¹, frater animo meo carissime, quanquam tibi immaturo, et unde minime decuit, vita erepta est, tamen lætandum magis quam dolendum puto casum tuum : non enim regnum, sed fugam, exsilium, egestatem et omnes has quæ me premunt ærumnas cum anima simul amisisti. At ego

égarer : j'apprends en effet qu'ils n'épargnent ni démarches, ni sollicitations, ni importunités auprès de chacun de vous, pour obtenir que vous ne décidiez rien en l'absence de Jugurtha et sans l'avoir entendu : suivant eux, mes allégations ne sont que mensonges, ma fuite n'est qu'une feinte, et j'étais libre de demeurer dans mes États. Ah ! que ne vois-je celui dont l'odieux forfait m'a plongé dans ce gouffre réduit à feindre de même ! Fasse le ciel que vous ou les Dieux immortels, vous preniez enfin souci des choses humaines ! Alors sans doute ce misérable, aujourd'hui si fier, si triomphant de ses crimes, torturé à son tour par toutes les douleurs, expiera cruellement et son ingratitude envers mon père, et le meurtre de mon frère, et mes propres souffrances !

« O mon frère, objet de mes plus chères affections ! bien que la vie t'ait été enlevée avant le temps, par la main qui devait le moins attenter à tes jours, le dirai-je ? j'estime qu'il y a plus à se réjouir qu'à se lamenter de ton sort : ce n'est pas la royauté, c'est la fuite, l'exil, le dénûment, tous les maux enfin qui pèsent sur moi, que tu as perdus avec l'existence. Quant à moi, hélas ! précipité du royaume

niti maxuma ope,
 ambire,
 fatigare vos singulos,
 ne statuatis quid
 de absente,
 causa incognita :
 Me fingere verba,
 simulare fugam,
 cui licuerit
 manere in regno.
 Quod utinam videam
 illum,
 impio facinore cujus
 projectus sum
 in has miserias,
 simulantem hæc eadem,
 et cura rerum humanarum
 oriaturo aliquando
 aut apud vos
 aut apud Deos immortales !
 Næ ille,
 qui est nunc ferox
 atque præclarus
 suis sceleribus,
 exeruciatus omnibus malis,
 reddet graves pœnas
 impietatis
 in nostrum parentem,
 necis mei fratris,
 nearumque miseriarum.

« Jam jam,
 frater
 carissimum meo animo,
 quanquam vita erepta est
 tibi immaturo,
 et unde
 decuit minime,
 tamen puto tuum casum
 magis lætandum
 quam dolendum :
 amisisti enim
 simul cum anima
 non regnum, sed fugam,
 exsilium, egestatem,
 et omnes has ærumnas
 quæ premunt me.
 At ego infelix,

s'efforcer avec les plus grands efforts,
 chercher-à-vous-circonvenir, [tour,
 vous fatiguer d'instances chacun-à-votre-
 pour que vous ne décidiez rien
 sur Jugurtha absent,
 la cause n'étant-pas-instruite :
 ajoutant Moi feindre mes paroles,
 et simuler la fuite (l'obligation de fuir),
 moi à qui, disent-ils, il fut-possible
 de rester dans mon royaume.
 Ah! plaise-au-ciel-que je voie
 cet homme,
 par l'impie forfait duquel
 j'ai été précipité
 dans ces misères,
 feignant ces mêmes malheurs,
 et que le souci des affaires humaines
 vienne-à-se-produire enfin
 soit chez vous
 soit chez les Dieux immortels !
 Alors certes ce misérable,
 qui est maintenant fier
 et en-honneur
 grâce à ses crimes,
 déchiré par tous les maux,
 rendra de cruelles expiations
 de son impiété (ingratitude)
 envers notre père,
 du meurtre de mon frère,
 et de mes propres misères.

« Déjà, déjà (et maintenant),
 ô mon frère
 très-cher à mon cœur,
 quoique la vie t'ait été arrachée
 à toi non-mûr-encore (avant le temps),
 et d'où (par le bras par lequel)
 il a convenu le moins qu'elle le fût,
 pourtant j'estime ton sort
 plus à-féliciter
 qu'à-déplorer :
 tu as perdu en effet
 en même temps avec le souffle
 non la royauté, mais la fuite,
 l'exil, le dénûment,
 et toutes ces infortunes
 qui pèsent-sur moi.
 Mais moi l'infortuné,

infelix, in tanta mala præcipitatus ex patrio regno, rerum humanarum spectaculum præbeo, incertus quid agam, tuasne injurias persequar, ipse auxilii egens, an regno consulam, cujus vitæ necisque potestas ex opibus alienis pendet. Utinam emori fortunis meis honestus exitus esset, neu vere contemptus viderer, si, defessus malis, injuriæ concessissem! Nunc neque vivere lubet, neque mori licet sine dedecore. P. C., per vos, per liberos atque parentes vestros, per majestatem populi Romani, subvenite misero mihi: ite obviam injuriæ; nolite pati regnum Numidiæ, quod vestrum est, per scelus et sanguinem familiæ nostræ tabescere. »

XV. Postquam rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione magis quam causa freti, paucis respondent: « Hiempsalem ob sævitiam suam ab Numidis interfectum: Adherbalem ultro bellum inferentem, postquam superatus sit, queri quod injuriam facere nequivisset: Jugurtham ab senatu petere

de mes pères dans cet abîme d'infortune, j'étaie à tous les regards le spectacle des vicissitudes humaines, et je ne sais à quel parti m'arrêter: poursuivrai-je ta vengeance, quand j'ai moi-même besoin de secours? aviserai-je aux intérêts de ma couronne, quand ma vie ou ma mort sont à la merci d'autrui? Plût au ciel que la mort offrît à mes tristes destinées une issue honorable, et que je ne dusse point justifier tous les mépris en cédant à l'excès des maux qui me brisent! Mais désormais la vie m'est odieuse, et je ne puis mourir sans déshonneur. Au nom de vous-mêmes, Pères Conscrits, au nom de vos enfants, de vos pères, de la majesté du peuple romain, venez en aide à ma détresse, opposez-vous au triomphe de l'injustice, ne souffrez pas que ce royaume de Numidie qui vous appartient, devenu la proie du crime, s'écroule dans le sang de notre famille! »

XV. Lorsque le roi a cessé de parler, les députés de Jugurtha, plus confiants en leurs largesses qu'en la bonté de leur cause, répondent en peu de mots: « Les Numides ont massacré Hiempsal en haine de sa cruauté: Adherbal, vaincu après avoir pris lui-même l'offensive, ne se plaint que du tort qu'il n'a pu faire: Jugurtha

præcipitatus ex regno patrio
in tanta mala,
præbeo spectaculum
rerum humanarum :
incertus quid agam,
persequarne injurias tuas
egens ipse auxilii,
an consulam regno,
vitæ necisque cujus
potestas pendet
ex opibus alienis.

Utinam emori esset exitus
honestus meis fortunis,
neu viderer
contemptus vere,
si, defessus malis,
concessissem injuriæ!
Nunc neque lubet vivere,
neque licet mori
sine dedecore.

Patres Conscripti, per vos,
per liberos
atque vestros parentes,
per majestatem
populi Romani,
subvenite mihi misero :
ite obviam injuriæ ;
nolite pati
regnum Numidiæ,
quod est vestrum,
tabescere per scelus
et sanguinem
nostræ familiæ. »

XV. Postquam rex
fecit finem loquendi,
legati Jugurthæ,
freti largitione
magis quam causa,
respondent paucis :
« Hiempsalem interfectum
ab Numidis
ob suam sævitiam :
Adherbalem
inferentem ultro bellum,
postquam superatus sit,
queri quod nequivisset
facere injuriam.

précipité du royaume paternel
dans de si-grands maux,
j'offre en moi le spectacle
de la mobilité des choses humaines :
ne-sachant-trop quelle chose je dois faire,
si je poursuivrai les torts faits à-toi,
ayant-besoin moi-même de secours,
ou-si j'aviseraï pour ma royauté,
moi de la vie et de la mort duquel
le pouvoir dépend
de la puissance d'antrui.
Plût-au-ciel-que mourir fût une fin
honorable pour ma fortune,
ou (et) que je ne dusse pas paraître
méprisé à-juste-titre,
si, découragé de mes maux,
je cédaï à (sous le poids de) mes griefs !
Mais voici-que ni il ne me plaît de vivre,
ni il ne m'est-possible de mourir
sans déshonneur.

Pères Conscrits, au nom de vous,
au nom de vos enfants
et de vos pères,
au nom de la majesté
du peuple romain,
venez-en-aide à moi malheureux :
allez à-l'encontre d'une injustice ;
ne-venillez-pas souffrir
que le royaume de Numidie,
lequel est à-vous,
dépérir (dépérisse) par un crime
et par le sang versé
de notre famille. »

XV. Après que le roi
eut fait fin (eut cessé) de parler,
les envoyés de Jugurtha,
se fiant sur leurs largesses
plus que sur la bonté de leur cause,
répondent en peu de mots :
« Hiempsal avoir été tué
par les Numides
pour sa cruauté .
Adherbal
apportant spontanément la guerre,
après qu'il a été vaincu,
venir se plaindre qu'il n'eût-pas-pu
faire le mal qu'il méditait :

ne alium putarent ac Numantiæ cognitus esset, neu verba inimici ante facta sua ponerent. » Deinde utrique curia egrediuntur. Senatus statim consulitur. Fautores legatorum, præterea magna pars, gratia depravati, Adherbalis dicta contemnere, Jugurthæ virtutem extollere laudibus : gratia, voce, denique omnibus modis pro alieno scelere et flagitio, sua quasi pro gloria, nitebantur. At contra pauci, quibus bonum et æquum divitiis carius, subveniendum Adherbali et Hiempsalis mortem severe vindicandam censebant; sed ex omnibus maxime Æmilius Scaurus¹, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum; ceterum vitia sua calide occultans. Is postquam videt regis largitionem famosam impudentemque, veritus, quod in tali re solet, ne polluta licentia invidiam accenderet, animum a consueta lubidine continuit.

supplie le sénat de voir en lui le même homme qui s'est révélé à Numance, et de le juger moins sur les allégations de son adversaire que sur ses propres actes. » — Adherbal et les députés se retirent ensuite, et le sénat est appelé à délibérer sur-le-champ. Les partisans des députés et la plupart des membres présents, corrompus à force d'intrigues, sont tout dédain pour les paroles d'Adherbal, tout éloges pour le mérite de Jugurtha : crédit, clameurs, tout enfin est mis au service du crime et de l'infamie d'autrui, comme s'il se fût agi d'une gloire personnelle. Quelques sénateurs pourtant, préférant aux richesses le devoir et la justice, voulaient qu'on secourût Adherbal et qu'on poursuivît avec sévérité le meurtre de son frère; notamment Emilius Scaurus, homme d'une haute naissance, actif, influent; au fond, avide de puissance, d'honneurs et de richesses, mais habile à masquer ses vices. Témoin de l'éclat et de l'impudence des largesses de Jugurtha, il craignit l'odieux qui s'attaque d'ordinaire à une corruption trop scandaleuse, et sut contenir sa passion habituelle.

Jugurtham petere ab senatu
 ne putarent alium
 ac cognitus esset
 Numantiæ,
 neu ponerent verba inimici
 ante sua facta.
 Deinde utrique
 egrediuntur curia.
 Senatus statim consulitur.
 Fautores legatorum,
 præterea
 magna pars,
 depravati gratia,
 contemnere
 dicta Adherbalis,
 extollere laudibus
 virtutem Jugurthæ :
 nitebantur gratia,
 voce,
 denique omnibus modis,
 pro scelere
 et flagitio alieno,
 quasi pro sua gloria.
 At contra pauci,
 quibus bonum et æquum
 carius divitiis,
 censebant
 subveniendum Adherbali
 et mortem Hiempsalis
 vindicandam severe ;
 sed maxume ex omnibus
 Æmilius Scaurus,
 homo nobilis,
 impiger, factiosus,
 avidus potentiæ,
 honoris, divitiarum ;
 ceterum
 occultans callide sua vitia.
 Postquam is videt
 largitionem regis
 famosam impudentemque,
 veritus,
 quod solet in tali re,
 ne licentia polluta
 accenderet invidiam,
 continuit animum
 a lubidine consueta.

Jugurtha demander au sénat
 qu'ils ne le crussent pas autre
 qu'il n'avait été connu
 à Numance,
 et ne plaçassent pas les dires d'un en-
 avant ses propres actes. [nemi
 Ensuite les-uns-et-les-autres
 sortent du palais-du-sénat.
 Le sénat aussitôt est consulté.
 Les partisans des députés,
 et de plus
 une grande partie des sénateurs,
 corrompus par l'intrigue,
 affectent de mépriser
 les dires d'Adherbal,
 d'exalter par leurs éloges
 le mérite de Jugurtha :
 ils s'efforçaient par leur crédit,
 par leurs clameurs,
 enfin de toutes manières,
 dans-l'intérêt du crime
 et de l'infamie d'-autrui,
 comme-si c'eût été pour leur propre gloire.
 Mais d'un-autre-côté peu d'hommes,
 à qui le bien et le juste
 était plus cher que les richesses,
 étaient-d'avis
 falloir venir-en-aide à Adherbal
 et la mort d'Hiempsal
 devoir être vengée sévèrement ;
 mais le plus d'entre tous
 Æmilius Scaurus,
 homme noble,
 actif, influent,
 avide de pouvoir,
 d'honneurs, de richesses ;
 du reste
 cachant habilement ses vices.
 Lorsque cet homme voit
 les largesses du roi
 connues de tous et impudentes,
 ayant craint,
 ce qui a-coutume d'arriver en pareil cas,
 qu'une impudence prostituée ainsi
 n'allumât l'indignation,
 il contint son âme (s'abstint)
 de sa passion habituelle.

XVI. Vicit tamen in senatu pars illa, qui vero pretium aut gratiam anteferebant. Decretum fit, uti decem legati regnum, quod Micipsa obtinuerat, inter Jugurtham et Adherbalem dividerent. Cujus legationis princeps fuit L. Opimius¹, homo clarus. et tum in senatu potens, quia consul, C. Graccho et M. Fulvio Flacco² interfectis, acerrime victoriam nobilitatis in plebem exercuerat. Eum Jugurtha, tametsi Romæ in amicis habuerat, tamen accuratissime recepit : dando et pollicitando perfecit uti famæ, fidei, postremo omnibus suis rebus commodum regis anteferret : reliquos legatos eadem via aggressus, plerosque capit ; paucis carior fides quam pecunia fuit. In divisione, quæ pars Numidiæ Mauretanium attingit, agro virisque opulentior, Jugurthæ traditur : illam alteram, specie quam usu potiore, quæ portuosior et ædificiis magis exornata erat, Adherbal possedit.

XVI. La victoire toutefois demeura, dans le sénat, au parti qui sacrifiait la justice à l'argent ou à la faveur. Un décret chargea dix commissaires de partager entre Jugurtha et Adherbal les provinces qu'avait possédées Micipsa. A la tête de cette commission, on mit L. Opimius, personnage fameux et alors tout-puissant au sénat, parce que pendant son consulat, après le meurtre de C. Gracchus et de M. Fulvius Flaccus, il avait poursuivi avec le dernier acharnement la victoire de la noblesse sur le peuple. Bien qu'à Rome Jugurtha se fût déjà assuré son amitié, il ne laissa pas de le recevoir avec des prévenances infinies, et il l'amena, à force de dons et de promesses, à sacrifier sa réputation, son devoir, en un mot tous ses intérêts, aux convenances d'un prince étranger. Les autres commissaires, attaqués par les mêmes séductions, se laissèrent également presque tous gagner : peu d'entre eux firent passer le devoir avant l'argent. Dans le partage, toute la partie de la Numidie qui touche à la Mauritanie, c'est-à-dire la plus fertile et la plus peuplée, fut livrée à Jugurtha : l'autre, qui, avec plus de ports et plus de beaux édifices, avait plus d'apparence que de ressources réelles, échut à Adherbal.

XVI. In senatu tamen
 illa pars vicit,
 qui anteferebant vero
 pretium aut gratiam.
 Decretum fit
 uti decem legati
 dividerent regnum,
 quod Micipsa obtinuerat,
 inter Jugurtham
 et Adherbalem.
 Cujus legationis
 princeps fuit L. Opimius,
 homo clarus,
 et tum potens in senatu,
 quia consul,
 Caio Graccho
 et Marco Fulvio Flacco
 interfectis,
 exercuerat acerrime
 victoriam nobilitatis
 in plebem.
 Tametsi Jugurtha
 habuerat in amicis Romæ,
 recepit tamen
 accuratissime :
 dando et pollicitando
 perfecit uti anteferret
 commodum regis
 famæ, fidei,
 postremo
 omnibus suis rebus :
 aggressus eadem via
 reliquos legatos,
 capit plerosque ;
 paucis fides
 fuit carior quam pecunia.
 In divisione,
 pars Numidiæ
 quæ attingit Mauretaniam,
 opulentior agro virisque,
 traditur Jugurthæ ;
 Adherbal possedit
 illam alteram,
 potiorem specie
 quam usu,
 quæ erat portuosior
 et magis exornata ædificiis.

XVI. Dans le sénat pourtant
 cette partie l'emporta, [la justice)
ceux-là, dis-je, qui préféraient au vrai (à
 un prix (de l'argent) ou une influence.
 Un décret se fait (on décrète)
 que dix commissaires
 partageraient le royaume,
 que Micipsa avait possédé,
 entre Jugurtha
 et Adherbal.
 De laquelle commission
 le chef fut Lucius Opimius,
 homme illustre,
 et alors puissant dans le sénat,
 parce qu'étant consul,
 Caius Gracchus
 et Marcus Fulvius Flaccus
une fois tués par lui,
 il avait exercé très-rudemment
 la victoire de la noblesse
 sur le peuple (sur les plébéiens).
 Quoique Jugurtha
 l'eût eu déjà parmi ses amis à Rome,
 il le reçut pourtant
 avec-beaucoup-de-prévenances :
 en donnant et en promettant-beaucoup
 il fit-en-sortie qu'il préférât
 l'avantage du roi
 à sa réputation, à sa probité,
 enfin
 à tous ses propres intérêts :
 ayant attaqué par la même voie
 le-reste-des envoyés,
 il prend (gagne) la plupart d'entre eux ;
 à peu seulement la probité
 fut plus chère que l'argent.
 Dans le partage,
 la partie de la Numidie
 qui touche à la Mauritanie,
 plus riche en terres et en hommes,
 est livrée à Jugurtha ;
 Adherbal eut-en-partage
 cette autre,
 meilleure par son aspect
 que par son utilité,
 qui était plus garnie-de-ports
 et plus ornée de beaux édifices.

XVII. Res postulare videtur Africæ situm paucis exponere, et eas gentes, quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit, attingere. Sed quæ loca et nationes, ob calorem aut asperitatem, item solitudines, minus frequentata ¹ sunt, de iis haud facile compertum narraverim; cetera quam paucissimis absolvam.

In divisione orbis terræ, plerique in partem tertiam Africam posuere; pauci tantummodo Asiam et Europam esse², sed Africam in Europa. Ea fines habet, ab occidente, fretum nostri maris et Oceani³; ab ortu solis, declivem latitudinem, quem locum Catabathmon⁴ incolæ appellant. Mare sævum, importuosum; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infecundus; cœlo terraque penuria aquarum. Genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum: plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interiire: nam morbus haud sæpe quemquam superat; ad hoc malefici generis plurima ani-

XVII. Ici mon sujet semble m'inviter à esquisser brièvement la géographie de l'Afrique, et à toucher un mot des nations avec lesquelles nous avons eu soit des guerres, soit des alliances. Les pays et les peuples moins souvent visités à raison de leur brûlant climat, de leurs montagnes et de leurs déserts, il me serait difficile d'en rien dire de bien positif; les autres, j'en donnerai un très-rapide aperçu.

Dans la division du globe terrestre, la plupart des auteurs ont fait de l'Afrique une troisième partie du monde; d'autres en petit nombre n'en ont compté que deux, l'Asie et l'Europe, et ont compris l'Afrique dans l'Europe. Cette contrée a pour bornes: à l'occident, le détroit qui joint notre mer à l'Océan; au levant, une vaste surface inclinée, que les habitants nomment *Catabathmos* (la Descente). La mer y est orageuse et sans ports; le sol, fertile en grains, favorable aux bestiaux, dépourvu d'arbres; le ciel sans pluies; la terre sans sources. Les habitants sont sains et robustes, légers à la course, durs à la fatigue: pour la plupart, ils meurent lentement minés par la vieillesse, à moins que leurs jours ne soient abrégés par le fer ou la dent des bêtes féroces; car s'il est rare que la maladie emporte aucun d'eux, en revanche il y a abondance d'animaux d'espèce mal-

XVII. Res
videtur postulare
exponere paucis
situm Africæ,
et attingere eas gentes,
quibuscum fuit nobis
bellum aut amicitia.
Sed loca et nationes
quæ frequentatasunt minus
ob calorem
aut asperitatem,
item solitudines,
haud narraverim facile
compertum de iis;
absolvam cetera
quam paucissumis.

In divisione orbis terræ
plerique posuere Africam
in tertiam partem;
pauci Asiam et Europam
esse tantummodo,
sed Africam in Europa.
Ea habet fines
ab occidente fretum
nostri maris et Oceani;
ab ortu solis
latitudinem declivem,
quem locum incolæ
appellant Catabathmon.
Mare sævum,
importuosum;
ager fertilis frugum,
bonus pecori,
infecundus arbori;
penuria aquarum
cælo terraque.
Genus hominum
corpore salubri,
velox, patiens laborum:
senectus
dissolvit plerosque,
nisi qui interiere
ferro aut bestiis:
nam morbus haud sæpe
superat quemquam;
ad hoc plurima animalia
generis malefici.

XVII. *Mon sujet*
semble demander
moi exposer (que j'expose) en peu de *mots*
la géographie de l'Afrique,
et mentionner-en-passant ces nations,
avec lesquelles fut à nous
guerre ou amitié.

Du reste, les lieux et les nations
qui ont été fréquentés (visités) moins
à cause de *leur* chaleur
ou de *leurs* aspérités (montagnes),
et-aussi de *leurs* déserts,
je ne saurais rapporter facilement
rien de bien-su au sujet d'eux;
mais je traiterai des autres
en le moins possible de *mots*.

Dans la division du globe de la terre
la plupart ont posé l'Afrique
en-*façon-de* troisième partie;
peu ont pensé l'Asie et l'Europe
être seulement *des parties du monde*,
et l'Afrique être dans l'Europe.
Cette *contrée* a pour confins
à l'occident le détroit
de notre mer et de l'Océan;
du côté du lever du soleil
une vaste-surface inclinée,
lequel lieu les habitants
appellent Catabathmos.
La mer *y est* orageuse,
sans-ports;
la campagne fertile en céréales,
favorable au bétail,
stérile pour les arbres;
il y a pénurie d'eaux
et dans son ciel et dans son sol.
La race des hommes *qui l'habitent*
est douée d'un corps sain,
est agile, dure aux travaux:
la vieillesse
mine-lentement la plupart d'eux,
à moins que quelques-uns n'aient péri
par le fer ou *la dent des bêtes*:
car la maladie non souvent (rarement)
trionphe-de quelqu'un d'eux;
outre cela *il y a* beaucoup d'animaux
d'espèce malfaisante.

malia. Sed qui mortales initio Africam habuerint, quique postea accesserint, aut quo modo inter se permixti sint, quantum ab ea fama quæ plerosque obtinet diversum est, tamen, uti ex libris Punicis, qui regis Hiempsalis ¹ dicebantur, interpretatum ² nobis est, utique rem sese habere cultores ejus terræ putant, quam paucissimis dicam : ceterum fides ejus rei penes auctores erit.

XVIII. Africam initio habuere Gætuli et Libyes, asperi, inculti, quis cibus erat caro ferina atque humi pabulum, uti pecoribus. Hi neque moribus, neque lege, neque imperio cujusquam regebantur : vagi, palantes, qua nox coegerat, sedes habebant. Sed postquam in Hispania Hercules ³, sicut Afri putant, interiit, exercitus ejus, compositus ex variis gentibus, amisso duce, ac passim multis sibi quisque ⁴ imperium petentibus, brevi dilabitur. Ex eo numero Medi, Persæ et Armenii ⁵, navibus in Africam transvecti, proximos nostro mari locos occupavere. Sed Persæ intra oceanum magis ⁶; iique al-

faisante. Pour ce qui est des premiers occupants de l'Afrique, de ceux qui s'y établirent par la suite, de la manière dont s'opéra la fusion entre tous, je vais, tout en m'écartant par là des idées généralement reçues, exposer succinctement les traditions des livres puniques attribués au roi Hiempsal, telles que je me les suis fait expliquer, et telles qu'elles ont cours parmi les gens du pays : j'en laisse au surplus toute la responsabilité à mes autorités.

XVIII. L'Afrique fut occupée dans l'origine par les Gétules et les Libyens, peuplades farouches, grossières, qui se nourrissaient de la chair des animaux sauvages et broutaient l'herbe à la façon des troupeaux. Chez eux point de coutumes, point de lois, point d'autorité constituée : errants, vagabonds, ils faisaient leur gîte là où la nuit les obligeait de s'arrêter. — Cependant lorsqu'Hercule, suivant l'opinion des Africains, eut succombé en Espagne, son armée, assemblage d'hommes de toutes nations, se trouva sans chef et ne tarda pas à se disperser, une foule d'ambitieux cherchant à se créer de côté ou d'autre un pouvoir à part. Dans le nombre, les Mèdes, les Perses et les Arméniens, passèrent en Afrique sur des vaisseaux et s'établirent dans la contrée la plus voisine de notre mer. — Les Perses

Sed qui mortales initio
habuerint Africam,
quique postea accesserint,
aut quo modo
permixti sint inter se,
quanquam
est diversum ab ea fama
quæ obtinet plerosque,
tamen
dicam quam paucissimis,
uti interpretatum est nobis
ex libris Punicis,
qui dicebantur
regis Hiempsalis,
utique cultores ejus terræ
putant rem habere sese:
ceterum fides ejus rei
erit penes auctores.

XVIII. Gætuli et Libyes
habuere initio Africam,
aspera, inculti,
quis, uti pecoribus,
erat cibus caro ferina
atque pabulum humi.
Hi regebantur
neque moribus, neque lege,
neque imperio cujusquam:
vagi, palantes,
habebant sedes,
qua nox coegerat.
Sed postquam Hercules,
sicuti Afri putant,
interiit in Hispania,
exercitus ejus,
compositus ex variis genti-
bus, dilabitur brevi,
duce amisso,
ac multis passim
petentibus imperium,
quisque sibi.
Ex eo numero Medi,
Persæ et Armenii,
transvecti navibus
in Africam,
occupavere locos
proximos nostro mari.
Sed Persæ

JUGURTHA.

Quant à *savoir* quels mortels d'abord
eurent l'Afrique,
et quels *autres* ensuite y vinrent,
ou de quelle manière
ils se mêlèrent entre eux,
quoique *ce que je vais dire*
soit différent de cette tradition
qui occupe la plupart des *esprits*,
toutefois
je dirai en le moins *possible* de mots,
selon qu'il a été traduit à nous
de *certain*s livres carthaginois,
lesquels étaient dits
être l'œuvre du roi Hiempsal,
et selon que les habitants de cette terre
pensent la chose se passer (être):
du reste la foi de cet exposé
sera au-compte-de *mes* auteurs.

XVIII. Les Gétules et les Libyens
occupèrent d'abord l'Afrique,
peuples rudes, sans-éducation,
auxquels, comme aux brutes,
était *pour* nourriture la chair des-bêtes
et les pâturages du sol.
Ces *peuples* n'étaient régis
ni par des usages, ni par une loi,
ni par l'autorité de qui-que-ce-fût:
vagabonds, errants,
ils avaient *leur* séjour,
par où la nuit les avait forcés de l'avoir.
Mais lorsque Hercule,
comme les Africains le pensent,
eut péri en Espagne,
son armée,
composée d'*hommes* de diverses nations,
se disperse bientôt,
son chef *une fois* perdu,
et beaucoup de-côté-et-d'autre
se cherchant une domination,
chacun pour soi.
De ce nombre d'*hommes* les Mèdes,
les Perses et les Arméniens,
transportés sur des navires
en Afrique,
s'emparèrent des lieux
les plus rapprochés de notre mer.
Or les Perses s'établirent

veos navium inversos pro tuguriis habuere, quia neque materia in agris, neque ab Hispanis emundi aut mutandi copia erat : mare magnum et ignara¹ lingua commercia prohibebant. Hi paulatim per connubia Gætulos sibi miscuere ; et quia, sæpe tentantes agros, alia, deinde alia loca petiverant, semet ipsi Numidas² appellavere. Ceterum adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ mapalia illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta³, quasi navium carinæ sunt. Medis autem et Armeniis accessere Libyes (nam hi propius mare Africum⁴ agitabant ; Gætuli sub sole magis, haud procul ab ardoribus) : hique mature oppida habuere ; nam freto divisi ab Hispania, mutare res inter se instituerant : nomen eorum paulatim Libyes corrumpere, barbara lingua Mauros pro Medis⁵ appellantes. Sed res Persarum brevi adolevit ; ac postea, nomine Numidæ propter multitudinem a parentibus digressi, possidere

s'écartèrent de l'Océan plus que les autres : ils renversèrent les carènes de leurs navires et s'en firent des cabanes ; car le sol ne leur fournissait point de bois, et ils ne pouvaient en tirer de l'Espagne ni par achats ni par échange, l'étendue de la mer et l'ignorance de la langue s'opposant à toutes relations avec ce pays. Insensiblement ils se mêlèrent aux Gétules par des mariages ; et comme, dans leurs fréquentes tentatives pour trouver des terres à leur convenance, ils s'étaient successivement portés en différents endroits, eux-mêmes se donnèrent le nom de Numides. Aujourd'hui encore les habitations des paysans numides, ou, comme ils disent, leurs *mapales* (huttes), ressemblent assez par leur forme oblongue et leurs toits cintrés à des carènes de navires. — Quant aux Mèdes et aux Arméniens, ils se joignirent les Libyens, peuplade plus rapprochée de la mer d'Afrique que les Gétules, qui vivaient plus immédiatement sous le soleil et comme au centre de ses feux. De bonne heure ils eurent des villes ; car ils n'étaient séparés de l'Espagne que par le détroit, et avaient organisé un commerce d'échanges mutuels. Les Libyens altèrent peu à peu leur nom, et dans leur idiome barbare les appelèrent Maures au lieu de Mèdes. — La puissance des Perses prit de rapides accroissements, et bientôt un certain nombre d'entre eux, amenés par l'excès de la population à se séparer de leurs pères, allèrent, sous le nom

magis intra Oceanum ,
iique habuere pro tuguriis
alveos inversos navium ,
quia neque materia in agris ,
neque copia erat
emundi ab Hispanis
aut mutandi :

mare magnum
et lingua ignara
prohibebant commercia.

Hi paulatim per connubia
miscuere secum Gætulos ;
et quia ,
tentantes sæpe agros ,
petiverant alia loca ,
deinde alia ,
ipsi appellavere semet
Numidas.

Ceterum adhuc ædificia
Numidarum agrestium ,
quæ illi vocant mapalia ,
oblonga ,
tectata lateribus incurvis ,
sunt quasi carinæ navium.

Medis autem et Armeniis
accessere Libyes
(nam hi agitabant
propius mare Africum ;
Gætuli magis sub sole ,
haud procul ab ardoribus) :
hique habuere oppida
mature ;

nam, divisi freto
ab Hispania ,
instituerant
mutare res inter se :
paulatim Libyes
corrupere nomen eorum ,
appellantes lingua barbara
Mauros pro Medis.

Sed res Persarum
adolevit brevi ;
ac postea ,
Numidæ nomine.
digressi a parentibus
propter multitudinem ,
possidere ea loca ,

plus en deçà de l'Océan ,
et ils eurent en guise de cabanes
des carènes retournées de navires ,
parce que ni bois *n'était* dans les terres ,
ni possibilité *n'était* à eux
d'en acheter des Espagnols
ou de faire-des-échanges *pour en avoir* :
une mer vaste
et une langue inconnue
empêchaient *tout* commerce *entre eux*.
Ceux-ci peu-à-peu par des mariages
mêlèrent avec eux les Gétules ;
et parce que ,
en essayant souvent des terres *nouvelles* ,
ils avaient gagné d'autres lieux ,
puis d'autres *encore* ,
eux-mêmes s'appelèrent eux-mêmes
Numides.

Du reste encore *aujourd'hui* les habitations
des Numides sauvages ,
lesquelles ils nomment huttes ,
oblongues ,
couvertes de côtés recourbés ,
sont comme des carènes de navires.

Aux Mèdes d'autre-part et aux Arméniens
s'adjoignirent les Libyens
(car ceux-ci passaient *leur vie*
plus près de la mer d'-Afrique ;
les Gétules plus sous le soleil ,
non loin de *ses* ardeurs) :
et ils eurent des villes
de-bonne-heure ;

car, séparés par un *simple* détroit
de l'Espagne ,

ils avaient établi
d'échanger les objets entre eux :
peu-à-peu les Libyens
altérèrent leur nom ,

les appelant en langue barbare
Maures au lieu de Mèdes.

Cependant l'État des Perses
se développa en-peu-de-temps ;
et plus tard ,

Numides de nom (sous le nom de Nu-
s'étant séparés de *leurs* pères [mides] ,
pour-cause-de trop-grand-nombre ,
certain d'entre eux d'occuper ces lieux ,

ea loca, quæ proxume Carthaginem Numidia appellatur. Dein utrique alteris freti finitimos armis aut metu sub imperium suum cogere : nomen gloriamque sibi addidere ; magis hi, qui ad nostrum mare processerant, quia Libyes quam Gætuli minus bellicosi. Denique Africæ pars inferior ¹ pleraque ab Numidis possessa est : victi omnes in gentem nomenque imperantium concessere.

XIX. Postea Phœnices ², alii multitudinis domi minuendæ gratia, pars imperii cupidine, sollicitata plebe aliisque novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumetum, Leptim aliasque urbes in ora maritima condidere ; hæque brevi multum auctæ, pars originibus præsidio, aliæ decori fuere : nam de Carthagine silere melius puto quàm parum dicere, quoniam alio properare tempus monet. Igitur ad Catabathmon, qui locus Ægyptum ab Africa dividit, secundo mari, prima Cyrene est, colonia Theræon ³, ac deinceps duæ Syrtes ⁴, interque eas Leptis ; dein Philænon aræ ⁵, quem, Ægyptum versus, finem

de Numides, occuper près de Carthage le pays qui devint dès lors la Numidie. Plus tard les uns et les autres, se prêtant un mutuel appui, soumirent les nations voisines soit par la force, soit par la terreur, et étendirent au loin leur renommée et leur gloire ; particulièrement ceux qui, plus rapprochés de notre mer, avaient trouvé dans les Libyens des adversaires moins belliqueux que les Gétules. Enfin la partie inférieure de l'Afrique tomba presque tout entière au pouvoir des Numides : toutes les tribus vaincues, incorporées au peuple conquérant, se confondirent sous une appellation commune.

XIX. Dans la suite, les Phéniciens, les uns pour soulager leur patrie d'un surcroît de population, les autres dans des vues ambitieuses, entraînent à leur suite les gens du peuple et autres aventuriers, et fondèrent sur la côte maritime Hippone, Hadrumète, Leptis et diverses autres colonies, qui, bientôt florissantes, devinrent l'appui ou la gloire de leurs métropoles. Quant à Carthage, mieux vaut, je pense, n'en point parler que d'en dire trop peu, pressé que je suis d'arriver à autre chose. — A partir donc du Catabathmos, cette plaine inclinée qui sépare l'Égypte de l'Afrique, la première ville qu'on rencontre en suivant la côte est Cyrène, colonie de Théra, continuée par les deux Syrtes, dans l'intervalle desquelles Leptis : puis les autels des Philènes, limites de l'empire carthaginois du côté de

quæ proxume Carthaginem
appellatur Numidia.

Dein utrique,
freti alteris,
cogere armis aut metu
finitimos sub imperium :
addidere sibi nomen
gloriamque ;
magis hi qui processerant
ad nostrum mare,
quia Libyes minus bellicosi
quam Gætuli.

Denique
pars inferior Africæ
possessa est pleraque
ab Numidis :
omnes victi
concessere in gentem
nomenque imperantium.

XIX. Postea Phœnices,
alii gratia minuendæ
multitudinis domi,
pars cupidine imperii,
plebe sollicitata
aliisque
avidis rerum novarum,
condidere in ora maritima
Hipponem, Hadrumetum,
Leptim aliasque urbes ;
hæque brevi multum auctæ
fuere, pars præsidio,
aliæ decori originibus :
nam de Carthagine
puto silere melius
quam dicere parum,
quoniam tempus monet
properare alio.

Igitur ad Catabathmon,
qui locus dividit
Ægyptum ab Africa,
secundo mari,
prima est Cyrene,
colonia Theræon,
ac deinceps duæ Syrtes,
interque eas Leptis ;
dein aræ Philæon,
quem finem imperii

cette terre qui tout-près-de Carthage
est appelée Numidie.

Puis les-uns-et-les-autres,
s'appuyant *les uns* sur les autres,
de réduire par les armes ou la terreur
les *peuples* voisins sous *leur* puissance :
ils s'ajoutèrent (s'acquirent) du renom
et de la gloire ; [avancés
plus encore (surtout) ceux qui s'étaient
vers notre mer,
parce que les Libyens *sont* moins belli-
que les Gétules. [queux

Enfin
la partie inférieure de l'Afrique
fut possédée presque-entière
par les Numides :
tous les *peuples* vaincus
entrèrent dans la nation
et dans le nom des dominants

XIX. Plus-tard les Phéniciens,
les uns en vue de diminuer
le trop-plein dans-leur-patrie,
une partie par passion du pouvoir,
le petit-peuple ayant été provoqué
et avec lui d'autres encore
avides de choses nouvelles,
fondèrent sur la côte de-la-mer
Hippone, Hadrumète,
Leptis et autres villes ;
et celles-ci, bientôt fort accrues,
furent, une partie (les unes) à secours,
d'autres à honneur à leurs métropoles :
quant à ce qui est de Carthage,
je pense garder-le-silence être mieux
qu'en dire trop peu,
puisque le temps m'avertit
de me hâter d'arriver ailleurs.
Donc vers Catabathmos,
lequel endroit sépare
l'Égypte de l'Afrique,
en suivant (le long de) la mer,
la première est Cyrène,
colonie des Théréens,
et à-la-suite les deux Syrtes,
et entre elles Leptis ;
puis les autels des Philènes,
laquelle frontière de leur domination

imperii habuere Carthaginienses; post aliæ Punicæ urbes. Cetera loca usque ad Mauretanium Numidæ tenent; proxume Hispaniam Mauri sunt; super Numidiam Gætulos accepimus, partim in tuguriis, alios incultius vagos agitare; post eos Æthiopas esse; dein loca exusta solis ardoribus. Igitur bello Jugurthino pleraque ex Punicis oppida et fines Carthaginensium, quos novissime habuerant, populus Romanus per magistratus administrabat; Gætulorum magna pars, et Numidia usque ad flumen Mulucham, sub Jugurtha erant; Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat, præter nomen, cetera ignarus populi Romani, itemque nobis neque bello neque pace antea cognitus. De Africa et ejus incolis ad necessitudinem rei satis dictum.

XX. Postquam, regno diviso, legati Africa discessere, et Jugurtha contra timorem animi præmia sceleris adeptum sese videt, certum ratus, quod ex amicis apud Numantiam accepe-

l'Égypte : puis encore d'autres villes puniques. Tout le reste, jusqu'à la Mauritanie, appartient aux Numides : puis, tout près de l'Espagne, les Maures : au-dessus de la Numidie, les Gétules, qui vivent, dit-on, les uns sous des huttes, les autres, plus barbares encore, errants à l'aventure : derrière les Gétules, les Éthiopiens : enfin, des régions dévorées par les ardeurs du soleil. — Or, au temps de la guerre contre Jugurtha, la plupart des villes puniques et tout le pays possédé en dernier lieu par les Carthaginois étaient administrés, au nom du peuple romain, par des magistrats romains : une grande partie de la Gétulie, et la Numidie jusqu'au fleuve Mulucha, étaient sous la dépendance de Jugurtha : la Mauritanie entière obéissait au roi Bocchus, qui ne connaissait du peuple romain que le nom ; et ne nous était connu lui-même jusqu'alors ni comme ennemi ni comme allié. Mais en voilà assez sur l'Afrique et sur ses habitants pour le besoin de mon sujet.

XX. Lorsqu'après le partage du royaume les commissaires ont quitté l'Afrique, et que Jugurtha, contrairement à ses appréhensions, se voit en pleine jouissance du prix de son forfait, convaincu plus que jamais, comme ses amis le lui ont affirmé à Numance, que tout à

Carthaginienses habuere
versus Ægyptum;
post aliæ urbes punicæ.
Numidæ
tenent cetera loca
usque ad Mauretiam;
proxime Hispaniam
sunt Mauri;
super Numidiam
accepimus
Gætulos agitare,
partim in tuguriis,
alios incultius vagos;
post eos esse Æthiopas;
dein loca
exusta ardoribus solis.
Igitur bello Jugurthino
populus Romanus
administrabat
per magistratus
pleraque oppida
ex Punicis
et fines Carthaginiensium,
quos habuerant novissime;
magna pars Gætulorum
et Numidia
usque ad flumen Mulucham
erant sub Jugurtha;
omnibus Mauris
imperitabat rex Bocchus,
ignarus populi Romani
cetera, præter nomen,
itemque antea
cognitus nobis neque bello
neque pace.
De Africa et incolis ejus
satis dictum
ad necessitudinem rei.

XX. Postquam legati,
regno diviso,
discessere Africa,
et Jugurtha videt
sese adeptum
præmia sceleris
contra timorem animi,
ratus certum,
quod acceperat ex amicis

les Carthaginois eurent
du côté de l'Égypte;
puis d'autres villes Puniqnes.
Les Numides
occupent tous-les-autres lieux
jusqu'à la Mauritanie;
le plus près de l'Espagne
sont les Maures;
au delà de la Numidie
nous avons appris (savons)
les Gétules vivre,
en partie (les uns) dans des cabanes,
d'autres plus grossièrement errants;
derrière eux être les Ethiopiens,
puis des endroits
brûlés par les ardeurs du soleil.
Or lors de la guerre de-Jugurtha
le peuple romain
administrait
par des magistrats *romains*
la plupart des villes
d'entre les *villes* puniques
et les terres des Carthaginois,
celles qu'ils avaient eues en-dernier-lieu;
une grande partie des Gétules
et la Numidie
jusqu'au fleuve Mulucha
étaient sous Jugurtha;
à tous les Maures
commandait le roi Bocchus,
ignorant du peuple romain
quant à tout-le-reste, sauf le nom,
et de même jusque-là
*n'*ayant été connu de nous ni en guerre
ni en paix.
Mais sur l'Afrique et ses habitants
en voilà assez de dit
pour le besoin de *mon* sujet.

XX. Lorsque les délégués,
le royaume *une fois* partagé,
se furent retirés de l'Afrique,
et *que* Jugurtha voit
lui-même ayant obtenu
le prix de *son* crime
contrairement à la crainte de *son* esprit,
croyant certain,
ce qu'il avait ouï-dire à *ses* amis

rat, omnia Romæ venalia esse, simul et illorum pollicitationibus accensus, quos paulo ante muneribus expleverat, in regnum Adherbalis animum intendit. Ipse acer, bellicosus; at is, quem petebat, quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus. Igitur ex improvise ejus cum magna manu invadit; multos mortales cum pecore atque alia præda capit, ædificia incendit, pleraque loca hostiliter cum equitatu accedit; dein cum omni multitudine in regnum suum convertit, existumans dolore permotum Adherbalem injurias suas manu vindicaturum, eamque rem belli causam fore. At ille, quod neque se parem armis existumabat, et amicitia populi Romani magis quam Numidis fretus erat, legatos ad Jugurtham de injuriis questum misit: qui tametsi contumeliosa dicta retulerant, prius tamen omnia pati decrevit quam bellum sumere, quia tentatum antea secus

Rome est vénal, et enflammé d'ailleurs par les promesses de ceux qu'il vient de combler de présents, il tourne toutes ses vues sur le royaume d'Adherbal. Lui-même est ardent, belliqueux; celui qu'il se propose d'attaquer, doux, timide, inoffensif, sans défense, plus craintif que redoutable. Il se jette donc à l'improviste sur ses États à la tête d'une troupe considérable, fait des prisonniers en grand nombre, enlève des troupes et du butin de toute sorte, brûle les maisons et ravage presque tout le pays avec sa cavalerie; puis il reprend avec toute sa bande la route de son propre royaume, espérant bien qu'Adherbal indigné s'armera pour venger une telle insulte et lui fournira ainsi un prétexte de guerre. Mais ce prince, sentant l'infériorité de ses armes et comptant plus sur l'amitié du peuple romain que sur les Numides, se borne à envoyer des ambassadeurs à Jugurtha pour se plaindre de ses attaques: vainement même ils reviennent bientôt avec des réponses outrageantes; Adherbal est déterminé à tout souffrir plutôt que de reprendre une guerre dont le premier essai lui a

apud Numantiam,
omnia Romæ esse venalia,
simul et accensus
pollicitationibus illorum
quos paulo ante
expleverat muneribus,
intendit animum
in regnum Adherbalis.
Ipse acer, bellicosus ;
at is, quem petebat,
quietus, imbellis,
ingenio placido,
opportunist in iuriæ,
magis metuens
quam metuendus.
Igitur ex improvise
invadit fines ejus
cum magna manu :
capit multos mortales
cum pecore
atque alia præda,
incendit ædificia,
accedit pleraque loca
hostiliter cum equitatu ;
dein cum omni multitudine
convertit in suum regnum,
existumans Adherbalem
permotum dolore
vindictaturum
manu
inurias suas,
eamque rem
fore causam belli.
At ille,
quod neque existumabat
se parem armis,
et erat fretus
amicitia populi Romani
magis quam Numidis,
misit legatos ad Jugurtham
questum de injuriis :
qui tametsi retulerant
dicta contumeliosa,
decrevit tamen pati omnia
priusquam sumere bellum,
quia tentatum antea
cesserat secus.

auprès de Numance,
tout à Rome être vénal,
et en même temps aussi enflammé
par les promesses de ceux
que peu auparavant
il avait comblés de présents,
il dirige son esprit (sa convoitise)
vers le royaume d'Adherbal.
Lui-même était ardent, belliqueux ;
au contraire, celui qu'il attaquait
était tranquille, non-belliqueux,
d'un naturel pacifique,
impunément-accessible à l'outrage.
plus redoutant
que redoutable.
Donc à l'improviste
il envahit son territoire
avec une grande troupe :
il s'empare de beaucoup d'hommes
avec bétail
et autre butin,
incendie des maisons,
s'approche de la plupart des endroits
en-ennemi avec de la cavalerie ;
puis avec toute sa troupe
se retourne vers son propre royaume,
pensant qu'Adherbal
vivement-ému par le ressentiment
devoir chercher (cherchera)-à-venger
par la force
les injustes-outrages faits à-lui,
et cette circonstance
devoir être une cause de guerre.
Cependant lui (Adherbal),
parce que et il ne pensait pas
lui-même être égal en armes à Jugurtha,
et il était confiant d'ailleurs
en l'amitié du peuple romain
plus qu'en les Numides,
envoya des députés à Jugurtha
pour se plaindre de ses outrages :
et bien qu'ils eussent rapporté
des paroles injurieuses de Jugurtha,
il résolut pourtant de souffrir tout
avant que d'entreprendre la guerre,
parce que déjà tentée auparavant
elle avait tourné mal.

cesserat. Neque tamen eo magis cupido Jugurthæ minuebatur, quippe qui totum ejus regnum animo jam invaserat. Itaque non, ut antea, cum prædatoria manu, sed magno exercitu comparato, bellum gerere cœpit et aperte totius Numidiæ imperium petere; ceterum, qua pergebat, urbes, agros vastare, prædas agere, suis animum, terrorem hostibus augere.

XXI. Adherbal ubi intellegit eo processum, uti regnum aut relinquendum esset aut armis retinendum, necessario copias parat, et Jugurthæ obvius procedit. Interim haud longe a mari, prope Cirtam ¹ oppidum, utriusque consedit exercitus: et, quia diei extremum erat, prælium non inceptum; ubi plerumque noctis processit, obscuro etiamtum lumine, milites Jugurthini, signo dato, castra hostium invadunt; semisomnos partim, alios arma sumentes fugant funduntque. Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit; et ni multitudo togatorum ² fuisset, quæ Numidas insequentes mœnibus prohibuit, uno die inter duos

si mal réussi. Cette patience toutefois ne ralentissait en rien l'ambition de Jugurtha, qui déjà avait envahi par la pensée tout le royaume de son rival : aussi n'est-ce plus, comme précédemment, avec une troupe de pillards, mais avec une forte armée, qu'il entre en campagne, et qu'il aspire ouvertement à la domination de la Numidie entière : partout où il s'avance, il ravage et les villes et les champs, fait un immense butin, augmente la confiance des siens, la terreur des ennemis.

XXI. Réduit ainsi à l'alternative ou de renoncer à sa couronne ou de recourir aux armes pour la conserver, Adherbal cède à la nécessité : il lève des troupes et marche à la rencontre de Jugurtha. Les deux armées s'arrêtèrent à peu de distance de la mer, près de la ville de Cirta. Le jour était à son déclin; l'action ne s'engagea pas sur-le-champ. Mais à peine la nuit achevait-elle son cours et faisait-elle place à une lumière douteuse encore, que les soldats de Jugurtha, à un signal donné, fondent sur le camp des ennemis, les défont et les dispersent, les uns à demi endormis, les autres cherchant encore leurs armes. Adherbal se réfugia à Cirta avec une poignée de cavaliers; et, sans une quantité considérable d'Italiens qui écartèrent des murs les Numides acharnés à sa poursuite, un même jour eût vu le commencement et la fin de la lutte entre les deux rois.

Et tamen cupido Jugurthæ
non minuebatur magis eo,
quippe qui
invaserat jam animo
totum regnum ejus.
Itaque cœpit gerere bellum,
non, ut antea,
cum manu prædatoria,
sed magno exercitu
comparato,
et petere aperte
imperium totius Numidiæ;
ceterum, qua pergebat,
vastare urbes, agros,
agere prædas,
augere animum suis,
terrorem hostibus.

XXI. Ubi Adherbal
intellegit processum eo
uti regnum esset
aut relinquendum
aut retinendum armis,
necessario parat copias
et procedit
obvius Jugurthæ.
Interim
exercitus utriusque
conscendit haud longe a mari,
prope oppidum Cirtam;
et, quia erat extremum diei,
prælium non inceptum;
ubi plerumque noctis
processit,
lumine etiam tum obscuro,
milites Jugurthini,
signo dato,
invadunt castra hostium;
fugant funduntque
partim semisomnos,
alios sumentes arma.
Adherbal profugit Cirtam
cum paucis equitibus;
et ni fuisset multitudo
togatorum,
quæ prohibuit mœnibus
Numidas insequentes,
bellum inter duos reges

Et pourtant la cupidité de Jugurtha
n'était pas diminuée plus par là,
à savoir de *Jugurtha* qui
avait envahi déjà en esprit
tout le royaume de lui (d'Adherbal).
Aussi il se mit à faire la guerre,
non, comme précédemment,
avec une troupe de-pillardes,
mais avec une grande armée
levée *tout exprès*,
et à réclamer ouvertement
la domination de toute la Numidie ;
du reste, par où il allait,
à dévaster les villes, les terres,
à pousser *devant lui* (emmener) des butins,
à augmenter l'ardeur à ses *hommes*,
la terreur aux ennemis.

XXI. Dès qu'Adherbal
comprend *la chose en être venue là*
que *son* royaume fût
ou à-abandonner
ou à-retenir par les armes,
forcément il prépare des troupes
et il s'avance
à-la-rencontre-de Jugurtha.
Cependant
l'armée de l'un-et-l'autre
s'arrêta non loin de la mer,
près de la ville de Cirta;
et, comme c'était la fin du jour,
le combat ne fut pas commencé;
quand la plus grande *partie* de la nuit
se fut écoulée,
la lumière *étant* encore-alors obscure,
les soldats de-Jugurtha,
un signal étant donné,
envahissent le camp des ennemis;
ils *les* font-fuir et *les* mettent-en-désordre
en partie (les uns) à-demi-endormis,
d'autres prenant *leurs* armes.
Adherbal s'enfuit à Cirta
avec peu de cavaliers;
et s'il n'y eût eu une multitude
d'*hommes* portant-la-toge (d'Italiens),
laquelle écarta des murs
les Numides qui *le* poursuivaient,
la guerre entre les deux rois

reges cœptum atque patratum bellum foret. Igitur Jugurtha oppidum circumscedit : vineis turribusque ¹ et machinis omnium generum expugnare aggreditur, maxume festinans tempus legatorum antecapere, quos, ante prælium factum, Romam ab Adherbale missos audiverat. Sed postquam senatus de bello eorum accepit, tres adolescentes in Africam legantur, qui ambo reges adeant, senatus populique Romani verbis nuntient « Velle et censere eos ab armis discedere, de controversiis suis jure potius quam bello disceptare : ita seque illisque dignum fore. »

XXII. Legati in Africam maturantes veniunt, eo magis quod Romæ, dum proficisci parant, de prælio facto et oppugnatione Cirtæ audiebatur : sed is rumor clemens erat. Quorum Jugurtha accepta oratione respondit, « Sibi neque majus quidquam neque carius auctoritate senati : ab adolescentia ita enisum, uti ab optumo quoque probaretur : virtute, non malitia,

Jugurtha investit la place, et tente, à force de mantelets, de tours et de machines de tous genres, de l'emporter vivement : il a hâte de devancer le retour des ambassadeurs qu'il sait avoir été envoyés à Rome par Adherbal avant le combat. Cependant, à la nouvelle de ces hostilités, le sénat députe en Afrique trois jeunes patriciens, avec mission d'aller trouver les deux rois et de leur signifier, de par la volonté expresse et formelle du sénat et du peuple romain : « Qu'ils aient à mettre bas les armes, et à vider leur querelle par la voie du droit et non de la force, ainsi que l'exige la dignité de Rome et la leur. »

XXII. Les députés passent en Afrique avec une célérité d'autant plus grande, qu'à Rome, au moment de leur départ, on parlait déjà, quoique vaguement encore, de la défaite d'Adherbal et du siège de Cirta. Au discours qu'ils lui tinrent, Jugurtha répondit : « Qu'il ne savait rien de plus cher et de plus sacré pour lui que l'autorité du sénat : qu'il s'était efforcé, dès ses plus jeunes années, de mériter l'estime des hommes les plus honorables : que c'était par ses vertus et non par des méfaits qu'il avait su plaire à P. Scipion, ce person-

ceptum atque patratum fo-
uno die. [ret

Igitur Jugurtha
circumsedit oppidum :
aggreditur expugnare
vineis turribusque
et machinis
omnium generum,
festinans maxume
antecapere tempus
legatorum,
quos audiverat missos
Romam ab Adherbale
ante proelium factum.
Sed postquam senatus
accepit de bello eorum,
tres adolescentes
legantur in Africam,
qui adeant ambo reges,
nuntient
verbis senatus
populique Romani :
« Velle et censere
eos discedere ab armis :
disceptare
de suis controversiis
potius jure quam bello :
ita fore dignum
seque
illisque. »

XXII. Legati
veniunt in Africam
maturantes,
eo magis quod Romæ,
dum parant proficisci,
audiebatur de proelio facto
et oppugnatione Cirtæ :
sed is rumor erat clemens.
Quorum oratione accepta,
Jugurtha respondit,
« Neque quidquam majus
neque carius sibi
auctoritate senati :
enimum ab adolescentia
ita, uti probaretur
a quoque optumo :
placuisse Publio Scipioni,

eût été entamée et achevée
en un *seul* jour.

Donc Jugurtha
assiégea la ville :
il entreprend de l'emporter
au moyen de mantelets et de tours
et de machines
de tous genres,
se hâtant surtout
de devancer le temps *du retour*
des envoyés,
qu'il avait ouï-dire *avoir été* envoyés
à Rome par Adherbal
avant la bataille livrée.
Cependant lorsque le sénat
eut ouï-parler de leur guerre,
trois jeunes-gens
sont délégués en Afrique,
lesquels aillent-trouver les deux rois ,
et leur annoncent
dans les termes (de la part) du sénat
et du peuple romain :
« *Les Romains* vouloir et être-d'avis
eux s'éloigner des (mettre bas les) armes,
et disputer
sur leurs sujets-de-débats
plutôt par le droit que par la guerre :
ainsi (cela) devoir être digne
et d'eux-mêmes (Romains)
et d'eux-autres (rois). »

XXII. Les envoyés
viennent en Afrique
en se hâtant,
d'autant plus qu'à Rome,
tandis qu'ils se préparent à partir,
il était ouï-parler du combat livré
et du siège de Cirta :
mais ce bruit était *encore* faible.
Leur discours *une fois* reçu (entendu),
Jugurtha répondit,
« Et rien n'être plus grand
et rien n'être plus cher à lui
que l'autorité du sénat :
lui s'être efforcé dès sa jeunesse
de telle sorte qu'il fût approuvé
par chaque *homme* le plus vertueux :
avoir plu à Publius Scipion,

P. Scipioni, summo viro, placuisse : ob easdem artes ab Micipsa, non penuria liberorum, in regnum adoptatum ¹ : ceterum, quo plura bene atque strenue fecisset, eo animum suum injuriam minus tolerare : Adherbalem dolis vitæ suæ insidiatum ; quod ubi comperisset, sceleri obviam isse ; populum Romanum neque recte, neque pro bono facturum, si ab jure gentium ² sese prohibuerint : postremo de omnibus rebus legatos Romam brevi missurum. » Ita utrique digrediuntur. Adherbalis appellandi copia non fuit.

XXIII. Jugurtha ubi eos Africa decessisse ratus est, neque propter loci naturam Cirtam armis expugnare potest, vallo atque fossa ³ mœnia circumdat, turres exstruit, easque præsiidiis firmat : præterea dies, noctes, aut per vim aut dolis tentare ; defensoribus mœnium præmia modo, modo formidinem ostentare ; suos hortando ad virtutem erigere ; prorsus intentus cuncta parare. Adherbal ubi intellegit omnes suas fortunas in

nage si éminent ; que ces mêmes titres, et non le défaut d'enfants, avaient déterminé Micipsa à l'appeler par l'adoption au partage de son royaume ; que d'ailleurs, plus sa conduite avait été belle et courageuse, moins il supportait l'idée d'un affront ; qu'Adherbal avait tramé secrètement contre sa vie, et qu'alors seulement, instruit du crime, il avait songé à le prévenir ; qu'il y aurait de la part du peuple romain manque de convenance et d'équité à lui interdire l'exercice d'un droit reconnu par toutes les nations ; qu'au surplus il enverrait bientôt des ambassadeurs à Rome pour y traiter toutes ces questions. » Là-dessus on se sépare, sans que les députés romains aient pu conférer avec Adherbal.

XXIII. Dès qu'il les croit sortis de l'Afrique, Jugurtha, désespérant d'emporter d'assaut la ville de Cirta à cause de sa position, l'entoure d'un retranchement et d'un fossé, élève des tours, les garnit de soldats ; tente jour et nuit soit des attaques à force ouverte, soit des surprises ; prodigue aux défenseurs des remparts, tantôt les offres, tantôt les menaces ; ranime incessamment le courage des siens par ses exhortations ; met tout en œuvre, en un mot, pour réussir. Alors Adherbal se voyant dans la position la plus critique, pressé

viro summo,
 virtute, non malitia :
 adoptatum ab Micipsa
 in regnum
 ob easdem artes,
 non penuria liberorum :
 ceterum, quo fecisset plura
 bene atque strenue,
 eo minus suum animum
 tolerare injuriam :
 Adherbalem dolis
 insidiatum suæ vitæ ;
 quod ubi comperisset,
 isse obviam sceleri :
 populum Romanum
 facturum neque recte
 neque pro bono ,
 si prohibuerint sese
 ab jure gentium :
 postremo missurum brevi
 de omnibus rebus
 legatos Romam. »
 Ita utrique digrediuntur.
 Copia non fuit
 appellandi Adherbalis.

XXIII. Ubi Jugurtha
 ratus est
 eos decessisse Africa,
 neque potest
 expugnare Cirtam armis
 propter naturam loci,
 circumdat mœnia
 vallo atque fossa,
 exstruit turres,
 firmatque eas præsiidiis :
 præterea dies, noctes,
 tentare aut per vim
 aut dolis ;
 ostentare modo præmia,
 modo formidinem
 defensoribus mœnium ;
 hortando suos
 erigere ad virtutem ;
 prorsus parare cuncta
 intentus.
 Ubi Adherbal intellegit
 omnes suas fortunas

personnage éminent,
 par du mérite, non par de la perversité :
 avoir été adopté par Micipsa
 pour la royauté
 à raison des mêmes pratiques,
 non par pénurie d'enfants : [ses
 du reste, d'autant il avait fait plus de cho-
 méritoirement et activement,
 d'autant moins son esprit
 supporter un injuste-outrage :
 Adherbal par des ruses
 avoir comploté contre sa vie ;
 dès qu'il avait appris cela,
 être (il était) allé à l'encontre du crime :
 le peuple romain
 ne devoir agir ni avec-droiture
 ni pour le bien ,
 s'ils (les Romains) l'empêchaient (le pri-
 du droit des gens : [vaient)
 enfin lui devoir envoyer bientôt
 au sujet de toutes choses
 des députés à Rome. »
 Ainsi les-uns-et-les-autres se séparent.
 Faculté ne fut pas aux envoyés
 de s'adresser à Adherbal.

XXIII. Dès que Jugurtha
 fut convaincu
 eux être partis d'Afrique,
 et qu'il voit qu'il ne peut
 emporter Cirta par les armes
 à cause de la nature du lieu,
 il entoure les murailles
 d'un retranchement et d'un fossé,
 élève des tours,
 et les fortifie par des postes :
 outre-cela, jours et nuits,
 de faire-des-tentatives ou par la force
 ou par des ruses ;
 de montrer tantôt des récompenses,
 tantôt la terreur (des menaces)
 aux défenseurs des murailles ;
 en exhortant les siens,
 de les ranimer pour le courage ;
 en un mot de faire tout
 avec-un-zèle-toujours-tendu.
 Dès qu'Adherbal comprend
 toute sa fortune

extremo sitas, hostem infestum, auxilii spem nullam, penuria rerum necessariorum bellum trahi non posse, ex iis qui una Cirtam profugerant duo maxime impigros delegit : eos, multa pollicendo ac miserando casum suum, confirmat, uti per hostium munitiones noctu ad proximum mare, dein Romam pergerent.

XXIV. Numidæ paucis diebus jussa efficiunt : litteræ Adherbalis in senatu recitatae, quarum sententia hæc fuit :

« Non mea culpa sæpe ad vos oratum mitto, P. C. ; sed vis Jugurthæ subigit : quem tanta lubido exstinguendi me invasit, uti neque vos, neque Deos immortales in animo habeat, sanguinem meum quam omnia malit. Itaque quintum jam mensem, socius et amicus populi Romani, armis obsessus teneor ; neque mihi Micipsæ patris beneficia, neque vestra decreta auxiliantur : ferro an fame acrius urgear, incertus sum. Plura de Jugurtha scribere dehortatur fortuna mea : etiam antea ¹

par un ennemi implacable, privé de tout espoir de secours, hors d'état de prolonger la guerre, choisit les deux plus intrépides d'entre les cavaliers qui s'étaient réfugiés avec lui à Cirta : il les comble de promesses, les touche par le récit de ses infortunes, et les détermine à se rendre de nuit, à travers les ouvrages des ennemis, d'abord au plus prochain rivage, puis à Rome.

XXIV. En peu de jours, les Numides exécutent leurs ordres ; on lit au sénat une lettre d'Adherbal, conçue en ce sens :

« Ce n'est pas ma faute, Pères Conserits, si j'envoie souvent vous implorer : ce sont les violences de Jugurtha qui m'y contraignent. Impatient, furieux de m'exterminer, il ne s'inquiète ni de vous, ni des Dieux immortels : avant tout, il veut mon sang ! Aussi voilà-t-il cinq mois que je suis assiégé par ses armes, moi l'allié et l'ami du peuple romain, sans que ni les bienfaits de Micipsa mon père ni vos propres décrets puissent rien pour me protéger : pressé par le fer, pressé par la faim, je ne sais que déplorer le plus. Je vous en écrirais plus long sur Jugurtha, n'était ma triste situation ; mais

sitas in extremo,
 hostem infestum,
 nullam spem auxilii,
 bellum non posse trahi
 penuria
 rerum necessariarum,
 delegit ex iis qui una
 profugerant Cirtam
 duo maxume impigros :
 pollicendo multa
 ac miserando suum casum,
 confirmat eos,
 uti pergerent noctu
 per munitiones hostium
 ad proximum mare,
 dein Romam.

XXIV. Paucis diebus
 Numidæ efficiunt jussa :
 litteræ Adherbalis
 recitatae in senatu,
 quarum sententia fuit hæc :

« Non mea culpa
 mitto sæpe
 oratum ad vos,
 Patres Conscripti;
 sed vis Jugurthæ subigit :
 quem invasit tanta lubido
 exstinguendi me,
 uti habeat in animo
 neque vos
 neque Deos immortales,
 malit meum sanguinem
 quam omnia.

Itaque
 jam quintum mensem
 socius et amicus
 populi Romani
 teneor obsessus armis ;
 neque beneficia
 Micipsæ patris,
 neque vestra decreta
 auxiliantur mihi :
 sum incertus
 urgear acrius ferro
 an fame.

Mea fortuna dehortatur
 scribere plura de Jugurthâ :

JUGURTHA.

être située à l'extrémité,
 son ennemi être acharné,
 nul espoir de secours n'être à lui,
 la guerre ne pouvoir être traînée
 à cause de la pénurie
 des choses nécessaires,
 il choisit d'entre ceux qui avec lui
 s'étaient enfuis à Cirta
 les deux plus actifs :
 en promettant beaucoup
 et en déplorant sa position-cruelle,
 il les confirme dans ce projet,
 qu'ils iraient de nuit
 à travers les fortifications des ennemis
 vers la plus proche mer,
 puis à Rome.

XXIV. En peu de jours
 les Numides exécutent ses ordres :
 une lettre d'Adherbal
 est lue dans le sénat,
 dont le sens fut (était) celui-ci :
 « Ce n'est pas par ma faute que
 j'envoie souvent
 supplier auprès de vous,
 Pères Conscrits ;
 mais la violence de Jugurthâ m'y force :
 lui dont s'est emparé un si-grand désir
 de m'anéantir,
 qu'il n'a dans l'esprit
 ni vous
 ni les Dieux immortels,
 et qu'il aime-mieux mon sang
 que toutes choses.

Aussi
 déjà depuis le cinquième mois
 moi l'allié et l'ami
 du peuple romain
 je suis tenu assiégé par ses armes ;
 ni les bienfaits
 de Micipsa mon père,
 ni vos décrets
 ne me secourent :
 je suis incertain (je ne saurais dire)
 si je suis pressé plus vivement par le fer
 ou par la faim.

Ma fortune me dissuade
 d'en écrire davantage sur Jugurthâ :

expertus sum parum fidei miseris esse; nisi tamen intellego illum supra quam ego sum petere, neque simul amicitiam vestram et regnum meum sperare. Utrum gravius existumet, nemini occultum est : nam initio occidit Hiempsalem fratrem meum; dein patrio regno me expulit. Quæ sane fuerint nostræ injuriæ, nihil ad vos. Verum nunc vestrum regnum armis tenet; me, quem imperatorem Numidis posuistis, clausum obsidet; legatorum verba quanti fecerit, pericula mea declarrant : quid reliquum, nisi vis vestra, quo moveri possit? Nam ego quidem vellem ¹ et hæc quæ scribo, et illa quæ antea in senatu questus sum, vana forent, potius quam miseria mea fidem verbis faceret. Sed quoniam eo natus sum, ut Jugurthæ scelerum ostentui essem, non jam mortem neque ærumnas, tantummodo inimici imperium et cruciatus corporis deprecor.

je n'ai que trop éprouvé déjà combien le malheur trouve peu de créance. Et pourtant, ne vois-je pas assez clairement qu'il s'attaque à plus grand que je ne suis, et qu'il ne se flatte pas de conserver à la fois votre amitié et ma couronne? De ces deux biens, lequel lui tient le plus au cœur? c'est ce qui n'est assurément un mystère pour personne : n'a-t-il pas commencé par assassiner mon frère Hiempsal? ne m'a-t-il pas ensuite chassé du royaume de mes pères? Mais je veux que ce fussent là des injures à nous personnelles, qui ne vous touchassent en rien. Aujourd'hui, c'est votre propre royaume que ses armes ont envahi; c'est le chef donné par vous-mêmes aux Numides qu'il tient assiégé; quant aux paroles de vos ambassadeurs, mes périls attestent assez le cas qu'il en a fait : quel moyen reste-t-il donc, autre que la force de vos armes, pour agir sur lui? Ah! sans doute, plût au ciel que les plaintes consignées dans cette lettre et celles que précédemment déjà j'ai fait entendre dans le sénat fussent de vaines chimères, et que la réalité de mes infortunes ne confirmât point la vérité de mes paroles! Mais, puisque je suis né pour être la preuve éclatante de la scélératesse de Jugurtha, ce n'est plus ni à la mort ni à la détresse, c'est à la puissance de mon ennemi sur moi, c'est aux tortures réservées à mon corps que je vous supplie de me sous-

etiam antea expertus sum
 parum fidei esse miseris ;
 nisi tamen
 intellego
 illum petere
 supra quam ego sum,
 neque sperare simul
 vestram amicitiam
 et meum regnum.
 Utrum existimet gravius,
 est occultum nemini :
 nam initio
 occidit Hiempsalem
 meum fratrem ;
 dein expulit me
 regno patrio.
 Quæ injuriæ
 fuerint nostræ
 sane,
 nihil ad vos.
 Verum nunc tenet armis
 regnum vestrum ;
 obsidet me clausum,
 quem posuistis
 imperatorem Numidis ;
 quanti fecerit
 verba legatorum,
 mea pericula declarant.
 Quid reliquum,
 nisi vis vestra,
 quo possit moveri ?
 Nam ego quidem vellem
 et hæc quæ scribo,
 et illa quæ antea
 questus sum in senatu,
 forent vana,
 potius quam mea miseria
 faceret fidem verbis.
 Sed quoniam natus sum eo,
 ut essem Jugurthæ
 ostentui scelerum,
 jam deprecor
 non mortem
 neque ærumnas,
 tantummodo
 imperium inimici
 et cruciatus corporis.

même auparavant j'ai éprouvé
 peu de créance être aux malheureux ;
 si ce n'est que pourtant (mais pourtant)
 je comprends
 lui viser
 plus-haut que moi je ne suis,
 et ne pas espérer à la fois
 votre amitié
 et mon royaume.
 Lequel-des-deux il croit de-plus-de-poids,
 cela n'est caché (obscur) pour personne :
 car d'abord
 il a tué Hiempsal
 mon frère ;
 puis il m'a chassé
 du royaume paternel.
 Lesquels outrages (mais ces outrages),
 admettons qu'ils aient été personnels à nous,
 soit (j'y consens),
 et rien (sans intérêt) pour vous.
 Mais maintenant il occupe par ses armes
 un royaume qui est à-vous ;
 il assiège moi enfermé,
 moi que vous avez établi
 chef pour les Numides ;
 de quel prix il a fait (estimé)
 les paroles (remontances) de vos envoyés,
 mes périls le montrent-clairement.
 Qu'y a-t-il de-reste,
 sinon votre force,
 par quoi il puisse être ébranlé ?
 Car moi certes je voudrais bien que
 et ce que je vous écris ici,
 et ce dont précédemment
 je me suis plaint dans le sénat,
 fussent choses vaines,
 plutôt qu'il n'arrivât que mon infortune
 fit (donnât) du crédit à mes paroles.
 Mais puisque je suis né pour cela,
 pour que je fusse à Jugurtha
 à démonstration de ses crimes,
 déjà je repousse-par-mes-prières
 non la mort
 ni les misères,
 mais uniquement
 la domination d'un ennemi-personnel
 et les tortures du corps.

Regno Numidiæ, quod vestrum est, uti lubet, consulite : me ex manibus impiis eripite, per majestatem imperii, per amicitiae fidem, si ulla apud vos memoria avi mei Masinissæ. »

XXV. His litteris recitatis, fuere qui exercitum in Africam mittendum censerent, et quamprimum Adherbali subveniendum : de Jugurtha interim uti consuleretur, quoniam non parisset legatis. Sed ab iisdem regis fautoribus summa ope enisum, ne decretum fieret. Ita bonum publicum, ut in plebisque negotiis solet, privata gratia devictum. Legantur tamen in Africam majores natu¹, nobiles, amplis honoribus : in quis M. Scaurus, de quo supra memoravimus, consularis, et tum in senatu princeps. Hi, quod in invidia res erat, simul et ab Numidis obsecrati, triduo navim ascendere : dein brevi Uticam² appulsi litteras ad Jugurtham mittunt, « Quam ocissime ad provinciam accedat, seque ad eum ab senatu missos. » Ille ubi

traire. Le royaume de Numidie est à vous ; disposez-en à votre gré : quant à moi, arrachez-moi à ses mains impies, je vous en conjure par la majesté de votre empire, par les nœuds sacrés de l'amitié, s'il vous reste quelque souvenir de mon aïeul Masinissa ! »

XXV. Après la lecture de cette lettre, quelques sénateurs voulaient qu'on fit passer une armée en Afrique et qu'on secourût au plus vite Adherbal : que subsidiairement on délibérât sur la désobéissance de Jugurtha à l'égard des envoyés. Mais de nouveau les partisans du prince mirent tout en œuvre pour empêcher le décret ; et le bien public, comme il arrive presque toujours, fut sacrifié à la faveur privée. On députa toutefois en Afrique des commissaires plus âgés que les précédents, distingués et par leur naissance et par les hautes dignités dont ils avaient été revêtus ; entre autres M. Scaurus, dont nous avons parlé plus haut, personnage consulaire, et alors prince du sénat. Cédant à l'indignation soulevée par cette affaire et aux instances des Numides, ils s'embarquent en trois jours, abordent bientôt à Utique, et écrivent à Jugurtha de se rendre immédiatement dans la province romaine, où ils l'attendent de la part du sénat.

Consulite, uti lubet,
regno Numidiæ,
quod est vestrum :
eripite me
ex manibus impiis,
per majestatem imperii,
per fidem amicitiae,
si apud vos ulla memoria
mei avi Masinissæ. »

XXV. His litteris
recitatis,
fuere qui censerent
exercitum mittendum
in Africam,
et subveniendum
Adherbali quamprimum :
uti interim consuleretur
de Jugurtha,
quoniam non paruisset
legatis.
Sed enisum summa ope
ab iisdem fautoribus regis
ne decretum fieret.
Ita bonum publicum,
ut solet
in plerisque negotiis,
devictum gratia privata.
Tamen majores natu,
nobiles, amplis honoribus,
legantur in Africam :
in quis Marcus Scaurus,
de quo memoravimus
supra,
consularis,
et tum princeps in senatu.
Hi, quod res
erat in invidia,
simul et obsecrati
ab Numidis,
triduo ascendere navim :
dein brevi appulsi Uticam
mittunt litteras
ad Jugurtham,
« Accedat quam ocissime
ad provinciam,
seque missos ad eum
ab senatu. »

Prenez-parti, comme il vous platt,
pour le royaume de Numidie,
qui est à-vous :
mais arrachez-moi
de mains cruelles,
au-nom-de la majesté de *votre* empire,
au-nom-de la foi de l'amitié,
si chez vous *vit* quelque souvenir
de mon aïeul Masinissa. »

XXV. Cette lettre
une fois lue,
il y en eut qui émirent -l'avis
une armée devoir être envoyée
en Afrique,
et falloir porter-secours
à Adherbal au-plus-tôt :
que cependant il serait avisé
au sujet de Jugurtha,
puisqu'il n'avait pas obéi
aux envoyés.
Mais *il fut* tenté par de suprêmes efforts
par les mêmes partisans du roi
que *ce* décret ne fût pas fait.
Ainsi le bien public,
comme il est-ordinaire
dans la plupart des affaires,
fut vaincu par le crédit privé.
Pourtant des hommes plus avancés en âge,
nobles, *honorés* de hautes dignités,
sont envoyés en Afrique :
parmi lesquels Marcus Scaurus,
dont nous avons fait-mention
ci-dessus,
personnage consulaire,
et alors prince dans le sénat.
Ceux-ci, parce que l'affaire
était sous-le-coup-de l'odieux,
et en même temps aussi étant suppliés
par les Numides,
en-trois-jours montèrent en vaisseau :
puis bientôt ayant abordé à Utique
ils envoient une lettre
à Jugurtha,
lui mandant « Qu'il arrive au plus vite
à la province romaine ;
et eux *être* envoyés vers lui
par le sénat. »

accepit homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse, primo commotus, metu atque lubidine divorsus agitabatur : timebat iram senati, ni paruisset legatis; porro animus cupidine cæcus ad inceptum scelus rapiebat. Vicit tamen in avido ingenio pravum consilium. Igitur, exercitu circumdato ¹, summa vi Cirtam irrumperere nititur, maxume sperans, diducta manu hostium, aut vi aut dolis sese casum victoriæ inventurum. Quod ubi secus procedit, neque, quod intenderat, efficere potest uti, priusquam legatos conveniret, Adherbalis potiretur; ne amplius morando Scaurum, quem plurimum metuebat, incenderet, cum paucis equitibus in provinciam venit. Ac tametsi senati verbis minæ graves nuntiabantur, quod oppugnatione non desisteret, multa tamen oratione consumpta, legati frustra discessere.

Lorsque Jugurtha apprit que des personnages illustres, dont l'influence à Rome lui était connue, étaient arrivés pour s'opposer à ses desseins, il fut d'abord troublé, agité en sens contraires par la crainte et l'ambition : il redoutait la colère du sénat, s'il n'obéissait aux envoyés; d'autre part, la passion aveuglait son esprit et l'entraînait à consommer son crime. Le parti du mal finit par l'emporter dans cette âme cupide. Il déploie donc son armée tout autour de Cirta, et tente un nouvel effort pour y pénétrer d'assaut : il espère, en divisant ainsi la troupe peu nombreuse des ennemis, faire naître par force ou par ruse quelque chance de victoire. L'événement trompa son attente, et il ne put, comme il le désirait, se rendre maître d'Adherbal avant d'aller trouver les commissaires. Ne voulant point, par de plus longs délais, irriter Scaurus, qu'il redoutait surtout, il part alors pour la province romaine, suivi de quelques cavaliers. Mais là, en vain les menaces les plus terribles lui sont faites au nom du sénat s'il ne se désiste point du siège : après de longs pourparlers, les commissaires se retirent sans avoir rien obtenu.

Ubi ille accepit
 homines claros,
 quorum audiverat
 auctoritatem
 pollere Romæ,
 venisse
 contra suum inceptum,
 primo commotus,
 agitabatur divorsus
 metu atque lubricine :
 timebat iram senati,
 ni paruisset legatis ;
 porro animus
 cæcus cupidine
 rapiēbat
 ad scelus inceptum.
 Tamen pravum consilium
 vicit in ingenio avido.
 Nititur igitur,
 exercitu circumdato,
 irrumpere Cirtam
 summa vi,
 sperans maxime,
 manu hostium
 diducta,
 sese inventurum
 aut vi aut dolis
 casum victoriæ.
 Quod ubi procedit secus,
 neque potest efficere,
 quod intenderat,
 uti potiretur Adherbalis
 priusquam conveniret
 legatos ;
 ne morando amplius
 incenderet Scaurum,
 quem metuebat plurimum,
 venit in provinciam
 cum paucis equitibus.
 Ac tametsi graves minæ
 nuntiabantur
 verbis senati,
 quod non desisteret
 oppugnatione,
 multa oratione
 consumpta tamen,
 legati discessere frustra.

Dès qu'il reçut *la nouvelle*
 des hommes illustres,
 desquels il avait ouï-dire
 l'influence
 être-forte à Rome,
 être vents
 en opposition à son entreprise,
 d'abord vivement-ému,
 il était poussé en-sens-opposés
 par *sa* crainte et *sa* passion :
 il craignait la colère du sénat,
 s'il n'obéissait aux envoyés ;
 d'autre-part *son* âme
 aveuglée par l'ambition
 l'entraînait
 vers le crime entrepris.
 Cependant le mauvais parti
 l'emporta dans *cet* esprit cupide.
 Il s'efforce donc,
 une armée étant jetée-autour de *Cirta*,
 d'envahir Cirta
 de vive force,
 espérant grandement,
 la petite-troupe des ennemis
 étant divisée,
 lui-même devoir trouver
 ou par force ou par ruses
 une chance de victoire.
 Comme cela va mal (ne réussit pas),
 et qu'il ne peut faire-en-sortie,
 chose qu'il avait projetée,
 qu'il s'emparât (de s'emparer) d'Adherbal
 avant qu'il allât (avant d'aller)-trouver
 les envoyés ;
 de peur qu'en tardant davantage
 il n'exaspérât Scaurus,
 qu'il redoutait le plus,
 il vint dans la province *romaine*
 avec peu de cavaliers.
 Et quoique de graves menaces
 lui fussent annoncées
 en les termes (de la part) du sénat,
 parce qu'il ne se désistait pas
 du siège,
 beaucoup de paroles
 ayant été usées pourtant *en vain*,
 les envoyés partirent sans-résultat.

XXVI. Ea postquam Cirtæ audita sunt, Italici, quorum virtute mœnia defensabantur, confisi, deditione facta, propter magnitudinem populi Romani inviolatos sese fore, Adherbali suadent uti seque et oppidum Jugurthæ tradat, tantum ab eo vitam paciscatur; de ceteris senatui curæ fore. At ille, tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur, tamen quia penes eosdem, si advorsaretur, cogendi potestas erat, ita uti censuerant Italici, deditionem facit. Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat; dein omnes puberes Numidas atque negotiatores ¹ promiscue, uti quisque armatis obviis, interfecit.

XXVII. Quod postquam Romæ cognitum et res in senatu agitari cœpta, iidem illi ministri regis ², interpellando ³, ac sæpe gratia, interdum jurgiis trahendo tempus, atrocitatem facti leniebant. Ac ni C. Memmius ⁴, tribunus plebis designa-

XXVI. A cette nouvelle, les Italiens, dont la valeur contribuait surtout à la défense de Cirta, convaincus que la grandeur du peuple romain garantirait leurs personnes en cas de reddition, conseillent à Adherbal de se livrer, lui et la ville; de stipuler seulement pour lui-même la vie sauve, et de s'en remettre pour le reste à la décision du sénat. De toutes les extrémités, celle de s'abandonner à la foi de Jugurtha était assurément la plus cruelle pour Adherbal : néanmoins comme, en cas de refus, ceux qui lui donnaient ce conseil avaient le pouvoir de l'y contraindre, il cède à l'avis des Italiens et se rend. Aussitôt Jugurtha le fait périr dans d'affreuses tortures; puis, Numides et Italiens, les enfants exceptés, il fait massacrer indistinctement tout ce qui se présente à ses soldats.

XXVII. Ce massacre ne fut pas plutôt connu à Rome, que le sénat s'en émut. Cependant ces mêmes agents de Jugurtha étaient déjà à l'œuvre : entraves de toute sorte, intrigues, mauvaises querelles, tout leur était bon pour gagner du temps et affaiblir l'impression d'un crime si atroce; et si C. Memmius, tribun désigné, homme plein

XXVI. Postquam ea
audita sunt Cirtæ,
Italici,
virtute quorum
mœnia defensabantur,
confisi,
deditione facta,
sese fore inviolatos
propter magnitudinem
populi Romani,
suadent Adherbali
uti tradat Jugurthæ
seque et oppidum,
paciscatur tantum
vitam ab eo ;
fore curæ senatui
de ceteris.
At ille,
tametsi rebatur omnia
potiora fide Jugurthæ,
tamen
quia potestas cogendi,
si advorsaretur,
erat penes eosdem,
facit deditionem ita,
uti Italici censuerant.
Jugurtha necat in primis
Adherbalem excruciatum ;
dein interfecit promiscue
omnes puberes
Numidas et negotiatores,
uti quisque
obvius armatis.

XXVII. Quod postquam
cognitum Romæ,
et res cepta agitari
in senatu,
illi iidem ministri regis,
interpellando,
ac sæpe gratia,
interdum trahendo tempus
jurgiis,
leniebant
atrocitatem facti.
Ac si Caius Memmius,
designatus tribunus plebis,
vir acer, et infestus

XXVI. Lorsque ces nouvelles
furent apprises à Cirta,
les Italiens,
par le courage desquels
les murs étaient défendus,
ayant-confiance que,
la reddition *une fois* faite,
eux devoir être (ils seront) épargnés
à cause de la grandeur
du peuple romain,
conseillent à Adherbal
qu'il livre à Jugurtha
et lui et la ville,
qu'il stipule seulement
la vie *saue* de la part de lui ;
disant devoir être à soin au sénat
concernant les autres choses.
Cependant lui,
quoiqu'il crût toutes choses
plus acceptables que la foi de Jugurtha,
pourtant
comme le pouvoir de *le* forcer,
s'il faisait-opposition,
était à *ces mêmes hommes*,
fait *sa* reddition ainsi,
comme les Italiens avaient opiné.
Jugurtha tue parmi les premiers
Adherbal cruellement-torturé ;
ensuite il fit-périr pêle-mêle
tous les adultes
Numides et négociants *italiens*,
selon que chacun *se* trouvait
sur-le-chemin de *ses* soldats armés.

XXVII. Or dès que ce massacre
fut connu à Rome,
et que l'affaire eut commencé à s'agiter
dans le sénat,
ces mêmes agents du roi,
en interrompant *la discussion*,
et souvent au moyen de leur crédit,
parfois en traînant le temps
par des chicanes,
cherchaient-à-atténuer
l'atrocité du fait.
Et si Caius Memmius,
désigné tribun du peuple,
homme ardent, et hostile

tus, vir acer et infestus potentiæ nobilitatis, populum Romanum edocuisset id agi, uti per paucos factiosos Jugurthæ scelus condonaretur, profecto omnis invidia prolatandis consultationibus dilapsa erat : tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis ! Sed ubi senatus delicti conscientia populum timet, lege Sempronia¹ provinciæ futuris consulibus Numidia atque Italia decretæ ; consules declarantur P. Scipio Nasica², L. Bestia Calpurnius³ ; Calpurnio Numidia, Scipioni Italia obvenit : deinde exercitus, qui in Africam portaretur, scribitur ; stipendium, alia quæ bello usui forent, decernuntur.

XXVIII. At Jugurtha, contra spem nuntio accepto (quippe cui Romæ omnia venum ire⁴ in animo hæserat), filium et cum eo duo familiares ad senatum legatos mittit ; hisque, ut illis quos Hiempsale interfecto miserat, præcipit, omnes mortales pecunia aggrediantur. Qui postquam Romam adventabant, se-

d'énergie et ennemi acharné de la puissance des nobles, n'eût montré au peuple qu'il s'agissait d'assurer l'impunité à Jugurtha par l'entremise d'une poignée d'intrigants influents, sans doute, de délais en délais, l'indignation publique s'en allait encore en vaine fumée : tant avaient de puissance et le crédit et l'or du Numide ! Mais le sénat, qui n'était pas sans avoir conscience de ses prévarications, craignit le peuple, et en vertu de la loi Sempronia on assigna comme provinces aux futurs consuls la Numidie et l'Italie. Les consuls élus furent P. Scipion Nasica et L. Bestia Calpurnius : la Numidie échet à Calpurnius, l'Italie à Scipion. Ensuite on leva une armée destinée à l'Afrique, et par des décrets on pourvut à sa solde, ainsi qu'aux autres frais nécessaires de la guerre.

XXVIII. Jugurtha, surpris d'une décision si inattendue (il s'était pénétré de l'idée que tout était vénal à Rome), dépêche sur-le-champ au sénat son propre fils, et avec lui deux de ses confidents intimes. Comme à ceux qu'il avait envoyés après le meurtre d'Hiempsal, il leur recommande d'attaquer toutes les consciences avec de l'argent. Déjà ils approchaient de Rome, quand Bestia consulte le sénat sur la

potentiæ nobilitatis,
 non edocuisset
 populum Romanum
 id agi, uti scelus
 condonaretur Jugurthæ
 per paucos factiosos.
 profecto omnis invidia
 dilapsa erat
 prolatandis
 consultationibus :
 tanta vis gratiæ
 atque pecuniæ regis !
 Sed ubi senatus,
 conscientia delicti,
 timet populum,
 lege Sempronia
 Numidia atque Italia
 decretæ provinciæ
 futuris consulibus.
 Publius Scipio Nasica,
 Lucius Bestia Calpurnius
 declarantur consules ;
 Numidia
 obvenit Calpurnio,
 Italia Scipioni :
 deinde exercitus scribitur,
 qui portaretur in Africam ;
 stipendium, alia,
 quæ forent usui bello,
 decernuntur.

XXVIII. At Jugurtha,
 nuntio accepto
 contra spem
 — quippe cui
 hæserat in animo
 omnia Romæ ire venum, —
 mittit legatos ad senatum
 filium
 et cum eo duo familiares ;
 præcipitque his,
 ut illis quos miserat
 Hiempsal interfecto,
 aggrediantur pecunia
 omnes mortales.
 Qui postquam adventabant
 Romam,
 senatus consultus a Bestia,

à la puissance de la noblesse,
 n'eût pas fait-savoir
 au peuple romain
 cela être mis-en-question, que le crime
 fût pardonné à Jugurtha
 grâce à quelques puissants-intrigants,
 assurément toute l'indignation
 se serait évanouie *sans résultat*
 à force de traîner-en-longueur
 les délibérations :
 si-grande *était* l'influence du crédit
 et de l'argent du roi !
 Mais dès que le sénat,
 par conscience de *son* délit,
 redoute le peuple,
 d'après la loi Sempronia
 la Numidie et l'Italie
 sont décrétées *comme* provinces
 aux futurs consuls.
 Publius Scipion Nasica
 et Lucius Bestia Calpurnius
 sont déclarés consuls ;
 la Numidie
 échut à Calpurnius,
 l'Italie à Scipion :
 ensuite une armée est enrôlée,
 laquelle fût transportée en Afrique ;
 une paye, *et* autres choses,
 qui fussent à utilité à la guerre,
 sont décrétées.

XXVIII. Cependant Jugurtha,
 cette nouvelle *une fois* reçue
 contre *son* attente
 — car à lui
 cette *pensée* s'était gravée dans l'esprit,
 tout à Rome aller en vente (être vénal), —
 envoie *comme* délégués au sénat
 son *propre* fils
 et avec lui deux amis-intimes ;
 et il recommande à ceux-ci,
 comme à ceux qu'il avait envoyés
 Hiempsal *une fois* tué,
 qu'ils attaquent par de l'argent
 tous les mortels.
 Or comme ils approchaient
 de Rome,
 le sénat fut consulté par Bestia,

natus a Bestia consultus, placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus; iique decrevere, nisi regnum ipsumque deditum venissent, uti in diebus proxumis decem Italia decederent. Consul Numidis ex senati decreto nuntiari jubet : ita infectis rebus illi domum discedunt. Interim Calpurnius, parato exercitu, legat sibi homines nobiles, factiosos, quorum auctoritate quæ deliquisset munita fore sperabat : in quis fuit Scaurus, cujus de natura et habitu supra memoravimus. Nam in consule nostro multæ bonæque artes animi et corporis erant, quas omnes avaritia præpediebat : patiens laborum, acri ingenio, satis providens, belli haud ignarus, firmissimus contra pericula et insidias. Sed legiones per Italiam Rhegium ¹, atque inde Siciliam, porro ex Sicilia in Africam transvectæ. Igitur Calpurnius initio, paratis comœatibus, acriter Numidiam ingressus est : multos mortales et urbes aliquot pugnando capit.

question de savoir s'ils doivent être reçus dans les murs de la ville : il est décrété, qu'à moins qu'ils ne viennent livrer et le royaume et la personne de Jugurtha, ils aient à sortir de l'Italie dans les dix jours, et le consul s'empresse de faire signifier ce décret aux Numides, qui s'en retournent ainsi sans avoir rien fait. Cependant l'armée de Calpurnius était prête : il s'adjoit comme lieutenants des patriciens, des hommes influents, sur le crédit desquels il comptait pour couvrir au besoin ses prévarications; notamment ce Scaurus, dont j'ai déjà indiqué le caractère et les habitudes. Ce n'est pas qu'à un certain nombre d'avantages extérieurs notre cōsul ne réunît d'excellentes qualités morales, si elles n'eussent été paralysées par sa cupidité : il était dur à la fatigue, ne manquait ni d'ardeur ni de prévoyance, connaissait assez la guerre, possédait une rare fermeté dans les périls et les surprises. — Les légions traversent l'Italie jusqu'à Rhégium, passent de là en Sicile, puis de la Sicile en Afrique. Calpurnius, bien pourvu d'approvisionnements, fond tout d'abord avec impétuosité sur la Numidie, fait une foule de prisonniers et force quelques villes.

placere ne
 legatos Jugurthæ
 recipi mœnibus ;
 iique decrevere ,
 nisi venissent deditum
 regnum ipsumque ,
 uti decederent Italia
 in decem diebus proxumis .
 Consul jubet
 nuntiari Numidis
 ex decreto senati :
 ita illi discedunt domum
 rebus infectis .
 Interim Calpurnius ,
 exercitu parato ,
 legat sibi
 homines nobiles , factiosos ,
 auctoritate quorum
 sperabat
 quæ deliquisset
 munita fore :
 in quis fuit Scaurus ,
 de natura et habitu cujus
 memoravimus supra .
 Nam in nostro consule
 erant multæ bonæque artes
 animi et corporis ,
 quas omnes
 avaritia præpediebat :
 patiens laborum ,
 ingenio acri ,
 satis providens ,
 haud ignarus belli ,
 firmissimus
 contra pericula et insidias .
 Sed legiones transvectæ
 per Italiam Rhegium ,
 atque inde Siciliam ,
 porro ex Sicilia
 in Africam .
 Igitur Calpurnius initio ,
 comœtibibus paratis ,
 ingressus est acriter
 Numidiam :
 capit pugnando
 multos mortales
 et aliquot urbes .

pour savoir s'il lui plaisait
 les envoyés de Jugurtha
 être reçus dans les murs de Rome ;
 et eux (les sénateurs) décrétèrent,
 s'ils n'étaient venus pour livrer
 le royaume et Jugurtha lui-même,
 qu'ils sortissent de l'Italie
 dans les dix jours les plus proches .
 Le consul ordonne
 avis-être-donné aux Numides
 d'après le décret du sénat :
 ainsi ils partent chez-eux ,
 l'affaire (leur mission) n'étant-pas-ac-
 Cependant Calpurnius , [complie .
 son armée étant préparée ,
 se choisit-pour-lieutenants
 des hommes nobles , influents ,
 par l'autorité desquels
 il espérait
 ce qu'il aurait fait-en-mal
 devoir être protégé :
 parmi lesquels fut Scaurus ,
 du caractère et des habitudes duquel
 nous avons fait-mention ci-dessus .
 Car dans notre consul
 étaient de nombreuses et bonnes qualités
 de l'âme et du corps ,
 lesquelles toutes
 la cupidité paralysait :
 il était dur aux fatigues ,
 d'un naturel ardent ,
 assez prévoyant ,
 non ignorant des choses de la guerre ,
 très-ferme
 contre les périls et les surprises .
 Cependant les légions furent transportées
 à travers l'Italie à Rhégium ,
 et de là en Sicile ,
 puis de Sicile
 en Afrique .
 Donc Calpurnius au début ,
 des provisions étant préparées ,
 entra avec-ardeur
 en Numidie :
 il prend en combattant
 beaucoup de mortels (d'hommes)
 et quelques villes .

XXIX. Sed ubi Jugurtha per legatos pecunia tentare, bellicque quod administrabat asperitatem ostendere cœpit, animus, æger avaritia, facile conversus est. Ceterum socius et administrator omnium consiliorum assumitur Scaurus : qui tametsi a principio, plerisque ex factione¹ ejus corruptis, acerrume regem impugnaverit, tamen magnitudine pecuniæ a bono honestoque in pravum abstractus est. Sed Jugurtha primum tantummodo belli moram redimebat, existumans sese aliquid interim Romæ pretio aut gratia effecturum. Postea vero quam participem negotii Scaurum acceperat, in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis de omnibus pactio-nibus præsens agere. Ceterum interea, fidei causa², mittitur a consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vaccam³: cujus rei species erat acceptio frumenti, quod Calpurnius palam⁴ legatis imperaverat, quoniam deditiois mora induciæ agitaban-

XXIX. Mais dès que Jugurtha, par ses émissaires, a fait briller l'or à ses yeux et lui a représenté les difficultés de la guerre dont il est chargé, ce cœur, gâté par la cupidité, se laisse facilement entraîner. Au reste, Calpurnius prend Scaurus pour confident et pour agent de toutes ses menées, Scaurus, qui, dans le principe, tandis que la plupart de ceux de sa faction étaient déjà vendus, s'était déclaré avec tant de chaleur contre le roi, mais qui, ébloui par l'importance des offres, oubliait enfin le devoir et l'honneur pour tomber à son tour dans la corruption. Jugurtha n'avait songé d'abord à acheter que de simples délais, dont il comptait profiter pour agir utilement à Rome, soit par son argent, soit par son crédit. Lorsqu'il apprit que Scaurus s'était fait le complice du consul, tout plein de l'espoir de recouvrer la paix, il résolut d'en aller régler en personne toutes les conditions avec eux. D'ailleurs, par forme de garantie, Calpurnius envoie son questeur Sextius à Vacca, ville appartenant à Jugurtha, sous prétexte d'y recevoir des grains publiquement exigés des députés du prince pour prix de la trêve qu'il lui avait accordée

XXIX. Sed ubi Jugurtha
 cœpit per legatos
 tentare pecunia,
 ostendereque asperitatem
 belli quod administrabat,
 animus, æger avaritia,
 conversus est facile.
 Ceterum Scaurus assumitur
 socius et administer
 omnium consiliorum :
 qui, tametsi a principio,
 plerisque ex factione ejus
 corruptis,
 impugnaverat regem
 acerrume,
 tamen
 magnitudine pecuniæ
 abstractus est in pravum
 a bono honestoque.
 Sed Jugurtha primum
 redimebat tantummodo
 moram belli,
 existumans sese
 interim
 effecturum aliquid Romæ
 pretio aut gratia.
 Postea vero quam acceperat
 Scaurum
 participem negotii,
 adductus
 in maxumam spem
 recuperandæ pacis,
 statuit agere cum eis
 præsens
 de omnibus pactionibus.
 Ceterum interea,
 causa fidei,
 quæstor Sextius
 mittitur a consule
 in oppidum Jugurthæ,
 Vaccam :
 cujus rei species
 erat acceptio frumenti,
 quod Calpurnius palam
 imperaverat legatis,
 quoniam mora deditiois
 induciæ agitabantur.

XXIX. Mais dès que Jugurtha
 eut commencé par *ses* envoyés
 à le tenter par l'appât de l'argent,
 et à lui montrer les difficultés
 de la guerre qu'il dirigeait,
 cette âme, malade de cupidité,
 fut changée facilement.
 Du reste Scaurus est admis
 comme associé et agent
 de tous *ses* projets :
 lequel Scaurus, bien que dès le principe,
 la plupart de ceux de son parti
 étant déjà corrompus,
 il eût attaqué le roi
 très-vivement,
 pourtant
 par l'énormité de la somme
 fut entraîné vers le mal
 loin du bien et de l'honnête.
 Cependant Jugurtha d'abord
 cherchait-à-acheter seulement
 des lenteurs de guerre,
 s'imaginant lui-même
 sur-ces-entrefaites
 devoir effectuer quelque chose à Rome
 à prix d'argent ou par son crédit.
 Mais depuis qu'il avait reçu avis
 Scaurus
 être complice de l'affaire,
 amené
 à la plus grande espérance
 de recouvrer la paix,
 il résolut de traiter avec eux
 étant présent (en personne)
 au sujet de toutes les conventions.
 Du reste sur-ces-entrefaites,
 pour cause de foi (comme garantie),
 le questeur Sextius
 est envoyé par le consul
 dans une ville de Jugurtha,
 à savoir à Vacca :
 de laquelle chose (mission) le prétexte
 était la réception du blé,
 que Calpurnius publiquement
 avait imposé aux envoyés de Jugurtha,
 puisque pendant les délais de la reddition
 une trêve était exercée (avait lieu).

tur. Igitur rex, uti constituerat, in castra venit, ac pauca, præsentis consilio¹, locutus de invidia facti sui atque uti in deditioem acciperetur, reliqua cum Bestia et Scauro secreta transigit; dein postero die, quasi per saturam exquisitis sententiis², in deditioem accipitur. Sed, uti pro consilio imperatum erat, elephantum triginta, pecus atque equi multi cum parvo argenti pondere quæstori traduntur. Calpurnius Romam ad magistratus rogandos³ proficiscitur: in Numidia et exercitu nostro pax agitabatur.

XXX. Postquam res in Africa gestas, quoque modo actæ forent, fama divulgavit, Romæ per omnes locos et conventus de facto consulis agitari. Apud plebem gravis invidia: patres solliciti erant; probarentne tantum flagitium an decretum consulis subverterent, parum constabat; ac maxime eos potentia Scauri, quod is auctor et socius Bestiæ ferebatur, a vero bonoque impediēbat. At C. Memmius, cujus de libertate ingenii et

en attendant sa soumission. Le Numide, fidèle à sa résolution, arrive donc au camp des Romains: en présence du conseil, il se borne à quelques mots pour atténuer l'odieux de son forfait et offrir de se rendre; le reste se décide dans une conférence secrète avec Bestia et Scaurus; puis, le lendemain, les voix sont recueillies sur l'ensemble des articles présentés en quelque sorte pêle-mêle, et la reddition est acceptée. Ainsi qu'il avait été prescrit en présence du conseil, le prince livre au questeur trente éléphants, une grande quantité de bétail et de chevaux, et une assez faible somme d'argent. Calpurnius retourne ensuite à Rome, pour y présider l'élection des magistrats: dans la Numidie, ainsi que dans notre armée, il n'est plus question de guerre.

XXX. Quand la renommée eut divulgué à Rome les faits accomplis en Afrique et la manière dont tout s'y était passé, on ne s'entretint plus en tous lieux, dans toutes les réunions, que de la honteuse conduite du consul. Le peuple était dans la plus vive indignation; les sénateurs, dans la perplexité: sanctionneraient-ils une telle infamie? annuleraient-ils le décret du consul? Ils hésitaient, et rien ne contribuait plus à les détourner du parti le plus sage et le plus équitable que l'immense crédit de Scaurus, qu'on savait avoir été le conseil et le complice de Bestia. Cependant, au milieu des incertitudes et des lenteurs du sénat, ce même C. Memmius, dont nous avons constaté

Igitur rex, uti constituerat,
venit in castra,
ac, consilio præsentî,
locutus pauca de invidia
sui facti,
atque uti acciperetur
in deditionem,
transigit reliqua secreta
cum Bestia et Scauro;
dein die postero,
sententiis exquisitis
quasi per saturam,
accipitur in deditionem.
Sed, uti imperatum erat
pro consilio,
triginta elephantî,
pecus atque equi multi,
traduntur quæstori
cum parvo pondere argenti.
Calpurnius
proficiscitur Romam
ad rogandos magistratus:
pax agitabatur in Numidia
et nostro exercitu.

XXX. Postquam fama
divulgavit
res gestas in Africa,
quoque modo actæ forent,
Romæ per omnes locos
et conventus
agitari de facto consulis.
Gravis invidia
apud plebem;
patres erant solliciti:
constabat parum
probarentne
tantum flagitium,
an subverterent
decretum consulis;
ac maxime
potentia Scauri,
quod is ferebatur
auctor et socius Bestiæ,
impediebat eos a vero
bonoque.
At Caius Memmius,
de libertate ingenii

Donc le roi, comme il avait résolu,
vint dans le camp,
et là, le conseil étant présent,
ayant dit peu de mots sur l'odieux
de (qui s'attachait à) son action,
et pour qu'il fût (à l'effet d'être) reçu
à reddition,
il arrange le reste secret (en secret)
avec Bestia et Scaurus;
puis le jour suivant,
les avis ayant été recueillis
comme par salmis (pêle-mêle),
il est reçu à reddition.
Du reste, comme il avait été enjoint
devant le conseil,
trente éléphants,
du bétail et des chevaux nombreux,
sont livrés au questeur
avec un petit poids d'argent.
Calpurnius
part pour Rome
pour mettre-aux-voix les magistratures:
la paix était exercée (régnait) en Numidie
et dans notre armée.

XXX. Dès que la renommée
eut publié
les choses faites en Afrique,
et de quelle façon elles avaient été faites,
à Rome, dans tous les lieux
et dans toutes les réunions, [consul.
d'être (il fut)-question de la conduite du
Une terrible indignation
était chez le peuple;
les sénateurs étaient inquiets:
certitude-était peu (il y avait indécision)
s'ils approuveraient (ratifieraient)
une si-grande ignominie,
ou s'ils renverseraient
la décision du consul;
et surtout
la puissance de Scaurus,
parce que cet homme était rapporté être
le conseiller et le complice de Bestia,
les empêchait (détournait) du vrai
et du bien.
Mais Caius Memmius,
de la liberté d'esprit

odio potentiae nobilitatis supra diximus, inter dubitationem et moras senati, concionibus populum ad vindicandum hortari; monere ne rempublicam, ne libertatem suam desererent; multa superba, crudelia facinora nobilitatis ostendere: prorsus intentus omni modo plebis animum accendebat. Sed quoniam ea tempestate Romae Memmii facundia clara¹ pollensque fuit, decere existumavi unam ex tam multis orationem perscribere², ac potissimum quae in concione post reditum Bestiae hujusmodi verbis disseruit:

XXXI. « Multa me dehortantur a vobis, Quirites, ni studium reipublicae omnia superet: opes factionis, vestra patientia, jus nullum; ac maxume, quod innocentiae plus periculi quam honoris³ est. Nam illa quidem piget dicere, his annis quindecim⁴ quam ludibrio fueritis superbiae paucorum, quam foede

plus haut et le caractère indépendant et la haine profonde contre la puissance des nobles, ne cesse, dans tous ses discours, d'exciter le peuple à sévir: il l'exhorte à ne point désertier la cause de la République, la cause de sa propre liberté! il lui met sous les yeux des exemples nombreux de l'arrogance et de la cruauté des nobles; en un mot, il emploie tous les moyens pour enflammer les esprits. Mais comme à cette époque l'éloquence de Memmius eut à Rome de la célébrité et de l'influence, j'ai cru bien faire de transcrire ici une de ses nombreuses harangues, et, de préférence à toute autre, celle qu'après le retour de Bestia il prononça à peu près en ces termes devant la multitude assemblée:

XXXI. « Bien des motifs m'éloigneraient de cette tribune, Romains, si mon zèle pour le bien public ne faisait taire toute autre considération: la puissance de la faction opposée, votre résignation, l'anéantissement de tout droit, et surtout les périls réservés à la vertu au lieu d'honneurs. Comment en effet rappeler, sans un serrement de cœur, à quel point pendant ces quinze dernières années vous avez servi de jouet à l'insolence de quelques oppresseurs, avec quelle ignominie vous avez laissé périr sans vengeance vos défenseurs,

et odio cujus
 potentiæ nobilitatis
 diximus supra,
 inter dubitationem
 et moras senati,
 hortari concionibus
 populum ad vindicandum ;
 monere ne desererent
 rempublicam,
 ne suam libertatem ;
 ostendere multa facinora
 superba, crudelia
 nobilitatis :

prorsus intentus
 accendebat omni modo
 animum plebis.
 Sed quoniam ea tempestate
 facundia Memmii
 fuit clara
 pollensque Romæ,
 existumavi decere
 perscribere
 unam orationem
 ex tam multis,
 ac potissimum
 quæ disseruit in concione
 post reditum Bestiæ
 verbis hujuscemodi :

XXXI. « Multa,
 Quirites,
 dehortantur me a vobis,
 ni studium reipublicæ
 superet omnia :
 opes factionis,
 vestra patientia,
 jus nullum ;
 ac maxume,
 quod plus periculi
 quam honoris
 est innocentia.
 Nam piget quidem
 dicere illa,
 quam fueritis ludibrio
 his quindecim annis
 superbæ paucorum ;
 quam fœde
 quamque inulti

et de la haine duquel
 pour la puissance de la noblesse
 nous avons parlé *ci-dessus*,
 au milieu de l'hésitation
 et des délais du sénat,
ne cessait d'exhorter par des harangues
 le peuple à sévir ;
 d'avertir *les plébéiens* qu'ils n'abandonnas-
 la chose-publique, [sent point
qu'ils n'abandonnassent point leur liberté ;
 de *leur* montrer beaucoup d'actes
 orgueilleux, cruels
 de la noblesse :

en-un-mot acharné
 il enflammait de toute manière
 l'esprit du peuple.
 Or comme en ce temps
 l'éloquence de Memmius
 fut célèbre
 et florissante à Rome,
 j'ai pensé être-convenable
 de transcrire *ici*
 un discours
 d'entre de si nombreux *qu'il prononça*,
 et de préférence
 ce qu'il dit en assemblée-générale
 après le retour de Bestia
 en termes de-ce-genre :

XXXI. « Beaucoup de motifs,
 Romains,
 me détournent de vous (de vous parler),
 si *mon* zèle pour le bien-public
 ne triomphait de tout :
 les ressources de la faction (des nobles),
 votre patience à tout endurer,
 le droit *devenu nul* ;
 et surtout *cette considération*,
 que plus de péril
 que d'éclat
 est à la vertu.
 Car il *m'est-pénible* en vérité
 de dire ces choses-là,
 combien vous avez été à jouet
 pendant ces quinze années-ci
 à l'orgueil de quelques *ambitieux*,
 combien honteusement
 et combien non-vengés

quamque inulti perierint vestri defensores, uti vobis animus ab ignavia ¹ atque secordia corruptus sit : qui ne nunc quidem, obnoxiiis inimicis, exsurgitis, atque etiam nunc timetis quibus deest terrori esse. Sed quanquam hæc talia sunt, tamen obviam ire factionis potentiæ animus subigit : certe ego libertatem, quæ mihi a parente tradita est, experiar ; verum id frustra an ob rem faciam, in vestra manu situm, Quirites. Neque ego hortor, quod sæpe majores vestri fecere, uti contra injurias armati eatis : nihil vi, nihil secessionem opus ; necesse est suomet ipsi more præcipites eant.

« Occiso Tiberio Graccho, quem regnum parare aiebant, in plebem Romanam quæstiones ² habitæ sunt ; post C. Gracchi et M. Fulvii cædem, item multi vestri ordinis mortales in carcere necati sunt ³ : utriusque cladis non lex, verum lubido eorum finem fecit. Sed sane fuerit regni paratio plebi sua resti-

dans quel excès de dégradation l'indolence et l'apathie ont plongé vos âmes ? Aujourd'hui même, aujourd'hui que vos adversaires vous font la partie si belle, sortez-vous donc de votre léthargie ? ne tremblez-vous pas encore devant ceux dont vous devriez être l'effroi ? — Quoi qu'il en soit, ma conscience me fait une loi de lutter contre la puissance de cette faction : oui, moi du moins, je ferai l'essai de cette liberté que j'ai reçue de mon père ; mes efforts resteront-ils stériles ou porteront-ils leur fruit ? c'est de vous, Romains, que cela dépend. Et je ne viens pas vous exhorter à suivre l'exemple tant de fois donné par vos ancêtres, à vous armer contre une injuste oppression : il n'est besoin ici ni de violence, ni de retraite ; qu'ils tombent fatalement d'eux-mêmes dans l'abîme où les entraînent leurs vices !

« Après l'assassinat de Tibérius Gracchus, qu'ils accusaient d'aspirer à la royauté, le peuple romain fut en butte à leurs poursuites : après le meurtre de C. Gracchus et de M. Fulvius, une foule de citoyens de votre ordre furent encore massacrés en prison : dans l'une et l'autre circonstance, ce ne fut point la loi, ce fut leur caprice seul qui mit fin au carnage ! Mais passons : admettons que ce soit aspirer

vestri defensores perierint ,
 uti animus
 corruptus sit vobis
 ab ignavia atque secordia :
 qui ne nunc quidem ,
 inimicis obnoxiiis ,
 exsurgitis ,
 atque etiam nunc timetis
 quibus decet esse terrori.
 Sed quanquam hæc
 sunt talia ,
 tamen animus subigit ire
 obviam potentiae factionis :
 ego certe
 experiar libertatem
 quæ tradita est mihi
 a parente ;
 verum , Quirites ,
 faciam id frustra
 an ob rem ,
 situm in vestra manu .
 Neque ego hortor
 uti eatis armati
 contra injurias ,
 quod vestri majores
 fecere sæpe :
 nihil opus vi ,
 nihil secessionem ;
 est necesse
 eant ipsi præcipites
 suomet more .

« Tiberio Graccho occiso ,
 quem aiebant
 parare regnum ,
 quæstiones habitæ sunt
 in plebem Romanam ;
 post cædem Caii Gracchi
 et Marci Fulvii ,
 item multi mortales
 vestri ordinis
 necati sunt in carcere :
 non lex ,
 verum lubrico eorum
 fecit finem
 utriusque cladis .
 Sed sane
 restituere plebi sua

vos défenseurs ont péri ,
 combien l'âme
 a été corrompue à vous
 par l'indolence et l'apathie :
 à vous qui , pas même maintenant ,
 vos ennemis donnant-prise sur eux ,
 ne vous relevez ,
 et qui encore maintenant craignez ceux
 à qui il convient vous être à effroi .
 Mais quoique ces choses
 soient telles ,
 pourtant mon cœur me force à aller
 à l'encontre du pouvoir de cette faction :
 moi du moins
 j'essayerai la liberté
 qui m'a été transmise
 par mon père ;
 mais , Romains ,
 si je ferai cela en vain
 ou pour un résultat ,
 cela est placé en votre main (dépend de
 Et je ne vous exhorte pas [vous).
 à ce que vous marchiez en-armes
 contre les injustices ,
 ce que vos ancêtres
 firent souvent :
 en rien il n'est besoin de violence ,
 en rien de retraite ;
 il est nécessaire (il suffit)
 qu'ils aillent d'eux-mêmes s'abîmant
 par leur propre conduite .

« Tibérius Gracchus ayant été tué ,
 lequel ils disaient
 aspirer à la royauté ,
 des enquêtes furent tenues (faites)
 contre le peuple romain ;
 après le meurtre de Caius Gracchus
 et de Marcus Fulvius ,
 de même beaucoup d'hommes
 de votre ordre
 furent tués en prison :
 non une loi ,
 mais leur caprice
 fit (amena) la fin
 de l'un-et-l'autre carnage .
 Mais soit ! admettons que
 rendre au peuple ses droits

tuere : quidquid sine sanguine civium ulcisci nequitur¹, jure factum sit. Superioribus annis taciti indignabamini ærarium expilari, reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere, penes eosdem et summam gloriam et maximas divitias esse : tamen hæc talia facinora impune suscepisse parum habuere ; itaque postremo leges, majestas vestra, divina et humana omnia hostibus tradita sunt. Neque eos, qui fecere, pudet aut pœnitet ; sed incedunt per ora vestra magnifici, sacerdotia et consulatus, pars triumphos suos ostentantes, perinde quasi ea honori, non prædæ, habeant. Servi ære parati injusta imperia dominorum non perferunt : vos, Quirites, imperio nati, æquo animo servitutum toleratis !

« At qui sunt hi, qui rempublicam occupavere ? Homines sceleratissimi, cruentis manibus, immani avaritia, nocentissimi iidemque superbissimi, quis fides, decus, pietas, postremo honesta atque inhonesta omnia quæstui sunt. Pars eorum

à la royauté que de rétablir le peuple dans ses droits ; tenons pour légitime tout ce qui ne peut se venger sans l'effusion du sang des citoyens. — Dans ces dernières années, vous vous indigniez en secret de la dilapidation du trésor ; vous gémissiez de voir des rois et des peuples libres payer l'impôt à une poignée de nobles, toutes les dignités et toutes les richesses concentrées dans les mêmes mains ; toutefois c'était peu pour eux d'avoir pu oser impunément de tels forfaits : ils en sont venus à livrer à l'ennemi vos lois, votre dignité, tout ce qu'il y a de sacré aux yeux des Dieux et des hommes ! Encore n'éprouvent-ils ni honte ni regret de leurs actes : loin de là, ils promènent à vos regards une insolente magnificence ; ils font parade, les uns de leurs sacerdoces et de leurs consulats, les autres de leurs triomphes, comme si c'étaient là d'honorables récompenses et non d'odieuses usurpations ! — Des esclaves achetés à prix d'argent n'endurent point la domination d'un maître injuste : et vous, Romains, vous, nés pour le commandement, vous souffrez la servitude sans vous plaindre !

« Mais qui sont-ils donc, ces tyrans qui ont asservi la République ? D'infâmes scélérats tout souillés de sang, tout dévorés de cupidité ; des monstres à la fois de perversité et d'orgueil ; des hommes qui font trafic de la probité, de l'honneur, de la piété, du juste et

fuert paratio regni ;
quidquid nequitur ulcisci
sine sanguine civium
factum sit jure.

Superioribus annis,
taciti indignabamini
ærarium expilari,
reges et populos liberos
pendere vectigal
paucis nobilibus,
et summam gloriam
et maximas divitias
esse penes eosdem :
tamen habuere parum
suscepisse impune
hæc talia facinora ;
itaque postremo leges,
vestra majestas,
omnia divina et humana,
tradita sunt hostibus.

Neque pudet aut poenitet
eos qui fecere ;
sed incedunt magnifici
per vestra ora,
ostentantes
sacerdotia et consulatus,
pars suos triumphos,
perinde quasi habeant ea
honoris, non prædæ.

Servi parati ære
non perferunt
injusta imperia
dominorum :
vos, Quirites,
nati imperio,
toleratis servitutem
animo æquo !
« At qui sunt hi, [cam ?
qui occupavere rempubli-
Homines sceleratissimi,
manibus cruentis,
immani avaritia,
nocentissimi,
iidemque superbissimi,
quis fides, decus, pietas,
postremo omnia
honestas atque inhonestas

ait été une recherche de la royauté :
que tout-ce-qui ne-se-peut venger
sans le sang des citoyens
ait été fait à-bon-droit.

Les précédentes années,
en-silence vous vous indigniez
le trésor être pillé,
des rois et des peuples libres
payer l'impôt
à un petit-nombre-de nobles,
et la suprême gloire
et les plus grandes richesses
être au-pouvoir des mêmes *hommes* :
pourtant ils ont regardé *comme trop* peu
d'avoir entrepris impunément
ces tels-(de semblables) forfaits ;
c'est-pourquoi enfin les lois,
votre majesté,
toutes les choses divines et humaines,
ont été livrées aux ennemis.

Et il n'y a ni honte ni regret
chez ceux qui l'ont fait ;
mais ils marchent fiers
à travers vos faces (devant vos yeux),
étalant-avec-ostentation
leurs sacerdoces et *leurs* consulats,
une partie (quelques-uns) leurs triomphes,
absolument comme s'ils les avaient
à honneur, *et* non à butin.
Les esclaves achetés à *prix* d'argent
ne supportent-pas-patiemment
les injustes commandements
de *leurs* maîtres :
et vous, citoyens,
nés pour le commandement,
vous tolérez la servitude
avec une âme égale (résignée) !

« Mais quels sont ces *hommes*,
qui ont accaparé la république ?
Des hommes très-scélérats,
de mains ensanglantées,
d'une monstrueuse cupidité,
très-coupables,
et les mêmes très-orgueilleux,
pour qui la foi, l'honneur, la piété,
enfin toutes choses
honnêtes et deshonnêtes

occidisse tribunos plebis, alii quæstiones injustas, plerique eadem in vos fecisse, pro munimento habent. Ita quam quisque pessime fecit, tam maxime tutus est : metum a scelere suo ad ignaviam vestram transtulere : quos omnes eadem cupere, eadem odisse, eadem metuere in unum coegit; sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio est. Quod si tam libertatis curam haberetis quam illi ad dominationem accensi sunt, profecto neque respublica sicuti nunc vastaretur, et beneficia vestra penes optimos, non audacissimos, forent. Majores vestri, parandi juris et majestatis constituendæ gratia, bis per secessionem armati Aventinum occupavere¹; vos pro libertate, quam ab illis accepistis, non summa ope nitimini, atque eo vehementius, quod majus dedecus est parta amittere quam omnino non paravisse?

de l'injuste, de tout en un mot! Ils se font un rempart, les uns du meurtre de vos tribuns; d'autres, des poursuites arbitraires qu'ils ont exercées contre vous; la plupart, de votre sang que leurs mains ont versé; et ainsi, plus ils sont coupables, plus leur sûreté est grande! La terreur qui devrait s'attacher à leurs méfaits, ils la font peser sur votre pusillanimité. Mêmes désirs, mêmes haines, mêmes craintes, tel est le fondement de leur union : mais, sachez-le bien, une telle union s'appelle amitié entre gens de bien, conspiration entre méchants. Que si vous preniez autant de souci de votre liberté qu'ils déploient d'ardeur pour le despotisme, assurément la République ne serait pas, comme aujourd'hui, livrée à la déprédation, et vos faveurs appartiendraient au plus méritant, non au plus audacieux. Deux fois vos ancêtres, pour conquérir les droits et assurer la majesté du peuple, se retirèrent en armes sur l'Aventin : et vous, pour le maintien de cette liberté qu'ils vous ont transmise, ne ferez-vous pas les derniers efforts, efforts d'autant plus sérieux qu'il y a plus de honte à perdre un bien qu'on possède qu'à ne l'avoir jamais acquis?

sunt quæstui.
 Habent pro munimento,
 pars eorum
 occidisse tribunos plebis,
 alii fecisse
 quæstiones injustas,
 plerique
 cædem in vos.
 Ita quam pessume
 quisque fecit,
 tam maxume est tutus:
 transtulere metum
 a suo scelere
 ad vestram ignaviam:
 quos omnes
 cupere eadem,
 odisse eadem,
 metuere eadem,
 coegit in unum;
 sed hæc est amicitia
 inter bonos,
 factio inter malos.
 Quod si haberetis
 tam curam libertatis,
 quam illi accensi sunt
 ad dominationem,
 profecto et respublica
 non vastaretur
 sicuti nunc,
 et vestra beneficia
 forent penes optimos,
 non audacissimos.
 Vestri majores,
 gratia parandi juris
 et constituendæ majestatis,
 bis per secessionem
 occupavere armati
 Aventinum:
 vos, pro libertate
 quam accepistis ab illis,
 non nitimini
 summa ope,
 atque eo vehementius,
 quod dedecus est majus
 amittere parta
 quam non paravisse
 omnino?

sont à gain (deviennent des objets de gain).
 Ils ont en guise de rempart,
 une partie d'entre eux,
 d'avoir tué des tribuns du peuple,
 d'autres, d'avoir fait *contre vous*
 des poursuites injustes,
 la plupart,
 d'avoir fait du carnage sur (parmi) vous.
 Ainsi d'autant plus mal
 chacun a agi,
 d'autant plus il est en-sûreté:
 ils ont transporté la crainte
 de leur crime (d'eux qui sont criminels)
 à votre lâcheté (à vous qui êtes lâches):
 eux lesquels tous
 désirer les mêmes choses,
 haïr les mêmes choses,
 craindre les mêmes choses,
 a réunis en un (a rapprochés);
 mais c'est là de l'amitié
 entre gens de-bien,
 de la conspiration entre méchants.
 Que si vous aviez
 autant souci de *vo*tre liberté,
 que ceux-là sont enflammés
 pour la domination,
 assurément et la République
 ne serait pas ravagée
 comme maintenant,
 et vos faveurs
 seraient en-la-possession des meilleurs,
 et non des plus audacieux.
 Vos ancêtres,
 à l'effet de s'assurer des droits
 et d'établir *leur* dignité,
 deux-fois par *forme de* retraite
 occupèrent en-armes
 l'Aventin:
 et vous, pour la liberté
 que vous avez reçue d'eux,
 ne vous efforcerez-vous pas
 par un suprême effort,
 et d'autant plus vivement,
 que le déshonneur est plus grand
 à perdre des biens acquis
 qu'à ne pas les avoir acquis
 du tout?

« Dicet aliquis : Quid igitur censes? Vindicandum in eos qui hosti prodidere rempublicam, non manu neque vi (quod magis vos fecisse quam illis accidisse indignum), verum quæstionibus et indicio ipsius Jugurthæ. Qui si dediticius est, profecto jussis vestris obediens erit; sin ea contemnit, scilicet æstumabitis qualis illa pax aut deditio sit, ex qua ad Jugurtham scelerum impunitas, ad paucos maxumæ divitiæ, in rempublicam damna, dedecora pervenerint. Nisi forte nondum etiam vos dominationis eorum satietas tenet, et illa quam hæc tempora magis placent, quum regna, provinciæ, leges, jura, judicia, bella, paces¹, postremo divina et humana omnia penes paucos erant; vos autem, hoc est populus Romanus, invicti ab hostibus, imperatores omnium gentium, satis habebatis animam retinere : nam servitutem quidem quis vestrum recusare aude-

« On me dira : Que proposes-tu donc? — De faire justice de ceux qui ont livré la République à l'ennemi : non par des voies de fait, non par la violence (rigueurs plus indignes de vous qu'illégitimes à leur égard); mais par des poursuites judiciaires et par les dépositions de Jugurtha lui-même. Car s'il s'est rendu de bonne foi, il ne peut manquer d'obéir à vos ordres; et s'il les méprise, alors vous apprécierez la valeur d'une paix, ou plutôt d'une soumission, qui aura valu à Jugurtha l'impunité de ses crimes; à quelques intriguants, d'immenses richesses; à la République, un dommage, une honte indicible! — Mais peut-être n'êtes-vous pas encore las de leur tyrannie : peut-être préférez-vous au temps où nous vivons cet autre temps, où les royaumes, les provinces, les lois, les droits, les jugements, la guerre, la paix, en un mot toutes les choses divines et humaines, étaient entre les mains d'un petit nombre de privilégiés; tandis que vous, c'est-à-dire le peuple romain, le peuple invincible à ses ennemis, le peuple roi de l'univers, vous vous estimiez heureux de conserver le souffle de la vie. Romains, quoiqu'à mes yeux ce

« Aliquis dicet :
 Quid censes igitur ?
 Vindicandum
 in eos,
 qui prodidere hosti
 rempublicam,
 non manu neque vi
 (quod magis indignum
 vos fecisse
 quam accidisse illis),
 verum quæstionibus
 et indicio Jugurthæ ipsius.
 Qui si est dediticius,
 profecto erit obediens
 vestris jussis ;
 sin contemnit ea,
 scilicet æstumabitis
 qualis sit illa pax
 aut deditio,
 ex qua pervenerint
 ad Jugurtham
 impunitas scelerum,
 ad paucos
 maxumæ divitiæ,
 in rempublicam
 damna, dedecora.
 Nisi forte satietas
 dominationis eorum
 tenet vos nondum etiam,
 et illa tempora
 placent magis quam hæc,
 quum regna,
 provinciæ, leges, jura,
 judicia, bella, paces,
 postremo omnia
 divina et humana
 erant penes paucos ;
 vos autem,
 hoc est populus Romanus,
 invicti ab hostibus,
 imperatores
 omnium gentium,
 habebatis satis
 retinere animam :
 nam servitutem quidem
 quis vestrum
 audebat recusare ?

« Quelqu'un me dira :
 Que proposes-tu donc ?
 Falloir (je dis qu'il faut) sévir
 contre ces *hommes*,
 qui ont livré à l'ennemi
 la République,
 non par la force ni par la violence
 (ce qu'il *serait* plus indigne
 vous avoir fait
 qu'être arrivé à eux),
 mais par des enquêtes *judiciaires*
 et par la déposition de Jugurtha même.
Car s'il est en-état-de-reddition,
 assurément il sera obéissant
 à vos ordres ;
 mais-s'il les méprise,
 à-savoir (alors) vous apprécierez
 de-quelle-nature est cette paix
 ou *cette* reddition,
 de laquelle seront revenus
 à Jugurtha
 l'impunité de *ses* crimes,
 à un petit-nombre-d'*hommes*
 de très-grandes richesses
 à la République
 des pertes *et* des hontes.
 A moins que par hasard la satiété
 de leur despotisme
 ne vous tienne pas même encore,
 et *que* ces temps-là
 ne *vous* plaisent plus que ceux-ci,
 ces *temps-là* où les royaumes,
 les provinces, les lois, les droits,
 les juridictions, les guerres, les paix,
 enfin toutes choses
 divines et humaines
 étaient au-pouvoir-de peu-d'*hommes* ;
 mais où vous,
 c'est-à-dire le peuple romain,
 invaincus par vos ennemis,
 souverains
 de toutes les nations,
 vous regardiez *comme* assez *pour* vous
 de conserver le souffle vital :
 car quant à la servitude,
 qui de vous
 osait *la* refuser ?

bat? Atque ego, tametsi viro flagitiosissimum existumo impune injuriam accepisse, tamen vos hominibus sceleratissimis ignoscere, quoniam cives sunt, æquo animo paterer, nisi misericordia in perniciem casura esset. Nam et illis, quantum importunitatis¹ habent, parum est impune male fecisse, nisi deinde faciendi licentia eripitur; et vobis æterna sollicitudo remanebit, quum intellegitis aut serviundum esse, aut per manus libertatem retinendam. Nam fidei quidem aut concordiae quæ spes est? Dominari illi volunt, vos liberi esse; facere illi injurias, vos prohibere; postremo sociis vestris veluti hostibus, hostibus pro sociis utuntur: potestne in tam divorsis mentibus pax aut amicitia esse?

« Quare moneo hortorque ne tantum scelus impunitum omitatis. Non peculatus ærarii factus est, neque per vim sociis

soit le comble de l'ignominie pour un homme de ne point se venger d'un outrage, oui, je vous laisserais volontiers pardonner aux plus coupables des hommes, à titre de concitoyens, si votre compassion ne devait tourner à votre ruine. Mais telle est leur infatigable perversité, qu'ils compteront pour rien les crimes accomplis impunément dans le passé, si vous ne leur enlevez pour l'avenir la possibilité d'en commettre de nouveaux; et vous-mêmes, vous demeurerez en proie à d'éternelles alarmes, tant que vous vous sentirez placés dans l'alternative nécessaire, ou d'être esclaves, ou de maintenir votre liberté par la force. — Quant à une réconciliation sincère et durable, comment l'espérer? Ils veulent dominer, vous voulez être libres; ils veulent opprimer, vous voulez résister; enfin ils traitent vos alliés en ennemis, vos ennemis en alliés: quel accord, quelle amitié possible, avec des vues si opposées?

« Croyez-en donc mes avertissements, mes exhortations; ne laissez pas un tel attentat impuni. Il ne s'agit point d'une dilapidation du trésor public, de sommes violemment extorquées à des alliés, faits

Atque ego,
 tametsi existumo
 flagitiosissimum viro
 accepisse injuriam
 impune,
 tamen paterer
 animo æquo
 vos ignoscere
 hominibus sceleratissimis,
 quoniam sunt cives,
 nisi misericordia
 casura esset in perniciem.
 Nam et est parum illis,
 quantum habent
 importunitatis,
 fecisse male impune,
 nisi licentia eripitur
 faciundi deinde;
 et æterna sollicitudo
 remanebit vobis,
 quum intellegetis
 aut serviendum esse,
 aut libertatem retinendam
 per manus.

Nam quæ spes est
 fidei quidem
 aut concordia?
 Illi volunt dominari,
 vos esse liberi;
 illi facere injurias,
 vos prohibere;
 postremo
 utuntur vestris sociis
 veluti hostibus,
 hostibus pro sociis :
 paxne aut amicitia
 potest esse
 mentibus tam divorsis?

« Quare moneo
 hortorque
 ne omittatis impunitum
 tantum scelus.
 Non peculatus ærarii
 factus est,
 neque pecuniæ
 ereptæ sociis
 per vim :

Et moi,
 quoique je trouve
 très-honteux pour un homme
 d'avoir reçu un tort
 sans-se-venger,
 pourtant je souffrirais
 d'une âme résignée
 vous pardonner
 à ces hommes très-scélérats,
 puisqu'ils sont citoyens,
 si votre compassion
 ne devait tourner à votre perte.
 Car et d'une part c'est peu pour eux,
 tant ils ont
 de passion-sans-repos,
 d'avoir agi mal impunément,
 si la faculté ne leur est enlevée
 d'agir encore mal par-la-suite;
 et d'autre part une éternelle sollicitude
 vous restera,
 quand (tant que) vous sentirez
 ou falloir être-esclaves,
 ou votre liberté devoir être conservée
 par vos bras (par la force).
 Car quel espoir y a-t-il
 de fidélité du moins dans la réconciliation
 ou de concorde?
 Ceux-là veulent dominer,
 vous voulez être libres;
 ils veulent faire des injustices,
 vous voulez les empêcher;
 enfin
 ils se servent de vos alliés
 comme d'ennemis,
 de vos ennemis comme d'alliés :
 est-ce que paix ou amitié
 peut être
 à des esprits si différemment-enclins?
 « Aussi je vous avertis
 et je vous exhorte
 que vous ne laissiez-pas-passer impuni
 un si-grand crime.
 Ce n'est pas une dilapidation du trésor
 qui a été faite,
 ni des sommes d'argent
 qui ont été enlevées à nos alliés
 par la violence :

ereptæ pecuniæ : quæ quanquam gravia sunt, tamen consuetudine jam pro nihilo habentur. Hosti acerrumo prodita senati auctoritas, proditum imperium vestrum¹; domi militiaeque respublica venalis fuit. Quæ nisi quæsita erunt, ni vindicatum in noxios, quid erit reliquum, nisi ut illis qui ea fecere obediens vivamus? nam impune quælibet facere, id est regem esse. Neque ego, Quirites, hortor uti malitis cives vestros perperam quam recte fecisse; sed ne, ignoscendo malis, bonos perditum eatis. Ad hoc in republica² multo præstat beneficii quam maleficii immemorem esse: bonus tantummodo segnior fit, ubi negligas; at malus, improbior: ad hoc, si injuriæ non sint, haud sæpe auxilii egeas. »

XXXII. Hæc atque alia hujusmodi sæpe dicundo, Memmius populo persuadet uti L. Cassius³, qui tum prætor erat, ad Jugurtham mitteretur, eumque interposita fide publica Romanam duceret, quo facilius, indicio regis, Scauri et reliquorum,

assurément fort graves, mais consacrés par l'habitude et désormais comptés pour rien! Au plus acharné de vos ennemis, on a livré et l'autorité du sénat et votre propre souveraineté: dans Rome et hors de Rome, on a vendu la République! S'il n'est fait une enquête rigoureuse, s'il n'est sévi contre les coupables, quel autre parti nous restera-t-il que de vivre en sujets obéissants? Car enfin, faire impunément tout ce qu'on veut, c'est être roi. — Est-ce à dire, Romains, que vous deviez voir la culpabilité de vos concitoyens avec plus de satisfaction que leur innocence? Non, sans doute: seulement n'allez pas, par indulgence pour des pervers, perdre les honnêtes gens. J'ajoute qu'il vaut mieux, en politique, oublier les services que les méfaits: l'homme vertueux, si vous le négligez, se bornera à ralentir son zèle; mais le méchant deviendra plus audacieux. D'ailleurs, là où l'attaque du méchant n'existe plus, qu'est-il tant besoin de l'appui de l'homme de bien? »

XXXII. Par de tels discours souvent répétés, Memmius persuade au peuple d'envoyer en Afrique L. Cassius, alors préteur, avec mission d'amener Jugurtha à Rome sous la garantie de la foi publique, pour jeter plus de jour par sa déposition sur les malversations de

quæ
 quanquam sunt gravia,
 tamen consuetudine
 jam habentur pro nihilo.
 Auctoritas senati prodita,
 vestrum imperium
 proditum

hosti acerrumo;
 respublica fuit venalis
 domi militiæque.

Quæ nisi quæsita erunt,
 ni vindicatum in noxios,
 quid erit reliquum,
 nisi ut vivamus obedientes
 illis qui fecere ea?

nam facere quælibet
 impune,

id est esse regem.

Neque ego hortor, Quirites,
 uti malitis

vestros cives
 fecisse perperam

quam recte;

sed ne eatis,

ignoscendo malis,

perditum bonos.

Ad hoc in republica

præstat multo

esse immemorem beneficii

quam maleficii :

bonus, ubi neglegas,

fit tantummodo segnior;

at malus improbior :

ad hoc, si injuriæ non sint,

haud egeas sæpe

auxilii. »

XXXII. Dicundo sæpe

hæc

atque alia hujuscemodi,

Memmius persuadet populo

uti Lucius Cassius,

qui tum erat prætor,

mitteretur ad Jugurtham,

fideque publica

interposita

duceret eum Romam,

quo delicta Scauri

lesquels faits,

quoiqu'ils soient graves

pourtant par l'habitude

désormais sont tenus pour rien.

C'est l'autorité du sénat qui a été livrée,

c'est votre souveraineté

qui a été livrée

à l'ennemi le plus acharné;

la République a été vénale (mise en vente)

à l'intérieur et en guerre (à l'étranger).

Or si ces choses ne sont poursuivies,

s'il n'est sévi contre les coupables,

quoi sera de reste (que nous restera-t-il),

sinon que nous vivions obéissants

à ceux qui les ont faites?

car faire ce-qu'on-veut

impunément,

c'est être roi.

Et je ne vous exhorte pas, citoyens,

à ce que vous aimiez-mieux

vos concitoyens

avoir agi mal

que bien;

mais à ce que vous n'alliez pas,

en pardonnant à des méchants,

perdre les bons.

Outre cela, dans un État

il vaut-mieux de beaucoup

être oublieux du bienfait (des services)

que des méfaits :

l'homme de-bien, dès que vous le négligez,

devient seulement plus mou;

mais le mauvais devient plus méchant :

outre cela, si des torts n'existaient pas,

vous n'auriez-pas-besoin souvent

de secours. »

XXXII. En disant souvent

ces choses

et d'autres de-ce-genre,

Memmius persuade au peuple

que Lucius Cassius,

qui alors était préteur,

fût envoyé vers Jugurtha,

et que, la foi publique du pardon

étant interposée (intervenante),

il l'amenât à Rome,

pour que les délits de Scaurus

quos pecuniæ captæ arcessebant, delicta patefierent. Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidia relictî a Bestia exercitui præerant, secuti morem imperatoris, plurima et flagitiosissima facinora fecere. Fuere qui, auro corrupti, elephantos Jugurthæ traderent; alii perfugas vendere, et pars ex pacatis prædas agebant : tanta vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaserat! At Cassius, perlata rogatione ¹ a C. Memmio ac percussa omni nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur, eique timido et ex conscientia diffidenti rebus suis persuadet, quoniam se populo Romano dedidisset, ne vim quam misericordiam experiri mallet : privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris quam publicam ducebat : talis ea tempestate fama de Cassio erat!

XXXIII. Igitur Jugurtha, contra decus regium, cultu quam

Scaurus et des autres sénateurs accusés d'avoir reçu de l'argent. — Tandis que ceci se passait à Rome, les chefs à qui Bestia avait laissé en Numidie le commandement de l'armée commettaient, à l'exemple de leur général, mille infamies : ceux-ci, gagnés par l'or, rendaient à Jugurtha ses éléphants ; ceux-là lui vendaient les transfuges ; d'autres pillaient des cantons amis : tant la cupidité, comme une contagion, avait infecté toutes les âmes! — La proposition de C. Memmius une fois votée, à la grande consternation de toute la noblesse, Cassius se met en route. Malgré les terreurs de Jugurtha, malgré les défiances qu'éveille en lui la conscience de ses méfaits, le prêteur lui persuade, puisqu'il s'est rendu au peuple romain, d'essayer de sa clémence plutôt que de sa colère : il lui engage d'ailleurs personnellement sa foi, qui n'a pas moins de poids aux yeux du Numide que la foi publique elle-même : tant était grande à cette époque la réputation de Cassius!

XXXIII. Renonçant donc au faste de la royauté pour prendre l'ex-

et reliquorum,
quos arcessebant
pecuniæ captæ,
patefierent facilius
indicio regis.

Dum hæc geruntur Romæ,
qui relictî in Numidia

a Bestia

præerant exercitui,
secuti

morem imperatoris,
fecere facinora

plurima et flagitiosissima.

Fuere qui, corrupti auro,
traderent elephantos

Jugurthæ;

alii

vendere perfugas,

et pars agebant prædas

ex pacatis :

tanta vis avaritiæ,

veluti tabes,

invaserat in animos eorum!

At Cassius,

rogatione perlata

a Caio Memmio,

ac omni nobilitate percussa,

proficiscitur

ad Jugurtham,

persuadetque ei timido

et diffidenti suis rebus

ex conscientia,

ne mallet,

quoniam se dedidisset

populo Romano,

experiri vim

quam misericordiam :

præterea privatim

interponit suam fidem,

quam ille ducebat

non minoris

quam publicam :

talis erat ea tempestate

fama de Cassio!

XXXIII. Igitur,

contra decus regium,

Jugurtha venit Romam

et des autres,

qu'ils appelaient *en justice*

pour fait d'argent reçu de *Jugurtha*,

fussent révélés plus facilement

par la déposition du roi.

Tandis que ceci se passe à Rome,

ceux qui laissés en Numidie

par Bestia

étaient-à-la-tête de l'armée,

ayant suivi

la façon (l'exemple) de *leur* chef,

furent des actes

nombreux et très-honteux.

Il y en eut qui, corrompus par de l'or,

livrèrent (rendirent) les éléphants

à Jugurtha;

d'autres

se mirent à lui vendre les transfuges,

et quelques-uns emportaient du butin

de chez des *peuplades* en-paix (amies) :

si-grande la violence de la cupidité,

comme une corruption,

avait fait-invasion dans leurs âmes!

Cependant Cassius,

la proposition ayant été portée-avec-succès

par Caius Memmius,

et toute la noblesse étant consternée,

part

vers Jugurtha,

et persuade à lui craintif

et plein-de-dé fiance en sa cause

par la conscience *de ses méfaits*,

qu'il n'aimât-pas-mieux,

puisqu'il s'était rendu

au peuple romain,

éprouver *sa violence* (vengeance)

que *sa compassion* :

outré-cela en-son-nom-particulier

il interpose sa *propre* foi,

que lui (Jugurtha) estimait

d'un *prix* non moindre

que la *foi* publique;

telle (si grande) était à cette époque

la renommée au sujet de Cassius!

XXXIII. Donc,

contrairement à la splendeur royale,

Jugurtha vint à Rome

maxume miserabili ¹ cum Cassio Romam venit. Ac, tametsi in ipso magna vis animi erat, confirmatus ab omnibus quorum potentia aut scelere cuncta gesserat, C. Bæbium tribunum plebis magna mercede parat², cujus impudentia contra jus et injurias omnes munitus foret. At C. Memmius, advocata concione, quanquam regi infesta plebes erat, et pars in vincula duci jubebat, pars, ni socios sceleris aperiret, more majorum de hoste supplicium sumi, dignitati quam iræ magis consulens, sedare motus et animos mollire, postremo confirmare fidem publicam per sese inviolatam fore. Post, ubi silentium cœpit, producto Jugurtha, verba facit : Romæ Numidiæque facinora ejus memorat, scelera in patrem fratresque ostendit : « Quibus juvantibus quibusque ministris egerit, quanquam intellegat populus Romanus, tamen velle manifesta magis ex illo habere : si vera ape-

térieur le plus propre à exciter la compassion, Jugurtha arrive bientôt à Rome avec Cassius. Naturellement plein d'énergie et d'assurance, il ne laisse pas toutefois de céder aux avis de ceux qui l'ont constamment soutenu de leur crédit ou de leur scélératesse, et achète à grands frais le tribun C. Bébius, dont l'impudence doit le protéger et contre l'action régulière des lois et contre toute violence. — Cependant Memmius convoque une assemblée générale. Le peuple était furieux contre Jugurtha : les uns voulaient qu'on le jetât dans les fers ; d'autres que, s'il ne révélait point ses complices, on le livrât au supplice à titre d'ennemi public, suivant la coutume des ancêtres. Memmius commence par calmer les esprits, par apaiser cette effervescence ; il va jusqu'à déclarer qu'il ne souffrira pas, pour son compte, que la foi publique reçoive la moindre atteinte. Puis, quand le silence est rétabli, il fait paraître Jugurtha, et, s'adressant à lui, il lui rappelle tout ce qu'il a fait de mal tant à Rome qu'en Numidie, il lui représente ses attentats contre son père et contre ses frères : « Quant à ceux qui l'ont aidé, qui l'ont servi dans l'accomplissement de ses crimes, le peuple romain, bien qu'il les connaisse déjà, veut, pour plus d'évidence, entendre leurs noms de sa bouche :

cum Cassio
cultu
quam maxume miserabili.
Ac, tametsi magna vis ani-
erat in ipso, [mi
confirmatus ab omnibus
potentia aut scelere quorum
gesserat cuncta,
parat magna mercede
Caium Bæbium,
tribunum plebis,
impudentia ejus
munitus foret
contra jus
et omnes injurias.
At Caius Memmius,
concione advocata,
quanquam plebes
erat infesta regi,
et pars jubebat
duci in vincula,
pars,
ni aperiret
socios sceleris,
supplicium sumi de hoste
more majorum,
consulens dignitati
magis quam iræ,
sedare motus
et mollire animos,
postremo confirmare
fidem publicam
fore inviolatam
per sese.
Post, ubi silentium cœpit,
Jugurtha producto,
facit verba :
memorat facinora ejus
Romæ Numidiæque,
ostendit scelera
in patrem fratresque :
« Quibus juvantibus
quibusque ministris egerit,
quanquam populus Roma-
intellegat, [nus
tamen velle
habere ex illo

avec Cassius
dans l'appareil
le plus possible propre-à-apitoyer.
Et, quoique une grande force d'âme
fût en lui-même,
déterminé *pourtant* par tous *ceux*
par la puissance ou par le crime desquels
il avait fait toutes choses,
il achète à grand prix
Caius Bébius,
tribun du peuple,
par l'impudence duquel
il devait être protégé [justice)
contre le droit (l'action régulière de la
et *contre* toutes violences-illégales.
Cependant Caius Memmius,
une assemblée-générale étant convoquée,
quoique le peuple
fût irrité contre le roi,
et *quoique* une partie ordonnât (voulût)
lui être conduit dans les fers,
les autres,
s'il ne découvrait
les complices de *son* crime,
le supplice être tiré de *lui* ennemi-public
d'après la coutume des ancêtres,
C. Memmius, consultant l'honneur
plus que la colère,
se mit à calmer les agitations
et à fléchir les esprits,
enfin à déclarer-nettement
la foi publique engagée à *Jugurtha*
devoir être non-violée [lui).
du-fait-de lui (en tant qu'il dépendrait de
Puis, dès que le silence eut commencé,
Jugurtha étant produit *en public*,
il (Memmius) fait des paroles (prend la pa-
il rappelle ses actes [role) :
de Rome et de la Numidie,
et montre *ses* crimes
envers *son* père et *ses* frères :
« Avec quels *hommes* l'aidant
et avec quels agents il a fait *cela*,
quoique le peuple romain
le comprenne (le sache) *fort bien*,
pourtant lui (le peuple) vouloir
tenir de lui (de sa propre bouche)

riret, in fide et clementia populi Romani magnam spem illi sitam; sin reticeat, non sociis saluti fore, sed se suasque spes corrupturum. »

XXXIV. Dein, ubi Memmius dicundi finem fecit, et Jugurtha respondere jussus est, C. Bæbius tribunus plebis, quem pecunia corruptum supra diximus, regem tacere jubet; ac tametsi multitudo quæ in concione aderat, vehementer accensa, terrebat eum clamore, voltu, sæpe impetu atque aliis omnibus quæ ira fieri amat¹, vicit tamen impudentia. Ita populus ludibrio habitus ex concione discessit; Jugurthæ Bestiæque et ceteris, quos illa quæstio exagitabat, animi augescunt.

XXXV. Erat ea tempestate Romæ Numida quidam, nomine Massiva, Gulussæ filius, Masinissæ nepos; qui, quia in dissensione regum Jugurthæ advorsus fuerat, dedita Cirta et Adherbale interfecto, profugus ex Africa abierat. Huic Sp. Albinus,

s'il dévoile la vérité, il a tout à espérer de la loyauté et de la clémence du peuple romain; mais s'il s'obstine dans le silence, il ne sauvera pas pour cela ses complices, et il se perdra lui-même sans ressource.»

XXXIV. Quand Memmius eut cessé de parler, Jugurtha fut invité à répondre. Mais soudain C. Bébius, ce tribun gagné, comme nous l'avons dit, par l'or du prince, lui enjoit de garder le silence. En vain la multitude, outrée d'indignation, cherche à l'intimider par ses cris, par ses regards, souvent même par la fureur menaçante de ses gestes et par tous les signes d'emportement habituels à la colère, l'impudence du tribun triomphe de tout : le peuple se retire du Forum, odieusement joué; Jugurtha, Bestia, et tous ceux qu'effrayait l'enquête, reprennent une nouvelle assurance.

XXXV. A cette époque se trouvait à Rome un Numide du nom de Massiva, fils de Gulussa, petit-fils de Masinissa : il avait pris parti contre Jugurtha dans la querelle des princes, et, après la reddition de Cirta et le meurtre d'Adherbal, il avait quitté l'Afrique en

magis manifesta :
 si aperiret vera,
 magnam spem sitam illi
 in fide et clementia
 populi Romani ;
 sin reticeat,
 non fore salutem sociis ,
 sed corrupturum
 se suasque spes. »

XXXIV. Dein
 ubi Memmius
 fecit finem dicendi
 et Jugurtha
 jussus est respondere,
 C. Bæbius, tribunus plebis,
 quem diximus supra
 corruptum pecunia,
 jubet regem tacere ;
 ac tametsi multitudo
 quæ aderat in concione,
 vehementer accensa,
 terrebat eum
 clamore, voltu ,
 sæpe impetu
 atque omnibus aliis
 quæ ira amat fieri ,
 impudentia tamen vicit.
 Ita populus
 habitus ludibrio
 discessit ex concione ;
 animi augescunt Jugurthæ
 Bestiæque et ceteris,
 quos illa quæstio
 exagitabat.

XXXV. Ea tempestate
 quidam Numida
 erat Romæ ,
 Massiva nomine,
 filius Gulussæ,
 nepos Masinissæ ;
 qui, quia fuerat
 adversus Jugurthæ
 in dissensione regum,
 Cirta dedita
 et Adherbale interfecto ,
 abierat profugus ex Africa.
 Spurius Albinus,

des *détails* plus évidents encore :
 s'il découvrait des choses vraies,
 un grand espoir être placé pour lui
 dans la loyauté et la clémence
 du peuple romain ;
 mais-s'il se taisait , [plices ,
 lui ne devoir pas être à salut à ses com-
 mais *seulement* devoir gêner (ruiner)
 lui-même et ses espérances. »

XXXIV. Ensuite
 dès que Memmius
 eut fait fin (eut fini) de parler
 et que Jugurtha
 eut été invité à répondre,
 Caius Bæbius, tribun du peuple,
 que nous avons dit ci-dessus
 avoir été corrompu par de l'argent,
 ordonne le roi se taire ;
 et quoique la multitude
 qui était-présente dans l'assemblée,
 étant vivement enflammée (indignée),
 l'effrayât (cherchât à l'intimider)
 par ses cris, par son air,
 et souvent par ses élans
 et par toutes les autres choses
 lesquelles la colère aime être faites,
 l'impudence pourtant l'emporta.
 Ainsi le peuple
 eut à risée (mystifié)
 se retira de l'assemblée ;
 la confiance augmente à Jugurtha
 et à Bestia et aux autres,
 que cette poursuite-judiciaire
 tourmentait.

XXXV. A cette époque
 un certain Numide
 était à Rome,
 Massiva de nom (nommé Massiva),
 fils de Gulussa ,
 petit-fils de Masinissa ;
 lequel, parce qu'il avait été
 contraire à Jugurtha
 dans la querelle des rois,
 une fois Cirta rendue
 et Adherbal tué,
 était parti fugitif de l'Afrique.
 Spurius Albinus,

qui proximo anno post Bestiam ¹ cum Q. Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet, quoniam ex stirpe Masinissæ sit, Jugurthamque ob scelera invidia cum metu urgeat, regnum Numidiæ ab senatu petat. Avidus consul belli gerundi movere quam senescere omnia ² malebat : ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia evenerat. Quæ postquam Massiva agitare cœpit, neque Jugurthæ in amicis satis præsidii est, quod eorum alium conscientia, alium mala fama et timor impediabat, Bomilcari, proximo ac maxime fido sibi, imperat, pretio, sicuti multa confecerat, insidiatores Massivæ paret, ac maxime occulte : sin id parum procedat, quovis modo Numidam interficiat. Bomilcar mature regis mandata exsequitur, et per homines talis negotii artifices itinera egressusque ejus, postremo loca atque tempora cuncta explorat; deinde, ubi res postulabat,

fugitif. Spurius Albinus, qui, avec Q. Minucius Rufus, venait de succéder à Bestia dans le consulat, s'adresse à cet homme et l'engage, puisqu'il est du sang de Masinissa, à profiter de la haine allumée contre Jugurtha et des terreurs mêmes qui pèsent sur son âme criminelle, pour demander au sénat la couronne de Numidie. Impatient d'avoir une guerre à conduire, le consul eût volontiers tout troublé, plutôt que de voir tout languir : c'était à lui d'ailleurs que la Numidie était échue; le sort avait donné la Macédoine à Minucius. — Dès les premières démarches de Massiva, Jugurtha comprit qu'il ne pouvait plus guère compter sur ses amis, retenus, l'un par le remords, l'autre par la crainte de l'infamie ou du châtement : il charge donc Bomilcar, le plus intime et le plus dévoué de ses confidants, de lui procurer à force d'or, cette ressource qui lui a tant de fois réussi, des sicaires pour assassiner Massiva, secrètement, s'il se peut; sinon, d'une manière quelconque. Bomilcar s'empresse d'exécuter les ordres du roi : il s'entoure de gens experts en pareille besogne, fait épier les allées et venues de Massiva, les lieux qu'il fréquente, les heures de ses sorties; puis, au moment opportun, il dresse

qui gerebat consulatum
 cum Q. Minucio Rufo
 anno proxumo
 post Bestiam,
 persuadet huic,
 quoniam sit
 ex stirpe Masinissæ,
 invidiaque cum metu
 urgeat Jugurtham
 ob scelera,
 petat ab senatu
 regnum Numidiæ.
 Avidus gerundi belli,
 consul malebat movere
 quam omnia senescere :
 Numidia evenerat
 provincia ipsi,
 Macedonia Minucio.
 Quæ postquam Massiva
 cepit agitare,
 et Jugurthæ non est
 satis præsidii
 in amicis,
 quod conscientia
 impediabat alium eorum,
 mala fama
 et timor
 alium,
 imperat Bomilcari,
 proxumo
 ac maxume fido sibi,
 paret pretio,
 sicuti confecerat multa,
 insidiatores Massivæ,
 ac maxume occulte :
 sin id procedat parum,
 interficiat Numidam
 modo quovis.
 Bomilcar
 exsequitur mature
 mandata regis,
 et explorat per homines
 artifices talis negotii
 itinera egressusque ejus,
 postremo cuncta loca
 atque tempora ;
 deinde tendit insidias,

qui exerçait le consulat
 avec Quintus Minucius Rufus
 dans l'année la plus proche
 après Bestia,
 persuade à celui-ci (à Massiva),
 puisqu'il est
 de la souche de Masinissa,
 et que l'odieux avec la crainte
 presse (pèse sur) Jugurtha
 à cause de ses crimes,
 qu'il demande au sénat
 le royaume de la Numidie.
 Avide de faire la guerre,
 le consul aimait-mieux agiter tout
 que de voir tout languir :
 la Numidie était échue
 comme province à lui-même,
 la Macédoine à Minucius.
 Or lorsque Massiva
 a commencé à mettre-en-train ces projets,
 et qu'à Jugurtha n'est point (et que Ju-
 assez d'appui [gurthia ne trouve point)
 dans ses amis,
 parce que le remords
 arrêtaît l'un d'eux,
 et que la mauvaise réputation (l'infamie)
 et la crainte
 arrêtaît l'autre,
 il (Jugurtha) commande à Bomilcar,
 très-intime
 et très-dévoué à lui,
 qu'il lui procure à prix d'argent,
 comme il avait déjà achevé bien des choses,
 des assassins pour Massiva,
 et cela très-secrètement :
 mais-si cela avance peu (échoue),
 qu'il tue le Numide
 d'une manière quelconque.
 Bomilcar
 exécute promptement
 les commissions du roi,
 et fait-explorer par des hommes
 artistes en fait d'une telle besogne
 les marches et les sorties de lui,
 en-un-mot tous les lieux
 et tous les moments favorables ;
 ensuite il lui tend des embûches.

insidias tendit. Igitur unus ex eo numero, qui ad cædem parati erant, paulo inconsultius Massivam aggreditur, illum obruncat: sed ipse deprehensus, multis hortantibus et in primis Albino consule, indicium profitetur. Fit reus magis ex æquo bonoque quam ex jure gentium Bomilcar, comes ejus qui Romam fide publica venerat¹. At Jugurtha, manifestus tanti sceleris, non prius omisit contra verum niti, quam animum advortit supra gratiam atque pecuniam suam invidiam facti esse. Igitur, quamquam in priore actione ex amicis quinquaginta vades dederat, regno magis quam vadibus consulens, clam in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus ne reliquos populares metus invaderet parendi sibi, si de illo supplicium sumptum foret; et ipse paucis diebus profectus est, jussus ab senatu Italia decedere. Sed postquam Roma egressus est, fertur sæpe tacitus eo respi-

l'embuscade, et l'un de ces misérables soudoyés pour le meurtre se jette sur Massiva et le poignarde. Faute de précautions toutefois, l'assassin lui-même est arrêté, et bientôt, sur les instances d'un grand nombre de personnes et notamment du consul Albinus, il fait des révélations complètes. Par des motifs d'équité et de justice, plutôt qu'en vertu du droit des gens, on met en accusation Bomilcar, le compagnon d'un prince venu à Rome sous la sauvegarde de la foi publique. Quant à Jugurtha, quoique manifestement convaincu d'un attentat si énorme, il ne cesse de lutter contre l'évidence que quand il a reconnu l'impuissance de son crédit et de son or devant l'horreur qu'inspire sa conduite. Aussi, bien qu'au début de la procédure il eût fourni comme cautions cinquante de ses amis, plus préoccupé des intérêts de sa couronne que des amis qui se sont compromis pour lui, il renvoie secrètement Bomilcar en Numidie, dans la crainte que le supplice de cet homme ne dissuade ses autres sujets d'obéir désormais à ses ordres. Lui-même part peu de jours après, sur l'ordre que lui intime le sénat de sortir de l'Italie. On raconte qu'une fois hors de Rome, après avoir à diverses reprises reporté en silence ses regards

ubi res postulabat.
 Igitur unus ex eo numero,
 qui parati erant ad cædem,
 aggreditur Massivam
 paulo inconsultius,
 obtruncat illum;
 sed ipse deprehensus,
 multis hortantibus
 et in primis consule Albino,
 profitetur indicium.
 Bomilcar,
 comes ejus
 qui venerat Romam
 fide publica,
 fit reus
 magis ex æquo bonoque
 quam ex jure gentium.
 At Jugurtha,
 manifestus tanti sceleris,
 non omisit
 niti contra verum
 priusquam advortit ani-
 midiam facti [mum
 esse supra suam gratiam
 atque pecuniam.
 Igitur quanquam dederat
 in priore actione
 quinquaginta vades
 ex amicis,
 consulens regno
 magis quam vadibus,
 dimittit clam
 Bomilcarem in Numidiam,
 veritus
 ne metus parendi sibi
 invaderet
 reliquos populares,
 si supplicium
 sumptum foret de illo;
 et ipse profectus est
 paucis diebus,
 jussus ab senatu
 decedere Italia.
 Sed postquam egressus est
 Roma,
 fertur respiciens eo
 sæpe tacitus,

dès que l'occasion *le* demandait. [ceux]
 Donc l'un de ce nombre (du nombre de
 qui avaient été procurés pour *ce* meurtre,
 attaque Massiva
 un peu trop inconsidérément,
 et le tue;
 mais lui-même arrêté,
 beaucoup *l'y* exhortant
 et en première *ligne* le consul Albinus,
 déclare (fait) une dénonciation.
 Bomilcar,
 compagnon de celui (d'un homme)
 qui était venu à Rome
 sous *la garantie* de la foi publique,
 est constitué accusé
 plus d'après l'équitable et l'honnête
 que d'après le droit des gens.
 Cependant Jugurtha,
 quoique pris-sur-le-fait d'un si-grand
 n'omit pas de (ne renonça pas à) [crime,
 lutter contre le vrai (l'évidence),
 avant qu'il eut remarqué
 la haine de (contre) *son* action
 être au-dessus de son crédit
 et de *son* argent.
 Donc quoiqu'il eût donné
 dans une précédente comparution-en-
 cinquante cautions [justice
 d'entre *ses* amis,
 se préoccupant de *son* royaume
 plus que de *ses* cautions,
 il renvoie clandestinement
 Bomilcar en Numidie,
 ayant appréhendé
 que la crainte de lui obéir
 n'envahît
 les autres gens-du-pays,
 si le supplice
 était tiré de celui-là (Bomilcar);
 et lui-même partit
 en (au bout de) peu de jours,
 ordonné par le (ayant reçu ordre du) sénat
 de sortir d'Italie.
 Mais lorsqu'il fut sorti
 de Rome,
 il est rapporté, regardant-en-arrière là
 souvent en-silence,

ciens postremo dixisse : « Urbem venalem et mature perituram, si emptorem invenerit ! »

XXXVI. Interim Albinus, renovato bello, commeatum, stipendium, alia quæ militibus usui forent, maturat in Africam portare ; ac statim ipse profectus, uti ante comitia, quod tempus haud longe aberat, armis aut deditioe, aut quovis modo bellum conficeret. At contra Jugurtha trahere omnia, et alias, deinde alias moræ causas facere ; polliceri deditioem, ac deinde metum simulare ; instanti cedere, et paulo post, ne sui diffiderent, instare : ita belli modo, modo pacis mora consulem ludificare. Ac fuere qui tum Albinum haud ignarum consilii regis existumarent, neque ex tanta properantia tam facile tractum bellum secordia magis quam dolo crederent. Sed postquam, dilapso tempore, comitiorum dies adventabat, Albinus, Aulo fratre in castris pro prætore relicto, Romam decessit.

derrière lui, il finit par s'écrier : « O ville vénale, que tu périras vite, si jamais tu trouves un acheteur ! »

XXXVI. Cependant les hostilités recommencent : Albinus se hâte de faire transporter en Afrique des vivres, de l'argent, tout le matériel nécessaire à une armée ; lui-même s'embarque sur-le-champ, pressé d'en finir avec cette guerre avant la tenue des comices, dont l'époque n'est pas fort éloignée, soit par la force des armes, soit par la soumission spontanée de l'ennemi, ou par toute autre voie. Jugurtha, au contraire, traîne tout en longueur, habile à faire naître délais sur délais : il promet de se rendre, puis il affecte de la défiance ; il cède devant l'ennemi qui le presse, et bientôt après, pour ne pas décourager les siens, il le presse à son tour : c'est ainsi qu'ajournant tantôt la guerre, tantôt la paix, il se joue constamment du consul. Il y eut même des gens qui soupçonnèrent alors Albinus d'être d'intelligence avec le roi, tant ce ralentissement si subit d'une guerre si activement commencée semblait plutôt une trahison que l'effet d'une véritable indolence. Quoi qu'il en soit, le temps avait marché et le jour des comices approchait : Albinus partit pour Rome, laissant à la tête de l'armée son frère Aulus avec les pouvoirs de général en chef.

postremo dixisse :
« Urbem venalem
et perituram mature,
si invenerit emptorem ! »

XXXVI. Interim,
bello renovato,
Albinus maturat
portare in Africam
commeatum, stipendium,
alia quæ forent usui
militibus ;
ac statim ipse profectus,
uti ante comitia,
quod tempus
haud aberat longe,
conficeret bellum armis,
aut deditioe,
aut modo quovis.
At contra Jugurtha
trahere omnia,
et facere alias causas moræ,
deinde alias ;
polliceri deditioem,
ac deinde simulare metum ;
cedere instanti,
et paulo post instare,
ne sui diffiderent :
ita ludificare consulem
modo mora belli,
modo pacis.
Ac fuere
qui existumarent tum
Albinum haud ignarum
consilii regis,
crederentque
bellum tractum tam facile
ex tanta properantia
non magis secordia
quam dolo.
Sed postquam,
tempore dilapso,
dies comitiorum
adventabat,
Albinus decessit Romam,
Aulo fratre
relicto in castris
pro prætore.

enfin avoir dit :
« Ville vénale
et devant périr promptement,
si elle trouve un acheteur ! »

XXXVI. Cependant,
la guerre étant renouvelée,
Albinus se hâte
de transporter en Afrique
des vivres, de la solde,
et les autres choses qui seraient à utilité
aux soldats ; [nécessaires)
et aussitôt lui-même partit,
pour qu'avant les comices,
lequel temps
n'était pas-éloigné loin,
il terminât cette guerre par les armes,
ou par la reddition de Jugurtha,
ou d'une façon quelconque.
Mais au contraire Jugurtha
de traîner en longueur toutes choses,
et de faire-naître d'autres causes de délai,
puis d'autres encore ;
de promettre sa reddition,
et ensuite de feindre de la crainte ;
de céder à Albinus qui le pressait,
et peu après de se presser à son tour,
pour que les siens ne perdissent pas-con-
et ainsi de mystifier le consul [fiance :
tantôt par un délai de guerre,
tantôt par un délai de paix.
Et il y en eut
qui pensèrent alors
Albinus n'être pas ignorant
du plan du roi,
et qui crurent [facilement
la guerre avoir été traînée en longueur si
à-la-suite d'une si-grande hâte
non plus (moins) par apathie
que par ruse (trahison).
Mais comme déjà,
le temps ayant coulé,
le jour des comices
approchait,
Albinus partit pour Rome,
Aulus son frère
étant laissé dans le camp [chef.
en guise de (avec pouvoir de) général-en-

XXXVII. Ea tempestate Romæ seditionibus tribunitiis atrociter respublica agitabatur. P. Lucullus et L. Annius, tribuni plebis, resistentibus collegis, continuare magistratum nitebantur : quæ dissensio totius anni comitia impediabat ¹. Ea mora in spem adductus Aulus, quem pro prætore in castris relictum supra diximus, aut conficiundi belli, aut terrore exercitus ab rege pecuniæ capiundæ, milites mense januario ex hibernis in expeditionem evocat; magnis itineribus, hieme aspera, pervenit ad oppidum Suthul ², ubi regis thesauri ³ erant. Quod quamquam, et sævitia temporis et opportunitate loci, neque capi neque obsideri poterat (nam circum murum, situm in prærupti montis extremo, planities limosa hiemalibus aquis paludem fecerat), tamen, aut simulandi gratia, quo regi formidinem adderet, aut cupidine cæcus ob thesauros oppidi potiundi, vineas agere, aggerem ⁴ jacere, alia, quæ incepto usui forent, propere.

XXXVII. A Rome, la République était alors cruellement agitée par les discordes des tribuns. P. Lucullus et L. Annius prétendaient, malgré l'opposition de leurs collègues, se perpétuer dans leur magistrature; et cette querelle empêchait depuis toute une année la tenue des comices. Ces retards firent concevoir à Aulus, laissé dans le camp, comme nous venons de le dire, avec les pouvoirs de général en chef, l'espérance, ou de terminer la guerre, ou d'arracher de l'argent au roi par la terreur de ses armes. Conséquemment, en plein mois de janvier, il fait sortir ses troupes de leurs quartiers pour les conduire à l'ennemi, et, malgré l'intensité de l'hiver, arrive bientôt, par des marches forcées, sous les murs de Suthul, où se trouvait une partie des trésors de Jugurtha. Défendue à la fois par les rigueurs de la saison et par l'avantage de sa position, cette place ne pouvait être ni prise, ni même assiégée; car tout autour de son mur d'enceinte, construit au sommet d'un mont escarpé, s'étendait une plaine fangeuse, convertie en marais par des pluies torrentielles. Néanmoins, soit qu'il voulût feindre pour effrayer le roi, soit qu'il fût réellement aveuglé par le désir de s'emparer des trésors en même temps que de la ville, Aulus ne laisse pas d'amener des mantelets, de jeter une terrasse, de presser tous les travaux indispensables au succès de son entreprise.

XXXVII. Ea tempestate
 respublica
 agitabatur atrociter Romæ
 seditionibus tribunitiis.
 P. Lucullus et L. Annius,
 tribuni plebis,
 collegis resistentibus,
 nitebantur
 continuare magistratum :
 quæ dissensio impediēbat
 comitia anni totius.
 Ea mora Aulus,
 quem diximus supra
 relictum in castris
 pro prætore,
 adductus in spem
 aut conficiendi belli,
 aut capiundæ pecuniæ
 ab rege
 terrore exercitus,
 evocat milites ex hibernis
 mense januario
 in expeditionem ;
 magnis itineribus,
 hieme aspera, pervenit
 ad oppidum Suthul,
 ubi erant thesauri regis.
 Quod quanquam poterat
 neque capi neque obsideri
 et sævitia temporis
 et opportunitate loci
 (nam circum murum,
 situm in extremo
 montis prærupti,
 planities limosa
 fecerat paludem
 aquis hiemalibus), tamen,
 aut gratia simulandi,
 quo adderet
 formidinem regi,
 aut cæcus cupidine
 potiundi oppidi
 ob thesauros,
 agere vineas,
 jacere aggerem,
 properare alia
 quæ forent usui incepto.

XXXVII. A cette époque
 la république
 était agitée terriblement à Rome
 par des séditions de-tribuns.
 Publius Lucullus et Lucius Annius,
 tribuns du peuple,
 leurs collègues leur résistant,
 s'efforçaient
 de se-perpétuer-dans leur charge :
 laquelle querelle empêchait
 les comices de l'année entière.
 Par ce retard Aulus,
 que nous avons dit ci-dessus
 avoir été laissé dans le camp
 en-guise-de général-en-chef,
 étant amené à l'espoir
 ou de terminer la guerre,
 ou de recevoir de l'argent
 du roi
 par la terreur de (qu'inspirait) son armée,
 fait-sortir ses soldats des quartiers-d'hiver
 au mois de janvier
 pour une expédition ;
 par de grandes marches,
 par un hiver rigoureux, il parvient
 à la ville de Suthul,
 où étaient des trésors du roi.
 Et quoique cette ville ne pût
 ni être prise ni être assiégée
 et à cause de la rigueur de la saison
 et à cause de la bonne-position del'endroit
 (car autour du mur,
 situé à l'extrémité supérieure
 d'une montagne escarpée,
 une plaine fangeuse
 avait fait un marais
 par les pluies d'-hiver), pourtant,
 soit en vue de feindre,
 afin qu'il inspirât
 de la crainte au roi,
 soit qu'il fût aveuglé par le désir
 de s'emparer de la ville
 à cause des trésors,
 il s'agit à conduire des mantelets,
 à jeter une terrasse,
 à hâter les autres ouvrages
 qui devaient être à utilité à son projet.

XXXVIII. At Jugurtha, cognita vanitate atque imperitia legati, subdolos augere amentiam; missitare supplicantes legatos; ipse, quasi vitabundus, per saltuosa loca et tramites exercitum ductare. Denique Aulum spe pactionis perpulit uti, relicto Suthule, in abditas regiones sese veluti cedentem insequeretur : « Ita delicta occultiora fore. » Interea per homines callidos die noctuque exercitum tentabat; centuriones ducesque turmarum¹, partim uti transfugerent, corrumpere; alii, signo dato, locum uti desererent. Quæ postquam ex sententia instruxit, intempesta nocte, de improvise multitudine Numidarum Auli castra circumvenit. Milites Romani, tumultu percussi insolito, arma capere alii, alii se abdere, pars territos confirmare, trepidare omnibus locis : vis magna hostium, cælum nocte atque nubibus obscuratum, periculum anceps : postremo, fugere an manere tutius foret, in incerto erat. Sed ex eo numero, quos paulo ante corruptos diximus, cohors una Li-

XXXVIII. Frappé de la légèreté et de l'impéritie du lieutenant d'Albinus, Jugurtha met tout son art à augmenter sa folle confiance, lui dépêche coup sur coup des ambassades suppliantes, feint lui-même de l'éviter et affecte de ne se mouvoir que dans des lieux boisés et par des chemins détournés. Enfin il le décide, sous l'espoir d'un arrangement particulier, à quitter Suthul et à s'engager derrière lui, dans une poursuite convenue, à travers des régions écartées, plus propres à cacher une prévarication. D'un autre côté, il fait travailler l'armée par d'habiles émissaires; corrompt et centurions et chefs de cavalerie; obtient des uns qu'ils passeront à lui; des autres, qu'à un signal donné ils abandonneront leur poste. — Quand il a tout disposé selon ses vues, soudain, au milieu de la nuit, il fait cerner le camp d'Aulus par une multitude de Numides. Dans la surprise où cette attaque jette les soldats romains, les uns saisissent leurs armes, d'autres se cachent, d'autres cherchent à rassurer les plus effrayés : la confusion est partout au comble. Le nombre considérable des ennemis, l'obscurité du ciel voilé par la nuit et par les nuages, l'imminence du péril de tous les côtés à la fois, tout se réunit pour qu'il soit impossible de décider s'il est plus sûr de fuir ou de demeurer. — Tel était l'état des choses, quand, parmi les troupes qui s'étaient laissé gagner, comme on vient de le voir, une co-

XXXVIII. At Jugurtha,
 vanitate legati
 atque imperitia cognita,
 subdolos augere amentiam;
 missitare
 legatos supplicantes;
 ipse, quasi vitabundus,
 ductare exercitum
 per loca saltuosa
 et tramites.
 Denique perpulit Aulum
 spe pactionis
 uti, Suthule relicto,
 insequeretur sese,
 veluti cedentem,
 in regiones abditas:
 « Ita delicta
 fore occultiora. »
 Interea die noctuque
 tentabat exercitum
 per homines callidos;
 corrumpere centuriones
 ducesque turmarum,
 uti partim transfugerent,
 uti alii, signo dato,
 desererent locum.
 Quæ postquam instruxit
 ex sententia,
 in tempesta nocte,
 de improviso,
 circumvenit castra Auli
 multitudine Numidarum.
 Milites Romani,
 percussi tumultu insolito,
 alii capere arma,
 alii abdere se,
 pars confirmare territos,
 trepidare omnibus locis:
 magna vis hostium,
 cælum obscuratum nocte
 atque nubibus,
 periculum anceps:
 postremo erat in incerto
 fugere an manere
 foret tutius.
 Sed ex eo numero,
 quos diximus paulo ante

XXXVIII. Cependant Jugurtha,
 la frivolité du lieutenant
 et son impéritie une fois reconnue,
 rusé se mit à augmenter sa folie;
 à lui envoyer-sans-cesse
 des députés suppliants;
 lui-même, comme cherchant-à-l'éviter,
 se mit à conduire son armée
 à travers des lieux boisés
 et des chemins-de-traverse.
 Enfin il amena Aulus
 par l'espoir d'un pacte avec lui
 à ce que, Suthul étant quittée,
 il poursuivît lui (Jugurtha),
 comme cédant (qui aurait l'air de fuir),
 dans des contrées retirées:
 ajoutant « Ainsi les délits
 doivent être plus secrets. »
 Cependant jour et nuit
 il sondait les dispositions de l'armée
 par l'intermédiaire d'hommes adroits;
 il faisait corrompre les centurions
 et les chefs des escadrons,
 de sorte qu'en partie ils passassent à lui,
 et que les autres, sur un signal donné,
 désertassent leur poste.
 Après qu'il eut arrangé ces choses
 d'après sa pensée (à son gré),
 en pleine nuit,
 à l'improviste,
 il investit le camp d'Aulus
 d'une multitude de Numides.
 Les soldats romains,
 frappés de ce tumulte inaccoutumé,
 se mettent les uns à prendre leurs armes,
 d'autres à se cacher,
 quelques-uns à rassurer les effrayés,
 tous à s'agiter-en-désordre en tous lieux:
 il y avait une grande quantité d'ennemis,
 un ciel obscurci par la nuit
 et par des nuages,
 un péril ambigu (venant de tous côtés):
 enfin il était en doute (douteux)
 si fuir ou demeurer
 serait plus sûr. [ceux),
 Cependant de ce nombre (du nombre de
 que nous avons dits un peu auparavant

gurum cum duabus turmis Thracum¹ et paucis gregariis militibus transiere ad regem; et centurio primi pili² tertiæ legionis per munitionem, quam uti defenderet acceperat, locum hostibus introeundi dedit, eaque Numidæ cuncti irrupere. Nostri fœda fuga, plerique abjectis armis, proximum collem occupare. Nox atque præda castrorum hostes, quominus victoria uterentur, remorata sunt. Dein Jugurtha postero die cum Aulo in colloquio verba facit : « Tametsi ipsum cum exercitu fame ferroque clausum tenet, tamen se humanarum rerum memorem, si secum fœdus faceret, incolumes omnes sub jugum³ missurum; præterea, uti diebus decem Numidia decederet. » Quæ quamquam gravia et flagitii plena erant, tamen, quia mortis metu mutabantur, sicuti regi libuerat, pax convenit.

XXXIX. Sed ubi ea Romæ comperta sunt, metus atque

horte de Liguriens, deux escadrons de Thraces et quelques simples légionnaires passèrent au roi : en même temps le premier centurion des triaires de la troisième légion ouvrait à l'ennemi le retranchement dont on lui avait confié la défense, et par là tous les Numides pénétraient dans le camp. Les nôtres fuirent honteusement, jetant leurs armes pour la plupart, et gagnèrent une hauteur voisine. La nuit et le pillage du camp empêchèrent les ennemis de profiter de leur victoire. — Le lendemain Jugurtha s'abouche avec Aulus : « Bien qu'il le tienne, lui et son armée, à la fois par la faim et par le fer, il ne peut oublier l'instabilité des choses humaines : si donc Aulus consent à un traité, il se contentera de les passer sous le joug et les renverra sains et saufs : d'ailleurs Aulus s'engagera à sortir de la Numidie dans les dix jours. » Quelque dures, quelque avilissantes que fussent ces conditions, comme elles ne laissaient d'alternative que la mort, on souscrivit à tout ce que voulut Jugurtha.

XXXIX. La nouvelle de ces événements plongea Rome dans la

corruptos,
 una cohors Ligurum,
 cum duabus turmis Thra-
 et paucis militibus [cum
 gregariis,
 transiere ad regem;
 et centurio
 primi pili
 tertiæ legionis
 dedit hostibus
 locum introeundi
 per munitionem
 quam acceperat
 uti defenderet,
 cunctique Numidæ
 irrupere ea.
 Fœda fuga,
 plerique armis abjectis,
 nostri occupavere
 collem proximum.
 Nox atque prædacastrorum
 remorata sunt hostes,
 quo uterentur minus
 victoria.
 Dein die postero
 Jugurtha facit verba
 cum Aulo in colloquio :
 « Tametsi tenet ipsum
 cum exercitu
 clausum fame ferroque,
 tamen memorem
 rerum humanarum
 se missurum sub jugum
 omnes incolumes,
 si faceret fœdus secum ;
 præterea,
 uti decederet Numidia
 decem diebus. »
 Quæ quanquam
 erant gravia
 et plena flagitii,
 tamen, quia mutabantur
 metu mortis,
 pax convenit,
 sicuti liberat regi.

XXXIX. Sed ubi ea
 comperta sunt Romæ,

JUGURTHA.

avoir été corrompus,
 une cohorte de Liguriens,
 avec deux escadrons de Thraces
 et un petit-nombre-de soldats
 simples-soldats,
 passèrent au roi ;
 et le centurion
 de la première centurie-des-triaires
 de la troisième légion
 donna aux ennemis
 lieu de (place pour) entrer
 à travers le retranchement
 qu'il avait reçu
 pour qu'il le défendît,
 et tous les Numides
 firent-irruption par là.
 Par une honteuse fuite,
 la plupart leurs armes étant jetées,
 les nôtres occupèrent
 la colline la plus proche.
 La nuit et le butin (pillage) du camp
 retardèrent les ennemis,
 de sorte qu'ils profitassent moins
 de la victoire.
 Ensuite le jour suivant
 Jugurtha fait des paroles (parle)
 avec Aulus dans un entretien :
 il lui dit que, « Quoiqu'il le tienne lui-
 avec l'armée romaine [même
 enfermé par la faim et par le fer,
 pourtant se souvenant
 de l'instabilité des choses humaines
 lui devoir envoyer (il enverra) sous le
 eua tous sains-et-saufs, [joug
 s'il faisait un traité avec lui ;
 en outre il lui enjoint
 qu'il sortit de la Numidie
 en dix jours (dans les dix jours). »
 Et quoique ces conditions
 fussent lourdes
 et pleines d'opprobre,
 pourtant, comme elles étaient troquées
 contre la crainte de la mort,
 la paix fut convenue,
 comme il avait plu au roi.

XXXIX. Mais dès que ces faits
 furent connus à Rome,

mœror civitatem invasere : pars dolere pro gloria imperii ; pars insolita rerum bellicarum timere libertati ; Aulo omnes infesti, ac maxime qui bello sæpe præclari fuerant, quod armatus dedecore potius quam manu salutem quæsiverat. Ob ea consul Albinus, ex delicto fratris invidiam ac deinde periculum ¹ timens, senatum de fœdere consulebat ; et tamen interim exercitui supplementum scribere, ab sociis et nomine Latino auxilia arcessere, denique modis omnibus festinare. Senatus ita, uti par fuerat, decernit, suo atque populi injussu nullum potuisse fœdus fieri. Consul, impeditus a tribunis plebis ne quas paraverat copias secum portaret, paucis diebus in Africam proficiscitur : nam omnis exercitus, uti convenerat, Numidia deductus, in provincia hiemabat. Postquam eo venit, quanquam persequi Jugurtham et mederi fraternæ invidiæ animus arde-

douleur et la consternation : les uns s'affligeaient, en songeant à la gloire compromise de l'Empire ; d'autres, dans leur inexpérience des choses de la guerre, tremblaient déjà pour leur liberté ; tous étaient furieux contre Aulus, ceux-là surtout qui, s'étant illustrés dans maints combats, ne pouvaient pardonner à un guerrier armé d'avoir cherché son salut dans l'ignominie plutôt que dans sa valeur. En conséquence le consul Albinus, craignant que la faute de son frère ne l'expose lui-même à quelque haine et par suite à quelque péril, consulte le sénat sur la validité du traité, tandis que d'autre part il pourvoit par des levées nouvelles à l'augmentation de l'armée, demande des renforts aux alliés et aux Latins, déploie enfin de toutes façons la plus grande activité. Le sénat, comme il le devait, déclare qu'aucun traité n'a pu se conclure sans son ordre et celui du peuple romain. — Privé, par l'opposition des tribuns, des troupes qu'il avait levées et qu'il espérait embarquer avec lui, Albinus partit seul pour l'Afrique, peu de jours après. Toute notre armée, retirée de la Numidie aux termes de la convention, avait pris ses quartiers d'hiver dans la Province romaine. C'est là qu'il se rendit, brûlant du désir de poursuivre aussitôt Jugurtha et d'effacer l'odieux de la conduite

metus atque mœror
 invasere civitatem :
 pars dolere
 pro gloria imperii ;
 pars
 insolita rerum bellicarum
 timere libertati ;
 omnes infesti Aulo,
 ac maxime qui fuerant
 sæpe præclari bello,
 quod armatus
 quæsierat salutem
 dedecore
 potius quam manu.
 Ob ea consul Albinus
 timens invidiam
 ex delicto fratris,
 ac deinde periculum,
 consulebat senatum
 de fœdere ;
 et tamen interim
 scribere supplementum
 exercitui,
 arcessere auxilia ab sociis
 et nomine Latino,
 denique festinare
 omnibus modis.
 Senatus decernit,
 ita uti fuerat par,
 nullum fœdus potuisse fieri
 injussu suo atque populi.
 Consul, impeditus
 a tribunis plebis
 ne portaret secum
 copias quas paraverat,
 proficiscitur in Africam
 paucis diebus :
 nam omnis exercitus,
 deductus Numidia,
 uti convenerat,
 hiemabat in provincia.
 Postquam venit eo,
 quanquam animus ardebat
 persequi Jugurtham
 et mederi
 invidiæ fraternæ,
 militibus cognitis,

la crainte et la douleur
 s'emparèrent de la cité (des citoyens) :
 les uns de s'affliger
 pour la gloire de l'empire ;
 d'autres,
 sans-expérience des choses de-la-guerre,
 de craindre pour la liberté ;
 tous *étaient* acharnés contre Aulus,
 et surtout ceux qui avaient été
 souvent illustrés par la guerre,
 de ce qu'étant armé
 il avait cherché *son* salut
 dans le déshonneur
 plutôt que par *son* bras (dans ses armes).
 A cause de cela le consul Albinus
 craignant de la haine,
 d'après le délit de *son* frère,
 et ensuite du danger,
 consultait le sénat
 sur le traité ;
 et pourtant sur-ces-entrefaites
il ne laissait pas d'enrôler un supplément
 pour l'armée,
 de faire-venir dessecours de chez les alliés
 et du nom latin (de chez ceux du Latium),
 enfin de se hâter *d'agir*
 de toutes les manières.
 Le sénat décrète,
 ainsi comme il eût été juste *que cela fût*,
 aucun traité n'avoir pu être fait
 sans-l'ordre de-lui et du peuple.
 Le consul, empêché
 par les tribuns du peuple
 qu'il ne transportât (de transporter) avec
 les troupes qu'il avait préparées, [lui
 part *seul* en Afrique
 en (au bout de) peu de jours :
 or toute l'armée,
 retirée de la Numidie,
 comme il avait été convenu,
 hivernait dans la province *romaine*.
 Après qu'il fut arrivé là,
 quoique son âme brûlât
 de poursuivre Jugurtha
 et de remédier
 à la haine de-son-frère (soulevée contre
une fois ses soldats étudiés, [son frère),

bat, cognitis militibus, quos, præter fugam, soluto imperio licentia atque lascivia corruperat, ex copia rerum statuit sibi nihil agitandum.

XL. Interea Romæ C. Mamilius Limetanus¹, tribunus plebis, rogationem ad populum promulgat, uti quæreretur in eos, quorum consilio Jugurtha senati decreta neglexisset; quique ab eo in legationibus aut imperiis pecunias accepissent; qui elephantos, quique perfugas tradidissent; item, qui de pace aut bello cum hostibus pactiones fecissent. Huic rogationi partim conscii sibi, alii ex partium invidia pericula metuentes, quoniam aperte resistere non poterant quin illa et alia talia placere sibi faterentur, occulte per amicos ac maxime per homines nominis Latini et socios Italicos², impedimenta parabant. Sed plebes incredibile memoratu est quam intenta fuerit, quantaque vi rogationem jusserit, magis odio nobilitatis, cui mala illa parabantur, quam cura reipublicæ : tanta lubido in

de son frère ; mais quand il eut reconnu que les soldats, indépendamment de l'opprobre de leur fuite, étaient tombés, par le relâchement de l'autorité, dans l'indiscipline et la licence, il demeura convaincu que, dans l'état des choses, il n'y avait pour lui rien à tenter.

XL. Cependant, à Rome, le tribun C. Mamilius Limétanus soumet au peuple un projet de loi, à l'effet d'ouvrir une enquête contre ceux qui, par leurs conseils, ont engagé Jugurtha à désobéir aux décrets du sénat ; qui, soit dans leurs ambassades, soit dans leurs commandements, ont reçu de lui de l'argent ; qui lui ont livré les éléphants et les transfuges ; qui enfin ont pactisé avec l'ennemi, soit pour la guerre soit pour la paix. Ce projet consterna les nobles : les uns, parce qu'ils se sentaient coupables ; les autres, parce qu'ils redoutaient les périls qui pouvaient naître pour eux de la haine à laquelle leur parti était en butte. Dans l'impossibilité de le combattre ouvertement sans paraître approuver les crimes dénoncés et autres semblables, ils travaillèrent donc secrètement par leurs amis, et surtout par les citoyens du Latium et les alliés italiens, à y apporter mille entraves. Mais on ne saurait croire avec quelle ardeur, avec quelle énergie le peuple vota la mesure proposée, moins par zèle pour le bien public, qu'en haine des patriciens qu'elle menaçait de ses

quos corruerat,
 præter fugam,
 licentia atque lascivia,
 imperio soluto,
 statuit
 ex copia rerum
 nihil agitandum sibi.

XL. Interea Romæ
 C. Mamilius Limetanus,
 tribunus plebis,
 promulgat ad populum
 rogationem,
 uti quæreretur in eos,
 consilio quorum
 Jugurtha neglexisset
 decreta senati;
 quique in legationibus
 aut imperiis
 accepissent pecunias ab eo;
 qui tradidissent
 elephantos,
 quique perfugas;
 item, qui fecissent
 pactiones cum hostibus
 de pace aut bello.
 Partim conscii sibi,
 alii metuentes pericula
 ex invidia partium,
 quoniam non poterant
 resistere aperte
 huic rogationi,
 quin faterentur
 illa et alia talia
 placere sibi,
 parabant impedimenta
 occulte per amicos,
 ac maxime
 per homines nominis Latini
 et socios Italicos.
 Sed est incredibile
 memoratu
 quam intenta fuerit plebes,
 quantaque vi
 jusserit rogationem,
 magis odio nobilitatis,
 cui illa mala parabantur,
 quam cura reipublicæ:

ses soldats qu'avait corrompus,
 indépendamment de la fuite,
 la licence et l'indiscipline,
 par *suite du* commandement relâché,
 il décida
 d'après l'état des choses
 rien ne devoir être mis-en-train par lui.

XL. Cependant à Rome
 Caius Mamilius Limétanus,
 tribun du peuple,
 propose au peuple
 un projet-de-loi,
 pour qu'une-enquête-eût-lieu contre ceux
 par le conseil desquels
 Jugurtha avait négligé (passé par-dessus)
 les décrets du sénat;
 et qui dans *leurs* missions
 ou dans *leurs* commandements
 avaient reçu de l'argent de lui;
 qui *lui* avaient livré
 les éléphants,
 et qui *lui* avaient livré les transfuges;
 et aussi, qui avaient fait
 des pactes avec les ennemis
 concernant la paix ou la guerre.
 En partie (les uns) se-sentant-coupables,
 d'autres craignant des périls
 d'après la haine *mutuelle* des partis,
 comme ils ne pouvaient pas
 résister ouvertement
 à ce projet-de-loi,
 qu'ils n'avouassent (sans avouer)
 ces *méfais* et autres semblables
 leur plaire,
 préparaient des obstacles
 secrètement par *leurs* amis,
 et surtout
 par des hommes du nom latin
 et par des alliés italiens.
 Mais il est incroyable
 à être rapporté
 combien ardent fut le peuple,
 et avec quelle énergie
 il ordonna (*vota*) le projet-de-loi,
 plus par haine de la noblesse,
 contre laquelle ces maux se préparaient,
 que par intérêt pour la chose-publique :

partibus! Igitur, ceteris metu percussis, M. Scaurus, quem legatum Bestiæ supra docuimus, inter lætitiâ plebis et suorum fugam, trepida etiam tum civitate, quum ex Mamilia rogatione tres quæsitores rogarentur, effecerat uti ipse in eo numero crearetur. Sed quæstio exercita asperè violenterque¹, ex rure et lubricitate plebis: uti sæpe nobilitatem, sic ea tempestate plebem ex secundis rebus insolentia ceperat.

XLI. Ceterum mos partium popularium et senati factionum, ac deinde omnium malarum artium, paucis ante annis Romæ ortus est², otio atque abundantia earum rerum, quæ prima mortales ducunt. Nam ante Carthaginem deletam³ populus et senatus Romanus placide modesteque inter se rempublicam tractabant; neque gloriæ neque dominationis certamen inter cives⁴ erat; metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebat.

rigueurs : tant la passion a d'empire sur les partis ! Tandis que tous les autres nobles étaient frappés de stupeur, M. Scaurus, celui-là même que nous avons vu plus haut lieutenant de Bestia, parvint, au milieu de l'allégresse du peuple, de la déroute des siens, de l'agitation qui régnait encore dans la ville, à se faire désigner comme l'un des trois commissaires dont la loi Mamilia provoquait la création. L'enquête pourtant n'en fut pas moins conduite avec animosité et violence, sur des bruits vagues, et d'après le caprice de la multitude : ce fut le peuple cette fois, qui, suivant l'exemple si souvent donné par la noblesse, se fit insolent dans le succès.

XLI. L'usage de se diviser ainsi en parti du peuple et faction du sénat avait, ainsi que tous les excès qui s'ensuivirent, pris naissance à Rome, peu d'années auparavant, dans les loisirs de la paix et dans l'abondance des biens que les mortels placent au premier rang. Car jusqu'à la ruine de Carthage le peuple et le sénat romain avaient gouverné de concert avec douceur et modération : les citoyens ne se disputaient encore ni les honneurs ni la domination : la crainte de l'ennemi conservait parmi eux la pratique des vertus. Mais dès que

tanta lubido in partibus!
 Igitur,
 ceteris percussis metu,
 Marcus Scaurus,
 quem docuimus supra
 legatum Bestiæ,
 inter lætitiâ plebis
 et fugam suorum,
 civitate etiamtum trepida,
 effecerat,
 quum tres quæsitores
 rogarentur
 ex rogatione Mamiliæ,
 uti ipse crearetur
 in eo numero.
 Sed quæstio exercita
 asperè violenterque,
 ex rumore
 et lubidine plebis :
 uti insolentia
 ex rebus secundis
 ceperat sæpe nobilitatem,
 sic ea tempestate
 plebem.

XLI. Ceterum
 mos partium popularium
 et factionum senati,
 ac deinde
 omnium malarum artium,
 ortus Romæ
 paucis annis ante,
 otio
 atque abundantia
 earum rerum,
 quæ mortales
 ducunt prima.
 Nam populus
 et senatus Romanus,
 ante Carthaginem deletam,
 tractabant inter se
 rempublicam
 placide modesteque;
 neque certamen gloriæ,
 neque dominationis
 erat inter cives;
 metus hostilis
 retinebat civitatem

si grande *est* la passion dans les partis!
 Donc,
 tous-les-autres étant frappés d'effroi,
 Marcus Scaurus,
 que nous avons montré plus haut
 lieutenant de Bestia,
 au milieu de la joie du peuple
 et de la déroute des siens (des nobles),
 la cité *étant* encore-alors en-émoi,
 avait fait-en-sorté,
 comme trois commissaires-pour-l'enquête
 étaient requis
 d'après le projet (la loi) de-Mamilius,
 que lui-même fût élu
 dans ce nombre.
 Du reste l'enquête fut exercée (conduite)
 durement et violemment, [gues]
 d'après la rumeur (d'après des bruits va-
 et d'après la passion du peuple :
 comme l'insolence
 à la suite de choses heureuses (de succès)
 s'était emparée souvent de la noblesse,
 ainsi dans cette circonstance
 elle s'empara du peuple.

XLI. Du reste
 l'usage d'un parti populaire
 et d'une faction du sénat,
 et ensuite
 de toutes les mauvaises pratiques,
 était né à Rome
 peu d'années auparavant,
 par l'oisiveté
 et par l'abondance
 de ces choses,
 que les mortels
 estiment être les premiers biens.
 Car le peuple
 et le sénat romain,
 avant Carthage détruite (avant la ruine
 maniaient entre eux [de Carthage),
 l'administration-publique
 avec-calme et avec-modération;
 ni rivalité de gloire,
 ni rivalité de domination
 n'était entre les citoyens ;
 la crainte de-l'ennemi
 retenait la cité (les citoyens)

Sed ubi illa formido mentibus decessit, scilicet ea, quæ secundæ res amant¹, lascivia atque superbia incessere. Ita, quod in advorsis rebus optaverant, otium, postquam adepti sunt, asperius acerbisque fuit. Namque cœpere nobilitas dignitatem, populus libertatem in lubidinem vertere : sibi quisque ducere, trahere, rapere. Ita omnia in duas partes abstracta sunt ; res publica, quæ media fuerat, dilacerata. Ceterum nobilitas factione magis pollebat ; plebis vis, soluta atque dispersa, in multitudine minus poterat. Paucorum arbitrio belli domique agitabatur ; penes eosdem ærarium, provinciæ, magistratus, gloriæ² triumphique erant ; populus militia atque inopia urgebatur. Prædas bellicas imperatores cum paucis diripiebant : interea parentes aut parvi liberi militum³, uti quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebantur. Ita cum potentia avari-

cette terreur salutaire eut disparu, les esprits, par un effet ordinaire de la prospérité, tombèrent dans l'indiscipline et l'orgueil. Ainsi, ce qu'on avait tant désiré aux jours de l'infortune, le repos, devint, une fois acquis, plus funeste et plus terrible que l'adversité même. A partir de cette époque, le sentiment de la grandeur chez les nobles, l'amour de la liberté chez les plébéiens, dégénérent en violentes passions : chacun tirant à soi, empiétant, envahissant à l'envi, il s'opéra à tous égards une scission profonde, et la République, placée entre les deux partis opposés, fut cruellement lacérée. — Du reste, la noblesse, plus compacte, avait l'avantage ; le peuple, sans lien, sans union, restait moins puissant, malgré la supériorité du nombre. Au dedans comme au dehors, tout se faisait par le caprice de quelques individus ; eux seuls disposaient du trésor public, des provinces, des magistratures, de toutes les gloires et de tous les triomphes : sur le peuple pesaient et le service militaire et l'indigence. Le butin fait à la guerre devenait la proie des généraux et de quelques favoris, tandis que le père ou les enfants en bas âge du soldat étaient chassés de leurs foyers par un voisin plus puissant qu'eux. Ainsi avec

in bonis artibus.
 Sed ubi illa formido
 decessit mentibus,
 scilicet ea,
 quæ res secundæ
 amant,
 lascivia atque superbia,
 incessere.
 Ita, quod optaverant
 in rebus advorsis,
 otium,
 postquam adepti sunt,
 fuit asperius acerbisque.
 Namque cœpere
 vertere in lubricum,
 nobilitas dignitatem,
 populus libertatem :
 quisque sibi ducere,
 trahere, rapere.
 Ita omnia abstracta sunt
 in duas partes ;
 respublica,
 quæ fuerat media,
 dilacerata.
 Ceterum nobilitas
 pollebat magis factione ;
 vis plebis,
 soluta atque dispersa,
 poterat minus
 in multitudine.
 Agitabatur belli domique
 arbitrio paucorum ;
 ærarium, provinciæ,
 magistratus,
 gloriæ triumphique
 erant penes eosdem ;
 populus urgebatur
 militia atque inopia.
 Imperatores cum paucis
 diripiebant
 prædas bellicas :
 interea parentes
 aut liberi parvi militum,
 uti quisque
 erat confinis potentiori,
 pellebantur sedibus.
 Ita cum potentia

dans les bonnes pratiques (la vertu).
 Mais dès que cette crainte-là
 fut sortie des esprits,
 à-savoir (il faut qu'on sache que) ces vices,
 qu'une situation prospère
 aime (amène d'ordinaire),
 les excès et l'orgueil,
 envahirent *tous les cœurs*.
 Ainsi, ce qu'on avait désiré
 dans les choses contraires (l'adversité),
 le repos-de-l'oisiveté,
 dès qu'on l'eut obtenu,
 fut plus dur et plus cruel *que l'adversité*.
 Car *la noblesse et le peuple* commencèrent
 à tourner au-profit-de leur passion,
 la noblesse sa considération,
 le peuple sa liberté :
 chacun pour soi *se mit à tirer*,
 à traîner à soi, à ravir.
 Ainsi tout se sépara
 en deux parties ;
 la république,
 qui avait été au-milieu *des partis rivaux*,
 fut déchirée.
 Du reste la noblesse
 était-forte davantage par l'union ;
 la force du peuple (le peuple),
 sans-lien et éparse (sans ensemble),
 pouvait moins
 dans (malgré) *son grand-nombre*.
 Tout se faisait en guerre et à l'intérieur
 au gré de peu d'*hommes* ;
 le trésor-public, les provinces,
 les magistratures,
 les gloires et les triomphes
 étaient au-pouvoir des mêmes *hommes* ;
 le peuple était écrasé
 par le service-militaire et le dénûment.
 Les chefs avec un petit-nombre-de *favoris*
 pillaient (accaparaient)
 les butins de-la-guerre :
 pendant-ce-temps les pères
 ou les enfants en-bas-âge des soldats,
 selon que chacun
 était voisin d'un plus puissant,
 étaient expulsés de *leurs demeures*.
 Ainsi avec la puissance

ritia sine modo modestiaque invadere : polluere et vastare omnia, nihil pensi neque sancti habere, quoad semet ipsa præcipitavit. Nam ubi primum ex nobilitate ¹ reperti sunt, qui veram gloriam injustæ potentiaæ anteponerent, moveri civitas, et dissensio civilis, quasi permixtio terræ, oriri cœpit.

XLII. Nam postquam Tiberius et C. Gracchus, quorum majores Punico atque aliis bellis multum reipublicæ addiderant ², vindicare plebem in libertatem et paucorum scelera patefacere cœpere, nobilitas noxia, atque eo percussa, modo per socios ac nomen Latinum ³, interdum per equites Romanos, quos spes societatis a plebe dimoverat ⁴, Gracchorum actionibus ⁵ obviam ierat; et primo Tiberium, dein paucos post annos eadem ingredientem Caium, tribunum plebis alterum, alterum triumvirum coloniis deducendis ⁶, cum M. Fulvio Flacco ferro necaverant.

le pouvoir s'introduisit dans les âmes une cupidité sans frein et sans mesure, profanant, dévastant tout, ne connaissant ni ménagement ni respect pour rien, jusqu'à ce qu'elle finit par tomber dans le gouffre qu'elle-même s'était creusé : car dès qu'il se trouva, au sein même de la noblesse, des hommes capables de préférer enfin la vraie gloire à une injuste tyrannie, il se fit un ébranlement dans l'État, et les dissensions civiles éclatèrent, semblables à ces commotions qui bouleversent la terre.

XLII. Le jour, dis-je, où Tibérius et Caius Gracchus, dont les ancêtres, soit dans les guerres contre Carthage, soit dans d'autres, avaient tant contribué à l'agrandissement de la République, entreprirent de revendiquer la liberté du peuple et de démasquer les crimes d'une poignée d'intrigants, la noblesse, coupable et par cela même atterrée, eut recours, pour traverser les desseins des Gracques, tantôt aux alliés et aux Latins, tantôt aux chevaliers romains qu'elle avait détachés des plébéiens en leur faisant espérer qu'elle les associerait à ses privilèges : le meurtre de Tibérius, tribun du peuple, fut suivi, peu d'années après, de celui de Caius, triumvir pour l'établissement de colonies nouvelles, assassiné avec M. Fulvius Flaccus pour s'être engagé sur les traces de son frère. — Il faut bien l'avouer, les

avaritia sine modo
 modestiaque
 invadere :
 polluere et vastare omnia,
 habere nihil pensi
 neque sancti,
 quoad ipsa
 præcipitavit semet.
 Nam ubi primum
 ex nobilitate reperti sunt
 qui anteponerent
 veram gloriam
 injustæ potentiaë,
 civitas cœpit moveri,
 et dissensio civilis oriri,
 quasi permixtio terræ.

XLII. Nam postquam
 Tiberius et C. Gracchus,
 quorum majores
 addiderant multum
 reipublicæ
 Punico
 atque aliis bellis,
 cœpere vindicare plebem
 in libertatem
 et patefacere
 scelera paucorum,
 nobilitas noxia,
 atque eo perculsa,
 ierat obviam
 actionibus Gracchorum
 modo per socios
 ac nomen Latinum,
 interdum
 per equites Romanos,
 quos spes societatis
 dimoverat a plebe ;
 et necaverant ferro
 primo Tiberium,
 dein post paucos annos
 Caium
 ingredientem eadem ,
 alterum tribunum plebis,
 alterum triumvirum
 deducendis coloniis,
 cum M. Fulvio Flacco.
 Et sane, cupidine victoriaë,

une cupidité sans mesure
 et sans modération
 se mit à faire-invasion :
 à souiller et dévaster tout,
 à n'avoir rien de pesé (de respecté)
 ni de sacré,
 jusqu'à ce qu'enfin d'elle-même
 elle se précipita dans l'abîme.
 Car dès que pour-la-première-fois
 des gens de la noblesse se trouvèrent
 qui préférèrent
 la véritable gloire
 à une injuste puissance,
 la cité commença à s'émouvoir,
 et la dissension civile à s'élever,
 comme un bouleversement de la terre.

XLII. Car après que
 Tibérius et Caius Gracchus,
 dont les ancêtres
 avaient ajouté beaucoup
 à la république
 dans la guerre punique
 et dans d'autres guerres,
 eurent commencé à revendiquer le peuple
 à la liberté
 et à dévoiler
 les crimes du petit-nombre (des nobles),
 la noblesse coupable,
 et par cela même frappée d'effroi,
 était allée à l'encontre (s'était opposée)
 aux actes des Gracques
 tantôt par-le-moyen des alliés
 et du nom latin (et de ceux du Latium),
 parfois aussi
 par-le-moyen des chevaliers romains,
 que l'espoir d'une alliance avec la noblesse
 avait détachés du parti du peuple ;
 et ils (les nobles) avaient tué par le fer
 d'abord Tibérius Gracchus,
 puis au bout de peu d'années
 Caius
 entrant dans les mêmes voies,
 l'un tribun du peuple,
 l'autre triumvir
 élu pour conduire des colonies,
 avec Marcus Fulvius Flaccus.
 Et assurément, par désir de la victoire,

Et sane Gracchis, cupidine victoriæ, haud satis moderatus animus fuit; sed bono vinci satius est quam malo more injuriam vincere. Igitur ea victoria nobilitas ex lubidine sua usa multos mortales ferro aut fuga exstinxit, plusque in reliquum sibi timoris quam potentiæ addidit. Quæ res plerumque magnas civitates pessumdedit, dum alteri alteros vincere quovis modo, et victos acerbius ulcisci volunt. Sed de studiis partium et omnibus civitatis moribus si singulatim aut pro magnitudine partem disserere, tempus quam res maturius deserat: quamobrem ad inceptum redeo.

XLIII. Post Auli fœdus exercitusque nostri fœdam fugam, Q. Metellus¹ et M. Silanus² consules designati provincias inter se partiverant; Metelloque Numidia evenerat, acri viro, et, quanquam advorso populi partium³, fama tamen æquabili et inviolata. Is ubi primum magistratum ingressus est, alia om-

Gracques, dans l'ardeur de la victoire, n'avaient pas montré assez de modération; mais mieux vaut encore une défaite sans reproche qu'une victoire criminelle sur l'injustice même, et les nobles, en exploitant leur succès au profit de leur passion et en frappant de mort ou d'exil une foule de citoyens, ajoutèrent moins à leur puissance qu'à leurs dangers pour l'avenir. Ce qui a ruiné presque tous les grands États, c'est précisément ce besoin qu'a chaque parti de vaincre à tout prix, et cet acharnement des vainqueurs à se venger de leurs rivaux. Mais si je voulais exposer en détail, et selon l'importance du sujet, l'animosité des partis et tous les vices de notre République, le temps me manquerait plutôt que la matière: je reviens donc à mon récit.

XLIII. Après le traité d'Aulus et la honteuse fuite de notre armée, Q. Métellus et M. Silanus, consuls désignés, s'étaient partagé les provinces, et la Numidie était échue à Métellus, homme plein d'énergie, qui, bien qu'opposé au parti du peuple, n'en jouissait pas moins d'une considération solidement établie et jusqu'alors à l'abri de toute atteinte. Dès son entrée en fonctions, convaincu qu'il n'y a

animus haud fuit Gracchis
satis moderatus ;
sed vinci more bono
est satius
quam vincere
injuriam
malo.

Igitur nobilitas,
usa ea victoria
ex sua lubidine,
exstinxit multos mortales
ferro aut fuga,
addiditque sibi in reliquum
plus timoris
quam potentiae.

Quæ res plerumque
pessumdedit
magnas civitates,
dum alteri
volunt vincere alteros
modo quovis,
et ulcisci acerbius victos.
Sed si parem disserere
de studiis partium
et omnibus moribus
civitatis
singulatim
aut pro magnitudine,
tempus deserat maturius
quam res :
quamobrem
redeo ad inceptum.

XLIII. Post fœdus Auli
fugamque fœdam
nostri exercitus,
Q. Metellus et M. Silanus,
consules designati,
partiverant inter se
provincias ;
Namidiaque evererat
Metello, viro acri,
et, quanquam advorso
partium populi,
tamen fama æquabili
et inviolata.
Ubi primum is ingressus est
magistratum,

l'esprit ne fut pas aux Gracques
assez modéré ;
mais être vaincu d'une manière honorable
est mieux
que de vaincre
une injustice (une injuste agression)
d'une manière coupable.

Donc la noblesse,
ayant usé de cette victoire
d'après (au gré de) sa passion,
éteignit (fit disparaître) beaucoup de ci-
par le fer ou par l'exil, [toyens
et se donna (se créa) pour la suite
plus de crainte
que de puissance.

Laquelle chose (ce qui) la-plupart-du-
a perdu [temps
de grands États,
tandis que les uns
veulent vaincre les autres
d'une façon quelconque,
et se venger trop cruellement des vaincus.
Mais si je m'apprêtais à discourir
sur les passions des partis
et sur toutes les pratiques
de la cité
isolément (à tour de rôle)
ou en-raison-de leur importance,
le temps me manquerait plus promptement
que le sujet :
c'est pourquoi
je reviens à mon entreprise.

XLIII. Après le traité d'Aulus
et la fuite honteuse
de notre armée,
Quintus Métellus et Marcus Silanus,
consuls désignés,
avaient partagé entre eux
les provinces ;
et la Numidie était échue
à Métellus, homme ardent,
et, quoique adversaire
du parti du peuple, [tenue
pourtant jouissant d'une renommée sou-
et non-attaquée.
Dès que d'abord celui-ci fut entré
dans sa charge,

nia sibi cum collega ratus ¹, ad bellum, quod gesturus erat, animum intendit. Igitur, diffidens veteri exercitui, milites scribere, præsidia undique arcessere; arma, tela, equos, cetera instrumenta militiæ parare, ad hoc commeatum affatim, denique omnia quæ bello vario et multarum rerum egenti usui esse solent. Ceterum, ad ea patranda, senati auctoritate socii nomenque Latinum, reges ultro auxilia mittere; postremo omnis civitas summo studio adnitebatur. Itaque, ex sententia omnibus rebus paratis compositisque, in Numidiam proficiscitur, magna spe civium, quum propter bonas artes, tum maxime quod advorsum divitias animum invictum gerebat, et avaritia magistratum ante id tempus in Numidia nostræ opes contusæ hostiumque auctæ erant.

XLIV. Sed, ubi in Africam venit, exercitus ei traditur a Sp. Albino proconsule iners, imbellis, neque periculi neque labo-

rien de commun entre ses devoirs et ceux de son collègue, il dirige exclusivement toutes ses pensées vers la guerre dont il est chargé. Peu confiant dans l'ancienne armée, il enrôle des soldats, mande des renforts de tous côtés, rassemble des armes défensives et offensives, des chevaux, tout ce qui constitue l'attirail militaire, des vivres en abondance, enfin tout ce qui est habituellement nécessaire dans une guerre féconde en incidents et en nécessités de plus d'une sorte. Ce fut, du reste, à qui le seconderait le plus activement : les alliés et les Latins, par leur empressement à accourir aux ordres du sénat; les rois, par la spontanéité de leurs envois; tous les citoyens, par l'ardeur de leur zèle. Lorsqu'enfin tout est disposé, arrangé au gré de ses désirs, il part pour la Numidie, laissant Rome dans une immense confiance, fondée à la fois sur ses éminentes qualités et principalement sur son incorruptible probité; et en effet, c'était la cupidité de nos magistrats qui avait jusque-là brisé les forces romaines en Numidie et augmenté celles des ennemis.

XLIV. Cependant, à son arrivée en Afrique, le proconsul Spurius Albinus lui livre une armée sans vigueur, sans courage, incapable

ratus omnia sibi
 alia cum collega,
 intendit animum ad bellum
 quod gesturus erat.
 Igitur diffidens
 veteri exercitui,
 scribere milites,
 arcessere præsidia
 undique ;
 parare arma,
 tela, equos,
 cetera instrumenta militiæ,
 ad hoc
 com meatum affatim,
 denique omnia
 quæ solent esse usui
 bello vario
 et egenti multarum rerum.
 Ceterum, ad patranda ea,
 socii nomenque Latinum
 mittere auxilia
 auctoritate senati,
 reges ultro ;
 postremo omnis civitas
 adnitebatur summo studio.
 Itaque,
 omnibus rebus paratis
 compositisque
 ex sententia,
 proficiscitur in Numidiam,
 magna spe civium,
 quum propter artes bonas,
 tum maxime
 quod gerebat animum
 invictum
 adversum divitias,
 et ante id tempus
 nostræ opes contusæ erant
 in Numidia
 hostiumque auctæ
 avaritia magistratum.
 XLIV. Sed, ubi venit
 in Africam,
 exercitus traditur ei
 a proconsule Sp. Albino
 iners, imbellis,
 patiens neque periculi

convaincu que tout était pour lui
 autre avec (autre que pour) son collègue,
 il tend son esprit vers la guerre
 qu'il devait faire.
 Donc se défiant
 de l'ancienne armée,
 il se met à enrôler des soldats,
 à faire-venir des secours
 de partout ;
 à préparer des armes,
 des traits, des chevaux,
 tous-les-autres instruments de la guerre,
 outre cela
 des vivres abondamment,
 enfin toutes les choses
 qui ont coutume d'être à usage (néces-
 à une guerre variée [saires])
 et ayant-besoin de beaucoup de choses.
 Du reste, pour accomplir cela,
 les alliés et le nom latin (ceux du Latium)
 se mirent à envoyer des auxiliaires
 par l'autorité (sur l'ordre) du sénat,
 les rois à en envoyer spontanément ;
 enfin toute la cité (tous les citoyens)
 s'efforçait avec le plus grand zèle.
 Aussi,
 toutes choses ayant été préparées
 et disposées
 d'après sa pensée (à son gré),
 il part en Numidie,
 avec le (objet du) grand espoir des citoyens,
 et à cause de ses qualités louables,
 et-aussi surtout
 parce qu'il portait en lui un esprit
 invincible
 en-face-des richesses,
 et qu'avant ce temps (jusque-là)
 nos forces avaient été brisées
 en Numidie
 et celles des ennemis augmentées
 par la seule cupidité de nos magistrats.
 XLIV. Mais, dès qu'il fut arrivé
 en Afrique,
 une armée lui est livrée
 par le proconsul Spurius Albinus
 inactive, non-belliqueuse,
 ne supportant ni le péril

ris patiens, lingua quam manu promptior, prædator ex sociis et ipse præda hostium, sine imperio et modestia¹ habitus. Ita imperatori novo plus ex malis moribus sollicitudinis, quam ex copia militum auxilii aut bonæ spei, accedebat. Statuit tamen Metellus, quanquam et æstivorum tempus comitorum mora imminuerat, et exspectatione eventi civium animos intentos putabat, non prius bellum attingere, quam majorum disciplina milites laborare cœgisset. Nam Albinus, Auli fratris exercitusque clade percussus, postquam decreverat non egredi provincia, quantum temporis æstivorum in imperio fuit, plerumque milites stativis castris habebat, nisi quum odos² aut pabuli egestas locum mutare subegerat. Sed neque muniebantur, neque more militari vigiliæ deducebantur : uti cuique lubebat, ab signis aberat; lixæ permixti cum militibus die noctuque vaga-

de supporter ni périls ni fatigues, plus forte en paroles qu'en actions, pillant les alliés et devenue elle-même la proie des ennemis, ne connaissant plus ni autorité ni subordination. Cette démoralisation des troupes fit concevoir plus d'inquiétude au nouveau général que leur nombre ne lui donnait d'espoir. Aussi, quoique le retard des comices eût abrégé le temps de la campagne et qu'il ne pût douter de l'impatience avec laquelle les citoyens attendaient un résultat, résolut-il pourtant de ne point entamer les hostilités qu'il n'eût forcé les soldats à plier sous l'antique discipline. Albinus en effet, consterné de l'échec de son frère et de son armée, et bien déterminé à ne point sortir de la province romaine, avait, en général, pendant tout le temps de son commandement depuis l'ouverture de la campagne, tenu les soldats dans des campements fixes, si ce n'est quand la corruption de l'air et le manque de fourrage l'avaient contraint de changer de place. Le camp, d'ailleurs, n'était ni fortifié, ni gardé selon les règles de l'art militaire; s'écartait du drapeau qui voulait; les valets d'armée, pêle-mêle avec les soldats, erraient jour et nuit, se répandaient dans les champs pour les dévaster, attaquaient les

neque laboris,
 promptior lingua
 quam manu,
 prædator ex sociis
 et ipse præda hostium,
 habitus sine imperio
 et modestia.
 Ita plus sollicitudinis
 accedebat novo imperatori
 ex malis moribus,
 quam auxilii aut bonæ spei
 ex copia militum.
 Metellus tamen statuit,
 quanquam
 et mora comitorum
 imminuerat tempus
 æstivorum,
 et putabat animos civium
 intentos
 exspectatione eventi,
 non attingere bellum
 priusquam,
 disciplina majorum,
 coegisset milites laborare.
 Nam Albinus,
 percussus clade
 Auli fratris exercitusque,
 postquam decreverat
 non egredi provincia,
 quantum temporis
 æstivorum
 fuit in imperio,
 habebat plerumque milites
 castris stativis,
 nisi quum odos
 aut egestas pabuli
 subegerat mutare locum.
 Sed neque muniebantur,
 neque vigiliæ deducebantur
 more militari :
 uti lubebat cuique,
 aberat ab signis ;
 lixæ
 permixti cum militibus
 vagabantur die noctuque,
 et palantes
 vastare agros,

ni la fatigue,
 plus prompte (plus active) de la langue
 que du bras,
 habituée-à-chercher-proie chez les alliés
 et elle-même proie des ennemis,
 tenue sans autorité
 et sans discipline.
 Ainsi plus d'inquiétude
 échéait au nouveau général
 par-suite-des mauvaises habitudes,
 que d'appui ou de bon espoir
 par-suite-du nombre des soldats.
 Métellus pourtant résolut,
 quoique
 et le délai des comices
 eût diminué le temps
 du camp-d'été (de la campagne),
 et *quoiqu'il* crût les esprits des citoyens
 tenus-en-éveil
 par l'attente de l'événement,
 de ne pas entamer la guerre
 avant que,
 par la discipline des ancêtres,
 il eût forcé les soldats à se fatiguer.
 Car Albinus,
 frappé de la défaite
 d'Aulus son frère et de l'armée,
 après qu'il avait résolu
 de ne pas sortir de la province romaine,
 autant de temps (pendant tout le temps)
 des quartiers-d'été
 qu'il fut dans le commandement,
 tenait en général ses soldats [fixe),
 dans un camp stationnaire (campement
 si-ce-n'est quand une odeur pestilentielle
 ou le manque de fourrage
 l'avait contraint de changer de lieu.
 Du reste ni ce camp n'était fortifié,
 ni des sentinelles n'étaient posées
 selon l'usage militaire
 selon qu'il plaisait à chacun,
 il s'éloignait des étendards ;
 les valets-d'armée
 mêlés avec les soldats
 erraient jour et nuit,
 et errants
 se mettaient à dévaster les champs,

bantur, et palantes agros vastare, villas expugnare, pecoris et mancipiorum prædas certantes agere, eaque mutare cum mercatoribus vino advecticio et aliis talibus; præterea frumentum publice datum¹ vendere, panem in dies mercari; postremo, quæcumque dici aut fingi queunt ignaviæ luxuriæque probra, in illo exercitu cuncta fuere, et alia amplius.

XLV. Sed in ea difficultate Metellum, non minus quam in rebus hostilibus, magnum et sapientem virum fuisse comperior, tanta temperantia inter ambitionem² sævitiamque moderatum! Namque edicto primum adjumenta ignaviæ sustulisse: ne quisquam in castris panem aut quem alium cibum coctum venderet, ne lixæ exercitum sequerentur, ne miles gregarius in castris neve in agmine servum aut jumentum haberet; ceteris arcte modum statuisset³. Præterea transvorsis itineribus quotidie castra movere; juxta ac si hostes adessent, vallo

maisons de plaisance, faisaient à l'envi des razzias de troupeaux et d'esclaves, qu'ils troquaient avec des marchands contre des vins étrangers et autres denrées semblables; on vendait le blé fourni par l'État, et l'on achetait du pain au jour le jour; en un mot tout ce qu'on peut dire ou imaginer de honteux, en fait de mollesse et de dissolution, était encore au-dessous de ce qui se passait dans cette armée.

XLV. Au milieu de ces difficultés, Métellus, à mon avis, ne se montra ni moins grand ni moins habile que dans ses opérations contre l'ennemi; tant il sut garder un juste milieu entre une indulgence intéressée et une rigueur excessive! Je remarque en effet qu'il supprima d'abord tout ce qui peut entretenir la mollesse: il prohiba dans le camp la vente du pain et de tout autre aliment cuit; défendit aux valets de suivre l'armée, aux simples soldats d'avoir, soit dans les campements, soit dans les marches, ni esclaves ni bêtes de somme; astreignit les officiers eux-mêmes à n'en avoir qu'un nombre rigoureusement déterminé. De plus, il conduisait chaque jour son armée par des chemins de traverse; faisait entourer chaque

expugnare villas,
certantes
agere prædas
pecoris et mancipiorum,
mutareque ea
cum mercatoribus
vino advecticio
et aliis talibus;
præterea vendere
frumentum datum publice,
mercari panem in dies;
postremo,
quæcumque probra
ignaviæ luxuriæque
queunt dici aut fingi,
cuncta, et alia amplius,
fuerunt in illo exercitu.

XLV. Sed comperior
Metellum fuisse
in ea difficultate
virum non minus magnum
et sapientem
quam in rebus hostilibus,
moderatum
tanta temperantia
inter ambitionem
sævitiâque!
Namque primum
sustulisse edicto
adjumenta ignaviæ :
ne quisquam in castris
venderet panem
aut quem alium cibum coc-
ne lixæ sequerentur [tum,
exercitum,
ne miles gregarius
haberet servum
aut jumentum
in castris
neve in agmine ;
statuisse arcte
modum ceteris.
Præterea movere castra
quotidie
itineribus transversis ;
juxta ac si hostes adessent,
munire

à attaquer les maisons-de-campagne,
s'empessant-à-l'envi
d'emmener des proies
de bétail et d'esclaves,
et d'échanger ces objets
avec des marchands
pour du vin apporté-là (étranger)
et pour d'autres choses semblables ;
outre cela de vendre
le blé donné aux-frais-de-l'État,
et d'acheter du pain au jour le jour ;
enfin,
toutes les ignominies
en fait de nonchalance et de mollesse
qui peuvent être dites ou être imaginées,
toutes, et d'autres de plus,
furent dans cette armée.

XLV. Mais je trouve
Métellus avoir été
dans cette position-difficile
un homme non moins grand
et non moins sage
que dans les affaires contre-les-ennemis,
lui modéré
par tant de mesure
entre une complaisance-intéressée
et une rigueur-excessive !
Car je trouve d'abord
lui avoir enlevé par l'édit suivant
les auxiliaires de la mollesse :
à savoir que nul dans le camp
ne vendit du pain
ou quelqu'autre nourriture cuite,
que les valets ne suivissent pas
l'armée,
que le soldat simple
n'eût pas d'esclave
ou de bête-de-somme
dans le camp
ou (et) qu'il n'en eût pas dans la marche ;
je trouve enfin Métellus avoir réglé rigou-
la mesure pour les autres. [reusement
En outre il ne cessait de mouvoir son camp
tous-les jours [sens) ;
par des marches transversales (en tous
de même que si les ennemis eussent été-là,
il ne cessait de le fortifier

atque fossa munire, vigiliis crebras ponere, et ipse cum legatis circumire; item in agmine, in primis modo, modo in postremis, sæpe in medio adesse, ne quisquam ordine egrederetur, uti cum signis frequentes incederent, miles cibum et arma portaret. Ita prohibendo a delictis, magis quam vindicando, exercitum brevi confirmavit.

XLVI. Interea Jugurtha, ubi quæ Metellus agebat ex nuntiis accepit, simul de innocentia ejus certior Romæ factus, diffidere suis rebus : ac tum demum veram deditionem facere conatus est. Igitur legatos ad consulem cum suppliciis ¹ mittit, qui tantummodo ipsi liberisque vitam peterent, alia omnia dederent populo Romano. Sed Metello jam antea experimentis cognitum erat genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum. Itaque legatos, alium ab alio divorsos, aggreditur; ac paulatim tentando, postquam opportunos co-

camp nouveau d'un retranchement et d'un fossé, comme si l'ennemi eût été en présence; multipliait les sentinelles, et faisait lui-même des rondes avec ses lieutenants; se plaçait, dans les marches, tantôt à la tête, tantôt à la queue, souvent au centre, afin que nul ne quittât son rang, qu'on marchât serré autour des enseignes, que le soldat portât ses vivres et ses armes. C'est ainsi qu'en prévenant les fautes, plutôt qu'en les punissant, il eut bientôt refait son armée.

XLVI. Informé par ses émissaires des mesures prises par Métellus, Jugurtha, qui d'ailleurs avait pu apprécier à Rome même son incorruptible vertu, commença à se défier de sa fortune, et pour la première fois songea sérieusement à se rendre. Il envoie donc au consul des ambassadeurs dans l'appareil de suppliants, avec mission de demander simplement la vie pour lui-même et pour ses enfants, et de livrer d'ailleurs tout le reste au peuple romain. Métellus connaissait déjà par expérience la perfidie des Numides, la mobilité de leur caractère, leur passion pour le changement : il s'adresse tour à tour à chacun des ambassadeurs en particulier, et les sonde avec précaution; puis, les trouvant accessibles à la corruption, il les dé-

vallo atque fossa,
ponere crebras vigilias,
et ipse circumire
cum legatis;
item adesse in agmine,
modo in primis,
modo in postremis,
sæpe in medio,
ne quisquam
egrederetur ordine,
uti incederent
frequentes
cum signis,
miles portaret cibum
et arma.

Ita brevi
confirmavit exercitum,
prohibendo a delictis
magis quam vindicando.

XLVI. Interea Jugurtha,
ubi accepit ex nuntiis
quæ Metellus agebat,
simul
factus certior
Romæ
de innocentia ejus,
diffidere suis rebus :
ac tum demum conatus est
facere veram deditionem.
Igitur mittit ad consulem
legatos cum suppliciis,
qui peterent
tantummodo vitam
ipsi liberisque,
dederent omnia alia
populo Romano.
Sed jam antea
genus Numidarum
cognitum erat Metello
experimentis
infidum, ingenio mobili,
avidum rerum novarum.
Itaque aggreditur legatos
divorsos alium ab alio,
ac, tentando paulatim,
postquam cognovit
opportunos,

d'un retranchement et d'un fossé,
de poser de nombreuses sentinelles,
et lui-même de faire-des-rondes
avec *ses* lieutenants ;
de même d'être-présent dans la marche,
tantôt dans les premiers *rangs*,
tantôt dans les derniers,
plus souvent au milieu,
afin que nul
ne sortît de *son* rang,
afin qu'ils marchassent
nombreux (serrés)
avec les (auprès des) enseignes,
afin que le soldat portât *sa* nourriture
et *ses* armes.

Ainsi en-peu-de-temps
il raffermît l'armée,
en l'éloignant des fautes
plus qu'en sévissant.

XLVI. Cependant Jugurtha,
dès qu'il eut appris par des messagers
ce que Métellus faisait,
et d'ailleurs
ayant été rendu plus certain (instruit)
à Rome *même*
au sujet de son incorruptibilité,
commença à se défier de sa fortune :
et alors seulement il entreprit
de faire une véritable reddition.
Donc il envoie vers le consul
des députés avec un appareil-suppliant,
lesquels demandassent (pour demander)
seulement la vie
pour lui-même et *ses* enfants,
et livrassent (et pour livrer) tout le reste
au peuple Romain.
Mais dès auparavant
la race des Numides
avait été connue de Métellus
par des épreuves (par expérience)
comme perfide, d'un esprit changeant,
et *comme* avide de choses nouvelles.
Aussi il entreprend les députés
à-part l'un de l'autre,
et, en *les* sondant peu-à-peu,
dès qu'il a reconnu
eux être accessibles à *ses* vues,

gnovit, multa pollicendo persuadet uti Jugurtham, maxime vivum, sin id parum procedat, necatum sibi traderent : ceterum palam, quæ ex voluntate forent, regi nuntiari jubet. Deinde ipse paucis diebus, intento atque infesto exercitu, in Numidiam procedit : ubi, contra belli faciem, tuguria plena hominum, pecora cultoresque in agris erant ; ex oppidis et mapalibus præfecti regis obvii procedebant, parati frumentum dare, commeatum portare, postremo omnia, quæ imperarentur, facere. Neque Metellus idcirco minus, sed, pariter ac si hostes adessent, munito agmine incedere, late explorare omnia, illa deditiois signa ostentui credere et insidiis locum tentare ¹. Itaque ipse cum expeditis cohortibus, item funditorum et sagittariorum ² delecta manu, apud primos erat ; in postremo C. Marius ³ legatus cum equitibus curabat ; in utrumque latus

cide, à force de promesses, à lui livrer Jugurtha, vivant, s'il est possible ; mort, s'il ne se peut autrement. Du reste, en audience publique, il les charge pour leur roi d'une réponse conforme à ses désirs. — A peu de jours de là, il entre en Numidie, à la tête d'une armée bien disposée et remplie d'ardeur. Rien d'hostile ne s'y offre à ses regards : les chaumières sont pleines d'habitants, les troupeaux et les cultivateurs répandus dans les champs ; de chaque ville, de chaque hameau, les préfets du roi s'avancent à sa rencontre, prêts à lui fournir du blé, à faire transporter ses vivres, à obéir à ses moindres ordres. Métellus ne s'en montre pas pour cela moins circonspect : comme s'il eût été en présence de l'ennemi, il s'avance avec la plus grande prudence et fait tout explorer au loin, persuadé que ces signes de soumission sont une feinte pour l'éblouir et qu'on ne cherche que l'occasion de le surprendre. Lui-même marche aux premiers rangs avec les cohortes légères, et l'élite des frondeurs et des archers ; à l'arrière-garde veille le lieutenant C. Marius, à la tête de la cavalerie ; sur les deux flancs s'échelonne la cavalerie auxi-

pollicendo multa
 persuadet
 uti traderent sibi Jugur-
 maxume vivum, [tham,
 sin id procedat parum,
 necatum :
 ceterum palam jubet
 nuntiari regi,
 quæ forent ex voluntate.
 Deinde ipse paucis diebus,
 exercitu intento
 atque infesto,
 procedit in Numidiam :
 ubi, contra faciem belli,
 tuguria
 erant plena hominum,
 pecora cultoresque
 in agris ;
 ex oppidis et mapalibus
 præfecti regis
 procedebant obvii,
 parati dare frumentum,
 portare commeatum,
 postremo facere omnia
 quæ imperarentur.
 Et Metellus
 non incedere idcirco
 agmine minus munito,
 sed, pariter
 ac si hostes adessent,
 explorare late omnia,
 credere ostentui
 illa signa deditionis
 et
 tentare locum
 insidiis.
 Itaque ipse
 cum cohortibus expeditis,
 item manu delecta
 funditorum
 et sagittariorum,
 erat apud primos ;
 C. Marius legatus
 curabat in postremo
 cum equitibus ;
 dispertiverat
 in utrumque latus

en leur promettant beaucoup
 il leur persuade
 qu'ils lui livrassent Jugurtha,
 avant-tout (s'il se peut) vivant,
 mais-si cela avance peu (ne réussit pas),
 du moins tué :
 du reste en public il ordonne
 ces choses être annoncées au roi,
 lesquelles seraient selon son désir.
 Ensuite lui-même après peu de jours,
 son armée étant ardente
 et acharnée,
 s'avance dans la Numidie :
 où, contrairement à l'aspect de la guerre,
 les chaumières
 étaient pleines d'hommes,
 les troupeaux et les cultivateurs
 répandus dans les champs ;
 des villes et des villages
 les préfets du roi
 s'avançaient au-devant des Romains,
 prêts à donner du blé,
 à transporter des vivres,
 enfin à faire toutes choses
 qui leur seraient commandées.
 Et Métellus cependant
 de ne pas s'avancer pour cela
 d'une marche moins protégée ;
 mais, de même
 que si les ennemis étaient-là,
 d'explorer au loin toutes choses,
 de croire à montre (de ne voir qu'une feinte
 ces signes de reddition [dans)
 et de croire que les Numides
 sonder (sondaient) le terrain
 pour une trahison.
 C'est-pourquoi lui-même
 avec les cohortes légères,
 et aussi avec une troupe choisie
 de frondeurs
 et d'archers,
 était parmi les premiers rangs ;
 C. Marius son lieutenant
 veillait au dernier rang
 avec les cavaliers ;
 il avait distribué
 à l'un-et-l'autre flanc

auxiliarios equites tribunis legionum et præfectis¹ cohortium dispertiverat, uti cum his permixti velites², quocumque accederent, equitatus hostium propulsarent : nam in Jugurtha tantus dolus tantaque peritia locorum et militiæ erat, uti, absens an præsens, pacem an bellum gerens perniciosior esset, in incerto haberetur.

XLVII. Erat haud longe ab eo itinere, quo Metellus pergebat, oppidum Numidarum, nomine Vacca³, forum rerum venalium totius regni maxime celebratum, ubi et incolere et mercari consueverant Italici generis multi mortales. Huc consul, simul tentandi gratia, et si paterentur opportunitates loci, præsidium imposuit ; præterea imperavit frumentum et alia quæ bello usui forent comportare, ratus id, quod res monebat, frequentiam negotiatorum et commeantium juvaturum⁴ exercitum, et jam paratis rebus munimento fore. Inter hæc negotia Jugurtha impensius modo⁵ legatos supplices mittere,

liaire, commandée par les tribuns des légions et les préfets des cohortes, et entremêlée de vélites prêts à repousser, partout où besoin sera, les escadrons ennemis. Jugurtha, en effet, était si fécond en stratagèmes, il avait une telle connaissance et du pays et de l'art militaire, qu'on ne savait trop que redouter le plus, de son absence ou de sa présence, de ses démonstrations de paix ou de ses hostilités avouées.

XLVII. A peu de distance de la route que suivait Métellus, était une ville numide, Vacca, le marché le plus fréquenté de tout le royaume, résidence habituelle d'une foule de négociants italiens. Le consul, à la fois pour éprouver les dispositions de l'ennemi et pour mieux juger des avantages que pouvait offrir la place, commence par y jeter une garnison ; puis il y fait transporter une grande quantité de blé et de munitions de tout genre, assez naturellement convaincu que son armée trouvera, dans la multitude des commerçants qui y sont établis ou qui y affluent sans cesse, et d'importantes ressources pour l'avenir et une sûre protection pour ses précédents approvisionnements. — Cependant Jugurtha envoyait messages sur

equites auxiliares
tribunis legionum
et præfectis cohortium,
uti velites
permixti cum his
propulsarent
equitatus hostium,
quocumque accederent :
nam tantus dolus
tantaque peritiâ locorum
et militiæ
erat in Jugurtha,
uti haberetur in incerto
esset perniciosior
absens an præsens,
gerens pacem an bellum.

XLVII. Haud longe
ab eo itinere,
quo Metellus pergebat,
erat oppidum Numidarum,
Vacca nomine,
forum maxime celebratum
rerum venalium
regni totius,
ubi multi mortales
generis Italici
consueverant et incolere
et mercari.

Consul
imposuit huc præsidium,
simul gratia tentandi,
et si opportunitates loci
paterentur;
præterea imperavit
comportare frumentum
et alia
quæ forent usui bello,
ratus id,
quod res monebat,
frequentiam negotiatorum
et commeantium
juvaturum exercitum,
et fore munimento
rebus jam paratis.
Inter hæc negotia
Jugurtha
impensius modo

les cavaliers auxiliaires
aux tribuns des légions
et aux préfets des cohortes,
afin que les vélites
mêlés avec eux
repoussassent
la cavalerie des ennemis,
partout-où elle s'avancerait :
car une si-grande ruse
et une si-grande science des lieux
et de la tactique-militaire
était dans Jugurtha,
qu'il était tenu en incertitude (qu'on ne
s'il était plus dangereux [savait]
absent ou présent,
faisant la paix ou la guerre.

XLVII. Non loin
de cette route,
par laquelle Métellus s'avançait,
était une ville des Numides,
Vacca par son nom (nommée Vacca),
l'entrepôt le plus fréquenté
des choses à-vendre
du royaume entier,
où beaucoup de mortels
de la race italienne
avaient habité et d'habiter
et de faire-le-commerce.
Le consul
plaça là une garnison,
à la fois en vue de sonder *Jugurtha*,
et pour voir si les avantages de la place
souffriraient qu'il s'y établît utilement ;
outre-cela il commanda
d'y apporter du blé
et les autres choses
qui seraient à utilité à la guerre,
pensant ceci, [turel],
que la chose enseignait (qui était tout na-
la multitude des commerçants établis là
et de ceux qui y venaient sans cesse
devoir être-utile-à l'armée,
et devoir être à appui (servir de rempart)
aux choses déjà acquises (à ce qu'il avait
Pendant ces choses (cependant) [déjà].
Jugurtha
plus activement seulement (encore)

pacem orare ; præter suam liberorumque vitam, omnia Metello dedere : quos item, uti priores, consul illectos ad proditionem domum dimittebat ; regi pacem, quam postulabat, neque abnuere neque polliceri, et inter eas moras promissa legatorum exspectare.

XLVIII. Jugurtha ubi Metelli dicta cum factis composuit, ac se suis artibus tentari animadvortit (quippe cui verbis pax nuntiabatur ; ceterum re bellum asperrimum erat, urbs maxuma alienata, ager hostibus cognitus, animi popularium tentati), coactus rerum necessitudine, statuit armis certare. Igitur explorato hostium itinere, in spem victoriæ adductus ex opportunitate loci, quam maxumas copias potest omnium generum parat, ac per tramites occultos exercitum Metelli antevenit. Erat in ea parte Numidiæ, quam Adherbal in divisione possederat, flumen oriens a meridie, nomine Muthul, a quo

messages et demandait la paix avec de nouvelles instances ; hors sa vie et celle de ses enfants, il abandonnait tout à Métellus. Le consul, de son côté, suivant avec les nouveaux ambassadeurs le même plan qu'avec leurs devanciers, ne les renvoyait chez eux qu'après les avoir gagnés à la trahison ; il n'accordait ni ne refusait au roi cette paix si vivement implorée, et comptait qu'ils profiteraient de ces délais pour tenir leurs promesses.

XLVIII. En comparant les discours de Métellus avec ses actes, Jugurtha s'aperçut bientôt qu'on le combattait avec ses propres armes, et que, tout en lui portant des paroles de paix, on lui faisait, au fond, la guerre la plus terrible : on lui enlevait en effet une ville considérable, on poussait des reconnaissances sur ses terres, on s'attaquait à la fidélité de ses sujets : contraint par la nécessité, il résolut donc de tenter le sort des batailles. Dans ce but, il explore la marche des ennemis, et, rassuré sur les chances de la victoire par l'avantage du terrain, il rassemble le plus qu'il peut de troupes de toutes armes, prend des sentiers détournés, et devance l'armée de Métellus. — Dans la partie de la Numidie que le partage avait assignée à Adherbal coulait le Muthul, prenant sa source au midi : à

mittere legatos supplices,
orare pacem ;
dedere omnia Metello ,
præter suam vitam
liberorumque :
quos
consul dimittebat domum
illectos ad prodicionem,
item uti priores ;
neque abnuere
neque polliceri regi pacem,
quam postulabat ,
et inter eas moras
expectare
promissa
legatorum.

XLVIII. Ubi Jugurtha
composuit dicta Metelli
cum factis,
ac animadvortit
se tentari suis artibus
(quippe cui pax
nuntiabatur verbis ;
ceterum re
bellum asperrimum erat,
urbs maxuma alienata,
ager cognitus hostibus,
animi popularium tentati),
coactus
necessitudine rerum,
statuit certare armis.
Igitur, itinere hostium
explorato,
adductus in spem victoriæ
ex opportunitate loci,
parat copias
quam maxumas potest
omnium generum,
ac antevenit
per tramites occultos
exercitum Metelli.
In ea parte Numidiæ,
quam Adherbal possederat
in divisione,
erat flumen,
oriens a meridie,
Muthul nomine,

*se mit à envoyer des députés suppliants,
à demander la paix ;
à livrer tout à Métellus,
excepté sa vie
et celle de ses enfants :
lesquels députés
le consul renvoyait chez-eux
engagés à la trahison,
de même comme (que) les précédents ;
il n'avait garde ni de refuser
ni de promettre au roi la paix,
qu'il demandait ,
et pendant ces délais
il ne cessait d'attendre
les promesses (le succès des promesses)
des députés.*

XLVIII. Dès que Jugurtha
eut comparé les paroles de Métellus
avec ses actes,
et eut remarqué
lui-même être attaqué par ses propres
(à-savoir lui à qui la paix [moyens
était annoncée en paroles,
tandis que du reste en réalité
une guerre très-acharnée existait,
et une ville très-grande détachée de lui,
et son territoire exploré par les ennemis,
et les dispositions de ses sujets sondées),
forcé
par la nécessité des circonstances,
il résolut de combattre par les armes.
Donc, la marche des ennemis
ayant été explorée,
amené à l'espoir de la victoire
d'après l'opportunité du lieu,
il prépare des forces
les plus grandes qu'il peut
de tous genres,
et il devance
par des sentiers secrets
l'armée de Métellus.
Dans cette partie de la Numidie,
qu'Adherbal avait possédée
dans la division du royaume,
était un fleuve,
venant du midi,
Muthul par le nom (nommé Muthul),

aberat mons ferme millia passuum xx ¹, tractu pari, vastus ab natura et humano cultu : sed ex eo medio quasi collis oriebatur, in immensum pertinens, vestitus oleastro ac myrtetis, aliisque generibus arborum quæ humi arido atque arenoso gignuntur. Media ² autem planities deserta penuria aquæ, præter flumini propinqua loca : ea, consita arbustis, pecore atque cultoribus frequentabantur.

XLIX. Igitur in eo colle, quem transverso itinere porrectum docuimus, Jugurtha, extenuata suorum acie, consedit : elephantis et parti copiarum pedestrium Bomilcarem præfecit, eumque edocet quæ ageret : ipse propior montem cum omni equitatu pedites delectos collocat. Deinde singulas turmas atque manipulos ³ circumiens monet atque obtestatur uti, memores pristinae virtutis et victoriae, sese regnumque suum ab Romanorum avaritia defendant : « Cum his certamen fore, quos antea victos sub jugum miserint : ducem illis, non animum muta-

vingt mille pas environ de ce fleuve, sur une ligne parallèle à son cours, s'étendait une montagne, laissée également nue et par la nature et par la main de l'homme, à l'exception pourtant d'une sorte de colline qui partait obliquement du milieu de ses flancs, se prolongeait à une distance infinie, et était couverte d'oliviers, de myrtes, des arbustes de toute espèce qui naissent dans un terrain aride et sablonneux. Quant à la plaine intermédiaire, elle était déserte, faute d'eau, si ce n'est dans la partie la plus rapprochée du fleuve : celle-ci était plantée d'arbres, et peuplée de troupeaux et de cultivateurs.

XLIX. Ce fut sur cette colline, qui, comme nous venons de le dire, s'avancait dans une direction oblique, que Jugurtha s'arrêta, diminuant l'épaisseur de ses lignes pour les développer davantage. A la tête des éléphants et d'une partie de l'infanterie il place Bomilcar, et il lui donne ses instructions ; lui-même se rapproche de la montagne, il y établit sa cavalerie avec l'élite de ses fantassins. Parcourant ensuite successivement chaque escadron, chaque compagnie, il les presse, il les conjure, au nom de leur valeur et de leur victoire récente, de défendre sa personne et ses États contre la cupidité des Romains : « Ceux qu'ils vont combattre, déjà ils les ont vaincus et courbés sous

a quo mons aberat
ferme viginti millia pas-
tractu pari, [suum,
vastus ab natura
et cultu humano :
sed ex medio eo
oriebatur quasi collis,
pertinens in immensum,
vestitus oleastro
ac myrtetis,
aliisque generibus arborum
quæ gignuntur arido
atque arenoso humi.
Planities autem media
deserta
penuria aquæ,
præter loca
propinqua flumini :
ea, consita arbustis,
frequentabantur pecore
atque cultoribus.

XLIX. Igitur in eo colle,
quem docuimus porrectum
itinere transverso,
Jugurtha consedit,
acie suorum
extenuata :
præfecit Bomilcarem
elephantis
et parti
copiarum pedestrium,
edocetque eum quæ ageret :
ipse propior montem
collocat pedites delectos
cum omni equitatu.
Dein circumiens
singulas turmas
atque manipulos
monet atque obtestatur
uti, memores virtutis
et victoriæ pristinæ,
defendant sese
suumque regnum
ab avaritia Romanorum :
« Certamen fore cum his,
quos miserint sub jugum
victos antea :

duquel une montagne était éloignée
environ de vingt milliers de pas,
dans une direction parallèle au fleuve, [le)
unie de-par la nature (naturellement stéri-
et la culture humaine (et non cultivée) :
mais du milieu d'elle
s'élevait en-quelque-sorte une colline,
s'étendant à une distance immense,
revêtue de plant-d'oliviers
et de plantations-de-myrtés,
et des autres genres d'arbres
qui sont produits par l'aridité
et le sablonneux du sol.
Du reste la plaine intermédiaire
était déserte
à cause du manque d'eau,
excepté les endroits
proches du fleuve :
ceux-ci, plantés d'arbustes,
étaient peuplés de bétail
et de cultivateurs.

XLIX. Donc sur cette colline,
que nous avons montrée étendue
dans une direction transversale,
Jugurtha s'arrêta,
la ligne de ses soldats
étant amincie (déployée) :
il préposa (donna pour chef) Bomilcar
aux éléphants
et à une partie
des troupes d'infanterie,
et il lui indique ce qu'il devait faire :
lui-même plus rapproché de la montagne
y place les fantassins d'élite
avec toute la cavalerie.
Ensuite parcourant
chacun-à-son-tour ses escadrons
et ses manipules (compagnies)
il les avertit et les conjure
que, se-souvenant de leur courage
et de leur victoire ancienne,
ils défendent lui-même
et son royaume
de (contre) la cupidité des Romains :
ajoutant « La lutte devoir être avec ceux
qu'ils avaient envoyés sous le joug
vaincus précédemment déjà :

tum : quæ ab imperatore decuerint ¹, omnia suis provisâ : locum superiorem, uti prudentes cum imperitis, ne ² pauciores cum pluribus aut rudes cum bello melioribus manum consere-
rent. Proinde parati intentique essent, signo dato, Romanos invadere : illum diem aut omnes labores et victorias confirma-
turum, aut maxumarum ærumnarum initium fore. » Ad hoc viritim, uti quemque ob militare facinus pecunia aut honore extulerat, commonefacere beneficii sui, et eum ipsum aliis ostentare ; postremo, pro cujusque ingenio, pollicendo, mini-
tando, obtestando, alium alio modo excitare : quum interim Metellus, ignarus hostium, monte degrediens cum exercitu, conspicatur ³. Primo dubius quidnam insolita facies ostenderet (nam inter virgulta equi Numidæque consederant, neque plane

le joug ; en changeant de chef, les Romains n'ont pas changé de cœur. Tout ce qu'un général doit assurer aux siens, il a su le leur ménager : la supériorité du terrain ; la connaissance des lieux, en face d'ennemis qui les ignorent ; la certitude qu'ils ne combattront pas en moindre nombre contre des adversaires plus nombreux, novices en-
core contre des adversaires plus expérimentés. Qu'ils se tiennent donc prêts et résolus, pour fondre sur les Romains au premier signal : ou ce jour couronnera tous leurs travaux et toutes leurs victoires, ou il commencera pour eux de cruelles infortunes. » Il s'adresse enfin à chaque homme individuellement : reconnaît-il quelque soldat qu'il ait récompensé d'un beau fait d'armes par de l'argent ou par des honneurs, il lui rappelle cette faveur, il le propose en exemple aux autres ; en un mot, suivant le caractère de chacun, il promet, menace, supplie, emploie tous les moyens d'exciter leur courage. — Sur ces entrefaites Métellus, complètement étranger aux mouvements des Numides, descendait la montagne à la tête de son armée. Soudain il découvre quelque chose, et d'abord il ne sait trop que penser de l'étrange spectacle qui s'offre à sa vue ; car les Numides avec leurs chevaux s'é-

ducem mutatum illis,
 non animum :
 omnia provisa
 suis ,
 quæ decuerint
 ab imperatore :
 locum superiorem ,
 uti prudentes
 consererent manum
 cum imperitis ,
 ne pauciores
 cum pluribus ,
 aut rudes
 cum melioribus bello .
 Proinde essent parati
 intentique ,
 signo dato ,
 invadere Romanos :
 illum diem
 aut confirmaturum
 omnes labores et victorias ,
 aut fore initium [rum. »
 maxumarum ærumna-
 Ad hoc ,
 uti extulerat quemque
 pecunia aut honore
 ob facinus militare ,
 commonefacere viritum
 sui beneficii ,
 et ostentare
 eum ipsum
 aliis ;
 postremo pollicendo ,
 minitendo , obtestando ,
 pro ingenio cujusque ,
 excitare
 alium alio modo :
 quum interim Metellus ,
 ignarus hostium ,
 degrediens monte
 cum exercitu ,
 conspicatur .
 Primo dubius
 quidnam facies insolita
 ostenderet
 — nam equi Numidæque
 consederant

le chef avoir été changé à eux ,
 mais non l'âme :
 tout avoir été assuré-par-sa-prévoyance
 aux siens ,
 tout ce qui avait dû-convenablement l'être
 par un général :
 à savoir , un terrain plus élevé ;
 à savoir encore , que connaissant les lieux
 ils engageassent l'action
 avec des gens sans-expérience de ces lieux ,
 et qu'ils ne l'engageassent pas moins nom-
 avec de plus nombreux , [breux
 ou novices dans l'art militaire
 avec des hommes meilleurs pour la guerre .
 Donc il fallait qu'ils fussent prêts
 et ardents ,
 le signal une fois donné ,
 pour se jeter sur les Romains :
 ce jour-là en effet
 ou devoir assurer (couronner)
 tous leurs travaux et leurs victoires ,
 ou devoir être le commencement
 des plus grandes calamités . »
 Outre cela ,
 selon qu'il avait élevé (honoré) chacun
 par de l'argent ou des honneurs
 pour quelque exploit guerrier ,
 il se met à le faire-souvenir individuelle-
 de son bienfait , [ment
 et à montrer-avec-affectation
 cet homme même
 aux autres ;
 enfin en promettant ,
 en menaçant , en conjurant ,
 selon le caractère de chacun ,
 à exciter l'un d'une façon ,
 l'autre d'une autre façon :
 quand sur-ces-entrefaites Métellus ,
 ignorant de la présence des ennemis ,
 en descendant de la montagne
 avec son armée ,
 aperçoit quelque chose .
 D'abord en-doute (ne sachant trop)
 quelle chose cet aspect insolite
 lui faisait-voir
 — car les chevaux et les Numides
 s'étaient embusqués

occultati humilitate arborum, et tamen incerti quidnam esset¹, quum natura loci, tum dolo, ipsi atque signa militaria obscurati), dein, brevi cognitis insidiis, paulisper agmen constituit. Ibi commutatis ordinibus, in dextro latere, quod proximum hostes erat, triplicibus subsidiis² aciem instruxit; inter manipulos funditores et sagittarios dispersit; equitatum omnem in cornibus locat; ac pauca pro tempore milites hortatus, aciem, sicuti instruxerat, transvorsis principiis³ in planum deducit.

L. Sed ubi Numidas quietos neque colle degredi animadvortit, veritus ex anni tempore et inopia aquæ ne siti conficeretur exercitus, Rutilium⁴ legatum cum expeditis cohortibus et parte equitum præmisit ad flumen, uti locum castris antecaperet: existumans hostes crebro impetu et transvorsis præliis iter suum remoratorios, et, quoniam armis diffiderent, lassitudinem

taient embusqués dans des broussailles, et quoique les arbrisseaux, trop peu élevés, ne les couvrirent pas entièrement, la nature du lieu et la précaution qu'ils prenaient de se baisser les masquaient assez, eux et leurs enseignes, pour mettre l'observateur en défaut. Bientôt pourtant il reconnaît le piège, commande une halte de quelques instants, et change l'ordre de ses troupes: sur le flanc droit, le plus rapproché des ennemis, il range ses hommes sur trois lignes, destinées à se soutenir mutuellement; il distribue entre les compagnies d'infanterie les frondeurs et les archers, place toute la cavalerie aux ailes, exhorte ses soldats en peu de mots seulement à défaut de temps, et les conduit dans la plaine par une marche de flanc qui n'altère en rien l'ordre de bataille qu'il vient d'adopter.

L. Cependant comme les Numides, immobiles à leur place, ne descendaient point de la colline, craignant que la chaleur de la saison et le manque d'eau n'exposent son armée aux ravages de la soif, il détache vers le fleuve le lieutenant Rutilius avec les cohortes légères et une partie de la cavalerie, afin de s'y assurer d'avance l'emplacement d'un camp; car il s'imaginait que les ennemis, par de fréquentes attaques dirigées sur ses flancs, chercheraient à retarder sa marche, et que, peu confiants en la force de leurs armes, ils essaye-

inter virgulta,
 neque occultati plana
 humilitate arborum,
 et tamen incerti
 quidnam esset,
 obscurati ipsi
 atque signa militaria
 quum natura loci,
 tum dolo, —
 dein,
 insidiis cognitis brevi,
 constituit paulisper agmen.
 Ibi ordinibus commutatis,
 in latere dextro
 quod erat proximum hostes
 instruxit aciem
 triplicibus subsidiis;
 dispertit inter manipulos
 funditores et sagittarios;
 locat in cornibus
 omnem equitatum;
 ac hortatus milites pauca
 pro tempore,
 deducit aciem in planum,
 sicuti instruxerat,
 principiis
 transvorsis.

L. Sed ubi animadvortit
 Numidas quietos,
 neque degressi colle,
 veritus ex tempore anni
 et inopia aquæ
 ne exercitus
 conficeretur siti,
 præmisit ad flumen
 Rutilium legatum
 cum cohortibus expeditis
 et parte equitum,
 uti antecaperet
 locum castris:
 existumans hostes
 remoratorios suum iter
 impetu crebro
 et præliis transvorsis,
 et tentatorios lassitudinem
 et sitim militum,
 quoniam

JUGURTHA.

parmi des broussailles,
 et n'étant pas cachés entièrement
 par la petite-élévation des arbustes,
 et pourtant douteux (laissant-incertain)
 quelle chose c'était,
 rendus-obscurés eux-mêmes
 ainsi que leurs enseignes guerrières
 et par la nature du lieu
 et par leur ruse, —
 ensuite *pourtant*,
 les embûches ayant été reconnues bientôt,
 il fit-arrêter un peu sa troupe.
 Là les places ayant été interverties,
 sur le flanc droit
 qui était le plus proche des ennemis
 il rangea le corps-de-bataille
 en trois lignes-s'appuyant-mutuellement;
 il répartit entre les manipules
 les frondeurs et les archers;
 il place sur les ailes
 toute la cavalerie;
 et ayant exhorté les soldats en peu de mots
 selon (comme l'exigeait) la circonstance,
 il fait-descendre sa troupe dans la plaine,
 comme il l'avait disposée,
 ceux-du-front
 devenant obliques (placés en flanc).

L. Mais dès qu'il remarque
 les Numides être tranquilles,
 et ne pas descendre de la colline,
 craignant d'après la saison de l'année
 et le manque d'eau
 que son armée
 ne fût achevée (ne pérît) par la soif,
 il envoya-en-avant vers le fleuve
 Rutilius son lieutenant
 avec les cohortes légères
 et une partie des cavaliers,
 pour qu'il prit-d'avance là
 un emplacement pour un camp:
 pensant les ennemis
 devoir retarder sa marche
 par des attaques-impétueuses fréquentes
 et par des combats en-travers (sur ses
 et devoir tenter la lassitude flancs),
 et la soif des soldats romains,
 puisque

et sitim militum tentaturos. Dein ipse pro re atque loco, sicuti monte descenderat, paulatim procedere : Marium post principia ¹ habere ; ipse cum sinistræ alæ equitibus esse, qui in agmine principes ² facti erant. At Jugurtha, ubi extremum agmen Metelli primos suos prætergressum videt, præsidio quasi duum millium peditum montem occupat, qua Metellus descenderat, ne forte cedentibus adversariis receptui ac post munimento foret. Dein, repente signo dato, hostes invadit. Numidæ alii postremos cædere, pars a sinistra ac dextra tentare ; infensi adesse atque instare ; omnibus locis Romanorum ordines centurbare. Quorum etiam qui firmioribus animis obvii hostibus fuerant, ludificati incerto prælio, ipsi modo eminus sauciabantur, neque contra feriundi aut manum consereudi copia erat ; antea jam docti ab Jugurtha equites, ubi-

raient contre lui la fatigue et la soif. Ensuite, ainsi que l'exigeaient et sa position et la nature du terrain, il s'avance au petit pas, comme il avait fait en descendant la montagne, place Marius derrière les hastaires, et se tient lui-même auprès de la cavalerie de l'aile gauche, qui a pris dans la marche la tête de la colonne. — Quand Jugurtha s'aperçoit que le dernier corps de l'armée de Métellus a dépassé le premier corps de la sienne, il fait occuper par un poste d'environ deux mille fantassins la portion de montagne que viennent de quitter les Romains, pour leur ôter, en cas de défaite, les moyens de s'y retirer d'abord, de s'y retrancher ensuite ; puis, donnant tout à coup le signal, il se précipite sur eux. Des Numides, les uns taillent en pièces l'extrémité de l'arrière-garde, les autres attaquent à la fois l'aile droite et l'aile gauche ; pleins d'acharnement, ils nous pressent, nous harcèlent, mettent partout le désordre dans nos rangs. Ceux mêmes de nos soldats qui se portaient avec le plus de résolution à la rencontre des ennemis, déroutés par l'irrégularité d'un tel combat, n'y gagnaient que d'être blessés de loin, sans pouvoir ni frapper à leur tour, ni joindre leurs adversaires ; car Jugurtha avait d'avance recommandé à ses cavaliers, chaque fois qu'un corps de Ro-

diffident armis.

Dein

ipse procedere paulatim,
pro re atque loco,
sicuti descenderat monte :
habere Marium
post principia ;
esse ipse cum equitibus
alæ sinistræ,
qui facti erant principes
in agmine.

At Jugurtha, ubi videt
extremum agmen

Metelli

prætergressum
suos primos,
occupat montem
qua Metellus descenderat
præsidio
quasi duum millium
peditum,
ne forte foret receptui
ac post munimento
adversariis cedentibus.

Dein, signo dato repente,
invadit hostes.

Numidæ,

alii cædere postremos,
pars tentare
a sinistra ac dextra ;
adesse atque instare
infensi ;

conturbare omnibus locis
ordines Romanorum.

Quorum etiam

qui fuerant obvii hostibus
animis firmioribus,
ludificati

proelio incerto,
ipsi sauciabantur
modo eminus,
neque copia erat
feriendi contra

aut conserendi manum ;
equites docti jam antea
ab Jugurtha,
ubicumque

ils se défiaient des armes.

Ensuite

lui-même de s'avancer lentement,
selon la circonstance et le lieu,
comme il était descendu de la montagne :
d'avoir (de placer) Marius [taille ;
derrière la première-ligne de l'ordre de ba-
d'être lui-même avec les cavaliers
de l'aile gauche,
qui étaient devenus les premiers (la tête)
dans la marche.

Cependant Jugurtha, dès qu'il voit
la dernière ligne (l'arrière-garde)
de Métellus

avoir dépassé

ses premiers rangs,
fait-occuper la montagne
par où Métellus était descendu
par un poste
environ de deux milliers
de fantassins,

de peur que par hasard elle ne fût à refuge
et ensuite à rempart
à ses adversaires lâchant-pied.

Ensuite, le signal étant donné soudain,
il fond-sur les ennemis.

Les Numides se mettent,

les uns à tailler-en-pièces les derniers
d'autres à tenter l'attaque [rangs,
du côté de la gauche et de la droite ;
à être-là et à les presser
acharnés (avec acharnement) ;

à troubler en tous lieux
les rangs des Romains.

Desquels même ceux

qui avaient été à-la-rencontre des ennemis
avec des esprits plus fermes,
mystifiés

par ce combat incertain (irrégulier),

eux-mêmes étaient blessés
seulement de loin,

et la faculté ne leur était pas

de frapper à-leur-tour [mains) ;

ou d'engager la main (d'en venir aux
car les cavaliers prévenus dès auparavant
par Jugurtha,
partout-où

cumque Romanorum turba insequi cœperat, non confertim neque in unum sese recipiebant, sed alius alio quam maxime divorsi. Ita, numero priores, si a persequendo hostes deterrere nequiverant, disjectos ab tergo aut lateribus circumveniebant : sin opportunior fugæ collis quam campi fuerant, ea vero consueti Numidarum equi facile inter virgulta evadere ; nostros asperitas et insolentia loci retinebat.

LI. Ceterum facies totius negotii varia, incerta, fœda atque miserabilis : dispersi a suis, pars cedere, alii insequi ; neque signa neque ordines observare ; ubi quemque periculum ceperat, ibi resistere ac propulsare ; arma, tela, equi, viri, hostes, cives, permixti ; nihil consilio neque imperio agi ; fors omnia regere. Itaque multum diei processerat, quum etiam-

mains se lancerait à leur poursuite, de se retirer aussitôt, non pas en troupe ni du même côté, mais à la débandade et dans les directions les plus opposées. Ainsi les Numides, supérieurs en nombre, s'ils ne peuvent détourner les Romains de la poursuite, les forcent à se disperser, puis les prennent en queue ou en flanc et les enveloppent. D'autres fois ils s'enfuient vers la colline, qui les favorise mieux encore que la plaine ; car leurs chevaux s'échappent sans peine à travers ces broussailles dont ils ont l'habitude, tandis que les nôtres sont arrêtés à chaque pas par les inégalités d'un sol auquel ils ne sont point faits.

LI. En somme, ce ne furent pendant toute la durée de ce combat que vicissitudes, irrégularités, honteuse et déplorable confusion : séparés de leurs compagnons, les uns fuient, les autres poursuivent ; drapeaux et rangs sont abandonnés ; chacun résiste et se défend là où le péril l'a surpris ; boucliers, traits, chevaux, hommes, ennemis, citoyens, tout est pêle-mêle ; ni la prudence ni la voix des chefs ne décident plus rien, le hasard conduit tout. Aussi le jour était-il déjà fort avancé, que l'issue du combat demeurait incertaine. Lorsqu'en-

turba Romanorum
cœperat insequi,
recipiebant sese,
non confertim
neque in unum,
sed quam maxime divorsi,
alii alio.

Ita, priores numero,
si nequiverant
detererere hostes
a persequendo,
circumveniebant disjectos
ab tergo aut lateribus :
sin collis

opportuniior fugæ
quam campi fuerant,
ea vero equi Numidarum
consueti
evadere facile
inter virgulta ;
asperitas
et insolentia loci
retinebat nostros.

LI. Ceterum
facies totius negotii
varia, incerta, foeda
atque miserabilis :
dispersi a suis,
pars cedere,
alii insequi ;
observare neque signa
neque ordines ;
ubi periculum
ceperat quemque,
resistere ac propulsare ibi ;
arma, tela,
equi, viri,
hostes, cives,
permixti ;
nihil agi
consilio
neque imperio ;
fors regere omnia.
Itaque multum diei
processerat,
quum eventus
erat etiamtum in incerto.

la troupe des Romains
commençait à les poursuivre,
se retiraient,
non en-troupe
ni en un-seul lieu,
mais le plus possible séparés,
l'un ici, l'autre ailleurs.

Ainsi, étant supérieurs en nombre,
s'ils n'avaient-pu (ne pouvaient)
détourner-par-la-crainte les ennemis
de les poursuivre,
ils entouraient eux disséminés
par derrière ou par les flancs :
ou-si la colline
était plus favorable à la fuite
que les champs (la plaine) n'avaient été,
par-là certes les chevaux des Numides
y étant habitués
ne manquaient pas d'échapper facilement
à travers les broussailles ;
au contraire l'inégalité du sol
et l'inexpérience du terrain
retenait (arrêtait sans cesse) les nôtres.

LI. Du reste
l'aspect de toute cette affaire
était varié, incertain, affreux
et pitoyable :
séparés des leurs,
les uns de lâcher-pied,
les autres de poursuivre ;
de n'observer ni leurs enseignes
ni leurs rangs ;
partout où le danger
avait pris (surprenait) chacun,
de résister et de le repousser là ;
armes-défensives, traits,
chevaux, hommes,
ennemis, citoyens,
sont confondus-pêle-mêle ;
rien de ne se faire (ne se fait)
avec prudence
ni par ordre des chefs ;
le hasard de diriger (dirige) tout.
Aussi beaucoup (une grande partie) du
avait passé déjà, [jour
quand (que) l'issue du combat
était même-alors en doute.

tum eventus in incerto erat. Denique, omnibus labore et æstu languidis, Metellus, ubi videt Numidas minus instare, paulatim milites in unum conducit, ordines restituit, et cohortes legionarias quatuor advorsum pedites hostium collocat (eorum magna pars superioribus locis fessa consederat); simul orare, hortari milites ne deficerent, neu paterentur hostes fugientes vincere: « Neque illis castra esse, neque munimentum ullum, quo cedentes tenderent: in armis omnia sita. » Sed ne Jugurtha quidem interea quietus: circumire, hortari, renovare prælium, et ipse cum delectis tentare omnia; subvenire suis, hostibus dubiis instare; quos firmos cognoverat, eminus pugnando retinere.

LII. Eo modo inter se duo imperatores, summi viri, certabant, ipsi pares, ceterum opibus disparibus: nam Metello virtus militum erat, locus advorsus; Jugurthæ alia omnia, præter

fin la fatigue et la chaleur ont abattu l'ardeur des combattants, Métellus, s'apercevant que les Numides le pressent moins vivement, rallie ses hommes, rétablit leurs rangs, et oppose quatre cohortes de légionnaires à l'infanterie ennemie, dont la plus grande partie, épuisée de lassitude, était allée se reposer sur les hauteurs voisines. En même temps il supplie, il conjure les siens de ne point se laisser abattre, de ne point souffrir que la victoire reste à des ennemis qui fuient; il leur représente qu'ils n'ont ni camp ni retranchements pour protéger leur retraite, que leur unique espoir est dans leurs armes. De son côté, Jugurtha non plus n'est pas oisif: il se porte partout, il exhorte, il renouvelle le combat; il fait lui-même, à la tête d'une troupe d'élite, les derniers efforts; soutient les siens, pousse vigoureusement ceux des ennemis qui hésitent; arrête, en les combattant de loin, ceux dont il remarque la fermeté.

LII. Ainsi luttaient entre eux ces deux généraux, tous deux éminents, tous deux personnellement égaux, mais inégalement soutenus: Métellus avait pour lui la valeur de ses soldats, contre lui le désavantage du terrain; tout secondait Jugurtha, tout, excepté son ar-

Denique,
 omnibus languidis
 labore et æstu,
 Metellus,
 ubi videt Numidas
 instare minus,
 conducit paulatim milites
 in unum,
 restituit ordines,
 et collocat quatuor cohortes
 legionarias
 advorsum pedites hostium
 — magna pars eorum
 consererat fessa
 locis superioribus; —
 simul orare,
 hortari milites
 ne deficerent,
 neu parententur
 hostes fugientes vincere :
 « Neque castra esse illis
 neque ullum munimentum,
 quo cedentes tenderent :
 omnia sita in armis. »
 Sed interea
 ne Jugurtha quidem
 quietus :
 circumire, hortari,
 renovare prælium,
 et ipse tentare omnia
 cum delectis ;
 subvenire suis,
 instare hostibus dubiis ;
 retinere pugnando eminus
 quos cognoverat firmos.

LII. Eo modo
 certabant inter se
 duo imperatores,
 viri summi,
 ipsi pares,
 ceterum opibus disparibus :
 nam virtus militum
 erat Metello,
 locus advorsus ;
 omnia alia,
 præter milites,
 opportuna Jugurthæ.

Enfin,
 tous étant languissants
 par la fatigue et la chaleur,
 Métellus,
 dès qu'il voit les Numides
 le presser moins vivement,
 rassemble peu-à-peu ses soldats
 en un-seul corps,
 rétablit les rangs,
 et place quatre cohortes
 de-légionnaires
 en face des fantassins des ennemis
 — or une grande partie d'entre eux
 s'était arrêtée fatiguée [teurs) ; —
 sur les lieux supérieurs (sur les hau-
 en-même-temps il se met à prier,
 à exhorter les soldats
 à ce qu'ils ne fissent-pas-défaut,
 ou (et) ne souffrissent pas
 des ennemis en-fuite vaincre ;
 ajoutant : « Ni camp être à eux
 ni aucun retranchement,
 où lâchant-pied ils se dirigeassent :
 tout être placé pour eux dans les armes. »
 Mais pendant-ce-temps
 pas même Jugurtha
 n'était inactif :
 il ne cessait de parcourir, d'exhorter,
 de renouveler le combat,
 et lui-même d'essayer toutes choses
 avec des hommes choisis ;
 de venir-en-aide aux siens,
 de presser les ennemis hésitants ;
 d'arrêter en combattant de loin
 ceux qu'il savait intrépides.

LII. De cette manière
 rivalisaient entre eux
 deux généraux,
 hommes éminents,
 eux-mêmes (personnellement) égaux,
 du reste avec des ressources inégales :
 car la valeur des soldats
 était à Métellus,
 mais un terrain contraire ;
 toutes les autres choses,
 excepté les soldats,
 étaient favorables à Jugurtha.

milites, opportuna. Denique Romani, ubi intellegunt neque sibi perfugium esse, neque ab hoste copiam pugnandi fieri (et jam die¹ vesper erat), advorso colle, sicuti præceptum fuerat, evadunt². Amisso loco, Numidæ fusi fugatique : pauci interiere ; plerosque velocitas et regio hostibus ignara³ tuta sunt. Interea Bomilcar, quem elephantis et parti copiarum pedestrium præfectum ab Jugurtha supra diximus, ubi eum Rutilius prætergressus est, paulatim suos in æquum locum deducit : ac dum legatus ad flumen, quo præmissus erat, festinans pergît, quietus, uti res postulabat, aciem exornat, neque remittit quid ubique hostis ageret explorare. Postquam Rutilium consedisse jam et animo vacuum accepit, simulque ex Jugurthæ prælio clamorem augeri, veritus ne legatus, cognita re, laborantibus suis auxilio foret, aciem, quam diffidens virtuti militum arcte statuerat, quo hostium itineri officeret, latius porrigit, eoque modo ad Rutilii castra procedit.

mée. Enfin les Romains, voyant qu'ils n'ont aucun moyen de retraite et que l'ennemi ne leur laisse aucune possibilité de combattre régulièrement, pressés d'ailleurs par l'approche de la nuit, gravissent, conformément à leurs ordres, la colline qui leur fait face. Chassés de cette position, les Numides se dispersent et fuient : il n'en périt qu'un petit nombre ; leur vitesse, jointe au peu de connaissance que nous avons du pays, les sauva presque tous. — Cependant Bomilcar, à qui Jugurtha, comme nous l'avons dit plus haut, avait confié les éléphants et une partie de l'infanterie, dès qu'il se voit dépassé par Rutilius, fait insensiblement descendre ses hommes dans la plaine, et, tandis que le lieutenant se hâte de gagner le fleuve vers lequel Métellus l'a détaché, il dispose à loisir sa troupe dans l'ordre convenable, sans cesser d'explorer tous les mouvements de l'ennemi. Puis, dès qu'il apprend que Rutilius a pris position sur la rive et s'y livre à la plus parfaite sécurité, que d'autre part les cris redoublent du côté où combat Jugurtha, craignant que le lieutenant, s'il est informé de ce qui se passe, ne s'élançe au secours des Romains en péril, pour lui fermer le chemin, il déploie sur une plus grande étendue ses troupes qu'il avait jusqu'alors tenues serrées par défiance de leur valeur, et marche droit au camp de Rutilius.

Denique Romani,
 ubi intellegunt
 neque perfugium esse sibi,
 neque copiam pugnandi
 fieri ab hoste
 (et jam vesper die erat),
 evadunt colle advorso,
 sicuti præceptum fuerat.
 Loco amisso,
 Numidæ fusi fugatique :
 pauci interiere ;
 velocitas
 et regio ignara hostibus
 tuta sunt plerosque.
 Interea Bomilcar,
 quem diximus supra
 præfectum ab Jugurtha
 elephantis
 et parti
 copiarum pedestrium,
 ubi Rutilius
 prætergressus est eum,
 deducit paulatim suos
 in locum æquum ;
 ac, dum legatus festinans
 pergit ad flumen
 quo præmissus erat,
 quietus exornat aciem
 uti res postulabat,
 neque remittit explorare
 quid hostis ageret ubique.
 Postquam accepit
 Rutilium jam consedisse,
 et vacuum animo,
 simulque clamorem augeri
 ex prælio Jugurthæ,
 veritus ne legatus,
 re cognita,
 foret auxilio suis
 laborantibus,
 quo officeret
 itineri hostium,
 porrigit latius aciem,
 quam statuerat arcte
 diffidens virtuti militum ;
 proceditque eo modo
 ad castra Rutilii.

Enfin les Romains,
 dès qu'ils comprennent
 ni retraite possible n'être à eux,
 ni possibilité de combattre
 ne leur être faite par l'ennemi
 (et déjà le soir du jour était arrivée),
 gravissent par la colline en-face,
 comme il leur avait été prescrit.
 Ce poste une fois perdu,
 les Numides sont dispersés et mis-en-fuite :
 peu seulement périrent ;
 leur agilité
 et la contrée inconnue aux ennemis
 protégèrent la plupart d'entre eux.
 Cependant Bomilcar,
 que nous avons dit ci-dessus
 avoir été préposé par Jugurtha
 aux éléphants
 et à une partie
 des troupes d'infanterie,
 dès que Rutilius
 l'eut dépassé,
 fait-descendre peu-à-peu les siens
 en un lieu uni (plat) ;
 et, tandis que le lieutenant se hâtant
 poursuit-sa-route vers le fleuve
 où il avait été envoyé-en-avant,
 calme (à loisir) il dispose son armée
 comme la circonstance l'exigeait,
 et ne cesse d'explorer
 quelle chose l'ennemi faisait partout.
 Lorsqu'il eut appris
 Rutilius enfin s'être arrêté,
 et être libre d'esprit (sans inquiétude),
 et en même temps les cris s'augmenter
 venant du combat de (du côté où combat)
 craignant que le lieutenant, [Jugurtha,
 cette circonstance une fois connue,
 ne fût à secours aux (ne vint au secours
 qui commençaient-à-plier, [des) siens
 pour qu'il fit-obstacle (pour nuire)
 à la marche des ennemis,
 il étend plus au-large son armée,
 qu'il avait disposée en-rangs-serrés
 se défiant du courage de ses soldats ;
 et il s'avance de cette façon
 vers le camp de Rutilius.

LIII. Romani ex improviso pulveris vim magnam animadvortunt : nam prospectum ager arbustis consitus prohibebat. Et primo rati humum aridam vento agitari : post, ubi æquabilem manere, et, sicuti acies movebatur, magis magisque appropinquare vident, cognita re, properantes arma capiunt, ac pro castris, sicuti imperabatur, consistunt : deinde, ubi propius ventum, utrinque magno clamore concurritur. Numidæ tantummodo remorati dum in elephantis auxilium putant : postquam impeditos ramis arborum atque ita disjectos circumveniri vident, fugam faciunt; ac plerique, abjectis armis, collis aut noctis, quæ jam aderat, auxilio integri abeunt. Elephanti quatuor capti; reliqui omnes, numero quadraginta, interfecti. At Romani, quanquam itinere atque opere castrorum et prælio fessi lætique¹ erant, tamen, quod Metellus amplius opinione morabatur, instructi intentique obviam procedunt : nam dolus

LIII. Soudain les Romains aperçoivent un grand nuage de poussière : les arbustes dont ce lieu était tout planté empêchaient d'ailleurs la vue de s'étendre. Ils crurent d'abord que c'était le vent qui soulevait le sable de cette plaine brûlée; mais comme le nuage s'élevait toujours également et se rapprochait de plus en plus à chaque mouvement des Numides, le doute ne fut pas long. Ils se hâtent donc de saisir leurs armes, et, dociles au commandement, se rangent devant le camp : puis, aussitôt que l'ennemi est à portée, on se charge de part et d'autre avec de grands cris. Les Numides ne tinrent bon que tant qu'ils crurent pouvoir compter sur leurs éléphants : dès qu'ils les virent embarrassés dans les branches des arbres, séparés les uns des autres et enveloppés, ils prirent la fuite. La plupart d'entre eux jetèrent leurs armes, et, à la faveur de la colline et de la nuit qui commençait à tomber, s'échappèrent sains et saufs : quatre éléphants furent pris; tous les autres, au nombre de quarante, furent tués. Quant aux Romains, malgré la fatigue de la marche, du campement et du combat, malgré la joie de leur succès, surpris des délais de Métellus, ils se portent à sa rencontre en bon ordre et avec toute la

LIII. Ex improvise
 Romani animadvortunt
 magnam vim pulveris :
 nam ager consitus arbustis
 prohibebat prospectum.
 Et primo rati
 humum aridam
 agitari vento :
 post, ubi vident
 manere æquabilem,
 et, sicuti acies movebatur,
 appropinquare
 magis magisque,
 re cognita,
 properantes capiunt arma,
 ac consistunt pro castris,
 sicuti imperabatur :
 deinde,
 ubi ventum propius,
 concurritur utrinque
 magno clamore.
 Numidæ remorati
 tantummodo dum putant
 auxilium in elephantis :
 postquam vident
 impeditos ramis arborum
 atque ita disjectos
 circumveniri,
 faciunt fugam ;
 ac plerique,
 armis abjectis ,
 abeunt integri
 auxilio collis aut noctis,
 quæ jam aderat.
 Quatuor elephanti capti ;
 omnes reliqui interfecti,
 quadraginta numero.
 At Romani,
 quanquam erant fessi
 lætique
 itinere
 atque opere castrorum
 et proelio,
 tamen,
 quod Metellus morabatur
 amplius opinione,
 procedunt obviam

LIII. A l'improviste
 les Romains remarquent
 une grande quantité de poussière :
 car le terrain planté d'arbustes
 empêchait la vue-au-loin.
 Et d'abord ils furent convaincus
 le sol aride
 être mis-en-mouvement par le vent :
 ensuite, dès qu'ils voient
 la poussière rester dans-le-même-état,
 et, selon que l'armée se mouvait,
 s'approcher
 plus et plus (de plus en plus),
 la chose étant reconnue (comprise),
 se hâtant (à la hâte) ils prennent les armes,
 et se placent devant le camp,
 comme il leur était ordonné :
 ensuite,
 dès qu'on fut venu plus près,
 on s'élança des-deux-côtés
 avec un grand cri.
 Les Numides demeurèrent fermes
 seulement tant qu'ils pensent
 qu'ils ont un secours dans les éléphants :
 lorsqu'ils voient ces animaux
 gênés par les branches des arbres
 et ainsi disséminés
 être enveloppés-de-tous-côtés,
 ils font une fuite (ils fuient) ;
 et la plupart,
 leurs armes étant jetées,
 se retirent sains-et-saufs
 à la faveur de la colline ou de la nuit,
 qui déjà approchait.
 Quatre éléphants furent pris ;
 tous les autres furent tués,
 quarante par le nombre (au nombre de
 Cependant les Romains, [quarante].
 quoiqu'ils fussent las
 et joyeux
 par leur marche
 et par le travail (l'établissement) du camp
 et par le combat,
 pourtant,
 parce que Métellus tardait
 plus que la pensée (plus qu'on n'eût pen-
 s'avancer à-sa-rencontre [sé),

Numidarum nihil languidi neque remissi patiebatur. Ac primo, obscura nocte, postquam haud procul inter se erant, strepitu, veluti hostes adventare¹, alteri apud alteros formidinem simul et tumultum facere; et pæne imprudentia admissum facinus miserabile, ni utrinque præmissi equites rem exploravissent. Igitur pro metu repente gaudium exortum : milites alius alium læti appellant, acta edocent atque audiunt; sua quisque fortia facta ad cælum ferre. Quippe res humanæ ita sese habent : in victoria vel ignavis gloriari licet ; advorsæ res etiam bonos detrectant.

LIV. Metellus, in iisdem castris quadriduo moratus, saucios cum cura reficit, meritos in præliis more militiæ donat, universos in concione laudat, atque agit gratias ; hortatur ad cetera, quæ levia sunt, parem animum gerant : « Pro victoria

vigilance d'une armée chez laquelle les ruses des Numides ne souffrent ni négligence ni relâche. Au premier abord, dans l'obscurité de la nuit, le bruit des deux corps qui se rapprochaient fit croire à la présence des ennemis, et devint pour tous deux une cause réciproque d'alarme et de trouble : cette méprise faillit amener la plus déplorable catastrophe, si des cavaliers, détachés en éclaireurs de part et d'autre, n'eussent reconnu la vérité. Aussitôt la crainte fait place à l'allégresse : les soldats s'abordent avec ravissement : on raconte, on écoute ce qui s'est passé ; chacun porte aux nues ses propres exploits. Car ainsi va le monde : la victoire autorise la jactance même du lâche, l'adversité rabaisse jusqu'au brave.

LIV. Métellus demeure quatre jours campé dans le même endroit, donne des soins aux blessés, décerne suivant l'usage des récompenses à ceux qui les ont méritées dans les combats, adresse publiquement à toutes ses troupes réunies des félicitations et des actions de grâces, les exhorte à déployer la même ardeur dans des travaux dé-

instructi intentique :
nam dolus Numidarum
patiebatur nihil languidi
neque remissi.

Ac primo,
nocte obscura,
postquam erant
haud procul inter se,
alteri facere simul
formidinem et tumultum
apud alteros
strepitu,
veluti hostes adventare;
et facinus miserabile
pæne admissum
imprudencia,
ni equites
præmissi utrinque
exploravissent rem.

Igitur, pro metu,
gaudium exortum repente :
milites læti appellant
alius alium,
edocent atque audiunt acta;
quisque ferre ad cælum
sua facta fortia.
Quippe res humanæ
habent sese ita :
in victoria
licet vel ignavis
gloriari;
res advorsæ
detractant etiam bonos.

LIV. Metellus,
moratus quatrinduo
in iisdem castris,
reficit saucios cum cura,
donat
more militiæ
meritos in præliis,
laudat universos
in concione,
atque agit gratias ;
hortatur
gerant
parem animum
ad cetera, quæ sunt levia :

rangés en bon ordre et attentifs :
car la ruse des Numides
ne souffrait rien de négligent
ni de relâché.

Et d'abord,
la nuit étant obscure,
quand déjà ils étaient
non loin entre eux,
les uns de faire (font, causent) à la fois
de l'effroi et du trouble
auprès des autres (aux autres)
par le bruit qu'ils font en marchant,
comme si des ennemis approcher (appro-
et un fait déplorable [chaient);
était presque commis

par mégarde,
si des cavaliers
envoyés-en-avant des-deux-parts
n'eussent exploré la chose.

Donc, au lieu de la crainte,
la joie éclata tout-à-coup :
les soldats joyeux s'interpellent
l'un l'autre,
racontent et écoutent leurs actes ;
chacun de porter jusqu'au ciel
ses propres actions courageuses.
Car les choses humaines
se passent ainsi :
dans la victoire
il est-permis même aux lâches
de se glorifier ;
les choses contraires (les revers)
rabaisent même les hommes de-mérite.

LIV. Métellus
ayant demeuré quatre-jours
dans le même camp,
fait-rétablir les blessés avec soin,
gratifie-de-récompenses
suivant l'usage du service-militaire
ceux qui l'ont mérité dans les combats,
complimente ses soldats tous-ensemble
dans une assemblée-générale,
et leur rend grâces ;
il les exhorte
à ce qu'ils portent
de semblables dispositions [ciles),
aux autres choses, qui sont légères (fa-

satis jam pugnatum; reliquos labores pro præda fore. » Tamen interim transfugas et alios opportunos, Jugurtha ubi gentium aut quid agitaret¹, cum paucisne esset an exercitum haberet, uti sese victus gereret, exploratum misit. At ille sese in loca saltuosa et natura munita receperat; ibique cogebat exercitum numero hominum ampliorem, sed hebetem infirmumque, agri ac pecoris magis quam belli cultorem. Id ea gratia eveniebat, quod, præter regios equites, nemo omnium Numidarum ex fuga regem sequitur : quo cujusque animus fert, eo discedunt, neque id flagitium militiæ ducitur : ita se mores habent. Igitur Metellus, ubi videt regis etiamtum animum ferocem; bellum renovari, quod nisi ex illius lubidine geri non posset; præterea iniquum certamen sibi cum hostibus; minore detrimento illos vinci quam suos vincere; statuit non præliis, neque acie, sed alio more bellum gerendum. Itaque in Numidiæ loca opulen-

sormais plus faciles, leur rappelle qu'ils ont assez combattu pour la victoire et que leurs efforts n'auront plus pour but que le butin. Cependant il charge des hommes intelligents, transfuges et autres, de découvrir la retraite de Jugurtha, ses projets, s'il n'a plus qu'une poignée d'hommes, ou s'il a encore une armée, quelle contenance il fait depuis sa défaite. Or, ce prince s'était retiré dans des lieux boisés et fortifiés par la nature; et là, il rassemblait une armée, plus nombreuse à la vérité que la première, mais composée d'hommes sans énergie, sans vigueur, plus faits à la culture de la terre et à la garde des troupeaux qu'aux exercices de la guerre. Ce qui l'avait réduit à cette extrémité, c'est qu'à l'exception des cavaliers royaux, nul, chez les Numides, ne suit le roi après une déroute : chacun se dirige où le porte son caprice, sans qu'aucune flétrissure s'attache à cette désertion, autorisée par les mœurs du pays. — Quand Métellus voit que l'âme de Jugurtha n'a rien perdu de sa fierté, qu'il s'agit de renouveler une guerre où rien ne se fera que selon le bon plaisir de l'ennemi, que la lutte n'est point égale entre lui et les Numides, que la défaite est moins désastreuse pour eux que la victoire pour les siens, il prend la résolution de renoncer aux combats et aux engagements réguliers pour adopter un autre mode d'hostilités. Il se di-

« Pugnatum satis jam
 pro victoria;
 labores reliquos
 fore pro præda. »
 Tamen interim
 misit transfugas
 et alios opportunos
 exploratum
 ubi gentium Jugurtha
 aut quid agitaret,
 essetne cum paucis
 an haberet exercitum,
 uti victus gereret sese.
 At ille receperat sese
 in loca saltuosa
 et munita natura;
 ibique cogebat exercitum
 ampliorem
 numero hominum,
 sed hebetem infirmumque,
 magis cultorem agri
 ac pecoris
 quam belli.
 Id eveniebat ea gratia,
 quod præter equites regios
 nemo omnium Numidarum
 sequitur regem ex fuga:
 discedunt eo,
 quo animus ejusque fert,
 idque non ducitur flagitium
 militiæ:
 ita mores habent se.
 Igitur ubi Metellus videt
 animum regis
 etiamtum ferocem;
 bellum renovari,
 quod non posset geri
 nisi ex lubricine illius;
 præterea certamen
 iniquum sibi cum hostibus;
 illos vinci
 detrimento minore
 quam suos vincere;
 statuit bellum gerendum
 non proeliis,
 neque acie,
 sed alio more.

ajoutant : « Avoir été combattu assez enfin
 pour la victoire;
 les travaux qui restent à accomplir
 devoir être en vue du butin. »
 Toutefois sur-ces-entrefaites
 il envoya des transfuges
 et autres émissaires utiles à ses vues
 pour explorer
 en-quel-endroit des nations était Jugurtha
 ou quelle chose il faisait,
 s'il était avec peu d'hommes
 ou s'il avait une armée,
 comment une fois vaincu il se comportait.
 Cependant ce prince s'était retiré
 dans des lieux boisés
 et fortifiés par la nature;
 et là il rassemblait une armée
 plus considérable
 par le nombre des hommes,
 mais languissante et faible,
 plus faite-à-la-culture de la terre
 et du bétail (des troupeaux)
 qu'à la culture (pratique) de la guerre.
 Cela arrivait par cette considération,
 qu'excepté les cavaliers royaux
 nul d'entre tous les Numides
 ne suit le roi après une fuite:
 ils se disséminent là,
 où le désir de chacun le porte,
 et cela n'est point estimé une honte
 pour le service-militaire:
 c'est ainsi que les mœurs se comportent
 Donc dès que Métellus voit [(sont).
 l'âme du roi
 être alors-encore fière (intraitable);
 une guerre être renouvelée,
 laquelle ne pourrait se faire
 sinon d'après le caprice de celui-là (de
 outre-cela la lutte [Jugurtha];
 être inégale à lui-même avec les ennemis;
 eux être vaincus
 avec un dommage moindre [queurs;
 que celui avec lequel les siens être-vain-
 il décide la guerre devoir être faite
 non par des combats,
 ni en-bataille-rangée,
 mais d'une autre manière.

tissuma pergit, agros vastat, multa castella et oppida, temere munita aut sine præsidio, capit incenditque, puberes interfici jubet, alia omnia militum prædam esse. Ea formidine multi mortales Romanis dediti obsides; frumentum et alia, quæ usui forent, affatim præbita; ubicumque res postulabat, præsidium impositum. Quæ negotia, multo magis quam prælium male pugnatum ab suis, regem terrebant : quippe, cui spes omnis in fuga sita erat, sequi cogebatur; et, qui sua loca defendere nequiverat, in alienis bellum gerere. Tamen, ex copia, quod optimum videbatur consilium capit : exercitum plerumque in iisdem locis opperiri jubet; ipse cum delectis equitibus Metellum sequitur, nocturnis et aviis itineribus ignoratus Romanos palantes repente aggreditur. Eorum plerique inermes cadunt, multi capiuntur; nemo omnium intactus profugit; et Numidæ,

rige donc vers les cantons les plus riches de la Numidie, ravage les champs, prend et brûle un certain nombre de châteaux et de bourgs mal fortifiés ou laissés sans garnison, passe au fil de l'épée tous les adultes, abandonne tout le reste au pillage des soldats. Grâce à la terreur qu'inspirent ces exécutions, de toutes parts on livre des otages aux Romains, on leur fournit en abondance et du blé et toutes les provisions nécessaires, on se laisse imposer des garnisons partout où il est besoin. — Cette nouvelle tactique causait au Numide bien plus d'effroi qu'un échec : tout son espoir était dans la fuite, et il se voyait forcé de prendre l'attaque; il n'avait pu se défendre sur son propre terrain, et il lui fallait combattre sur celui de l'ennemi. Quoiqu'il en soit, il prend le parti qui, dans les circonstances, lui semble le meilleur : il donne ordre au gros de son armée de l'attendre à la même place, s'attache lui-même aux pas de Métellus avec l'élite de sa cavalerie, dérobe avec soin sa présence par des marches de nuit à travers des routes détournées, surprend des Romains errants dans la campagne et fond sur eux à l'improviste. Sans armes, la plupart succombent; beaucoup sont faits prisonniers; pas un seul n'échappe sans blessures. Avant qu'aucun secours arrive du camp, les Numides, sui-

Itaque pergit in loca
 opulentissima Numidiæ,
 vastat agros,
 capit incenditque
 multa castella et oppida,
 munita temere
 aut sine præsidio,
 jubet puberes interfici,
 omnia alia
 esse prædam militum.
 Ea formidine
 multi mortales
 dediti obsides Romanis;
 frumentum et alia
 quæ forent usui
 præbita affatim;
 ubicumque res postulabat,
 præsidium impositum.
 Quæ negotia
 terrebant regem
 multo magis quam prælium
 male pugnatum ab suis:
 quippe, cui omnis spes
 sita erat in fuga,
 cogebatur sequi;
 et qui nequiverat
 defendere loca sua,
 gerere bellum
 in alienis.
 Tamen capit consilium
 quod videbatur optimum
 ex copia:
 jubet
 plerumque exercitum
 opperiri in iisdem locis;
 ipse sequitur Metellum
 cum equitibus delectis,
 ignoratus
 itineribus nocturnis
 et aviis
 aggreditur repente
 Romanos palantes.
 Plerique eorum
 cadunt inermes,
 multi capiuntur;
 nemo omnium
 profugit intactus;

Donc il marche vers les lieux
 les plus riches de la Numidie,
 dévaste les terres,
 prend et incendie
 beaucoup de châteaux et de bourgs,
 fortifiés au-hasard (sans art)
 ou *laissés* sans garnison,
 ordonne les adultes être tués,
 toutes les autres choses
 être la proie des soldats.
 Par cet effroi (par l'effroi ainsi causé)
 beaucoup de mortels (d'hommes)
 furent livrés comme otages aux Romains;
 du blé et d'autres *objets*
 qui leur fussent à usage (nécessaires)
 leur furent fournis abondamment;
 partout-où le besoin l'exigeait,
 une garnison fut mise.
 Lesquelles choses (tactiques)
 épouvantaient le roi
 beaucoup plus qu'un combat
 mal soutenu par les siens:
 car, lui pour qui tout espoir
 était placé dans la fuite,
 il était forcé de suivre son ennemi:
 et lui qui n'avait pu
 défendre des lieux favorables-à-lui-même,
 il était forcé de soutenir la guerre
 dans des lieux choisis-par-un-autre.
 Toutefois il prend le parti
 qui lui semblait le meilleur
 d'après la possibilité (les circonstances):
 il ordonne
 la plus-grande-partie-de son armée
 l'attendre dans les mêmes lieux;
 lui-même poursuit Métellus
 avec des cavaliers d'élite,
 et ignoré (s'avancant sans être vu)
 par des marches de-nuit
 et hors-des-grandes-voies
 il attaque subitement
 des Romains errants-ça-et-là.
 La plupart d'entre eux
 tombent n'ayant-pas-d'armes,
 beaucoup sont pris;
 nul d'entre tous
 ne s'enfuit intact (sans blessure);

priusquam ex castris subveniretur, sicuti jussi erant, in proximos colles discedunt.

LV. Interim Romæ gaudium ingens ortum, cognitis Metelli rebus : uti seque et exercitum more majorum gereret ; in adverso loco, victor tamen virtute fuisset ; hostium agro potiretur ; Jugurtham, magnificum ex Auli secordia, spem salutis in solitudine aut fuga coegisset habere. Itaque senatus, ob ea feliciter acta, Dis immortalibus supplicia decernere ; civitas, trepida antea et sollicita de belli eventu, læta agere ; fama de Metello præclara esse. Igitur eo intentior ad victoriam niti, omnibus modis festinare ; cavere tamen necubi¹ hosti opportunus fieret, meminisse post gloriam invidiam sequi : ita quo clarior erat, eo magis anxius. Neque, post insidias Jugurthæ, effuso exercitu prædari : ubi frumento aut pabulo opus erat, cohortes

avant l'ordre qu'ils en ont reçu, se retirent sur les hauteurs voisines.

LV. Grande fut la joie à Rome, quand on y apprit les succès de Métellus, quand on sut qu'il retraçait lui-même et faisait revivre chez les soldats les vertus des ancêtres ; que, malgré le désavantage du terrain, il avait su vaincre par son mérite ; qu'il était maître du territoire ennemi ; qu'il avait contraint Jugurtha, si superbe naguère grâce à la mollesse d'Aulus, de chercher sa sûreté dans ses déserts ou dans la fuite. Le sénat, pour célébrer un si heureux événement, décrète des prières publiques aux Dieux immortels ; la cité tout entière, auparavant tremblante, inquiète sur l'issue de la guerre, s'abandonne à l'allégresse ; la gloire de Métellus est à son comble. — Le consul ne s'en montre que plus ardent à la victoire : il accélère ses mouvements, toujours attentif pourtant à ne point donner prise sur lui à l'ennemi ; car il n'ignore pas qu'à la suite de la gloire marche l'envie, et ainsi son anxiété croît avec sa renommée. Depuis la dernière surprise de Jugurtha, il ne souffrait plus que son armée se débandât pour piller : était-il besoin de blé ou de fourrage, il fai-

et Numidæ,
sicuti jussi erant,
discedunt
in colles proximos,
priusquam subveniretur
ex castris.

LV. Interim Romæ
ingens gaudium ortum,
rebus Metelli cognitis :
uti gereret
seque et exercitum
more majorum ;
in loco adorso
fuisset tamen victor
virtute ;
potiretur
agro hostium ;
coegisset Jugurtham,
magnificum
ex secordia Auli,
habere spem salutis
in solitudine aut fuga.
Itaque senatus
decernere supplicia
Dis immortalibus
ob ea acta feliciter ;
civitas, trepida antea
et sollicita
de eventu belli,
agere læta ;
fama de Metello
esse præclara.
Igitur niti ad victoriam
eo intentior,
festinare omnibus modis ;
cavere tamen
necubi fieret
opportunos hosti,
meminisse [riam :
invidiam sequi post glo-
ita, quo erat clarior,
eo magis anxius.
Neque prædari
exercitu effuso,
post insidias Jugurthæ :
ubi erat opus frumento
aut pabulo,

et les Numides,
comme ils *en* avaient reçu-l'ordre,
se retirent
sur les collines les plus rapprochées,
avant qu'on ne vînt-en-aide *aux Romains*
du camp de *Métellus*.

LV. Cependant à Rome
une immense joie *s'était* élevée,
les actes de Métellus *une fois* appris :
à *savoir*, comme il gouvernait
et lui-même et son armée [cêtres ;
à la façon (d'après les principes) des an-
comme sur un terrain défavorable
il avait été pourtant victorieux
par son mérite ;
comme il était-maître
du territoire des ennemis ;
comme il avait forcé Jugurtha,
si magnifique (orgueilleux) *naguère*
par suite de la mollesse d'Aulus,
à n'avoir *plus* d'espoir de salut
que dans les déserts ou la fuite.
C'est-pourquoi le sénat
s'empresse de décréter des prières *publiques*
aux Dieux immortels
pour ces *faits* accomplis *si* heureusement ;
la cité, tremblante auparavant
et inquiète
concernant l'issue de la guerre,
de se comporter (de se montrer) joyeuse ;
la renommée relativement à Métellus
d'être magnifique.
Lui donc de tendre à la victoire
d'autant plus actif (avec d'autant plus
de s'empresser de toutes façons ; [d'ardeur),
de prendre-garde toutefois
que-par-quelque-endroit il ne devînt
donnant-prise à l'ennemi,
et de se souvenir
la jalousie suivre après la gloire :
ainsi, plus il était illustre,
plus *il était* inquiet.
Et *il ne s'avisait pas* de courir-au-butin
avec une armée débandée,
depuis la *dernière* surprise de Jugurtha :
dès qu'il était besoin de blé
ou de fourrage,

cum omni equitatu præsidium agitabant ; exercitus partem ipse , reliquos Marius ducebat ; sed igni magis quam præda ager vastabatur. Duobus locis haud longe inter se castra faciebant : ubi vi opus erat, cuncti aderant ; ceterum, quo fuga atque formido latius cresceret, divorsi agebant. Eo tempore Jugurtha per colles sequi , tempus aut locum pugnae quærere ; qua venturum hostem audierat, pabulum et aquarum fontes, quorum penuria erat, corrumpere ; modo se Metello, interdum Mario ostendere ; postremos in agmine tentare, ac statim in colles regredi ; rursus aliis, post aliis minitari ; neque prælium facere, neque otium pati ; tantummodo hostem ab incepto retinere.

LVI. Romanus imperator, ubi se dolis fatigari videt, neque ab hoste copiam pugnandi fieri, urbem magnam, et in ea parte,

sait escorter le convoi par les cohortes auxiliaires et par toute la cavalerie. Il avait partagé ses troupes en deux corps, l'un sous sa conduite, l'autre sous la conduite de Marius, et il les occupait moins à piller qu'à incendier les campagnes : ces deux corps campaient à peu d'intervalle l'un de l'autre : fallait-il agir par la force, ils se réunissaient aussitôt ; hors de là, ils se tenaient séparés, afin de répandre plus loin la fuite et la terreur. — Pendant ce temps, Jugurtha suivait les Romains le long des collines, épiant le moment et le lieu de l'attaque : partout où il apprenait qu'ils dussent passer, il gâtait le fourrage et empoisonnait les sources, si rares dans cette contrée ; il se montrait tantôt à Métellus, tantôt à Marius ; il tombait sur les derniers rangs de la colonne, pendant les marches, et regagnait à l'instant les hauteurs, pour revenir bientôt à la charge sur un autre point, puis sur un autre encore ; il n'engageait jamais d'action, et il ne laissait jamais un moment de trêve à l'ennemi, content de traverser tous ses desseins.

LVI. Le général romain, ainsi harcelé par les ruses d'un ennemi qui ne lui laissait aucune occasion de combattre, prit la résolution

cohortes
 cum omni equitatu
 agitabant præsidium;
 ipse ducebat
 partem exercitus,
 Marius reliquos;
 sed ager vastabatur
 igni magis quam præda.
 Faciebant castra
 duobus locis
 haud longe inter se :
 ubi opus erat vi,
 cuncti aderant;
 ceterum agebant divorsi,
 quo fuga atque formido
 cresceret latius.
 Eo tempore Jugurtha
 sequi per colles,
 quærere tempus
 aut locum pugnae;
 qua audierat
 hostem venturum,
 corrumpere pabulum
 et fontes aquarum,
 quorum penuria erat;
 ostendere se modo Metello,
 interdum Mario;
 tentare postremos
 in agmine,
 ac statim regredi in colles;
 minitari rursus aliis,
 post aliis;
 neque facere prælium,
 neque pati otium:
 tantummodo
 retinere hostem
 ab incepto.

LVI. Ubi
 imperator Romanus
 videt se fatigari dolis,
 copiamque pugnandi
 non fieri ab hoste,
 statuit oppugnare
 urbem magnam,
 et arcem regni
 in ea parte
 qua sita erat,

les cohortes *des alliés*
 avec toute la cavalerie
 faisaient un appui (formaient escorte);
 lui-même conduisait
 une partie de l'armée,
 Marius *conduisait* les autres;
 du reste la campagne était ravagée
 par le feu plus que par le pillage.
 Ils établissaient *deux* camps
 en deux endroits *différents*
 non loin entre eux :
 dès que besoin était de force,
 tous étaient-là;
 du reste ils vivaient (demeuraient) séparés,
 pour que la fuite et la terreur
 s'acérût (se propageassent) plus au loin.
 Pendant ce temps Jugurtha
 de *les* suivre le long des collines,
 et de chercher l'occasion
 ou l'endroit *favorable* d'un combat;
 par où il avait ouï-dire
 l'ennemi devoir venir,
 de gêner le fourrage
 et *d'empoisonner* les sources des eaux,
 desquelles rareté était (qui étaient rares);
 de se montrer tantôt à Métellus,
 parfois à Marius;
 d'attaquer les derniers
 dans l'ordre-de-marche,
 et aussitôt de revenir aux collines;
 d'*en* menacer de nouveau d'autres,
 puis d'autres *encore*;
 et de ne pas faire une bataille,
 et de ne pas souffrir un repos;
mais seulement
 de retenir l'ennemi
 loin de son projet.

LVI. Dès que
 le général romain
 voit lui-même être fatigué par *ces* ruses,
 et la possibilité de combattre
 ne pas *lui* être faite (donnée) par l'ennemi,
 il résolut d'assiéger
 une ville considérable,
 et *vraie* citadelle du royaume
 dans cette partie de la Numidie
 où elle était située,

qua sita erat, arcem regni, nomine Zamam¹, statuit oppugnare; ratus id, quod negotium poscebat, Jugurtham laborantibus suis auxilio venturum, ibique prælium fore. At ille, quæ parabantur, a perfugis edoctus, magnis itineribus Metellum antevenit; oppidanos hortatur mœnia defendant, additis auxilio perfugis, quod genus ex copiis regis, quia fallere nequibant², firmissimum; præterea pollicetur in tempore semet cum exercitu adfore. Ita compositis rebus, in loca quam maxime occulta discedit; ac paulo post cognoscit Marium ex itinere frumentatum cum paucis cohortibus Siccam³ missum, quod oppidum primum omnium post malam pugnam ab rege defecerat. Eo cum delectis equitibus noctu pergit, et, jam egredientibus Romanis, in porta pugnam facit. Simul magna voce Siccenses hortatur uti cohortes ab tergo circumveniant: « Fortunam illis præclari facinoris casum dare; si id fecerint, postea sese in regno, illos

d'assiéger Zama, ville importante et véritable rempart de la partie du royaume où elle était située : il pensait, avec assez de vraisemblance, que Jugurtha viendrait au secours de ses sujets en péril, et qu'alors s'engagerait une bataille. Mais Jugurtha, instruit de ce projet par des transfuges, se hâte par des marches forcées de devancer Métellus : il exhorte les habitants à défendre leurs murs ; il leur laisse pour auxiliaires ses transfuges, les plus sûres, sans contredit, de toutes les troupes royales, par l'impossibilité même de la trahison ; il leur promet enfin d'être présent avec son armée, dès qu'il en sera temps. Cette affaire réglée, il se retire dans les lieux les plus couverts des environs. Là il apprend bientôt que Marius a reçu ordre de se détourner de la route avec quelques cohortes pour aller chercher du blé à Sicca, la première de toutes les villes qui eût fait défection après son dernier échec. Il y accourt de nuit avec l'élite de sa cavalerie, et attaque les Romains aux portes de la ville, comme ils en sortaient déjà. En même temps, élevant la voix, il exhorte ceux de Sicca à envelopper nos cohortes par derrière : « La fortune, s'écrie-t-il, leur offre l'occasion d'un brillant exploit : s'ils savent en profiter, ils vivront désormais exempts de toute crainte, lui sur son trône.

Zamam nomine ;
 ratus id,
 quod negotium poscebat,
 Jugurtham venturum
 auxilio suis
 laborantibus,
 præliumque fore ibi.
 At ille,
 edoctus a perfugis
 quæ parabantur,
 antevenit Metellum
 magnis itineribus ;
 hortatur oppidanos
 defendant mœnia,
 perfugis additis
 auxilio,
 quod genus firmissimum
 ex copiis regis,
 quia nequibant fallere ;
 præterea pollicetur
 semet adfore in tempore
 cum exercitu.
 Rebus compositis ita,
 discedit in loca
 quam maxime occulta ;
 ac paulo post cognoscit
 Marium missum Siccam
 ex itinere
 cum paucis cohortibus
 frumentatum,
 quod oppidum
 primum omnium
 defecerat ab rege
 post pugnam malam.
 Pergit eo noctu
 cum equitibus delectis,
 et facit pugnam in porta,
 Romanis
 egredientibus jam.
 Simul hortatur Siccenses
 magna voce
 uti circumveniant cohortes
 ab tergo :
 « Fortunam dare illis casum
 facinoris præclari ;
 si fecerint id,
 postea sese in regno,

Zama par son nom (nommée Zama) ;
 convaincu de ceci,
 que l'affaire (la nécessité) exigeait,
 Jugurtha devoir venir
 à secours aux siens (au secours des siens)
 étant-en-peine,
 et un combat devoir avoir-lieu là.
 Mais lui,
 instruit par des transfuges
 des choses qui se préparaient,
 devance Métellus
 par de grandes marches ;
 exhorte les habitants-de-la-ville
 à ce qu'ils défendent leurs murs,
 des transfuges leur étant adjoints
 à secours (pour les aider),
 laquelle classe de soldats était la plus sûre
 d'entre toutes les troupes du roi,
 parce qu'ils ne-pouvaient le trahir ;
 outre-cela promet
 lui-même devoir être-là en temps opportun
 avec une armée.
 Les choses étant arrangées ainsi,
 il se retire dans des lieux
 le plus possible cachés ;
 et peu après il apprend
 Marius avoir été en voyé à Sicca
 en dehors de la marche de l'armée
 avec peu de cohortes seulement
 pour y aller-chercher-du-blé,
 laquelle ville de Sicca
 la première de toutes
 s'était séparée du parti du roi
 après son combat malheureux.
 Il se rend là pendant-la-nuit
 avec des cavaliers d'élite,
 et il engage le combat à la porte même,
 les Romains
 en sortant déjà.
 En-même-temps il exhorte ceux-de-Sicca
 avec une grande voix (à haute voix)
 à ce qu'ils enveloppent les cohortes
 par derrière,
 s'écriant : « La fortune leur donner la
 d'un acte magnifique ; [chance
 s'ils font cela,
 désormais lui-même dans sa royauté,

in libertate sine metu ætatem acturos. » Ac ni Marius signa inferre¹ atque evadere oppidum properavisset, profecto cuncti aut magna pars Siccensium fidem mutavissent : tanta mobilitate sese Numidæ agunt ! Sed milites Jugurthini, paulisper ab rege sustentati, postquam majore vi hostes urgent, paucis amissis, profugi discedunt.

LVII. Marius ad Zamam pervenit. Id oppidum, in campo situm, magis opere quam natura munitum erat, nullius idoneæ rei egens, armis virisque opulentum. Igitur Metellus, pro tempore atque loco paratis rebus, cuncta mœnia exercitu circumvenit ; legatis imperat ubi quisque curaret ; dein, signo dato, undique simul clamor ingens oritur. Neque ea res Numidas terret : infensi intentique sine tumultu manent. Prœlium incipitur. Romani, pro ingenio quisque, pars eminus glande aut lapidibus pugnare ; alii succedere, ac murum modo suffodere,

eux dans l'indépendance ! » Si Marius ne se fût porté en avant et n'eût en toute hâte évacué la ville, sans aucun doute tous les habitants, ou du moins le plus grand nombre, l'eussent trahi à son tour : tant il y a de mobilité chez les Numides ! Soutenus un instant par la présence du roi, les soldats de Jugurtha, dès qu'ils se sentirent vivement pressés par l'ennemi, s'enfuirent dans toutes les directions, sans avoir perdu beaucoup des leurs.

LVII. Marius arriva bientôt devant Zama. Cette ville, située dans la plaine, devait sa force bien plus à l'art qu'à la nature : elle ne manquait d'aucun des approvisionnements nécessaires, et était abondamment pourvue d'armes et de soldats. Après avoir tout disposé suivant le lieu et les circonstances, Métellus la fait investir de toutes parts par son armée, assigne à chacun de ses lieutenants le poste qu'il confie à ses soins, et donne tout à coup le signal de l'assaut : un cri terrible s'élève sur toute la ligne à la fois. Les Numides n'en sont point effrayés : fermes et menaçants, ils se tiennent sur leurs gardes sans le moindre désordre. La lutte commence. Les Romains, chacun suivant le degré de son courage, lancent de loin des balles de plomb ou des pierres, ou au contraire s'approchent, sapent la mu-

illos in libertate
 acturos ætatem sine metu. »
 Ac ni Marius properavisset
 inferre signa
 atque evadere oppidum,
 profecto cuncti
 aut magna pars Siccensium
 mutavissent fidem :
 tanta mobilitate
 Numidæ agunt sese !
 Sed milites Jugurthini,
 sustentati paulisper
 ab rege,
 postquam hostes
 urgent vi majore,
 profugi discedunt,
 paucis amissis.

LVII. Marius
 pervenit ad Zamam.
 Id oppidum,
 situm in campo,
 munitum erat opere
 magis quam natura,
 egens nullius rei idoneæ,
 opulentum armis virisque.
 Igitur Metellus,
 rebus paratis
 pro tempore atque loco,
 circumvenit cuncta mœnia
 exercitu ;
 imperat legatis
 ubi quisque curaret ;
 dein, signo dato,
 ingens clamor oritur
 undique simul.
 Et ea res
 non terret Numidas :
 infensi intentique
 manent sine tumultu.
 Proelium incipitur.
 Romani,
 quisque pro ingenio,
 pars pugnare eminus
 glande aut lapidibus ;
 alii succedere,
 ac modo suffodere murum,
 modo aggredi

et eux dans la liberté
 devoir passer la vie sans crainte. »
 Et si Marius ne se fût hâté
 de porter-en-avant ses étendards
 et d'évacuer la ville,
 assurément tous
 ou une grande partie de ceux-de-Sicca
 eussent changé leur foi (passé à l'ennemi):
 avec une telle mobilité
 les Numides se conduisent !
 Cependant les soldats de-Jugurtha
 soutenus pendant-quelques-instants
 par leur roi,
 dès qu'ils voient que les ennemis
 les pressent avec une force supérieure,
 prenant-la-fuite se retirent,
 quelques-uns seulement étant perdus.

LVII. Marius
 parvient à Zama.
 Cette ville,
 située dans une plaine,
 avait été fortifiée par des travaux
 plus que par la nature,
 n'était dépourvue d'aucune chose utile,
 était riche en armes et en hommes.
 Donc Métellus,
 les choses étant préparées (ayant tout dis-
 suivant la circonstance et le lieu, [posé])
 entoure toutes les murailles
 avec son armée ;
 il commande (indique) à ses lieutenants
 où chacun d'eux devait veiller ;
 puis, le signal étant donné,
 un grand cri s'élève
 de-tous-côtés en même temps.
 Et cette chose toutefois
 n'épouvante pas les Numides :
 pleins-d'animosité et menaçants
 ils restent sans trouble.
 Le combat s'engage.
 Les Romains se mettent,
 chacun suivant son caractère,
 une partie (les uns) à combattre de loin
 avec des balles ou des pierres ;
 d'autres à s'approcher,
 et tantôt à saper-par-en-bas le mur,
 tantôt à tenter-l'escalade

modo scalis aggredi; cupere prælium in manibus facere¹. Contra ea, oppidani in proximos saxa volvere; sudes, pila, præterea picem sulfure et tæda mixtam, ardentia mittere. Sed nec illos, qui procul manserant, timor animi satis muniverat: nam plerosque jacula, tormentis aut manu emissa, volnerabant; parique periculo, sed fama impari, boni atque ignavi erant.

LVIII. Dum apud Zamam sic certatur, Jugurtha ex improvise castra hostium cum magna manu invadit: remissis qui in præsidio erant, et omnia magis quam prælium expectantibus, portam irrumpit. At nostri, repentino metu perculsi, sibi quisque pro moribus consulunt: alii fugere, alii arma capere: magna pars vulnerati aut occisi. Ceterum ex omni multitudine non amplius quadraginta, memores nominis Romani, grege facto, locum cepere paulo quam alii editiorem: neque inde maxuma vi depelli quiverunt; sed tela minus missa remittere,

raille, tentent l'escalade, brûlent de combattre l'ennemi corps à corps. De leur côté, les assiégés roulent d'énormes pierres sur les plus avancés, et font pleuvoir une grêle de pieux, de javelots enflammés, des torches enduites de poix et de soufre. Ceux mêmes des nôtres qui sont restés à l'écart trouvent peu de garantie dans leur lâcheté: la plupart sont blessés par des traits partis des machines ou de la main des Numides; et ainsi, braves ou lâches, le péril est égal pour tous, la gloire seule diffère.

LVIII. Tandis que l'on se bat ainsi sous les murs de Zama, Jugurtha, suivi d'une troupe nombreuse, fond inopinément sur le camp des ennemis, et force l'une des portes, grâce à la négligence de ceux qui en avaient la garde et qui ne s'attendaient à rien moins qu'à une attaque. Surpris, épouvantés, les nôtres pourvoient à leur sûreté, chacun suivant son caractère: les uns fuient, les autres courent aux armes. La plupart furent blessés ou tués. Sur tout l'ensemble, quarante seulement, fidèles à l'honneur du nom romain, se formèrent en peloton et s'emparèrent d'une petite éminence, d'où les efforts les plus soutenus ne purent les déloger: leur lançait-on de loin des

scalis;
cupere facere prælium
in manibus.
Contra ea,
oppidani volvere saxa
in proximos;
mittere ardentia
sudes, pila,
præterea picem
mixtam sulfure et tæda.
Sed timor animi
muniverat satis nec illos,
qui manserant procul :
nam jacula,
emissatormentis aut manu,
volnerabant plerosque;
bonique atque ignavi
erant periculo pari,
sed fama impari.

LVIII. Dum certatur sic
apud Zamam,
Jugurtha ex improvise
invadit castra hostium
cum manu magna :
qui erant in præsidio,
remissis,
et exspectantibus omnia
magis quam prælium,
irrupit portam.
At nostri,
perculsi metu repentino,
consulunt sibi
quisque pro moribus :
alii fugere,
alii capere arma :
magna pars volnerati
aut occisi.
Ceterum
non amplius quadraginta
ex omni multitudine,
memores nominis Romani,
grege facto,
cepere locum
paulo editiorem quam alii :
neque quiverunt
depelli inde maxuma vi ;
sed remittere

avec des échelles ;
à désirer de faire le combat
dans les mains (de près).
Contrairement à cela,
les habitants de rouler des pierres
sur les plus rapprochés ;
d'envoyer *tout* brûlants
des pieux, des dards,
et outre-cela de la poix
mêlée de soufre et de résine.
Du reste la crainte d'âme (la lâcheté)
n'avait protégé assez pas même ceux-là,
qui étaient restés loin :
car des traits,
lancés par les machines ou par la main,
blessaient la plupart *d'entre eux* ;
et *ainsi* les braves et les lâches
étaient dans un péril égal,
mais avec une renommée inégale.

LVIII. Tandis qu'il est lutté ainsi
auprès de Zama,
Jugurtha à l'improviste
se jette-sur le camp des ennemis
avec une troupe considérable :
ceux qui étaient en garde (de garde)
étant relâchés (négligents),
et s'attendant à toutes choses
plus qu'à un combat,
il force une porte.
Cependant les nôtres,
frappés d'une terreur subite,
avisent pour eux-mêmes
chacun selon *son* caractère :
les uns de fuir,
les autres de prendre les armes :
une grande partie *sont* blessés
ou tués.
Du reste
pas plus de quarante
d'entre toute *cette* multitude,
se souvenant du nom romain,
une troupe étant faite (s'étant formés en
prirent un emplacement [troupe),
un peu plus élevé que les autres :
et ils ne purent
être chassés de là par la plus grande force ;
mais *ils se mirent* à renvoyer

pauci in pluribus minus frustrati : sin Numidæ propius accessissent, ibi vero virtutem ostendere, et eos maxuma vi cædere, fundere atque fugare. Interim Metellus quum acerrume rem gereret, clamorem hostilem ab tergo accepit : dein, converso equo, animadvortit fugam ad se vorsum ¹ fieri ; quæ res indicabat populares esse. Igitur equitatum omnem ad castra propere mittit, ac statim C. Marium cum cohortibus sociorum ; eumque lacrumans per amicitiam perque rempublicam obsecrat, ne quam contumeliam remanere in exercitu victore, neve hostes inultos ² abire sinat. Ille brevi mandata efficit. At Jugurtha, munimento castrorum impeditus, quum alii super vallum præcipitarentur, alii in angustiis ipsi sibi properantes officerent, multis amissis, in loca munita sese recepit. Metellus, infecto

traits, ils les renvoyaient à l'instant, avec plus de succès que leurs adversaires, parce que, peu nombreux eux-mêmes, ils frappaient sur une multitude ; les Numides s'approchaient-ils au contraire, alors surtout, déployant une valeur, une énergie irrésistible, ils les taillaient en pièces, les dispersaient et les mettaient en fuite. — Sur ces entrefaites, Métellus, au plus fort de l'assaut, entend derrière lui des clameurs hostiles. Il tourne bride, et il aperçoit des hommes qui fuient de son côté, signe certain que ce sont des compatriotes. Il détache donc vers le camp toute sa cavalerie, puis aussitôt C. Marius, avec les cohortes des alliés, et il le conjure, les larmes aux yeux, au nom de leur amitié, au nom de la République, de ne point souffrir qu'une armée victorieuse reste sous le coup d'un affront, ni que l'ennemi se retire impuni. Marius exécute promptement cet ordre. Embarrassé dans les retranchements de notre camp, et voyant une partie de ses hommes se précipiter par-dessus les palissades, d'autres s'engager dans d'étroits passages où ils se nuisent par leur empressement même, Jugurtha regagne enfin les hauteurs, après des pertes

tela missa eminus,
 pauci
 frustrati minus
 in pluribus :
 sin Numidæ
 accessissent propius,
 ibi vero
 ostendere virtutem,
 et cædere eos,
 fundere atque fugare
 maxuma vi.
 Interim quum Metellus
 gereret rem acerrume,
 accepit ab tergo
 clamorem hostilem :
 dein, equo converso,
 animadvortit
 fugam fieri vorsum ad se ;
 quæ res indicabat
 esse populares.
 Igitur mittit propere
 ad castra
 omnem equitatum,
 ac statim Caium Marium
 cum cohortibus sociorum ;
 lacrumansque
 obsecrat eum
 per amicitiam
 perque rempublicam,
 ne sinatquam contumeliam
 remanere
 in exercitu victore,
 neve hostes abire inultos.
 Ille efficit mandata
 brevi.
 At Jugurtha impeditus
 munimento castrorum,
 quum alii
 præcipitarentur
 super vallum,
 alii properantes
 in angustiis
 ipsi officerent sibi,
 recepit sese in loca munita,
 multis
 amissis.
 Metellus ,

les traits qui leur étaient lancés de loin,
 eux peu-nombreux
 manquant-leur-coup bien moins
 sur leurs ennemis plus nombreux :
 ou-bien-si les Numides
 s'approchaient plus près,
 là surtout
 ils (les Romains) ne laissaient pas de mon-
 et de les massacrer, [trier leur valeur,
 de les dérouter et de les mettre-en-fuite
 avec une très-grande violence.
 Cependant comme Métellus
 conduisait l'affaire très-vivement,
 il reçut (entendit) par derrière
 une clameur ennemie :
 mais ensuite, son cheval étant retourné,
 il remarque
 une fuite s'opérer du-côté de lui-même ;
 laquelle circonstance indiquait
 les fuyards être des compatriotes.
 Donc il envoie à-la-hâte
 vers le camp
 toute sa cavalerie,
 et (puis) sur-le-champ Caius Marius
 avec les cohortes des alliés ;
 et en pleurant
 il le conjure
 au nom de son amitié
 et au nom de la république,
 qu'il ne souffre pas que quelque affront
 demeurer (demeure)
 dans une armée victorieuse, [nis.
 ni que les ennemis partir (partent) impu-
 Celui-ci (Marius) exécute ces ordres
 en-peu-de-temps.
 Cependant Jugurtha embarrassé
 dans les retranchements du camp romain,
 comme (voyant que) les uns d'entre les siens
 se précipitaient
 par-dessus les palissades,
 et que les autres en se hâtant
 dans des passages-étroits [mêmes,
 eux-mêmes se faisaient-obstacle à eux-
 se retira dans des lieux fortifiés,
 beaucoup d'hommes
 ayant été perdus par lui.
 Métellus ,

negotio, postquam nox aderat, in castra cum exercitu revertitur.

LIX. Igitur postero die, priusquam ad oppugnandum egrederetur, equitatum omnem in ea parte, qua regis adventus erat, pro castris agitare jubet; portas et proxima loca tribunis dispertit; deinde ipse pergit ad oppidum, atque, uti superiore die, murum aggreditur. Interim Jugurtha ex occulto repente nostros invadit. Qui in proximo locati fuerant, paulisper territi perturbantur; reliqui cito subveniunt. Neque diutius Numidæ resistere quivissent, ni pedites cum equitibus permixti magnam cladem in congressu facerent. Quibus illi freti, non, uti equestri prælio solet, sequi, dein cedere; sed advorsis equis concurrere, implicare ac perturbare aciem; ita expeditis peditibus suis hostes pæne victos dare.

LX. Eodem tempore apud Zamam magna vi certabatur: ubi

considérables. Quant à Métellus, l'arrivée de la nuit le force de ramener son armée dans le camp, sans être venu à bout de son entreprise.

LIX. Le lendemain, avant de sortir pour retourner à l'assaut, il ordonne à toute la cavalerie de prendre position devant les retranchements, du côté où pouvait arriver Jugurtha, et répartit entre les tribuns la garde des portes et celle des lieux environnants, puis lui-même se dirige vers la ville, et, comme le jour précédent, attaque les remparts. — Pendant ce temps, Jugurtha sort de nouveau de son embuscade et se jette tout à coup sur les nôtres. Dans les postes avancés, il y eut un moment d'effroi et de confusion; mais les autres accoururent bientôt au secours, et les Numides n'auraient pu résister longtemps, si les fantassins mêlés à leurs cavaliers n'eussent, dans le choc, fait une exécution terrible. Appuyée en effet de cette infanterie, la cavalerie numide, au lieu de charger et de se replier ensuite selon l'usage, poussait à toute bride droit à nos rangs, s'y engageait, y portait le désordre, et livrait ainsi à ses agiles fantassins des ennemis à moitié vaincus.

LX. Au même moment, on combattait avec acharnement à Zama.

negotio infecto,
postquam nox aderat,
revortitur in castra
cum exercitu.

LIX. Igitur die postero,
priusquam egrederetur
ad oppugnandum,
jubet
omnem equitatum
agitare pro castris
in ea parte
qua adventus regis erat;
dispertit tribunis portas
et loca proxuma;
deinde ipse pergit
ad oppidum,
atque, uti die superiore,
aggreditur murum.

Interim Jugurtha repente
invadit nostros ex occulto.
Qui locati fuerant
in proxumo,
territi
perturbantur paulisper;
reliqui
subveniunt cito.

Neque Numidæ quivissent
resistere diutius,
ni perditæ
permixti cum equitibus
facerent magnam cladem
in congressu.

Quibus
illi freti
non sequi,
dein cedere,
uti solet
proelio equestri;
sed concurrere
equis advorsis,
implicare
ac perturbare aciem;
ita dare suis peditibus
expeditis
hostes pæne victos.

LX. Eodem tempore
certabatur magna vi

l'affaire n'étant-pas-terminée,
comme *pourtant* la nuit approchait,
retourne au camp
avec l'armée.

LIX. Donc le jour suivant,
avant qu'il sortît
pour donner-l'assaut,
il ordonne
toute la cavalerie
se tenir devant le camp
de ce côté
par où l'arrivée du roi était *possible*;
il distribue aux tribuns les portes *du camp*
et les lieux les plus proches;
ensuite lui-même se rend
à la ville,
et, comme le jour précédent,
il attaque la muraille.

Cependant Jugurtha soudain
se jette-sur les nôtres d'un *endroit* caché.
Ceux qui avaient été placés
dans *l'endroit* le plus proche,
épouvantés
sont troublés un-moment;
les autres

arrivent-au-secours promptement.

Et les Numides n'eussent pu
résister plus longtemps,
si les fantassins
mêlés avec *leurs* cavaliers
n'eussent fait un grand désastre
dans la rencontre *des deux partis*.

Sur lesquels *fantassins*
eux (les cavaliers) se fiant
ne *se mirent* pas à poursuivre,
puis à se retirer,
comme il est-ordinaire
dans un combat équestre;
mais à s'élancer
avec leurs chevaux en-face-de nous,
à embarrasser
et à troubler *notre* ordre-de-bataille;
et ainsi à livrer à leurs fantassins
agiles-et-dispos
des ennemis presque vaincus.

LX. Au même moment
on combattait avec une grande vigueur

quisque legatus aut tribunus curabat, *eo* acerrume niti, neque alius in alio magis quam in sese spem habere : pariter oppidani agere. Oppugnare aut parare omnibus locis ; avidius alteri alteros sauciare quam semet tegere ; clamor permixtus hortatione, lætitia, gemitu, item strepitus armorum, ad cœlum ferri ; tela utrinque volare. Sed illi qui mœnia defensabant, ubi hostes paululum modo pugnam remiserant, intenti prælium equestre prospectabant. Eos, uti quæque Jugurthæ res erant, lætos modo, modo pavidos animadvorteres ; ac, sicuti audiri a suis aut cerni possent, monere alii, alii hortari, aut manu significare, aut niti corporibus ; huc et illuc, quasi vitabundi aut jacientes tela, agitare. Quod ubi Mario cognitum est (nam is in ea parte curabat), consulto lenius agere ac diffidentiam rei si-

Là surtout où commande soit un lieutenant, soit un tribun, la lutte est des plus vives : nul ne se repose sur d'autres, nul n'a d'espoir qu'en soi : même ardeur chez les assiégés. Ce ne sont partout qu'assauts ou préparatifs de défense : d'un côté comme de l'autre, on est plus jaloux de porter des coups que de s'en garantir : vers le ciel s'élèvent, mêlés au fracas des armes, des cris confus d'encouragement, de joie et de douleur : les traits volent et se croisent sans interruption. — D'ailleurs les défenseurs de la place, pour peu que les Romains ralentissent l'attaque, fixaient au loin des regards attentifs sur le combat de la cavalerie : suivant que les chances devenaient favorables ou contraires à Jugurtha, vous les eussiez vus tantôt joyeux, tantôt consternés ; et, comme s'il eût été possible aux leurs de les entendre ou de les voir, c'étaient ici des avertissements, là des exhortations, des signes de main, de brusques mouvements de corps, toutes les attitudes d'hommes qui s'effacent ou s'avancent pour éviter ou lancer un trait. Marius, qui commandait de ce côté, s'en étant aperçu, se relâche à dessein de sa première ardeur, affecte de

apud Zamam :
 ubi quisque legatus
 aut tribunus curabat,
 niti
 eo acerrume,
 neque habere spem
 alius in alio
 magis quam in sese ;
 oppidani agere pariter.
 Oppugnare aut parare
 omnibus locis ;
 sauciare
 alteri alteros
 avidius
 quam tegere semet ;
 clamor
 permixtus hortatione ,
 lætitia, gemitu,
 item strepitus armorum,
 ferri ad cœlum ;
 tela volare utrinque.
 Sed illi
 qui defensabant mœnia,
 ubi hostes
 paululum modo
 remiserant pugnam,
 intenti prospectabant
 prælium equestre.
 Animadvorteret eos
 modolætos, modo pavidos,
 uti quæque res
 erant
 Jugurthæ ;
 ac, sicuti possent audiri
 aut cerni a suis,
 alii monere, alii hortari,
 aut significare manu,
 aut niti
 corporibus,
 agitare hæc et illuc,
 quasi vitabundi,
 aut jacentes tela.
 Quod ubi cognitum est
 Mario
 (nam is curabat in ea parte),
 consulto agere lenius
 ac simulare

à Zama :
 là où chaque lieutenant
 ou tribun veillait (commandait),
 les Romains de s'efforcer
 d'autant plus vivement,
 et de ne pas mettre leur espoir
 chaque autre (chacun) dans un autre
 plus qu'en lui-même ;
 les habitants-de-la-ville d'agir de même.
 D'attaquer ou de se préparer (on attaquait
 en tous lieux ; [ou l'on se défendait]
 de se blesser (on se blessait)
 les uns les autres
 plus avidement
 que de couvrir (qu'on ne se défendait) soi-
 un eri [même ;
 tout-mêlé d'exhortations,
 de joie, de gémissements,
 et aussi un cliquetis d'armes,
 d'être porté vers le ciel ;
 les traits de voler des-deux-côtés
 Cependant ceux
 qui défendaient les murs,
 dès que les ennemis
 un peu seulement (le moins du monde)
 avaient ralenti le combat,
 attentifs regardaient-au-loin
 la bataille de-la-cavalerie.
 Tu les eusses remarqués (vous les eussiez
 tantôt gais, tantôt tremblants, [vus]
 selon que chaque chose
 était (tournait bien ou mal)
 pour Jugurtha ;
 et, comme s'ils pouvaient être entendus
 ou être vus par les leurs,
 les uns d'avertir, les autres d'exhorter,
 ou de faire-des-signes avec la main,
 ou de se mouvoir-vivement
 avec leurs corps,
 de mouvoir leurs corps par ici et par là,
 comme des gens qui-veulent-éviter,
 ou qui lancent des traits.
 Dès que cela fut appris
 par Marius
 (car c'était lui qui commandait de ce côté),
 à-dessein il se mit à agir plus mollement
 et à feindre

mulare, pati Numidas sine tumultu regis prælium visere. Ita, illis studio suorum adstrictis, repente magna vi murum aggreditur : et jam scalis egressi¹ milites prope summa ceperant, quum oppidani concurrunt, lapides, ignem, alia præterea tela ingerunt. Nostri primo resistere : deinde ubi unæ atque alteræ scalæ comminutæ, qui supersteterant afflicti sunt ; ceteri, quomodo potuere, pauci integri, magna pars confecti vulneribus, abeunt : denique utrinque prælium nox diremit.

LXI. Metellus, postquam videt frustra inceptum, neque oppidum capi, neque Jugurtham nisi ex insidiis aut suo loco pugnam facere, et jam æstatem exactam esse, ab Zama discedit ; et in his urbibus, quæ ad se defecerant satisque munitæ loco aut mœnibus erant, præsidia imponit ; ceterum exercitum in

se défier du succès de ses efforts, laisse les Numides contempler à l'aise le combat de leur roi ; puis, quand ils sont absorbés dans l'intérêt qu'ils portent à leurs compatriotes, soudain il attaque le mur avec une nouvelle vigueur. Déjà les Romains, parvenus au haut des échelles, touchaient presque à la couronne du rempart, lorsque les assiégés accourent et leur envoient une pluie de pierres, de feu, de projectiles de toute nature. Les nôtres résistent d'abord ; mais bientôt deux ou trois échelles se brisent ; ceux qui étaient dessus sont précipités contre le sol et les autres se sauvent comme ils peuvent, quelques-uns sains et saufs, la plupart criblés de blessures. Enfin la nuit fait cesser la lutte de part et d'autre.

LXI. Métellus, reconnaissant que toutes ses tentatives demeurent inutiles, qu'il ne peut prendre la ville, que Jugurtha n'engage de combat que par surprise ou avec l'avantage du terrain, que l'été, d'ailleurs, touche à sa fin, s'éloigne de Zama, met garnison dans les villes qui se sont déclarées pour lui et que protègent suffisamment leur position ou leurs remparts, et assigne à son armée, pour quar-

diffidentiam rei,
 pati Numidas
 visere
 prœlium regis
 sine tumultu.
 Ita,
 illis adstrictis
 studio suorum,
 aggreditur murum
 repente magna vi :
 et jam milites
 egressi scalis
 ceperant prope summa,
 quum oppidani
 concurrunt,
 ingerunt lapides, ignem,
 præterea alia tela.
 Nostri resistere primo :
 deinde, ubi unæ scalæ
 atque alteræ comminutæ,
 qui supersteterant
 afflicti sunt ;
 ceteri abeunt,
 quoquomodo potuere,
 pauci integri,
 magna pars
 confecti volneribus :
 denique utrinque
 nox diremit prœlium.

LXI. Metellus,
 postquam videt
 inceptum frustra,
 neque oppidum capi,
 neque Jugurtham
 facere pugnam
 nisi ex insidiis
 aut loco suo,
 et æstatem
 jam exactam esse,
 discedit ab Zama ;
 et imponit præsidia
 in his urbibus,
 quæ defecerant ad se
 erantque satis munitæ
 loco aut mœnibus ;
 collocat, gratia hiemandi,
 ceterum exercitum

de la défiance en son entreprise,
 et à souffrir que les Numides
 contempler (contemplassent)
 le combat du roi
 sans trouble (à leur aise).
 Et ainsi,
 eux étant absorbés
 par leur intérêt pour les leurs,
 il attaque le mur
 subitement avec une grande énergie :
 et déjà les soldats
 parvenus-en-haut par les échelles
 avaient pris presque le-haut-des-murs,
 quand les habitants
 accourent-en-foule,
 et lancent des pierres, du feu,
 et outre-cela d'autres projectiles.
 Les nôtres de résister d'abord :
 puis, dès qu'une échelle
 et bientôt une seconde est brisée,
 ceux qui s'étaient-trouvés-dessus
 furent renversés à terre ;
 tous-les-autres se retirent,
 de-toute-façon-qu'ils purent,
 peu sans-blessures,
 une grande partie
 criblés de blessures :
 enfin des-deux-côtés
 la nuit sépara (fit cesser) le combat.

LXI. Métellus,
 lorsqu'il voit
 sa tentative être entreprise vainement,
 ni la ville n'être prise,
 ni Jugurtha
 ne livrer bataille
 si-ce-n'est par surprise
 ou dans un endroit favorable à-lui,
 et l'été
 déjà être passé,
 s'éloigne de Zama ;
 et il place des garnisons
 dans ces villes,
 qui avaient passé-par-défection à lui
 et étaient assez fortifiées
 par leur position ou par des remparts ;
 il place, en vue d'y passer-l'hiver,
 le reste de son armée

provinciam, quæ proxima est Numidiæ, hiemandi gratia collocat. Neque id tempus, ex aliorum more, quieti aut luxuriæ concedit; sed, quoniam armis bellum parum procedebat, insidias regi per amicos tendere et eorum perfidia pro armis uti parat. Igitur Bomilcarem, qui Romæ cum Jugurtha fuerat, et inde, vadibus datis, clam Massivæ de nece judicium fugerat, quod ei per maxumam amicitiam maxuma copia fallendi erat, multis pollicitationibus aggreditur. Ac primo efficit uti ad se colloquendi gratia occultus veniat : dein fide data, si Jugurtham vivum aut necatum tradidisset, fore ut illi senatus impunitatem et sua omnia concederet, facile Numidæ persuadet, quum ingenio infido, tum metuenti ne, si pax cum Romanis fieret, ipse per conditiones ad supplicium traderetur.

LXII. Is, ubi primum opportunum, Jugurtham anxium ac miserantem fortunas suas accedit : monet atque lacrumans ob-

tiers d'hiver, la partie de la province romaine la plus rapprochée de la Numidie. Du reste, il n'accorde point, à l'exemple de tant d'autres, cette saison à l'oisiveté et aux plaisirs : frappé des lenteurs de la guerre régulière, il songe à ourdir des complots contre Jugurtha au moyen des amis du prince, et à se faire une arme de leur perfidie. Il se rappelle donc ce Bomilcar qui s'était trouvé à Rome avec Jugurtha, et qui, malgré les cautions fournies en son nom, s'était soustrait par une fuite clandestine aux poursuites dirigées contre lui à propos du meurtre de Massiva; et comme cet homme, plus intime que tout autre avec son maître, avait par cela même plus d'occasions de le trahir, il le fait séduire par les promesses les plus magnifiques, et l'attire d'abord à une entrevue secrète. Là, il lui donne sa parole, qu'en livrant Jugurtha mort ou vif, il obtiendra du sénat l'impunité et la conservation de tous ses biens. Bomilcar se laisse aisément persuader : perfide par nature, il craignait en outre, dans le cas d'une paix avec les Romains, d'être livré au supplice par une des clauses du traité.

LXII. A la première occasion favorable, voyant Jugurtha inquiet et malheureux de l'état de ses affaires, il l'aborde donc, et il lui conseille, il le conjure avec larmes, de pourvoir enfin à sa propre

in provinciam,
quæ est proxima Numidiæ.
Neque concedit id tempus
quieti aut luxuriæ,
ex more aliorum,
sed, quoniam bellum
procedebat parum armis,
parat
tendere regi insidias
per amicos,
et uti perfidia eorum
pro armis.

Igitur aggreditur
multis pollicitationibus
Bomilcarem,
qui fuerat Romæ
cum Jugurtha,
et, vadibus datis,
fugerat inde clam
judicium de nece Massivæ,
quod maxuma copia
fallendi
erat ei

per maxumam amicitiam.
Ac primo efficit
uti occultus veniat ad se
gratia colloquendi:
dein, fide data,
fore ut senatus
concederet illi impunitatem
et omnia sua,
si tradidisset Jugurtham
vivum aut necatum,
persuadet facile Numidæ,
quum ingenio infido,
tum metuenti
ne ipse per condiciones
traderetur ad supplicium,
si pax fieret cum Romanis.

LXII. Is,
ubi primum opportunum,
accedit Jugurtham anxium
ac miserantem
suas fortunas:
monet lacrumans
atque obtestatur,
uti provideat aliquando

dans *cette partie de la province romaine*,
qui est la plus proche de la Numidie.
Et il n'accorde pas ce temps
au repos ou à la mollesse,
d'après l'usage des autres;
mais, comme la guerre
avançait peu par les armes,
il se dispose
à tendre au roi des embûches
par le moyen des amis mêmes du roi,
et à faire-usage de leur perfidie
en guise d'armes.

Donc il attaque (cherche à corrompre)
par de nombreuses promesses
Bomilcar,
qui avait été (s'était trouvé) à Rome
avec Jugurtha,
et qui, des cautions ayant été *pourtant* don-
avait fui de là secrètement [nées,
le jugement sur le meurtre de Massiva,
s'adressant à lui parce qu'une très-grande
de tromper (pour trahir) [facilité
était à lui

par sa très-grande amitié avec *Jugurtha*.
Et d'abord il fait-en-sortie
que caché (en secret) il vienne vers lui
en vue de s'entretenir-avec lui:
ensuite, sa foi (parole) lui étant donnée,
devoir arriver que le sénat
lui accorderait l'impunité
et la conservation de tous ses biens,
s'il parvenait à livrer Jugurtha
vivant ou tué,
il persuade *cela* sans peine au Numide,
à la fois doué d'un naturel perfide,
et-aussi redoutant
que lui-même par les conditions du traite
ne fût livré pour le supplice,
si la paix se faisait avec les Romains.

LXII. Ce *Bomilcar*,
dès que d'abord *l'occasion fut favorable*,
s'approche de Jugurtha inquiet
et qui déplorait
sa fortune *malheureuse*:
il l'avertit en pleurant
et il le conjure,
qu'il pourvoie enfin *en fait de sûreté*

testatur, uti aliquando sibi liberisque et genti Numidarum optime meritæ provideat : « Omnibus præliis sese victos, agrum vastatum, multos mortales captos aut occisos, regni opes comminutas esse : satis sæpe jam et virtutem militum et fortunam tentatam : caveret ne, illo¹ cunctante, Numidæ sibi consulant. » His atque talibus aliis ad deditionem regis animum impellit. Mittuntur ad imperatorem legati : « Jugurtham imperata facturum, ac sine ulla pactione sese regnumque suum in illius fidem tradere. » Metellus prope cunctos senatorii ordinis ex hibernis arcessiri² jubet : eorum atque aliorum, quos idoneos ducebat, consilium habet. Ita, more majorum, ex consilii decreto, per legatos Jugurthæ imperat argenti pondo ducenta millia³, elephantos omnes, equorum et armorum aliquantum. Quæ postquam sine mora facta sunt, jubet omnes perfugas victos adduci. Eorum magna pars, uti jussum erat, adducti :

sûreté, à celle de ses enfants, de la nation entière, qui a si bien mérité de lui : « Ils ont été vaincus dans tous les combats, leur territoire est dévasté, un grand nombre des leurs sont prisonniers ou ont péri, les ressources du royaume sont épuisées : assez longtemps Jugurtha a mis à l'épreuve et la valeur de ses soldats et sa fortune ; ne craint-il pas que les Numides, s'il hésite, n'avisent eux-mêmes ? » Par ces propos et autres semblables, Bomilcar décide enfin le prince à la soumission. Des envoyés partent pour annoncer au général romain que Jugurtha est prêt à souscrire à tout, qu'il livre sans conditions et sa personne et ses États à la foi du consul. Aussitôt Métellus mande des quartiers d'hiver tous les sénateurs présents en Afrique, et les réunit en un conseil avec quelques autres officiers qu'il juge dignes d'y prendre place ; puis, suivant l'ancien usage, en vertu d'un décret de ce conseil, il enjoint à Jugurtha, par l'entremise de ses envoyés mêmes, de donner deux cent mille livres pesant d'argent, tous ses éléphants, une certaine quantité de chevaux et d'armes. Ces premières conditions accomplies sans délai, il commande que tous les transfuges soient amenés garrottés ; et tous sont livrés

sibi liberisque,
 et genti Numidarum,
 meritæ optume :
 « Omnibus præliis
 sese victos esse,
 agrum vastatum,
 multos mortales captos
 aut occisos,
 opes regni comminutas :
 et virtutem militum
 et fortunam
 tentatam jam satis sæpe :
 caveret ne Numidæ
 consulant sibi,
 illo cunctante. »
 His atque aliis talibus
 impellit animum regis
 ad deditionem.
 Legati mittuntur
 ad imperatorem :
 « Jugurtham
 facturum imperata,
 ac tradere sese
 suumque regnum
 in fidem illius
 sine ulla pactione. »
 Metellus jubet propere
 cunctos ordinis senatorii
 arcessiri ex hibernis :
 habet consilium eorum
 atque aliorum,
 quos ducebat idoneos.
 Ita more majorum,
 ex decreto consilii,
 imperat Jugurthæ
 per legatos
 ducenta millia pondo
 argenti,
 omnes elephantos,
 aliquantum equorum
 et armorum.
 Quæ postquam facta sunt
 sine mora,
 jubet omnes perfugas
 adduci vinctos.
 Magna pars eorum
 adducti,

à lui-même et à ses enfants,
 et à la nation des Numides,
 qui avait mérité parfaitement de lui,
 ajoutant : « Dans tous les combats
 eux avoir été vaincus,
 le territoire ravagé,
 beaucoup d'hommes pris
 ou tués,
 les ressources du royaume épuisées :
 et la valeur des soldats
 et la fortune
 avoir été tentée déjà assez souvent :
 qu'il prit-garde que les Numides
 n'avisassent pour eux-mêmes,
 lui hésitant (s'il hésitait). »
 Par ces paroles et par d'autres semblables
 il pousse l'esprit du roi
 vers la reddition.
 Des députés sont envoyés
 vers le général :
 ils annoncent que « Jugurtha
 devoir faire (fera) les choses commandées,
 et livrer (et qu'il livre) lui-même
 et son royaume
 à la foi de lui (de Métellus)
 sans aucune condition. »
 Métellus ordonne à-la-hâte
 tous ceux de l'ordre du-sénat
 être appelés des cantonnements-d'hiver :
 il tient un conseil de ces sénateurs
 et d'autres officiers,
 qu'il estimait propres à être consultés.
 Et-ainsi, à la manière des ancêtres,
 d'après un décret du conseil,
 il commande à Jugurtha
 par l'organe de ses envoyés
 deux cent mille livres en poids (pesant)
 d'argent,
 tous ses éléphants,
 une certaine-quantité de chevaux
 et d'armes.
 Après que ces choses ont été exécutées
 sans retard,
 il ordonne tous les transfuges
 être amenés enchaînés.
 Une grande partie d'entre eux
 furent amenés,

pauci, quum primum deditio cœpit, ad regem Bocchum in Mauretanium abierant. Igitur Jugurtha, ubi armis virisque et pecunia spoliatus, quum ipse ad imperandum ¹ Tisidium ² vocaretur, rursus cœpit flectere animum suum, et ex mala conscientia digna timere. Denique multis diebus per dubitationem consumptis, quum modo tædio rerum advorsarum omnia bello potiora duceret, interdum secum ipse reputaret quam gravis casus in servitium ex regno foret, multis magnisque præsidii nequidquam perditis, de integro bellum sumit. Romæ senatus, de provinciis consultus, Numidiam Metello decreverat.

LXIII. Per idem tempus Uticæ forte C. Mario, per hostias Dis supplicanti, magna atque mirabilia portendi haruspex dixerat ³ : « Proinde, quæ animo agitabat, fretus Dis ageret ; fortunam quam sæpissime experiretur, cuncta prospera eventura. »

en effet, conformément à cet ordre, à l'exception d'un petit nombre, qui, au premier bruit de la soumission projetée, s'étaient sauvés en Mauritanie, auprès du roi Bocchus. Cependant quand Jugurtha, ainsi dépouillé de ses armes, de ses guerriers et de ses trésors, se voit appelé lui-même à Tisidium pour y recevoir de nouveaux ordres, il chancelle encore une fois dans ses résolutions, et commence à redouter les justes châtimens que lui fait entrevoir sa conscience bourrelée. Bien des jours se passent en hésitations : tantôt, dégoûté de sa mauvaise fortune, il estime tout préférable à la guerre ; tantôt il se représente avec effroi combien la chute est lourde, du trône à l'esclavage : enfin, après avoir sacrifié en pure perte la plupart de ses moyens de défense les plus importants, il en revient au parti de la guerre. — A Rome, le sénat, consulté sur la répartition des provinces, avait prorogé à Métellus le gouvernement de la Numidie.

LXIII. Vers ce même temps, un jour que C. Marius offrait aux Dieux un sacrifice à Utique, l'aruspice lui avait prédit de grandes et merveilleuses destinées, l'avait engagé à poursuivre en toute confiance les projets que nourrissait son esprit, et à mettre le plus souvent possible la fortune à l'épreuve, sûr de réussir en toute occa-

uti jussum erat:
 pauci abierant,
 quum primum
 deditio cœpit,
 ad regem Bocchum
 in Mauretanium.
 Igitur Jugurtha,
 ubi spoliatus armis
 virisque et pecunia,
 quum ipse vocaretur
 Tisidium
 ad imperandum,
 cœpit flectere rursus
 suum animum,
 et timere digna
 ex mala conscientia.
 Denique,
 multis diebus consumptis
 per dubitationem,
 quum modo
 tædio rerum advorsarum
 duceret omnia
 potiora bello,
 interdum
 ipse reputaret secum
 quam gravis casus foret
 ex regno in servitium,
 præsiidiis multis
 magnisque
 perditis nequidquam,
 sumit bellum de integro.
 Romæ senatus,
 consultus de provinciis,
 decreverat Numidiam
 Metello.

LXIII. Per idem tempus
 Uticæ
 haruspex dixerat forte
 Caio Mario
 supplicanti Dis
 per hostias
 magna atque mirabilia
 portendi :
 « Proinde, fretus Dis,
 ageret quæ agitabat animo ;
 experiretur fortunam
 quam sæpissime ;

comme il avait été ordonné :
 quelques-uns étaient partis,
 quand d'abord (dès que)
 la reddition commença,
 vers le roi Bocchus
 en Mauritanie.
 Donc Jugurtha,
 dès qu'il fut dépouillé d'armes
 et d'hommes et d'argent,
 comme lui-même était appelé
 à Tisidium [voir des ordres),
 pour qu'on lui commandât (pour rece-
 se mit à fléchir (changer) de nouveau
 son esprit (ses dispositions),
 et à redouter des *châtiments* mérités
 d'après sa mauvaise conscience.
 Enfin,
 beaucoup de jours s'étant écoulés
 dans l'hésitation,
 comme tantôt
 par dégoût des choses contraires (de l'ad-
 il estimait toutes choses [versité)
 préférables à la guerre,
 et que parfois aussi
 lui-même réfléchissait en lui-même
 combien lourde la chute serait
 de la royauté dans l'esclavage,
 quoique des ressources nombreuses
 et considérables
 ayant été perdues par lui en vain,
 il entreprend la guerre de nouveau.
 Cependant à Rome le sénat,
 consulté sur les provinces,
 avait assigné-par-décret la Numidie
 à Métellus.

LXIII. Pendant le même temps
 à Utique
 un aruspice avait dit par hasard
 à Caius Marius
 qui offrait-des-suppliations aux Dieux
 au moyen de victimes
 de grandes et merveilleuses destinées
 lui être présagées :
 « Donc que, confiant dans les Dieux,
 il fit ce qu'il projetait dans son esprit ;
 qu'il tentât la fortune
 le plus souvent possible ;

At illum jam antea consulatus ingens cupido exagitabat. Ad quem capiundum, præter vetustatem familiæ, alia omnia abunde erant : industria, probitas, militiæ magna scientia, animus belli ingens, domi modicus, lubricitatis et divitiarum victor, tantummodo gloriæ avidus. Sed is, natus et omnem pueritiam Arpini ¹ altus, ubi primum ætas militiæ patiens fuit, stipendiis faciundis, non Græca facundia neque urbanis munditiis sese exercuit : ita inter artes bonas integrum ingenium brevi adolevit. Ergo ubi primum tribunatum militarem a populo petit, plerisque faciem ejus ignorantibus, facile notus per omnes tribus ² declaratur. Deinde ab eo magistratu alium post alium sibi peperit ; semperque in potestatibus eo modo agitabat, uti ampliore, quam gerebat, dignus haberetur. Tamen is ad id lo-

sion. Or, depuis longtemps déjà, Marius était tourmenté de la passion du consulat. Pour y parvenir, sauf l'ancienneté de la famille, il réunissait tous les titres : l'activité, l'intégrité, la connaissance profonde de l'art militaire, une âme pleine d'énergie dans les périls de la guerre, simple et modeste dans la paix, inaccessible à la volupté et à la cupidité, uniquement avide de gloire. Né à Arpinum, il y avait passé toute son enfance ; puis, une fois parvenu à l'âge de porter les armes, plein de dédain pour la faconde grecque et pour toutes les délicatesses de la ville, il s'était formé à la vie des camps ; et ainsi, les exercices les plus louables avaient promptement développé, loin de la corruption, les heureuses dispositions de sa nature. Aussi, lorsqu'en premier lieu il avait sollicité auprès du peuple le tribunat militaire, bien que la plupart des citoyens n'eussent jamais vu ses traits, son nom bien connu lui avait-il valu les suffrages unanimes des tribus. Depuis lors il s'était successivement élevé de magistrature en magistrature, se conduisant de telle sorte dans toutes, qu'il sem- blât toujours en mériter de plus éminentes. Toutefois, cet homme si

cuncta
eventura prospera. »
At jam antea
ingens cupido consulatus
exagitabat illum.
Ad capiendum quem,
præter vetustatem familiæ,
omnia alia
erant abunde :
industria, probitas,
magna scientia
militiæ,
animus ingens belli,
modicus domi,
victor lubricitatis
et divitiarum,
avidus
tantummodo gloriæ.
Sed is, natus et altus
omnem pueritiam
Arpini,
ubi primum ætas
fuit patiens militiæ,
exercuit sese
faciendis stipendiis,
non facundia Græca
neque munditiis urbanis :
ita ingenium integrum
adolevit brevi
inter artes bonas.
Ergo ubi primum petit
a populo
tribunatum militarem,
plerisque ignorantibus
faciem ejus,
notus facile
declaratur
per omnes tribus.
Deinde ab eo magistratu
peperit sibi alium
post alium ;
semperque
in potestatibus
agitabat eo modo,
uti haberetur dignus
ampliore quam gerebat.
Tamen is vir talis

toutes choses
lui devoir arriver heureuses. »
Or dès auparavant
un grand désir du consulat
le travaillait.
Pour prendre lequel (et pour y arriver),
excepté l'ancienneté de la famille
tous les autres *titres*
étaient à *lui* abondamment :
l'activité, l'intégrité,
une grande connaissance
du service-militaire,
un esprit grand (ardent) en guerre,
modeste à l'intérieur (en temps de paix),
vainqueur de la volupté
et des richesses (de la cupidité),
avide
seulement de gloire.
Du reste ce *Marius*, né et nourri
pendant toute *son* enfance
à Arpinum,
dès que d'abord *son* âge
fut capable du service-militaire,
s'exerça
en faisant des années-de-campagne,
et non dans la faconde grecque
ni dans les délicatesses de-la-ville :
et ainsi *son* esprit non-corrompu
se développa bientôt (promptement)
au milieu de pratiques louables.
Aussi dès que d'abord il sollicita
du peuple
le tribunat militaire,
quoique la plupart ne-connaissant-pas
son aspect (ses traits, sa personne),
connu *pourtant* sans-peine
il est déclaré (élu)
par toutes les tribus.
Ensuite depuis cette magistrature
il s'en acquit une autre
après une autre ;
et toujours
dans l'exercice de ses pouvoirs
il se comportait de telle sorte,
qu'il fût tenu *pour* digne
d'un plus grand que *celui* qu'il exerçait.
Toutefois cet homme tel (si distingué)

corum¹ talis vir (nam postea ambitione præceps datus est) consulatum petere non audebat : etiamtum alios magistratus plebes, consulatum nobilitas inter se per manus tradebat; novus nemo tam clarus, neque tam egregiis factis erat, quin his indignus illo honore et quasi pollutus haberetur.

LXIV. Igitur, ubi Marius haruspice dicta eodem intendere videt, quo cupido animi hortabatur, ab Metello, petundi gratia, missionem rogat. Cui quanquam virtus, gloria, atque alia oplanda bonis superabant², tamen inerat contemptor animus et superbia, commune nobilitatis malum. Itaque primum, commotus insolita re, mirari ejus consilium, et quasi per amicitiam monere ne tam prava inciperet, neu super fortunam animum gereret : « Non omnia omnibus cupiunda esse ; debere illi res suas satis placere : postremo caveret id petere a populo Ro-

distingué (jusque-là du moins, car son ambition le perdit par la suite) n'osait point briguer le consulat : c'est qu'à cette époque encore, si le peuple disposait des autres charges, le consulat, au contraire, était comme un patrimoine que les nobles se transmettaient de main en main, et il n'était pas d'homme nouveau, quel que fût l'éclat de son nom et de ses actions, qu'ils ne jugeassent indigne de cet honneur et comme souillé d'une tache originelle.

LXIV. Lorsqu'il vit pourtant que les paroles de l'aruspice s'accordaient si bien avec les vœux de son ambition, il demanda un congé à Métellus pour aller se mettre sur les rangs. Or Métellus, bien que pourvu à un haut degré de mérite, de renommée, de tous les avantages que peut désirer un homme de cœur, n'était pas exempt de ce dédain, de cette hauteur superbe, qui est le défaut général de la noblesse. Frappé d'abord d'une démarche si insolite, il en témoigne sa surprise à Marius ; il lui conseille, par forme d'amitié, de ne pas s'engager dans une poursuite insensée, de ne pas élever ses prétentions au-dessus de sa fortune : « Toute ambition ne convenait point également à tous : Marius devait se trouver satisfait de sa po-

ad id locorum,
 — nam postea
 datus est præceps
 ambitione, —
 non audebat
 petere consulatum:
 etiamtum plebes tradebat
 alios magistratus,
 nobilitas consulatum
 inter se per manus;
 nemo novus erat tam clarus
 neque factis tam egregiis,
 quin haberetur his
 indignus illo honore
 et quasi pollutus.

LXIV. Igitur,
 ubi Marius videt
 dicta haruspicis
 intendere eodem,
 quo cupido animi
 hortabatur,
 rogat ab Metello
 missionem, gratia petundi.

Cui
 quanquam virtus, gloria,
 atque alia
 optanda bonis
 superabant,
 animus contemptor
 et superbia
 inerat tamen,
 malum commune
 nobilitatis.
 Itaque primum,
 commotus re insolita,
 mirari consilium ejus,
 et monere
 quasi per amicitiam
 ne inciperet
 tam prava,
 neu gereret
 animum
 super fortunam:
 « Omnia non esse cupiunda
 omnibus;
 suas res
 debere placere illi satis:

jusqu'à cet endroit (jusqu'alors) du moins,
 — car par la suite
 il fut donné précipité (il fut entraîné)
 par l'ambition, —
 n'osait pas
 demander le consulat;
 encore-alors le peuple donnait
 les autres magistratures,
 mais la noblesse se passait le consulat
 entr'elle de mains en mains;
 nul homme nouveau n'était si illustre
 ni pourvu d'actes si remarquables,
 qu'il ne fût réputé par eux (par les nobles)
 indigne de cet honneur-là
 et en-quelque-sorte souillé.

LXIV. Donc,
 lorsque Marius voit
 les paroles de l'aruspice
 tendre là-même (au même but),
 où le désir de son âme
 l'entraînait lui-même,
 il demande à Métellus
 un congé, à l'effet de solliciter le consulat.
 Or à lui (à Métellus)
 bien que du mérite, de la gloire,
 et d'autres avantages
 désirables aux gens de-bien
 fussent-en-abondance,
 un esprit dédaigneux
 et de l'orgueil
 était-en lui pourtant aussi,
 défaut commun
 de la noblesse.
 C'est-pourquoi d'abord,
 ému (surpris) d'une démarche insolite,
 Métellus de s'étonner de son projet,
 et de l'avertir
 comme par amitié
 qu'il n'entreprît pas
 des démarches si déplacées,
 ou (et) qu'il ne portât pas
 son esprit (ses vues)
 au-dessus de sa fortune, [rer
 ajoutant: « Toutes choses n'être pas à dési-
 à tous;
 sa propre position
 devoir lui plaire assez:

mano, quod illi jure negaretur. » Postquam hæc atque alia talia dixit, neque animus Marii flectitur, respondit, ubi primum potuisset per negotia publica, facturum sese quæ peteret; ac postea sæpius eadem postulanti fertur dixisse ne festinaret abire : « Satis mature illum cum filio suo consulatum petiturum. » Is eo tempore in contubernio ¹ patris ibidem militabat, annos natus circiter viginti ². Quæ res Marium, quum pro honore quem affectabat, tum contra Metellum vehementer accendebat. Ita cupidine atque ira, pessumis consultoribus, grassari; neque facto ullo, neque dicto abstinere, quod modo ambitiosum ³ foret; milites, quibus in hibernis præerat, laxiore imperio quam antea habere; apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, crimine simul et magnifice de bello

sition : il devait, en un mot, se bien garder de demander au peuple romain un honneur qui ne pouvait que lui être à bon droit refusé. » Ces représentations et autres semblables n'ayant point ébranlé la résolution de Marius, le général lui répondit enfin qu'il lui accorderait sa demande, dès que les besoins du service le permettraient. Puis, comme Marius ne cessait, par la suite, de réitérer les mêmes sollicitations, il l'engagea, dit-on, à ne point se presser, ajoutant « qu'il serait bien temps pour lui de briguer le consulat avec son fils » (or, le fils de Métellus, âgé d'environ vingt ans, se formait alors au service sous les yeux de son père). — Cette raillerie ne fit que redoubler l'ardeur de Marius pour la dignité qu'il convoitait, et l'exaspérer contre Métellus. Dès ce moment, il n'écoute plus que les funestes conseils de l'ambition et du ressentiment : pas un acte, pas un mot qui ne tende à lui faire des partisans : aux soldats qu'il commande dans les quartiers d'hiver, il se montre moins sévère qu'auparavant; avec les marchands romains, fort nombreux à Utique, il s'entretient de la guerre d'un ton à la fois frondeur et fanfaron : « Qu'on lui

postremo caveret
 petere a populo Romano
 id quod jure
 negaretur illi. »
 Postquam dixit hæc
 atque alia talia,
 animusque Marii
 non flectitur,
 respondit,
 ubi primum potuisset
 per negotia publica,
 sese facturum
 quæ peteret;
 ac fertur dixisse postea
 postulanti eadem
 sæpius
 ne festinaret abire :
 « Illum petiturum
 consulatum
 satis mature
 cum suo filio. »
 Is eo tempore
 militabat ibidem
 in contubernio
 patris,
 natus circiter viginti annos.
 Quæ res
 accenderat Marium
 vehementer,
 quum pro honore
 quem affectabat,
 tum contra Metellum.
 Ita grassari
 cupidine atque ira,
 pessumis consultoribus;
 abstinere neque ullo facto
 neque dicto,
 quod modo
 foret ambitiosum;
 habere milites,
 quibus præerat
 in hibernis,
 imperio laxiore
 quam antea;
 loqui de bello
 simul criminose
 et magnifice

enfin qu'il se gardât-bien
 de solliciter du peuple romain
 ce qui à-bon-droit
 lui serait refusé. »
 Quand *Métellus* a dit ces choses
 et autres semblables,
 et qu'il voit que l'esprit de *Marius*
 n'est pas fléchi,
 il lui répondit enfin que,
 dès que d'abord il le pourrait
 par (sans compromettre) les affaires publi
 lui devoir faire (il ferait) [ques,
 ce que *Marius* demandait;
 et il est rapporté avoir dit plus tard
 à *Marius* qui lui demandait la même per-
 assez-souvent [mission
 qu'il ne se hâtât pas de partir,
 ajoutant : « Lui devoir solliciter
 le consulat
 assez à-temps
 avec son fils (le fils de *Métellus*). »
 Or celui-ci à ce moment
 servait là-même
 dans la tente (sous la surveillance)
 de son père,
 n'étant âgé que d'environ vingt ans.
 Laquelle circonstance
 avait enflammé *Marius*
 vivement,
 à la fois d'ardeur pour la dignité
 qu'il ambitionnait,
 et aussi de haine contre *Métellus*.
 Aussi se mit-il à procéder
 par l'ambition et la colère,
 détestables conseillères;
 à ne s'abstenir ni d'aucune action
 ni d'aucune parole,
 qui seulement
 fût propre-à-capter la faveur;
 à tenir les soldats,
 qu'il commandait
 dans les quartiers-d'hiver,
 avec une autorité plus relâchée
 que précédemment;
 à parler de la guerre
 à la fois d'un-ton-frondeur pour *Métellus*
 et d'un-ton-magnifique pour lui-même

loqui : « Dimidia pars exercitus si sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habiturum ; ab imperatore consulto trahi, quod homo inanis et superbiæ regiæ imperio nimis gauderet. » Quæ omnia, illis eo firmiora videbantur, quod diuturnitate belli res familiares corruperant, et animo cupienti nihil satis festinatur.

LXV. Erat præterea in exercitu nostro Numida quidam, nomine Gauda, Manastabalis filius, Masinissæ nepos, quem Micipsa testamento secundum heredem ¹ scripserat, morbis confectus, et ob eam causam mente paululum imminuta. Cui Metellus petenti more regum uti sellam juxta poneret, item postea, custodiæ causa, turmam equitum Romanorum, utrumque negaverat : honorem, quod eorum modo foret, quos populus Romanus reges appellavisset ; præsidium, quod contu-

confie seulement la moitié de l'armée, et en peu de jours il tiendra Jugurtha dans les fers : Métellus traîne à dessein la guerre en longueur ; sa vanité, son orgueil tout royal se complait outre mesure dans le commandement. » Ces insinuations leur semblaient d'autant plus fondées, que la durée des hostilités avait compromis leur fortune, et qu'au gré de l'impatience rien ne marche jamais assez vite.

LXV. En outre, il y avait alors dans notre armée un Numide nommé Gauda, fils de Manastabal, petit-fils de Masinissa, désigné par le testament de Micipsa comme héritier au second chef ; épuisé d'ailleurs par les souffrances, et par suite ne jouissant pas de toute la plénitude de son intelligence. Vainement il avait demandé à avoir, conformément à la prérogative des rois, d'abord, un siège auprès du consul, et plus tard une garde de cavalerie romaine ; Métellus lui avait refusé l'un et l'autre : l'honneur du siège, parce qu'il n'appartenait qu'aux rois reconnus par le peuple romain ; la garde, parce

apud negotiatores,
quorum magna multitudo
erat Uticæ :

« Si dimidia pars exercitus
permitteretur sibi ,
paucis diebus
habiturum Jugurtham
in catenis ;
trahi
consulto

ab imperatore,
quod homo inanis
et superbix regix
gauderet nimis imperio. »
Quæ omnia videbantur illis
eo firmiora,
quod corruperant
res familiares
diuturnitate belli,
et nihil festinatur satis
animo cupienti.

LXV. Præterea
in nostro exercitu
erat quidam Numida,
Gauda nomine,
filius Manastabalis,
nepos Masinissæ,
quem Micipsa
scripserat testamento
heredem secundum,
confectus morbis,
et ob eam causam
mente paulum imminuta.
Cui petenti
uti, more regum,
poneret sellam juxta,
item postea
causa custodia
turmam
equitum Romanorum,
Metellus
negaverat utrumque :
honorem,
quod foret modo eorum
quos populus Romanus
appellavisset reges ;
præsidium,

devant les commerçants romains,
desquels une grande multitude
était à Utique :

« Si la moitié de l'armée, disait-il,
lui était confiée,
en peu de jours
devoir avoir (il tiendrait) Jugurtha
dans des fers ;
il ajoutait, tout être traîné en longueur
exprès

par le général,
parce qu'étant un homme vain
et d'un orgueil royal
il se réjouissait trop du commandement. »
Toutes réflexions qui leur paraissaient
d'autant plus solides,
qu'ils avaient gâté (vu diminuer)
leurs biens de-famille (leur fortune)
par la longue-durée de la guerre,
et que rien n'est hâté suffisamment
pour un esprit qui désire.

LXV. Outre-cela
dans notre armée
était un certain Numide,
Gauda par son nom (nommé Gauda),
fils de Manastabal,
petit-fils de Masinissa,
que Micipsa
avait inscrit dans son testament
comme héritier en-second,
homme épuisé par les maladies,
et pour ce motif
d'une intelligence un peu affaiblie.
Auquel demandant
que, suivant l'usage des rois,
il plaçât son siège auprès du consul,
et aussi demandant plus-tard
pour sa garde
un escadron
de cavaliers romains,
Métellus
avait refusé l'un-et-l'autre :
l'honneur de siéger près de lui,
parce qu'il appartenait seulement à ceux
que le peuple romain
avait appelés (reconnus) rois ;
la garde,

meliosum in eos foret, si equites Romani satellites Numidæ traderentur. Hunc Marius anxium ¹ aggreditur, atque hortatur uti contumeliarum imperatoris cum suo auxilio pœnas petat. Hominem ob morbos animo parum valido secunda oratione extollit : « Illum regem, ingentem virum, Masinissæ nepotem esse ; si Jugurtha captus aut occisus, imperium Numidiæ sine mora habiturum ; id adeo mature posse evenire, si ipse consul ad id bellum missus foret. » Itaque et illum, et equites Romanos, milites et negotiatores ², alios ipse, plerosque pacis spes impellit, uti Romam ad suos necessarios aspere in Metellum de bello scribant, Marium imperatorem poscant. Sic illi a multis mortalibus honestissima suffragatione consulatus petebatur ; simul ea tempestate plebes, nobilitate fusa per legem Mamiliam, novos extollebat : ita Mario cuncta procedere.

que c'était une honte pour des cavaliers romains d'être livrés, à titre de satellites, à un Numide. — Marius profite donc du mécontentement de cet homme pour l'aborder. Il l'invite à se servir de lui pour tirer vengeance des affronts du général ; puis, sachant combien la maladie a altéré ses facultés, il l'exalte par d'adroites flatteries : « N'est-il point roi, personnage éminent, petit-fils de Masinissa ? Jugurtha une fois pris ou tué, c'est à lui que revient le royaume de Numidie ; or cet heureux événement ne peut tarder, si Marius est créé consul et chargé de cette guerre. » C'est ainsi que Gauda et les chevaliers romains, tant militaires que négociants, entraînés les uns par ses paroles, le plus grand nombre par l'espoir de la paix, écrivent à Rome à leurs amis dans les termes les plus défavorables à Métellus, et demandent Marius pour général ; c'est ainsi que le consulat est sollicité en sa faveur par une immense coalition des suffrages les plus honorables. D'un autre côté le peuple, voyant la noblesse déroutée par la loi Mamilia, cherchait alors à élever des hommes nouveaux, en sorte que tout souriait à Marius.

quod foret contumeliosum
in eos,
si equites Romani
traderentur satellites
Numidæ.

Marius aggreditur hunc
anxium ,
atque hortatur
uti petat pœnas
contumeliarum imperatoris
cum suo auxilio.

Oratione secunda
extollit hominem
animo parum valido
ob morbos :

« Illum esse regem,
virum ingentem,
nepotem Masinissæ ;
si Jugurtha captus
aut occisus,
habiturum sine mora
imperium Numidiæ ;
id adeo
posse evenire mature,
si ipse consul
missus foret ad id bellum. »

Itaque impellit et illum
et equites Romanos,
milites et negotiatores,
ipse alios,
spes pacis plerosque,
uti scribant Romam
ad suos necessarios
aspere in Metellum
de bello,
poscant Marium
imperatorem.

Sic consulatus
petebatur illi
a multis mortalibus
suffragatione
honestissima ;
simul ea tempestate
plebes extollebat novos,
nobilitate fusa
per legem Mamiliam :
ita cuncta procedere Mario.

parce qu'il serait honteux
pour eux (pour ces cavaliers),
si des cavaliers romains
étaient livrés *comme* satellites
à un Numide.

Marius s'adresse à ce *Gauda*
qui est tout-préoccupé,
et il l'exhorte
à ce qu'il tire vengeance
des affronts du général
avec son aide.

Par un langage flatteur
il exalte *cet* homme
d'une intelligence peu solide
à cause de *ses* maux ,

lui rappelant : « Lui être roi,
personnage important,
petit-fils de Masinissa ;
si Jugurtha *venait à être* pris
ou tué,

lui devoir avoir sans délai
l'empire de la Numidie ;
or cela

pouvoir arriver promptement,
si lui-même (Marius) *comme* consul
était envoyé à cette guerre. »

Et ainsi il décide et lui (*Gauda*)
et des chevaliers romains,
soldats et négociants ,
ou du moins lui-même *décide* les uns,
l'espoir de la paix *décide* la plupart,
à ce qu'ils écrivent à Rome
à leurs parents-et-amis
durement (en termes durs) pour *Métellus*
au sujet de la guerre,
et demandent Marius
comme général.

C'est ainsi que le consulat
était sollicité pour lui
par beaucoup de personnes
par la coalition-de-suffrages
la plus honorable ;
en même temps à cette époque
le peuple élevait des *hommes nouveaux*,
la noblesse ayant été mise-en-déroute
par la loi Mamilia : [saient) à Marius.
ainsi toutes choses de réussir (réussis-

LXVI. Interim Jugurtha, postquam, omissa deditioe, bellum incipit, cum magna cura parare omnia, festinare, cogere exercitum; civitates, quæ ab se defecerant, formidine aut ostentando præmia affectare; communire suos locos; arma, tela, alia quæ spe pacis amiserat, reficere aut commercari; servitia Romanorum allicere, et eos ipsos, qui in præsiidiis erant, pecunia tentare; prorsus nihil intactum neque quietum pati, cuncta agitare. Igitur Vaccenses, quo ¹ Metellus initio, Jugurtha pacificante, præsidium imposuerat, fatigati regis suppliciis, neque antea voluntate alienati, principes civitatis inter se conjurant (nam volgus, uti plerumque solet, et maxume Numidarum, ingenio mobili, seditiosum atque discordiosum erat, cupidum novarum rerum, quieti et otio advorsum); dein, compositis inter se rebus, diem tertium constituunt, quod is, festus cele-

LXVI. Cependant Jugurtha, qui avait renoncé à se rendre et repris les hostilités, s'y préparait avec un zèle, une activité infatigable : il rassemblait une armée, cherchait à remuer par la terreur ou par l'appât des récompenses les cités qui s'étaient détachées de lui, fortifiait des places, faisait fabriquer ou achetait des armes, des traits et autres objets semblables, pour remplacer tout ce qu'il avait sacrifié à l'espoir de la paix, attirait à lui les esclaves des Romains, s'efforçait de corrompre à prix d'or les soldats mêmes de nos garnisons, en un mot essayait tout, remuait tout, mettait tout en œuvre. — Il réussit à Vacca, ville où Métellus avait jeté une garnison dès les premières négociations relatives à la paix. Importunés par les instances du roi, et au fond assez bien disposés d'avance à son égard, les habitants, les principaux du moins, conspirent en sa faveur : quant à la multitude, là comme partout et notamment chez les Numides, elle était inconstante, séditieuse, avide de discordes et de révolutions, ennemie du calme et de la tranquillité. Le plan arrêté, l'exécution en est remise au troisième jour, jour fêté, solen-

LXVI. Interim

Jugurtha,
 postquam incipit bellum,
 deditione omissa,
 parare omnia
 cum magna cura,
 festinare,
 cogere exercitum;
 affectare formidine
 aut ostentando præmia
 civitates
 quæ defecerant ab se;
 communire suos locos;
 reficere
 aut commercari
 arma, tela, alia,
 quæ amiserat spe pacis;
 allicere
 servitia Romanorum,
 et tentare pecunia
 eos ipsos,
 qui erant in præsiidiis;
 prorsus pati nihil intactum
 neque quietum,
 agitare cuncta.
 Igitur Vaccenses,
 quo Metellus initio,
 Jugurtha pacificante,
 imposuerat præsidium,
 fatigati suppliciis regis,
 neque alienati antea
 voluntate,
 conjurant inter se,
 principes civitatis,
 — nam volgus,
 uti plerumque solet,
 et maxame Numidarum,
 erat ingenio mobili,
 seditiosum
 atque discordiosum,
 cupidum rerum novarum,
 adversum quieti et otio; —
 dein,
 rebus compositis inter se,
 constituunt tertium diem,
 quod is,
 festus celebratusque

LXVI. Cependant

Jugurtha,
 du-moment-qu'il entame la guerre,
 la reddition *projetée* étant abandonnée,
 de préparer toutes choses
 avec un grand zèle,
 d'agir-précipitamment,
 de rassembler une armée;
 de chercher-à-attirer par l'effroi
 ou en faisant-briller des récompenses
 les cités
 qui s'étaient détachées de lui;
 de fortifier ses places;
 de faire-fabriquer-de-nouveau
 ou d'acheter
 des armes, des traits *et* autres *objets*,
 qu'il avait perdus par l'espoir de la paix;
 d'attirer à lui
 les esclaves des Romains,
 et de tenter *de séduire* par de l'argent
 ceux-là mêmes,
 qui étaient dans les garnisons;
 en un mot de ne souffrir rien de non-essayé
 ni de tranquille,
et de mettre-en-jeu toutes choses.
 Donc les habitants-de-Vacca.
 où Métellus au début, [tions de Jugurtha),
 Jugurtha faisant-la-paix (lors des négocia-
 avait mis une garnison,
 importunés par les prières du roi,
 et non éloignés *de lui dès* auparavant
 par la disposition *de leurs esprits*,
 conjurent entre eux *en sa faveur*,
 du moins les principaux de la cité,
 — car la multitude,
 comme en général elle *y* est-habituée,
 et surtout *celle* des Numides,
 était d'un naturel changeant,
 séditieuse
 et portée-à-la-discorde,
 avide de choses nouvelles (révolutions),
 ennemie du repos et de la tranquillité; —
 ensuite,
 leurs mesures étant concertées entre eux,
 ils fixent *pour l'exécution* le troisième jour,
 parce que ce jour,
 jour de-fête et célébré

bratusque per omnem Africam, ludum et lasciviam magis quam formidinem ostentabat. Sed ubi tempus fuit, centuriones tribunosque militares, et ipsum præfectum oppidi T. Turpilius Silanus, alius alium, domos suas invitant; eos omnes, præter Turpilius, inter epulas obruncant; postea milites palantes, inermos¹ (quippe in tali die ac sine imperio) aggrediuntur. Idem plebes facit, pars edocti ab nobilitate, alii studio talium rerum incitati, quis acta consiliumque ignorantibus tumultus ipse et res novæ satis placebant.

LXVII. Romani milites, improvise metu, incerti ignarique quid potissimum facerent, trepidare ad arcem oppidi, ubi signa et scuta erant: præsidium hostium, portæ ante clausæ fugam prohibebant; ad hoc mulieres puerique pro tectis ædificiorum saxa et alia, quæ locus præbebat, certatim mittere. Ita neque caveri anceps malum, neque a fortissimis infirmissimo generi

nisé par toute l'Afrique, et qui semblait exclure toute défiance au milieu de l'allégresse et des réjouissances publiques; puis, au temps marqué, les conjurés invitent, chacun chez soi, nos centurions, nos tribuns, et jusqu'au commandant de la place, T. Turpilius Silanus, massacrent à table tous leurs hôtes à l'exception de Turpilius, et tombent aussitôt sur nos soldats, répandus sans armes par la ville, grâce à la fête et à l'absence de leurs chefs. Les gens du peuple prennent part au carnage, les uns prévenus par la noblesse, les autres entraînés par leur penchant naturel pour ces sortes d'exécutions, et, bien qu'étrangers au secret, à la pensée intime du complot, trouvant d'ailleurs dans le seul fait du désordre et du bouleversement général un attrait suffisant.

LXVII. Dans cette alarme imprévue, les Romains indécis, ne sachant à quel parti s'arrêter, se précipitent confusément vers la citadelle, où sont leurs enseignes et leurs boucliers: ils trouvent les portes fermées et gardées par un détachement d'ennemis qui leur rendent impossible ce moyen de retraite, tandis que, du haut des toits, les femmes et les enfants font pleuvoir sur eux des pierres et tout ce qui s'offre à leur fureur. Assaillis ainsi de tout côté à la fois, en vain ils cherchent à se garantir: toute leur bravoure ne peut rien contre le sexe, contre l'âge le plus débile; braves et lâches, forts et

per omnem Africam,
ostentabat
ludum et lasciviam
magis quam formidinem.
Sed ubi tempus fuit,
invitant suas domos
centuriones
tribunosque militares,
et præfectum ipsum oppidi
T. Turpilius Silanus,
alius alium ;
inter epulas
obtruncant eos omnes,
præter Turpilius ;
postea aggrediuntur
milites palantes, inermes,
— quippe in tali die
ac sine imperio. —
Plebes facit idem,
pars edocti ab nobilitate,
alii incitati
studio talium rerum,
quis ignorantibus
acta consiliumque
tumultus ipse
et res novæ
placebant satis.

LXVII. Milites Romani,
metu improvise,
incerti ignarique
quid facerent potissimum,
trepidare
ad arcem oppidi,
ubi erant signa et scuta :
præsidium hostium,
portæ clausæ ante
prohibebant fugam ;
ad hoc mulieres puerique
mittere certatim
pro tectis ædificiorum
saxa et alia,
quæ locus præbebat.
Ita neque anceps malum
posse caveri,
neque resisti
a fortissimis
generi infirmissimo :

dans toute l'Afrique,
étalait (semblait promettre)
des divertissements et des réjouissances
plus que de la terreur.
Or dès que le temps fut (fut venu),
ils invitent dans leurs maisons
les centurions
et les tribuns militaires,
et le commandant même de la ville
Titus Turpilius Silanus,
l'un invitant l'un, l'autre un autre ;
puis pendant les festins
ils les massacrent tous,
excepté Turpilius ;
ensuite ils attaquent
nos soldats errants, sans-armes,
— vu que *c'était* dans un pareil jour
et qu'ils étaient sans commandement. —
La populace fait la même chose,
les uns mis-au-fait par la noblesse,
les autres poussés
par leur goût *naturel* pour de telles choses,
gens auxquels, quoique ignorant
les faits et le plan *arrêté*,
le désordre *en* lui-même
et des choses nouvelles (une révolution)
plaisaient assez.

LXVII. Les soldats romains,
dans *cette* alarme imprévue,
indécis et ne-sachant-pas
quelle chose ils feraient de préférence,
s'empressent de courir-en-désordre
vers la citadelle de la ville,
où étaient les enseignes et les boucliers :
mais un poste d'ennemis
et les portes fermées d'avance
empêchaient *cette* fuite ;
outre cela les femmes et les enfants
ne cessaient de lancer à l'envi
du-haut-des toits des édifices
des pierres et autres *projectiles*,
que le lieu *leur* fournissait.
Ainsi ni *ce* double mal (péril)
ne pouvoir (ne pouvait) *s'éviter*,
ni *il ne* pouvait être résisté
même par les plus braves *des hommes*
à *cette* engeance très-débile :

resisti posse : juxta boni malique, strenui et imbelles, inulti obruncati. In ea tanta asperitate, sævissumis Numidis et oppido undique clauso, Turpilius unus ex omnibus Italicis profugit intactus : id misericordiane hospitis, an pactione, an casu ita evenerit, parum comperimus; nisi, quia illi in tanto malo turpis vita fama integra potior, improbus intestabilisque¹ videtur.

LXVIII. Metellus, postquam de rebus Vaccæ actis comperit, paulisper mœstus e conspectu abit; deinde, ubi ira et ægritudo permixta, cum maxuma cura ultum ire injurias festinat. Legionem, cum qua hiemabat, et quamplurimos potest Numidas equites² pariter cum occasu solis expeditos educit; et postera die circiter horam tertiam³ pervenit in quamdam planitiem, locis paulo superioribus circumventam. Ibi milites, fessos itineris magnitudine et jam abnuentes omnia, docet oppidum Vaccam non amplius mille passuum⁴ abesse : « Decere illos

faibles, succombent également sans défense. A travers cette horrible boucherie, au milieu de l'acharnement des Numides, au sein d'une ville fermée de toutes parts, Turpilius, seul d'entre les Italiens, échappa sans aucun mal. Dut-il son salut à la pitié de son hôte, à quelque convention tacite, ou à un pur hasard? Je l'ignore; toujours est-il que l'homme qui, dans un pareil désastre, préféra une vie honteuse à une renommée sans tache, ne peut passer que pour un misérable et un infâme.

LXVIII. Quand Métellus apprit ce qui s'était passé à Vacca, navré de douleur, il se déroba quelques instants aux regards de l'armée; mais bientôt, l'indignation se mêlant aux regrets, il ne songea plus qu'à tout disposer pour une prompte vengeance. Il avait une légion avec lui : il la fait sortir des quartiers, lui adjoint le plus qu'il peut de cavaliers numides, part sans bagages au coucher du soleil, et arrive le lendemain, vers la troisième heure, à une espèce de plaine bordée de tous côtés de petites éminences. Là, comme ses soldats harassés par la longueur du chemin refusaient déjà tout service, il leur annonce qu'ils ne sont plus qu'à un millier de pas de Vacca, leur

juxta boni malique,
 strenui et imbelles,
 obtruncati inulti.
 In ea tanta asperitate,
 Numidis sævissumis
 et oppido clauso undique,
 Turpilius unus
 ex omnibus Italicis
 profugit intactus
 idne evenerit ita
 misericordia hospitibus,
 an pactione, an casu,
 comperimus parum;
 nisi videtur
 improbus instabilisque,
 quia in tanto malo
 vita turpis potior illi
 fama integra.

LXVIII. Metellus,
 postquam comperit
 de rebus actis Vaccæ,
 abiit paulisper mœstus
 e conspectu;
 deinde,
 ubi ira et ægritudo
 permixta,
 festinat
 cum maxuma cura
 ire ultum injurias.
 Educit expeditos
 pariter cum occasu solis
 legionem
 cum qua hiemabat,
 et equites Numidas
 quamplurimos potest;
 et pervenit die postera
 circiter tertiam horam
 in quamdam planitiem
 circumventam
 locis paulo superioribus.
 Ibi docet milites,
 fessos magnitudine itineris
 et jam abnuentes omnia,
 oppidum Vaccam
 non abesse
 amplius mille passuum:
 « Decere

indistinctement braves et lâches.
 forts et faibles,
 furent massacrés sans-défense.
 Dans cette si grande cruauté,
 les Numides étant très-féroces
 et la ville étant fermée de-tous-côtés
 Turpilius seul
 d'entre tous les Italiens
 s'enfuit sans-aucun-mal:
 si-cela arriva ainsi
 par la compassion de son hôte,
 ou par convention, ou par hasard,
 c'est ce que nous savons peu;
 si-ce-n'est-que (seulement) il nous semble
 criminel et infâme,
 parce que dans un si-grand désastre
 une vie honteuse fut préférable pour lui
 à une réputation sans-tache.

LXVIII. Métellus,
 dès qu'il est informé
 au sujet des choses faites à Vacca,
 se retire un instant tout triste
 hors des regards des siens;
 ensuite,
 dès que la fureur et la douleur
 furent mêlées en son âme,
 il se hâte
 avec le plus grand soin
 d'aller se venger de ces attentats.
 Il emmène sans-embarras de bagages
 tout-juste avec le coucher du soleil
 la légion
 avec laquelle il était-en-quartiers-d'hiver,
 et des cavaliers numides
 le plus qu'il peut;
 et il parvient le jour suivant
 vers la troisième heure
 dans une certaine plaine
 entourée-de-toutes-parts
 d'endroits un peu plus élevés.
 Là il informe les soldats,
 fatigués par la longueur de la route
 et déjà refusant tout service,
 la ville de Vacca
 n'être-pas-éloignée
 plus que d'un millier de pas:
 il dit « Être-convenable

reliquum laborem æquo animo pati, dum pro civibus suis, viris fortissimis atque miserrimis, pœnas caperent » : præterea prædam benigne ostentat. Ita animis eorum arrectis, equites in primo late, pedites quam arctissime ire, signa occultare jubet.

LXIX. Vaccenses ubi animum advortere ad se vorsum exercitum pergere, primo, uti res erat, Metellum rati, portas clausere; deinde, ubi neque agros vastari, et eos qui primi aderant Numidas equites vident, rursus Jugurtham arbitrati, cum magno gaudio obvii procedunt. Equites peditesque, repente signo dato, alii vulgum effusum oppido cædere, alii ad portas festinare, pars turrets capere : ira atque spes prædæ amplius quam lassitudo posse. Ita Vaccenses biduum modo ex perfidia lætati : civitas magna et opulens ¹ pœnæ cuncta aut prædæ

représente qu'il est de leur honneur de supporter courageusement un reste de fatigue pour venger de braves et infortunés concitoyens, étale complaisamment à leurs yeux l'espoir du butin. Puis, après avoir ainsi ranimé leur ardeur, il ordonne aux cavaliers de se déployer largement sur le premier plan, à ses fantassins au contraire de se serrer le plus possible et de cacher avec soin les enseignes.

LXIX. Cependant les habitants de Vacca, à la vue d'une armée qui se dirige vers leur ville, convaincus d'abord, et avec raison, que c'est l'armée de Métellus, s'empressent de fermer leurs portes; mais bientôt, remarquant qu'il ne se commet aucun dégât dans la campagne et n'apercevant que les Numides qui marchent en tête de la colonne, ils ne doutent plus que ce ne soit Jugurtha, et se portent en avant avec tous les signes de la joie la plus vive. Aussitôt, à un signal donné, cavaliers et fantassins se s'élancer à la fois : les uns taillent en pièces la foule répandue hors des murs; d'autres courent aux portes ou s'emparent des tours : le ressentiment, l'espoir du butin, font oublier toute lassitude. Ainsi Vacca n'eut que deux jours à se féliciter de sa perfidie : cette vaste et opulente cité fut entièrement livrée soit à la vengeance du glaive, soit au pillage. Turpilius, ce

illos pati animo æquo
 reliquum laborem,
 dum caperent pœnas
 pro suis civibus,
 viris fortissimis
 atque miserrimis :
 præterea
 ostentat benigne prædam.
 Animis eorum arrectis ita,
 jubet
 equites ire in primo
 late,
 pedites
 quam arctissime,
 occultare signa.

LXIX. Ubi Vaccenses
 advortere animum
 exercitum pergere
 vorsum ad se,
 primo rati Metellum,
 uti res erat,
 clausere portas ;
 deinde, ubi vident
 neque agros vastari,
 et eos qui aderant primi
 equites Numidas,
 arbitrati rursum
 Jugurtham,
 procedunt obvii
 cum magno gaudio.
 Equites peditesque,
 signo dato repente,
 alii cædere volgum
 effusum oppido,
 alii festinare
 ad portas,
 pars capere turres :
 ira atque spes prædæ
 posse amplius
 quam lassitudo.
 Ita Vaccenses
 lætati biduum modo
 ex perfidia :
 civitas magna et opulens
 fuit cuncta pœnæ
 aut prædæ.
 Turpilius,

eux souffrir avec une âme résignée
 le reste de la fatigue,
 pourvu qu'ils tirassent l'expiation due
 pour leurs concitoyens,
 hommes très-courageux
 et très-malheureux : »
 outre-cela
 il leur montre avec complaisance le butin.
 Leurs esprits étant ranimés ainsi,
 il ordonne
 les cavaliers marcher en première ligne
 sur-un-plan-étendu,
 les fantassins au contraire
 marcher d'une manière-très-serrée,
 et cacher les enseignes.

LXIX. Dès que les Vaccéens[quèrent]
 tournèrent leur esprit vers ceci (remar
 une armée s'avancer
 du côté de (vers) eux,
 d'abord pensant que c'était Métellus,
 comme la chose était (ce qui était en ef-
 ils fermèrent les portes de leur ville; [fet),
 ensuite, lorsqu'ils voient
 et les champs n'être pas ravagés,
 et ceux qui approchaient les premiers
 être des cavaliers numides,
 s'imaginant au contraire
 que c'était Jugurtha,
 ils s'avancent allant-vers lui
 avec une grande joie.
 Aussitôt cavaliers et fantassins,
 un signal étant donné tout-à-coup,
 les uns de tailler-en-pièces la foule
 répandue-hors de la ville,
 d'autres de se-porter-en-hâte
 vers les portes,
 quelques-uns de prendre des tours :
 la fureur et l'espoir du butin
 de pouvoir plus sur les soldats
 que la lassitude.
 Ainsi les Vaccéens
 ne se réjouirent que deux-jours seulement
 par suite de leur perfidie :
 cette cité grande et opulente
 fut tout-entière un objet de châtiment
 ou de butin.
 Turpilius,

fuit. Turpilius, quem præfectum oppidi unum ex omnibus profugisse supra ostendimus, jussus a Metello causam dicere, postquam sese parum expurgat, condemnatus verberatusque capite pœnas solvit ¹ : nam is civis ex Latio ² erat.

LXX. Per idem tempus Bomilcar, cujus impulsu Jugurtha deditioem, quam metu deseruit, inceperat, suspectus regi, et ipse eum suspiciens ³, novas res cupere, ad perniciem ejus dolum quærere, diu noctuque fatigare animum. Denique, omnia tentando, socium sibi adjungit Nabdalsam, hominem nobilem, magnis opibus, carum acceptumque popularibus suis : qui plerumque seorsum ab rege exercitum ductare, et omnes res exsequi solitus erat, quæ Jugurthæ fesso aut majoribus adstricto superaverant ⁴; ex quo illi gloria opesque inventæ. Igitur utriusque consilio dies insidiis statuitur; cetera, uti res

commandant de la place, qui, comme nous l'avons dit plus haut, avait seul échappé au massacre général, fut invité par Métellus à rendre compte de sa conduite : s'étant mal justifié, il fut condamné, battu de verges et décapité; car il n'était que simple citoyen latin.

LXX. Sur ces entrefaites, l'homme dont les conseils avaient poussé Jugurtha à des projets de soumission que la crainte lui avait fait ensuite abandonner, Bomilcar, suspectant un roi auquel il était devenu lui-même suspect, aspirait à un changement, cherchait quelque ruse pour perdre son maître, se fatiguait l'esprit à y rêver nuit et jour. Enfin, après bien des tentatives inutiles, il s'adjoint comme complice Nabdalsa, personnage d'une haute naissance, d'une immense fortune, d'une grande popularité auprès de ses compatriotes. Chargé en effet la plupart du temps de commander un corps d'armée distinct de celui du roi, et d'expédier toutes les affaires que la fatigue ou des soins plus importants ne permettaient point à Jugurtha de traiter par lui-même, Nabdalsa s'était acquis dans ses fonctions beaucoup de considération et de richesses. Ces deux hommes se concertent donc et prennent jour pour l'exécution de leur complot,

quem ostendimus supra
 præfectum oppidi
 profugisse
 unum ex omnibus,
 jussus a Metello
 dicere causam,
 postquam expurgat sese
 parum,
 condemnatus
 verberatusque
 solvit poenas capite :
 nam is erat civis ex Latio.

LXX. Per idem tempus

Bomilcar,
 impulsu cujus
 Jugurtha
 inceperat deditionem
 quam deseruit metu,
 suspectus regi
 et ipse suspiciens eum,
 cupere
 res novas,
 quærere dolum
 ad perniciem ejus,
 fatigare animum
 diu noctuque.

Denique, tentando omnia,
 adjungit sibi socium
 Nabdalsam,
 hominem nobilem,
 magnis opibus,
 carum acceptumque
 suis popularibus :
 qui solitus erat plerumque
 ductare exercitum
 seorsum ab rege,
 et exsequi omnes res
 quæ superaverant
 Jugurthæ fesso
 aut adstricto majoribus ;
 ex quo
 gloria opesque
 inventæ illi.
 Igitur dies statuitur
 consilio utriusque
 insidiis ;
 placuit

que nous avons montré plus haut
 gouverneur de la ville
 s'être sauvé
 seul d'entre tous,
 invité par Métellus
 à dire (plaider) sa cause,
 comme il se justifie
 peu (incomplètement),
 condamné
 et frappé de verges
 acquitte l'expiation due avec sa tête :
 car c'était un citoyen du Latio.

LXX. Pendant le même temps

Bomilcar,
 à l'instigation duquel
 Jugurtha
 avait entamé ce projet de reddition
 qu'il abandonna ensuite par crainte,
 suspect au roi
 et lui-même le soupçonnant,
 ne cessait de convoiter
 un état-de-choses nouveau (des change-
 de chercher un artifice [ments),
 pour sa perte,
 de se fatiguer l'esprit à ce sujet
 jour et nuit.

Enfin, en tentant tous les moyens,
 il s'adjoit comme associé
 Nabdalsa,
 homme de-noble-naissance,
 de grandes richesses,
 chéri et bien-vu
 de ses concitoyens :
 lequel était habitué en général
 à commander une armée
 séparément du roi,
 et à exécuter toutes les choses
 qui étaient-de-trop
 pour Jugurtha fatigué
 ou retenu par de plus graves affaires,
 par suite de quoi
 de la gloire et des richesses
 avaient été trouvées (acquises) par lui.
 Donc un jour est fixé
 par délibération-commune de tous-deux
 pour l'exécution du complot ;
 il plut (il fut arrêté)

posceret, ex tempore parari placuit. Nabdalsa ad exercitum profectus, quem inter hiberna Romanorum ¹ jussus habebat, ne ager, inultis hostibus, vastaretur. Is postquam magnitudine facinoris percussus ad tempus non venit, metusque rem impediēbat, Bomilcar, simul cupidus incepta patrandi et timore socii anxius, ne, omisso vetere consilio, novum ² quæreret, litteras ad eum per homines fideles mittit, in quis mollitiem secordiamque viri accusare, testari Deos per quos juravisset : « Præmia Metelli in pestem ne converteret : Jugurthæ exitium adesse ; ceterum, suane an Metelli virtute periret, id modo agitari : proinde reputaret cum animo suo, præmia an cruciatum mallet. »

LXXI. Sed quum hæ litteræ allatæ, forte Nabdalsa, exercito corpore fessus, in lecto quiescebat : ubi, cognitis Bomilcaris

s'en remettant d'ailleurs pour les détails aux exigences du moment. Ensuite Nabdalsa rejoint l'armée qu'il tenait par ordre de Jugurtha au cœur même des quartiers romains, pour empêcher que l'ennemi ne dévastât impunément la campagne. — Cependant, frappé de l'énormité du crime, il ne se présente point au jour dit, et son hésitation arrête tout. Alors Bomilcar, à la fois impatient d'en finir, et inquiet des alarmes d'un complice qui pourrait bien, en renonçant au premier projet, en concevoir un nouveau, lui fait tenir, par des mains sûres, une lettre dans laquelle il lui reproche sa mollesse et son apathie : « Au nom des Dieux par lesquels il a juré, veut-il convertir en vengeances les promesses de Métellus ? De toutes façons, Jugurtha est perdu : ce prince périra-t-il victime de leur courage ou de celui de Métellus ? là est toute la question. C'est donc à lui de bien réfléchir à ce qu'il préfère, des récompenses ou des tortures. »

LXXI. Le hasard voulut qu'à l'arrivée de cette lettre, Nabdalsa, fatigué des exercices du jour, fût étendu sur un lit de repos. Lors-

cetera parari
 ex tempore,
 uti res posceret.
 Nabdalsa profectus
 ad exercitum,
 quem habebat
 jussus
 interhiberna Romanorum,
 ne ager vastaretur,
 hostibus inultis.
 Postquam is,
 percussus
 magnitudine facinoris,
 non venit ad tempus,
 metusque impediēbat rem,
 Bomilcar,
 simul cupidus
 patrandi incepta
 et anxius
 timore socii,
 ne, vetere consilio
 omisso,
 quæreret novum,
 mittit ad eum litteras
 per homines fideles,
 in quis
 accusare mollitiem
 secordiamque viri,
 testari Deos
 per quos juravisset :
 « Ne converteret in pestem
 præmia
 Metelli :
 exitium Jugurthæ adesse ;
 ceterum id modo agitari,
 periretne sua virtute
 an Metelli :
 proinde reputaret
 cum suo animo,
 mallet præmia
 an cruciatum. »

LXXI. Sed
 quum hæ litteræ allatæ,
 forte Nabdalsa,
 fessus corpore exercito,
 quiescebat in lecto :
 ubi,

le reste *devoir* se disposer (s'arranger)
 d'après l'occasion,
 selon que la nécessité l'exigerait.
 Nabdalsa partit
 pour l'armée,
 qu'il tenait
 ordonné (par ordre du roi)
 parmi les quartiers-d'hiver des Romains,
 pour que la campagne ne fût pas ravagée,
 les ennemis *restant* impunis.
 Cependant comme cet homme,
 frappé
 par l'énormité du crime,
 n'arrive pas au temps *convenu*,
 et que sa crainte empêchait l'affaire,
 Bomilcar,
 à la fois désireux
 de consommer *son* entreprise
 et inquiet
 de la crainte de *son* complice,
 de peur que, l'ancien projet
 étant abandonné,
 il n'en cherchât un nouveau,
 envoie à lui une lettre
 par des hommes de-confiance,
 dans laquelle *lettre*
 il ne cesse d'accuser la mollesse
 et l'apathie de cet homme (Nabdalsa),
 et de prendre-à-témoin les Dieux
 par lesquels il avait juré,
 le priant « Qu'il ne tournât pas en fléau
 les récompenses
 de (promises par) Métellus :
 la perte de Jugurtha approcher ;
 du reste cela seulement être-en-question,
 s'il périrait par *leur* courage
 ou par *celui* de Métellus :
 falloir donc qu'il réfléchît
 avec son esprit (en lui-même),
 s'il aimait-mieux des récompenses
 ou des tortures. »

LXXI. Or
 lorsque cette lettre fut apportée,
 par hasard Nabdalsa,
 fatigué, *son* corps ayant été exercé,
 reposait sur un lit :
 où (et là),

verbis, primo cura, deinde, uti ægrum animum solet, somnus cepit. Erat ei Numida quidam negotiorum curator, fidus acceptusque, et omnium consiliorum, nisi novissimi, particeps. Qui postquam allatas litteras audivit, ex consuetudine ratus opera aut ingenio suo opus esse, in tabernaculum introit : dormiente illo, epistolam, super caput in pulvino temere positam, sumit ac perlegit ; dein propere, cognitis insidiis, ad regem pergit. Nabdalsa, post paulo experrectus, ubi neque epistolam reperit, et rem omnem, uti acta, cognovit¹, primo indicem persequi conatus, postquam id frustra fuit, Jugurtham placandi gratia accedit : « Quæ ipse paravisset facere, perfidia clientis sui præventa : » lacrumans obtestatur per amicitiam, perque sua antea fideliter acta, ne super tali scelere suspectum sese haberet.

LXXII. Ad ea rex, aliter atque animo gerebat, placide res-

qu'il eut pris connaissance du message de Bomilcar, le souci d'abord, puis le sommeil, suite ordinaire de l'accablement d'esprit, s'empara de lui. Or il avait pour secrétaire un Numide, objet de sa confiance et de son affection, et initié à tous ses desseins, le dernier excepté. Dès que cet homme apprend qu'il est arrivé une lettre, convaincu, par l'effet de l'habitude, qu'on peut avoir besoin de ses services ou de ses avis, il pénètre dans la tente, trouve son maître endormi, prend la lettre négligemment placée sur l'oreiller au-dessus de sa tête, la lit d'un bout à l'autre, connaît ainsi le complot, et se met en route en toute hâte pour les quartiers du roi. De son côté, Nabdalsa ne tarde guère à s'éveiller : il remarque l'absence de la lettre, perce aussitôt tout le mystère, et tente d'abord d'atteindre le dénonciateur. Forcé d'y renoncer, il se rend à son tour auprès de Jugurtha pour l'apaiser : « La perfidie de son serviteur n'a fait, lui dit-il, que le prévenir dans une démarche qu'il se proposait de faire lui-même ; » en même temps il le conjure avec larmes, au nom de leur amitié, au nom de sa fidélité passée, de ne point le soupçonner d'un pareil crime.

LXXII. Le roi, dissimulant le fond de sa pensée, lui répond avec

verbis Bomilcaris
cognitis,
primo cura,
deinde somnus cepit,
uti solet
animum ægrum.

Quidam Numida erat ei,
curator negotiorum
fidus acceptusque,
et particeps
omnium consiliorum,
nisi novissimi.

Qui postquam audivit
litteras allatas,
ratus ex consuetudine
esse opus opera
aut suo ingenio,
introit in tabernaculum :
illo dormiente,
sumit ac perlegit
epistolam positam temere
in pulvino super caput ;
dein, insidiis cognitis,
pergit propere ad regem.
Ubi Nabdalsa,
experrectus paulo post,
neque reperit epistolam,
et cognovit omnem rem,
uti acta ,
conatus primo
persequi indicem,
postquam id fuit frustra,
accedit Jugurtham
gratia placandi :

« Quæ ipse paravisset fa-
præventa [cere,
perfidia sui clientis : »
lacrumans obtestatur
per amicitiam,
perque sua
antea acta fideliter,
ne haberet sese suspectum
super tali scelere.

LXXII. Ad ea rex,
aliter atque gerebat
animo,
respondit placide.

JUGURTHA.

les termes (avis) de Bomilcar
ayant été examinés (lus),
d'abord l'inquiétude,
puis le sommeil *le* prit,
comme il a-coutume de *prendre*
une âme malade.

Un certain Numide était à lui,
comme gérant de *ses* affaires,
objet-de-sa-confiance et bien-vu de *lui*.
et ayant-sa-part (étant au courant)
de tous *ses* projets,
excepté du dernier.

Après que celui-ci eut appris
une lettre *avoir été* apportée,
convaincu d'après l'habitude
être besoin de *son* ministère
ou de son esprit (de ses avis),
il entre dans la tente :
lui (Nabdalsa) dormant *toujours*,
il prend et lit-d'un-bout-à-l'autre
la lettre placée inconsidérément
sur le chevet au-dessus de *sa* tête ;
puis, le complot *ainsi* découvert,
il va en hâte vers le roi.

Dès que Nabdalsa,
s'étant réveillé un peu après,
et ne trouva *plus* la lettre,
et comprit toute l'affaire,
comme *elle s'était* passée,
s'étant efforcé d'abord
de poursuivre le dénonciateur,
comme cette *poursuite* fut en vain,
il va-trouver Jugurtha
en vue de l'apaiser :

il lui dit « Ce que lui-même se disposait à
avoir été prévenu [faire,
par la perfidie de son client : »
en pleurant il *le* conjure
au nom de *leur* amitié,
et au nom de ses *propres* actes
jusque-là accomplis avec-fidélité,
qu'il ne le tint pas *pour* suspect
à propos d'un tel crime.

LXXII. A ces mots le roi,
tout autrement qu'il *ne* se comportait
en esprit,
répondit avec-douceur.

pondit. Bomilcare aliisque multis, quos socios insidiarum cognoverat, interfectis, iram oppresserat, ne qua ex eo negotio seditio oriretur. Neque post id locorum ¹ Jugurthæ dies aut nox ulla quieta fuere : neque loco, neque mortali cuiquam aut tempori satis credere ; cives, hostes juxta metuere ; circumspectare omnia, et omni strepitu pavescere ; alio atque alio loco, sæpe contra decus regium, noctu requiescere ; interdum somno excitus, arreptis armis, tumultum facere : ita formidine, quasi vecordia, exagitari.

LXXIII. Igitur Metellus, ubi de casu Bomilcaris et indicio patefacto ex perfugis cognovit, rursus, tanquam ad integrum bellum, cuncta parat festinatque. Marium, fatigantem de profectione, simul et invisum et offensum sibi ², parum idoneum ratus, domum dimittit ³. Et Romæ plebes, litteris quæ de Metello ac Mario missæ erant cognitæ, volenti animo de ambo-

bienveillance. Content du supplice de Bomilcar et de plusieurs autres, reconnus complices de sa trahison, il crut devoir étouffer son ressentiment contre Nabdalsa, de peur d'exciter quelque sédition. Du reste, à partir de cette époque, il n'y eut plus de repos pour lui, ni jour ni nuit : pas un lieu, pas une personne, pas un instant qui n'éveillât ses soupçons : il craignait ses concitoyens à l'égal des ennemis, épiait tout avec anxiété, s'épouvantait du moindre bruit : la nuit, il reposait tantôt ici, tantôt là, souvent au mépris des bienséances du rang royal ; parfois même, s'éveillant en sursaut, il saisissait ses armes et donnait l'alarme autour de lui. Les terreurs qui l'assiégeaient étaient devenues un véritable délire.

LXXIII. Cependant Métellus, informé par des transfuges du triste sort de Bomilcar et des révélations faites à Jugurtha, s'empresse de faire des préparatifs comme pour une guerre toute nouvelle. Mais d'abord, cédant aux obsessions de Marius qu'il ne peut souffrir, et qui, de son côté, est trop vivement piqué contre lui, pour qu'il puisse compter beaucoup sur ses services, il le laisse enfin partir. — A Rome, le peuple avait accueilli fort volontiers les lettres relatives à Métellus et à Marius, et l'opinion qu'elles exprimaient sur tous deux. La ne

Bomilcare
 multisque aliis,
 quos cognoverat
 socios insidiarum,
 interfectis,
 opprasserat iram,
 ne qua seditio
 oriretur ex eo negotio.
 Neque dies aut nox ulla
 fuere quieta Jugurthæ
 post id locorum :
 credere satis neque loco,
 neque mortali
 aut tempori cuiquam ;
 metuere juxta
 cives, hostes ;
 circumspectare omnia,
 et pavescere omni strepitu ;
 requiescere noctu
 alio atque alio loco,
 sæpe contra decus regium ;
 interdum excitus somno
 facere tumultum,
 armis arreptis :
 ita exagitari formidine
 quasi vecordia.

LXXIII. Igitur Metellus,
 ubi cognovit ex perfugis
 de casu Bomilcaris
 et indicio patefacto,
 rursus parat cuncta
 festinatque
 tanquam ad bellum
 integrum.
 Dimittit domum Marium,
 fatigantem
 de profectione,
 simul et invisum
 et offensum sibi,
 ratus parum idoneum.
 Et Romæ plebes,
 litteris cognitis,
 quæ missæ erant
 de Metello ac Mario,
 acceperant
 animo volenti
 de ambobus.

Bomilcar
 et beaucoup d'autres,
 qu'il avait appris
 avoir été complices du complot,
 une fois mis-à-mort,
 il avait étouffé son ressentiment,
 de peur que quelque sédition
 ne sortît de cette affaire.
 Mais ni jour ou (ni) nuit aucune
 ne furent tranquilles pour Jugurtha
 depuis cela de lieu (à partir de là) :
 lui de ne se fier assez ni à lieu,
 ni à mortel
 ou à temps quelconque ;
 de redouter indistinctement
 et citoyens, et ennemis ;
 d'inspecter-en-tout-sens toutes choses,
 et de s'épouvanter de tout bruit ;
 de reposer pendant-la-nuit
 en un autre et (puis) en un autre lieu,
 souvent contre la bienséance royale ;
 parfois éveillé de son sommeil
 de faire une alarme,
 ses armes étant saisies par lui :
 et ainsi d'être agité par l'effroi
 comme par un délire.

LXXIII. Donc Métellus,
 dès qu'il fut informé par des transfuges
 du malheur de Bomilcar
 et de la dénonciation faite-clairement,
 de nouveau dispose tout
 et agit-avec-empressement
 comme pour une guerre
 non-entamée (toute nouvelle).
 Il renvoie au-pays (à Rome) Marius,
 qui l'importunait sans cesse,
 à propos du départ qu'il avait demandé,
 et d'ailleurs à la fois haï de lui
 et piqué contre lui,
 il le renvoie, le jugeant peu propre à l'aider.
 Et (cependant) à Rome le peuple,
 les lettres une fois connues,
 lesquelles avaient été envoyées
 concernant Métellus et Marius,
 avait accueilli
 d'un esprit le voulant (volontiers)
 les rapports faits sur tous-deux.

bus acceperant. Imperatori nobilitas, quæ antea decori, invidiæ esse : at illi alteri generis humilitas favorem addiderat. Ceterum in utroque magis studia partium quam bona aut mala sua moderata. Præterea seditiosi magistratus volgum exagitare, Metellum omnibus concionibus capitis arcessere¹, Marii virtutem in majus celebrare. Denique plebes sic accensa, uti opifices agrestesque omnes, quorum res fidesque in manibus sitæ erant, relictis operibus, frequentarent Marium, et sua necessaria post illius honorem ducerent. Ita, perculsa nobilitate, post multas tempestates² novo homini consuiatus mandatur; et postea populus, a tribuno plebis Manilio Mancino rogatus quem vellet cum Jugurtha bellum gerere, frequens Marium jussit. Senatus paulo ante Metello Numidiam decreverat³ : ea res frustra fuit.

blesse du proconsul avait cessé d'être un titre d'honneur, pour devenir un titre de réprobation ; au contraire, la basse extraction de son rival ajoutait à sa popularité : en somme, l'esprit de parti pesait plus dans la balance que les mérites ou les défauts réels de chacun d'eux. Ajoutez à cela que des tribuns séditionnaires travaillaient à agiter les masses, demandaient dans toutes leurs harangues des poursuites contre Métellus comme traître à la patrie, exaltaient outre mesure la vertu de Marius. Tel fut enfin l'enthousiasme du peuple, qu'on vit en foule et les artisans et les gens de la campagne, tous ces hommes qui n'ont d'autre existence, d'autre crédit que le travail de leurs mains, abandonner leur ouvrage pour faire cortège à Marius et sacrifier au succès de son ambition les nécessités de leur propre vie. C'est ainsi qu'à la stupéfaction de la noblesse, le consulat fut, après de longues années, déferé à un homme nouveau. Ce ne fut pas tout : le peuple, consulté bientôt par le tribun Manilius Mancinus sur le choix du général à qui serait confiée la guerre contre Jugurtha, désigna unanimement Marius ; et le décret par lequel le sénat, peu de temps auparavant, avait assigné la Numidie à Métellus, demeura sans effet.

Imperatori
 nobilitas esse invidiæ,
 quæ decori
 antea :
 at illi alteri
 humilitas generis
 addiderat favorem.
 Ceterum in utroque
 studia partium
 moderata magis
 quam sua bona aut mala.
 Præterea
 magistratus seditiosi
 exagitare vulgum,
 arcessere Metellum
 capitibus
 omnibus concionibus,
 celebrare in majus
 virtutem Marii.
 Denique
 plebes sic accensa,
 uti omnes opifices
 agrestesque,
 quorum res fidesque
 sitæ erant in manibus,
 operibus relictis,
 frequentarent Marium
 et ducerent
 sua necessaria
 post honorem illius.
 Ita,
 nobilitate percussa,
 consulatus
 mandatur homini novo
 post multas tempestates;
 et postea populus,
 rogatus a tribuno plebis
 Manilio Mancino
 quem vellet
 gerere bellum
 cum Jugurtha,
 frequens
 jussit Marium.
 Senatus paulo ante
 decreverat
 Numidiam Metello :
 ea res fuit frustra.

Au général (à Métellus)
 sa noblesse d'être (était) à objet-d'envie,
 laquelle *lui avait été* à honneur
 auparavant :
 mais à cet autre (à Marius)
 l'humilité de sa naissance
 avait concilié la faveur *populaire*.
 Du reste à l'égard de l'un et-l'autre
 les affections des partis (l'esprit de parti)
 réglèrent *les choses* (pesèrent) plus
 que leurs *propres* mérites ou défauts.
 Outre-cela
 des magistrats séditioneux
 d'agiter *sans cesse* la multitude,
 de mander (d'accuser) Métellus
 de *crime* de tête (de crime capital, de tra-
 dans toutes *leurs* harangues, [hison])
 de célébrer en plus grand (en l'exagérant)
 le mérite de Marius.
 Enfin
 le peuple fut tellement enflammé,
 que tous les ouvriers
 et les gens-de-la-campagne,
 dont *tout* l'avoir et le crédit
 consistaient dans *leurs* mains (leur tra-
 leurs travaux étant abandonnés, [vail]),
 escortaient-en-foule Marius
 et estimaient (faisaient passer)
 leurs *propres* nécessités
 après son élévation *au consulat*.
 Donc,
 la noblesse étant frappée *de stupeur*,
 le consulat
 est confié à un homme nouveau
 après beaucoup de temps (d'années);
 et après-cela le peuple,
 consulté par le tribun du peuple
 Manilius Mancinus
 pour savoir qui il voulait
 pour faire la guerre
 avec (contre) Jugurtha,
 en-grand-nombre
 ordonna *que ce fût* Marius.
 Or le sénat un peu auparavant
 avait adjugé-par-décret
 la Numidie à Métellus :
 cette chose (ce décret) fut en vain (inutile).

LXXIV. Eodem tempore Jugurtha, amissis amicis (quorum plerosque ipse necaverat; ceteri formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum profugerant), quum neque bellum geri sine administris posset, et novorum fidem in tanta perfidia veterum experiri periculosum duceret, varius incertusque agitabat. Neque illi res, neque consilium aut quisquam hominum satis placebat : itinera præfectosque in dies mutare; modo advorsum hostes, interdum in solitudines pergere; sæpe in fuga, ac post paulo in armis spem habere; dubitare, virtuti popularium an fidei minus crederet : ita, quocumque intenderat, res advorsæ erant. Sed inter eas moras repente sese Metellus cum exercitu ostendit. Numidæ ab Jugurtha pro tempore parati instructique; dein prælium incipitur. Qua in parte rex adfuit, ibi aliquandiu certatum; ceteri omnes ejus milites primo concursu pulsati fugatique, Romani signorum et

LXXIV. En Afrique, Jugurtha avait perdu tous ses amis : lui-même avait fait périr la plupart d'entre eux; les autres, effrayés, s'étaient réfugiés soit auprès des Romains, soit auprès du roi Bocchus. Ne pouvant conduire la guerre à lui seul, et estimant dangereux de tenter la foi d'agents nouveaux, après tant de perfidie de la part des anciens, il était indécis, irrésolu, inquiet : constamment mécontent des événements, de ses projets, de tout le monde, il changeait tous les jours de route et d'officiers, tantôt marchant à l'ennemi, tantôt s'enfonçant dans les déserts; mettant son espoir, le plus souvent dans la fuite, un instant après dans ses armes; ne sachant de quoi se défier le plus, de la valeur ou de la fidélité de ses sujets; ne voyant que désastres, de quelque côté qu'il portât ses vues. — Telles étaient ses hésitations, quand Métellus se montra tout à coup avec son armée. Jugurtha n'eut que le temps de disposer, de ranger ses troupes comme il put, et la bataille s'engagea aussitôt. Là où le roi se trouvait en personne, les Numides résistèrent quelque temps; partout ailleurs, ils furent, dès le premier choc, repoussés et mis en fuite. Les Romains prirent une certaine quantité de dra-

LXXIV. Eodem tempore Jugurtha, amicis amissis (quorum ipse necaverat plerosque; ceteri profugerant formidine, pars ad Romanos, alii ad regem Bocchum), quum et bellum non posset geri sine administris, et duceret periculosum experiri fidem novorum in tanta perfidia veterum, agitabat varius incertusque.

Nequeres, neque consilium aut quisquam hominum placebat illi satis : mutare in dies itinera præfectosque; pergere modo adversum hostes, interdum in solitudines; habere spem sæpe in fuga, ac paulo post in armis; dubitare, crederet minus virtuti an fidei popularium : ita res erant adversæ, quocumque intenderat. Sed inter eas moras Metellus ostendit sese repente cum exercitu. Numidæ parati instructique ab Jugurtha pro tempore; dein prælium incipitur. In parte qua rex adfuit, ibi certatum aliquandiu; omnes ceteri milites ejus pulsati fugatique primo concursu.

Romani potiti [rum aliquanto numero signo-

LXXIV. Dans le même temps Jugurtha, ses amis étant perdus (desquels lui-même avait tué la plupart; les autres s'étaient enfuis de crainte, quelques-uns auprès des Romains, d'autres vers le roi Bocchus), Jugurtha, dis-je, attendu-que et la guerre ne pouvait se faire sans aides, et il tenait pour dangereux d'essayer la foi d'aides nouveaux [ciens, dans (après) une si-grande perfidie des autres restait changeant-sans-cesse-d'avis et indécis.

Ni chose, ni projet *quelconque*, ou (ni) qui-que-ce-fût d'entre les hommes ne lui plaisait assez :

il ne cessait de changer de jour en jour ses routes et ses officiers; de poursuivre sa marche tantôt contre les ennemis, parfois dans les déserts; d'avoir (de placer) son espérance souvent dans la fuite, et un peu après dans les armes; d'hésiter

s'il se fierait moins au courage ou à la fidélité de ses compatriotes : ainsi les choses lui étaient contraires, partout-où il avait tourné ses vues.

Cependant au milieu de ces retards Métellus

se montre tout-à-coup avec son armée.

Les Numides sont disposés et rangés par Jugurtha [stance; suivant (comme le permet) la circonstance; puis le combat s'engage.

Du côté où le roi fut-présent, là il fut lutté quelque-temps; mais tous ses autres soldats furent repoussés et mis-en-fuite au premier choc.

Les Romains se rendirent-maîtres d'un certain nombre de drapeaux

armorum aliquanto numero, hostium paucorum potiti ¹ : nam ferme Numidas in omnibus præliis pedes magis quam arma tuta ² sunt.

LXXV. Ea fuga impensius modo rebus suis diffidens, cum per fugis et parte equitatus in solitudines, dein Thalam ³ pervenit : id oppidum magnum et opulentum, ubi plerique thesauri filiorumque ejus multus pueritiæ cultus erat. Quæ postquam Metello comperta, quanquam inter Thalam flumenque proximum, spatio millium quinquaginta, loca arida atque vasta esse cognoverat, tamen spe patrandi belli, si ejus oppidi potitus foret, omnes asperitates supervadere ac naturam etiam vincere aggreditur. Igitur omnia jumenta sarcinis levare jubet, nisi frumento dierum decem ; ceterum utres modo et alia aquæ idonea portari. Præterea conquirit ex agris quamplurimum potest domiti pecoris : eo ⁴ imponit vasa cujusque modi,

peaux et d'armes, mais fort peu d'ennemis : dans les combats, en général, les Numides durent toujours leur salut moins à leurs armes qu'à la vitesse de leurs pieds.

LXXV. Cette déroute accrut encore le découragement de Jugurtha : suivi des transfuges et d'une partie de sa cavalerie, il gagne les déserts, puis Thala, grande et riche ville, où étaient ses trésors et le somptueux attirail qui entourait l'enfance de ses fils. A cette nouvelle, Métellus n'hésite pas, quoiqu'il sache fort bien qu'entre Thala et le fleuve le plus rapproché s'étendent cinquante milles de terres arides et nues : dans l'espoir d'en finir avec la guerre par la prise de cette place, il forme la résolution de surmonter toutes les difficultés et de vaincre la nature elle-même. En conséquence les bêtes de somme, débarrassées par son ordre de tout bagage, sont aussitôt chargées du blé nécessaire pour dix jours, ainsi que d'outres et de différents vaisseaux propres à recevoir de l'eau. De plus, il tire de la campagne le plus qu'il peut d'animaux domestiques, et les fait

et armorum,
paucorum hostium :
nam pedes
magis quam arma
tuta sunt Numidas
ferme in omnibus præliis.

LXXV. Ea fuga

Jugurtha
diffidens suis rebus
impensius modo,
pervenit cum perfugis
et parte equitatus
in solitudines,
dein Thalam :
id oppidum magnum
et opulentum,
ubi plerique thesauri
eratque cultus multus
pueritiæ filiorum ejus.
Quæ postquam comperta
Metello,
quanquam cognoverat
loca arida atque vasta,
spatio
quingenta millium,
esse inter Thalam
flumenque proximum,
tamen spe patrandi belli,
si potitus foret
ejus oppidi,
aggreditur supervadere
omnes asperitates
ac vincere etiam naturam.
Jubet igitur
omnia jumenta
levari sarcinis,
nisi frumento
decem dierum ;
ceterum utres modo
et alia idonea aquæ
portari.
Præterea
conquirit ex agris
quamplurimum potest
pecoris domiti :
imponit eo
vasa cujusque modi,

et d'armes,
mais de peu d'ennemis :
car *leurs* pieds
plus que *leurs* armes
protégèrent les Numides
presque dans tous les combats.

LXXV. D'après cette fuite

Jugurtha
se défiant de ses affaires (de sa fortune)
plus fortement seulement (encore plus),
parvient avec les transfuges
et *avec* une partie de *sa* cavalerie
dans des déserts,
puis à Thala :
c'était une ville grande
et opulente,
où la plupart de *ses* trésors étaient
et où était l'appareil pompeux
de l'enfance de ses fils.
Quand ces détails furent une fois appris
par Métellus,
quoiqu'il sût
des lieux arides et nus,
dans une étendue
de cinquante milles,
être entre Thala
et le fleuve le plus proche,
toutefois par l'espoir d'achever la guerre,
s'il venait à s'emparer
de cette ville,
il entreprend de surmonter
toutes les difficultés *de terrain*
et de vaincre même la nature.
Il ordonne donc
toutes les bêtes-de-somme
être soulagées (délivrées) de bagages,
excepté du blé
de dix jours (suffisant pour dix jours) ;
du reste des outres seulement
et autres *vases* propres à l'eau
être transportés.
Outre-cela
il met-en-réquisition dans les champs
le plus qu'il peut [ques] :
de bétail dompté (d'animaux domesti-
il place là (sur leur dos)
des ustensiles de toute sorte,

pleraque lignea, collecta ex tuguriis Numidarum. Ad hoc finitumis imperat, qui se post regis fugam Metello dederant, quamplurimum quisque aquæ portarent; diem locumque, ubi præsto forent, prædicat. Ipse ex flumine, quam proxumam oppido aquam supra diximus, jumenta onerat. Eo modo instructus ad Thalam proficiscitur. Deinde ubi ad id loci ventum, quo Numidis præceperat, et castra posita munitaque sunt, tanta repente cælo missa vis aquæ dicitur, ut ea modo exercitui satis superque foret : præterea commeatus spe amplior, quia Numidæ, sicuti plerique in nova deditioe, officia intenderant. Ceterum milites, religione, pluvia magis usi, eaque res multum animis eorum addidit; nam rati sese Dis immortalibus curæ esse. Deinde postero die, contra opinionem Jugurthæ, ad Thalam perveniunt. Oppidani, qui se locorum aspe-

couvrir de vases de toute sorte, la plupart en bois, recueillis dans les cabanes des Numides. Enfin il enjoint aux habitants des cantons voisins, qui se sont rendus à lui après la défaite du roi, de charrier autant d'eau que chacun d'eux en pourra transporter, et d'avance il leur désigne le jour et le lieu où ils devront se présenter. Lui-même se dirige vers le fleuve que nous avons dit être le plus rapproché, y fait charger les bêtes de somme, et, ainsi muni, part pour Thala. Déjà l'on avait atteint l'endroit assigné aux Numides, déjà le camp était assis et fortifié, quand tout à coup, dit-on, il tomba une pluie tellement abondante, qu'elle eût, à elle seule, plus que suffi aux besoins de l'armée. L'apport surpassa d'ailleurs toutes les espérances; car les Numides, comme il arrive en général dans les premiers temps d'une soumission, avaient été au delà de leurs obligations. Quoiqu'il en soit, nos soldats, par superstition, employèrent de préférence l'eau de la pluie, et cet accident ajouta beaucoup à leur ardeur : ils se persuadèrent que les Dieux immortels veillaient spécialement sur eux. — Le lendemain, contre l'attente de Jugurtha, les Romains parviennent à Thala. Les habitants, qui s'étaient crus parfaitement protégés par l'extrême difficulté des abords, furent confondus de la

pleraque lignea,
 collecta ex tuguriis
 Numidarum.
 Ad hoc imperat finitumis,
 qui se dederant Metello
 post fugam regis,
 portarent quisque
 quamplurimum aquæ;
 prædicit diem locumque,
 ubi forent præsto.
 Ipse onerat jumenta
 ex flumine,
 quam aquam
 diximus supra
 proxumam oppido.
 Instructus eo modo
 proficiscitur ad Thalam.
 Deinde ubi ventum
 ad id loci,
 quo præceperat Numidis,
 et castra posita sunt
 munitaque,
 tanta vis aquæ
 dicitur repente missa cælo,
 ut ea modo foret satis
 superque exercitui :
 præterea commeatus
 amplior spe,
 quia Numidæ,
 sicuti plerique
 in deditione nova,
 intenderant officia.
 Ceterum milites,
 religione,
 usi magis
 pluvia,
 eaque res addidit multum
 animis eorum ;
 nam rati sese esse curæ
 Dis immortalibus.
 Deinde die postero,
 contra opinionem
 Jugurthæ,
 perveniunt ad Thalam.
 Oppidani,
 qui crediderant se munitos
 asperitate locorum,

la plupart en bois,
 recueillis des (dans les) chaumières
 des Numides.
 Outre cela il enjoint aux *habitants* voisins,
 qui s'étaient rendus à Métellus
 après la fuite du roi,
 qu'ils transportassent chacun
 le plus possible d'eau ;
 il leur indique-d'avance le jour et le lieu,
 où ils devaient être sous-la-main (présents).
 Lui-même fait charger les bêtes-de-somme
 d'eau tirée du fleuve,
 laquelle eau
 nous avons dit ci-dessus
 être la plus proche de la ville.
 Muni de cette manière
 il part pour Thala.
 Ensuite dès qu'on fut arrivé
 à cela de lieu (à l'endroit),
 où il avait ordonné aux Numides de se
 et qu'un camp eut été établi [*rendre*,
 et fortifié,
 une si-grande quantité d'eau
 est dite avoir été soudain envoyée du ciel,
 que cette eau seulement fut assez
 et trop pour l'armée :
 outre-cela la provision-apportée
 fut plus grande que l'espoir (qu'on n'es-
 parce que les Numides, [*pérait*),
 comme la plupart des hommes
 dans le moment d'une reddition récente,
 avaient tendu (exagéré) leurs obligations.
 Du reste nos soldats,
 par superstition,
 firent-usage davantage
 de l'eau de la pluie,
 et cette circonstance ajouta beaucoup
 à leurs esprits (à leur ardeur) ;
 car ils furent convaincus eux être à souci
 aux Dieux immortels.
 Ensuite le jour suivant,
 contre l'opinion (l'attente)
 de Jugurtha,
 ils parviennent à Thala.
 Les habitants-de-la-ville,
 qui s'étaient crus protégés
 par la difficulté des lieux (des abords),

ritate munitos crediderant, magna atque insolita re percussi, nihilo segnius bellum parare : idem nostri facere.

LXXVI. Sed rex, nihil jam infectum ¹ Metello credens (quippe qui omnia, arma, tela, locos, tempora, denique naturam ipsam, ceteris imperitantem, industria vicerat), cum liberis et magna parte pecuniæ ex oppido noctu profugit. Neque postea in ullo loco amplius una die aut una nocte moratus, simulabat sese negotii gratia properare ; ceterum proditionem timebat, quam vitare posse celeritate putabat ² : nam talia consilia per otium et ex opportunitate capi. At Metellus ubi oppidanos prælio intentos, simul oppidum et operibus et loco munitum videt, vallo fossaque mœnia circumvenit. Deinde locis ex copia maxume idoneis vineas agere, aggerem jacere, et super aggerem impositis turribus opus et administros ³ tu-

grandeur, du merveilleux d'un tel succès ; toutefois ils ne s'en disposèrent pas moins activement au combat : les nôtres en firent autant.

LXXVI. Quant à Jugurtha, convaincu qu'il n'était désormais rien d'impossible à un général dont l'activité avait triomphé de tout, des armes, des traits, des positions, des circonstances, enfin de la nature elle-même, qui d'ordinaire impose ses lois aux mortels, il s'enfuit de la ville pendant la nuit avec ses enfants et une grande partie de ses trésors. Depuis ce moment, il ne s'arrêta pas un seul jour, pas une seule nuit dans le même endroit : partout il prétextait l'urgence de ses affaires ; au fond, il craignait la trahison et se flattait d'y échapper par la rapidité de sa fuite, de tels complots supposant toujours, suivant lui, le loisir d'épier les occasions. — Cependant, à la vue d'habitants si bien disposés pour le combat, à la vue d'une ville si admirablement fortifiée et par l'art et par la nature, Métellus entoure les murs d'une palissade et d'un fossé ; puis, aux endroits les plus favorables dans la circonstance, il fait dresser des mantelets, jeter une terrasse, élever sur cette terrasse des tours destinées à protéger

perculsi re magna
atque insolita,
parare bellum
nihilo segnius:
nostri facere idem.

LXXVI. Sed rex
credens
nihil jam infectum
Metello,
quippe qui industria
vicerat omnia,
arma, tela,
locos, tempora,
denique naturam ipsam,
imperitantem
ceteris,
profugit ex oppido noctu
cum liberis
et magna parte pecuniæ.
Neque postea moratus
in ullo loco
amplius una die
aut una nocte,
simulabat sese properare
gratia negotii;
ceterum
timebat prodicionem,
quam putabat posse vitare
celeritate :
nam talia consilia
capi per otium
et ex opportunitate.
At ubi Metellus
videt oppidanos
intentos proelio,
simul oppidum munitum
et operibus et loco,
circumvenit moenia
vallo fossaque.
Deinde
locis maxime idoneis
ex copia
agere vineas,
jacere aggerem, [tros
et tutari opus et adminis-
turribus
impositis super aggerem ;

frappés de *cette* chose grande
et inaccoutumée,
se mettent à préparer la guerre [vement):
en rien plus mollement (non moins acti-
les nôtres, de faire la même chose.

LXXVI. Cependant le roi
croyant
rien *n'être* désormais impraticable
pour Métellus, [vité
à-savoir *pour un homme* qui par son acti-
avait triomphé de toutes choses,
des armes, des traits,
des lieux, des temps,
enfin de la nature elle-même,
qui impose-ses-lois
à tous-les-autres *hommes*,
se sauve de la ville pendant la-nuit
avec *ses* enfants
et une grande partie de *son* argent.
Et désormais ne séjournant *plus*
dans aucun endroit
plus d'un-seul jour
ou d'une-seule nuit,
il feignait lui-même se hâter
pour cause d'affaire ;
du reste (mais au fond)
il redoutait la trahison,
qu'il pensait pouvoir éviter
par de la célérité :
car *il pensait que* de tels partis
ne se prendre (ne se prenaient) *qu'à* loisir
et d'après l'occasion.
Mais quand Métellus
voit les habitants-de-la-ville
acti-ement-disposés au combat,
et en même temps la ville défendue
et par des travaux et par *sa* position,
il entoure les murs
d'un retranchement et d'un fossé.
Ensuite [que
dans les endroits les plus propres à *l'atta-*
d'après la facilité *qu'ils offrent* à *l'ennemi*
il se met à conduire des mantelets,
à jeter une terrasse,
et à défendre travaux et travailleurs
par des tours
dressées sur la terrasse

tari; contra hæc oppidani festinare, parare : prorsus ab utrisque nihil reliquum fieri. Denique Romani, multo ante labore præliisque fatigati, post dies quadraginta quam eo ventum erat, oppido modo potiti : præda omnis a perfugis corrupta. Ii postquam murum arietibus¹ feriri resque suas afflictas vident, aurum atque argentum, et alia, quæ prima ducuntur, domum regiam comportant : ibi, vino et epulis onerati, illaque et domum et semet igni corrumpunt; et, quas victi ab hostibus pœnas metuerant, eas ipsi volentes pependere.

LXXVII. Sed pariter cum capta Thala legati ex oppido Lepti ad Metellum venerant, orantes uti præsidium præfectumque eo mitteret : « Hamilcarem quemdam, hominem nobilem, factiosum, novis rebus studere, advorsum quem neque imperia magistratuum neque leges valerent : ni id festinaret, in summo periculo suam salutem, illorum socios fore. » Nam

et travaux et travailleurs. A ces moyens d'attaque les assiégés se hâtent d'opposer leurs moyens de défense : ni d'un côté ni de l'autre, rien n'est oublié. Ce ne fut qu'au bout de quarante jours que les Romains, déjà épuisés par tant de fatigues et de combats antérieurs, se rendirent maîtres du corps de la place. Quant au butin, les transfuges l'avaient complètement détruit : lorsqu'en effet ils avaient vu le rempart battu par le bélier et leur cause perdue sans ressources, ils avaient transporté au palais du roi l'or, l'argent, tous les objets que les mortels estiment les plus précieux ; et là, après s'être gorgés de vin et de mets, ils avaient tout livré aux flammes, et les trésors, et le palais, et leurs propres personnes, s'infligeant ainsi volontairement eux-mêmes le châtement qu'ils redoutaient de la part de l'ennemi vainqueur.

LXXVII. A peine Thala était-elle prise, que des députés de Leptis vinrent prier Métellus de leur envoyer une garnison et un gouverneur : « Un certain Hamilcar, homme distingué par sa naissance et puissant par son crédit, cherchait à exciter une révolution dans la ville : contre lui, ni l'autorité des magistrats ni celle des lois ne pouvaient rien : si Métellus ne se hâtait, les plus grands dangers menaçaient leur existence, l'existence d'une cité alliée de Rome. »

contra hæc
oppidani festinare,
parare :
prorsus
nihil fieri reliquum
ab utrisque.
Denique Romani,
fatigati multo ante
labore proeliisque,
post quadraginta dies
quam ventum erat eo,
potiti oppido modo :
omnis præda
corrupta a perfugis.
Postquam ii vident
murum feriri arietibus
suasque res afflictas,
comportant domum regiam
aurum atque argentum,
et alia,
quæ ducuntur prima :
ibi, onerati vino et epulis,
corrumpunt igni
illaque et domum et semet ;
et, quas poenas metuerant
victi ab hostibus,
ipsi pependere eas
volentes.

LXXVII. Sed legati
venerant ad Metellum
ex oppido Lepti
pariter cum Thala capta,
orantes uti mitteret eo
præsidium præfectumque :
« Quemdam Hamilcarem,
hominem nobilem,
factiosum,
studere rebus novis,
advorsum quem
neque imperia
magistratum
neque leges valent :
ni festinaret id,
salutem suam,
socios illorum
fore in summo periculo. »
Nam Leptitani,

en-réponse-à ces travaux
les habitants de s'empresser,
de se préparer :
en un mot
rien n'être fait de reste (rien n'est ômis)
par les deux partis (ni par les uns ni pas
Enfin les Romains, [les autres).
fatigués déjà beaucoup auparavant
par leur travail et leurs combats,
après quarante jours (quarante jours
qu'on était arrivé là, [après)
s'emparèrent de la ville seulement :
du reste tout le butin
avait été détruit par les transfuges.
Lorsque ceux-ci s'aperçoivent
le mur être battu par les béliers
et leurs intérêts être ruinés,
ils transportent au palais du-roi
l'or et l'argent,
et les autres richesses,
qui sont réputées les premières de toutes :
là, chargés de vin et de mets,
ils détruisent par le feu
et ces biens et le palais et eux-mêmes ;
et les châtimens qu'ils avaient redoutés,
s'ils étaient vaincus, de la part des ennemis,
eux-mêmes les payèrent (les subirent)
le voulant (volontairement).

LXXVII. Cependant des envoyés
étaient venus vers Métellus
de la ville de Leptis [la prise de Thala),
en même temps avec Thala prise (aussitôt
demandant qu'il envoyât là (à Leptis)
une garnison et un gouverneur :
ajoutant : « Un certain Hamilcar,
homme noble,
riche-et-influent,
aspirer à des choses nouvelles (à une ré-
homme contre lequel [volution),
ni les ordres
des magistrats
ni les lois n'avaient-*aucune*-force :
si Métellus ne hâtait cela,
le salut d'eux (habitants de Leptis),
les alliés d'eux (des Romains)
devoir être dans le plus grand péril. »
En effet les habitants-de-Leptis ,

Leptitani jam inde a principio belli Jugurthini ad Bestiam consulem, et postea Romam miserant, amicitiam societatemque rogatum : deinde, ubi ea impetrata, semper boni fidelesque mansere ; et cuncta a Bestia, Albino Metelloque imperata navi ¹ fecerant. Itaque ab imperatore facile, quæ petebant, adepti : emissæ eo cohortes Ligurum quatuor, et C. Annius præfectus.

LXXVIII. Id oppidum ab Sidoniis conditum, quos accepimus ², profugos ob discordias civiles, navibus in eos locos venisse ; ceterum situm inter duas Syrtes, quibus nomen ex re ³ inditum. Nam duo sunt sinus prope in extrema Africa ⁴, impares magnitudine, pari natura : quorum proxuma terræ præalta sunt ; cetera, uti fors tulit, alta, alia in tempestate vadosa. Nam ubi mare magnum esse et sævire ventis cœpit, limum

En effet, dès le début de la guerre contre Jugurtha, les habitants de Leptis s'étaient adressés au consul Bestia, puis directement à Rome, pour solliciter notre amitié et notre alliance. Depuis qu'ils les avaient obtenues, ils s'étaient montrés constamment dévoués et fidèles, et avaient obéi avec empressement à tous les ordres de Bestia, d'Albinus et de Métellus. Aussi le général leur accorda-t-il sans peine la faveur qu'ils demandaient : on leur envoya quatre cohortes de Liguriens, et C. Annius pour gouverneur.

LXXVIII. Leptis fut fondée par des Sidoniens, qui, suivant les traditions que j'ai recueillies, forcés de fuir leur patrie en proie aux discordes civiles, abordèrent dans ces parages : elle est située entre les deux Syrtes. — Quant aux Syrtes, ainsi nommées à raison du phénomène qui s'y produit, ce sont deux golfes de grandeur inégale, mais de semblable nature : tout près du rivage, leurs eaux sont très-profondes ; partout ailleurs, elles sont, au gré du hasard, tantôt profondes, tantôt hérissées de bas-fonds. C'est qu'aussitôt que la mer grossit et que les vents se déchaînent, le flot y attire tout, limon, sa-

jam inde,
 a principio
 belli Jugurthini,
 miserant
 ad consulem Bestiam
 et postea Romam
 rogatum amicitiam
 societatemque :
 deinde,
 ubi ea impetrata,
 mansere semper boni
 fidelesque ;
 et navi
 fecerant cuncta
 imperata a Bestia,
 Albino Metelloque.
 Itaque adepti facile
 ab imperatore
 quæ petebant :
 quatuor cohortes Ligurum
 emissæ eo,
 et C. Annius præfectus.

LXXVIII. Id oppidum
 conditum ab Sidoniis,
 quos accepimus,
 profugos
 ob discordias civiles,
 venisse navibus
 in eos locos ;
 ceterum situm
 inter duas Syrtes,
 quibus nomen inditum
 ex re.

Nam sunt duo sinus
 prope in extrema Africa,
 impares magnitudine,
 pari natura :

quorum
 proxima terræ
 sunt præalta ;
 cetera, uti fors tulit,
 alta,
 in alia tempestate
 vadosa.

Nam ubi mare
 cœpit esse magnum
 et sævire ventis,

déjà dès-lors,
 à savoir dès le principe
 de la guerre contre-Jugurtha,
 avaient envoyé *des députés*
d'abord au consul Bestia
 et ensuite à Rome
 pour solliciter l'amitié
 et l'alliance *des Romains* :
 dès-lors,
 dès que ces *faveurs eurent été* obtenues,
 ils restèrent toujours bons (serviables)
 et fidèles ;
 et diligents (avec zèle)
 ils avaient fait toutes les choses
 commandées par Bestia,
 par Albinus et par Métellus.
 Aussi obtinrent-ils facilement
 du général
 ce qu'ils demandaient :
 quatre cohortes de Liguriens
 furent expédiées là,
 et Caius Annius *comme* gouverneur.

LXXVIII. Cette ville
 fut fondée par des Sidoniens,
 lesquels nous avons appris (nous savons),
 fugitifs (obligés de fuir leur patrie)
 à cause de discordes civiles,
 être venus sur des vaisseaux
 dans ces parages ;
 du reste *elle est* située
 entre les deux Syrtes,
 auxquelles *ce nom fut* donné
 d'après le fait *qui s'y passe*.

Car *ce* sont deux golfes
 presque à l'extrémité de l'Afrique,
 inégaux en grandeur,
 mais d'égale nature :
 desquels
 les parties les plus proches de la terre
 sont très-profondes ;
 les autres, selon que le hasard l'a voulu,
 profondes,
 mais dans un autre moment
 pleines-de-bas-fonds.

Car dès que la mer
 commence à être forte
 et à être-furieuse (soulevée) par les vents.

arenamque et saxa ingentia fluctus trahunt : ita facies locorum cum ventis simul mutatur. Ejus civitatis lingua modo conversa connubio Numidarum ; legum cultusque pleraque Sidonica ; quæ eo facilius retinebant, quod procul ab imperio regis ¹ ætatem agebant. Inter illos et frequentem Numidiam multi vastique loci erant.

LXXIX. Sed quoniam in has regiones per Leptitanorum negotia venimus, non indignum videtur egregium atque mirabile facinus duorum Carthaginiensium memorare : eam rem locus admonuit. Qua tempestate Carthaginienses pleræque Africæ imperitabant, Cyrenenses quoque magni atque opulenti fuere. Ager in medio arenosus, una spèce : neque flumen neque mons erat, qui fines eorum discerneret ; quæ res eos in magno diuturnoque bello inter se habuit. Postquam utrinque legiones, item classes, sæpe fusæ fugatæque, et alteri alteros aliquan-

ble, pierres énormes ; et ainsi l'aspect des lieux change avec les vents. — La langue des habitants de Leptis s'est modifiée avec le temps par leurs alliances avec les Numides : du reste ils ont conservé en général les lois et les usages de Sidon ; et cela d'autant plus facilement, qu'ils vivaient loin du siège de l'autorité royale. Entre eux et la partie vraiment peuplée de la Numidie s'étendent au loin de vastes déserts.

LXXIX. Mais puisque les affaires de Leptis nous ont conduit dans ces contrées, peut-être ne sera-t-il pas déplacé de rapporter ici l'admirable, le merveilleux trait de deux Carthaginois, dont le souvenir nous a été rappelé par le lieu même. Au temps où les Carthaginois donnaient des lois à presque toute l'Afrique, les Cyrénéens aussi étaient puissants et opulents. Or, entre les deux États se développait une plaine sablonneuse, d'aspect partout uniforme : pas un fleuve, pas une montagne, qui pût servir à distinguer leurs frontières respectives ; et de là une guerre longue et sanglante. Déjà, de part et d'autre, des armées et des flottes avaient été battues et dispersées ; déjà les deux peuples s'étaient cruellement maltraités, et il était à

fluctus trahunt limum
 arenamque
 et ingentia saxa :
 ita faciès locorum
 mutatur simul cum ventis.
 Lingua ejus civitatis
 conversa modo
 connubio Numidarum ;
 pleraque legum cultusque
 Sidonica ;
 quæ retinebant
 eo facilius,
 quod agebant ætatem
 procul ab imperio regis.
 Loci multi vastique
 erant inter illos
 et Numidiam frequentem.

LXXIX. Sed
 quoniam venimus
 in has regiones
 per negotia Leptitanorum,
 non videtur indignum
 memorare facinus
 egregium atque mirabile
 duorum Carthaginiensium :
 locus
 admonuit eam rem.
 Qua tempestate
 Carthaginienses
 imperitabant
 pleræque Africæ,
 Cyrenenses quoque
 fueremagniatque opulenti.
 In medio
 ager arenosus,
 specie una :
 neque flumen
 neque mons erat,
 qui discerneret fines eorum ;
 quæ res habuit eos inter se
 in bello magno
 diuturnoque.
 Postquam utrinque
 legiones, item classes,
 fusæ sæpe fugatæque,
 et attriverant aliquantum
 alteri alteros,

les flots y traînent du limon
 et du sable
 et d'immenses pierres :
 et ainsi l'aspect des lieux
 se change en même temps avec les vents.
 La langue de cette cité
 fut changée récemment [les] Numides ;
 par le mariage des (par des mariages avec
 la plupart de leurs lois et usages
 sont sidoniens ;
 et ils les conservaient
 d'autant plus aisément,
 qu'ils passaient leur âge (qu'ils vivaient)
 loin de l'autorité du roi.
 Des lieux nombreux et déserts
 étaient entre eux
 et la Numidie peuplée.

LXXIX. Mais
 puisque nous sommes venus
 dans ces contrées
 conduits par les affaires des Leptitains,
 il ne nous semble pas mal-à-propos
 de rappeler une action
 héroïque et admirable
 de deux Carthaginois :
 le lieu
 m'a rappelé ce fait.
 Dans le temps où
 les Carthaginois
 donnaient des lois
 à presque-toute l'Afrique,
 les Cyrénéens aussi
 furent grands et puissants.
 Au milieu
 s'étendait une plaine sablonneuse,
 d'apparence uniforme :
 ni fleuve
 ni montagne n'était,
 qui pût distinguer leurs limites respectives ;
 laquelle circonstance les tint entre eux
 dans une guerre grande (acharnée)
 et longue.
 Quand de-part-et-d'autre
 des légions, et aussi des flottes,
 eurent été défaites souvent et déroutées,
 et qu'ils se furent broyés quelque peu
 les uns les autres,

tum attriverant, veriti ne mox victos victoresque defessos alius aggredereetur, per inducias sponsionem faciunt uti certo die legati domo proficiscerentur : quo in loco inter se obvii fuissent, is communis utriusque populi finis haberetur. Igitur Carthagine duo fratres missi, quibus nomen Philænis erat, maturavere iter pergere ; Cyrenenses tardius iere. Id secordiane an casu acciderit, parum cognovi : ceterum solet in illis locis tempestas haud secus atque in mari retinere. Nam, ubi per loca æqualia et nuda gignentium ¹ ventus coortus arenam humo excitavit, ea, magna vi agitata, ora oculosque implere solet ; ita prospectu impedito, morari iter. Postquam Cyrenenses aliquanto posteriores se vident, et ob rem corruptam domi pœnas metuunt, criminari Carthaginienses ante tempus domo digressos ; conturbare rem ; denique omnia malle quam victi abire. Sed quum

craindre que bientôt vaincus et vainqueurs, également épuisés, ne fussent attaqués par quelque nouvel ennemi : on convint donc, à la faveur d'une trêve, que des délégués partiraient de chaque ville à un jour déterminé, et que le lieu où ils se rencontreraient servirait de commune limite aux deux territoires. Carthage envoya deux frères, nommés Philènes, qui firent route avec une grande célérité ; les délégués de Cyrène allèrent plus lentement. Fut-ce défaut d'activité de leur part ou pur accident ? je l'ignore : là comme en pleine mer, il n'est pas rare qu'on soit retenu par quelque ouragan ; lorsqu'en effet, dans ces plaines tout unies et dépourvues de végétation, le vent vient à souffler et à soulever le sable du sol, ce sable, emporté en violents tourbillons, remplit le visage et les yeux du voyageur, l'empêche de voir devant lui, et retarde ainsi sa marche. Quoi qu'il en soit, quand les Cyrénéens s'aperçoivent qu'ils ont été devancés, craignant d'être punis au retour, pour un retard si funeste aux intérêts de la patrie, ils accusent les Carthaginois d'être partis de chez eux avant l'heure convenue : ils ne veulent rien entendre ; tout leur semble préférable à la honte de se retirer vaincus. De leur côté, les Car-

veriti ne mox alius
 aggredereetur victos
 victoresque defessos,
 per inducias
 faciunt sponzionem
 uti legati, die certo,
 proficiscerentur domo:
 in quo loco
 fuissent obvii inter se,
 is haberetur
 finis communis
 utriusque populi.
 Igitur duo fratres
 missi Carthagine,
 quibus nomen erat
 Philænis,
 maturavere pergere iter;
 Cyrenenses iere tardius.
 Idne acciderit
 secordia an casu,
 cognovi parum:
 ceterum in illis locis
 tempestas
 solet retinere
 haud secus atque in mari.
 Nam, ubi ventus coortus
 per loca æqualia
 et nuda gignentium
 excitavit humo arenam,
 ea, agitata magna vi,
 solet implere ora
 oculosque;
 ita, prospectu impedito,
 morari iter.
 Postquam Cyrenenses
 vident se
 aliquanto posteriores,
 et metuunt pœnas
 domi
 ob rem corruptam,
 criminari Carthaginienses
 digressos domo
 ante tempus,
 conturbare rem,
 denique
 malle omnia
 quam abire victi.

craignant que bientôt un autre *peuple*
 n'attaquât *et* les vaincus
 et les vainqueurs *également* épuisés,
 pendant (à la faveur d') une trêve
 ils font la convention
 que des envoyés, à un jour déterminé,
 partiraient de *leurs* foyers (patrie respec-
que dans lequel lieu (que le lieu où) [tive]:
 ils auraient été se-rencontrant entre eux,
 ce *lieu* serait réputé
 la frontière commune
 de l'un-et-l'autre peuple.
 En conséquence deux frères
 expédiés de Carthage,
 auxquels nom était (nommés)
 Philènes,
 se hâtèrent de parcourir *leur* route;
 les Cyrénéens allèrent plus lentement
 Si cela arriva
 par mollesse ou par hasard,
 je *le* sais peu:
 du reste dans ces parages
 un ouragan
 a-coutume d'arrêter *le voyageur*
 non autrement que (tout comme) en mer.
 Car, dès que le vent s'étant élevé
 dans *ces* lieux unis
 et dépourvus de végétaux
 a soulevé du sol le sable,
 celui-ci, mû avec une grande violence,
 a-coutume d'emplir les bouches
 et les yeux *des voyageurs*;
 et ainsi, la vue-au-loin étant empêchée,
 de retarder *leur* marche.
 Lorsque les Cyrénéens
 se voient
 un peu plus-en-retard,
 et qu'ils redoutent des châtimens
 chez-eux
 pour *cette* affaire gâtée (mal menée),
 ils se mettent à accuser les Carthaginois
 comme partis de chez-eux
 avant le temps,
 à brouiller l'affaire (ne vouloir rien en-
 enfin [tendre),
 à aimer-mieux toutes choses
 que de se retirer vaincus.

Pœni aliam conditionem tantummodo æquam peterent, Græci optionem Carthaginiensium faciunt, vel illi, quos fines populo suo peterent, ibi vivi obruerentur, vel eadem conditione sese quem in locum vellent processuros. Philæni, conditione probata, seque vitamque reipublicæ condonavere : ita vivi obruti. Carthaginienses in eo loco Philænis fratribus aras consecravere, aliique illis domi honores instituti. Nunc ad rem redeo.

LXXX. Jugurtha postquam, amissa Thala, nihil satis firmum contra Metellum putat, per magnas solitudines cum paucis profectus, pervenit ad Gætulos, genus hominum ferum incultumque, et eo tempore ignarum nominis Romani. Eorum multitudinem in unum cogit, ac paulatim consuefacit ordines habere, signa sequi, imperium observare, item alia militaria facere. Præterea regis Bocchi proximos magnis muneribus et majoribus promissis ad studium sui perducit : quis adjutoribus

thaginois ne demandent qu'une chose, l'égalité des conditions nouvelles, quelles qu'elles soient. Alors les Grecs leur donnent le choix, ou de se laisser enterrer vifs à l'endroit qu'ils réclament comme frontière de leur empire, ou de laisser leurs adversaires, à cette même condition, s'avancer aussi loin qu'ils voudront. La proposition fut acceptée des Philènes, qui firent à leur patrie le sacrifice de leurs personnes et de leur vie, et furent enterrés vifs. Les Carthaginois consacrèrent en ce lieu des autels aux deux frères, et leur décernèrent d'autres honneurs encore au sein de leur ville. — Mais je reviens à mon sujet.

LXXX. Jugurtha, depuis la perte de Thala, ne voyant plus rien qui pût tenir contre Métellus, s'était jeté avec une poignée d'hommes dans d'immenses déserts. Il arriva chez les Gétules, race barbare, sauvage, et qui ignorait encore jusqu'au nom de Rome. Il les réunit en un vaste corps d'armée, les accoutuma peu à peu à garder des rangs, à suivre des drapeaux, à obéir au commandement, à s'assujettir enfin à tous les détails de la discipline militaire. En outre il sut, par des présents magnifiques et des promesses plus magnifiques encore, entraîner dans son parti les confidents de Bocchus, agir par

Sed quum Pœni peterent
 aliam conditionem
 tantummodo æquam,
 Græci
 faciunt Carthaginensium
 optionem,
 vel illi obruerentur vivi ibi,
 quos peterent fines
 suo populo,
 vel sese
 processuros
 eadem conditione
 in quem locum vellent.
 Conditione probata,
 Philæni condonavere
 seque vitamque
 reipublicæ :
 ita obruti vivi.

In eo loco Carthaginenses
 consecravere aras
 fratribus Philænis,
 aliique honores
 instituti illis domi.
 Nunc redeo ad rem.

LXXX. Thala amissa,
 postquam Jugurtha putat
 nihil satis firmum
 contra Metellum,
 profectus cum paucis
 per magnas solitudines,
 pervenit ad Gætulos,
 genus hominum ferum
 incultumque
 et eo tempore
 ignarum nominis Romani.
 Cogit in unum
 multitudinem eorum,
 ac consuefacit paulatim
 habere ordines,
 sequi signa,
 observare imperium,
 item facere alia militaria.
 Præterea
 perducit ad studium sui
 magnis muneribus
 et majoribus promissis
 proximos regis Bocchi :

Or comme les Carthaginois demandaient
 une autre condition
 seulement (pourvu qu'elle fût) égale,
 les Grecs (les Cyrénéens)
 font (mettent à la disposition) des Car-
 cetta option, [thaginois
 ou qu'ils fussent ensevelis vivants là,
 dans les lieux qu'ils réclamaient comme
 pour leur peuple, [frontières
 ou-bien eux-mêmes (les Cyrénéens)
 devoir s'avancer
 avec la même condition
 jusqu'à qu'elle lieu (jusqu'où) ils voudraient.
 La condition ayant été approuvée,
 les Philènes sacrifièrent
 et eux-mêmes et leur vie
 à l'intérêt-public :
 ainsi ils furent enterrés vivants.

En ce lieu les Carthaginois
 consacrèrent des autels
 aux frères Philènes,
 et d'autres honneurs encore
 furent institués pour eux chez-eux.
 Maintenant je reviens à mon sujet.

LXXX. Thala une fois perdue,
 comme Jugurtha pense
 rien n'être assez fort
 contre Métellus,
 étant parti avec peu d'hommes
 à travers de grands déserts,
 il parvient chez les Gétules,
 race d'hommes barbare
 et inculte,
 et en ce temps encore
 ignorante du nom romain.
 Il rassemble en un-seul corps
 leur multitude,
 et les habitue peu-à-peu
 à avoir (à garder) des rangs,
 à suivre des drapeaux,
 à obéir à une autorité,
 et aussi à faire d'autres actes militaires.
 Outre-cela
 il entraîne à l'affection pour lui-même
 par de grands présents
 et par de plus grandes promesses
 les plus proches amis du roi Bocchus :

regem aggressus, impellit uti advorsum Romanos bellum suscipiat. Id ea gratia facilius proniusque fuit, quod Bocchus, initio hujusce belli, legatos Romam miserat fœdus et amicitiam petitum : quam rem, opportunissimam incepto bello, pauci impediverant cæci avaritia, quis omnia honesta atque inhonesta vondere ¹ mos erat. Etiam antea Jugurthæ filia Bocchi nupserat; verum ea necessitudo apud Numidas Maurosque levis ducitur, quod singuli, pro opibus quisque, quamplurimas uxores, denas alii, alii plures habent, sed reges eo amplius : ita animus multitudine distrahitur; nulla pro socia obtinet, pariter omnes viles sunt.

LXXXI. Igitur in locum ambobus placitum exercitus conveniunt. Ibi, fide data et accepta, Jugurtha Bocchi animum oratione accendit : « Romanos injustos, profunda avaritia, communes omnium hostes esse : eandem illos causam belli cum

eux sur l'esprit du roi lui-même, et le décider à prendre les armes contre les Romains. Ce succès, du reste, lui fut facile et lui coûta peu, parce que Bocchus, au début de cette guerre, avait envoyé des députés à Rome pour y solliciter notre alliance et notre amitié, et que ses offres, tout avantageuses qu'elles fussent pour la lutte qui s'engageait, avaient été repoussées à l'instigation de quelques intriguants, aveuglés par la cupidité, et habitués à trafiquer de tout, du juste comme de l'injuste. Ajoutons que précédemment Jugurtha avait épousé une fille de Bocchus, quoiqu'au fond ces sortes de liens aient assez peu de force chez les Numides comme chez les Maures : chacun en effet prenant autant de femmes que le lui permet sa fortune, les uns dix, les autres plus, et surtout les rois, le cœur, ainsi tirailé en tous sens, s'émousse bientôt : aussi aucune de ces femmes n'est-elle véritablement la compagne de l'époux ; toutes lui sont également indifférentes.

LXXXI. Les deux armées se réunirent dans un lieu convenu entre les rois. Là, après un mutuel échange de serments, Jugurtha cherche à enflammer par ses paroles l'ardeur de Bocchus : « Souverainement injustes, profondément cupides, les Romains ne sont-ils pas les ennemis communs de toutes les nations ? Ils ont contre Boc-

quis adjutoribus
 aggressus regem,
 impellit
 uti suscipiat bellum
 advorsum Romanos.
 Id fuit facilius proniusque
 ea gratia,
 quod Bocchus,
 initio hujusce belli,
 miserat legatos Romam
 petitum fœdus et amicitiam:
 quam rem,
 opportunissimam
 bello incepto,
 pauci impediverant,
 cæci avaritia,
 quis mos erat
 vendere omnia
 honesta atque inhonesta.
 Etiam antea filia Bocchi
 nupserat Jugurthæ;
 verum ea necessitudo
 ducitur levis
 apud Numidas Maurosque,
 quod habent singuli,
 quisque pro opibus,
 quamplurimas uxores,
 alii denas, alii plures,
 sed reges eo amplius:
 ita animus distrahitur
 multitudine;
 nulla obtinet
 pro socia,
 omnes sunt pariter viles.

LXXXI. Igitur
 exercitus conveniunt
 in locum
 placitum ambobus.
 Ibi Jugurtha,
 fide data et accepta,
 accendit oratione
 animum Bocchi:
 « Romanos injustos,
 profunda avaritia,
 esse hostes communes
 omnium:
 illos habere cum Boccho

lesquels *étant* aides (avec l'aide desquels)
 attaquant le (s'adressant au) roi *lui-même*,
 il le détermine
 à ce qu'il entreprenne la guerre
 contre les Romains.
 Cela fut plus facile et plus allant-de-soi
 par cette considération,
 que Bocchus,
 au début de cette guerre,
 avait envoyé des députés à Rome
 pour demander alliance et amitié:
 laquelle chose,
 quoique très-favorable
 à la guerre entreprise,
 quelques hommes avaient empêchée,
 hommes aveuglés par la cupidité,
 et auxquels l'habitude était
 de vendre (de faire trafic de) toutes choses
 honnêtes et déshonnêtes.
 De plus précédemment la fille de Bocchus
 s'était mariée à Jugurtha;
 mais ce lien
 est réputé peu-important
 chez les Numides et les Maures,
 parce qu'ils ont tous-séparément,
 chacun selon ses moyens,
 le plus possible de femmes,
 les uns dix, d'autres plus,
 mais les rois d'autant plus *qu'ils sont rois*:
 ainsi leur cœur est tiré-en-tous-sens
 par cette multitude d'épouses.
 aucune ne tient rang
 en guise de compagne,
 toutes sont également sans-valeur.

LXXXI. Donc
 les armées se joignent
 dans un lieu
 agréé des deux rois.
 Là Jugurtha,
 foi mutuelle ayant été donnée et reçue,
 enflamme par un discours
 l'âme de Bocchus,
 lui représentant: « Les Romains injustes,
 d'une profonde cupidité,
 être les ennemis communs
 de tous les peuples:
 eux avoir avec Bocchus

Boccho habere, quam secum et cum aliis gentibus, lubidinem imperitandi, quis omnia regna advorsa sint : tum sese¹, paulo ante Carthaginienses, item regem Persen, post, uti quisque opulentissimus videatur, ita Romanis hostem fore. » His atque aliis talibus dictis, ad Cirtam oppidum iter constituunt, quod ibi Metellus prædam captivosque et impedimenta locaverat : ita Jugurtha ratus, aut capta urbe operæ pretium fore, aut, si Romanus auxilio suis venisset, prælio sese certaturos. Nam Callidus id modo festinabat, Bocchi pacem imminuere, ne moras agitando² aliud quam bellum mallet.

LXXXII. Imperator, postquam de regum societate cognovit, non temere, neque, uti sæpe jam victo Jugurtha consueverat, omnibus locis pugnandi copiam facit. Ceterum haud procul ab Cirta, castris munitis, reges opperitur, melius ratus, cognitis

chus le même motif de guerre qu'ils ont eu contre lui-même et contre tant d'autres, la passion de dominer : toute puissance leur fait ombrage : aujourd'hui, c'est à lui que s'attaquent leurs armes ; hier, c'était à Carthage et au roi Persée ; demain, ce sera au peuple, quel qu'il soit, qui sera réputé alors le plus opulent. » A la suite de ces propos et autres semblables, les deux rois prennent le chemin de Cirta, où Métellus avait déposé son butin, ses prisonniers et ses bagages. Dans la pensée de Jugurtha, ou la prise de cette ville les indemniserait amplement de leurs peines, ou bien, si les Romains venaient au secours des leurs, il s'ensuivrait un combat. Or le rusé Numide n'avait rien de plus pressé que de briser définitivement la neutralité de Bocchus : il craignait qu'en cas de lenteurs le roi maure ne renonçât à la guerre pour prendre tout autre parti.

LXXXII. Métellus, instruit de la ligue formée par les deux rois, se garde bien de leur donner partout indistinctement l'occasion de combattre, comme il l'avait fait à l'égard de Jugurtha, tant de fois vaincu : il se contente de les attendre, à peu de distance de Cirta, dans un camp bien retranché, convaincu qu'il importe d'étudier

eandem causam belli
quam secum .
et cum aliis gentibus,
lubidinem imperitandi,
quis omnia regna
sint adversa :
tum sese,
paulo ante
Carthaginienses,
item regem Persen ,
post,
uti quisque
videatur opulentissimus,
ita fore hostem
Romanis. »
His dictis
atque aliis talibus ,
constituunt iter
ad oppidum Cirtam,
quod Metellus
locaverat ibi prædam
captivosque
et impedimenta :
ita Jugurtha ratus
aut pretium operæ
fore
urbe capta ,
aut, si Romanus venisset
auxilio suis,
sese certaturos prælio.
Nam callidus
festinabat id modo,
imminuere pacem Bocchi,
ne agitando moras
mallet aliud
quam bellum.

LXXXII. Imperator,
postquam cognovit
de societate regum,
non facit temere
copiam pugnandi,
neque omnibus locis,
uti consueverat
Jugurtha victo jam sæpe.
Ceterum opperitur reges
hand procul ab Cirta,
castris munitis,

la même cause de guerre
qu'ils avaient avec lui-même (Jugurtha)
et avec les autres nations,
savoir la passion de dominer,
eux pour qui toutes autres dominations
étaient réputées hostiles :
en-ce-moment lui-même (Jugurtha),
un peu auparavant
les Carthaginois,
et de même le roi Persée les avoir eus pour
et dans-l'avenir, [ennemis
selon que chacun
leur semblerait très-puissant,
ainsi (dès lors) devoir être ennemi
pour les Romains. »
Ces choses étant dites
et d'autres semblables,
ils font route
vers la ville de Cirta,
parce que Métellus
avait placé (déposé) là son butin
et ses captifs
et ses bagages :
donc Jugurtha était convaincu
ou un prix (une récompense) de leur peine
devoir être à eux
la ville étant prise ,
ou, si le Romain arrivait
à secours aux siens (au secours des siens),
eux devoir lutter par une bataille.
Car étant rusé
il hâta ce résultat seulement,
de briser la paix de Bocchus avec Rome,
de peur qu'en faisant des délais
il n'aimât-mieux autre chose
que la guerre.

LXXXII. Le général,
dès qu'il fut informé
au sujet de l'alliance des rois,
ne leur fait (donne) pas inconsidérément
la possibilité de combattre,
ni en tous lieux,
comme il avait accoutumé de le faire
Jugurtha ayant été vaincu déjà souvent.
Du reste il attend les rois
non loin de Cirta,
dans un camp fortifié,

Mauris, quoniam is novus hostis accesserat, ex commodo pugnam facere. Interim Roma per litteras certior fit, provinciam Numidiam Mario datam; nam consulem factum jam antea acceperat. Quibus rebus supra bonum atque honestum perculsus, neque lacrimas tenere, neque moderari linguam: vir egregius in aliis artibus, nimis molliter ægritudinem pati. Quam rem alii in superbiam vortebant; alii¹ bonum ingenium contumelia accensum esse; multi, quod jam parta victoria ex manibus eriperetur: nobis satis cognitum, illum magis honore Marii quam injuria sua excruciatum, neque tam anxie laturum fuisse, si adempta provincia alii quam Mario traderetur.

LXXXIII. Igitur eo dolore impeditus, et quia stultitiæ videbatur alienam rem periculo suo curare, legatos ad Bocchum mittit, postulatum ne sine causa hostis populo Romano fieret:

les Maures et de bien connaître ces nouveaux ennemis, pour engager ensuite l'action avec avantage. Sur ces entrefaites, des lettres de Rome lui annoncent que la province de Numidie vient d'être décernée à Marius (il savait déjà son élévation au consulat). Consterné à cette nouvelle, il n'écoute plus ni raison ni convenances: il ne sait ni retenir ses larmes, ni réprimer sa langue: lui, doué d'ailleurs de qualités si éminentes, il n'a pas la force de supporter son chagrin. Les uns attribuaient cette faiblesse à l'orgueil; d'autres, au ressentiment d'un noble cœur, indigné à la pensée d'un affront; beaucoup, au dépit de se voir arracher une victoire qu'il tenait déjà. Pour nous, nous affirmons sans hésiter qu'il fut plus tourmenté de l'élévation de Marius que de sa propre injure, et qu'il eût été moins inconsolable, si la province qu'on lui enlevait eût été confiée à tout autre qu'à Marius.

LXXXIII. Réduit à l'inaction par sa douleur, et regardant d'ailleurs comme une folie de faire, à ses propres périls, les affaires d'un rival, il dépêche aussitôt des ambassadeurs à Bocchus, pour l'inviter à ne pas se constituer sans motif l'ennemi du peuple romain:

ratus melius
 facere pugnam
 ex commodo,
 Mauris cognitis,
 quoniam is novus hostis
 accesserat.
 Roma interim
 fit certior per litteras
 Numidiam datam Mario
 provinciam;
 nam acceperat jam antea
 factum consulem.
 Quibus rebus
 perculsus supra bonum
 honestumque,
 neque tenere lacrimas,
 neque moderari linguam :
 vir egregius
 in aliis artibus,
 pati ægritudinem
 nimis molliter.
 Quam rem
 alii vortebant in super-
 alii [biam ;
 esse ingenium bonum
 accensum contumelia;
 multi,
 quod victoria jam parta
 eriperetur ex manibus :
 satis cognitum nobis
 illum ex cruciatum
 honore Marii
 magis quam injuria sua,
 neque laturum fuisse
 tam anxie,
 si provincia adempta
 traderetur alii quam Mario.
 LXXXIII. Igitur
 impeditus eo dolore,
 et quia videbatur stultitiæ
 curare rem alienam
 suo periculo,
 mittit ad Bocchum legatos
 postulatum
 ne fieret sine causa
 hostis populo Romano :
 « Eum habere

convaincu qu'il valait mieux
 engager le combat
 avec avantage,
 une fois les Maures bien connus,
 puisque c'était là un nouvel ennemi
 qui s'était ajouté.
 De Rome cependant
 il est fait plus sûr (informé) par des lettres
 la Numidie avoir été donnée à Marius
 pour province;
 car il avait reçu la nouvelle dès auparavant
 Marius avoir été fait consul.
 Par lesquels faits [juste)
 frappé au-delà du bien (plus qu'il n'était
 et de l'honorable (plus qu'il n'était séant),
 il ne sut ni retenir ses larmes,
 ni contenir sa langue :
 homme remarquable pourtant
 dans d'autres pratiques (à tant d'égards),
 il ne laissa pas de supporter son chagrin
 trop mollement.
 Or cette chose (cet abattement),
 les uns le tournaient en orgueil de sa part ;
 d'autres disaient
 cela être un caractère généreux
 enflammé par un affront;
 beaucoup imputaient sa conduite à ceci,
 qu'une victoire déjà tout acquise
 lui était arrachée des mains :
 il est assez su de nous
 lui avoir été torturé
 par l'honneur de (conféré à) Marius
 plus que par l'affront de (fait à)-lui-même,
 et n'avoir pas dû le supporter
 si péniblement,
 si la province à lui enlevée
 eût été livrée à un autre qu'à Marius.
 LXXXIII. Donc
 empêché (arrêté) par cette douleur,
 et parce qu'il lui semblait un acte de sottise
 de gérer la chose d'autrui
 avec son danger (à son propre péril),
 il envoie à Bocchus des députés
 pour demander
 qu'il ne se fit pas sans motif
 ennemi du peuple romain :
 pour lui dire : « Lui avoir

« Habere eum magnam copiam societatis amicitiaëque conjungendæ, quæ potior bello esset : quanquam opibus suis confideret, non debere incerta pro certis mutare ; omne bellum sumi facile, ceterum ægerrume desinere : non in ejusdem potestate initium ejus et finem esse : incipere cuivis, etiam ignavo, licere ; deponi, quum victores velint : proinde sibi regnoque consuleret, neu florentes res suas cum Jugurthæ perditis misceret. » Ad ea rex satis placide verba facit : « Sese pacem cupere, sed Jugurthæ fortunarum misereri : si eadem illi copia fieret, omnia conventura. » Rursus imperator contra postulata Bocchi nuntios mittit. Ille probare partim, alia abnuere. Eo modo sæpe ab utroque missis remissisque nuntiis tempus procedere, et ex Metelli voluntate bellum intactum trahi.

« N'avait-il pas la plus magnifique occasion de contracter une alliance, une amitié bien préférable à la guerre ? Quelque confiance qu'il eût en ses ressources, il ne devait pas sacrifier le certain pour l'incertain : il était toujours très-facile de s'engager dans une guerre, toujours fort difficile d'en sortir : le commencement et la fin des hostilités ne dépendaient point de la même volonté : le premier venu, si lâche qu'il fût, était toujours libre de prendre les armes ; le vainqueur seul autorisait à les déposer : Bocchus devait donc aviser mûrement à ses intérêts et à ceux de son royaume, et se bien garder d'associer sa fortune si florissante à celle de Jugurtha perdue sans espoir. » A ces ouvertures, le roi fit une réponse assez modérée : « Il désirait vivement la paix, mais il était touché des malheurs de Jugurtha : si les Romains voulaient étendre leurs offres jusqu'au Numide, tout serait bientôt conclu. » Là-dessus, nouvel envoi de députés, pour réfuter les exigences de Bocchus : celui-ci d'agréer une partie de leurs demandes, de repousser les autres. A force d'envois et de contre-envois, le temps passe, et, conformément au désir de Métellus, la guerre traîne, indéfiniment ajournée.

magnam copiam
 conjungendæ societatis
 amicitiaque,
 quæ esset potior bello :
 quanquam confideret
 suis opibus,
 non debere mutare
 incerta
 pro certis ;
 omne bellum
 sumi facile,
 ceterum desinere
 ægerrime :
 initium et finem ejus
 non esse
 in potestate ejusdem :
 incipere
 licere cuivis,
 etiam ignavo ;
 deponi,
 quum victores velint :
 proinde consuleret sibi
 regnoque,
 neu misceret
 suas res florentes
 cum perditis Jugurthæ. »
 Ad ea
 rex facit verba
 satis placide :
 « Sese cupere pacem,
 sed misereri
 fortunarum Jugurthæ :
 si eadem copia
 fieret illi,
 omnia conventura. »
 Rursus
 imperator mittit nuntios
 contra postulata Bocchi.
 Ille probare partim,
 abnuere alia.
 Nuntiis missis sæpe
 remissisque eo modo
 ab utroque,
 tempus procedere,
 et ex voluntate Metelli
 bellum trahi
 intactum.

une grande occasion
 de contracter une alliance
 et une amitié avec les Romains,
 laquelle serait meilleure que la guerre :
 quand-même il se confierait
 en ses ressources (en sa puissance),
 lui ne pas devoir échanger
 des choses incertaines
 pour des choses certaines ;
 toute guerre
 s'entreprendre aisément,
 mais du reste cesser
 très-difficilement :
 le commencement et la fin d'elle
 ne pas être
 au pouvoir du même homme
 commencer une guerre
 être-possible à tout homme,
 même à l'homme mou ;
 mais cette même guerre ne se déposer
 que quand les vainqueurs le veulent :
 donc, qu'il avisât pour lui-même
 et pour son royaume,
 ou (et) ne confondit pas
 ses propres affaires qui florissaient
 avec les affaires ruinées de Jugurtha. »
 En réponse à ces mots
 le roi fait des paroles (parle)
 assez avec-calme ;
 il dit : « Lui-même désirer la paix,
 mais avoir-pitié
 de la fortune de Jugurtha :
 si la même facilité
 était faite à celui-là (à Jugurtha),
 tout devoir s'arranger. »
 De nouveau
 le général envoie des courriers [chus.
 pour réclamer contre les demandes de Boc-
 Lui (Bocchus) d'approuver en partie,
 de rejeter d'autres propositions.
 Des courriers ayant été envoyés souvent
 et renvoyés-en-échange de cette façon
 par l'un-et-l'autre,
 le temps cependant de marcher (marchait),
 et, suivant le désir de Métellus,
 la guerre d'être trainée (était différée)
 non-entamée.

LXXXIV. At Marius, uti supra diximus, cupientissima plebe consul factus, postquam ei provinciam Numidiam populus jussit¹, antea jam infestus nobilitati, tum vero multus atque ferox² instare: singulos modo, modo universos³ lædere; dictitare sese consulatum ex victis illis spolia cepisse; alia præterea magna pro se, et illis dolentia⁴. Interim, quæ bello opus erant⁵, prima habere: postulare legionibus supplementum, auxilia a populis et regibus sociisque⁶ arcessere; præterea ex Latio fortissimum quemque, plerosque militiæ, paucos fama cognitos accire, et ambiundo cogere homines emeritis stipendiis⁷ secum proficisci. Neque illi senatus, quanquam advorsus erat, de ullo negotio abnuere audebat: ceterum supplementum etiam lætus decreverat, quia neque plebi militia volenti putabatur, et Marius aut belli usum aut studia volgi amissurus. Sed

LXXXIV. Cependant Marius, élu, comme nous l'avons dit, par l'enthousiasme du peuple, ne se vit pas plutôt chargé par ce même peuple du département de la Numidie, qu'il se montra plus acharné encore que par le passé contre les nobles: c'était sans relâche désormais qu'il les poursuivait de ses invectives, les attaquant tantôt isolément, tantôt en corps, affectant de se targuer du consulat comme de la dépouille d'ennemis vaincus, n'ayant à la bouche que propos pleins de jactance pour lui-même et d'amertume pour eux. En même temps il s'occupait avant tout de pourvoir aux nécessités de la guerre; sollicitait un supplément pour les légions; demandait des auxiliaires aux peuples, aux rois et aux alliés; faisait appel à tout ce que le Latium renfermait de plus braves soldats, connus de lui la plupart pour avoir servi sous ses yeux, quelques-uns de réputation seulement; savait, par ses instances, forcer jusqu'aux vétérans émérites à partir avec lui. Et le sénat, malgré son aversion pour Marius, n'osait rien refuser; au surplus, il avait même décrété avec joie le supplément, dans la pensée que le peuple se verrait à contre-cœur appelé sous les drapeaux, et que cette répugnance ferait perdre à

LXXXIV. At Marius,
 uti diximus supra,
 factus consul
 plebe cupientissima,
 postquam populus jussit
 Numidiam provinciam ei,
 infestus nobilitati
 jam antea,
 tum vero instare
 multus atque ferox ;
 lædere
 modo singulos,
 modo universos ;
 dictitare
 sese cepisse consulatum
 spolia ex illis victis ;
 præterea alia
 magnifica pro se,
 et dolentia illis.
 Interim
 habere prima,
 quæ erant opus
 bello :
 postulare supplementum
 legionibus,
 arcessere auxilia
 a populis et regibus
 sociisque ;
 præterea accire ex Latio
 quemque fortissimum,
 cognitos
 plerosque militiæ,
 paucos fama,
 et ambiundo
 cogere homines
 stipendiis emeritis
 proficisci secum.
 Neque senatus audebat,
 quanquam erat advorsus,
 abnuere illi
 de ullo negotio :
 ceterum etiam lætus
 decreverat supplementum,
 quia et militia
 non putabatur
 plebi volenti,
 et Marius amissurus

JUGURTHA.

LXXXIV. Cependant Marius,
 comme nous l'avons dit ci-dessus,
 élu consul
 par un peuple très-désireux de son succès,
 quand le peuple eut ordonné
 la Numidie comme province pour lui,
 Marius, dis-je, acharné contre la noblesse
 dès auparavant,
 alors vraiment (surtout) se mit à l'attaquer
 nombreux et dur (en toute occasion et avec
 à blesser les nobles [fureur) ;
 tantôt un-à-un,
 tantôt tous-à-la-fois (en corps) ;
 à répéter-avec-affectation
 lui-même avoir pris le consulat
 comme dépouilles provenant d'eux vaincus ;
 et en outre à dire d'autres choses
 magnifiques pour lui-même,
 et cuisantes pour eux.
 Cependant [tout]
 de tenir pour premières (traiter avant
 les choses qui étaient un besoin
 pour la guerre :
 de demander un supplément
 pour les légions,
 de faire-venir des troupes-auxiliaires
 de chez les peuples et les rois
 et les alliés ;
 outre-cela d'appeler du Latio
 chaque soldat le plus brave,
 soldats connus de lui [yeux,
 la plupart à raison de leur service sous ses
 quelques-uns par leur renommée,
 et en sollicitant (à force de sollicitations)
 de forcer des hommes
 de campagnes servies-jusqu'au-bout
 à partir avec lui. [(ayant fini leur temps)
 Et le sénat n'osait pas,
 quoiqu'il lui fût contraire,
 lui faire-refus
 au sujet d'aucune chose :
 du reste même joyeux (avec joie)
 il avait décrété le supplément aux légions,
 parce que et le service-militaire
 n'était pas pensé être imposé [tiers),
 au peuple le voulant (s'y prêtant volon-
 et Marius était pensé devoir perdre

17

ea res frustra sperata : tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat ! Sese quisque præda locupletem , victorem domum rediturum , alia hujuscemodi animis trahebant. Et eos non paulum oratione sua Marius arrexit : nam postquam , omnibus quæ postulaverat decretis , milites scribere volt , hortandi causa , simul et nobilitatem , uti consueverat , exagitandi , concionem populi advocavit ; deinde hoc modo disseruit :

LXXXV. « Scio ego, Quirites, plerosque non iisdem artibus imperium a vobis petere, et, postquam adepti sunt, gerere : primo industrios, supplices, modicos esse ; dehinc per ignaviam et superbiam ætatem agere. Sed mihi contra ea videtur : nam, quo universa respublica pluris est quam consulatus aut prætura, eo majore cura illam administrari quam hæc peti debere.

Marius ou les ressources sur lesquelles il comptait, ou la faveur de la multitude. Mais cette attente fut déçue, tant était vif dans la plupart des cœurs le désir de suivre Marius ! Chacun se voyait déjà rentrant dans ses foyers avec un riche butin, avec les honneurs de la victoire, avec une foule d'autres avantages du même genre, espérances que Marius n'avait pas peu contribué à exciter par une de ses harangues. En effet, après avoir obtenu tous les décrets qu'il avait provoqués, et au moment de procéder à l'enrôlement, tant pour exhorter la multitude que pour décharger, suivant son usage, sa haine contre la noblesse, il avait convoqué l'assemblée du peuple, et là il s'était exprimé en ces termes :

LXXXV. « Je sais bien, Romains, qu'autre est en général la conduite de nos citoyens quand ils sollicitent de vous un commandement, autre quand ils l'ont obtenu : que d'abord actifs, humbles, modestes, ils vivent ensuite dans l'indolence et l'orgueil. Quant à moi, il me semble, au contraire, qu'autant l'ensemble de la République est au-dessus du consulat ou de la préture, autant on doit se montrer plus zélé pour l'administrer que pour briguer ces dignités.

aut usum belli
 aut studia volgi.
 Sed ea res
 sperata frustra :
 tanta lubido
 eundi cum Mario
 invaserat plerosque !
 Trahebant animis
 quisque
 sese rediturum domum
 locupletem præda,
 victorem,
 alia hujuscemodi.
 Et Marius oratione sua
 arrexerat eos
 non paulum :
 nam,
 omnibus quæ postulaverat
 decretis,
 postquam volt
 scribere milites,
 advocavit
 concionem populi,
 causa hortandi,
 simul et exagitandi
 nobilitatem,
 uti consueverat ;
 deinde disseruit hoc modo :
 LXXXV. « Quirites,
 ego scio plerosque
 non iisdem artibus
 petere imperium a vobis,
 et gerere,
 postquam adepti sunt :
 primo esse industrios,
 supplices, modestos ;
 dehinc agere ætatem
 per ignaviam et superbiam.
 Sed videtur mihi contra ea :
 nam,
 quo respublica universa
 est pluris quam consulatus
 aut prætura,
 cura eo majore
 illam debere administrari
 quam hæc peti.
 Neque fallit me

ou le nécessaire de la guerre,
 ou les affections du vulgaire.
 Mais cette chose
 fut espérée vainement :
 une si-grande passion
 d'aller avec Marius
 s'était emparée de la plupart !
 Ils traînaient dans leurs esprits (se flat-
 chacun pour son compte [taient])
 lui-même devoir revenir chez-lui
 riche de butin
 et vainqueur,
 et autres espérances de-ce-genre.
 Et Marius, par un discours de-lui,
 les avait animés
 non peu (considérablement) :
 en effet,
 toutes les mesures qu'il avait sollicitées
 une fois décrétées,
 lorsqu'il veut (voulant enfin)
 enrôler des soldats,
 il convoqua
 une assemblée du peuple,
 en vue de l'exhorter,
 et en même temps aussi de poursuivre de
 la noblesse, [ses outrages
 comme il avait-coutume de le faire ;
 et par-suite il discourut de cette façon :
 LXXXV. « Citoyens-romains,
 je sais la plupart des hommes
 ne pas, à l'aide des mêmes moyens,
 et demander le pouvoir à vous,
 et l'exercer ensuite,
 lorsqu'ils l'ont obtenu :
 d'abord eux être actifs,
 suppliants (humbles), modérés ;
 puis dès lors passer leur vie
 dans l'inaction et l'orgueil.
 Mais il semble à moi contrairement à cela :
 car il me semble,
 autant la république dans-son-ensemble
 est d'un prix plus grand que le consulat
 ou la préture,
 avec un zèle d'autant plus grand
 elle devoir être administrée
 que ces honneurs être sollicités.
 Et il ne m'échappe pas (je comprends)

Neque me fallit quantum, cum maximo beneficio vestro, negotii sustineam : bellum parare simul et ærario parcere, cogere ad militiam quos nolis offendere, domi forisque omnia curare, et ea agere inter avidos, occursantes, factiosos, opinione, Quirites, asperius est. Ad hoc, alii si deliquere, vetus nobilitas, majorum facta fortia, cognatorum et affinium opes, multæ clientelæ¹, omnia hæc præsidio adsunt : mihi spes omnes in memet sitæ, quas necesse est et virtute et innocentia tutari ; nam alia infirma² sunt. Et illud intellego, Quirites, omnium ora in me conversa esse : æquos bonosque favere, quippe benefacta mea reipublicæ procedunt ; nobilitatem locum invadendi³ quærere : quo mihi acrius adnitendum est, uti neque vos capiamini, et illi frustra sint. Ita ad hoc ætatis a pueritia fui, ut omnes labores, pericula, consueta habeam. Quæ ante

Aussi ne me dissimulé-je point l'étendue des obligations que m'impose votre insigne faveur : préparer la guerre tout en ménageant le trésor public, contraindre au service ceux à qui l'on ne voudrait pas déplaire, pourvoir à tout au dedans comme au dehors, et cela au milieu des jalousies, des tracasseries, des intrigues ; c'est là, Romains, une tâche plus rude qu'on ne pense. Sans compter que d'autres, s'ils viennent à faillir, se trouvent couverts par l'ancienneté de leur noblesse, par les brillants exploits de leurs aïeux, par la fortune de leurs parents et de leurs alliés, par la multitude de leurs clients ; tandis que moi, je n'ai d'espoir qu'en moi seul : il faut de toute nécessité qu'à défaut d'autres appuis je me protège moi-même par ma valeur et mon intégrité. Je n'ignore pas d'ailleurs, Romains, que tous les regards sont tournés vers moi : que les citoyens honnêtes et vertueux me sont favorables, parce que mes services profitent à la République ; que la noblesse épie le moment de l'attaque : je dois donc redoubler d'efforts, à la fois pour empêcher que vous ne soyez opprimés, et pour frustrer l'attente des nobles. La vie que j'ai menée depuis mon enfance jusqu'à ce jour m'a habitué à tous les travaux, à tous les périls : ce que je faisais gratuitement, avant d'obtenir vos

quantum negotii
sustincam
cum maximo beneficio
vestro :
simul parare bellum
et parcere ærario,
cogere ad militiam
quos nolis offendere,
curare omnia
domi forisque,
et agere ea inter invidos,
occursantes, factiosos,
est asperius opinione,
Quirites.
Ad hoc,
si alii deliquero,
vetus nobilitas,
facta fortia majorum,
opes cognatorum
et affinium,
multæ clientelæ,
omnia hæc
adsunt præsidio :
mihi spes omnes
sitæ in memet,
quas necesse est tutari
et virtute et innocentia ;
nam alia sunt infirma.
Intellego et illud,
Quirites,
ora omnium
esse conversa in me :
æquos bonosque favere,
quippe mea benefacta
procedunt reipublicæ ;
nobilitatem
quærere locum invadendi :
quo acrius
adnitendum est mihi,
uti neque vos capiamini,
et illi
sint frustra.
Fui ita a pueritia
ad hoc ætatis,
ut habeam consuetam
omnes labores, pericula.
Quæ faciebam gratuito

combien d'affaires (d'obligations)
j'ai-à-porter
avec le (par suite du) très-grand bienfait
de-vous :
en même temps *et* préparer la guerre
et ménager le trésor *public*,
forcer au service-militaire
ceux que tu ne voudrais pas (qu'on ne
veiller à tout [voudrait pas) offenser,
à-l'intérieur et au-dehors,
et faire cela au milieu d'envieux,
d'opposants, de *gens* riches-et-influents,
est plus difficile que l'opinion (qu'on ne
citoyens. [pense),
Outre cela,
si d'autres ont commis-quelque-faute,
leur ancienne noblesse,
les actes de-courage de *leurs* ancêtres,
les richesses de *leurs* proches
et de *leurs* alliés,
de nombreuses troupes-de-clients,
toutes ces choses
sont-là à *leur* aide ;
à moi, toutes *mes* espérances
sont placées en moi-même,
espérances qu'il est nécessaire *moi* soutenir
et par *mon* mérite et par *mon* intégrité ;
car *mes* autres *appuis* sont faibles.
Je comprends aussi cela,
citoyens,
les visages (les regards) de tous
être tournés sur moi :
les justes et les bons *m'*être-favorables,
parce que mes belles-actions
sont-utiles à la république ;
mais la noblesse
chercher le lieu (l'occasion) d'attaquer :
d'autant plus vivement
des-efforts-doivent-ils-être-faits par moi,
pour que et vous-mêmes ne soyez pas pris,
et eux
soient en vain (frustrés dans leur attente).
J'ai été de-telle-sort depuis *mon* enfance
jusqu'à ceci d'âge (l'âge où je suis),
que j'aie *pour* choses accoutumées
tous les travaux *et* les périls.
Ce que je faisais gratuitement

vestra beneficia gratuito faciebam, ea uti, accepta mercede, deseram, non est consilium, Quirites. Illis difficile est in potestatibus temperare¹, qui per ambitionem² sese probos simulavere : mihi, qui omnem ætatem in optumis artibus egi, bene facere jam ex consuetudine in naturam vertit. Bellum me gerere cum Jugurtha jussistis; quam rem nobilitas ægerrime tulit. Quæso, reputate cum animis vestris num id mutare melius sit, si quem ex illo globo³ nobilitatis ad hoc aut aliud tale negotium mittatis, hominem veteris prosapiæ⁴ ac multarum imaginum⁵, et nullius stipendii : scilicet uti in tanta re, ignarus omnium, trepidet, festinet⁶, sumat aliquem ex populo monitorem officii⁷ ! Ita plerumque evenit uti, quem vos imperare jussistis, is sibi imperatorem alium quærat.

« Atque ego scio, Quirites, qui, postquam consules facti sunt, acta majorum et Græcorum militaria præcepta legere cœperint,

faveurs, loin de moi la pensée, Romains, de l'abandonner aujourd'hui que j'en ai reçu la récompense. Oui, la modération dans le pouvoir est difficile aux ambitieux qui, pour parvenir, ont fait semblant d'être honnêtes; pour moi qui ai passé toute ma vie dans la pratique des vertus, l'habitude du bien m'est devenue une seconde nature. Vous m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha; la noblesse s'en est irritée. Ah! réfléchissez-y, je vous en conjure, demandez-vous bien s'il ne vaudrait pas mieux revenir sur votre décision, choisir parmi cette tourbe de nobles, envoyer à cette expédition, ou à toute autre du même genre, quelqu'un de ces hommes de vieille lignée, si bien pourvus de portraits, si dénués de services! Et pourquoi non? il ferait si beau le voir, dans une mission de cette importance, trahir à chaque pas son ignorance, s'agiter, se trémousser, prendre pour moniteur quelque obscur plébéien! Voilà pourtant comme, la plupart du temps, celui que vous chargez de commander aux autres en cherche lui-même un autre qui lui commande.

« Le dirai-je, Romains? J'en connais qui ont attendu leur élévation au consulat pour commencer à lire l'histoire de nos ancêtres et

ante vestra beneficia,
 consilium non est,
 Quirites,
 uti deseram ea,
 mercede accepta.
 Temperare in potestatibus
 est difficile illis,
 qui per ambitionem
 simulavere sese probos :
 mihi,
 qui egi omnem ætatem
 in optumis artibus,
 facere bene
 jam vertit in naturam
 ex consuetudine.
 Jussistis
 me gerere bellum
 cum Jugurtha ;
 quam rem nobilitas
 tulit ægerrime.
 Quæso, reputate
 cum vestris animis,
 num sit melius mutare id,
 si mittatis quem
 ex illo globo nobilitatis
 ad hoc negotium
 aut aliud tale,
 hominem veteris prosapiæ
 ac multarum imaginum,
 et nullius stipendii :
 scilicet
 uti in re tanta
 ignarus omnium
 trepidet, festinet,
 sumat aliquem ex populo
 monitorem officii !
 Ita plerumque evenit uti,
 quem vos jussistis impe-
 is quærat sibi [rare,
 alium imperatorem.
 « Atque ego scio,
 Quirites,
 qui, [les,
 postquam facti sunt consu-
 cœperint legere
 acta majorum
 et præcepta militaria

avant vos bienfaits *envers moi*,
 le projet n'est point à moi,
 citoyens,
 que je l'abandonne (cesse de le faire),
 la récompense *en étant reçue*.
 Se modérer dans les pouvoirs
 est chose difficile pour ceux-là,
 qui, par désir-de-popularité *seulement*,
 se sont feints (ont feint d'être) vertueux :
 à moi *au contraire*,
 qui ai passé toute *ma* vie
 dans les plus louables pratiques,
 agir bien
 désormais a tourné en *seconde* nature
 par l'habitude.
 Vous avez ordonné
 moi soutenir la guerre
 avec (contre) Jugurtha ;
 laquelle chose la noblesse
 a supportée très-péniblement.
 Je *vous en* conjure, réfléchissez
 avec vos esprits (en vous-mêmes),
 s'il ne serait pas mieux de changer cela,
 si *par exemple* vous envoyiez quelqu'un
 de cette tourbe de la noblesse
 à cette affaire (expédition)
 ou à *quelqu'*autre semblable,
quelque homme de vieille souche
 et de nombreux portraits *d'ancêtres*,
 et (mais) d'aucune campagne (n'ayant ja-
 sans doute [mais servi) :
 pour que dans une affaire si-importante
 ignorant de toutes choses
 il se trouble, il agisse-avec-précipitation,
 et prenne quelqu'un du peuple
 comme moniteur de *ses* devoirs !
 Ainsi la-plupart-du-temps il arrive que,
celui que vous avez chargé de commander,
 celui-là *se* cherche pour lui-même
 un autre qui-*lui*-commande.
 « Et j'*en* connais,
 citoyens-Romains,
 qui,
 après qu'ils eurent été faits consuls,
 commencèrent à lire
l'histoire des hauts-faits des ancêtres
 et les préceptes militaires

homines præposteri : nam gerere quam fieri tempore posterius, re atque usu prius est ¹. Comparete nunc, Quirites, cum illorum superbia me hominem novum. Quæ illi audire et legere solent, eorum partem vidi, alia egomet gessi ; quæ illi litteris, ego militando didici : nunc vos existumate, facta an dicta pluris sint. Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam : mihi fortuna, illis probra objectantur. Quanquam ego naturam ² unam et communem omnium existumo, sed fortissimum quemque generosissimum. Ac si jam ex patribus Albini aut Bestiæ quæri posset, mene an illos ex se gigni maluerint, quid responsuros creditis, nisi sese liberos quam optimos voluisse ? Quod si jure me despiciunt, faciant idem majoribus suis, quibus, uti mihi, ex virtute nobilitas cœpit. Invident honori meo : ergo invident et labori, innocentiae, periculis etiam meis, quoniam

les préceptes des Grecs sur l'art militaire ; esprits à l'envers, qui font tout au rebours, et ne voient pas que, si l'exercice d'une charge est postérieur à l'obtention de cette charge dans l'ordre des temps, il la précède au fond par la pratique qu'il présuppose ! Et maintenant, Romains, à ces patriciens superbes comparez Marius, homme nouveau. Ce qu'ils entendent raconter, ce qu'ils lisent, moi je l'ai vu, je l'ai fait moi-même ; ce qu'ils apprennent dans des livres, moi je l'ai appris dans les camps : c'est à vous de juger entre la valeur des actes et celle des paroles. — Ils méprisent ma nouveauté ; moi, leur incapacité : à moi, on peut m'objecter le tort de la Fortune ; à eux, des infamies ! Disons mieux : oui, la naissance est une et égale pour tous, et le plus brave est, par cela seul, le plus noble. Supposez qu'on pût demander aux pères d'Albinus ou de Bestia, qui d'eux ou de moi ils préféreraient avoir engendrés, que croyez-vous qu'ils répondissent, sinon qu'ils auraient voulu avoir pour fils les plus vertueux ? Que s'ils sont fondés à me mépriser, qu'ils méprisent donc aussi leurs ancêtres, qui, comme moi, ont dû à leur mérite le principe de leur noblesse ! Ils sont jaloux de la dignité dont vous m'avez honoré ; qu'ils soient donc jaloux aussi de mon activité, de mon intégrité, et même de mes périls, puisque c'est à ce prix que je l'ai obtenue. Mais ces

Græcorum :
 homines præposteri :
 nam gerere
 est posterius quam fieri
 tempore,
 prius re atque usu.
 Comparete nunc, Quirites,
 me hominem novum
 cum superbia illorum.
 Quæ illi solent legere
 et audire,
 vidi partem eorum,
 egomet gessi alia ;
 quæ illi litteris,
 ego didici
 militando :
 nunc vos existimate,
 facta an dicta sint pluris.
 Contemnunt
 meam novitatem,
 ego ignaviam illorum ;
 mihi fortuna,
 illis probra objectantur.
 Quanquam ego
 existumo naturam unam
 et communem omnium,
 sed quemque fortissimum
 generosissimum.
 Ac si jam
 posset quæri
 ex patribus Albin
 aut Bestiæ,
 mene an illos maluerint
 gigni ex se,
 quid creditis responsuros,
 nisi sese voluisse liberos
 quam optimos ?
 Quod si despiciunt me jure,
 faciant idem
 suis majoribus ;
 quibus, uti mihi,
 nobilitas cœpit ex virtute.
 Invident honori meo :
 ergo invident et labori,
 innocentia, etiam meis periculis,
 quoniam cepi illum

des Grecs ; [hors de saison) :
 hommes sens-devant-derrrière (faisant tout
 car exercer *une magistrature*
 est postérieur à être fait *magistrat*
 par le temps (dans l'ordre des temps),
 mais antérieur par le fait et par la pratique.
 Comparez maintenant, citoyens-Romains,
 moi homme nouveau
 avec l'orgueil de ces nobles.
 Les choses qu'ils ont-coutume de lire
 et d'apprendre-par-ouï-dire,
 j'ai vu une partie (les unes) de ces choses,
 moi-même j'ai fait les autres ;
 ce qu'ils *apprennent* par la littérature,
 moi, je l'ai appris
 en servant *dans les camps* :
 maintenant, vous, appréciez
 si des faits ou des dires sont de plus de prix.
 Ils méprisent
 ma nouveauté,
 moi leur inaction ; [sance),
 à moi la fortune (le hasard de ma nais-
 à eux de *vrais* opprobres sont reprochés.
 Quoique (au surplus) moi *pour mon compte*
 j'estime la nature (naissance) être une
 et commune (égale) pour tous,
 mais chaque *homme* le plus brave
 être le mieux-né.
 Et si en-ce-moment
 il pouvait être demandé
 aux pères d'Albinus
 ou de Bestia,
 si *c'est* moi ou eux qu'ils eussent préféré
 être engendrés d'eux-mêmes,
 que croyez-vous *eux* devoir répondre,
 sinon eux avoir voulu des enfants
 les meilleurs possible ?
 Que s'ils me dédaignent à-bon-droit,
 qu'ils fassent la même chose
 pour leurs ancêtres ;
 auxquels, comme à moi,
 la noblesse a commencé par le mérite.
 Ils jaloussent l'honneur de (conféré à)-moi :
 donc, qu'ils jaloussent aussi *mes* travaux,
 mon intégrité,
 et même mes périls,
 puisque je l'ai obtenu

per hæc illum cepi. Verum homines corrupti superbia ita ætatem agunt, quasi vestros honores contemnant; ita hos petunt, quasi honeste vixerint. Næ illi falsi sunt, qui divorsissimas res pariter exspectant, ignaviæ voluptatem et præmia virtutis. Atque etiam, quum apud vos aut in senatu verba faciunt, pleraque oratione majores suos extollunt, eorum fortia facta memorando clariores sese putant: quod contra est; nam quanto vita illorum præclarior, tanto horum secordia flagitiosior. Et profecto ita se res habet: majorum gloria posteris quasi lumen est; neque bona, neque mala eorum in occulto patitur. Hujusce rei ego inopiam patior, Quirites; verum id, quod multo præclarior est, meamet facta mihi dicere licet. Nunc videte quam iniqui sint: quod ex aliena virtute sibi arrogant, id mihi ex mea non concedunt: scilicet quia imagines non habeo, et quia

hommes, gâtés par l'orgueil, vivent comme s'ils dédaignaient vos honneurs, puis les réclament comme s'ils avaient honorablement vécu! Ah certes, ils s'abusent étrangement, s'ils comptent réunir ainsi les deux avantages les plus opposés, les charmes de l'indolence et les récompenses du mérite. — Autre illusion: chaque fois, pour ainsi dire, qu'ils prennent la parole soit devant vous, soit au sénat, ils n'ont à la bouche que l'éloge de leurs ancêtres; comme si, en rappelant les belles actions de ces grands hommes, ils se faisaient eux-mêmes plus illustres! C'est juste le contraire: plus la vie des uns eut d'éclat, plus la nullité des autres est dégradante. Et en effet, il faut bien le reconnaître, la gloire des ancêtres est comme un flambeau qui brille sur leurs descendants, et ne souffre l'obscurité ni de leurs vertus, ni de leurs vices. — Cet avantage, Romains, j'en suis privé; mais, ce qui est bien autrement glorieux, je puis vanter mes propres exploits. Or, voyez à quel point ces hommes sont injustes: ce qu'ils s'arrogent au nom d'un mérite étranger, ils ne me l'accordent point au nom du mien propre; et cela, parce que je n'ai point de portraits dans mon *atrium*, parce que ma noblesse commence à

per hæc.

Verum homines
corrupti superbia
agunt ætatem ita,
quasi contemnunt
honores vestros ;
petunt hos ita,
quasi vixerint honeste.
Næ illi sunt falsi,
qui exspectant pariter
res divorsissimas,
voluptatem ignaviæ
et præmia virtutis.

Atque etiam,
quum faciunt verba
apud vos aut in senatu,
pleraque oratione
extollunt suos majores,
putant sese clariores
memorando facta fortia
eorum :

quod est contra ;
nam quanto præclarior
vita illorum,
tanto flagitiosior
secordia eorum.

Et profecto
res habet se ita :
gloria majorum
est quasi lumen
posteris ;
patitur in occulto
neque bona
neque mala eorum.

Ego patior, Quirites,
inopiam hujusce rei ;
verum id,
quod est multo præclarior,
licet mihi
dicere meamot facta.
Nunc videte
quam sint iniqui :
quod arrogant sibi
ex virtute aliena,
non concedunt id mihi
ex mea :
scilicet quia

par ces *moyens*.

Mais *ces* hommes
corrompus par l'orgueil
passent *leur* vie ainsi,
comme s'ils méprisaient
les honneurs de (conférés par)-vous ;
puis ils demandent ces *honneurs* ainsi,
comme s'ils avaient vécu honorablement.
Certes *ces hommes* sont dans-l'erreur,
qui attendent également (à la fois)
les choses les plus opposées,
la volupté de l'inaction
et les récompenses du mérite.

Et encore,
quand ils font des paroles (des discours)
devant vous ou dans le sénat,
dans la plupart de *leurs* discours
ils exaltent leurs ancêtres,
ils se croient plus illustres
en rappelant les actes de-courage
de *ces ancêtres* :

ce qui est au contraire (tout le contraire) ;
car plus *est* illustre
la vie de ceux-là (des ancêtres),
plus *est* ignominieuse
l'apathie de ceux-ci (des descendants).

Et au-fait

la chose se comporte (il en est) ainsi :
la gloire des ancêtres
est comme une lumière
pour les descendants ;
elle *ne* souffre (laisse) dans l'obscurité
ni *leurs* bonnes *qualités*
ni leurs mauvaises.

Moi, je souffre, *citoyens*-Romains,
le manque de cette chose (de cet avantage) ;
mais ceci,

qui est beaucoup plus magnifique,
il m'est permis
de raconter mes-propres actions.

Maintenant voyez
combien ils sont injustes :
ce qu'ils s'arrogent
par suite du mérite d'-autrui,
ils ne me l'accordent pas
par suite du mien :
à-savoir parce que

mihî nova nobilitas est ; quam certe peperisse melius est quam acceptam corrupisse.

« Equidem ego non ignoro, si jam respondere velint, abunde illis facundam et compositam orationem fore. Sed in maximo vestro beneficio, quum omnibus locis me vosque maledictis lacerent, non placuit reticere, ne quis modestiam in conscientiam duceret. Nam me quidem, ex animi sententia, nulla oratio lædere potest : quippe vera necesse est bene prædicet ; falsam vita moresque mei superant. Sed quoniam vestra consilia accusantur, qui mihi summum honorem et maxumum negotium imposuistis, etiam atque etiam reputate num id pœnitendum sit. Non possum, fidei causa, imagines, neque triumphos aut consulatus majorum meorum ostentare ; at, si res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia militaria dona ¹ ; præterea cicatrices advorso corpore. Hæ sunt meæ imagines, hæc nobilitas,

moi ; comme s'il ne valait pas mieux faire soi-même sa noblesse que de la recevoir d'un autre pour la dégrader !

« Je n'ignore pas, Romains, que, s'ils veulent se mêler de répondre, ce n'est ni la faconde ni l'art qui manquera à leurs discours. Toutefois, lorsqu'à propos de l'insigne faveur que vous m'avez faite ils nous déchirent en toute occasion, vous et moi, de leurs odieux propos, je n'ai pas voulu me taire, de peur qu'on ne prit ma modestie pour un aveu. Non pas, je présume, qu'aucun de leurs discours puisse me blesser personnellement : vrais, ils sont nécessairement à ma louange ; faux, ils sont réfutés par toutes les habitudes de ma vie. Mais enfin, puisque c'est votre jugement qu'ils incriminent, parce que vous m'avez à la fois confié la plus haute des dignités et imposé la plus lourde des charges, pesez, pesez bien, encore une fois, si vous n'avez point à regretter votre choix. Je ne puis, pour justifier votre confiance, étaler ni les images, ni les triomphes, ni les consulats de mes aïeux ; mais, s'il le faut, je montrerai des javelines, un étendard, des colliers d'honneur, et bien d'autres récompenses militaires ; je montrerai surtout les cicatrices qui sillonnent ma poitrine. Ce sont là mes images, c'est là ma noblesse : images, noblesse,

non habeo imagines,
 et quia nobilitas
 est nova mihi ;
 quam peperisse
 est certe melius
 quam corrupisse acceptam.

« Equidem
 ego non ignoro,
 si velint jam respondere,
 orationem facundam
 et compositam
 fore abunde illis.
 Sed in vestro beneficio
 maxumo,
 quum omnibus locis
 lacerent maledictis
 me vosque,
 non placuit reticere,
 ne quis duceret modestiam
 in conscientiam.

Nam me quidem,
 ex sententia animi,
 nulla oratio potest lædere:
 quippe est necesse
 vera prædicet bene;
 vita meique mores
 superant
 falsam.

Sed
 quoniam vestra consilia
 accusantur,
 qui imposuistis mihi
 summum honorem
 et maximum negotium,
 reputate etiam atque etiam,
 num id poenitendum sit.
 Non possum ostentare,
 causa fidei,
 imagines neque triumphos
 aut consulatus
 meorum majorum;
 at, si res postulet,
 hastas, vexillum, phaleras,
 alia dona militaria;
 præterea cicatrices
 corpore advorso.
 Hæ sunt meæ imagines,

je n'ai pas de portraits *d'ancêtres*,
 et parce que la noblesse
 est nouvelle pour moi ; [voir acquise]
 laquelle avoir acquise (et pourtant l'a-
 est assurément mieux
 que d'en avoir gâté *une reçue de ses aïeux*.

« Et-certes
 je n'ignore pas *que*,
 s'ils voulaient aussitôt répondre,
 un langage-oratoire plein-de-faconde
 et arrangé-avec-art
 devoir être (serait) abondamment à eux.
 Mais à propos de votre faveur
 très-considérable,
 puisqu'en tous lieux
 ils déchirent par des mauvais-propos
 et moi et vous,
 il ne m'a pas plu (paru bon) de me taire,
 de peur qu'on n'imputât *ma* modération
 à un *aveu* de conscience *coupable*.

Car moi 'du moins,
 d'après l'avis de *mon* âme (ce me semble),
 nul discours ne peut *me* blesser :
 car il est nécessaire,
s'il est vrai, qu'il parle bien *de moi*;
 et, *d'autre part*, *ma* vie et mes mœurs
 triomphent de *lui* (le démentent)
s'il est faux.

Mais
 puisque vos décisions
 sont accusées,
 à vous qui m'avez imposé
 et le plus haut honneur
 et la plus grande affaire (charge),
 réfléchissez encore et encore (mûrement),
 si cette *mesure* n'est pas à-regretter.
 Je ne puis montrer-avec-jactance,
 pour cause de foi (pour garantie),
 ni les portraits ni les triumphes
 ou (ni) les consulats
 de mes ancêtres;
 mais, si la circonstance l'exige,
 des javelines, un étendard, des colliers,
 et d'autres dons militaires;
 outre-cela des cicatrices
 sur *mon* corps par-devant.
 Ce sont là mes portraits,

non hereditate relicta, ut illa illis, sed quæ ego plurimis laboribus et periculis quæsivi. Non sunt composita verba mea : parum ¹ id facio ; ipsa se virtus satis ostendit : illis artificio opus est, uti turpia facta oratione tegant. Neque litteras Græcas didici : parum placebat eas discere, quippe quæ ad virtutem doctoribus ² nihil profuerunt. At illa multo optuma reipublicæ doctus sum : hostem ferire, præsidia agitare, nihil metuere nisi turpem famam, hiemem et æstatem juxta pati, humi requiescere, eodem tempore inopiam et laborem tolerare. His ego præceptis milites hortabor : neque illos arcte colam, me opulenter ; neque gloriam meam laborem illorum faciam. Hoc est utile, hoc civile imperium : namque quum tute ³ per mollitiem agas, exercitum supplicio cogere, id est dominum, non impera-

que je n'ai point, comme eux, recueillies par héritage, mais que j'ai moi-même conquises à force de travaux et de périls ! — Mon langage n'est point arrangé avec art : j'y vise fort peu, le vrai mérite se révèle assez par lui-même ; c'est à eux qu'il est besoin d'art, pour cacher sous de belles phrases la turpitude de leurs actions. Je n'ai point étudié non plus les lettres grecques : j'avais peu de goût pour une littérature qui n'a pas donné plus de valeur à ceux qui l'enseignent. En revanche, j'ai étudié d'autres arts, bien autrement utiles à la République : j'ai appris à frapper l'ennemi, à garder un poste, à ne rien craindre que le déshonneur, à endurer également et l'hiver et l'été, à reposer sur la dure, à supporter à la fois les privations et les fatigues. Voilà par quelles leçons, moi, je formerai les soldats : je ne serai pas serré pour eux, prodigue pour moi ; je n'exploiterai pas leurs travaux au profit de ma propre gloire. A cette condition seule, le commandement est une bonne chose, est vraiment digne d'un pays libre : quant à vivre soi-même dans la mollesse, tandis qu'à force de supplices on contraint son armée au devoir, c'est agir

hæc nobilitas,
 non relicta hereditate,
 ut illa illis,
 sed quæ ego quæsivi
 plurimis laboribus
 et periculis.
 Mea verba
 non sunt composita :
 facio id parum ;
 ipsa virtus
 ostendit se satis :
 illis est opus artificio,
 uti tegant oratione
 turpia facta.
 Neque didici
 litteras Græcas :
 placebat parum discere eas,
 quippe quæ profuerunt
 nihil ad virtutem
 doctoribus.
 At doctus sum illa
 multo optuma
 reipublicæ :
 ferire hostem,
 agitare præsidia,
 metuere nihil
 nisi turpem famam,
 pati juxta
 hiemem et æstatem,
 requiescere humi,
 tolerare eodem tempore
 inopiam et laborem.
 Ego hortabor milites
 his præceptis :
 neque colam illos
 arcte,
 me opulenter ;
 neque faciam
 laborem illorum
 meam gloriam.
 Hoc est imperium utile,
 hoc civile :
 namque quum tute
 agas per mollietiam,
 cogere exercitum supplicio,
 id est esse dominum,
 non imperatorem .

c'est là ma noblesse,
 non laissés à moi par héritage,
 comme ces choses-là l'ont été à eux,
 mais que moi-même j'ai gagnés
 par beaucoup de travaux
 et de périls.
 Mes paroles
 ne sont pas arrangées-avec-art :
 je fais (je m'occupe de) cela fort-peu ;
 de lui-même le mérite
 se montre assez ;
 c'est à eux qu'il est besoin d'art,
 pour qu'ils couvrent par leur langage
 leurs honteuses actions.
 Et je n'ai pas appris non plus
 les lettres grecques :
 il me plaisait peu de les apprendre,
 à-savoir, elles qui n'ont servi
 en rien pour le vrai mérite
 à ceux-qui-les-enseignèrent (aux Grecs).
 Mais j'ai été instruit à ces autres arts
 de beaucoup les meilleurs
 pour la république :
 à frapper un ennemi,
 à conduire (garder) des postes,
 à ne craindre rien
 sinon une honteuse réputation,
 à supporter également
 l'hiver et l'été,
 à me reposer par terre (sur la dure),
 à supporter dans le même temps
 la privation et un travail-fatigant.
 Moi, j'exhorterai les soldats
 par ces leçons :
 et je ne traiterai pas eux
 d'une façon-serrée,
 moi au contraire dans-l'aisance ;
 et je ne ferai point
 de leurs travaux
 ma propre gloire.
 C'est là le commandement utile à tous,
 c'est là le commandement d'un-citoyen :
 car lorsque toi-même
 tu passes ta vie dans la mollesse,
 contraindre ton armée par le supplice,
 c'est être despote,
 et non général.

torem esse. Hæc atque talia majores vestri faciundo, seque remque publicam celebravere. Quis nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos illorum æmulos contemnit; et omnes honores, non ex merito, sed quasi debitos a vobis repetit. Ceterum homines superbissimi procul errant : majores eorum omnia quæ licebat illis reliquere, divitias, imagines, memoriam sui præclaram; virtutem non reliquere, neque poterant : ea sola neque datur dono, neque accipitur.

« Sordidum me et incultis moribus aiunt, quia parum scite convivium exorno, neque histrionem ullum, neque pluris pretii coquam quam villicum habeo ¹. Quæ mihi lubet confiteri : nam ex parente meo et ex aliis sanctis viris ita accepi, munditias mulieribus, viris laborem convenire, omnibusque bonis oportere plus gloriæ quam divitiarum; arma, non supellectilem, decori esse. Quia ergo, quod juvat, quod carum æstumant, id

en maître et non en général. Tels furent, entre autres, les principes qu'appliquèrent vos ancêtres, et qui firent leur grandeur et celle de l'État. Et pourtant cette noblesse, qui s'appuie sur eux alors même qu'elle leur ressemble si peu, ose nous dédaigner, nous, leurs émules, et réclamer de vous tous les honneurs, non à titre de récompenses méritées, mais à titre de dettes ! Romains, ils sont dans une étrange erreur, ces mortels si orgueilleux : leurs ancêtres leur ont laissé tout ce qu'il était possible de laisser, des richesses, des images, d'illustres souvenirs ; mais leur mérite, ils ne le leur ont point laissé, et ils ne le pouvaient pas : c'est le seul trésor qui ne se donne ni ne se reçoit

« Ils me traitent d'âme vile et grossière, parce que je m'entends mal à ordonner un festin, parce que je n'ai point d'histrion, point de cuisinier acheté plus cher qu'un intendant de métairie. Je l'avoue, et j'en suis fier : car je tiens de mon père et de bien d'autres personnages également irréprochables, qu'aux femmes conviennent les futilités, aux hommes les travaux ; que tout noble cœur a plus soif de gloire que de richesses ; que la vraie parure consiste dans les armes, et non dans l'ameublement. Eh bien, soit : cette vie qui leur plaît tant, qu'ils estiment si précieuse, qu'ils la mènent donc tou-

Faciundo hæc
 atque talia
 vestri majores
 celebravere seque
 remque publicam.
 Quis freta,
 ipsa dissimilis moribus,
 nobilitas contemnit nos
 æmulos illorum;
 et repetit a vobis
 omnes honores,
 non ex merito,
 sed quasi debitos.
 Ceterum
 homines superbissimi
 errant procul :
 majores eorum
 reliquere illis
 omnia quæ licebat,
 divitias, imagines,
 præclaram memoriam sui ;
 non reliquere virtutem,
 neque poterant :
 ea sola neque datur dono
 neque accipitur.

« Aiunt me sordidum
 et moribus incultis,
 quia exorno convivium
 parum scite, [nem,
 neque habeo ullum histrio-
 neque coquum pluris pretii
 quam villicum.
 Quæ lubet mihi confiteri :
 namque ex meo parente
 et ex aliis viris sanctis
 accepi ita,
 munditias
 convenire mulieribus,
 laborem viris,
 oportereque plus gloriæ
 quam divitiarum
 omnibus bonis ;
 arma, non supellectilem,
 esse decori.
 Quin ergo, quod juvat,
 quod æstumant carum,
 faciant id semper :

JUGURTHA.

*C'est en faisant ces choses
 et autres semblables
 que vos ancêtres
 rendirent célèbres et eux-mêmes
 et la république.
 Sur lesquels ancêtres s'appuyant,
 mais elle-même très-différente par ses
 la noblesse nous méprise [mœurs,
 nous leurs émules ;
 et elle réclame de vous
 tous les honneurs,
 non d'après son mérite,
 mais comme dus.*

Du reste
 ces hommes très-orgueilleux
 errent au loin (se trompent gravement) :
 leurs ancêtres
 leur ont laissé
 tout ce qu'il était-possible,
 des richesses, des portraits,
 l'illustre mémoire d'eux-mêmes ;
 ils ne leur ont pas laissé leur mérite,
 et ils ne le pouvaient pas :
 lui seul ni ne se donno par présent
 ni ne se reçoit.

« Ils me disent grossier
 et de mœurs non-polies,
 parce que j'appête un festin
 peu habilement,
 et que je n'ai aucun histriion,
 ni un cuisinier de plus de prix
 qu'un bon garçon-fermier.
 Choses qu'il me plaît d'avouer :
 car et de mon père
 et d'autres hommes irréprochables
 j'ai appris ainsi (ceci),
 les délicatesses
 convenir à des femmes,
 le travail à des hommes,
 et falloir plus de gloire
 que de richesses
 être à tous les gens de-cœur ;
 des armes, et non un riche mobilier,
 être à gloire (donner la gloire).
 Eh-bien donc, ce qui leur plaît,
 ce qu'ils estiment cher (précieux),
 qu'ils le fassent toujours :

semper faciant : ament, potent; ubi adolescentiam habuerè, ibi senectutem agant, in conviviis, dediti ventri et turpissimæ parti corporis; sudorem, pulverem, et alia talia relinquunt nobis, quibus illa epulis jucundiora sunt. Verum non ita est : nam ubi se omnibus flagitiis dedecoravere turpissimi viri, bonorum præmia ereptum eunt : ita injustissime luxuria et ignavia, pessimæ artes, illis qui coluere eas nihil officiant, reipublicæ innoxia cladi sunt.

« Nunc quoniam illis, quantum mores mei, non illorum flagitia posebant, respondi, pauca de republica loquar. Primum omnium, de Numidia bonum habetote animum, Quirites : nam quæ ad hoc tempus Jugurtham tutata sunt, omnia removistis, avaritiam, imperitiam, superbiam ¹. Deinde, exercitus ibi est locorum sciens, sed mehercule ² magis strenuus quam felix; nam magna pars ejus avaritia aut temeritate ducum attrita est.

jours ; qu'ils fassent l'amour, qu'ils boivent; qu'ils passent leur vieillesse là où ils ont passé leur jeunesse, dans les festins, esclaves de leur ventre et des appétits les plus honteux : qu'ils nous laissent la sueur, la poussière, les fatigues de toutes sortes, à nous qui les trouvons mille fois plus douces que leurs orgies ! Mais non : après s'être déshonorés par toutes les turpitudes, ces hommes infâmes viennent ravir les récompenses dues à la vertu; et ainsi, par une injustice monstrueuse, la mollesse et l'indolence, les plus détestables de tous les vices, au lieu de nuire à ceux qui s'y livrent, frappent et ruinent la République innocente.

« Maintenant que je leur ai répondu autant que l'exigeait, non l'ignominie de leur conduite, mais la dignité de mon caractère, je dirai quelques mots des intérêts publics. Et d'abord, Romains, ayez bon espoir au sujet de la Numidie; car tout ce qui, jusqu'à ce jour, a protégé Jugurtha, vous l'avez écarté : la cupidité, l'impéritie, l'orgueil. De plus, vous avez là une armée qui connaît le pays, mais qui, par Hercule, a plus de valeur que de bonheur, sacrifiée comme elle l'a été en grande partie par la cupidité ou l'insouciance de ses chefs.

ament, potent ;
 agant senectutem ibi ,
 ubi habuere adolescentiam,
 in conviviis,
 dediti ventri
 et turpissumæ parti
 corporis ;
 relinquant nobis sudorem,
 pulverem, et alia talia,
 quibus illa
 sunt jucundiora epulis.
 Verum non est ita :
 nam ubi viri turpissimi
 dedecoravere se
 omnibus flagitiis,
 eunt ereptum
 præmia bonorum :
 ita injustissime
 luxuria et ignavia,
 pessumæ artes,
 officiant nihil
 illis qui coluere eas,
 sunt cladi
 reipublicæ innociæ.
 « Nunc,
 quoniam respondi illis
 quantum mei mores,
 non flagitia illorum
 posebant,
 loquar pauca
 de republica.
 Primum omnium,
 Quirites,
 habetote bonum animum
 de Numidia :
 nam quæ ad hoc tempus
 tutata sunt Jugurtham,
 removistis omnia,
 avaritiam,
 imperitiam, superbiam.
 Deinde ibi est exercitus
 sciens locorum,
 sed, mehercule,
 magis strenuus quam felix ;
 nam magna pars ejus
 attrita est avaritia
 aut temeritate ducum.

qu'ils fassent-l'amour, qu'ils boivent ;
 qu'ils passent *leur* vieillesse là,
 où ils ont tenu (passé) *leur* jeunesse,
 dans les festins,
 asservis à *leur* ventre
 et à la plus honteuse partie
 de *leur* corps ;
 qu'ils nous laissent la sueur,
 la poussière, et autres choses semblables,
 à nous, pour qui ces choses
 sont plus agréables que les festins.
 Mais il n'en est pas ainsi :
 car dès que ces hommes très-infâmes
 se sont déshonorés
 par toutes les ignominies,
 ils vont arracher
 les récompenses des gens de-mérite :
 ainsi il arrive très-injustement que
 la mollesse et l'inaction,
 très-détestables pratiques,
 ne font-obstacle (ne nuisent) en rien
 à ceux qui les ont pratiquées,
 mais sont à désastre
 à la république innocente.
 « Maintenant,
 puisque je leur ai répondu
 autant que mes mœurs
 et non leurs opprobres
 l'exigeaient,
 je dirai quelques mots
 sur les intérêts-publics.
 En-premier lieu de tous,
 citoyens,
 ayez bon courage (bon espoir)
 concernant la Numidie :
 car ce qui jusqu'à ce temps-ci
 a protégé Jugurtha,
 vous avez écarté tout cela,
 la cupidité,
 l'inhabileté, l'orgueil.
 Ensuite là-bas est une armée
 au-courant des localités,
 mais, par-Hercule,
 plus active qu'heureuse ;
 car une grande partie de cette armée
 a été usée (sacrifiée) par la cupidité
 ou par la légèreté des chefs.

Quamobrem vos, quibus militaris ætas ¹, adnitimini mecum et capessite rempubiicam, neque quemquam ex calamitate aliorum aut imperatorum superbia metus ceperit : egomet in agmine, in prælio, consultor idem et socius periculi vobiscum adero, meque vosque in omnibus rebus juxta geram. Et profecto, Dis juvantibus, omnia matura sunt, victoria, præda, laus ; quæ si dubia aut procul essent, tamen omnes bonos rei-publicæ subvenire decebat ². Etenim ignavia nemo immortalis factus : neque quisquam parens liberis, uti æterni forent, optavit ; magis, uti boni honestique vitam exigent. Plura dicere, Quirites, si timidis virtutem verba adderent : nam strenuis abunde dictum puto. »

LXXXVI. Hujusmodi oratione habita, Marius, postquam plebis animos arrectos videt, propere commeatu, stipendio, armis, aliis utilibus ³ naves onerat : cum his A. Manlium lega-

Vous donc, qui êtes en âge de servir, unissez vos efforts aux miens, prenez en main la cause de la République, et que nul d'entre vous ne trouve, dans le malheur des autres ou dans l'arrogance des généraux qui m'ont précédé, un motif d'alarme : dans les marches, dans la mêlée, je serai constamment avec vous, à la fois votre guide et le compagnon de vos dangers, mettant tout en commun entre vous et moi. Enfin, par la grâce des Dieux, tout est mûr pour nous : la victoire, le butin, la gloire ; mais, alors même que ces avantages seraient ou douteux ou éloignés, il serait encore du devoir de tout bon citoyen de venir au secours de la République. Nul en effet ne s'immortalisa jamais par l'inaction, et jamais père ne souhaite pour ses enfants une vie éternelle, mais bien une vie honorable, irréprochable. — J'en dirais davantage, Romains, si les paroles pouvaient donner du courage aux lâches ; pour les braves, je pense en avoir dit assez. »

LXXXVI. A la suite de ce discours, Marius, témoin de l'ardeur qui s'est emparée des esprits, se hâte d'embarquer des vivres, de l'argent, des armes, tous les approvisionnements nécessaires, et fait partir avec ce premier convoi le lieutenant A. Manlius. Pour lui, il

Quamobrem vos,
 quibus ætas militaris,
 adnitimini mecum
 et capessite rempublicam,
 et metus
 ne ceperit quemquam
 ex calamitate aliorum
 aut superbia imperatorum :
 egomet adero vobiscum
 in agmine, in proelio,
 idem consultor
 et socius periculi,
 geramque juxta me vosque
 in omnibus rebus.

Et profecto,
 Dis juvantibus,
 omnia sunt matura,
 victoria, prædâ, laus ;
 quæ
 si essent dubia
 aut procul,
 tamen decebat
 omnes bonos
 subvenire reipublicæ.
 Etenim ignavia
 nemo factus immortalis :
 neque quisquam parens
 optavit liberis
 uti forent æterni ;
 magis, uti exigèrent vitam
 boni honestique.
 Dicerem plura, Quirites,
 si verba
 adderent virtutem timidis :
 nam puto
 dictum abunde
 strenuis. »

LXXXVI. Oratione
 hujuscemodi
 habita,
 postquam Marius videt
 animos plebis arrectos,
 onerat propere naves
 commeatu, stipendio,
 armis, aliis utilibus :
 jubet A. Manlium legatum
 proficisci cum his

C'est pourquoi vous,
 à qui est l'âge du-service,
 efforcez-vous-conjointement avec-moi
 et prenez-à-cœur l'intérêt-public,
 et que la crainte
 ne prenne qui-que-ce-soit *d'entre vous*
 par suite du malheur d'autres *soldats*
 ou de l'orgueil d'autres chefs :
 moi-même je serai-là avec-vous
 dans la marche, dans le combat,
 le même (à la fois) *comme avisant pour vous*
 et *comme associé à votre péril*,
 et je traiterai de-même moi et vous
 en toutes choses.

Et assurément,
 les Dieux aidant,
 toutes choses sont mûres *pour nous*,
 la victoire, le butin, la gloire ;
 lesquelles choses
 quand elles seraient douteuses
 ou *encore loin*,
 pourtant il convenait (il conviendrait)
 tous les *gens de-bien*
 venir-en-aide à la république.

Car par l'inaction
 nul n'est devenu immortel :
 et nul père
 ne souhaite *jamais* pour ses enfants
 qu'ils fussent éternels ;
 mais plutôt, qu'ils passassent *leur vie*
 bons et honorables.
 J'en dirais plus, citoyens-Romains,
 si les paroles
 donnaient du courage aux lâches :
 car je pense
 en avoir été dit plus-qu'assez
 pour les braves. »

LXXXVI. Un discours
 de-ce-genre
 ayant été tenu,
 dès que Marius voit
 les esprits du peuple animés,
 il fait-charger en-hâte des vaisseaux
 de vivres, de solde,
 d'armes et d'autres choses nécessaires :
 il ordonne à Aulus Manlius son lieutenant
 de partir avec ces *objets*.

tum proficisci jubet. Ipse interea milites scribere, non more majorum neque ex classibus ¹, sed uti cujusque libido erat, capite censos ² plerosque. Id factum alii inopia bonorum ³, alii per ambitionem consulis memorabant, quod ab eo genere celebratus auctusque erat : et homini potentiam quærenti egen-tissimus quisque opportunissimus ; cui neque sua curæ, quippe quæ nulla sunt, et omnia cum pretio honesta videntur. Igitur Marius, cum aliquanto majore numero quam decretum erat in Africam profectus, diebus paucis Uticam advehitur. Exercitus ei traditur a P. Rutilio legato : nam Metellus conspectum Marii fugerat, ne videret ea, quæ audita animus tolerare nequiverat.

LXXXVII. Sed consul, expletis ⁴ legionibus cohortibusque auxiliariis, in agrum fertilem et præda onustum proficiscitur : omnia ibi capta militibus donat. Dein castella et oppida, natura et viris parum munita, aggreditur ; prælia multa, ceterum

procède à l'enrôlement des soldats, non à la façon des ancêtres, d'après l'ordre des classes, mais en inscrivant indistinctement tous ceux qui se présentent, prolétaires pour la plupart. Suivant les uns, ce fut faute d'en trouver de plus recommandables ; suivant d'autres, ce fut flatterie calculée de la part du consul, qui devait à cette classe infime son crédit et son élévation, et qui n'ignorait pas que, pour quiconque aspire au pouvoir, les plus indigents sont des auxiliaires toujours prêts : en effet, n'ayant rien, ils n'ont rien à ménager, et de plus tout devient légitime à leurs yeux moyennant un salaire. — Marius partit pour l'Afrique avec des troupes plus considérables que ne portait le décret, et aborda à Utique en peu de jours. L'armée lui fut remise par le lieutenant P. Rutilius : Métellus avait fui son approche, pour n'être pas témoin d'un triomphe dont il n'avait pu supporter la simple nouvelle.

LXXXVII. A peine le consul a-t-il complété les légions et les cohortes auxiliaires, qu'il s'avance vers une plaine fertile et riche en butin : tout ce qu'il y prend, il l'abandonne aux soldats. Ensuite il attaque les châteaux, les bourgs peu fortifiés par la nature et défen-

Ipse interea
 scribere milites,
 non more majorum,
 neque ex classibus,
 sed
 uti lubido cujusque erat,
 plerosque censos capite.
 Alii memorabant id factum
 inopia bonorum,
 alii
 per ambitionem consulis,
 quod celebratus erat
 auctusque
 ab eo genere :
 et quisque egentissimus
 opportunissimus homini
 quærenti potentiam ;
 cui neque sua curæ,
 quippe quæ sunt nulla ,
 et omnia videntur honesta
 cum pretio.
 Igitur Marius ,
 profectus in Africam
 cum numero
 aliquanto majore
 quam decretum erat ,
 advehitur Uticam
 paucis diebus.
 Exercitus traditur ei
 a P. Rutilio legato :
 nam Metellus
 fugerat conspectum Marii,
 ne videret ea ,
 quæ audita
 animus nequiverat tolerare.
 LXXXVII. Sed consul ,
 legionibus
 cohortibusque auxiliariis
 expletis ,
 proficiscitur in agrum
 fertilem et onustum præda:
 donat militibus
 omnia capta ibi.
 Dein aggreditur castella
 et oppida
 parum munita natura
 et viris ;

Lui-même cependant
 d'enrôler des soldats
 non à la façon des ancêtres,
 ni d'après les classes établies,
 mais
 selon que le désir de chacun était,
 la plupart recensés par leur tête seule.
 Les uns rapportaient cela avoir été fait
 par manque d'honnêtes gens (de plus ri-
 d'autres prétendaient que c'était [ches),
 par désir-de-plaire du consul,
 parce qu'il avait été exalté
 et élevé aux honneurs
 par ce genre d'hommes :
 et au fait chaque citoyen le plus dénué
 est le plus à-la-disposition de l'homme
 qui recherche le pouvoir ;
 lui à qui et ses biens ne sont pas à souci,
 puisqu'ils sont nuls (puisque'il n'en a pas),
 et toutes choses paraissent honorables
 avec (moyennant) un salaire.
 Donc Marius,
 étant parti pour l'Afrique
 avec un nombre de soldats
 un peu plus considérable
 qu'il n'avait été décrété,
 aborde à Utique
 en (au bout de) peu de jours.
 L'armée lui est livrée
 par Publius Rutilius le lieutenant :
 car Métellus
 avait fui la présence de Marius, [choses,
 pour qu'il ne vît pas (pour ne pas voir) ces
 lesquelles entendues (en récit seulement)
 son esprit n'avait pu supporter.
 LXXXVII. Cependant le consul,
 les légions
 et les cohortes auxiliaires
 une fois complétées,
 part pour un territoire
 fertile et chargé de butin :
 il donne aux soldats
 toutes les choses prises là.
 Ensuite il attaque des forts
 et des villes
 peu défendues par la nature
 et par des guerriers ;

alia levia aliis locis¹ facere. Interim novi milites sine metu pugnæ adesse : videre fugientes capi, occidi ; fortissimum quemque tutissimum ; armis libertatem, patriam parentesque et alia omnia tegi, gloriam atque divitias quæri. Sic brevi spatio novi veteresque coaluere, et virtus omnium æqualis facta. At reges², ubi de adventu Marii cognoverunt, divorsi in locos difficiles abeunt. Ita Jugurthæ placuerat, speranti mox effusos hostes invadi posse ; Romanos, sicuti plerosque, remoto metu, laxius licentiusque futuros.

LXXXVIII. Metellus interea Romam profectus, contra spem suam, lætissimis animis excipitur³, plebi patribusque, postquam invidia decesserat, juxta carus. Sed Marius impigre prudenterque suorum et hostium res pariter attendere ; cognoscere

du par de faibles garnisons, et livre tantôt ici, tantôt là, une foule de combats, tous peu importants. Les nouvelles recrues s'accoutument ainsi à se battre sans crainte : elles remarquent que les fuyards sont pris ou tués ; que les plus braves sont les moins exposés ; que par les armes on défend sa liberté, sa patrie, sa famille, tout, en un mot ; que par elles on arrive à la gloire et aux richesses. Bientôt les jeunes soldats ne se distinguent plus d'avec les vieux : tous déploient une égale valeur. — Cependant les rois, à la première nouvelle de l'arrivée de Marius, s'étaient retirés, chacun de son côté, dans des lieux de difficile accès : ainsi l'avait conseillé Jugurtha, dans l'espoir que l'ennemi, venant à se débander, prêterait bientôt à quelque attaque ; il pensait que les Romains, comme il arrive en général, ne voyant rien à redouter, marcheraient avec moins d'ordre et de discipline.

LXXXVIII. Sur ces entrefaites, Métellus était retourné à Rome, et, contre son attente, il y était reçu avec des transports de joie : une fois l'envie désarmée, plébéiens et patriciens le chérissaient également. — Mais revenons à Marius. Avec autant d'activité que de prudence, il avait constamment l'œil à la fois sur sa propre position et sur celle de l'ennemi ; étudiait à ce double point de vue tout ce qui

facere
 proelia multa,
 veterum levia
 alia aliis locis.
 Interim novi milites
 adessee pugnæ sine metu:
 videre fugientes capi,
 occidi;
 quemque fortissimum
 tutissimum;
 armis [tesque,
 libertatem, patriam paren-
 et omnia alia tegi,
 gloriam atque divitias
 quæri.
 Sic novi veteresque
 coaluere
 brevi spatio,
 et virtus omnium
 facta æqualis.
 At reges,
 ubi cognoverunt
 de adventu Marii,
 abeunt divorsi
 in locos difficiles.
 Ita placuerat Jugurthæ,
 speranti hostes effusus
 posse mox invadi;
 Romanos,
 sicuti plerosque,
 metu remoto,
 futuros laxius
 licentiusque.
 LXXXVIII. Interea,
 profectus Romam,
 Metellus excipitur,
 contra suam spem,
 animis lætissimis;
 juxta carus
 plebi patribusque,
 postquam invidia
 decesserat.
 Sed Marius
 attendere pariter
 impigre prudenterque
 res suorum et hostium;
 cognoscere

de faire (il fait, livre)
 des combats nombreux
 mais du reste peu-importants
 les uns ici, les autres en d'autres lieux
 Cependant les nouveaux soldats
 d'assister au combat sans effroi
 de voir les fuyards être pris,
 être tués;
 et au contraire chaque soldat le plus brave
 être le plus en-sûreté;
 par les armes
 la liberté, la patrie et les parents,
 et toutes les autres choses se protéger,
 la gloire et les richesses
 s'acquérir.
 Ainsi nouveaux et anciens
 se fondirent (s'assimilèrent)
 en un court espace de temps,
 et le courage de tous
 fut fait (devint) égal.
 Cependant les rois,
 dès qu'ils furent informés
 de l'arrivée de Marius,
 se retirent chacun-en-sens-différent
 vers des endroits difficiles à aborder.
 Ainsi il avait plu (paru bon) à Jugurtha,
 qui espérait que les ennemis dispersés
 pouvoir (pourraient) bientôt être attaqués;
 que les Romains,
 comme la plupart des peuples,
 la crainte une fois éloignée,
 devoir être (seraient, se tiendraient) plus
 et plus à-la-débandade. [en-désordre
 LXXXVIII. Cependant,
 étant parti à Rome,
 Métellus y est accueilli,
 contre son attente,
 par des esprits très-joyeux,
 devenu également cher
 au peuple et aux sénateurs,
 depuis que la jalousie
 s'était retirée (avait disparu).
 Cependant Marius
 d'être-attentif également
 avec-activité et avec-prudence
 aux affaires des siens et des ennemis;
 d'étudier

quid boni utrisque, aut contra esset; explorare itinera regum, consilia et insidias eorum antevenire; nihil apud se remissum neque apud illos tutum pati. Itaque et Gætulos, et Jugurtham, ex sociis nostris prædam agentes, sæpe aggressus in itinere fuderat, ipsumque regem haud procul ab oppido Cirta armis exuerat. Quæ postquam gloriosa modo neque belli patranda ¹ cognovit, statuit urbes, quæ viris aut loco pro hostibus et advorsum se opportunissimæ erant, singulas circumvenire: ita Jugurtham aut præsidiis nudatum ², si ea pateretur, aut prælio certaturum. Nam Bocchus nuntios ad eum sæpe miserat, « Velle ³ populi Romani amicitiam; ne quid ab se hostile timeret. » Id simulaveritne, quo improvisus gravior accideret, an ⁴ mobilitate ingenii pacem atque bellum mutare solitus, parum exploratum.

LXXXIX. Sed consul, uti statuerat, oppida castellaque mu-

pouvait être ou favorable ou contraire; épiait la marche des rois, prévenant tous leurs projets et toutes leurs surprises; tenait continuellement les siens en alerte, les ennemis en échec. C'est ainsi qu'à diverses reprises il avait attaqué et battu les Gétules et Jugurtha, alors qu'ils revenaient chargés du butin enlevé à nos alliés, et qu'une fois il avait dépouillé le roi lui-même de ses armes à peu de distance de Cirta. Toutefois, comme ces expéditions n'étaient que glorieuses et ne terminaient rien, il résolut d'investir successivement toutes les villes qui, soit par leur garnison, soit par leur position, pouvaient le plus favoriser les projets de l'ennemi et contrarier les siens: c'était le moyen, ou de priver Jugurtha de ses plus fermes appuis, s'il laissait faire, ou de l'obliger à combattre. Quant à Bocchus, il avait fait prévenir plusieurs fois Marius qu'il désirait l'amitié du peuple romain et qu'on n'avait aucune hostilité à redouter de sa part. Était-ce une feinte pour nous surprendre avec plus d'avantage, ou bien la mobilité de son esprit l'entraînait-elle en effet alternativement vers la paix et vers la guerre? c'est ce que je ne saurais décider.

LXXXIX. Quoi qu'il en soit, le consul, fidèle à sa résolution, se

quid boni aut contra
esset utrisque ;
explorare itinera regum ,
antevenire consilia eorum
et insidias ;
pati nihil remissum
apud se,
neque tutum apud illos.

Itaque aggressus sæpe
et Gætulos et Jugurtham ,
agentes prædam
ex nostris sociis,
fuderat in itinere ,
exueratque armis
regem ipsum
haud procul
ab oppido Cirta.

Quæ postquam cognovit
gloriosa modo
neque patrandi belli ,
statuit circumvenire
singulas urbes
quæ viris aut loco
erant opportunissimæ
pro hostibus
et advorsum se :
ita Jugurtham
aut nudatum
præsidii ,
si pateretur ea ,
aut certaturum prælio.

Nam sæpe Bocchus
miserat ad eum nuntios,
« Velle amicitiam
populi Romani ;
ne timeret ab se
quid hostile. »
Simulaveritne id ,
quo accideret
gravior
improvisus ,
an solitus mutare
pacem atque bellum
mobilitate ingenii ,
parum exploratum.

LXXXIX. Sed consul
adire oppida

quoi de bon ou au contraire (ou quoi de
était aux-uns-et-aux-autres ; [mauvais]
d'explorer les marches des rois ,
de prévenir leurs intentions
et leurs embûches ;
de ne souffrir rien de relâché
chez lui (dans son armée),
ni de sûr chez eux.

Et ainsi ayant attaqué souvent
et les Gétules et Jugurtha ,
qui poussaient devant eux du butin
tiré de nos alliés ,
il des avait battus en route ,
et il avait dépouillé de ses armes
le roi lui-même

non loin

de la ville de Cirta.

Lorsqu'il eut remarqué ces faits
être glorieux seulement
et non un moyen d'achever la guerre ,
il résolut d'envelopper
chacune-à-son-tour les villes
qui, par leurs guerriers ou leur position ,
étaient les plus avantageuses
en faveur des ennemis
et contre lui-même :

pensant qu'ainsi Jugurtha

ou devoir être (serait) dépouillé
de garnisons,

s'il souffrait ces choses ,

ou devoir lutter (lutterait) par un combat.

Car souvent Bocchus

avait envoyé vers lui des messagers,
déclarant « Vouloir (qu'il voulait) l'amitié
du peuple Romain ;

qu'il ne redoutât donc pas de lui
quelque chose d'hostile. »

S'il feignit cela ,

pour qu'il tombât (pour tomber) sur nous
plus terrible

n'étant-point-attendu ,

ou-s'il le fit étant habitué à échanger

la paix et la guerre

par pure mobilité d'esprit ,

c'est chose peu approfondie de moi.

LXXXIX. Cependant le consul
de s'approcher des villes

nita adire : partim vi, alia metu aut præmia ostentando avortere ab hostibus. Ac primo mediocria gerebat, existumans Jugurtham ob suos tutandos in manus venturum¹. Sed ubi procul abesse et aliis negotiis intentum accepit, majora et magis aspera aggredi tempus visum. Erat inter ingentes solitudines oppidum magnum atque valens, nomine Capsa², cujus conditor Hercules Libys³ memorabatur. Ejus cives, apud Jugurtham immunes, levi imperio et ob ea fidelissimi habebantur⁴; muniti advorsum hostes non mœnibus modo et armis atque viris, verum etiam multo magis locorum asperitate. Nam, præter oppido propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquæ, infesta serpentibus; quarum vis, sicuti omnium ferarum, inopia cibi acrior; ad hoc natura serpentium, ipsa perniciose, siti magis quam alia re accenditur. Ejus potiundi Ma-

portait vers les villes et les châteaux fortifiés, et les enlevait à l'ennemi, ici par la force, là par la menace ou les promesses. Il se montra assez réservé d'abord dans ses attaques, par la pensée que Jugurtha, pour secourir les siens, se déciderait à en venir aux mains; mais bientôt, apprenant qu'il était éloigné et occupé d'autres projets, il jugea qu'il était temps d'oser des entreprises plus importantes et plus difficiles.—Au milieu de vastes solitudes était une grande et forte ville, nommée Capsa, et fondée, d'après la tradition, par Hercule le Libyen. Les habitants, exemptés d'impôts et traités avec beaucoup de douceur par Jugurtha, étaient, par cela même, réputés très-fidèles: ils étaient d'ailleurs défendus contre l'ennemi, non-seulement par leurs remparts, leurs armes et le nombre de leurs combattants, mais aussi et surtout par des abords impraticables. En effet, excepté ce qui touche immédiatement à la ville, tout le reste est nu, inculte, privé d'eau, infesté de serpents, dont la férocité, comme celle de toutes les bêtes sauvages, s'irrite encore par le manque de nourriture, et qui, déjà dangereux de leur nature, le deviennent particulièrement par l'effet de la soif. La conquête de cette

castellaque munita,
 uti statuerat:
 avortere ab hostibus
 partim vi,
 alia metu
 aut ostentando præmia.
 Ac primo
 gerebat mediocria,
 existumans Jugurtham
 venturum in manus
 ob tutandos suos.
 Sed ubi accepit
 abesse procul
 et intentum aliis negotiis,
 tempus visum
 aggredi majora
 et magis aspera.
 Inter solitudines ingentes
 erat oppidum
 magnum atque valens,
 Capsa nomine,
 cujus Hercules Libys
 memorabatur conditor.
 Cives ejus,
 immunes apud Jugurtham,
 imperio levi,
 et habebantur ob ea
 fidelissimi;
 muniti advorsum hostes
 non modo mœnibus
 et armis atque viris,
 verum etiam multo magis
 asperitate locorum.
 Nam omnia alia,
 præter propinqua oppido,
 vasta, inculta,
 egentia aquæ,
 infesta serpentibus;
 quarum vis,
 sicuti omnium ferarum,
 acrior
 inopia cibi;
 ad hoc natura serpentium,
 ipsa perniciosa,
 accenditur siti
 magis quam alia re.
 Maxima cupido

et des châteaux fortifiés,
 comme il l'avait résolu;
 de les détourner (détacher) des ennemis,
 en partie (les uns) par la force,
 d'autres par la terreur
 ou en faisant-briller des récompenses.
 Et d'abord [portantes,
 il ne faisait que des expéditions peu-im-
 présument Jugurtha
 devoir en venir aux mains
 pour protéger les siens.
 Mais quand il apprit
 Jugurtha être-absent au loin
 et appliqué à d'autres affaires,
 le temps lui sembla venu
 d'entreprendre des choses plus grandes
 et plus difficiles.
 Au milieu de solitudes immenses
 était une ville
 grande et forte,
 Capsa par le nom (nommée Capsa),
 dont Hercule le Libyen
 était dit être le fondateur.
 Les citoyens de cette ville,
 exempts d'impôts auprès de Jugurtha,
 étaient sous une domination légère (douce),
 et étaient réputés à cause de cela
 très-fidèles;
 ils étaient fortifiés contre les ennemis
 non-seulement par des murs
 et par des armes et par des guerriers,
 mais encore beaucoup plus
 par la difficulté des terrains.
 Car tous les autres endroits,
 excepté ceux voisins de la ville,
 étaient déserts, incultes,
 manquant d'eau,
 infestés de serpents;
 serpents dont la fureur,
 comme celle de tous les animaux-féroces,
 était plus terrible
 par le manque de nourriture;
 outre cela la nature des serpents,
 par elle-même funeste,
 s'enflamme (s'irrite) par la soif
 plus que par toute autre chose.
 Un très-grand désir

rium maxuma cupido invaserat, quum propter usum belli, tum quia res aspera videbatur. Et Metellus oppidum Thalam magna gloria ceperat, haud dissimiliter situm munitumque : nisi quod apud Thalam haud longe a mœnibus aliquot fontes erant; Capsenses una modo (atque ea intra oppidum) jugi aqua, cetera pluvia utebantur. Id ibique, et in omni Africa quæ procul a mari incultius agebat, eo facilius tolerabatur, quia Numidæ plerumque lacte et ferina carne vescebantur, neque salem neque alia irritamenta gulæ quærebant : cibus illis adversum famem atque sitim, non lubidini neque luxuriæ erat.

XC. Igitur consul, omnibus exploratis, credo, Dis fretus (nam contra tantas difficultates consilio satis providere non poterat : quippe etiam frumenti inopia tentabatur, quod Numidæ pabulo pecoris magis quam arvo student, et, quodecum-

ville excitait au plus haut degré l'ambition de Marius : indépendamment de son importance comme place de guerre, l'entreprise semblait pleine de difficulté; or, Métellus s'était couvert de gloire par la prise de Thala, située et fortifiée à peu près de la même manière, si ce n'est qu'à peu de distance des murs de Thala se trouvaient quelques sources, tandis qu'il n'y avait à Capsa qu'une seule fontaine d'eau vive, et encore dans l'intérieur de la ville, et qu'on y était réduit, d'ailleurs, à l'eau de la pluie. Au surplus, là comme dans toute la partie de l'Afrique qui s'éloigne de la mer et où la civilisation a moins pénétré, cet inconvénient était assez peu sensible, parce que les Numides ne se nourrissaient guère que de lait et de chair sauvage, et qu'ils ne faisaient usage ni de sel, ni d'autres irritants, contents d'apaiser la faim et la soif sans faire de la nourriture un objet de sensualité et de folle dépense.

XC. Le consul, après avoir tout exploré, se mit à l'œuvre. Sans doute il comptait sur les Dieux; car, avec toute son habileté, que pouvait-il contre de si grandes difficultés? Pour comble de disgrâce, il manquait de blé : les Numides, plus jaloux en général d'assurer

potiundi ejus
 invaserat Marium ,
 quum propter usum
 belli ,
 tum quia res
 videbatur aspera.
 Et Metellus
 ceperat magna gloria
 oppidum Thalam ,
 situm munitumque
 haud dissimiliter :
 nisi quod apud Thalam
 erant aliquot fontes
 haud longe a mœnibus ;
 Capsenses
 utebantur modo
 una aqua jugi ,
 atque ea intra oppidum ,
 cetera
 pluvia.
 Ibi que ,
 et in omni Africa
 quæ agebat incultius
 procul a mari ,
 id tolerabatur facilius ,
 eo quia Numidæ
 vescebantur plerumque
 lacte et carne ferina ,
 neque quærebant salem
 neque alia irritamenta
 gulæ :
 cibus erat illis
 advorsum famem
 atque sitim ,
 non lubidini
 neque luxuriæ.

XC. Igitur consul ,
 omnibus exploratis ,
 credo, fretus Dis
 (nam consilio
 non poterat providere satis
 contra difficultates
 tantas :
 quippe tentabatur
 etiam inopia frumenti ,
 quod Numidæ
 student pabulo pecoris

de s'emparer de cette *ville*
 avait saisi Marius ,
 à la fois à cause de son utilité
 pour la guerre ,
 et-aussi parce que l'entreprise
 semblait difficile.
 D'ailleurs Métellus
 avait pris avec une grande gloire
 la ville *de Thala* ,
 située et fortifiée
 non différemment :
 si ce n'est qu'à Thala
 étaient quelques sources
 non loin des murailles ;
 au lieu que les habitants-de-Capsa
 se servaient seulement
 d'une-seule eau vive
 et encore celle-là en-dedans de la ville ,
 puis de toute-autre eau
 étant de l'eau de-pluie.

Et là ,
 et dans toute la partie de l'Afrique
 qui vivait d'une-façon-moins-civilisée
 loin de la mer ,
 cela se supportait plus aisément ,
 parce que les Numides
 se nourrissaient presque-toujours
 de lait et de chair de-bête-fauve ,
 et ne cherchaient pas du sel
 ni d'autres stimulants
 de la gourmandise :
 la nourriture était à eux
 prise contre la faim
 et la soif ,
 non à caprice (non un objet de caprice)
 ni à prodigalité (ni de folle dépense).

XC. Donc le consul ,
 toutes choses une fois explorées ,
 et, je pense, se fiant aux Dieux
 (car par sa prudence
 il ne pouvait pourvoir suffisamment
 contre des difficultés
 si-considérables :
 en effet il était incommodé
 aussi par le manque de blé ,
 vu que les Numides
 ont-du-goût pour les pâturages du bétail

que natum fuerat, jussu regis in loca munita contulerant; ager autem aridus et frugum vacuus ea tempestate, nam æstatis extremum erat), tamen pro rei copia satis providenter exornat¹; pecus omne, quod superioribus diebus prædæ fuerat, equitibus auxiliariis agendum attribuit; A. Manlium legatum cum cohortibus expeditis ad oppidum Laris², ubi stipendium et commeatum locaverat, ire jubet, dicitque se prædabundum post paucos dies eodem venturum. Sic incepto suo occultato, pergit ad flumen Tanam³.

XCI. Ceterum in itinere quotidie pecus exercitui per centurias, item turmas, æqualiter distribuerat, et ex coriis utres ut fierent curabat; simul et inopiam frumenti lenire, et, ignaris omnibus, parare quæ mox usui forent. Denique sexto die, quum ad flumen ventum est, maxuma vis utrius effecta. Ibi castris levi munimento positis; milites cibum capere, atque, uti

des pâturages à leurs troupeaux que de cultiver des céréales, venaient d'ailleurs, par l'ordre du roi, de transporter dans des places fortes le peu qu'ils en avaient récolté, et, comme on touchait à la fin de l'été, la campagne était alors aride et complètement dépouillée. Marius n'en concerta pas moins ses mesures avec autant de sagesse que le permettaient les circonstances. Il confia à la cavalerie auxiliaire la conduite de tout le bétail enlevé les jours précédents, ordonne à son lieutenant A. Manlius de se porter avec les cohortes légères vers la ville de Laris, où il a déposé le trésor et les vivres de l'armée, déclare qu'il s'y rendra lui-même sous peu de jours tout en pillant le pays sur sa route, et, après avoir ainsi dissimulé ses véritables intentions, s'avance dans la direction du fleuve Tana.

XCI. Dans la marche, il distribue chaque jour à son armée une égale quantité de bétail par centuries et par escadrons, ayant grand soin de faire fabriquer des outres avec les peaux : ainsi, en même temps qu'il leur rend moins sensible le manque de grains, il se procure, sans que personne se doute de sa pensée, des ustensiles qui bientôt deviendront nécessaires. Lorsque enfin, au bout de six jours, on arriva au fleuve, une grande quantité de ces outres se trouvèrent

magis quam arvo,
 et jussu regis
 contulerant in loca munita
 quodcumque natum fuerat;
 ager autem
 aridus
 et vacuus frugum
 ea tempestate,
 nam erat extremum
 æstatis),
 tamen,
 pro copia rei,
 exornat satis providenter :
 omne pecus,
 quod fuerat prædæ
 diebus superioribus,
 attribuit agendum
 equitibus auxiliariis ;
 jubet A. Manlium legatum
 cum cohortibus expeditis
 ire ad oppidum Laris,
 ubi locaverat stipendium
 et commeatum,
 dicitque
 se venturum eodem
 prædabundum
 post paucos dies.
 Suo incepto sic occultato,
 pergit ad flumen Tanam.

XCI. Ceterum
 quotidie in itinere
 distribuerat æqualiter
 pecus exercitui
 per centurias, item turmas,
 et curabat uti utres
 fierent ex coriis ;
 simul
 et lenire inopiam frumenti,
 et parare,
 omnibus ignaris,
 quæ mox forent usui.
 Denique sexto die,
 quum ventum est
 ad flumen,
 maxuma vis utrium
 effecta.
 Ibi castris positis

plus que pour la terre-labourée,
 et *que* par ordre du roi
 ils avaient porté dans des lieux fortifiés
 tout ce qui (tout le blé qui) avait été pro-
 la campagne d'ailleurs [duit ;
était aride
 et dépouillée de moissons
 à cette époque,
 car c'était la fin
 de l'été),
 néanmoins,
 selon la possibilité de la chose,
 il arrange *tout* assez sagement :
 tout le bétail,
 qui avait été à butin (capturé)
 les jours précédents,
 il l'attribue (le confie) à-conduire
 aux cavaliers auxiliaires ;
 il ordonne *qu'* Aulus Manlius le lieutenant
 avec les cohortes légères
 aller (aille) vers la ville *de* Laris,
 où il avait placé l'argent-de-la-solde
 et les vivres,
 et dit
 lui-même devoir venir là-même
 tout-en-pillant
 au bout de peu de jours.
 Son dessein *réel* ainsi caché,
 il va vers le fleuve Tana.

XCI. Du reste
 chaque-jour dans *sa* marche
 il avait distribué également
 le bétail à *son* armée
 par centuries, *et* aussi par escadrons,
 et il veillait à *ce* que des outres
 fussent faites des peaux ;
il s'occupait à la fois
 et d'adoucir le manque de blé,
 et de préparer,
 tous l'ignorant (à l'insu de tous),
 ce qui bientôt serait à utilité.
 Enfin le sixième jour,
 quand on fut arrivé
 au fleuve,
 une très-grande quantité d'outres
se trouva confectionnée.
 Là un camp ayant été établi

simul cum occasu solis egrederentur, paratos esse jubet; omnibus sarcinis abjectis, aqua modo seque et jumenta onerare. Dein, postquam tempus visum, castris egreditur, noctemque totam itinere facto, consedit: idem proxima facit. Dein tertia, multo ante lucis adventum, pervenit in locum tumulosum, ab Capsa non amplius duum millium¹ intervallo, ibique quam occultissime potest cum omnibus copiis opperitur. Sed ubi dies cœpit, et Numidæ, nihil hostile metuentes, multi oppido egressi, repente omnem equitatum et cum his velocissimos pedites cursu tendere ad Capsam et portas obsidere jubet; deinde ipse intentus propere sequi, neque milites prædari sinere. Quæ postquam oppidani cognovere, res trepidæ, metus ingens, malum improvisum, ad hoc pars civium extra mœnia

prêtes. Là, il établit un camp légèrement fortifié, fait prendre quelque nourriture aux soldats, et leur enjoint de se tenir prêts à partir au coucher du soleil, après s'être débarrassés de tous bagages pour ne se charger que d'eau, eux et leurs bêtes de somme. Puis, dès que le moment lui paraît venu, il décampe, marche toute la nuit, s'arrête le matin; il fait de même la nuit suivante. La troisième, bien avant l'aurore, il atteint un lieu couvert de petites éminences, à deux milles au plus de Capsa, et là, il attend avec toutes ses troupes, caché le mieux qu'il peut; puis, aussitôt que le jour a paru et que les Numides, bien éloignés de redouter aucune hostilité, sont sortis de la ville en grand nombre, soudain il ordonne à toute sa cavalerie et aux plus agiles de ses fantassins de se porter au pas de course sur Capsa et de s'emparer des portes. Lui-même les suit de près, l'œil à tout, sans permettre au soldat de s'écarter pour piller. A la vue du péril, les habitants perdent la tête: troublés, épouvantés, surpris, voyant au pouvoir de l'ennemi tous ceux des leurs qui se sont répandus hors

levi munimento,
 jubet
 milites capere cibum,
 atque esse paratos
 uti egrederentur
 simul cum occasu solis;
 omnibus sarcinis abjectis,
 onerare aqua modo
 seque et jumenta.
 Dein egreditur castris,
 postquam tempus visum,
 itinereque facto
 noctem totam,
 consedit:
 facit idem proxuma.
 Dein tertia,
 multo ante adventum lucis,
 pervenit
 in locum tumulosum,
 intervallo ab Capsa
 non amplius duum mil-
 ibique opperitur [lium,
 cum omnibus copiis
 quam occultissime potest.
 Sed ubi dies cœpit
 et Numidæ,
 metuentes nihil hostile,
 egressi multi oppido,
 jubet repente
 omnem equitatum
 et cum his
 pedites velocissimos
 tendere cursu ad Capsam
 et obsidere portas;
 deinde ipse intentus
 sequi propere,
 neque sinere
 milites prædari.
 Quæ postquam oppidani
 cognovere,
 res trepidæ,
 metus ingens,
 malum improvisum,
 ad hoc,
 pars civium
 extra mœnia
 in potestate hostium,

de légère fortification (légèrement fortifié),
 il ordonne
 les soldats prendre de la nourriture,
 et être prêts
 à ce qu'ils sortissent *du camp*
 en même temps avec le coucher du soleil;
 et aussi, tous bagages étant rejetés,
 charger d'eau seulement
 et eux-mêmes et les bêtes-de-somme.
 Puis il sort du camp,
 dès que le temps *lui en a paru venu*,
 et, une marche ayant été faite
 pendant la nuit entière
 il s'arrêta:
 il fait la même chose la *nuit* suivante.
 Ensuite la troisième *nuit*,
 beaucoup avant l'arrivée de la lumière,
 il parvient
 en un lieu couvert-d'éminences,
 à une distance de Capsa
 de pas plus de deux milles,
 et là il attend
 avec toutes *ses* troupes
 le plus secrètement qu'il peut.
 Mais quand le jour a commencé
 et que les Numides,
 ne craignant rien d'hostile,
 sont sortis nombreux de la ville,
 il ordonne tout-à-coup
 toute la cavalerie
 et avec ces *cavaliers*
 les fantassins les plus agiles
 se diriger à la course vers Capsa
 et occuper les portes;
 ensuite lui-même actif
 se met à les suivre à la hâte
 et à ne pas permettre
 les soldats piller.
 Quand les habitants-de-la-ville
 eurent remarqué cela,
 les choses en-émoi (l'agitation générale),
 l'effroi considérable *de tous*,
 le mal imprévu (l'imprévu de l'attaque),
 outre cela,
 ce fait qu'une partie des citoyens
 était en dehors des murs
 au pouvoir des ennemis,

in hostium potestate, coegere uti deditionem facerent : ceterum oppidum incensum, Numidæ puberes interfecti, alii omnes venumdati, præda militibus divisa. Id facinus contra jus belli non avaritia neque scelere consulis admissum, sed quia locus Jugurthæ opportunus, nobis aditu difficilis, genus hominum mobile, infidum, neque beneficio neque metu coercitum.

XCII. Postquam tantam rem Marius sine ullo suorum incommodo patravit, magnus et clarus antea, major et clarior haberi cœpit : omnia non bene consulta in virtutem trahebantur ; milites, modesto imperio habiti simul et locupletes, ad cœlum ferre ; Numidæ magis quam mortalem timere ; postremo omnes socii atque hostes credere illi aut mentem divinam, aut Deorum nutu cuncta portendi. Sed consul, ubi ea res bene evenit, ad alia oppida pergit : pauca, repugnantibus Numidis,

des murs, ils sont forcés de se rendre. La ville fut livrée aux flammes : des Numides, les adultes furent passés au fil de l'épée ; tous les autres, vendus : le butin se partagea entre les soldats. Cette exécution, contraire au droit de la guerre, n'eut pour cause ni la cupidité, ni la cruauté du consul ; mais il s'agissait d'une place fort avantageuse pour Jugurtha, fort difficilement accessible pour nous, et d'une race d'hommes inconstante, perfide, qu'on n'enchaînait ni par les bienfaits, ni par la crainte.

XCII. Après l'accomplissement d'une entreprise de cette importance sans aucune perte pour les siens, Marius, déjà grand et illustre, parut plus grand et plus illustre encore : on lui faisait un mérite de ses projets les plus hasardés ; ses soldats, charmés de la modération de son commandement et enrichis par le butin, l'élevaient jusqu'au ciel, les Numides le redoutaient comme un être surhumain ; tous, en un mot, alliés et ennemis, lui attribuaient une intelligence divine, ou s'imaginaient que tout lui était révélé d'avance par l'inspiration des Dieux. — Encouragé par ce succès, le consul marche rapidement vers d'autres villes : un petit nombre seulement résistent, et sont emportées d'assaut ; la plupart, abandonnées de leurs habitants que

coegere
 uti facerent deditionem :
 ceterum
 oppidum incensum ,
 Numidæ puberes interfecti,
 omnes alii venundati,
 præda divisa militibus.
 Id facinus contra jus belli
 admissum non avaritia
 neque scelere consulis,
 sed quia locus
 opportunus Jugurthæ,
 difficilis aditu nobis ,
 genus hominum
 mobile, infidum,
 coercitum neque beneficio
 neque metu.

XCII. Postquam Marius
 patravit rem tantam
 sine ullo incommodo
 suorum ,
 magnus et clarus antea,
 cœpit haberi major
 et clarior.

Omnia
 non bene consulta
 trahebantur in virtutem :
 milites,
 simul habiti
 imperio modesto
 et locupletes,
 ferre ad cœlum ;
 Numidæ timere
 magis quam mortalem ;
 postremo omnes socii
 atque hostes
 credere
 aut mentem divinam illi,
 aut cuncta portendi
 nutu Deorum.
 Sed consul,
 ubi ea res
 evenit bene,
 perguit ad alia oppida :
 capit pauca,
 Numidis repugnantibus ;
 corrumpit igni plura,

les forcèrent
 à ce qu'ils fissent reddition (à se rendre) :
 du reste
 la ville fut brûlée,
 les Numides adultes furent massacrés,
 tous les autres furent vendus,
 le butin fut distribué aux soldats.
 Cet acte contre le droit de la guerre
 fut commis non par cupidité
 ni par crime du consul,
 mais parce que cette place
 était avantageuse pour Jugurtha,
 et difficile d'accès pour nous,
 et que d'autre part cette race d'hommes
 était inconstante, sans-foi,
 n'étant retenue ni par le bienfait
 ni par la crainte.

XCII. Lorsque Marius
 eut consommé une entreprise si-grande
 sans aucun détriment
 des (pour les) siens,
 déjà grand et illustre auparavant,
 il commença à être réputé plus grand
 et plus illustre.

Tous ses actes
 non bien avisés (les plus hasardés)
 étaient ramenés (imputés) à du courage :
 les soldats,
 à la fois tenus
 sous une autorité modérée
 et riches (enrichis de butin),
 de le porter jusqu'au ciel ;
 les Numides de le craindre
 comme étant plus qu'un mortel ;
 en un mot tous les alliés
 et les ennemis
 de croire
 ou une intelligence divine être à lui,
 ou toutes choses lui être annoncées
 par un signe des Dieux.
 Cependant le consul,
 quand cette entreprise
 a réussi heureusement,
 va vers d'autres villes :
 il en prend quelques-unes,
 les Numides lui résistant ;
 il en détruit par le feu plus encore,

capit; plura, deserta propter Capsensium miserias, igni corrumpit : luctu atque cæde omnia complentur. Denique multis locis potitus, ac plerisque exercitu incruento, ad aliam rem aggreditur¹, non eadem asperitate² qua Capsensium, ceterum haud secus difficilem. Namque haud longe a flumine Mulucha, quod Jugurthæ Bocchique regnum disjungebat, erat inter ceteram planitiem mons saxeus, mediocri castello satis patens³, in immensum editus, uno perangusto aditu relicto : nam omnis natura, velut opere atque consulto, præceps. Quem locum Marius, quod ibi regis thesauri⁴ erant, summa vi capere intendit. Sed ea res forte quam consilio melius gesta : nam castello virorum atque armorum satis, magna vis frumenti, et fons aquæ; aggeribus turribusque et aliis machinationibus locus importunus; iter castellanorum angustum admodum,

le désastre de Capsa a terrifiés, sont aussitôt livrées aux flammes; ce n'est partout que deuil et carnage. — Maître enfin d'une foule de positions, et cela presque sans coup férir, il tente un nouveau projet, qui, sans offrir le même genre de difficulté que la conquête de Capsa, n'est pas moins difficile au fond. Non loin du fleuve Mulucha, qui séparait les Etats de Jugurtha de ceux de Bocchus, s'élevait, au milieu d'une plaine d'ailleurs tout unie, une montagne de roche d'une hauteur prodigieuse, couronnée par un fort de médiocre grandeur, où l'on n'arrivait que par un seul sentier fort étroit; tel était de toutes parts l'escarpement naturel de cette montagne, qu'on l'eût dite taillée à dessein par la main de l'homme. Marius, qui savait y trouver une partie des trésors du roi, fit les plus grands efforts pour s'en emparer; toutefois, le hasard le servit mieux que n'eussent pu le faire toutes les ressources de son génie. Ce fort, en effet, assez bien pourvu de troupes et d'armes, possédait en outre une quantité considérable de grains et une source; le terrain se refusait à toute construction de terrasses, de tours, de travaux de siège quels qu'ils fussent; le sentier qui menait au sommet était très-étroit et bordé de

deserta
 propter miserias
 Capsensium :
 omnia complentur luctu
 atque cæde.
 Denique
 potitus multis locis,
 ac plerisque
 exercitu incruento,
 aggreditur ad aliam rem,
 non eadem asperitate
 qua Capsensium,
 ceterum
 haud secus difficilem.
 Namque
 haud longe
 a flumine Mulucha,
 quod disjungebat
 regnum Jugurthæ
 Bocchique,
 inter ceteram planitiem
 erat mons saxeus,
 satis patens
 castello mediocri,
 editus in immensum,
 uno aditu perangusto
 relicto :
 nam omnis
 præceps natura,
 velut opere
 atque consulto.
 Quem locum
 Marius intendit capere
 summa vi,
 quod thesauri regis
 erant ibi.
 Sed ea res gesta forte
 melius quam consilio :
 nam castello satis virorum
 atque armorum,
 magna vis frumenti,
 et fons aquæ ;
 locus importunus
 aggeribus turribusque
 et aliis machinationibus ;
 iter castellanorum
 admodum angustum,

délaissées
 à cause des désastres
 des Capséens :
 tout est rempli de deuil
 et de carnage.
 Enfin
 s'étant emparé de beaucoup d'endroits,
 et de la plupart *d'entre eux* [férir),
 avec *son* armée non-sanglante (sans coup
 il marche à une autre entreprise,
 n'étant pas de la même roideur *d'abords*
 dont était l'attaque des Capséens,
 mais du reste (au fond)
 non autrement (non moins) difficile
 En effet
 non loin
 du fleuve Mulucha,
 qui séparait
 le royaume de Jugurtha
 et celui de Bocchus,
 entre tout-le-reste étant une plaine
 était un mont de-roche,
 assez large
 pour un fort de-moyenne-grandeur,
 élevé à une hauteur immense,
 un seul accès très-étroit
 y ayant été laissé :
 car tout-entier
 il était à-pic de sa nature,
 comme par un travail *d'art*
 et par un fait-exprès.
 Lequel lieu (or ce lieu)
 Marius s'applique à le prendre
 avec une extrême force (de toutes ses
 parce que des trésors du roi [forces),
 étaient là.
 Mais cette affaire fut faite par le hasard
 mieux que par la prudence :
 en effet, au fort étaient assez d'hommes
 et d'armes,
 une grande quantité de blé,
 et une source d'eau ;
 de plus le terrain était impropre
 aux terrasses et aux tours
 et aux autres travaux-de-siège ;
 de plus la route des habitants-du-fort
 était tout-à-fait étroite,

utrinque præcisum; vineæ cum ingenti periculo frustra agebantur (nam quum eæ paulum processerant, igni aut lapidibus corrumpebantur); milites neque pro opere ¹ consistere propter iniquitatem loci, neque inter ² vineas sine periculo administrare ³; optumus quisque cadere aut sauciari, ceteris metus augeri.

XCH. At Marius, multis diebus et laboribus consumptis, anxius trahere cum animo omitteretne inceptum, quoniam frustra erat, an fortunam opperiretur, qua sæpe prospere usus. Quæ quum multos dies noctesque æstuans agitaret, forte quidam Ligus, ex cohortibus auxiliariis miles gregarius, castris aqutum egressus, haud procul ab latere castelli, quod avorsum præliantibus erat, animum advortit inter saxa repentem cochleas ⁴; quarum quum unam atque alteram, dein plures peteret, studio legundi paulatim prope ad summum montis egressus est ⁵. Ubi postquam solitudinem intellexit, more hu-

précipices des deux côtés; les mantelets n'approchaient qu'avec des risques infinis et en pure perte; dès qu'ils avançaient un peu, ils étaient aussitôt détruits par le feu et les pierres des assiégés; les soldats ne pouvaient, vu l'escarpement du sol, ni se tenir debout dans les ouvrages avancés, ni travailler sans danger sous les mantelets; les plus intrépides tombaient tués ou blessés, ce qui ajoutait encore à l'effroi des autres.

XCH. Après plusieurs jours de stériles labeurs, Marius inquiet, indécis, se demanda s'il renoncerait à une entreprise qui demeurerait sans résultat, ou s'il attendrait la fortune qui tant de fois lui avait été favorable. Cette hésitation, cette anxiété durait depuis plusieurs jours et plusieurs nuits, quand par hasard un simple soldat des cohortes auxiliaires, un Ligurien, sorti du camp pour aller à l'eau, aperçut à peu de distance, du côté opposé à l'attaque, des escargots qui rampaient le long des rochers. Il cherche à en atteindre un, puis un second, puis beaucoup d'autres; bref, dans l'ardeur de la poursuite, il parvient insensiblement presque au sommet de la montagne. Là, solitude complète. Cédant alors à cette curiosité naturelle à

præcisum utrinque;
vineæ agebantur frustra
cum ingenti periculo
(nam quum eæ
processerant paulum,
corrumpébantur igni
aut lapidibus);
milites neque consistere
pro opere
propter iniquitatem loci,
neque administrare
inter vineas
sine periculo;
quisque optumus
cadere aut sauciari,
metus augeri ceteris.

XCIH. At Marius,
multis diebus et laboribus
consumptis,
anxius trahere cum animo
omitteretne inceptum
quoniam erat frustra,
an opperiretur fortunam,
qua sæpe usus prospere.
Quæ quum agitaret
æstuans multos dies
noctesque,
forte quidam Ligus,
gregarius miles
ex cohortibus auxiliariis,
egressus castris aquatum,
advortit animum,
haud procul
ab latere castelli
quod erat avorsum
proeliantibus,
cochleas
repentes inter saxa;
quarum quum peteret unam
atque alteram,
dein plures,
egressus est paulatim
studio legundi
prope ad summum montis.
Ubi
postquam intellexit
solitudinem,

et taillée à pic des-deux-côtés;
les mantelets y étaient conduits en vain
avec un immense danger
(car quand ces *mantelets*
s'étaient avancés un peu,
ils étaient détruits par le feu
ou par des pierres);
les soldats de *ne pouvoir* ni se-tenir-fermes
sur les ouvrages
à cause des difficultés du terrain,
ni travailler
au milieu (dans l'intérieur) des mantelets
sans péril;
chaque *soldat* le plus brave
de tomber *mort* ou d'être blessé,
et l'effroi d'être accru pour les autres.

XCIH. Or Marius,
beaucoup de jours et de travaux
ayant été consumés *en pure perte*,
inquiet *se mit* à agiter avec son esprit
s'il abandonnerait l'entreprise,
puisqu'elle était sans-résultat,
ou-s'il attendrait la fortune,
dont souvent il avait usé heureusement.
Or comme il agitait *en esprit* ces idées
ballotté depuis plusieurs jours
et *plusieurs* nuits,
par hasard un certain Ligurien,
simple soldat
des cohortes auxiliaires,
étant sorti du camp pour aller-à-l'eau,
tourne son esprit *vers ceci* (remarque),
non loin
de *ce* côté du fort
qui était opposé
aux combattants,
des escargots
rampant parmi les rochers;
desquels comme il cherchait-à-saisir un,
puis un second,
puis davantage,
il parvint peu-à-peu
par son ardeur d'*en* recueillir
presque au plus haut de la montagne.
Où (or là)
après qu'il eut remarqué
une solitude *complète*,

manæ cupidinis ignara visundi, consilium vortit. Et forte in eo loco grandis ilex coaluerat inter saxa, paululum modo prona, dein flexa atque aucta in altitudinem, quo cuncta gignentium natura fert ; cujus ramis modo, modo eminentibus saxis nisus, Ligus castelli planitiem perscribit, quod cuncti Numidæ intenti præliantibus aderant. Exploratis omnibus quæ mox usui fore ducebat, eadem regreditur, non temere, uti escenderat, sed tentans omnia et circumspiciens. Itaque Marium propere adit, acta edocet ; hortatur ab ea parte, qua ipse descenderat, castellum tentet ; pollicetur sese itineris periculique ducem. Marius cum Ligure, promissa ejus cognitum, ex præsentibus misit ; quorum uti cujusque ingenium erat, ita rem difficilem aut facilem nuntiavere ¹. Consulis animus tamen paulum erectus. Itaque ex copia tubicinum et cornicinum² numero quinque

l'homme, d'observer ce qu'il ignore, il abandonne sa chasse pour un nouveau projet. Des fentes de la pierre sortait en cet endroit un chêne immense, qui, incliné d'abord, s'était bientôt redressé et élevé verticalement, d'après la loi commune à tous les végétaux. Le Ligurien s'aide tantôt des branches de l'arbre, tantôt des saillies du roc, gagne la plate-forme, et prend dans sa tête le plan du fort, tandis que tous les Numides sont occupés du combat. Puis, quand il a suffisamment exploré ce dont il compte faire bientôt son profit, il redescend par la même voie, non plus sans réflexion, comme à la montée, mais en sondant et en observant tout avec soin. De là, il va sans délai trouver Marius, lui raconte ce qu'il a fait, l'invite à tenter l'assaut du côté où il est descendu lui-même, s'engage à servir de guide et à affronter le premier les périls. Le consul, pour s'assurer de la valeur de ses assertions, envoie sur-le-champ avec lui quelques-uns de ceux qui sont présents : suivant la tournure d'esprit de chacun, le rapport est favorable ou contraire. En somme pourtant, Marius se sent ranimé de quelque espoir : il choisit, parmi les trompettes et les cors de l'armée, les cinq hommes les plus agiles,

vortit consilium,
 more cupidinis humanæ
 visundi ignara.
 Et forte in eo loco
 grandis ilex
 coaluerat inter saxa,
 paululum modo prona,
 dein flexa
 atque aucta in altitudinem
 quo natura fert
 cuncta gignentium ;
 cujus ramis modo nisus,
 modo saxis eminentibus,
 Ligus perscribit
 planitiam castelli,
 quod cuncti Numidæ
 aderant intenti
 præliantibus.
 Omnibus
 quæ ducebat fore mox usui
 exploratis,
 regreditur eadem,
 non temere,
 uti escenderat,
 sed tentans omnia
 et circumspiciens.
 Itaque
 adit propere Marium,
 edocet acta ;
 hortatur tentet castellum
 ab ea parte,
 qua ipse descenderat ;
 pollicetur sese ducem
 itineris periculique.
 Marius misit cum Ligure
 ex præsentibus,
 cognitum ejus promissa ;
 cujusque quorum
 uti ingenium erat,
 ita nuntiavere rem
 difficilem aut facilem.
 Tamen animus consulis
 paulum erectus.
 Itaque delegit
 ex copia tubicinum
 et cornicinum
 quam velocissimos

il change son projet *primitif*,
 d'après l'usage du désir des-hommes
 de visiter les choses inconnues.
 Et par hasard en ce lieu
 un grand chêne-noir
 avait poussé entre les pierres,
 un peu seulement incliné-en-bas,
 puis replié (redressé)
 et ayant grandi en hauteur (verticalement)
direction où (vers laquelle) la nature porte
 la totalité des végétaux ;
 sur les rameaux duquel tantôt s'appuyant,
 tantôt sur les pierres saillantes,
 le Ligurien reconnaît-à-son-aise
 le plateau du fort,
 parce que tous les Numides
 assistaient attentifs
 aux combattants (au combat).
 Toutes les choses
 qu'il estimait devoir être bientôt à utilité
une fois explorées,
 il revient par la même *voie*,
 non *plus* inconsidérément,
 comme il était monté,
 mais sondant tout
 et regardant-tout-autour.
 Et ainsi
 il va-trouver en-hâte Marius,
 et lui apprend les choses faites *par lui* ;
 il l'exhorte à ce qu'il essaye le fort
 de ce côté,
 par lequel lui-même était descendu ;
 il se promet lui-même *comme* guide
 du voyage et de l'essai-dangereux.
 Marius envoya avec le Ligurien
quelques-uns de ceux qui étaient présents,
 pour vérifier la valeur de ses promesses ;
 de chacun desquels
 suivant que l'esprit était *disposé*,
 ainsi annoncèrent-ils l'affaire
comme difficile ou *comme* facile.
 Toutefois l'esprit du consul
 fut un peu relevé (ranimé).
 C'est-pourquoi il choisit
 d'entre la troupe des trompettes
 et des sonneurs-de-cor
 les plus agiles

quam velocissimos delegit, et cum his, præsidio qui forent, quatuor centuriones : omnes Liguri parere jubet, et ei negotio proximum diem constituit.

XCIV. Sed, ubi ex præcepto tempus visum, paratis compositisque omnibus, ad locum pergit. Ceterum illi qui centuriis præerant¹, prædocti ab duce, arma ornatumque mutaverant, capite atque pedibus nudis, uti prospectus nisusque per saxa facilius foret : super terga gladii et scuta ; verum ea Numidica ex coriis², ponderis gratia simul, et offensa quo levius streperent. Igitur prægrediens Ligus saxa, et si quæ vetustate radices eminebant, laqueis vinciebat, quibus allevati facilius escenderent ; interdum timidos insolentia itineris levare manu ; ubi paulo asperior ascensus, singulos præ se inermos mittere, deinde ipse cum illorum armis sequi ; quæ dubia nisu³ vide-

leur adjoint, pour les soutenir, quatre centurions, les somme tous d'obéir au Ligurien, et fixe le jour suivant pour l'exécution du projet.

XCIV. Au temps prescrit, tout se trouve préparé, disposé comme il faut, et le Ligurien s'achemine vers l'endroit convenu. Sur l'avis de leur guide, les centurions avaient changé d'armes et de tenue : ils avaient la tête et les pieds nus, pour voir plus loin et grimper plus aisément le long des rochers ; à leur dos pendaient l'épée et le bouclier, bouclier de cuir, à la manière des Numides, afin qu'il pesât moins, et qu'en se heurtant contre la pierre il retentît moins bruyamment. Partout où le roc ou quelque vieille souche forme saillie, le Ligurien y attache des nœuds coulants pour aider ses compagnons et leur faciliter la montée ; s'effrayent-ils par moments d'une route si nouvelle, il leur tend la main et les attire ; la pente devient-elle plus roide, il les désarme, les fait passer devant lui l'un après l'autre, les suit lui-même avec leurs armes ; quelque passage semble-t-il

quinque numero,
et cum his
quatuor centuriones,
qui forent præsidio :
jubet omnes parere Liguri,
et constituit ei negotio
diem proximum.

XCIV. Sed,
ubi tempus ex præcepto
visum,
omnibus paratis
compositisque,
pergit ad locum.
Ceterum illi
qui præerant
centuriis,
prædocti ab duce,
mutaverant arma
ornatumque,
capite atque pedibus nudis,
uti prospectus
nisusque per saxa
foret facilius :
super terga
gladii et scuta ;
verum ea Numidica
ex coriis,
simul gratia ponderis,
et quo streperent levius
offensa.
Igitur Ligus prægrediens
vinciebat laqueis saxa,
et si quæ radices
eminebant
vefustate,
quibus allevati
escenderent facilius ;
interdum levare
manu
timidos
insolentia itineris ;
ubi ascensus paulo asperior,
mittere singulos præ se
inermos,
deinde ipse sequi
cum armis illorum ;
tentare potissimus

cinq en nombre (au nombre de cinq),
et avec eux
quatre centurions,
lesquels fussent à appui (pour les soutenir) :
il ordonne tous obéir au Ligurien,
et fixe pour cette affaire
le jour le plus proche (le lendemain).

XCIV. Or donc,
quand le temps d'après l'ordre (prescrit)
parut venu,
toutes choses étant disposées
et arrangées,
il se rend vers l'endroit.
Du reste ceux
qui commandaient d'ordinaire
aux centuries,
avertis-d'avance par leur guide,
avaient changé leurs armes
et leur costume,
étant là tête et pieds nus,
pour que la vue-à-distance
et la montée le long des rochers
eût lieu plus facilement :
sur leurs dos
étaient des épées et des boucliers ;
mais ceux-ci à-la-Numide
formés de cuir,
à la fois en vue du poids,
et pour qu'ils retentissent plus doucement
heurtés contre les pierres.
Donc le Ligurien allant-devant
liait par des nœuds-coulants les pierres,
et si quelques racines (et les racines qui)
ressortaient
par leur ancienneté,
par lesquelles soutenus (pour que soutenus
ils montassent plus aisément ; [par elles
parfois de soutenir (il soutenait)
avec la main
les craintifs (ceux qui craignaient)
par inexpérience d'une telle route ;
dès que la montée était un peu plus rude,
de les envoyer un-à-un devant lui
sans-armes,
puis lui-même de les suivre
avec leurs armes ;
de sonder de-préférence (tout le premier)

bantur, potissimum tentare, ac sæpius eadem ascendens descendensque, dein statim digrediens, ceteris audaciam addere. Igitur, diu multumque fatigati, tandem in castellum perveniunt, desertum ab ea parte, quod omnes, sicuti aliis diebus, advorsum hostes aderant. Marius ubi ex nuntiis quæ Ligus egerat cognovit, quanquam toto die intentos prælio Numidas habuerat, tum vero cohortatus milites, et ipse extra vineas egressus, testudine acta¹ succedere, et simul hostem tormentis sagittariisque et funditoribus eminus terrere. At Numidæ, sæpe antea vineis Romanorum subvorsis, item incensis, non castelli mœnibus sese tutabantur; sed pro muro dies noctesque agitare, maledicere Romanis ac Mario vecordiam objectare, militibus nostris Jugurthæ servitium minari, secundis rebus feroces esse. Interim, omnibus Romanis hostibusque prælio intentis, magna

moins sûr à gravir, le premier il sonde le terrain, monte, descend à plusieurs reprises, puis s'écarte aussitôt pour leur donner du cœur. Enfin, après bien du temps et bien des fatigues, ils parviennent au fort, désert de ce côté, parce que, comme les jours précédents, tous les Numides sont tournés en face de l'ennemi. — Informé de ce résultat par des courriers, Marius, bien qu'il ait pendant toute la journée tenu l'ennemi en alerte par un combat soutenu, adresse de nouvelles exhortations aux soldats, sort lui-même de dessous les mantelets, fait former la tortue, et s'approche ainsi des murs, tandis que les machines, les archers et les frondeurs envoient de loin l'épouvante aux Numides. Ceux-ci, accoutumés à renverser ou à incendier les mantelets des Romains, ne cherchaient même pas à s'abriter derrière les remparts du fort; nuit et jour devant leurs murs, ils ne cessaient d'injurier les Romains, de reprocher à Marius sa démesure, de menacer nos soldats des fers de Jugurtha, d'étaler insolemment la joie de leurs succès. Tout à coup, pendant que tous, Romains et Nu-

quæ videbantur dubia
 nisu,
 ac ascendens sæpius
 descendensque eadem,
 dein statim digrediens,
 addere audaciam ceteris.
 Igitur,
 fatigati diu multumque,
 perveniunt tandem
 in castellum,
 desertum ab ea parte,
 quod omnes,
 sicuti aliis diebus,
 aderant advorsum hostes.
 Ubi Marius
 cognovit ex nuntiis
 quæ Ligus egerat,
 quanquam toto die
 habuerat Numidas
 intentos prælio
 tum vero
 cohortatus milites,
 et ipse egressus
 extra vineas,
 succedere
 testudine acta,
 et simul
 terrere hostem eminus
 tormentis sagittariisque
 et funditoribus.
 At Numidæ,
 vineis Romanorum
 subversis sæpe
 antea,
 item incensis,
 non tutabantur sese
 mœnibus castelli;
 sed agitare dies noctesque
 pro muro,
 maledicere Romanis
 ac objectare Mario
 vecordiam,
 minari nostris militibus
 servitium Jugurthæ,
 esse feroces rebus secundis.
 Interim,
 omnibus Romanis

les endroits qui semblaient douteux (peu
 à être graves, [sûrs])
 et en montant assez-souvent
 et descendant par le même endroit,
 puis aussitôt s'écartant,
 de donner du courage aux autres.
 Donc,
 fatigués longtemps et beaucoup,
 ils parviennent enfin
 au fort,
 abandonné de ce côté
 parce que tous,
 comme les autres jours,
 étaient-là vers les ennemis.
 Dès que Marius
 apprit par des messagers
 ce que le Ligurien avait fait,
 quoique pendant tout le jour
 il eût tenu les Numides
 actionnés à un combat,
 alors certes
 ayant exhorté ses soldats,
 et lui-même étant sorti
 hors des mantelets,
 de s'avancer
 une tortue étant formée,
 et en même temps
 d'effrayer l'ennemi de loin
 par ses machines et ses archers
 et ses frondeurs.
 Cependant les Numides,
 les mantelets des Romains
 ayant été renversés souvent
 précédemment,
 et aussi incendiés,
 ne se protégeaient point
 par les murs du fort;
 mais eux de passer les jours et les nuits
 devant le rempart,
 d'insulter les Romains
 et de reprocher à Marius
 sa démence,
 de présenter-comme-menace à nos soldats
 l'esclavage de (sous) Jugurtha,
 d'être insolents de leurs succès.
 Cependant,
 tous les Romains

utrinque vi, pro gloria atque imperio his, illis pro salute certantibus, repente a tergo signa canere : ac primo mulieres et pueri, qui visum processerant, fugere ; deinde, uti quisque muro proximus erat ; postremo cuncti, armati inermesque. Quod ubi accidit, eo acrius Romani instare, fundere, ac plerosque tantummodo sauciare ; dein super occisorum corpora vadere ; avidi gloriæ, certantes murum petere ; neque quemquam omnium præda morari. Sic forte correcta Marii temeritas gloriam ex culpa invenit.

XCV. Ceterum, dum ea res geritur, L. Sulla ¹ quæstor cum magno equitatu in castra venit ; quos ² uti ex Latio et a sociis cogeret, Romæ relictus erat. Sed quoniam tanti viri res admonuit, idoneum visum est de natura cultuque ejus paucis dicere :

mides, également acharnés à la lutte, s'efforcent à l'envi, les uns pour la gloire et la puissance, les autres pour leur salut, des trompettes donnent un signal derrière le fort. Les femmes et les enfants, qu'avait attirés le spectacle du combat, fuient tout d'abord ; puis ceux des assiégés qui se trouvent le plus près du rempart ; puis tous, armés ou non armés. A cette vue, les Romains les pressent d'autant plus vivement, les déroutent, en blessent un grand nombre ; bientôt ils s'avancent sur les cadavres de ceux qu'ils ont tués. Avides de renommée, ils se disputent à l'envi l'honneur de l'escalade : pas un seul ne s'arrête pour piller. C'est ainsi que le hasard vint en aide à la témérité de Marius, et qu'une faute réelle tourna à sa gloire.

XCV. Sur ces entrefaites arriva au camp le questeur L. Sylla, avec un corps considérable de cavalerie, qu'il venait de tirer du Laticum et des pays alliés : Marius l'avait laissé à Rome pour cette opération. Mais puisque mon sujet m'a conduit à nommer ce grand homme, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de dire ici quelques mots de son caractère et des habitudes de sa vie ; d'autant plus que je n'aurai nulle part ailleurs l'occasion de parler de ce qui le con-

hostibusque
 intentis proelio
 certantibus utrinque
 magna vi,
 his pro gloria
 atque imperio,
 illis pro salute,
 repente canere signa
 ab tergo :
 ac primo mulieres et pueri,
 qui processerant visum,
 fugere ;
 deinde,
 uti quisque
 erat proximus muro ;
 postremo cuncti
 armati inermesque.
 Quod ubi accidit,
 Romani instare
 eo acrius,
 fundere,
 ac sauciare tantummodo
 plerosque ;
 dein vadere
 super corpora occisorum ;
 avidi gloriæ,
 petere murum certantes ;
 neque præda morari
 quemquam omnium.
 Sic temeritas Marii
 correctâ forte
 invenit gloriam
 ex culpa.

XCV. Ceterum,
 dum ea res geritur,
 Lucius Sulla quæstor
 venit in castra
 cum magno equitatu,
 uti cogeret quos
 ex Latio et a sociis,
 relictus erat Romæ.
 Sed quoniam res
 admonuit tanti viri,
 visum est idoneum
 dicere paucis
 de natura cultuque ejus :
 neque enim dicturi sumus

et les ennemis
 étant actionnés au combat,
 et luttant des-deux-côtés
 avec grande énergie,
 ceux-ci pour la gloire
 et la domination,
 ceux-là pour leur salut,
 soudain de sonner (on sonne) un signal
 par derrière (derrière eux) :
 et d'abord les femmes et les enfants,
 qui s'étaient avancés pour voir le combat,
 de s'enfuir ;
 puis les autres,
 selon que chacun
 était le plus près du mur ;
 enfin tous,
 armés et non-armés.
 Quand ce fut arrivé,
 les Romains de presser
 d'autant plus vivement,
 de les dérouter,
 et de blesser seulement
 la plupart d'entre eux ;
 puis de s'avancer
 sur les corps des tués ;
 avides de gloire,
 de gagner le mur en rivalisant (à l'envi) ;
 et le butin de ne retarder
 aucun d'entre tous.
 C'est ainsi que la témérité de Marius
 corrigée par le hasard
 lui trouva (lui rapporta) de la gloire
 d'une faute réelle.

XCV. Du reste,
 tandis que ce fait s'accomplit,
 Lucius Sylla questeur
 arrive au camp
 avec une nombreuse cavalerie ; [cavaliers
 pour qu'il réunit (pour réunir) lesquels
 et du Latio et de chez les alliés,
 il avait été laissé à Rome.
 Or puisque la circonstance
 m'a fait-souvenir d'un si-grand homme,
 il m'a paru convenable
 de parler en peu de mots
 de son caractère et de son genre-de-vie :
 en effet, et nous n'aurons pas à parler

neque enim alio loco de Sullæ rebus dicturi sumus ¹; et L. Sisenna ², optume et diligentissime omnium, qui eas res dixere, persecutus, parum mihi libero ore locutus videtur. Igitur Sulla gentis patriciæ nobilis ³ fuit, familia prope jam extincta majorum ignavia ⁴; litteris Græcis ac Latinis juxta atque doctissime eruditus; animo ingenti; cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior : otio luxurioso esse; tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata, nisi quod de uxore potuit honestius consuli ⁵: facundus, callidus, et amicitia facilis; ad simulanda negotia altitudo ingenii incredibilis; multarum rerum ac maxime pecuniæ largitor. Atque felicissimo ⁶ omnium, ante civilem victoriam, nunquam super industriam fortuna fuit; multique dubitavere fortior an felicior esset : nam, postea quæ fecerit, incertum habeo pudeat magis an pigeat disserere.

XCVI. Igitur Sulla, uti supra dictum, postquam in Africam atque in castra Marii cum equitatu venit, rudis antea et igna-

cerne, et que L. Sisenna, le meilleur et le plus exact de ses historiens, ne me paraît pas s'être exprimé sur son compte avec toute l'indépendance désirable. — Sylla sortait d'une famille patricienne des plus illustres, mais d'une branche presque entièrement annulée par l'indolence de ses ancêtres. Il possédait également, et à un degré éminent, les lettres grecques et les lettres latines. Doué d'une grande puissance d'âme, il était passionné pour le plaisir, mais plus passionné encore pour la gloire. Voluptueux dans ses loisirs, il ne se laissa pourtant jamais détourner des affaires par la volupté, à cela près qu'il eût pu mieux respecter les convenances envers sa femme. Il était disert, adroit, facile en amitié, incroyablement profond, impénétrable dans ses feintes; prodigue à mille égards, surtout en fait d'argent. Enfin, bien qu'il ait été le plus heureux des mortels jusqu'à la victoire qu'il remporta sur ses concitoyens, jamais sa fortune ne fut au-dessus de son mérite, et bien des gens même ont hésité entre sa valeur et son bonheur. Quant à ce qu'il a fait depuis, je ne sais s'il y a plus à rougir, ou plus à gémir, d'avoir à en parler.

XCVI. Quand Sylla avec la cavalerie arriva, comme nous l'avons dit, en Afrique, au camp de Marius, il était encore neuf, étranger

alio loco
 de rebus Sullæ ;
 et Lucius Sisenna,
 persecutus optume
 et diligentissime
 omnium qui dixere eas res,
 videtur mihi locutus
 ore parum libero.
 Igitur Sulla
 fuit gentis patriciæ
 nobilis,
 familia
 jam prope exstincta
 ignavia majorum ;
 eruditus juxta
 atque doctissime
 litteris Græcis ac Latinis ;
 animo ingenti ;
 cupidus voluptatum,
 sed cupidior gloriæ :
 esse otio luxurioso ;
 nunquam tamen voluptas
 remorata ab negotiis,
 nisi quod potuit
 consuli honestius
 de uxore :
 facundus, callidus,
 et facilis amicitia ;
 altitudo ingenii
 ad simulanda negotia
 incredibilis ;
 largitor multarum rerum
 ac maxime pecuniæ.
 Atque felicissimo omnium
 ante victoriam civilem
 nunquam fortuna
 fuit super industriam ;
 multique dubitavere
 esset fortior an felicior :
 nam habeo incertum
 pudeat an pigeat magis
 disserere
 quæ fecerit postea.

XCVI. Igitur Sulla,
 uti dictum supra,
 postquam venit in Africam
 atque in castra Marii

en un autre endroit
 des affaires de Sylla ;
 et d'autre part Lucius Sisenna,
 qui les a traitées le mieux
 et avec-le-plus-de-soin
 de tous ceux qui ont raconté ces choses,
 me semble en avoir parlé
 d'une bouche peu indépendante.
 Or-donc Sylla
 fut (était) d'une race patricienne
 illustre,
 mais d'une famille (branche)
 déjà presque éteinte
 par l'inaction (la nullité) de ses aïeux ;
 il était instruit également
 et très-savamment
 sur les lettres grecques et latines ;
 doué d'une âme vaste ;
 avide de voluptés,
 mais plus avide de gloire :
 d'être (il était) d'un loisir livré-aux-plai-
 jamais pourtant le plaisir [sirs ;
 ne l'écarta des affaires,
 si-ce-n'est qu'il eût été possible
 être avisé par lui (qu'il agit) plus honnê-
 au sujet de sa femme ; [tement
 il était éloquent, adroit,
 et facile en amitié ;
 sa profondeur (impénétrabilité) d'esprit
 pour feindre les choses
 était incroyable ;
 il était prodigue de beaucoup de choses
 et surtout d'argent. [mes
 Et à lui, le plus heureux de tous les hom-
 avant sa victoire sur-ses-concitoyens,
 jamais la fortune
 ne fut au-dessus de son activité (mérite) ;
 et beaucoup doutèrent
 s'il était plus brave ou plus heureux :
 car (du reste) je tiens pour incertain
 s'il y a-honte ou-s'il y-a-regret davantage
 à rapporter
 ce qu'il fit plus-tard.

XCVI. Donc Sylla,
 comme il a été dit ci-dessus,
 lorsqu'il fut arrivé en Afrique
 et dans le camp de Marius

rus belli, solertissimus omnium in paucis tempestatibus factus est. Ad hoc milites benigne appellare : multis rogantibus, aliis per se ipse, dare beneficia, invitus accipere ; sed ea properantius quam æs mutuum reddere, ipse ab nullo repetere ; magis id laborare, ut illi quamplurimi deberent¹ : joca atque seria cum humillimis agere ; in operibus, in agmine atque ad vigiliis, multus adesse : neque interim, quod ambitio prava solet, consulis aut cujusquam boni famam lædere ; tantummodo neque consilio neque manu priorem alium pati, plerosque antevenire . quis rebus brevi Mario militibusque carissimus factus.

XCVII. At Jugurtha, postquam oppidum Capsam aliosque locos munitos et sibi utiles, simul et magnam pecuniam amisserat, ad Bocchum nuntios mittit, « Quamprimum in Numi-

au métier des armes ; mais il ne tarda pas à y devenir le plus habile de tous. Plein d'affabilité d'ailleurs dans ses rapports avec les soldats, il leur prodiguait les faveurs, souvent sur leur demande, d'autres fois de son propre mouvement ; pour lui, il n'acceptait de services qu'à son corps défendant, mettant plus d'empressement à les rendre qu'on n'en met à rembourser un prêt, et n'exigeant au contraire aucun retour de ses obligés, dont il travaillait sans cesse à augmenter le nombre. Les plus humbles soldats avaient part à ses plaisanteries comme à ses propos sérieux ; dans les travaux, dans les marches, dans les gardes de nuit, il savait se multiplier. Toutefois on ne le vit jamais, par un coupable désir de popularité, dénigrer ni le consul, ni aucun officier de mérite, content de ne se laisser éclipser par qui que ce fût, soit dans le conseil, soit dans l'action, et de se montrer lui-même supérieur à la plupart. — Aussi devint-il bientôt infiniment cher à Marius et à l'armée.

XCVII. Cependant Jugurtha, qui venait de perdre Capsa et quelques autres places fortes et importantes, ainsi qu'une partie de ses trésors, mande à Bocchus d'amener au plus tôt ses troupes dans la Numidie, vu qu'il est temps de livrer bataille. Puis, apprenant

cum equitatu,
 antea rudis
 et ignarus belli,
 factus est
 in paucis tempestatibus
 solertissimus omnium.
 Ad hoc
 appellare milites benigne :
 dare beneficia
 multis rogantibus,
 aliis ipse
 per se,
 accipere invitus ;
 sed reddere ea properantius
 quam æs mutuuum,
 ipse repetere
 ab nullo ;
 magis laborare id,
 ut quamplurimi
 deberent illi :
 agere joca atque seria
 cum humillumis ;
 adesse multus
 in operibus, in agmine,
 atque ad vigilias :
 et interim
 non lædere famam consulis
 aut cujusquam boni,
 quod prava ambitio
 solet ;
 tantummodo
 pati alium priorem
 neque consilio neque manu,
 antevenire plerisque :
 quis rebus
 factus brevi carissimus
 Mario militibusque.

XCVII. At Jugurtha,
 postquam amiserat
 oppidum Capsam
 aliosque locos munitos
 et utiles sibi,
 simul et pecuniam
 magnam,
 mittit nuntios ad Bocchum,
 « Adduceret quamprimum
 copias in Numidiam :

avec de la cavalerie,
 quoique précédemment ignorant
 et sans-expérience de la guerre,
 devint néanmoins
 en peu d'espaces-de-temps
 le plus habile de tous.
 Outre cela,
 de s'adresser aux soldats avec-bonté :
 de donner des bienfaits
 à beaucoup qui les demandaient,
 à d'autres aussi lui-même
 de lui-même (spontanément),
 d'en recevoir au contraire malgré lui :
 d'ailleurs de les rendre plus promptement
 qu'on ne rend de l'argent emprunté,
 lui-même de ne réclamer du retour
 de personne ;
 mais plutôt de travailler à ceci,
 que le plus possible de gens
 fussent-débiteurs envers lui :
 de traiter plaisanteries et choses sérieuses
 même avec les plus humbles ;
 d'être-présent en-se-multipliant
 dans les travaux, dans la marche,
 et aux gardes-de-nuit :
 et cependant
 de ne pas attaquer la réputation du consul
 ou d'aucun homme de-mérite,
 ce qu'une coupable ambition
 a-coutume de faire ;
 seulement
 de ne souffrir aucun autre lui être supérieur
 ni par le conseil ni par l'action,
 mais au contraire d'être-avant la plupart :
 par lesquelles choses
 il fut fait (il devint) bientôt très-cher
 à Marius et aux soldats.

XCVII. Cependant Jugurtha,
 après qu'il avait (qu'il eut) perdu
 la ville de Capsa
 et d'autres places fortifiées
 et importantes pour lui,
 et en même temps aussi un argent
 considérable,
 envoie des messagers à Bocchus,
 pour lui dire « Qu'il amenât au-plus-tôt
 des troupes en Numidie :

diam copias adduceret : prælii faciundi tempus adesse. » Quem ubi cunctari accepit, dubium belli atque pacis rationes trahere, rursus, uti antea, proximos ejus donis corrumpit; ipsique Mauro pollicetur Numidiæ partem tertiam, si aut Romani Africa expulsi, aut, integris suis finibus, bellum compositum foret. Eo præmio illectus Bocchus cum magna multitudine Jugurtham accedit. Ita amborum exercitu conjuncto, Marius jam in hiberna proficiscentem, vix decima parte die¹ reliqua, invadunt : rati noctem, quæ jam aderat, victis sibi munimento fore, et, si vicissent, nullo² impedimento, quia locorum scientes erant; contra Romanis utrumque casum in tenebris difficiliorem. Igitur simul consul ex multis de hostium adventu cognovit, et ipsi hostes aderant : et priusquam exercitus aut instrui aut sarcinas colligere³, denique antequam signum aut imperium ullum accipere quivit, equites Mauri atque Gætuli, non

que ce prince tergiverse, hésite, pèse tour à tour les avantages de la paix et de la guerre, il corrompt, comme la première fois, ses confidants par des présents, et promet au Maure lui-même le tiers de la Numidie, si les Romains sont expulsés d'Afrique, ou si du moins la guerre se termine par un traité qui laisse intact son territoire. — Séduit par cette promesse, Bocchus vient trouver Jugurtha, à la tête de forces imposantes, et tous deux ainsi réunis fondent sur Marius, qui déjà partait pour ses quartiers d'hiver. Il restait à peine une heure de jour : les princes avaient compté que la nuit qui approchait rapidement les protégerait en cas de défaite, et qu'en cas de succès elle ne pouvait être un obstacle pour eux, avec la connaissance qu'ils avaient des localités; tandis qu'au contraire les Romains, vainqueurs ou vaincus, se tireraient plus difficilement d'affaire dans les ténèbres. — A peine donc le consul a-t-il été averti de toutes parts de l'arrivée de l'ennemi, que l'ennemi paraît aussitôt; et avant que l'armée ait pu prendre ses rangs ou rassembler les bagages, avant même qu'elle ait pu recevoir aucun signal ou aucun ordre, les cavaliers maures et gétules se précipitent sur les nôtres,

tempus adesse
 faciundi prælii. »
 Quem ubi accepit cunctari,
 dubium
 trahere rationes
 belli atque pacis,
 rursus, uti antea,
 corrumpit donis
 proximos ejus;
 polliceturque Mauro ipsi
 tertiam partem Numidiæ,
 si aut Romani
 expulsi Africa,
 aut bellum
 compositum foret,
 suis finibus integris.
 Illectus eo præmio,
 Bocchus accedit Jugurtham
 cum magna multitudine.
 Exercitu amborum
 conjuncto ita,
 invadunt Marium
 proficiscentem jam
 in hiberna,
 vix decima parte die
 reliqua :
 rati noctem
 quæ jam aderat
 fore munimento sibi victis,
 et, si vicissent,
 nullo impedimento,
 quia erant scientes
 locorum ;
 contra utrumque casum
 difficiliorem Romanis
 in tenebris.
 Simul igitur
 consul cognovit ex multis
 de adventu hostium,
 et hostes ipsi aderant :
 et priusquam exercitus
 quivit aut instrui
 aut colligere sarcinas,
 denique antequam accipere
 ullum signum
 aut imperium,
 equites Mauri atque Gætuli

le temps être venu
 de faire (d'engager) un combat. »
 Dès qu'il apprit lui (Bocchus) hésiter,
 et indécis
 tirer les calculs (peser les chances)
 de la guerre et de la paix,
 de nouveau, comme précédemment,
 il corrompt par des présents
 les plus intimes amis de lui (de Bocchus);
 et il promet au Maure lui-même
 la troisième partie (le tiers) de la Numidie,
 si ou les Romains
 étaient chassés d'Afrique,
 ou la guerre
 s'arrangeait (se terminait) par un traité,
 ses propres frontières lui restant intactes.
 Amorcé par cette récompense,
 Bocchus vient-trouver Jugurtha
 avec une grande multitude d'hommes.
 L'armée des deux rois
 étant réunie ainsi,
 ils se jettent-sur Marius
 qui partait déjà
 pour ses campements-d'hiver,
 à peine la dixième partie du jour
 étant de reste (restant encore) :
 ils l'attaquent, convaincus que la nuit
 qui déjà approchait
 devoir être (serait) à défense à eux vaincus,
 et que, s'ils étaient-vainqueurs,
 elle ne leur serait d'aucune gêne,
 parce qu'ils étaient au-fait
 des localités ;
 qu'au contraire l'une-et-l'autre chance
 serait plus difficile pour les Romains
 dans les ténèbres.
 En même temps donc
 et le consul eut-avis par beaucoup de gens
 de l'arrivée des ennemis,
 et les ennemis eux-mêmes étaient-déjà-là :
 et avant que notre armée
 pût ou être rangée en bataille
 ou rassembler ses bagages,
 enfin avant qu'elle pût recevoir
 aucun signal
 ou aucun ordre,
 les cavaliers maures et gétules

acie neque ullo more proelii, sed catervatim, uti quosque fors conglobaverat, in nostros concurrunt. Qui omnes, trepidi improviso metu ac tamen virtutis memores, aut arma capiebant, aut capientes alios ab hostibus defensabant; pars equos ascendere, obviam ire hostibus; pugna latrocinio magis quam proelio similis fieri; sine signis, sine ordinibus, equites, pedites permixti; cædere alios, alios obtruncare; multos, contra adversos acerrime pugnantes, ab tergo circumvenire; neque virtus neque arma satis tegere, quod hostes numero plures et undique circumfusi. Denique Romani veteres novique, et ob ea scientes belli, si quos locus aut casus conjunxerat, orbes facere¹ : atque ita ab omnibus partibus simul tecti et instructi hostium vim sustentabant.

XCVIII. Neque in eo tam aspero negotio territus Marius aut magis quam antea demisso animo fuit : sed cum turma sua,

non point en lignes ni sous une forme quelconque de bataille régulière, mais par masses confuses et selon que le hasard les a groupés. Dans le trouble de cette attaque imprévue, les Romains, fidèles pourtant à leur valeur, saisissent leurs armes ou protègent contre toute agression ceux qui n'ont pas encore eu le temps de s'armer; d'autres montent à cheval et s'élancent en avant. On eût dit plutôt une attaque de brigands qu'un véritable combat : point d'enseignes, point de rangs; cavaliers, fantassins pêle-mêle; aux uns l'ennemi perce les flancs, aux autres il tranche la tête; tel, qui combat vaillamment de front, se trouve enveloppé par derrière; ni le courage ni les armes ne sont un rempart suffisant contre des adversaires supérieurs en nombre et arrivant de tous côtés à la fois. Enfin les Romains, les nouveaux confondus avec les anciens et grâce à cette union devenus habiles guerriers, profitant ou du terrain ou du hasard qui les rapproche, se forment en cercles, et ainsi garantis et menaçants en tous sens parviennent à soutenir le choc des ennemis.

XCVIII. Dans cette conjoncture si critique, Marius ne se montre ni plus effrayé ni plus abattu qu'auparavant : à la tête de son esca-

concurrunt in nostros,
 non acie
 neque ullo more prælii,
 sed catervatim,
 uti fors
 conglobaverat quosque.
 Qui omnes,
 trepidi metu improviso,
 ac tamen memores virtutis,
 aut capiebant arma,
 aut defensabant ab hostibus
 alios capientes;
 pars ascendere equos,
 ire obviam hostibus;
 pugna fieri
 similis latrocinio
 magis quam prælio;
 equites, pedites
 permixti sine signis,
 sine ordinibus;
 cædere alios,
 obtruncare alios;
 circumvenire multos
 ab tergo
 pugnantes acerrime
 contra adversos:
 neque virtus neque arma
 tegere satis,
 quod hostes
 plures numero
 et circumfusi undique.
 Denique Romani
 veteres novique,
 et ob ea
 scientes belli,
 si locus aut casus
 conjunxerat quos,
 facere orbes;
 atque ita,
 tecti et instructi
 ab omnibus partibus simul,
 sustentabant vim hostium.

XCVIII. Et Marius,
 in eo negotio tam aspero,
 non fuit territus
 aut animo magis demisso
 quam antea :

fondent-ensemble sur les nôtres
 non en lignes
 ni d'après aucun mode connu de combat,
 mais par-petites-masses,
 selon que le hasard
 avait groupé chacun-d'eux.
 Lesquels tous (or tous les nôtres),
 troublés par cette terreur imprévue,
 et pourtant se souvenant de leur valeur,
 ou prenaient leurs armes, [nemis
 ou cherchaient-à-défendre contre les en-
 d'autres qui prenaient les leurs;
 quelques-uns de monter leurs chevaux,
 d'aller à-la-rencontre des ennemis;
 le combat de s'engager
 semblable à un brigandage
 plus qu'à une bataille régulière;
 cavaliers et fantassins
 d'être confondus sans enseignes,
 sans rangs;
 de frapper (on frappe, on perce) les uns,
 de décapiter (on décapite) les autres;
 d'en envelopper (on en enveloppe) beaucoup
 par derrière
 qui combattent très-vivement
 contre leurs adversaires;
 ni courage ni armes [assez,
 de ne nous protéger (ne nous protègent)
 parce que les ennemis
 sont supérieurs en nombre
 et répandus de-toutes-parts.
 Enfin pourtant les Romains
 anciens et nouveaux réunis,
 et, à cause de cela (de cette union),
 sachant la guerre,
 si quelque terrain ou quelque hasard
 avait rapproché quelques-uns d'eux,
 de former des cercles;
 et ainsi,
 couverts et en-mesure-de-défense
 de tous les côtés à la fois,
 ils soutenaient le choc des ennemis.

XCVIII. Et Marius,
 dans cette affaire si difficile,
 ne fut point épouvanté
 ou (ni) d'un esprit plus abattu
 que précédemment :

quam ex fortissimis magis quam familiarissimis paraverat, vagari passim; ac modo laborantibus suis succurrere, modo hostes, ubi confertissimi obstiterant, invadere; manu consulere militibus, quoniam imperare, conturbatis omnibus, non poterat. Jamque dies consumptus erat, quum tamen barbari nihil remittere, atque, uti reges præceperant, noctem pro se rati, acrius instare. Tum Marius ex copia rerum consilium trahit, atque, uti suis receptui locus esset, colles duos propinquos inter se occupat: quorum in uno, castris parum amplo, fons aquæ magnus erat; alter usui opportunus, quia magna parte editus et præceps pauca munimento egebat. Ceterum apud aquam Sullam cum equitibus noctem agitare jubet: ipse paulatim dispersos milites, neque minus hostibus conturbatis, in unum contrahit, dein cunctos pleno gradu² in collem subducit. Ita

dron, composé moins de ses favoris que des plus braves, il se porte partout, tantôt volant au secours des siens qui plient, tantôt se jetant au plus épais des ennemis: c'est du bras qu'il protège ses soldats, dans l'impossibilité de leur faire entendre la voix du commandement au milieu du désordre général. — Déjà le jour avait disparu, et les barbares ne se ralentissaient point; ou plutôt convaincus, sur la foi de leurs rois, que la nuit était pour eux, ils nous pressaient avec une nouvelle fureur. A cette vue, Marius prend conseil des circonstances, et, pour assurer une retraite à ses hommes, s'empare de deux collines contiguës: l'une, trop étroite pour recevoir un camp, mais pourvue d'une source magnifique; l'autre, parfaitement propre à cet usage, élevée, escarpée, et n'exigeant par conséquent que peu de travaux de fortification. Il ordonne à Sylla de passer la nuit auprès de la source avec la cavalerie; lui-même rallie peu à peu ses soldats dispersés, en présence d'un ennemi qui n'a pas conservé beaucoup plus d'ordre, en forme un seul corps, et les conduit au pas accéléré sur la seconde colline. — La force de cette po-

sed vagari passim
 cum sua turma,
 quam paraverat
 magis ex fortissumis
 quam familiarissimis ;
 ac modo succurrere suis
 laborantibus,
 modo invadere hostes,
 ubi obstiterant
 confertissimi ;
 consulere militibus
 manu,
 quoniam non poterat
 imperare,
 omnibus conturbatis.
 Jamque
 dies consumptus erat,
 quum tamen barbari
 remittere nihil,
 atque instare acrius,
 rati noctem pro se,
 uti reges præceperant.
 Tum Marius
 trahit consilium
 ex copia rerum,
 atque, uti locus
 esset receptui suis,
 occupat duos colles
 proximos inter se :
 in uno quorum,
 parum amplo castris,
 erat magnus fons aquæ ;
 alter
 opportunus usui
 egebat pauca munimento,
 quia editus et præceps
 magna parte.
 Ceterum jubet
 Sullam cum equitibus
 agitare noctem
 apud aquam :
 ipse paulatim
 contrahit in unum
 milites dispersos,
 et hostibus
 non minus conturbatis ;
 dein subducit cunctos

mais *lui*, de se-porter-ça-et-là partout
 avec son escadron,
 qu'il avait préparé (composé)
 plutôt des plus braves
 que de *ses* plus amis ;
 et tantôt de courir-en-aide aux siens
 qui pliaient,
 tantôt de se jeter sur les ennemis,
 là où ils s'opposaient *aux Romains*
 étant le plus serrés ; [lut des soldats]
 d'aviser pour les soldats (d'assurer le sa-
 par son bras ,
 puisqu'il ne pouvait
 commander,
 tous étant-en-désordre.
 Et déjà
 le jour était terminé,
 quand pourtant les barbares
 de ne relâcher rien (se relâcher en rien),
 et *au contraire* de presser plus vivement,
 croyant la nuit pour eux,
 comme les rois *le leur* avaient déclaré.
 Alors Marius
 tire (prend) conseil
 de la faculté (l'état) des choses,
 et, pour qu'un lieu
 fût à retraite (servit de retraite) aux siens,
 il s'empare de deux collines
 très-proches entre elles :
 sur l'une desquelles,
 trop peu vaste pour un camp,
 était une grande source d'eau ;
 l'autre [un camp]
 favorable pour *cet* usage (pour recevoir
 demandait peu pour sa défense,
 parce qu'elle était élevée et à-pic
 en grande partie.
 Du reste il ordonne
 Sylla avec les cavaliers
 passer la nuit
 auprès de l'eau :
 lui-même peu-à-peu
 rassemble en un-seul *corps*
 ses soldats dispersés,
 les ennemis aussi
 n'étant pas moins troublés (en désordre) ;
 puis il *les* fait-retirer tous

reges, loci difficultate coacti, prælio deterrentur. Neque tamen suos longius abire sinunt : sed, utroque colle multitudine circumdato, effusi consedere; dein, crebris ignibus factis, plerumque noctis barbari more suo lætari, exsultare, strepere vocibus; ipsi duces feroces, quia non fugerant, pro victoribus agere. Sed ea cuncta Romanis, ex tenebris et editoribus locis facilia visu, magno hortamento erant.

XCIX. Plurimum vero Marius imperitia hostium confirmatus quam maxumum silentium haberi jubet; ne signa quidem, uti per vigiliis solebant¹, canere; deinde, ubi lux adventabat, defessis jam hostibus et paulo ante somno captis, de improviseo vigiles, item cohortium, turmarum, legionum tubicines simul omnes signa canere, milites clamorem tollere atque portis erumpere. Mauri atque Gætuli, ignoto et horribili sonitu re-

sition oblige les deux rois de renoncer au combat, sans que pour cela ils laissent leurs troupes s'écarter : toute cette multitude cerne les deux collines, et se répand à l'entour. Bientôt les barbares allument de toutes parts des feux, et, suivant leur usage, passent la plus grande partie de la nuit à se réjouir, à danser, à pousser des cris affreux : les chefs eux-mêmes, dans leur insolent orgueil, se croient déjà vainqueurs parce qu'ils n'ont pas fui. — Cependant de leurs hauteurs environnées de ténèbres, les Romains observaient à l'aise toute cette scène, et y trouvaient un puissant encouragement.

XCIX. Marius surtout, pleinement rassuré par l'impéritie des ennemis, prescrit le plus rigoureux silence, et défend même de sonner des instruments, suivant l'usage observé dans les veilles de nuit. Puis, à l'approche du jour, au moment où l'ennemi fatigué vient enfin de céder au sommeil, il ordonne aux trompettes des postes avancés, des cohortes, des escadrons, des légions, de sonner à la fois la charge à l'improviste, et aux soldats de s'élancer hors du camp en poussant de grands cris. Les Maures et les Gétules sont réveillés en sursaut par ce bruit aussi effroyable que nouveau pour eux : ils ne

pleno gradu
in collem.

Ita reges,
coacti difficultate loci,
deterrentur proelio.
Neque tamen sinunt suos
abire longius :
sed effusi
consedere ,
utroque colle circumdato
multitudine ;
dein ,
crebris ignibus factis,
plerumque noctis
barbari lætari suo more,
exsultare ,
streperè vocibus ;
duces ipsi feroces
agere pro victoribus ,
quã non fugerant.
Sed cuncta ea ,
facilia visu ex tenebris
et locis editioribus,
erant magno hortamento
Romanis.

XCIX. Marius vero ,
plurimum confirmatus
imperitia hostium ,
jubet silentium haberi
quam maxumum ;
ne canere quidem signa ,
uti solebant
per vigilias ;
deinde ,
ubi lux adventabat ,
hostibus defessis jam
et captis somno
paulo ante ,
de improvisò vigiles ,
item tubicines cohortium ,
turmarum , legionum ,
omnes simul canere signa ,
milites tollere clamorem
atque erumpere portis.
Mauri atque Gætuli ,
exciti repente
sonitu ignoto et horribili ,

à plein pas (au pas accéléré)
sur la colline.

Ainsi les rois,
forcés par la difficulté de la position ,
sont détournés du combat.
Et toutefois ils ne laissent pas les leurs
s'écarter bien-loin :
mais répandus-sans-ordre
ils s'arrêtèrent là ,
l'une-et-l'autre colline étant entourée
de leur multitude ;
ensuite , [més),
de nombreux feux ayant été faits (allu-
pendant la-plus-grande-partie de la nuit
les barbares de se réjouir à leur façon ,
de sauter ,
de faire-du-bruit par leurs voix (cris) ;
les chefs eux-mêmes , tout fiers ,
de se comporter (se comportaient) en vain-
parce qu'ils n'avaient pas fui. [queurs,
Or tout cela ,
facile à voir du-sein-des ténèbres
et des lieux plus élevés ,
était à grand encouragement
aux Romains.

XCIX. Mais Marius ,
extrêmement rassuré
par l'impéritie des ennemis ,
ordonne un silence être observé
le plus grand possible ; [gnaux,
il ordonne de ne pas même sonner les si-
comme on avait-coutume
pendant les veilles-de-nuit ;
puis ,
quand déjà le jour approchait ,
les ennemis étant fatigués enfin
et ayant été pris de sommeil
un peu auparavant ,
il ordonne qu'à l'improviste les sentinelles ,
et aussi les trompettes des cohortes ,
des escadrons et des légions ,
tous à la fois sonner (sonnent) les signaux ,
que les soldats élever (élèvent) un cri
et s'élançer (s'élancent) hors des portes.
Les Maures et les Gétules ,
réveillés soudain
par ce son inconnu et effroyable ,

pente exciti, neque fugere, neque arma capere, neque omnino facere aut providere quidquam poterant : ita cunctos strepitu, clamore, nullo subveniente, nostris instantibus, tumultu, terrore, formido, quasi vecordia, ceperat. Denique omnes fusi fugatique; arma et signa militaria pleraque capta, pluresque eo prælio quam omnibus superioribus interempti : nam somno et metu insolito impedita fuga.

C. Dein Marius, uti cœperat, in hiberna¹; quæ, propter commeatum, in oppidis maritimis agere decreverat. Neque tamen secors victoria aut insolens factus; sed, pariter ac in conspectu hostium, quadrato agmine² incedere. Sulla cum equitatu apud dextimos³ : in sinistra parte A. Manlius cum funditoribus et sagittariis; præterea cohortes Ligurum curabat⁴: primos et extremos cum expeditis manipulis tribunos locaverat : perfugæ, minime cari⁵ et regionum scientissimi, hos-

peuvent ni fuir, ni prendre leurs armes, ni agir, ni délibérer, tant le tumulte, les cris, l'absence de tout secours, l'acharnement des nôtres, les ont troublés, effrayés, épouvantés, et comme frappés de vertige : bref, ils sont partout battus et mis en fuite. La plupart de leurs armes et de leurs étendards tombèrent en notre pouvoir, et ils eurent plus d'hommes tués dans ce combat que dans tous les précédents : le sommeil et une terreur inaccoutumée les avaient empêchés de fuir.

C. Marius continua ensuite sa route vers ses quartiers d'hiver, qu'il avait résolu d'établir, pour la facilité des approvisionnements, dans des villes maritimes. La victoire ne lui avait inspiré ni insouciance, ni orgueilleuse sécurité : comme en présence de l'ennemi, il marchait toujours en bataillon carré. A la droite commandait Sylla avec la cavalerie; à la gauche, A. Manlius avec les frondeurs, les archers et les cohortes liguriennes; en avant et en arrière étaient placés des tribuns avec les compagnies légères; les transfuges, à la fois les moins précieux de tous et les mieux renseignés sur les loca-

poterant neque fugere,
 neque capere arma,
 neque omnino facere
 aut providere quidquam :
 ita formido,
 quasi vecordia,
 ceperat cunctos
 strepitu, clamore,
 nullo subveniente,
 nostris instantibus,
 tumultu, terrore.
 Denique omnes fusi
 fugatique ;
 pleraque arma
 et signa militaria
 capta,
 pluresque interempti
 eo proelio [bus :
 quam omnibus superiori-
 nam fuga impedita somno
 et metu insolito.

C. Dein Marius,
 uti ceperat,
 in hiberna ;
 quæ decreverat agere
 in oppidis maritimis,
 propter commeatum. [ria
 Neque tamen factus victo-
 secors aut insolens,
 sed incedere
 agmine quadrato,
 pariter
 ac in conspectu hostium.
 Sulla cum equitatu
 apud dextimos :
 in parte sinistra A. Manlius
 cum funditoribus
 et sagittariis ;
 præterea curabat
 cohortes Ligurum :
 locaverat tribunos
 primos
 et extremos
 cum manipulis expeditis :
 perfugæ,
 minime cari
 et scientissimi regionum ,

ne pouvaient ni fuir,
 ni prendre leurs armes,
 ni absolument faire
 ou prévoir quoi-que-ce-fût :
 tellement l'effroi,
 comme une démence,
 les avait saisis tous
 par suite du bruit et des cris,
 nul ne leur venant-en-aide,
 les nôtres au contraire les serrant-de-près,
 avec tumulte et terreur pour l'ennemi.
 Enfin tous furent dérouterés
 et mis-en-fuite ;
 la plupart des armes
 et des enseignes de-guerre
 furent prises,
 et plus d'hommes furent tués
 dans ce combat
 que dans tous les précédents :
 car la fuite fut empêchée par le sommeil
 et par une crainte extraordinaire.

C. Ensuite Marius,
 comme il avait déjà commencé,
 poursuit sa route vers les quartiers-d'hiver ;
 lesquels il avait résolu de passer
 dans des villes maritimes,
 en vue des vivres. [toire
 Et toutefois il ne fut pas rendu par sa vic-
 inactif ou orgueilleux ;
 mais de s'avancer
 par une marche carrée (en bataillon
 absolument de même [carré),
 que s'il eût été en présence d'ennemis.
 Sylla avec la cavalerie
 était près de ceux-de-l'extrême-droite :
 au côté gauche était Aulus Manlius
 avec les frondeurs
 et les archers ;
 outre-cela il commandait
 les cohortes des Liguriens :
 Marius avait placé les tribuns
 premiers (à l'avant-garde)
 et derniers (à l'arrière-garde)
 avec les compagnies légères :
 les transfuges,
 les moins précieux de l'armée
 et les plus instruits des localités,

tium iter explorabant. Simul consul, quasi nullo imposito, omnia providere, apud omnes adesse; laudare, increpare merentes; ipse armatus intentusque, item milites cogebat. Neque secus, atque iter facere, castra munire¹; excubitum in portas cohortes ex legionibus, pro castris equites auxiliaarios mittere; præterea alios super vallum in munimentis locare; vigiliis ipse circumire, non tam diffidentia futuri quæ imperavisset², quam uti militibus exæquatus cum imperatore labos volentibus esset. Et sane Marius, illo et aliis temporibus, belli pudore magis quam malo³ exercitum coercebat: quod multi per ambitionem fieri aiebant; pars, quod a pueritia consuetam duritiam, et alia quæ ceteri miserias vocant, voluptati habuisset: nisi⁴ tamen respublica, pariter ac sævissumo imperio, bene atque decore gesta.

lités, exploraient la marche de l'ennemi. Quant au consul, comme s'il n'eût établi de chefs nulle part, il veillait à tout, était auprès de tous; il distribuait à qui de droit ou l'éloge ou le blâme; toujours armé lui-même et toujours sur ses gardes, il obligeait les soldats à en faire autant. Non moins attentif à protéger le camp qu'à protéger la marche, il le fortifiait avec soin; faisait garder les portes par des cohortes tirées du sein des légions; formait des postes avancés de cavalerie auxiliaire; en plaçait d'autres au-dessus de la palissade, dans les retranchements; faisait les rondes en personne, non qu'il craignît l'inexécution de ses ordres, mais plutôt pour que les soldats acceptassent avec cœur des travaux partagés par leur général. Au surplus, dans cette circonstance comme toujours, ce fut bien plus par le sentiment de l'honneur militaire que par la crainte des châtimens qu'il maintint la discipline. Suivant les uns, c'était désir de se populariser; suivant d'autres, c'était habitude, prise dès l'enfance, de considérer comme un plaisir la vie la plus dure et tout ce qui est peine pour le reste des hommes. Toujours est-il que Marius servit aussi bien et aussi glorieusement l'Etat qu'il l'eût pu faire par le commandement le plus rigoureux.

explorabant iter hostium. exploraient la marche des ennemis.
 Simul consul, En-même-temps le consul,
 quasi nullo imposito, comme-si nul n'ayant (n'avait) été préposé,
 providere omnia, de pourvoir à tout,
 adesse apud omnes; d'être-présent auprès de tous;
 laudare, de louer,
 increpare merentes; de blâmer ceux qui *le* méritaient;
 ipse armatus intentusque, lui-même armé et attentif,
 cogebat milites item. il forçait les soldats *d'être* de même.
 Neque munire castra Et de ne pas fortifier le camp
 secus autrement (avec moins de vigilance)
 atque facere iter; que faire route (qu'il ne marchait),
 mittere in portas d'envoyer aux portes
 excubitum pour *y* veiller
 cohortes ex legionibus, des cohortes *tirées* des légions,
 pro castris *et*, en avant du camp,
 equites auxiliarios; des cavaliers auxiliaires;
 præterea locare alios outre-cela *d'en* placer d'autres
 super vallum au-dessus des palissades
 in munimentis; dans les fortifications *mêmes*;
 ipse circumire vigiliis, lui-même de visiter-à-la-ronde les postes,
 non tam diffidentia non pas tant par défiance (crainte)
 futuri du devoir s'exécuter (qu'on n'exécutât pas)
 quæ imperavisset, ce qu'il avait commandé,
 quam uti labos que pour que le travail
 exæquatus militibus rendu-égal pour les soldats
 cum imperatore avec (et pour) *leur* général
 esset volentibus. fût à *eux* *le* voulant (fût accepté volon-
 Et sane Marius, Et au-fait Marius, [tiers].
 illo dans cette *circonstance*
 et aliis temporibus, et dans d'autres circonstances,
 coercebat exercitum retenait l'armée
 magis pudore belli plus par l'honneur de la guerre (militaire)
 quam malo : que par le mal (les châtiments):
 quod multi aiebant ce que beaucoup disaient
 fieri per ambitionem; être fait *par lui* par désir-de-popularité;
 pars, une partie (d'autres),
 quod a pueritia parce que dès l'enfance
 habuisset voluptati il avait eu à plaisir (il s'était fait un jeu de)
 duritiam consuetam, une vie-dure habituelle,
 et alia et autres *pratiques*
 quæ ceteri que les autres *hommes*
 vocant miserias : nomment des peines :
 nisi tamen republica mais toutefois les affaires-publiques
 gesta bene atque decore, furent gérées *par lui* bien et glorieusement,
 pariter de même (aussi bien) [reux].
 ac imperio sævissumo. que par un commandement très-rigou-

CI. Igitur, quarto denique die, haud longe ab oppido Cirta, simul undique speculatores citi sese ostendunt : qua re hostis adesse intellegitur. Sed quia divorsi redeuntes, alius ab alia parte, atque¹ omnes idem significabant, consul, incertus quonam modo aciem instrueret, nullo ordine commutato, adversum omnia paratus², ibidem opperitur. Ita Jugurtham spes frustrata, qui copias in quatuor partes distribuerat, ratus ex omnibus æque aliquos ab tergo hostibus venturos. Interim Sulla, quem primum attigerant, cohortatus suos, turmatim et quam maxime confertis equis, ipse aliique Mauros invadunt : ceteri, in loco manentes, ab jaculis eminus emissis corpora tegere, et, si qui in manus venerant, obtruncare. Dum eo modo equites præliantur, Bocchus cum peditibus quos Volux filius ejus adduxerat (neque in priorè pugna, in itinere morati, ad-

CI. Le quatrième jour enfin, non loin de la ville de Cirta, les éclaireurs se montrent de tous les côtés à la fois, signe certain de l'approche de l'ennemi. Mais comme ils arrivent dans les directions les plus opposées, apportant tous la même nouvelle, le consul, indécis sur l'ordre de bataille qu'il convient de choisir, prend le parti de ne rien changer à son ordre de marche et attend de pied ferme, prêt à faire face de tout côté. Par là furent déçues les espérances de Jugurtha, qui avait distribué ses hommes en quatre corps, dans la pensée que, sur le nombre, il y en aurait toujours quelques-uns qui parviendraient à prendre l'ennemi en queue. — Sur ces entrefaites, Sylla, attaqué le premier, exhorte les siens, et se précipite sur les Maures avec une partie de ses cavaliers formés en escadrons bien compactes ; les autres, immobiles à la même place, se contentent d'éviter les traits qui arrivent de loin et de massacrer tout ce qui leur tombe sous la main. Pendant que la cavalerie est ainsi engagée, Bocchus fond sur l'arrière-garde des Romains avec un corps d'infanterie que vient de lui amener son fils Volux, et qu'un retard dans

CI. Igitur,
 quarto die denique,
 speculatores
 ostendunt sese citi
 undique simul [ta:
 haud longe ab oppido Cir-
 qua re
 hostis intellegitur adesse.
 Sed quia redeunt
 divorsi,
 alius ab alia parte,
 atque omnes
 significabant idem,
 consul,
 incertus
 quonam modo
 instrueret aciem,
 opperitur ibidem,
 nullo ordine commutato,
 paratus advorsum omnia.
 Ita
 spes frustrata Jugurtham,
 qui distribuerat copias
 in quatuor partes,
 ratus
 aliquos ex omnibus
 æque venturos hostibus
 ab tergo.
 Interim Sulla,
 quem attigerant primum,
 cohortatus suos,
 ipse alique turmatim,
 et equis confertis
 quam maxime,
 invadunt Mauros :
 ceteri, manentes in loco,
 tegere corpora
 ab jaculis emissis eminus,
 et, si qui
 venerant in manus,
 obruncare.
 Dum equites proeliantur
 eo modo,
 Bocchus cum peditibus
 quos adduxerat Volux
 filius ejus
 (neque adfuerant

CI. Or-donc,
 le quatrième jour enfin,
 les éclaireurs
 se montrent accourant-vite
 de-tous côtés à la fois
 non loin de la ville de Cirta :
 d'après laquelle circonstance
 l'ennemi est compris être-près.
 Mais comme revenant (comme ils reve-
 dans-des-directions-opposées, [naient)
 l'un d'un côté, l'autre d'un autre côté,
 et que tous pourtant
 indiquaient la même chose,
 le consul,
 indécis (ne sachant trop)
 de quelle manière
 il disposerait son ordre-de-bataille,
 attend là-même où il se trouve,
 nul ordre n'étant changé
 prêt contre toutes les attaques.
 Ainsi [çu dans son attente),
 l'espoir déçut Jugurtha (Jugurtha fut dé-
 lui qui avait distribué ses troupes
 en quatre parties,
 présumant
 quelques-uns d'entre tous ses hommes
 en-tous-cas devoir arriver sur les enne-
 par derrière. [mis
 Cependant Sylla,
 qu'ils avaient atteint le premier,
 ayant exhorté les siens, [drons,
 lui-même, dis-je, et d'autres par-esc-
 et avec leurs chevaux serrés-ensemble
 le plus possible,
 se jettent sur les Maures :
 les autres, restant en place,
 de défendre leurs corps
 des traits lancés de loin,
 et, si quelques ennemis
 leur venaient sous les mains,
 de les massacrer.
 Tandis que les cavaliers combattent
 de cette manière,
 Bocchus avec les fantassins
 qu'avait amenés Volux
 son fils
 (et ils n'avaient pas été-présents

fuerant) postremam Romanorum aciem invadunt¹ : tum Marius apud primos agebat, quod ibi Jugurtha cum plurimis. Dein Numida, cognito Bocchi adventu, clam cum paucis ad pedites² convortit : ibi Latine (nam apud Numantiam loqui didicerat) exclamat : « Nostros frustra pugnare ; paulo ante Marium sua manu interfectum. » Simul gladium sanguine oblitum ostendere, quem in pugna, satis impigre occiso pedite nostro³, cruentaverat. Quod ubi milites acceperere, magis atrocitate rei quam fide nuntii terrentur ; simulque barbari animos tollere, et in percussos acrius incedere. Jamque paulum ab fuga aberant, quum Sulla, profligatis quos advorsum ierat, rediens Mauris ab latere incurrit. Bocchus statim avortitur. At Jugurtha, dum sustentare suos et prope jam adeptam⁴ victoriam retinere cupit, circumventus ab equitibus, dextra, sinistra om-

la marche a empêché d'assister au dernier combat. — Marius était alors à l'avant-garde, où Jugurtha dirigeait en personne la principale attaque ; mais tout à coup le Numide, informé de l'arrivée de Bocchus, se dérobe secrètement à la mêlée avec une poignée d'hommes, et se dirige du côté où combattait l'infanterie de son allié. Là, il s'écrie en latin (il avait appris à parler cette langue devant Numance) « Que les nôtres résistent en vain, qu'il vient de tuer Marius de sa propre main ; » en même temps, il fait voir son épée teinte de sang, du sang de nos fantassins, qu'il n'avait pas ménagés dans la lutte. A cette nouvelle, nos soldats s'épouvantent, non qu'ils aient grande confiance en celui qui l'apporte ; mais ils sont surtout frappés de ce qu'un tel fait aurait de terrible, s'il était vrai. Les barbares, au contraire, sentent croître leur audace, et s'avancent plus résolûment contre des adversaires accablés. — Peu s'en fallait déjà que la déroute ne commençât, lorsque Sylla, après avoir défait complètement ceux qu'il avait en face de lui, revient prendre les Maures en flanc. Bocchus s'éloigne aussitôt. Quant à Jugurtha, il cherche vainement à soutenir les siens, à retenir la victoire qui, pour ainsi dire, lui échappe des mains : entouré par notre cavalerie, il voit tous ses hommes tomber à droite, à gauche, et finit par s'échapper seul au

in priore pugna,
 morati in itinere)
 invadunt postremam aciem
 Romanorum :
 tum Marius
 agebat apud primos ,
 quod Jugurtha ibi
 cum plurimis.
 Dein Numida,
 adventu Bocchi cognito,
 convortit ad pedites
 clam cum paucis :
 ibi exclamat Latine
 (nam didicerat loqui
 apud Numantiam),
 « Nostros pugnare frustra ;
 Marium paulo ante
 interfectum sua manu. »
 Simul ostendere gladium
 oblitum sanguine,
 quem cruentaverat
 in pugna ,
 nostro pedite
 occiso
 satis impigre.
 Quod ubi milites accepere,
 terrentur atrocitate rei
 magis quam fide nuntii ;
 simulque barbari
 tollere animos,
 et incedere acrius
 in percussos.
 Jamque
 aberant paulum ab fuga,
 quum Sulla,
 profligatis
 adversum quos ierat,
 rediens incurrit Mauris
 ab latere.
 Statim Bocchus avortitur.
 At Jugurtha,
 dum cupit sustentare suos
 et retinere victoriam
 jam prope adeptam,
 circumventus ab equitibus,
 omnibus occisis
 dextra, sinistra,

dans le précédent combat,
 ayant eu-du-retard dans leur marche)
 fondent sur la dernière ligne (l'arrière-
 des Romains : [garde)
 en-ce-moment Marius [garde),
 se trouvait auprès des premiers (à l'avant-
 parce que Jugurtha était là
 avec le plus de ses hommes.
 Ensuite le Numide,
 l'arrivée de Bocchus une fois apprise,
 se tourne vers les fantassins
 secrètement avec peu d'hommes :
 là il s'écrie en latin
 (car il avait appris à parler latin
 auprès de Numance),
 « Les nôtres combattre vainement ;
 Marius un peu auparavant
 avoir été tué de sa main. »
 En-même-temps de montrer son épée
 souillée de sang
 épée qu'il avait ensanglantée
 dans le combat ,
 notre fantassin (nos fantassins)
 ayant été tué par lui
 assez activement.
 Quand nos soldats ont entendu cela,
 ils sont effrayés par l'atrocité du fait énoncé
 plus que par la croyance de (en) cette nou-
 et en-même-temps les barbares [vèle ;
 de relever leurs esprits,
 et de s'avancer plus vivement
 sur les nôtres frappés d'effroi.
 Et déjà
 ils étaient-éloignés fort peu de la fuite,
 quand Sylla,
 ceux-là ayant été complètement-défaites
 contre lesquels il était allé,
 en revenant court sur les Maures
 en flanc.
 Aussitôt Bocchus s'éloigne.
 Cependant Jugurtha,
 tandis qu'il veut soutenir les siens
 et retenir la victoire
 déjà presque acquise,
 étant enveloppé par des cavaliers,
 et tous les siens ayant été tués
 à droite et à gauche,

nibus occisis, solus inter tela hostium vitabundus erumpit. Atque interim Marius, fugatis equitibus, accurrit auxilio suis, quos pelli jam acceperat. Denique hostes undique fusi. Tum spectaculum horribile campis patentibus : sequi, fugere ; occidi, capi ; equi, viri afflicti ; ac multi, volneribus acceptis, neque fugere posse, neque quietem pati ; niti modo, ac statim concidere ; postremo omnia, qua visus erat, constrata telis, armis, cadaveribus, et inter ea humus infecta sanguine.

CII. Postea loci ¹ consul, haud dubie jam victor, pervenit in oppidum Cirtam, quo initio profectus intenderat. Eo, post diem quintum quam iterum barbari male pugnaverant, legati a Boccho veniunt, qui regis verbis ab Mario petivere duo quam fidissimos ad eum mitteret : « Velle de se et de populi Romani commodo cum iis disserere. » Ille statim L. Sullam et Manlium

milieu des traits qu'il sait éviter. De son côté, Marius avait repoussé la cavalerie, et il accourait à l'aide des siens, dont il avait appris l'échec. Les ennemis furent battus de toutes parts. — Alors un horrible spectacle s'offrit au regard dans ces plaines découvertes : des poursuites, des fuites ; les uns massacrés, les autres pris ; des chevaux, des hommes abattus ; nombre de blessés, ne pouvant ni fuir ni consentir à rester, faisant un effort pour se relever et retombant sur-le-champ ; en un mot, partout où la vue pouvait s'étendre, des monceaux de traits, d'armes, de cadavres, et, dans les intervalles, un sol tout souillé de sang !

CII. Enfin le consul, désormais assuré de la victoire, atteignit la ville de Cirta, qui avait été tout d'abord le but de sa marche. Là, cinq jours après la seconde défaite des Barbares, arrivèrent des députés de Bocchus, priant Marius de la part de leur roi d'envoyer auprès de lui deux hommes investis de toute sa confiance : « Il désirait conférer avec eux de ses propres intérêts et de ceux du peuple ro-

erumpit solus
inter tela hostium
vitabundus.

Atque interim Marius,
equitibus fugatis,
accurrit auxilio suis,
quos acceperat jam pelli.
Denique hostes
fusi undique.

Tum campis patentibus
spectaculum horribile :
sequi, fugere ;
occidi, capi ;
equi, viri afflicti ;
ac multi,
vulneribus acceptis,
posse neque fugere
neque pati quietem ;
niti modo,
ac statim concidere ;
postremo omnia,
qua visus erat,
constrata telis,
armis, cadaveribus,
et inter ea
humus infecta sanguine.

CII. Postea loci consul,
jam victor
haud dubie,
pervenit
in oppidum Cirtam,
quo, profectus,
intenderat initio.
Post diem quintum
quam barbari
pugnauerant male
iterum,
eo veniunt a Boccho
legati,
qui petivere ab Mario
verbis regis
mitteret ad eum duo
quam fidissimos :
« Velle disserere cum iis
de se
et de commodo
populi Romani. »

se-fait-jour seul
au milieu des traits des ennemis
en-les-évitant.

Et sur-ces-entrefaites Marius,
les cavaliers *numides* étant mis-en-fuite,
accourt au secours des siens,
qu'il avait appris déjà être repoussés.

Enfin les ennemis
furent dérottés de-toutes-parts.
Alors dans ces plaines découvertes
se présenta un spectacle horrible :
les combattants de poursuivre, de fuir ;
d'être tués, d'être pris ;
chevaux et hommes d'être abattus ;
et beaucoup,
des blessures ayant été reçues,
de ne pouvoir ni fuir
ni souffrir le repos (consentir à rester là) ;
de s'efforcer seulement,
et aussitôt de retomber ;
enfin tous les lieux,
par où la vue était (s'étendait),
étaient jonchés de traits,
d'armes et de cadavres,
et entre (dans l'intervalle de) ces choses
le sol était souillé de sang.

CII. Ensuite de là (ensuite) le consul,
désormais vainqueur [doute),
non d'une-manière-douteuse (sans aucun
parvient
à la ville de Cirta,
où, étant parti,
il s'était dirigé tout-d'abord.
Après le cinquième jour (cinq jours après)
que les barbares
avaient combattu malheureusement
pour-la-seconde-fois,
là arrivent de-chez Bocchus
des envoyés,
qui demandèrent à Marius
en les termes (de la part) du roi
qu'il envoyât vers lui deux hommes
le plus possible dignes-de-confiance :
« Bocchus vouloir s'entretenir avec eux
touchant lui-même
et touchant l'intérêt
du peuple romain. »

ire jubet. Qui quanquam acciti ibant, tamen placuit verba apud regem facere, ingenium aut avorsum uti flecterent, aut cupidum pacis vehementius accenderent. Itaque Sulla, cujus facundiæ, non ætati a Manlio concessum, pauca verba hujus-cemodi locutus :

« Rex Bocche, magna lætitia nobis est, quum te talem virum Di monuere, uti aliquando pacem quam bellum malles, neu te optimum cum pessimo omnium Jugurtha miscendo commaculares; simul nobis demeres acerbam necessitudinem, pariter te errantem et illum sceleratissimum persequi. Ad hoc populo Romano jam a principio melius visum amicos quam servos quærere, tutiusque rati volentibus quam coactis imperitare. Tibi vero nulla opportunior nostra amicitia : primum, quod procul absumus, in quo offensæ minumum, gratia par ac si prope

main. » Marius fit partir sur-le-champ Sylla et Manlius. Ceux-ci, quoique venus sur la demande du roi, crurent devoir parler les premiers, soit pour fléchir ses dispositions, si elles restaient hostiles, soit pour enflammer encore ses désirs, s'il penchait pour la paix. Sylla, le plus éloquent, sinon le plus âgé des deux, prit donc la parole, du consentement de son collègue, et s'exprima brièvement à peu près en ces termes :

« Roi Bocchus, grande est notre joie de voir qu'un prince si accompli, cédant à l'inspiration des Dieux, préfère enfin la paix à la guerre, renonce à souiller sa vertu par une fâcheuse alliance avec le plus infâme des hommes, avec Jugurtha, et nous épargne la cruelle nécessité de poursuivre également une simple erreur et la scélératesse la plus consommée. D'ailleurs, dès l'origine, le peuple romain a toujours mieux aimé se faire des amis que des esclaves, a toujours cru plus sûr de régner par l'affection que par la force. Quant à toi, tu ne saurais trouver d'amitié plus heureuse que la nôtre : d'abord, parce que nous sommes loin, ce qui rend presque nulles les chances de més-

Ille jubet statim
 L. Sullam et Manlium ire.
 Qui quanquam ibant
 acciti,
 placuit tamen
 facere verba
 apud regem,
 uti aut flecterent ingenium
 avorsum,
 aut accenderent
 vehementius
 cupidum pacis.
 Itaque Sulla,
 facundiæ, non ætati ejus
 concessum a Manlio,
 locutus pauca verba
 hujuscemodi :
 « Rex Bocche,
 magna lætitia est nobis,
 quum Di monuere
 te talem virum
 uti aliquando malles pacem
 quam bellum,
 neu commaculares
 te optimum
 miscendo cum Jugurtha
 pessimo omnium ;
 simul demeres nobis
 necessitudinem acerbam,
 persequi pariter
 te errantem
 et illum sceleratissimum.
 Ad hoc visum melius
 populo Romano
 jam a principio
 quærere amicos
 quam servos,
 rati que tutius
 imperitare volentibus
 quam coactis.
 Tibi vero
 nulla opportunior
 nostra amicitia :
 primum,
 quod absumus procul,
 in quo
 minimum offensæ,

Lui (Marius) ordonne aussitôt
 Lucius Sylla et Manlius y aller.
 Et quoiqu'ils y allassent
 appelés par Bocchus lui-même,
 il leur plut pourtant
 de faire des paroles (de parler)
 devant le roi,
 pour que ou-bien ils fléchissent son esprit
 s'il était hostile,
 ou-bien ils l'enflammassent
 plus vivement
 s'il était désireux de la paix.
 Et ainsi Sylla,
 à l'éloquence et non à l'âge duquel
 il fut fait-concession par Manlius,
 prononça quelques paroles
 de-ce-genre :
 « Roi Bocchus,
 une grande joie est à nous,
 quand (de ce que) les Dieux t'ont averti,
 toi qui es un tel homme,
 qu'enfin tu aimasses mieux la paix
 que la guerre,
 ou (et) que tu ne te souillasses point,
 toi très-bon,
 en te mêlant avec Jugurtha
 le plus mauvais de tous ;
 et aussi que tu nous enlevasses
 une nécessité cruelle,
 celle de poursuivre également
 et toi simplement égaré
 et lui très-scélerat.
 Outre cela il a paru meilleur
 au peuple romain
 déjà dès l'origine (de tout temps)
 de chercher (de se faire) des amis
 que des esclaves,
 et ils (les Romains) ont cru plus sûr
 de commander à des gens le voulant bien
 qu'à des gens forcés.
 Pour toi d'ailleurs
 nulle amitié n'est plus avantageuse
 que notre amitié :
 d'abord,
 parce que nous sommes-éloignés loin,
 en quoi (par suite de quoi)
 le moins possible de chances d'offense existe,

adessemus; dein, quod parentes abunde habemus, amicorum neque nobis neque cuiquam omnium satis. Atque hoc utinam a principio tibi placuisset! profecto ea re ad hoc tempus multo plura bona accepisses quam mala perpessus es. Sed quoniam humanarum rerum Fortuna pleraque regit, cui scilicet placuit te et vim et gratiam nostram experiri, nunc, quando per illam licet, festina, atque uti cœpisti perge: multa atque opportuna habes, que facilius errata officiis superes¹. Postremo hoc in pectus tuum demitte, nunquam populum Romanum beneficiis victum: nam, bello quid valeat, tute² scis.»

Ad ea Bocchus placide et benigne, simul pauca pro delicto suo verba facit: « Se non hostili animo, sed ob regnum tutandum arma cepisse: nam Numidiæ partem, unde vi Jugurtham expulerit³, jure belli suam factam; eam vastari ab Mario pati

intelligence, tout en laissant aux services le même prix qu'ils auraient de plus près; ensuite, parce que nous avons bien assez de sujets, mais que nul, pas plus nous que les autres, n'a jamais assez d'amis. Et plutôt au ciel que tu te fusses tout d'abord arrêté à cette résolution! Certes tu aurais jusqu'à ce jour reçu plus de bienfaits que tu n'as enduré de maux. Mais puisque la Fortune, qui conduit la plupart des événements humains, a voulu que tu éprouvasses tour à tour et la force de nos armes et les effets de notre faveur, aujourd'hui qu'elle le permet, hâte-toi d'achever l'œuvre commencée: que de magnifiques, que d'admirables occasions d'effacer tes erreurs par tes services! En un mot, pénètre-toi bien de cette pensée, que jamais le peuple romain n'a été vaincu en générosité: quant à sa valeur dans les combats, tu la connais par toi-même.»

A ce discours Bocchus répond avec douceur et courtoisie, sans oublier d'ajouter quelques mots pour sa propre justification: « S'il avait pris les armes, ce n'était pas par esprit d'hostilité, mais pour la défense de ses Etats; en effet, la partie de la Numidie d'où il avait chassé Jugurtha était devenue sa propriété par le droit de la guerre, et il n'avait pu souffrir qu'elle fût dévastée par Marius; en outre, il

gratia par
 ac si adessemus prope ;
 dein,
 quod habemus parentes
 abunde,
 satis amicorum
 neque nobis
 neque cuiquam omnium.
 Atque utinam hoc
 placuisset tibi a principio !
 ea re profecto
 accepisses ad hoc tempus
 multo plura bona
 quam perpressus es mala.
 Sed quoniam Fortuna
 regit pleraque
 rerum humanarum ,
 scilicet cui placuit
 te experiri et vim
 et gratiam nostram,
 nunc festina,
 quando licet per illam,
 atque perge uti cœpisti :
 habes multa
 atque opportuna,
 quo superes
 facilius
 errata officii.
 Postremo demitte hoc
 in tuum pectus ,
 populum Romanum
 nunquam victum beneficiis :
 nam, quid valeat bello,
 tute scis. »

Ad ea Bocchus
 placide et benigne,
 simul facit pauca verba
 pro suo delicto :
 « Se cepisse arma
 non animo hostili,
 sed ob tutandum regnum :
 nam partem Numidiæ,
 unde expulerit Jugurtham
 vi,
 factam suam jure belli ;
 nequivisse pati
 eam vastari ab Mario ;

et une chance de faveur (services) aussi-
 que si nous étions-là tout près ; [grande
 ensuite,
 parce que nous avons des sujets
 assez-et-trop,
 mais qu'assez d'amis
 ne sont ni à nous
 ni à qui-que-ce-soit de tous les hommes.
 Et plutôt-au-ciel que ce parti
 t'eût plu dès le principe !
 par cette chose (conduite) assurément
 tu aurais reçu jusqu'à ce moment
 beaucoup plus de biens (faveurs)
 que tu n'as souffert de maux.
 Mais puisque la Fortune
 gouverne la plupart
 des choses humaines,
 à-savoir, la Fortune à qui il a plu
 toi éprouver et la violence
 et la faveur de-nous,
 maintenant hâte-toi,
 puisque cela t'est-permis par elle,
 et continue comme tu as commencé :
 tu as des occasions nombreuses
 et favorables,
 pour que tu surpasses (pour effacer)
 plus aisément
 tes erreurs par des services.
 Enfin fais-descendre cette pensée
 dans ta poitrine (dans ton esprit),
 le peuple romain
 n'avoir jamais été vaincu en bienfaits :
 car, ce qu'il vaut à la guerre,
 toi-même le sais par expérience. »

A ces mots Bocchus répond
 avec-douceur et avec-affabilité,
 et en-même-temps fait (dit) quelques mots
 pour la justification de sa faute :
 « Lui avoir pris les armes
 non par des dispositions hostiles,
 mais pour défendre son royaume :
 en effet, la partie de la Numidie
 d'où il avait chassé Jugurtha
 par la force,
 être devenue sienne par droit de guerre ;
 lui n'avoir pu souffrir
 elle être ravagée par Marius ;

nequivisse ; præterea, missis antea Romam legatis, repulsum ab amicitia : ceterum vetera omittere, ac tum, si per Marium liceret, legatos ad senatum missurum. » Dein, copia facta, animus barbari ab amicis flexus, quos Jugurtha, cognita legatione Sullæ et Manlii, metuens id quod parabatur, donis corruerat.

CIII. Marius interea, exercitu in hibernis composito, cum expeditis cohortibus et parte equitatus proficiscitur in loca sola¹, obsessum turrim regiam, quo Jugurtha perfugas omnes præsidium imposuerat. Tum rursus Bocchus, seu reputando quæ sibi duobus præliis evenerant, seu admonitus ab amicis quos incorruptos Jugurtha reliquerat, ex omni copia necessariorum quinque delegit, quorum et fides cognita, et ingenia validissima erant. Eos ad Marium, ac dein, si placeat, Romam legatos ire jubet ; agendarum rerum et quocumque modo belli componendi

avait envoyé précédemment des députés à Rome pour solliciter notre alliance, et il s'était vu repousser : du reste, il n'entendait point revenir sur le passé, et était prêt, si Marius y consentait, à députer de nouveaux ambassadeurs au sénat. » — Le consentement fut accordé. Mais déjà le Barbare avait changé d'avis, à l'instigation de ses confidants. Jugurtha en effet, dès qu'il avait su la mission de Sylla et de Manlius, en avait craint les résultats et s'était empressé de corrompre par des présents l'entourage du roi.

CIII. Cependant Marius, après avoir rentré ses troupes dans les quartiers d'hiver, repart à la tête des cohortes légères et d'une partie de la cavalerie, pour aller assiéger dans le désert une forteresse royale, où Jugurtha avait mis en garnison tous les transfuges. — Pendant son absence, Bocchus change encore une fois d'idée. Soit réflexion sur l'issue fatale des deux précédents combats, soit avertissement de ceux d'entre ses amis que Jugurtha n'a pu corrompre, il choisit dans la foule de ses courtisans cinq hommes dont le dévouement lui est connu et dont le talent offre toute garantie : il les charge de se rendre auprès de Marius, puis, si Marius y consent, à Rome, avec plein pouvoir de négocier et de conclure la paix, à quelque prix

præterea,
legatis missis Romam
antea,
repulsum ab amicitia :
ceterum omittere vetera ,
ac tum
missurum legatos
ad senatum,
si liceret per Marium. »
Dein, copia facta,
animus barbari
flexus ab amicis,
quos Jugurtha corruperat
donis,
metuens id quod parabatur,
legatione Sullæ et Manlii
cognita .

CIII. Interea Marius,
exercitu composito
in hibernis,
proficiscitur in loca sola
cum cohortibus expeditis
et parte equitatus,
obessum turrim regiam,
quo Jugurtha
imposuerat præsidium
omnes per fugas.
Tum rursus Bocchus,
seu reputando
quæ evenerant sibi
duobus præliis,
seu admonitus ab amicis
quos Jugurtha
reliquerat incorruptos,
delegit quinque
ex omni copia
necessariorum ,
quorum et fides cognita
et ingenia
erant validissima.
Jubet eos ire legatos
ad Marium,
ac dein Romam,
si placeat ;
permittit ipsis licentiam
agendarum rerum
et componendi belli

outré-cela ,
des députés ayant été envoyés à Rome
précédemment,
lui s'être vu repoussé de l'amitié romaine :
du reste *lui* oublier les anciens *griefs*,
et en-ce-moment
devoir envoyer des députés
au sénat,
si *cela lui* était permis par Marius. »
Ensuite, possibilité *lui en* étant faite,
l'esprit du barbare *néanmoins*
est encore une fois changé par ses amis,
que Jugurtha avait corrompus
par des présents,
redoutant ce qui se préparait,
l'ambassade de Sylla et de Manlius
une fois apprise.

CIII. Cependant Marius,
l'armée *une fois* disposée
dans les quartiers-d'hiver,
part pour des lieux déserts
avec les cohortes légères
et une partie de la cavalerie,
pour *aller* assiéger une tour royale,
où Jugurtha
avait placé *comme* garnison
tous les transfuges.
Alors de nouveau Bocchus,
soit en repassant *dans son esprit*
ce qui lui était arrivé
dans deux combats,
soit averti par *ceux de ses amis*
que Jugurtha
avait laissés non-corrompus,
choisit cinq *hommes*
d'entre toute la multitude
de *ses amis*,
desquels *cinq* et la fidélité *lui était* connue
et les esprits
étaient très-forts (très-résolus).
Il ordonne eux aller *comme* députés
vers Marius,
et ensuite à Rome,
s'il plaît à *Marius* ;
il leur accorde à eux-mêmes plein-pouvoir
de faire *toutes* affaires
et de terminer la guerre

licentiam ipsis permittit. *II.* mature ad hiberna Romanorum proficiscuntur : deinde in itinere a Gætulis latronibus circumventi spoliatique, pavidi, sine decore ad Sullam profugiunt, quem consul in expeditionem proficiscens pro prætore reliquerat. Eos ille non pro vanis hostibus, uti meriti erant, sed accurate et liberaliter habuit. Quare barbari et famam Romanorum avaritiæ falsam, et Sullam, ob munificentiam in sese, amicum rati : nam etiamtum largitio multis ignara ; munificus nemo putabatur, nisi pariter volens ; dona omnia in benignitate habebantur. Igitur quæstori mandata Bocchi patefaciunt ; simul ab eo petunt uti fautor consultorque sibi adsit ; copias, fidem, magnitudinem regis sui, et alia quæ aut utilia aut benevolentiae credebant¹, oratione extollunt : dein, Sulla omnia pollicito, docti quo modo apud Marium, item apud senatum verba facerent, circiter dies XL ibidem opperiuntur.

que ce soit. Les cinq députés se mettent en route sans délai pour les quartiers des Romains ; mais, chemin faisant, ils sont attaqués, dépouillés par des brigands gétules, et arrivent à grand'peine, encore tout tremblants et sans la moindre dignité, auprès de Sylla, à qui le consul, en partant pour son expédition, avait délégué le commandement en chef. — Sylla les reçut, non, comme ils le méritaient, en ennemis sans foi, mais au contraire avec égards et générosité. Les Barbares en conclurent que le reproche de cupidité fait aux Romains n'était pas fondé, et que Sylla, puisqu'il se montrait si libéral envers eux, était nécessairement leur ami. C'est qu'à cette époque encore, beaucoup ignoraient que des largesses pussent être intéressées : point de munificence qui ne fit supposer une égale bienveillance, point de don qui ne semblât offert par le cœur. Ils communiquent donc au questeur les instructions de Bocchus ; lui demandent pour eux-mêmes son appui et ses conseils ; exaltent à l'envi les forces, la loyauté, la grandeur de leur roi, en un mot tout ce qu'ils croient utile à sa cause ou propre à lui concilier la faveur du Romain. Sylla promet tout, et les instruit du langage qu'ils auront à tenir devant le consul, puis devant le sénat ; après quoi, ils restent environ quarante jours auprès de lui à attendre.

modo quocumque.
 Illi proficiscuntur mature
 ad hiberna Romanorum :
 deinde circumventi
 spoliatique in itinere
 a latronibus Gætulis,
 pavidi
 profugiunt sine decore
 ad Sullam,
 quem consul reliquerat
 pro prætore, [nem.
 proficiscens in expeditio-
 Ille habuit eos
 non pro vanis hostibus,
 uti meriti erant,
 sed accurate ac liberaliter.
 Quare barbari rati
 et famam avaritiæ
 Romanorum
 falsam ,
 et Sullam amicum
 ob munificentiam in sese :
 nam etiamtum largitio
 ignara multis ;
 nemo putabatur munificus,
 nisi volens pariter ;
 omnia dona
 habebantur in benignitate.
 Igitur patefaciunt quæstori
 mandata Bocchi ;
 simul petunt ab eo
 uti adsit sibi fautor
 consultorque ;
 oratione
 extollunt copias, fidem ,
 magnitudinem sui regis,
 et alia
 quæ credebant aut utilia
 aut benevolentia ;
 dein,
 Sulla pollicito omnia,
 docti
 quo modo facerent verba
 apud Marium,
 item apud senatum,
 opperiuntur ibidem
 circiter quadraginta dies.

d'une manière quelconque.
 Ceux-là partent en-hâte
 pour les quartiers-d'hiver des Romains :
 puis *bientôt* enveloppés
 et dépouillés en route
 par des brigands gétules ,
 effrayés
 ils s'enfuient sans honneur (honteuse-
 vers Sylla, [ment)
 que le consul avait laissé
 en guise de général-en-chef,
 en partant pour *son* expédition.
 Celui-là les traite
 non en frivoles ennemis,
 comme ils *l'*avaient mérité,
 mais avec-égards et avec-libéralité.
 C'est pourquoi les barbares crurent
 et la réputation de cupidité
 des Romains
 être fausse (mal fondée),
 et Sylla être leur ami
 à cause de sa munificence envers eux :
 car encore-alors les largesses *intéressées*
 étaient inconnues à beaucoup ;
 nul n'était réputé généreux,
 s'il n'était bienveillant en-même-temps ;
 tous les présents
 étaient réputés *fondés* sur la bienveillance.
 Donc ils découvrent au questeur
 les instructions de Bocchus ;
 en même temps ils demandent à lui
 qu'il les appuie *comme* protecteur
 et *comme* conseiller ;
 dans un discours
 ils exaltent les ressources, la loyauté,
 la grandeur de leur roi,
 et les autres choses
 qu'ils croyaient ou utiles à leur cause
 ou *motifs* de bienveillance envers lui ;
 ensuite,
 Sylla ayant promis tout,
 instruits par lui
 de quelle manière ils devaient faire des
 devant Marius [mots (parler)
 et aussi devant le sénat,
 ils attendent là-même
 environ quarante jours.

CIV. Marius postquam, infecto quo intenderat negotio¹, Cirtam redit, de adventu legatorum certior factus, illosque et Sullam venire jubet, item L. Bellienum prætorem Utica, præterea omnes undique senatorii ordinis : quibuscum mandata Bocchi cognoscit, quis legatis potestas eundi Romam ab consule, interea induciæ postulabantur. Ea Sullæ et plerisque placere; pauci ferocius decernunt, scilicet ignari humanarum rerum, quæ fluxæ et mobiles semper in advorsa² mutantur. Ceterum Mauri, impetratis omnibus rebus, tres Romam profecti cum Cn. Octavio Rufo³, qui quæstor stipendium in Africam portaverat : duo ad regem redeunt. Ex his Bocchus quum cetera, tum maxime benignitatem et studium Sullæ lubens accepit. Romæ legatis ejus, postquam errasse regem et Jugurthæ scelere lapsus⁴ deprecati sunt, amicitiam et fœdus petenti-

CIV. Marius revient enfin à Cirta, sans avoir réussi dans son projet. Dès qu'il est informé de l'arrivée des députés, il les fait venir, ainsi que Sylla ; il mande en même temps d'Utique le préteur L. Bellienus, et, des diverses parties de la province, tous les sénateurs présents en Afrique. Avec eux, il prend connaissance des instructions par lesquelles Bocchus demande au consul l'autorisation pour les députés de se rendre à Rome, et une suspension d'armes pendant la durée des négociations. Sylla et la majorité du conseil donnèrent un avis favorable; quelques-uns seulement conclurent durement au rejet, ignorant sans doute l'instabilité, l'inconstance des choses humaines, toujours prêtes à changer. Quoi qu'il en soit, les Maures avaient tout obtenu : trois d'entre eux partirent pour Rome avec le questeur Cn. Octavius Rufus, qui avait apporté en Afrique l'argent de la solde; les deux autres retournèrent vers Bocchus. — Bocchus apprit d'eux avec une vive satisfaction le résultat de l'ambassade, notamment la bienveillance et la cordialité de Sylla. Quant à ceux qui s'étaient embarqués pour Rome, comme, après avoir cherché à excuser l'erreur de leur roi, qui n'avait failli, disaient-ils, que par le crime de

CIV. Postquam Marius
redit Cirtam,
negotio quo intenderat
infecto,
factus certior
de adventu legatorum,
jubet
illosque et Sullam
venire,
item Utica
L. Bellienum prætorem,
præterea undique
omnes ordinis senatorii :
quibuscum cognoscit
mandata Bocchi,
quis postulabantur
ab consule
legatis
potestas eundi Romam,
interea induciæ.
Ea placuere Sullæ
et plerisque ;
pauci decernunt ferocius,
scilicet
ignari rerum humanarum,
quæ, fluxæ et mobiles,
mutantur semper
in advorsa.
Ceterum Mauri,
omnibus rebus impetratis,
profecti tres Romam
cum Cn. Octavio Rufo,
qui quæstor
portaverat stipendium
in Africam :
duo redeunt ad regem.
Ex his
Bocchus accepit lubens
quum cetera,
tum maxime benignitatem
et studium Sullæ.
Romæ,
legatis ejus
petentibus amicitiam
et fœdus,
postquam deprecati sunt
regem errasse

CIV. Lorsque Marius
revient à Cirta,
l'affaire à laquelle il avait visé
n'étant-pas-faite,
rendu plus certain (informé)
de l'arrivée des envoyés,
il ordonne
et eux et Sylla
venir,
et aussi venir d'Utique
Lucius Bellienus le préteur,
et en outre venir de partout
tous ceux de l'ordre du-sénat :
avec lesquels il prend-connaissance
des instructions de Bocchus,
par lesquelles étaient demandées
au consul
et pour les députés
le pouvoir d'aller à Rome,
et pendant-ce-temps une trêve.
Ces propositions plurent à Sylla
et à la plupart ;
peu seulement votent plus durement,
sans doute parce qu'ils étaient [maines,
ignorants des vicissitudes des choses hu-
qui, glissantes et inconstantes,
se changent toujours
en choses contraires.
Du reste les Maures,
toutes choses étant obtenues,
partirent au nombre de trois pour Rome
avec Cnéius Octavius Rufus,
lequel comme questeur
avait apporté la solde
en Afrique :
deux retournent vers leur roi.
De ces deux
Bocchus apprit avec-satisfaction
en-même-temps toutes-les-autres choses,
et aussi surtout la bienveillance
et l'intérêt de Sylla.
A Rome,
à ses députés
qui demandaient amitié
et alliance, [dant-grâce
après qu'ils eurent représenté-en-deman-
leur roi avoir erré

bus hoc modo respondetur : « Senatus populusque Romanus beneficii et injuriæ memor esse solet : ceterum Boccho, quoniam pœnitet, delicti gratiam facit; fœdus et amicitia dabuntur, quum meruerit. »

CV. Quis rebus cognitis, Bocchus per litteras a Mario petivit uti Sullam ad se mitteret, cujus arbitrato de communibus negotiis consuleretur. Is missus cum præsidio equitum atque peditum, funditorum Balearium¹ : præterea iere sagittarii et cohors Peligna² cum velitaribus armis³, itineris properandi causa ; neque his secus atque aliis armis advorsum tela hostium, quod ea levia sunt, muniti. Sed in itinere, quinto denique die, Volux, filius Bocchi, repente in campis patentibus cum mille non amplius equitibus sese ostendit ; qui, temere et effuse euntes, Sullæ aliisque omnibus et numerum ampliorem vero et hostilem metum efficiebant. Igitur sese quisque expedire, arma

Jugurtha, ils sollicitaient en outre l'alliance et l'amitié des Romains, voici l'unique réponse qui leur fut faite : « Le sénat et le peuple romain n'oublent ni les services ni les injures : puisque Bocchus se repent, on lui pardonne sa faute ; alliance et amitié lui seront accordées quand il les aura méritées. »

CV. A cette nouvelle, Bocchus écrit à Marius pour le prier de lui envoyer Sylla, qui prononcera comme arbitre sur les intérêts communs. En conséquence, Sylla reçoit l'ordre de partir avec une escorte de cavaliers, de fantassins et de frondeurs baléares, plus des archers et une cohorte de Péligniens armés à la façon des vélites (ce genre d'armure, propre à faciliter la rapidité de la marche, les garantissait d'ailleurs aussi bien que tout autre contre les traits fort légers des ennemis). Ils étaient en route depuis cinq jours, lorsque tout à coup Volux, fils de Bocchus, se montre dans des plaines découvertes, à la tête d'un corps de cavalerie : il n'avait pas plus d'un millier d'hommes ; mais comme cette troupe s'avançait en désordre et toute disséminée, Sylla et les autres la crurent plus considérable et craignirent que ce ne fût l'ennemi. Aussitôt chacun de se disposer

et lapsum
 scelere Jugurthæ,
 respondetur hoc modo :
 « Senatus
 populusque Romanus
 solet esse memor beneficii
 et injuriæ :
 ceterum facit Boccho
 gratiam delicti,
 quoniam pœnitet ;
 fœdus et amicitia dabuntur,
 quum meruerit. »

CV. Quis rebus cognitis,
 Bocchus petivit a Mario
 per litteras
 uti mitteret Sullam ad se,
 arbitrato cujus
 consuleretur
 de negotiis communibus.
 Is missus
 cum præsidio equitum
 atque peditum,
 funditorum Balearium :
 iere præterea sagittarii
 et cohors Peligna
 cum armis velitaribus,
 causa properandi itineris ;
 neque muniti
 his armis
 secus atque aliis
 adversum tela hostium,
 quod ea sunt levia.
 Sed in itinere,
 quinto die denique,
 Volux, filius Bocchi,
 ostendit sese repente
 in campis patentibus
 cum mille equitibus
 non amplius ;
 qui, euntes temere
 et effuse,
 efficiebant Sullæ
 omnibusque aliis
 et numerum
 ampliorem vero
 et metum hostilem.
 Igitur quisque expedire se,

et avoir failli
 par le crime de Jugurtha,
 il est fait-réponse de cette façon :
 « Le sénat
 et le peuple romain
 a-coutume d'être se-souvenant du bienfait
 et de l'injure :
 du reste il fait à Bocchus
 grâce de sa faute,
 puisqu'il se repent ;
 alliance et amitié lui seront données,
 quand il les aura méritées. »

CV. Lesquelles choses étant apprises,
 Bocchus demanda à Marius
 par une lettre
 qu'il envoyât Sylla vers lui,
 par l'arbitrage duquel (pour que par son
 il fût avisé [arbitrage])
 concernant les affaires communes.
 Celui-ci fut envoyé
 avec une escorte de cavaliers
 et de fantassins,
 et de frondeurs baléares :
 y allèrent en outre des archers
 et une cohorte de-Péligniens
 avec armures de-vélites,
 en vue d'accélérer la marche ;
 et du reste ils ne sont pas protégés
 par ces armures
 autrement (moins) que par d'autres
 contre les traits des ennemis,
 parce que ceux-ci sont légers.
 Cependant sur la route,
 le cinquième jour enfin,
 Volux, fils de Bocchus,
 se montre tout-à-coup
 dans des plaines découvertes
 avec mille cavaliers
 et pas davantage :
 lesquels, marchant au hasard
 et à-la-débandade,
 formaient (représentaient) pour Sylla
 et pour tous les autres
 et un nombre
 plus grand que le réel
 et un effroi de-la-part-d'ennemis.
 Donc chacun de se disposer au combat,

atque tela tentare, intendere : timor aliquantus ; sed spes amplior, quippe victoribus, et advorsum eos quos sæpe vicerant. Interim equites, exploratum præmissi, rem, uti erat, quietam nuntiant.

CVI. Volux adveniens quæstorem appellat : « Se a patre Boccho obviam illis ¹ simul, et præsidio missum. » Deinde eum et proximum diem sine metu conjuncti eunt. Post, ubi castra locata et die ² vesper erat, repente Maurus incerto vultu ad Sullam accurrit : « Sibi ex speculatoribus cognitum, Jugurtham haud procul abesse ; » simul, uti noctu clam secum profugeret, rogat atque hortatur. Ille animo feroci negat se toties fuscum Numidam pertimescere : « Virtuti suorum satis credere : etiam si certa pestis adesset, mansurum potius quam, proditis quos ducebat, turpi fuga incertæ ac forsitan post paulo morbo inter-

au combat, de visiter, d'apprêter armes et traits : s'il existe quelque anxiété, au fond la confiance domine ; ne sont-ce pas des vainqueurs en présence d'ennemis maintes fois vaincus ? Sur ces entrefaites, des cavaliers détachés en éclaireurs viennent annoncer qu'il n'y a réellement aucun motif d'alarme.

CVI. Et en effet Volux, en arrivant, aborde le questeur, et lui déclare qu'il vient au-devant d'eux de la part de son père, à la fois par honneur et pour leur servir d'escorte. Ce jour donc, ainsi que le suivant, ils font route ensemble dans la plus parfaite sécurité. Mais le surlendemain, à peine le camp était-il assis, que tout à coup, sur le soir, le Maure accourt vers Sylla d'un air inquiet et troublé : « Il a appris par ses éclaireurs que Jugurtha n'est pas loin : » il presse, il conjure le questeur de partir secrètement avec lui pendant la nuit. Sylla répond avec fierté : « Il ne craint pas le Numide tant de fois battu ; il a pleine confiance en la valeur de ses hommes : mais fût-il assuré de sa perte, il resterait encore, plutôt que de trahir ceux qu'il commande, et de ménager par une fuite honteuse une vie incertaine,

tentare arma atque tela,
intendere :

aliquantus timor ;
sed spes amplior,
quippe victoribus,
et advorsum eos
quos vicerant sæpe.

Interim equites,
præmissi exploratum ,
nuntiant rem quietam,
uti erat.

CVI. Volux adveniens
appellat quæstorem :

« Se missum
a patre Boccho
simul

obviam illis
et præsidio. »

Deinde eunt conjuncti
sine metu
eum diem et proximum.

Post,
ubi castra locata
et vesper die erat,
repente Maurus
accurrit ad Sullam
vultu incerto :

« Cognitum sibi
ex speculatoribus
Jugurtham
haud abesse procul ; »
simul rogat atque hortatur
uti profugeret clam secum
noctu.

Ille animo feroci
negat se pertimescere
Numidam

toties fusum :
« Credere satis
virtuti suorum :
etiamsi pestis certa
adesset ,

mansurum
potius quam parceret
fuga turpi
vitæ incertæ
ac forsitan

d'essayer armes et traits ,
et de les tendre (tenir tout prêts) :
il y avait bien quelque-petite crainte ;
mais *il y avait* un espoir plus grand,
à-savoir (chose naturelle) à eux vain-
et contre ceux-là [queurs,
qu'ils avaient vaincus souvent.

Cependant des cavaliers ,
envoyés-en-avant pour reconnaître ,
annoncent une chose calme (qu'il n'y a rien
comme elle *l'était en effet*. [à craindre),

CVI. Volux en arrivant

s'adresse au questeur :

il dit « Lui être envoyé
par son père Bocchus
en-même-temps

à-la-rencontre d'eux (par honneur)
et à escorte (pour leur servir d'escorte). »

Ensuite ils marchent réunis
sans crainte

ce jour-là et le suivant.

Après (le troisième jour) ,
quand un camp fut établi
et que le soir du jour fut venu,
tout-à-coup le Maure
accourt vers Sylla

avec un air mal-assuré (troublé) :

il lui dit « Avoir été appris par lui
au moyen de ses éclaireurs

Jugurtha

n'être-pas-éloigné loin ; »

en-même-temps il le conjure et l'exhorte
à ce qu'il s'enfuit secrètement avec-lui
pendant-la-nuit.

Celui-là (Sylla), doué d'une âme fière,
nie lui-même redouter (déclare ne pas re-
le Numide [douter)

tant-de-fois dérouté :

il déclare « Avoir-confiance suffisamment
dans le courage des siens :
même-si un désastre certain
était-imminent,

lui devoir rester (tenir bon)

plutôt qu'il n'épargnerait
par une fuite honteuse
une vie incertaine

et peut-être

ituræ vitæ parceret. » Ceterum ab eodem monitus uti noctu proficiscerentur, consilium approbat; ac statim milites cœnatos esse¹, in castris ignes quam creberrimos fieri, dein prima vigilia² silentio egredi jubet. Jamque, nocturno itinere fessis omnibus, Sulla pariter cum ortu solis castra metabatur, quum equites Mauri nuntiant Jugurtham circiter duum millium³ intervallo ante consedissee. Quod postquam auditum est, tum vero ingens metus nostros invadit : credere se proditos a Voluce et insidiis circumventos; ac fuere qui dicerent manu vindicandum, neque apud illum tantum scelus inultum relinquendum.

CVII. At Sulla, quanquam eadem æstumabat, tamen ab injuria Maurum prohibet. Suos hortatur uti fortem animum gererent : « Sæpe antea paucis strenuis advorsum multitudinem bene pugnatum : quanto sibi in prælio minus pepercissent,

que la maladie pourrait lui ravir un instant après. » D'ailleurs il approuve le conseil que lui donne ce même Volux, de se remettre en route avec les siens quand la nuit sera venue. Il ordonne donc que ses soldats prennent sur-le-champ le repas du soir, qu'ils allument dans le camp le plus de feux qu'ils pourront, puis, qu'à la première veille ils sortent en silence. — Déjà tous étaient accablés d'une marche soutenue pendant la nuit entière, et Sylla, au lever du soleil, traçait les limites du camp, lorsque des cavaliers maures apportent la nouvelle que Jugurtha a pris position à la distance d'environ deux mille pas en avant des Romains. Cette fois, l'épouvante s'empare des nôtres : ils se croient trahis par Volux et entourés d'embuscades : quelques-uns demandent hautement vengeance, et s'écrient qu'un tel attentat de sa part ne doit point rester impuni.

CVII. Sylla, bien qu'il partage ces soupçons, ne laisse pas toutefois de protéger le Maure contre toute violence. Il exhorte les siens à reprendre courage : « Ce n'est pas la première fois qu'une poignée d'hommes résolus auront triomphé d'une multitude : moins ils songeront à s'épargner eux-mêmes dans le combat, moins ils courront

interituræ morbo paulo post, quos ducebat, proditis. » Ceterum monitus ab eodem uti proficiscerentur noctu, approbat consilium; ac statim jubet milites cœnatos esse, ignes quam creberrimos fieri in castris, dein egredi silentio prima vigilia. Jamque Sulla, omnibus fessis itinere nocturno, metabatur castra pariter cum ortu solis, quum equites Mauri nuntiant

Jugurtham consedissee ante intervallo duum millium circiter. [est,

Quod postquam auditum tum vero ingens metus invadit nostros : credere se proditos a Voluce

et circumventos insidiis ; ac fuere qui dicerent vindicandum manu, tantumque scelus non relinquendum inultum apud illum.

CVII. At Sulla, quanquam æstumabat eadem, tamen prohibet Manrum ab injuria. Hortatur suos uti gererent animum fortem : « Pugnatum bene sæpe antea paucis strenuis advorsum multitudinem : quanto minus in proelio pepercissent sibi,

devant périr par la maladie peu après, ceux qu'il conduisait étant trahis par lui. » Du reste averti par ce même Volux qu'ils partissent (de faire partir l'armée) il approuve ce projet; [de-nuit, et aussitôt il ordonne les soldats avoir soupé (souper vite), des feux le plus possible nombreux être faits (allumés) dans le camp, puis de sortir (qu'on sorte) en silence à la première veille.

Et déjà Sylla, tous étant fatigués de cette marche nocturne, mesurait (traçait) un camp en-même-temps avec (dès) le lever du so- quand des cavaliers maures [leil, lui annoncent

Jugurtha s'être établi devant eux à une distance de deux milles environ.

Après que ceci fut appris, alors vraiment un grand effroi s'empare des nôtres : eux de se croire trahis par Voluce et environnés d'embûches ; et il y en eut qui dirent falloir se venger par la main (en letuant), et un si-grand crime ne pas devoir être laissé impuni chez lui.

CVII. Cependant Sylla, quoi qu'il pensât les mêmes choses, toutefois protège le Maure contre le tort (la vengeance). Il exhorte les siens à ce qu'ils portassent (à avoir) une âme courageuse ; il leur dit : « Avoir été combattu heureusement auparavant [ment par peu de gens résolus contre une multitude : d'autant moins dans le combat ils se ménageraient eux-mêmes,

tanto tutiores fore; nec quemquam decere, qui manus armaverit, ab inermis pedibus auxilium petere, in maximo metu nudum et cæcum corpus¹ ad hostes vortere. » Dein Volucem, quoniam hostilia faceret, maximum Jovem obtestatus uti sceleris atque perfidiæ Bocchi testis adesset, castris abire jubet. Ille lacrumans orare ne ea crederet: « Nihil dolo factum; magis calliditate Jugurthæ, cui videlicet speculanti iter suum cognitum esset: ceterum, quoniam neque ingentem multitudinem haberet, et spes opesque ejus ex patre suo penderent, illum nihil palam ausurum, quum ipse filius testis adesset: quare optimum factum videri, per media ejus castra palam transire: sese, vel præmissis vel ibidem relictis Mauris, solum cum Sulla iturum. » Ea res, ut in tali negotio, probata: ac statim profecti, quia de improvise acciderant, dubio atque hæsi-

de risques: n'est-il pas honteux et insensé, quand on tient des armes dans ses mains, de recourir aux pieds qui n'en ont point, et, au moment où la frayeur est la plus vive, de tourner précisément à l'ennemi la partie du corps qui ne peut ni voir venir ni parer les coups? » Ensuite, s'adressant à Volux et prenant le grand Jupiter à témoin du crime et de la perfidie de son père, il le somme, puisqu'il agit en ennemi, de sortir du camp. — Volux, les larmes aux yeux, le conjure de se désabuser: « Jamais il n'a songé à les trahir; mais sans doute le rusé Numide aura épié et découvert sa marche. Au reste, comme Jugurtha n'est accompagné que de forces peu considérables, et qu'il n'a d'espoir et de ressources que dans Bocchus, il ne peut rien oser ouvertement en présence du fils de son protecteur: le parti le plus sûr semble donc être de passer franchement au milieu du camp de Jugurtha: quant à lui, il est prêt, soit à détacher ses Maures en avant, soit à les laisser en arrière et à s'avancer seul avec la troupe de Sylla. » — Cet expédient est approuvé, comme il ne pouvait que l'être en pareil cas. Les Romains partent sur-le-champ, et arrivent à l'improvise sur Jugurtha, qui hésite, tergiverse, et les

tanto tutiores fore ;
nec decere quemquam,
qui armaverit manus,
petere auxilium
ab pedibus inermis,
in maximo metu
vertere ad hostes
corpus nudum
et cæcum. »

Dein, obtestatus
maximum Jovem
uti adesset testis sceleris
atque perfidiæ Bocchi,
jubet

Volucem abire castris,
quoniam faceret hostilia.

Ille orare lacrumans
ne crederet ea :

« Nihil factum
dolo ;

magis calliditate

Jugurthæ ,

cui speculanti videlicet

iter suum cognitum esset :

ceterum illum ,

quoniam neque haberet

ingentem multitudinem ,

et spes opesque ejus

penderent ex patre suo,

ausurum nihil palam ,

quum filius ipse

adesset testis :

quare transire palam

per media castra ejus

videri optimum actum :

sese iturum solum

cum Sulla ,

Mauris vel præmissis ,

vel relictis ibidem. »

Ea res probata ,

ut in tali negotio :

ac profecti statim

transeunt incolumes ,

Jugurtha dubio

atque hæsitante ,

quia acciderant

de improviso.

d'autant plus en-sûreté eux devoir être ;
et ne convenir à personne ,

qui ait armé ses mains ,

de demander du secours

à ses pieds désarmés ,

et, dans sa très-grande terreur ,

de tourner vers les ennemis

le corps du côté où il est nu (sans bouclier)

et aveugle (sans yeux pour voir venir les

Ensuite, ayant conjuré [coups). »

le très-grand Jupiter

qu'il fût-là comme témoin du crime

et de la perfidie de Bocchus ,

il ordonne

Volux se retirer du camp ,

puisqu'il faisait des actes ennemis.

Lui (Volux) de le prier en pleurant

qu'il ne crût pas ces choses ;

ajoutant : « Rien n'avoir été fait

par sa fraude ;

mais plutôt par l'adresse

de Jugurtha ,

auquel l'espionnant apparemment

la marche de-lui (Volux) avait été connue :

du reste ce Jugurtha ,

comme il n'avait pas avec lui

une grande multitude ,

et que ses espérances et ses forces

dépendaient du père de-lui-même (Volux),

ne devoir oser rien ouvertement ,

quand le fils même de Bocchus

était-là comme témoin :

c'est-pourquoi traverser ouvertement

par le milieu du camp de lui (Jugurtha)

sembler le meilleur acte (parti à prendre) :

lui-même (Volux) devoir aller seul

avec Sylla ,

les Maures ou étant envoyés-en-avant ,

ou étant laissés là-même. »

Cet expédient fut approuvé ,

comme il devait l'être en une telle affaire :

et étant partis aussitôt

ils passent sains-et-saufs ,

Jugurtha étant encore indécis

et hésitant ,

parce qu'ils étaient arrivés

à l'improviste.

tante Jugurtha, incolumes transeunt. Deinde paucis diebus, quo ire intenderant, perventum.

CVIII. Ibi cum Boccho Numida quidam, Aspar nomine, multum et familiariter agebat, præmissus ab Jugurtha, postquam Sullam accitum audierat, orator¹, et subdole speculatum Bocchi consilia; præterea Dabar, Massugradæ² filius, ex gente Masinissæ, ceterum materno genere impar (nam pater ejus ex concubina ortus erat), Mauro ob ingenii multa bona carus acceptusque. Quem Bocchus, fidum multis antea tempestatibus expertus, illico ad Sullam nuntiatum mittit, paratum sese facere quæ populus Romanus vellet: « Colloquio diem, locum, tempus ipse deligeret: consulta sese omnia cum illo integra habere³: neu Jugurthæ legatum pertimesceret, quo res communis licentius gereretur⁴ (nam ab insidiis ejus aliter caveri nequivisse). » Sed ego comperior⁵ Bocchum, magis Punica

laisse passer sans obstacle: en peu de jours, ils parviennent à leur destination.

CVIII. A la cour de Bocchus, dans sa société habituelle et intime, se trouvait alors un Numide, nommé Aspar, que Jugurtha y avait envoyé dès qu'il avait appris l'appel fait à Sylla, à la fois pour défendre ses intérêts et pour épier sous main les intentions du roi. Il s'y trouvait également un certain Dabar, fils de Massugrada, issu du sang de Masinissa, mais entaché d'illégitimité du côté maternel, son père étant né d'une concubine. Ce Dabar avait su, par les qualités de son esprit, se rendre cher et agréable au Maure; de plus, il avait en diverses rencontres donné des preuves de dévouement. Ce fut donc lui que Bocchus chargea aussitôt de ses instructions pour Sylla. Il se déclarait prêt à faire tout ce que voudrait le peuple romain: « Sylla pouvait fixer lui-même le jour, le lieu, l'heure d'une entrevue; aucun engagement antérieur ne viendrait traverser les résolutions qui y seraient prises en commun: quant à la présence d'un envoyé de Jugurtha, elle ne devait causer aucune alarme; c'était le seul moyen qu'on eût eu d'assurer la liberté des négociations et de se garantir des artifices du Numide. » Au fond je suis convaincu, pour mon compte, qu'il y avait plus de foi punique que de sincérité dans les

Deinde
perventum paucis diebus
quo intenderant ire.

CVIII. Ibi
quidam Numida,
Aspar nomine,
agebat cum Boccho
multum et familiariter,
præmissus ab Jugurtha,
postquam audierat
Sullam accitum,
orator,
et speculatum subdole
consilia Bocchi;
præterea Dabar,
filius Massugradæ,
ex gente Masinissæ,
ceterum impar
genere materno
(nam pater ejus
ortus erat ex concubina),
carus acceptusque Mauro
ob multa bona ingenii.
Quem,
expertus fidum antea
multis tempestatibus,
Bocchus mittit illico
ad Sullam,
nuntiatum
sese paratum facere
quæ populus Romanus
vellet :

« Ipse deligeret diem,
locum, tempus :
sese habere cum illo
omnia consulta
integra :
neu pertimesceret
legatum Jugurthæ,
quo
res communis
gereretur licentius
(nam aliter
nequivisse caveri
ab insidiis ejus). »
Sed ego comperior
Bocchus attinuisse simul

Ensuite
il fut parvenu (ils parvinrent) en peu de
où ils avaient eu l'intention d'aller.

CVIII. Là
un certain Numide,
Aspar par son nom (nommé Aspar),
passait le temps (était) avec Bocchus
beaucoup et intimement,
ayant été envoyé par Jugurtha,
dès qu'il avait ouï-dire
Sylla avoir été mandé,
comme orateur (pour défendre ses intérêts),
et pour épier finement
les projets de Bocchus ;
avec Bocchus était en outre Dabar,
fils de Massugrada,
de la famille de Masinissa,
d'ailleurs inégal (indigne de ce rang)
par son origine maternelle
(car son père
était né d'une concubine),
chéri et agréé (bien vu) du Maure
pour beaucoup de qualités de l'esprit.
Lequel Dabar,
l'ayant trouvé fidèle précédemment
en beaucoup de circonstances,
Bocchus envoie sur-le-champ
vers Sylla,
pour lui annoncer
lui-même (Bocchus) être prêt à faire
ce que le peuple romain
voudrait :

« Que lui-même (Sylla) choisit le jour,
l'endroit, le moment d'une entrevue :
lui-même (Bocchus) avoir avec lui (Sylla)
toutes les délibérations possibles
pures de tout engagement préalable :
et qu'il (Sylla) ne craignit pas
le député de Jugurtha,
par quoi (par suite de la présence duquel)
l'affaire commune
se traiterait au contraire plus librement
(car autrement [dre] de garanties
n'avoir-pu être-pris (on ne pourrait pren-
contre ses perfides-attaques). »
Quant à moi, je suis convaincu
Bocchus avoir amusé à la fois

fide quam ob quæ prædicabat, simul Romanos et Numidam spe pacis attinuisse, multumque cum animo suo volvere solitum, Jugurtham Romanis, an illi Sullam traderet; lubidinem advorsum nos, metum pro nobis suasisse.

CIX. Igitur Sulla respondit pauca se coram Aspare locuturum, cetera occulte, aut nullo aut quam paucissimis præsentibus; simul edocet quæ responderentur. Postquam, sicuti voluerat, congressi, dicit se missum a consule venisse quæsitum ab eo, pacem an bellum agitaturus foret. Tum rex, uti præceptum, post diem decimum redire jubet; ac « Nihil etiam nunc decrevisse, sed illo die responsurum. » Deinde ambo in sua castra digressi ¹. Sed ubi plerumque noctis processit, Sulla a Boccho occulte arcessitur : ab utroque tantummodo fidi in-

allégations de Bocchus; qu'il amusait en même temps par l'espoir de la paix et les Romains et le Numide; qu'il délibéra longtemps en lui-même pour savoir s'il livrerait Jugurtha à Sylla, ou Sylla à Jugurtha; que toutes ses affections plaidaient contre nous, que la peur seule le décida en notre faveur.

CIX. Sylla répond qu'il dira peu de choses en présence d'Aspar; que le reste se traitera secrètement avec le roi seul, ou devant le moins possible de témoins : en même temps il dicte d'avance la réponse que Bocchus aura à lui faire devant Aspar. Cela réglé, l'entrevue désirée a lieu. Sylla déclare qu'il vient de la part du consul, pour savoir de Bocchus s'il veut la paix ou la guerre. Bocchus, ainsi qu'on le lui a prescrit, invite Sylla à revenir au bout de dix jours : « Il n'a encore rien arrêté; mais, à l'expiration de ce délai, il fera connaître sa décision. » Après quoi l'on se sépare, et chacun retourne dans son camp. — Cependant, bien avant dans la nuit, Bocchus mande secrètement Sylla. De part et d'autre, on n'admet que des interprètes sûrs, et, pour médiateur, Dabar, homme irré-

spe pacis
 Romanos et Numidam,
 magis fide Punica
 quam ob quæ prædicabat,
 solitumque
 volvere multum
 cum suo animo,
 traderet Jugurtham
 Romanis
 an Sullam illi;
 lubidinem
 suasisse advorsum nos,
 metum pro nobis.

CIX. Igitur
 Sulla respondit
 se locuturum pauca
 coram Aspare,
 cetera occulte,
 nullo autquam paucissimis
 præsentibus;
 simul edocet
 quæ responderentur.
 Postquam congressi,
 sicuti voluerat,
 dicit se
 missum a consule
 venisse quæsitum ab eo
 agitaturus foret pacem
 an bellum.
 Tum rex,
 uti præceptum,
 jubet redire
 post decimum diem;
 ac « Decrevisse nihil
 etiam nunc,
 sed responsurum illo die. »
 Deinde ambo digressi
 in sua castra.
 Sed, ubi plerumque noctis
 processit,
 Sulla arcessitur occulte
 a Boccho:
 interpretes fidi
 adhibentur tantummodo
 ab utroque;
 præterea Dabar
 internuntius,

par l'espoir de la paix
 les Romains et le Numide,
 agissant plus par foi punique
 que pour *les motifs* qu'il étalait,
 et avoir eu-coutume
 de rouler (d'agiter) beaucoup
 avec (dans) son esprit,
 s'il livrerait Jugurtha
 aux Romains
 ou Sylla à lui (à Jugurtha):
 sa passion (ses affections)
 l'avoir conseillé contre nous,
 mais sa crainte, en-faveur-de nous.

CIX. Donc
 Sylla répondit
 lui devoir dire peu de choses
 en-présence d'Aspar,
 devoir dire le reste en-secret,
 personne ou le moins possible de *gens*
 étant présents;
 en-même-temps il lui enseigne
 quelles choses devaient être répondues.
 Lorsqu'ils furent réunis en entrevue,
 comme il (Bocchus) l'avait voulu,
 il (Sylla) dit lui-même
 envoyé par le consul
 être venu pour demander à lui
 s'il comptait-faire la paix
 ou la guerre.
 Alors le roi,
 comme il lui avait été prescrit,
 l'invite à revenir
 après le dixième jour,
 et ajoute « N'avoir arrêté rien
 encore-maintenant,
 mais devoir répondre ce jour-là. »
 Ensuite tous-deux partirent-à-part
 pour leurs camps *respectifs*.
 Mais dès que la plus-grande-partie de la
 s'est écoulée, [nuit
 Sylla est mandé secrètement
 par Bocchus:
 des interprètes fidèles
 sont admis seulement
 par l'un-et-l'autre;
 et en outre Dabar
 comme médiateur,

terpretes adhibentur; præterea Dabar internuntius, sanctus vir et ex sententia ambobus; ac statim sic rex incipit :

CX. « Nunquam ego ratus sum fore, uti rex maxumus in hac terra, et omnium quos novi, privato homini gratiam deberem. Et, Hercle, Sulla, ante te cognitum, multis orantibus, aliis ultro, egomet opem tuli; nullius indigui. Id imminutum, quod ceteri dolere solent, ego lætor : fuerit mihi pretium eguisse aliquando amicitiaæ tuæ, qua apud animum meum nihil carius habeo. Id adeo experiri licet : arma, viros, pecuniam, postremo quidquid animo lubet, sume, utere ; et, quoad vives, nunquam redditam gratiam putaveris : semper apud me integra erit ; denique nihil, me sciente, frustra voles. Nam, ut ego æstumo, regem armis quam munificentia vinci minus flagitiosum. Ceterum de republica vestra, cujus curator huc missus es, paucis accipe : bellum ego populo Romano neque feci,

prochable et également bien vu des deux partis. Le roi prend le premier la parole en ces termes :

CX. « Je n'avais jamais pensé qu'il dût venir un jour, où moi, le souverain le plus puissant de ces contrées, le plus puissant de tous les souverains que je connaisse, je me trouverais redevable à un simple particulier. Et par Hercule, Sylla, avant de t'avoir vu, j'ai plus d'une fois prêté mon appui à d'autres, tantôt sur leur demande, tantôt de mon propre mouvement; jamais je n'ai eu besoin de celui de personne. Ce temps n'est plus : d'autres s'en affligeraient; moi, je m'en félicite : je m'estimerai heureux d'avoir enfin senti le besoin de ton amitié, le bien le plus cher à mon cœur. Et ces sentiments, libre à toi de les mettre à l'épreuve : armes, soldats, trésors, en un mot tout ce que tu pourras désirer, prends-le, disposes-en à ton gré, et, tant que tu vivras, ne regarde jamais comme éteinte la dette de ma reconnaissance : elle vivra toujours entière au fond de mon âme, et, quels que soient tes désirs, s'ils me sont connus, ils ne demeureront point stériles; car, à mon avis, il est moins honteux pour un roi d'être vaincu par les armes que par les bienfaits. — Quelques mots maintenant au sujet des intérêts publics, que tu es chargé de soutenir auprès de moi. Je n'ai point fait, je n'ai jamais prétendu faire la guerre au peuple romain : mes frontières ont été

vir sanctus
et ex sententia ambobus;
ac statim rex incipit sic :

CX. « Nunquam ego
ratus sum fore
uti rex maxumus
in hac terra,
et omnium quos novi,
deberem gratiam
homini privato.
Et, Hercle, Sulla,
ante te cognitum,
tuli opem
multis orantibus,
egomet ultro aliis;
indigui nullius.
Ego lætor id imminutum,
quod ceteri
solent dolere :
fuerit pretium mihi
eguisse aliquando
tuæ amicitiae,
qua habeo nihil carius
apud meum animum.
Adeo licet experiri id :
sume arma,
viros, pecuniam,
postremo
quidquid lubet animo,
utere;
et, quoad vives,
nunquam putaveris
gratiam redditam :
erit semper integra
apud me;
denique, me sciente,
voles nihil frustra.
Nam, ut ego æstumo,
regem vinci armis
minus flagitiosum
quam munificentia.
Ceterum accipe paucis
de vestra republica,
curator cujus
missus es huc :
ego neque feci bellum
populo Romano,

homme irréprochable
et du goût à (de) tous-deux ;
et aussitôt le roi commence ainsi :

CX. « Jamais moi
je n'ai pensé devoir arriver
que *moi*, le roi le plus grand
dans cette contrée,
et *le plus grand* de tous ceux que je con-
je dusse une faveur [nais,
à un homme simple-particulier.
Et, par-Hercule, Sylla,
avant toi connu (avant que je te connusse),
j'ai porté secours
à beaucoup *m'en* priant,
et moi-même spontanément à d'autres ;
mais je n'ai eu-besoin d'aucun *secours*.
Je me réjouis de cet *avantage* perdu,
perte que les autres
ont-coutume de déplorer :
ç'aura été une chose-précieuse pour moi
d'avoir eu-besoin une-fois
de ton amitié,
que laquelle j'en'estime rien plus précieux
dans mon esprit.
Or il t'est-permis d'en faire-l'épreuve :
prends *mes* armes,
mes hommes, *mon* argent,
en un mot
tout-ce-qu'il plaît à *ton* esprit de prendre,
uses-en à *ton* gré ;
et tant-que tu vivras,
que jamais tu ne croies
la faveur que tu m'auras faite payée :
elle sera toujours entière (non acquittée)
chez moi ;
enfin, moi le sachant,
tu ne voudras rien en-vain.
Car, comme je trouve,
un roi être vaincu par les armes
est chose moins honteuse
qu'un roi être vaincu en générosité.
Du reste reçois *ma* pensée en peu de mots
sur vos intérêts-publics,
comme administrateur desquels
tu as été envoyé ici :
moi, ni je n'ai fait la guerre
au peuple romain,

neque factum unquam volui; fines meos advorsum armatos armis tutus¹ sum. Id omitto, quando vobis ita placet : gerite, uti voltis, cum Jugurtha bellum : ego flumen Mulucham, quod inter me et Micipsam fuit, non egrediar, neque id intrare Jugurtham sinam ; præterea, si quid meque vobisque dignum petiveris, haud repulsus abibis. »

CXI. Ad ea Sulla pro se breviter et modice, de pace et de communibus rebus multis disseruit. Denique regi patefacit, quod polliceatur, senatum et populum Romanum, quoniam armis amplius valuissent, non in gratia habituros : « Faciendum aliquid, quod illorum magis quam sua retulisse videretur : id adeo in promptu esse, quoniam Jugurthæ copiam haberet : quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plurimum deberetur ; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem, quam nunc peteret, ultro adventuram. » Rex primo negitare : « Cognatio-

attaquées, je me suis borné à les défendre. J'y renonce, puisque vous le désirez : faites, comme vous l'entendrez, la guerre à Jugurtha ; pour moi, je ne franchirai pas le fleuve Mulucha, qui servit autrefois de limite entre les Etats de Micipsa et les miens, et je ne permettrai point que Jugurtha le traverse : enfin, si tu as quelque autre demande à me faire, qui soit digne et de vous et de moi, sois sûr que tu n'esuieras point de refus. »

CXI. A ce qui lui est personnel dans ce discours, Sylla répond en peu de mots et avec réserve ; sur la paix, au contraire, et sur les intérêts communs, il s'étend longuement. En somme, il déclare nettement au roi que le sénat et le peuple romain, après avoir eu sur lui l'avantage des armes, lui sauront peu de gré de ses promesses : « C'est à lui de faire quelque chose qui semble plus dans leur intérêt que dans le sien propre : pour cela, il a une occasion magnifique, puisqu'il dépend de lui de s'assurer de Jugurtha : qu'il le livre aux Romains, et alors on lui aura des obligations réelles ; l'amitié, l'al

neque unquam
volui factum;
tutus sum armis meos fines
advorsum armatos.

Omitto id,
quando placet ita vobis :
gerite, uti voltis,
bellum cum Jugurtha :
ego non egrediar
flumen Mulucham,
quod fuit inter me
et Micipsam,

neque sinam
Jugurtham intrare id ;
præterea,
si petiveris quid
dignum meque vobisque,
haud abibis repulsus. »

CXI. Ad ea
Sulla disseruit pro se
breviter et modice,
de pace
et de rebus communibus,
multis.

Denique patefacit regi,
senatum
et populum Romanum,
quoniam valuissent amplius
armis,

non habituros in gratia
quod polliceatur :
« Faciendum aliquid,
quod videretur
retulisse illorum
magis quam sua :
id adeo esse in promptu,
quoniam haberet
copiam Jugurthæ :
quem si tradidisset
Romanis,

fore
ut plurimum deberetur illi;
amicitiam, fœdus,
partem Numidiæ
quam peteret nunc,
adventuram ultro. »

Rex primo negitare :

JUGURTHA.

ni jamais
je n'ai voulu *qu'elle lui fût faite* ;
j'ai défendu par les armes mes frontières
contre des *gens armés*.

J'abandonne cette *défense*,
puisqu'il plaît ainsi à vous :
faites, comme vous voulez,
la guerre avec Jugurtha :
moi, je ne franchirai pas
le fleuve Mulucha,
qui fut *la barrière* entre moi
et Micipsa,
et je ne permettrai pas
Jugurtha entrer dans (*traverser*) *ce fleuve* ;
outre-cela,

si tu demandes quelque chose
qui soit digne et de moi et de vous,
tu ne te retireras pas repoussé (avec un
CXI. *En réponse à ces mots [refus].* »

Sylla parla à l'égard de lui-même
brièvement et modestement,
mais, concernant la paix
et concernant les intérêts communs,
en beaucoup de *mots* (longuement).

Enfin il déclare au roi,
le sénat
et le peuple romain,
puisqu'ils avaient valu plus (l'avaient em-
par les armes, [porté])

ne devoir pas réputer pour un mérite
qu'il fasse-*de-simples-promesses* :

« Falloir-qu'il-fît quelque chose,
qui parût

avoir été-dans-l'intérêt d'eux
plus que de-lui-même :

or cela être à *sa portée*,
puisqu'il avait

la *libre* disposition de Jugurtha :
s'il le livrait

aux Romains,
devoir arriver [grandes obligations];

que beaucoup lui fût dû (qu'on lui eût de
alors l'amitié, l'alliance *de Rome*,

la portion de la Numidie

qu'il sollicitait en-ce-moment

lui devoir arriver spontanément. »

Le roi d'abord de nier-avec-insistance :

nem, affinitatem, præterea fœdus intervenisse ; ad hoc metuere ne, fluxa fide usus, popularium animos avorteret, quis et Jugurtha carus, et Romani invisus erant. » Denique, sæpius fatigatus, leniter et ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. Ceterum ad simulandam pacem, cujus Numida, defessus bello, avidissimus, quæ utilia visa constituunt. Ita, composito dolo, digrediuntur.

CXII. At rex postero die Asparem, Jugurthæ legatum, appellat : « Sibi per Dabarem ex Sulla cognitum, posse conditionibus bellum poni : quamobrem regis sui sententiam exquireret. » Ille lætus in castra Jugurthæ venit. Deinde ab illo cuncta edoctus, properato itinere, post diem octavum redit ad Bocchum, et ei nuntiat : « Jugurtham cupere omnia quæ imperarentur facere, sed Mario parum confidere ; sæpe antea cum imperatoribus Romanis pacem conventam frustra fuisse ¹ : ceterum

liance de Rome, la portion de la Numidie qu'il demande à présent comme une faveur, tout cela lui arrivera de soi-même. » — Bocchus, tout d'abord, refuse vivement : « Relations, parenté, traité d'alliance, tout lui interdit une telle trahison : il craint d'ailleurs, en manquant à sa foi, de s'aliéner les cœurs de ses sujets, qui n'ont que de l'affection pour Jugurtha, que de la haine pour les Romains. » Enfin pourtant, vaincu à force d'instances, il s'adoucit et s'engage à faire tout ce que voudra Sylla. Aussitôt on arrête les mesures qui semblent les plus efficaces pour faire croire à la paix, objet des plus ardents désirs du Numide, que la guerre a épuisé ; puis, le complot ainsi concerté, on se sépare.

CXII. Le lendemain, Bocchus s'adresse à Aspar, l'envoyé de Jugurtha : « Sylla, lui dit-il, lui a fait savoir par Dabar que la guerre peut se terminer par un traité ; il importe donc qu'il aille s'enquérir des intentions de son roi. » Aspar se rend tout joyeux au camp de Jugurtha, reçoit ses instructions, se hâte de repartir, et arrive auprès de Bocchus huit jours après l'avoir quitté. Il lui annonce que Jugurtha est prêt à en passer par tout ce que l'on exigera, mais qu'il a peu de confiance en Marius : « Plus d'une fois déjà, il a conclu avec les généraux romains des traités qui sont restés sans effet : si Bocchus

« Cognationem,
affinitatem,
præterea
fœdus intervenisse ;
ad hoc metuere ne,
usus fide fluxa,
avorteret
animos popularium,
quis et Jugurtha carus,
et Romani erant invisî. »
Denique, fatigatus sæpius,
promittit leniter
et se
facturum omnia
ex voluntate Sullæ.
Ceterum constituunt
quæ visa utilia
ad simulandam pacem,
cujus Numida,
defessus bello,
avidissimus.
Ita digrediuntur,
dolo composito.

CXII. At die postero
rex appellat Asparem,
legatum Jugurthæ :
« Cognitum sibi ex Sulla
per Dabarem
bellum posse poni
conditionibus :
quamobrem exquireret
sententiam sui regis. »
Ille venit lætus
in castra Jugurthæ.
Deinde,
edoctus cuncta ab illo,
itinere properato,
redit ad Bocchum
post octavum diem,
et nuntiat ei :
« Jugurtham cupere facere
omnia quæ imperarentur,
sed confidere parum Mario ;
sæpe antea
pacem conventam
cum imperatoribus Roma-
nissis frustra :

disant « Une parenté,
une alliance-de-famille être entre eux,
et outre-cela
un traité être intervenu ;
outre cela lui craindre que,
en usant de foi mobile (de trahison),
il ne détournât de lui-même
les esprits de ses compatriotes,
à qui et Jugurtha était cher,
et les Romains étaient odieux. »
Enfin, lassé (importuné) souvent,
il promet d'assez-bonne-grâce
et déclare lui-même
devoir faire toutes choses
d'après le désir de Sylla.
Du reste ils arrêtent
ce qui leur semble utile
pour simuler la paix,
dont le Numide,
épuisé par la guerre,
est très-avide.
Et ainsi ils se séparent,
leur perfidie une fois concertée.

CXII. Cependant le jour suivant
le roi s'adresse à Aspar,
le député de Jugurtha :
il lui dit « Avoir été appris par lui de Sylla
par l'entremise de Dabar
la guerre pouvoir être déposée
à certaines conditions :
donc qu'il allât-chercher
l'avis de son roi.
Celui-là (Aspar) arrive joyeux
au camp de Jugurtha.
Puis,
instruit de toutes ses intentions par lui,
sa marche étant hâtée,
il revient vers Bocchus
après le huitième jour,
et lui annonce :
« Jugurtha désirer (être prêt à) faire
tout ce qui serait commandé,
mais se fier peu à Marius ;
déjà souvent auparavant
la paix une fois convenue
avec les généraux romains
avoir été en-vain (n'avoir pas été ratifiée):

[nis

Bocchus, si ambobus consultum et ratam pacem vellet, daret operam ut una ab omnibus quasi de pace in colloquium veniretur, ibique sibi Sullam traderet : quum talem virum in potestate haberet, fore uti jussu senatus atque populi Romani fœdus fieret ; neque hominem nobilem, non sua ignavia, sed ob rempublicam in hostium potestate, relictum iri.

CXIII. Hæc Maurus secum ipse diu volvens tandem promisit : ceterum, dolo an vere, parum comperimus ; sed plerumque regiæ voluntates, uti vehementes, sic mobiles, sæpe ipsæ sibi advorsæ. Postea, tempore et loco constituto in colloquium uti de pace veniretur, Bocchus Sullam modo, modo Jugurthæ legatum appellare, benigne habere, idem ambobus polliceri : illi pariter læti ac spei bonæ pleni. Sed nocte ea, quæ proxima

a en vue l'avantage réel de tous deux et une paix définitive, qu'il ménage entre toutes les parties intéressées une entrevue, sous prétexte d'y négocier la paix, et que là il lui livre Sylla : dès qu'un personnage de cette importance sera entre ses mains, le sénat et le peuple romain donneront sérieusement l'ordre de traiter ; ils n'abandonneront pas un patricien illustre, tombé au pouvoir de l'ennemi, non par sa lâcheté, mais par suite de son zèle pour l'État. »

CXIII. Après de longues hésitations, le Maure finit par promettre. Était-ce une perfidie nouvelle, ou était-il sincère cette fois ? C'est ce que nous ne saurions décider : chez les rois, en général, autant les résolutions sont absolues, autant elles sont changeantes et souvent même contradictoires entre elles. Quoi qu'il en soit, on prend jour et lieu pour l'entrevue où se doivent régler les conditions de la paix. — Dans l'intervalle, Bocchus se met en rapport tantôt avec Sylla, tantôt avec l'envoyé de Jugurtha : il les traite l'un et l'autre avec cordialité, leur fait à tous deux les mêmes promesses, les laisse également pleins de joie et d'espérance. Dans la nuit qui précède le jour

ceterum Bocchus ,
 si vellet consultum
 ambobus
 et pacem ratam ,
 daret operam
 ut veniretur una
 ab omnibus
 in colloquium
 quasi de pace ,
 ibique
 traderet sibi Sullam :
 quum haberet in potestate
 talem virum ,
 fore uti foedus fieret
 jussu senatus
 atque populi Romani ;
 hominemque nobilem ,
 in potestate hostium
 non sua ignavia ,
 sed ob rempublicam ,
 non relictum iri . »

CXIII. Maurus ,
 volvens hæc diu
 ipse secum ,
 promisit tandem :
 ceterum dolo an vere ,
 comperimus parum ;
 sed plerumque
 voluntates regiæ ,
 uti vehementes ,
 sic mobiles ,
 sæpe ipsæ
 advorsæ sibi .
 Postea ,
 tempore et loco constituto
 uti veniretur in colloquium
 de pace ,
 Bocchus appellare
 modo Sullam ,
 modo legatum Jugurthæ ,
 habere benigne ,
 polliceri idem ambobus :
 illi pariter læti
 ac bonæ spei .
 Sed ea nocte ,
 quæ fuit proxima
 ante diem

du reste , que Bocchus ,
 s'il voulait un-parti-utile-*être*-pris
 pour tous-deux
 et la paix *être* ratifiée ,
 donnât ses soins
 à ce qu'on vînt à la fois
 du-côté-de tous *les intéressés*
 à un entretien
 censément au sujet de la paix ,
 et là
 qu'il *lui* livrât Sylla :
 quand il aurait en *son* pouvoir
 un tel homme ,
 alors devoir arriver qu'un traité se fit
 par ordre du sénat
 et du peuple romain ;
 et un homme distingué ,
 qui était au pouvoir des ennemis
 non par sa lâcheté ,
 mais par son zèle pour l'intérêt-public ,
 ne pas devoir être abandonné *d'eux* . »

CXIII. Le Maure ,
 roulant ces *propositions* longtemps
 lui-même avec-lui (en lui-même) ,
 promit enfin :
fut-ce du reste par ruse ou sincèrement ,
 nous *le* savons peu ;
 mais en général
 les volontés royales ,
 de même qu'*elles* sont violentes (absolues) ,
 de même sont inconstantes ,
 et souvent elles-mêmes
 contraires à elles-mêmes (contradictoires) .
 Ensuite ,
 un temps et un lieu ayant été déterminé
 pour qu'on vînt à une conférence
 au sujet de la paix ,
 Bocchus de s'adresser
 tantôt à Sylla ,
 tantôt à l'envoyé de Jugurtha ,
 de *les* traiter amicalement ,
 de promettre même chose à tous-deux
 eux sont également joyeux
 et pleins de bon espoir .
 Cependant en cette nuit-là ,
 qui fut la plus prochaine
 avant le jour

fuit ante diem colloquio decretum, Maurus, adhibitis amicis ac statim immutata voluntate remotis, dicitur secum ipse multa agitavisse, voltu corporis¹ pariter atque animo varius : quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris patefecisse. Tamen postremo Sullam arcessiri jubet, et ex ejus sententia² Numidæ insidias tendit. Deinde, ubi dies advenit et ei nuntiatum est Jugurtham haud procul abesse, cum paucis amicis et quæstore nostro, quasi obvius honoris causa, procedit in tumultum facilium visu insidiantibus. Eodem Numida cum plerisque necessariis suis inermis, uti dictum, accedit ; ac statim, signo dato, undique simul ex insidiis invaditur. Ceteri obruncati ; Jugurtha Sullæ vinctus traditur³, et ab eo ad Marium deductus.

CXIV. Per idem tempus advorsum Gallos ab ducibus nostris Q. Cæpione et M. Manlio male pugnatum⁴ : quo metu Italia

fixé pour la conférence, il convoque ses amis, et tout à coup, revenant sur sa résolution, il les congédie brusquement : livré, dit-on, à mille réflexions, il changeait de contenance à chaque pensée nouvelle, trahissant ainsi, à travers son silence même, les secrètes agitations de son âme. Enfin pourtant il fait mander Sylla, et, se décidant à lui donner satisfaction, il dispose une embuscade : puis, dès que le jour est venu et qu'on lui a annoncé l'approche de Jugurtha, il sort suivi de quelques intimes et de notre questeur, se porte au-devant de lui comme pour lui faire honneur, et s'établit sur une éminence, parfaitement en vue des soldats embusqués. Le Numide s'y rend de son côté, accompagné de la plupart de ses amis, et sans armes, ainsi qu'il a été convenu ; mais soudain, à un signal donné, la troupe sort de sa cachette et l'enveloppe de toutes parts. Tous ceux de sa suite sont égorgés ; lui-même est garrotté et livré à Sylla, qui le conduit à Marius.

CXIV. Dans le même temps, deux de nos généraux, Q. Cépion et M. Manlius, s'étaient fait battre par les Gaulois, et leur défaite avait

decretum colloquio,
 Maurus dicitur,
 amicis adhibitis
 ac statim remotis
 voluntate immutata,
 agitavisse ipse secum
 multa,
 varius voltu corporis
 pariter atque animo :
 quæ scilicet,
 ipso tacente,
 patefacisse
 occulta pectoris.
 Postremo tamen
 jubet Sullam arcessiri,
 et ex sententia ejus
 tendit insidias Numidæ.
 Deinde, ubi dies advenit
 et nuntiatum est ei
 Jugurtham
 hand abesse procul,
 cum paucis amicis
 et nostro quæstore,
 quasi obviis
 causa honoris,
 procedit in tumulum
 facillumum visu
 insidiantibus.
 Numida accedit eodem
 cum plerisque suis necessa-
 inermus, [riis,
 uti dictum ;
 ac statim,
 signo dato,
 invaditur undique simul
 ex insidiis.
 Ceteri obruncati ;
 Jugurtha vincetus
 traditur Sullæ,
 et deductus ab eo
 ad Marium.
 CXIV. Per idem tempus
 pugnatum male
 advorsum Gallos
 ab nostris ducibus
 Q. Cæpione et M. Manlio :
 quo metu

fixé pour l'entretien (l'entrevue),
 le Maure est dit,
 ses amis ayant été admis en sa présence
 et aussitôt renvoyés
 par suite d'une volonté changée,
 avoir agité lui-même avec-lui (en lui-
 beaucoup de réflexions, [même)
 mobile par l'air de son corps
 au-même-degré que par ses idées :
 lesquelles variations du corps, donc,
 quoique lui-même se taisant,
 avoir révélé
 les secrets de son âme.
 Enfin pourtant
 il ordonne Sylla être mandé,
 et d'après son désir-exprimé
 il tend des embûches au Numide.
 Puis, dès que le jour arriva
 et qu'il lui fut annoncé
 Jugurtha
 ne pas être-éloigné loin,
 avec quelques amis
 et notre questeur,
 comme-s'il allait au-devant-de lui
 par motif d'hommage (pour lui faire hon-
 il s'avance vers une éminence [neur),
 très-facile à être aperçue
 des gens embusqués.
 Le Numide arrive là-même
 avec presque-tous ses amis,
 sans-armes,
 comme il avait été dit (convenu) ;
 et soudain,
 un signal étant donné,
 il est attaqué de partout à la fois
 du sein de l'embuscade.
 Les autres furent massacrés ;
 Jugurtha enchaîné
 est livré à Sylla,
 et est conduit par lui
 vers Marius.
 CXIV. Dans le même temps
 il fut combattu malheureusement
 contre les Gaulois
 par nos généraux
 Quintus Cépion et Marcus Manlius : [re)
 par laquelle crainte (effrayée de cette guer-

omnis contremuerat. Illique, et inde usque ad nostram memoriam Romani sic habuere, alia omnia virtuti suæ prona esse; cum Gallis pro salute, non pro gloria certare¹. Sed postquam bellum in Numidia confectum et Jugurtham Romam vinctum adduci nuntiatum est, Marius consul absens factus², et ei decreta provincia Gallia : isque kalendis januariis magna gloria consul triumphavit³. Ea tempestate spes atque opes civitatis in illo sitæ.

fait trembler d'effroi toute l'Italie; car alors comme depuis, et jusqu'à nos jours, les Romains ont toujours pensé que, si les autres peuples devaient nécessairement céder à leur valeur, avec les Gaulois, au contraire, ils combattaient moins pour la gloire que pour leur salut. Aussi, dès qu'on apprit à Rome que la guerre de Numidie était terminée et que Jugurtha arrivait chargé de chaînes, Marius, quoique absent, fut-il nommé consul, avec la Gaule pour province. Aux calendes de janvier, le jour même où il prenait possession du consulat, il triompha de la manière la plus glorieuse. En lui résidaient à cette époque l'espoir et la force de la République.

omnis Italia contremuerat.	toute l'Italie avait tremblé.
Illique Romani ,	<i>En effet</i> , et ces Romains (les Romains d'a-
et inde	et ceux d'à partir de là [lors)
usque ad nostram memo-	jusqu'à notre mémoire (temps),
habuere sic : [riam,	pensèrent ainsi , <i>savoir</i> :
omnia alia	toutes les autres choses
esse prona suæ virtuti ;	être faciles à leur courage ;
certare cum Gallis	<i>mais eux</i> lutter avec les Gaulois
pro salute ,	pour <i>leur</i> salut ,
non pro gloria.	non pour la gloire
Sed [tum	Or,
postquam bellum confec-	quand la guerre fut terminée
in Numidia ,	en Numidie ,
et nuntiatum est	et <i>quand</i> il fut annoncé
Jugurtham vinctum	Jugurtha enchaîné
adduci Romam ,	être amené à Rome ,
Marius absens	Marius <i>quoique</i> encore absent
factus consul ,	fut fait consul ,
et Gallia decreta ei	et la Gaule lui fut décernée
provincia ;	comme province ;
isque triumphavit consul ,	et cet <i>homme</i> triompha étant consul
magna gloria	avec une grande gloire
kalendis januariis.	aux calendes de-janvier.
Ea tempestate	A cette époque
spes atque opes civitatis	les espérances et les ressources de l'État
sitæ in illo.	étaient placées (reposaient) en lui.

NOTES.

Page 10 : 1. *Pessumdatum*. — *Pessum* est pour *per-versum*, comme *quorsum* pour *quo-versum*, *sursum* pour *sus-versum*, etc. De plus *per*, d'où *pejor* et *pessimus*, signifie en composition à-mal : *perdere*, donner à mal, perdre; *perire*, aller à mal, périr; *pejorare*, pour *per-jurare*, jurer à mal, se parjurer. *Pessumdatum* (*per-versum-datum*) signifie donc littéralement donné dans-la-direction-de à-mal : c'est le même mot absolument que *perditus*.

— 2. *Usus... naturæ infirmitas accusatur*. Quand l'auteur a écrit le nominatif *usus*, il avait en vue *naturæ infirmitatem accusat*; puis il l'a oublié, a brusquement changé de tournure, et a laissé un sujet sans verbe. Cette *anacoluthie*, assez rare en latin, est fréquente chez les Grecs. — *Secordiam*. Voy. *Catil.*, p. 14, note 2.

— 3. *Anima* alterne plusieurs fois dans ce chapitre avec *animus* : c'est en tant qu'il ne s'agit que de la nature de l'âme et non de ses facultés.

Page 12 : 1. *Parentes*. La plupart des commentateurs veulent que ce mot vienne de *pareo* (obéir) et désigne les peuples soumis; ils ont évidemment tort. *Parentes* est attiré par *patriam*, conformément à toutes les habitudes anciennes : il semble qu'il complète l'idée; que l'homme qui asservit sa patrie devienne plus odieux encore, quand on songe qu'il asservit en même temps son père qui en fait partie comme citoyen.

Page 138 : 1. *Quibus temporibus*. Il fut questeur en 59, tribun en 53, de nouveau questeur en 48, et préteur en 46. *Quales viri*. Caton entre autres, qui échoua comme candidat à la préture. — *Quæ genera hominum*. Allusion aux créatures, plus ou moins indignes, de César.

— 2. *Q. Maxumum*. Le fameux Fabius Cunctator. — *P. Scipionem*. Le premier Africain.

Page 18 : 1. *Tum primum*, etc. Bien des fois déjà il y avait eu lutte entre le sénat et le peuple; mais ce fut alors surtout, c'est-à-dire vers le temps des Gracques et après eux, que la lutte devint sérieuse et prit les proportions d'une guerre civile permanente.

— 2. *Masinissa... fecerat*. Masinissa combattit longtemps les Romains, comme allié d'abord de Syphax, puis des Carthaginois. Plus tard, furieux de voir sa fiancée, Sophonisbe, fille d'Asdrubal, donnée à Syphax, il porta son alliance à Scipion et rendit d'importants services aux Romains. Il mourut à près de cent ans, après soixante années d'un règne glorieux.

Page 20 : 1. *Syphace*. Syphax, roi des Masésyles (ouest de la Numidie), passa plusieurs fois des Romains aux Carthaginois. Pris enfin par Masinissa et Lélius, le lieutenant de Scipion, il fut conduit en Italie et mourut à Tibur.

— 2. *Luxu*. Datif contracte pour *luxui*. Cette contraction, ordinaire en vers, est fréquente même en prose, surtout chez César.

Page 22 : 1. *Crescere* est généralement expliqué ici par *croître* (*en ascendant, en importance*) : les trois termes qui précèdent me paraissent le déterminer forcément dans le sens ordinaire du développement physique.

Page 24 : 1. *Bello Numantino*. Numance, ville d'Espagne, fut prise en 134, à la suite d'un siège fameux, par Scipion Émilien (le second Africain), celui qui est appelé ici P. Scipion.

— 2. *Sævitia* ne signifie pas toujours *cruauté* : il désigne la fureur guerrière, l'acharnement momentané de l'homme qui combat ; c'est ainsi que Virgile appelle *sævus* et Énée et Hector.

Page 26 : 1. *Factiosi*. — *Factiosus* se dit de tout homme riche et influent, qui a du crédit et des partisans : il ne suppose pas toujours un esprit factieux.

— 2. *Pro concione... in prætorium*. — *Concio*, de *concire* (convoyer), se dit de toute assemblée générale, militaire ou civile. — *Prætorium*, de *Prætor* (général en chef. Voy. *Catil.*, p. 174, n. 3), désigne la tente du général.

Page 28 : 1. *Quibus*. Syncope pour *aliquibus*.

Page 30 : 1. *Si genuissem*. Donc Micipsa n'avait pas encore d'enfants quand il approcha de son trône Jugurtha ; et en effet Jugurtha, tout petit alors (*parvum*), est beaucoup plus âgé que les deux fils de Micipsa.

— 2. *Per hanc dextram*. Quoi qu'on en ait dit, il s'agit de la main de Micipsa et non de celle de Jugurtha : cela résulte d'abord de l'emploi de *hanc*, pronom de la première personne ; mais de plus Mi-

oipsa n'est pas un suppliant à proprement parler ; c'est un père s'adressant à son fils adoptif, un roi à son sujet, et il est fort naturel qu'il présente lui-même sa main et fasse valoir cette démarche comme une faveur propre à toucher Jugurtha.

— 3. *Per regni fidem*. Mot à mot, par tout ce qui peut donner du crédit à un roi, par tout ce qu'il y a dans la majesté du trône qu'un roi puisse invoquer pour toucher celui à qui il s'adresse (Voy. *Catil.*, p. 54, n. 4). Notre expression *Foi de roi*, sauf le motif du serment qui n'est pas le même, est la traduction de cette expression latine.

Page 32 : 1. *Aliter* autrement (qu'il ne faudrait). Cette ellipse, rare avec *aliter*, est très-commune avec *secus* (autrement, et par suite *mal*).

Page 34 : 1. *Moritur*. Micipsa mourut à Cirta, en 118.

— 2. *Fatigatus*. Poétique dans le sens d'*importuner*, mais fréquent chez Salluste.

Page 36 : 1. *Anxius*, d'*angere*, se dit de toute émotion vive, et ne désigne pas nécessairement l'inquiétude.

— 2. *In loca propinqua thesauris, alius alio*. On verra par la suite du récit que les rois de Numidie avaient des trésors dans plusieurs villes différentes.

— 3. *Portarum*. Il est évident qu'il s'agit ici des portes de la maison, et non des portes de la ville. *Porta* se dit aussi en effet de la porte d'un grand édifice quelconque (camp, temple, palais, etc.), et la maison choisie par Hiempsal devait être une espèce de palais.

Page 40 : 1. *Provinciam*. La province (romaine), en Afrique, comprenait tout le territoire conquis sur les Carthaginois.

Page 44 : 1. *Quorum*. S.-ent. *majorum*, impliqué dans *familia nostra*.

Page 46 : 1. *Erat*, pour *esset* : forme plus vive

Page 48 : 1. *Extorrem... effecit ut.... essem*. Hellénisme : *effecit* a deux différents compléments à la fois, 1° *effecit (me) extorrem* ; 2° *effecit ut (ego) essem*.

Page 50 : 1. *Alterius*, de l'autre, de Jugurtha. Construction vicieuse : *alter* et *alterius* devraient développer *nos duos fratres*, et représenter par conséquent Hiempsal et Adherbal ; au lieu de cela, l'auteur a continué comme s'il avait dit : « *duos habui fratres*. »

—2. *Quæ* est à la fois régime de *amisi* et sujet de *facta sunt*, construction très-vicieuse. — *Ea necessariis adversa*. Allusion à Jugurtha, qui était uni à Adherbal par des liens de famille (*necessarius*, de *nectere*). — *Incolumia* répond à deux idées un peu différentes, et doit par conséquent se traduire deux fois avec les deux nuances de sens voulues.

Page 54 : 1. *Jam jam*, et maintenant, et pour m'adresser maintenant à toi.

Page 58 : 1. *Æmilius Scaurus*. Il était prince du sénat : Cicéron fait de lui le plus grand éloge, et Valère-Maxime l'appelle « le flambeau et l'honneur de la patrie ; » accusé de corruption, il lui suffit de nier, pour qu'aussitôt le peuple obligeât par ses cris soutenus (*pertinaci clamore*) l'accusateur à se désister. Mais Salluste l'attaque parce qu'il appartient au parti des nobles.

Page 60 : 1. L. *Opimius*. Consul en 121, il provoqua le décret qui l'arma de tous les pouvoirs contre Caius Gracchus, son ennemi personnel, et attaqua avec fureur les partisans du tribun dans les rues mêmes de Rome : plus de trois mille hommes furent tués. Il avait promis de payer au poids de l'or la tête de Caius ; on la lui apporta, après avoir remplacé la cervelle par du plomb fondu. Traduit devant le peuple une première fois pour sa conduite dans cette circonstance, il fut absous ; mais plus tard, à la suite de sa mission en Afrique, il fut déclaré coupable de s'être laissé corrompre par Jugurtha, et condamné à l'exil.

— 2. *Fulvio Flacco*. Ami de C. Gracchus, et l'un des trois commissaires nommés pour faire exécuter la loi agraire.

Page 62 : 1. *Frequentata*. — *Visités* plutôt que *peuplés* : si l'on a moins de renseignements sur ces contrées, c'est que moins de voyageurs (*minus frequentes*) ont pu y pénétrer ; le plus ou moins de population ne fait rien à l'affaire.

— 2. *Esse*. S.-ent. *dixere*.

— 3. *Fretum nostri maris et Oceani*. Le détroit de Gibraltar, entre la Méditerranée, que les Romains appelaient *notre mer*, et l'Océan Atlantique.

— 4. *Catabathmon*, de *καταβαίω* (descendre). C'est le versant oriental des montagnes de Libye, aboutissant à la vallée du Nil : les anciens terminaient là l'Afrique, rejetant l'Égypte dans l'Asie. « Ca-

tabathmos, vallis devesa in Ægyptum, finit Africam, » dit le géographe Pomponius Méla.

Page 64 : 1. *Hiempsalis*. Il s'agit ici, non du frère d'Adherbal, mais d'un fils de Gulussa, Hiempsal II, qui succéda à Jugurtha et fut père du fameux Juba.

— 2. *Interpretatum*. Déponent pris au sens passif, suivant l'usage de Salluste. (Voy. *Catil.* p. 22, n. 1.)

— 3. *Hercules*. Lequel? Varron en compte quarante-trois. Celui-ci est sans doute un Hercule phénicien.

— 4. *Quisque*. Nominatif peu grammatical : en écrivant *multis petentibus*, l'auteur pensait *quum multi peterent*.

— 5. *Medi, Persæ et Armenii*. Tradition rapportée par Salluste seul, et peu probable. On a généralement pensé qu'il avait mal traduit les noms des manuscrits africains, et que les colons désignés dans ces manuscrits étaient tous de la Phénicie ou des pays voisins.

— 6. *Intra Oceanum magis*. Plus en deçà de l'Océan (relativement aux Romains); plus loin, par conséquent, et non plus près, comme l'ont entendu la plupart des commentateurs. C'est ainsi qu'Aulu-Gelle, à propos de ce passage de Cicéron : « *Modice hoc faciam, aut etiam intra modum,* » dit : « *non ad ipsum modum, sed retro paululum et citra modum.* » Ce sens est d'ailleurs justifié par la suite de ce chapitre, qui nous montre les Perses devenant les Numides, les Mèdes devenant les Maures, et par la position bien connue de la Numidie (Régences d'Alger, Tunis, et partie de Tripoli) relativement à la Mauritanie (Empire de Maroc et de Fez).

Page 66 : 1. *Ignara*, pour *ignota*. De même au chap. LII : « *Regio omnibus ignara;* » et dans Tacite, *Ann.* xv, 62 : « *Cui enim ignaram fuisse scævitiâ Neronis?* »

— 2. *Numidas*. Mot phénicien, sans doute, de même racine et de même signification que le grec *νομάδες* (pasteurs, et par suite errants).

— 3. *Incurvis lateribus tecta*, dont les côtés mêmes forment toit en se recourbant peu à peu et se rejoignant au sommet.

— 4. *Mare Africum*. La portion de la Méditerranée qui longe le nord de l'Afrique.

— 5. *Mauros pro Medis*. Fort peu probable, comme altération

de sons : le mot *Mauri* avait sans doute quelque sens de circonstance qui le fit substituer à l'autre, comme on substitua *Numidæ* à *Persæ*.

Page 68 : 1. *Africa pars inferior*. La côte de la Méditerranée.

— 2. *Phœnices*. Des notes 3 et 5 de la page 64, il résulte que ce serait une seconde colonie de Phéniciens.

— 3. *Cyrene*. Grande ville autrefois (Voy. ch. LXXIX), aujourd'hui pauvre village sous le nom de *Kurin*. — *Theræon* (*Θηραιών*). Théra est une des Cyclades, dans la mer Égée.

— 4. *Syrtes* (de *σύρειν*, attirer). Sur les Syrtes et sur Leptis, voy. tout le chapitre LXXVIII.

— 5. *Philænon Aræ*. Voy. tout le chapitre LXXIX.

Page 72 : 1. *Secus*. Voy. page 32, n. 1.

Page 74 : 1. *Cirtam*. Cirta était une des principales villes de la Numidie : Syphax d'abord, puis Masinissa et Micipsa, en firent leur capitale : c'est aujourd'hui *Constantine*, en Algérie.

— 2. *Togatorum*. La toge indique à la fois la nationalité romaine, ou du moins italienne, et le caractère pacifique de ces étrangers résidant à Cirta : s'ils concourent ici à la défense de la place, c'est comme volontaires, vu l'urgence, et non comme militaires.

Page 76 : 1. *Vineis turribusque*. Les mantelets étaient des espèces de charpentes, montées sur des roues et hautes de huit pieds seulement, sous lesquelles s'abritaient les assiégeants pour approcher des murs ennemis et les battre en brèche avec le bélier ou la sape. Pour garantir les mantelets contre les flammes des assiégés on les couvrait de peaux fraîches et encore saignantes. — Les tours, également en bois, roullantes et couvertes de peaux, étaient au contraire fort élevées et divisées en plusieurs étages : du bas, on frappait la muraille; du milieu, on lançait tout à coup un pont de bois qui mettait la tour en communication avec le haut du rempart ennemi; des étages supérieurs, on faisait pleuvoir sur les assiégés des projectiles de toute nature.

Page 78 : 1. *Non penuria liberorum in regnum adoptatum*. Ce passage ne contredit en rien le début du chapitre X : Micipsa n'avait pas encore d'enfants quand il approcha de lui pour la première fois Jugurtha, l'appelant ainsi présomptivement à l'espoir de régner un jour; mais il avait Adherbal et Hiempsal, lorsqu'il l'adopta définitivement dans les cinq années (Voy. ch. XI) qui précédèrent sa mort.

— 2. *Jure gentium*. Notre expression française *le droit des gens* est la traduction exacte de cette expression latine : le mot *les gens* y conserve le sens étymologique de *nations*.

— 3. *Vallo atque fossa*. On appelait *vallum* l'espèce de terrasse formée des terres qu'on avait retirées en creusant le fossé, et qu'on soutenait en y enfonçant des pieux.

Page 80 : 1. *Etiam antea*, etc. Allusion à l'inutilité de son précédent voyage à Rome (Voy. ch. XIII-XVI).

Page 82 : 1. *Nam ego quidem vellem*, etc. Ce *nam* est elliptique; la pensée complète serait : car (enfin, je n'allègue rien qui ne soit malheureusement trop vrai. Ah!) certes, je voudrais bien que.....

Page 84 : 1. *Majores natu*. On a vu, au chap. XXI, que les commissaires nommés la première fois étaient trois jeunes gens (*tres adolescentes*); le comparatif garde donc ici toute sa force.

— 2. *Uticam*. Utique, ville importante sur la côte de la Méditerranée, à deux lieues environ des ruines de Carthage, était alors la capitale de la province romaine : il n'en reste plus trace aujourd'hui.

Page 86 : 1. *Exercitu circumdato*, c'est-à-dire *dato circum (mœnia)*. Quoique plus fréquente en vers, cette construction de *circumdare* est assez ordinaire même en prose : on la trouve dans Cicéron, dans César, dans Tacite, etc.

Page 88 : 1. *Negotiatores*. Les mêmes que Salluste vient de désigner par *Italici*, et qu'il avait appelés *togati* au chap. XXI. C'était en général pour faire le commerce que les Italiens allaient s'établir à l'étranger.

— 2. *Iidem illi ministri regis*. Les sénateurs vendus à Jugurtha, qu'on a vus à l'œuvre au chap. XV, et qui y étaient désignés par *legatorum fautores*. Il est à peine nécessaire de faire remarquer tout ce qu'il y a de flétrissant dans ce terme de *ministri* (agents, instruments), appliqué à des citoyens, à des sénateurs romains !

— 3. *Interpellando*. Se dit d'une interruption, d'une intervention quelconque; c'est proprement ici ce que nous appelons trivialement *mettre des bâtons dans les roues*.

— 4. *C. Memmius*. Il sortait d'une famille plébéienne, mais qui avait de grandes prétentions d'ancienneté, puisqu'elle se piquait de remonter à Mnesthée, compagnon d'Énée : *Mox Italus Mnestheus, genus a quo nomine Memmi* (Virg. *Énéide*, V, 117). Il parvint jusqu'à

la préture, et allait même être élu consul, en l'an 100, quand il fut assassiné en plein Champ de Mars, pendant la tenue des comices, par des sicaires aux gages de Marius et du tribun Apul. Saturninus.

Page 90 : 1. *Lege Sempronia*. Loi de C. Sempronius Gracchus, en vertu de laquelle le sénat devait désigner, avant l'élection des consuls, les deux provinces qu'ils auraient ensuite à se partager, soit de gré à gré, soit par la voie du sort.

— 2. *P. Scipio Nasica*. Ce Nasica, petit-fils de celui qui fut proclamé le plus honnête homme de la république, et fils du grand-pontife Nasica Sérapiion, qui, à la tête des nobles, attaqua et tua Tibérius Gracchus, est peu connu personnellement : il mourut dans l'année même de son consulat.

— 3. *L. Bestia Calpurnius*. Quoique d'origine plébéienne, il avait, en qualité de tribun, sous le consulat d'Opimius, pris parti pour les nobles contre C. Gracchus ; aussi était-il fort bien vu du sénat. Il fut condamné, après son consulat, pour s'être laissé corrompre par Jugurtha (Voy. plus bas, ch. XL).

— 4. *Venum ire*. — *Venum* est l'accusatif d'un vieux substantif dont on trouve aussi le datif *venui*, et qui signifiait *vente*. *Venum ire*, forme abrégée de (*ad*) *venum ire*, s'est lui-même syncopé en *ven-ire*, *ven-eo*. De même *ven-dere* est la forme syncopée de *venum-dare*, pour (*ad*) *venum dare* (donner en vente).

Page 92 : 1. *Rhegium*. Ville du Bruttium, près du détroit de Sicile ; anj. *Reggio*.

Page 94 : 1. *Factione*. Quoique *factio* se soit pris quelquefois dans le sens absolu de *corps*, sans idée de blâme, il est infiniment probable que Salluste, ennemi du corps entier de la noblesse, le traite à dessein de *faction* : ce mot reparaitra plusieurs fois dans le discours du tribun Memmius, chap. xxxi.

— 2. *Fidei causa*, par forme de garantie (pour Jugurtha, qui n'était pas homme à se livrer sans otages).

— 3. *Vaccam*. Anj. *Béja*, dans le royaume de Tunis.

— 4. *Palam*. Calpurnius imposait publiquement des conditions onéreuses à Jugurtha, pour ne pas éveiller le soupçon sur ses manœuvres secrètes.

Page 96 : 1. *Consilio*. Ce conseil était, sans aucun doute, composé à peu près comme ceux de Métellus (ch. LXII) et de Marius (ch. CIV).

— 2. *Quasi per saturam exquisitis sententiis.* — *Satura* (de *satur*; s. ent. *lanx*) se disait dans l'origine du plat sur lequel on offrait à Cérès les prémices de tous les produits de la terre; par suite, il a désigné toute espèce de *salmis*: appliqué aux pièces de théâtre, il est traduit très-exactement à tous égards par le mot *farce*; appliqué à la poésie, il se disait de toute pièce composée de mètres très-variés, et souvent même de vers et de prose. L'expression proverbiale *quasi per saturam* indique donc une confusion, un *pêle-mêle*.

— 3. *Ad magistratus rogandos.* Le président des comices demandait au peuple ses suffrages, mettait aux voix le nom du candidat; c'est ainsi que *rogare* devient ici synonyme de *présider l'élection de*. Calpurnius avait dû se rendre à Rome dans cette occasion; car son collègue était mort, et les comices pour l'élection des consuls ne pouvaient être présidés que par un consul.

Page 98 : 1. *Memmii facundia clara*, etc. Cicéron, moins enthousiaste de la façon de démagogique, n'est pas du même avis que Salluste: « *Tum etiam C. et L. Memmii fuerunt, oratores mediocres, accusatores acres atque acerbi,* » dit-il dans le *Brutus*, ch. XXXVI.

— 2. *Perscribere.* Peut-être Salluste transcrit-il la pensée du discours original; mais assurément la forme lui appartient en propre. Au surplus, il modifie lui-même son *perscribere*, en reprenant aussitôt par *hujusmodi verbis* et non par *his verbis*.

— 3. *Honoris*, honneurs, dignités qui devraient être le prix du mérite et de la vertu; et non honneur, considération, au sens français.

— 4. *Quindecim.* Nombre rond, terme moyen entre les vingt-deux années qui s'étaient écoulées depuis le meurtre de Tibérius Gracchus et les dix seulement qui s'étaient écoulées depuis celui de Caius.

Page 100 : 1. *Ab ignavia.* L'emploi irrégulier de la préposition semble préciser davantage, insister sur l'idée: c'est notre *de par*, au lieu du simple *par*. Horace (*Sat.*, I, IV, 26) a dit de même: *Aut ab avaritia aut misera ambitione laborat.*

— 2. *Quæstiones*, enquêtes, poursuites judiciaires. D'après Velléius Paterculus, les consuls Rutilius et Popilius avaient sévi cruellement contre les partisans de Tibérius.

— 3. *In carcere necati sunt.* Le consul Opimius en avait fait étrangler un grand nombre dans la prison, au rapport d'Appien.

Page 102 : 1. *Ulcisci nequitur.* Il semble que, le verbe *ulcisci* n'ayant

pas de passif, la passivité ait été rejetée à dessein sur l'autre verbe. La forme passive de *nequeo*, quoique rare, se trouve quelquefois dans les vieux auteurs : Plaute a dit : « *Retrahi nequitur, quoquo progressa est semel* ; » et Lucrèce, « *Dum veniant aliae et suppleri summa queatur.* »

Page 104 : 1. *Bis... occupavere*. Voy. *Catil.*, p. 82, n. 5.

Page 106 : 1. *Leges*, les lois, le pouvoir législatif. — *Jura*, les droits, le pouvoir de respecter ou de fouler aux pieds les droits de chacun. — *Judicia*, les jugements, le pouvoir judiciaire. — *Bella, paces*, la guerre et la paix, le pouvoir de décider de l'une comme de l'autre. Quant à *paces*, c'est un pluriel de circonstance, amené par le pluriel *bella* ; Horace a dit de même (*Ép.*, I, III, 7) : *Bella quis et paces longum diffundit in ævum?*

Page 108 : 1. *Importunitatis* équivaut à *importunæ libidinis* ; or une passion *importuna* (sans port pour s'y abriter), c'est une passion toujours en mouvement, infatigable, indomptable.

Page 110 : 1. *Imperium vestrum*. Pour traiter, il fallait l'autorisation du peuple.

— 2. *In republica*, dans un État (quelconque ; pas plus dans une république que dans tout autre, Voy. *Catil.*, p. 10, n. 10) en politique.

— 3. *L. Cassius*. C'était un homme d'une telle intégrité et en même temps d'une telle rigueur, que, pour l'avoir à la tête de l'administration de la justice dans une circonstance difficile, on le fit redescendre au rang de préteur, contre l'usage, après qu'il eut été consul et censeur. On avait surnommé son tribunal l'écueil des accusés (*scopulus reorum*), et pendant longtemps on appela proverbialement *des Cassius* les juges intègres et sévères.

Page 112 : 1. *Perlata rogatione*. On appelait *rogatio* le projet de la loi que l'on demandait aux suffrages du peuple ; quand elle était votée, la *rogatio* était dite *perlata* (portée jusqu'au bout, aussi loin qu'elle pouvait aller). Le projet de loi ici mentionné est celui-là même qui a été indiqué en tête du chapitre par ces mots : *Memmius populo persuadet uti, etc.*

Page 114 : 1. *Cultu... miserabili*. Les accusés et les suppliants, comme on sait, se revêtaient de deuil, laissaient croître cheveux et barbe, etc.

— 2. *C. Bæbium... parat*. Il suffisait de l'opposition d'un seul tribun pour paralyser l'action de tous les autres.

Page 116 : 1. *Quæ ira fieri amat*, habituels à la colère. Cet emploi

de *amat* est analogue à celui de φιλεῖ en grec, par exemple dans ce passage de Thucydide (III, 81) : οἷον φιλεῖ ἐν τῷ τοιοῦτῳ γίγνεσθαι. Horace s'en est plus approché encore, quand il a dit (*Od.* III, XVI, 9) : *Aurum per medios ire satellites Et perrumpere amat saxa.*

Page 118 : 1. *Proximo anno post Bestiam.* En l'an 110.

— 2. *Movere quam senescere omnia.* Construction très-vicieuse, dans laquelle *omnia* est à la fois régime du premier verbe et sujet du second. Nous en avons déjà rencontré une toute semblable plus haut (*Voy.* p. 50, n. 2).

Page 120 : 1. *Fit reus... venerat.* D'après le droit des *gens* (*Voy.* p. 78, n. 2), l'homme qui vient dans un pays sous la sauvegarde de la foi publique est inviolable, ainsi que tous ceux de sa suite.

Page 124 : 1. *Totius anni comitia impediabat.* Les comices pour l'élection des consuls de l'an 109 ne se tinrent qu'après le 1^{er} janvier, c'est-à-dire six mois après l'époque ordinaire : *totius anni* ne doit pas s'entendre d'une manière plus précise que le mot *un an* dans notre expression « voilà *un an* que cela traîne. »

— 2. *Suthul.* Aujourd'hui *Guelma*, entre Constantine et Bone.

— 3. *Thesauri*, une partie des trésors. *Voy.* p. 36, n. 2.

— 4. *Aggerem.* Pour jeter une *terrasse*, on formait une enceinte carrée de palissades ou de claies, que l'on remplissait de terre : quand la surface était une fois battue et unie en forme d'esplanade, on y hissait ou l'on y construisait ordinairement des tours.

Page 126 : 1. *Centuriones ducesque turmarum.* L'infanterie de chaque légion se divisait en dix cohortes, chaque cohorte en trois manipules, chaque manipule en deux centuries, à la tête de chacune desquelles était un centurion. La cavalerie de chaque légion se divisait en dix escadrons (*turmæ*), subdivisés chacun en trois décuries.

Page 128 : 1. *Cohors una Ligurum cum duabus turmis Thracum.* Les Liguriens et les Thraces, après avoir longtemps combattu les Romains, étaient devenus leurs auxiliaires à la suite de défaites répétées. Les termes de *cohorte* et d'*escadron*, quand il s'agit d'auxiliaires, ne répondent pas à une organisation aussi régulière que celle de la légion romaine.

— 2. *Centurio primi pili.* La légion se partageait en *hastati* (soldats armés de la *hasta*), les plus jeunes de tous, combattant au premier rang ; en *principes*, combattant au centre ; et en *triarii* ou *pilani*

(armés du *pilum*), vieux soldats qui combattaient, comme ligne de réserve, au dernier rang. Il y avait vingt centuries de chaque espèce, toutes étagées de telle sorte que le centurion de la dernière centurie des hastaires était de soixante degrés inférieur au centurion de la première centurie des triaires (*centurio primi pili*, ou simplement *primipilus*) : celui-ci avait rang immédiatement après le tribun.

— 3. *Sub jugum*. Le joug était formé de trois piques, dont deux fichées en terre et la troisième attachée transversalement aux deux autres : on ne pouvait passer dessous qu'en se courbant.

Page 130 : 1. *Periculum*, péril (d'accusation, et, par suite, d'exil).

Page 132 : 1. *C. Mamilius Limetanus* avait reçu ce surnom de son aïeul, auteur d'une loi, dite *quinque pedum*, sur les limites des propriétés territoriales.

— 2. *Per homines... Italicos*. Il s'agit, bien entendu, de ceux des alliés qui avaient le droit de suffrage.

Page 134 : 1. *Quæstio exercita aspere violenterque*. On lit dans Cicéron (*Brut.*, xxxiii) : *Invidiosa lege Mamilia C. Galbam sacerdotem, et quatuor consulares, L. Bestiam, C. Catonem, Sp. Albinum, civemque præstantissimum L. Opimium, Gracchi interfectorem, ... Gracchani iudices sustulerunt.*

— 2. *Mos partium... ortus est*. Voy. p. 18, n. 1. — *Factionum*. Pluriel de circonstance, amené par le pluriel *partium* : il n'y avait qu'un parti du peuple et qu'une faction du sénat.

— 3. *Carthaginem deletam*. En 146, trente-cinq ans avant la guerre contre Jugurtha.

— 4. *Gloriæ... certamen inter cives*. La même expression se trouve, comme éloge, au septième chapitre du *Catilina* : c'est que *gloria* a deux sens opposés ; il désigne la vraie gloire et la fausse ; ici il s'agit de la fausse, de la vanité qui recherche la pompe et les honneurs.

Page 136 : 1. *Amant*. Voy. p. 116, n. 1.

— 2. *Gloriæ*. Pluriel à effet, pour mieux désigner tous les genres de gloire.

— 3. *Parentes aut parvi liberi militum*, etc. Horace, *Odes*, II, xviii : *Quid quod usque proximos Revellis agri terminos, et ultra Limites clientium Salis avarus? pellitur paternos In sinu ferens Deos Et uxor, et vir, sordidosque natos.*

Page 138 : 1. *Ex nobilitate*. L'auteur désigne ici les Gracques, dont

la famille, plébéienne à l'origine, s'était depuis longtemps rattachée à la noblesse par l'exercice des magistratures curules. (Voy. *Catil.*, p. 16, n. 1.)

— 2. *Quorum majores... addiderant.* Dès l'an 238, un Tibérius Sempronius Gracchus, consul, avait soumis les Liguriens et conquis la Sardaigne. Après la défaite de Cannes, un autre battit Hannon à Bénévent, à la tête d'une armée d'esclaves rassemblés en toute hâte. Enfin le père de Tibérius et de Caius prit en Espagne un nombre considérable de villes, et comprima des révoltes en Sardaigne et en Gaule : il mérita d'entrer dans la famille des Scipion par son mariage avec la fille de l'Africain, la célèbre Cornélie.

— 3. *Per socios ac nomen Latinum.* Voy. p. 132, n. 2.

— 4. *Per equites... dimoverat.* Les chevaliers, ordre intermédiaire entre le sénat et le peuple, tendaient nécessairement toujours à se rapprocher du sénat, par ce désir naturel aux hommes de se grandir.

— 5. *Actionibus.* Salluste a déjà employé ce mot dans ce sens au chapitre XLIII du *Catilina*.

— 6. *Triumvirum colonis deducendis.* Il était d'usage, quand on avait résolu de fonder une colonie (Voy., sur les colonies, *Catil.*, p. 44, n. 5), d'en charger trois commissaires.

Page 140 : 1. *Q. Metellus.* L'un des hommes les plus vertueux de son temps. Il reçut le surnom de *Numidicus*, à raison de ses succès contre Jugurtha. Il appartenait à la famille patricienne des Cécilius, l'une des plus anciennes et des plus considérables de Rome.

— 2. *M. Silanus.* Il fut vaincu en Gaule l'année même de son consulat.

— 3. *Adverso populi partium.* — *Adverso* est pris substantivement, comme notre mot *adversaire*; de là cette construction avec le génitif *partium*.

Page 142 : 1. *Alia omnia sibi cum collega ratus.* On a multiplié les contre-sens sur cette phrase, faute d'avoir saisi l'analogie qu'elle offre avec la tournure si connue : « *quid mihi tecum* (qu'y a-t-il de commun entre toi et moi)? » La pensée est que Métellus, sachant parfaitement que son collègue n'a rien à voir dans l'administration de la guerre de Numidie, dont lui seul est chargé, se met immédiatement à l'œuvre : s'il lui eût fallu s'entendre avec un autre, il en serait nécessairement résulté des lenteurs.

Page 144 : 1. *Modestia*. C'est le mot propre pour exprimer la *discipline*, au point de vue de l'humilité du soldat qui obéit sans contrôler l'ordre qu'on lui donne. De même, *immodestia* se dit de l'*indiscipline militaire*. — *Disciplina*, qui se trouve quelques lignes plus bas, signifie également *discipline*, mais au point de vue de l'apprentissage (*discere*) qu'on en fait.

— 2. *Odos*, autre forme de *odor*. Salluste dit toujours de même *honos, labos*, etc.

Page 146 : 1. *Frumentum publice datum*. L'État, au lieu de fournir du pain au jour le jour, fournissait du blé au mois, à raison de quatre *modii* (environ 35 de nos litres) par mois pour chaque soldat.

— 2. *Ambitionem*, au sens étymologique de *ambire* (briguer), indulgence intéressée en vue de se populariser. Le sens d'*ambition* dérive de celui-là, parce que l'ambitieux est obligé de briguer, d'intriguer, pour arriver aux honneurs.

— 3. *Ne miles gregarius... statuisse*. Dans les temps d'austère discipline, le soldat romain marchait excessivement chargé, portant armes, vivres, ustensiles, pieux et palissades : plus tard on se fit aider par des esclaves, qui se multiplièrent au point qu'on finit par en compter en quelque sorte plus que de soldats. Métellus réforma donc cet abus, ne laissant l'aide des esclaves et des bêtes de somme qu'*aux autres*, c'est-à-dire aux officiers, et encore les astreignant à rester dans de rigoureuses limites.

Page 148 : 1. *Supplicis*. — *Supplicia* se disait, non-seulement des supplications (voy. *Catil.*, p. 26, n. 4), mais encore du rameau d'olivier ou de verveine entouré de bandelettes, et de tout l'appareil des suppliants. Ainsi l'explique le grammairien Festus (du III^e siècle avant J. C.) : *Supplicia sunt quæ caduceatores portant*.

Page 150 : 1. *Tentare* a pour sujet sous-entendu *Numidas*, et dépend de *credere* : il n'y aurait pas moyen d'arriver à un sens raisonnable en lui laissant le sujet des autres infinitifs, c'est-à-dire Métellus. Salluste construit parfois d'une manière irrégulière et obscure.

— 2. *Funditorum et sagittariorum*. C'étaient des troupes auxiliaires : les frondeurs se tiraient en général des îles Baléares ; les archers, de la Crète et de la Thrace.

— 3. *C. Marius*. Pauvre plébéien d'Arpinum, il dut à l'appui de Métellus le tribunat du peuple en 119. Plus tard, il devint préteur et servit sous Scipion au siège de Numance. Sa réputation d'habile

guerrier était faite, quand Métellus le choisit pour son lieutenant dans la guerre de Numidie. On verra, par la suite du récit de Saluste, que Marius se montra peu reconnaissant. Du reste, son histoire à partir de cette époque, ses consulats, ses proscriptions, sont choses connues de tout le monde.

Page 152 : 1. *Tribunis et præfectis*. Voy. *Catil.*, p. 174, n. 1.

— 2. *Velites*. Le corps des vélites fut créé pour aider la cavalerie : les vélites, soldats jeunes, agiles, et armés à la légère, se tenaient en croupe derrière les cavaliers ; puis, au premier signal, ils s'élançaient de là, se faisaient fantassins, et portaient, comme voltigeurs, le désordre dans les rangs ennemis.

— 3. *Vacca*. Voy. p. 94, n. 3.

— 4. *Juvaturum*. Forme rare de *juvare* ; cependant Pline le jeune a dit aussi (*lettres*, IV, 15) : « *Ut illum... omni ope, labore, gratia simus juvaturi.* » — De plus, *juvaturum* joue ici le rôle d'infinif futur invariable, à peu près comme *fore* dans le verbe *esse*. Aulu-Gelle (I, 7) cite des exemples analogues ; entre autres : « *Hanc sibi rem præsidio sperant futurum,* » de Cicéron ; et : « *Credo inimicos meos hoc dicturum,* » de C. Gracchus.

— 5. *Impensius modo*, plus activement seulement, c.-à-d. encore plus activement. Cette locution a été formée comme *tantummodo*, *dummodo*, etc.

Page 156 : 1. *Millia passuum viginti*. Environ sept lieues (Voyez page 216, note 4).

— 2. *Media*, intermédiaire (entre la montagne, le fleuve et la colline, qui, ainsi qu'il est plus clairement indiqué au début du chapitre suivant, allait obliquement de la montagne au fleuve).

— 3. *Turmas atque manipulos*. Les anciens ne se faisaient pas faute d'appliquer aux autres peuples les dénominations usitées chez eux-mêmes. On a déjà pu remarquer, au chap. XII, le mot *licitor* appliqué à un officier du palais de Jugurtha, et, au chap. LIII du *Catilina*, l'expression *legionibus hostium*.

Page 158 : 1. *Decuerint*. S.-ent. *provideri*. La tournure par l'impersonnel *decuerit* est plus ordinaire.

— 2. *Uti*, etc. et *Ne*, etc. dépendent directement de *provisa*. La construction de toute la phrase est celle-ci : *omnia suis provisæ : (scilicet provisum) locum superiorem ; (provisum et illud), uti etc. ; (provisum et illud), ne, etc.*

— 3. *Conspicatur* est à dessein sans régime; car Métellus aperçoit bien quelque chose, mais quoi? il l'ignore.

— 4. *Incerti quidnam esset.* — *Incertus* et *certus*, de *cernere* (distinguer), sont de l'usage le plus ordinaire dans le sens passif de *indistinct* ou *distinct*, appliqué aux choses (*res incerta*, *res certa*): or ici les Numides sont de véritables choses, au point de vue de l'observateur qui ne les distingue pas; ils sont indistincts (*incerti*). Cela posé, reste l'hellénisme *ἄδηλοι τί ποτε τοῦτ' ἄν εἶη*, indistincts (quant à ce que ce pouvait être, c.-à-d. laissant indistinct ce qu'ils étaient).

Page 160 : 1. *Triplicibus subsidiis.* Ces trois lignes qui s'appuient mutuellement, ce sont, suivant l'usage, les hastaires au premier rang, puis les princes (*principes*), puis les triaires.

— 2. *Transvorsis principibus.* Métellus, après avoir formé son armée en bataille, c'est-à-dire sur trois lignes, ne peut pas la mettre en marche sur une pareille largeur : il commande demi-tour, ce qui transforme la première ligne (*principia*), c.-à-d. celle des hastaires, de *rang* en *file* (*transversa*), et donne une longue colonne étroite. Ce mouvement d'ailleurs n'altère en rien l'ordre qu'il vient d'établir (*sicuti instruxerat*), puisqu'il suffira d'un simple demi-tour en sens inverse pour que la *file* redevienne le premier *rang* de front.

— 3. *Rutilium.* Ce fut, dit un ancien, l'homme le plus honnête qui ait vécu. Il se distingua, non-seulement comme guerrier, mais encore comme orateur, comme philosophe (il était disciple du fameux stoïcien Panétius) et comme écrivain. Quand Métellus le choisit pour lieutenant, il avait déjà servi à Numance comme tribun militaire; puis il était devenu tribun du peuple, questeur et préteur. Il parvint au consulat en 106. Plus tard, il fut exilé par une sentence inique et se retira à Smyrne, où il composa une histoire de son temps et des mémoires; ces ouvrages, aujourd'hui perdus, étaient fort estimés.

Page 162 : 1. *Post principia* ne signifie pas derrière la tête de la colonne de marche; évidemment *principia* est la reprise du *principibus* qui termine le chapitre précédent, et désigne les hastaires, provisoirement convertis en ligne de *files*, mais destinés à redevenir le *premier rang* de front au moment du combat. (Revoir les notes 1 et 2 de la page 160.)

— 2. *In agmine principes.* On a vu en effet, à la fin du chapitre précédent, la cavalerie placée aux deux ailes de l'armée for-

mée en corps de bataille : donc le demi-tour à gauche a nécessairement converti l'aile gauche en avant-garde et la droite en arrière-garde.

Page 168 : 1. *Die*. Vieux génitif pour *diei*, ainsi qu'au chapitre *xcvii*, dans cet exemple cité par Aulu-Gelle : *vix decima parte die reliqua*. Virgile l'a employé également dans les *Géorgiques* (I, 208) : *Libra die somnique pares ubi fecerit horas*.

— 2. *Evadunt* n'emporte pas ici l'idée de *s'échapper*, mais seulement celle de *sortir d'un lieu bas pour arriver à un lieu plus élevé*. Virgile a dit de même (*Énéide*, II, 458) : *Evado ad summi fastigia culminis*. Et Tite Live (V, 47) : *Tanto silentio in summum evasere*.

— 3. *Ignara*. Voy. p. 66, n. 1.

Page 170 : 1. *Lætique*. La joie de leur succès, en leur inspirant de la sécurité, pouvait, aussi bien que la fatigue, les décider à attendre où ils étaient, si l'inquiétude causée par l'absence prolongée de Métellus n'eût été plus forte encore.

Page 172 : 1. *Streptitu, veluti hostes adventare*. La construction par *tanquam adventarent* eût été plus ordinaire et plus claire ; du reste, le sens est le même.

Page 174 : 1. *Ubi gentium aut quid agitare*. Avec *ubi gentium*, *agitaret* signifie *passait* (son temps), *était* ; avec *quid*, il signifie *faisait* ; il est donc pris à la fois comme neutre et comme actif. On peut revoir deux exemples de ces doubles constructions à la page 50, note 2, et un troisième à la page 118, note 2.

Page 178 : 1. *Necubi*, forme syncopée de *neculbi*, vient directement de *ne quis*. Ces formes en *ibi*, conservées dans *tibi*, *sibi* et quelques autres, un peu modifiées par la syncope dans *cui*, *alicui*, *nulli* (pour *nullibi*, qui est resté comme adverbe), sont de vieux datifs singuliers, de même que celles en *ibus* étaient des datifs pluriels ; c'est ainsi qu'on trouve encore dans Virgile *ibi* pour *ei* (de *is*) : *Ter conatus ibi collo dare brachia circum* ; et, dans Plaute, *ibus* pour *eis* : *Ut ibus dinumerem stipendium*. Les formes datives *nullibi*, *cubi*, *alicubi*, etc., faisaient, dans l'origine, fonction d'ablatifs, comme les datifs grecs, et l'on sous-entendait *loco*.

Page 182 : 1. *Zamam*. A cinq jours de marche à l'ouest de Carthage. Il n'en reste rien.

— 2. *Quia fallere nequibant*. L'histoire est pleine des atroces sup-

plices que l'on faisait subir aux transfuges quand on parvenait à les reprendre.

— 3. *Siccam*. Auj. *Kef*, dans le royaume de Tunis.

Page 184 : 1. *Signa inferre*, se porter en avant. On portait en effet les enseignes du côté où l'armée devait se diriger. César (*Guerre des Gaules*, VII, 67) : « *Si qua in partenostri laborare videbantur, eo signa inferri Cæsar aciemque converti jubebat.* »

Page 186 : 1. *Prælium in manibus facere*. — *In manibus* est absolument identique à *cominus* (de près), qui est formé de *cum manibus*, ainsi que *eminus* (de loin) l'est de *e manibus*. Thucydide avait dit de même : Γενομένης δ' ἐν χερσὶ τῆς μάχης.

Page 188 : 1. *Ad se vorsum*. Voy. *Catil.*, p. 162, n. 3.

— 2. *Inultos*, impunis. Cet emploi passif, qui n'est pas très-rare avec les noms de choses, l'est beaucoup plus avec les noms de personnes; cependant Horace a dit de même (*Odes*, I, 2) : « *Neu sinas Medos equitare inultos.* »

Page 194 : 1. *Scalis egressi*, parvenus en haut au moyen des échelles. Rapprocher cet *egressi* du mot *evadunt*, expliqué plus haut (p. 168, n. 2).

Page 198 : 1. *Illo*, peu grammatical pour *ipso*, représente évidemment Jugurtha.

— 2. *Arcessiri*. Vieux pour *arcessi*. Du reste, ce verbe, en devant de la troisième conjugaison, a conservé quelques formes de la quatrième (*arcessivi*, *arcessitum*), comme tant d'autres (*petere*, *cupere*, etc.).

— 3. *Argenti pondo ducenta millia*. S.-ent. *librarum*. — *Pondo*, vieil ablatif de *pondus*, ne s'est conservé que dans les expressions arithmétiques. — La livre romaine pesait environ 327 grammes, 187 milligrammes. Le total du tribut imposé par Métellus est donc de 65 437 400 grammes, poids qui représente un peu plus de treize millions de francs.

Page 200 : 1. *Ad imperandum*, pour qu'on (lui) commandât. De même, au chap. V : *Quo ad cognoscendum omnia illustria magis sint*, afin que tout soit plus clair pour qu'on l'étudie; dans Virgile (*Églogues*, VIII, 71) : « *Cantando rumpitur anguis*, » le serpent crève quand on prononce sur lui des formules magiques; dans Justin (XVII, 3) : « *Athenas erudiendi gratia missus*, » envoyé à Athènes pour qu'on l'y

instruisit. Il serait facile de multiplier les exemples de géronatifs ainsi construits : ils semblent pris passivement, mais ils restent réellement actifs avec ellipse du sujet *on*, puisqu'ils sont souvent accompagnés de régimes directs comme dans ce passage de l'*Énéide* (II, 6) : « *Quis, talia fando, ... temperet a lacrimis?* Qui pourrait retenir ses larmes si l'*on* faisait devant lui un tel récit? »

— 2. *Tisidium*. On n'a aujourd'hui que des conjectures sur la position précise de cette ville.

— 3. *C. Mario... haruspex dixerat*. Marius était ou feignait d'être très-superstitieux. Plutarque rapporte qu'il se faisait accompagner dans toutes ses expéditions d'une magicienne de Syrie. Au fond, la conscience de son talent et un mot de Scipion Émilien avaient pu suffire à éveiller en lui des projets ambitieux. On demandait à Scipion, sous les murs de Numance, qui pourrait jamais l'égaliser : « Ce jeune homme, » répondit-il, en désignant Marius.

Page 202 : 1. *Arpini*. Arpinum, ville municipale du Latium, patrie de Cicéron. Aujourd'hui *Alpino*, dans le royaume de Naples.

— 2. *Per omnes tribus*. Il y avait, à cette époque, trente-cinq tribus.

Page 204 : 1. *Ad id locorum*. Nous disons, avec la même image, *jusque-là*. De même nous avons traduit *illico* (in loco) par *sur-le-champ*. C'est qu'en effet l'analogie est frappante entre les divisions du temps et celles du lieu.

— 2. *Superabant*. Ce verbe, au sens neutre, emporte toujours une idée de superflu, d'excès. *Catil.*, xx : « *Quis tolerare potest illis divitias superare?* »

Page 206 : 1. *Contubernio*. Ce mot désignait proprement la vie commune de plusieurs soldats réunis en une même *chambrée* : ici il est employé par analogie.

— 2. *Viginti*. Il fallait avoir quarante-trois ans pour se mettre sur les rangs : le fils de Métellus en avait à peine vingt, et Marius déjà quarante-huit. L'affront était sanglant. Marius s'en vengea plus tard par l'exil de Métellus. Le fils dont il est ici question mérita alors le surnom de *Pius*, pour le zèle avec lequel il demanda au peuple le rappel de son père.

— 3. *Ambitosum*. Voy. p. 146, n. 2.

Page 208 : 1. *Secundum heredem*. Héritier dans le cas où Adher-

bal, Hiempsal et Jugurtha, portés en première ligne, mourraient tous trois sans enfants.

Page 210 : 1. *Anxium*. Voy. p. 36, n. 1.

— 2. *Negotiatores*. Les chevaliers exerçaient à la fois, dans les provinces, le négoce pour leur propre compte, et la perception des impôts pour le compte de l'État.

Page 212 : 1. *Quo est* pour *apud quos*. Salluste emploie volontiers l'adverbe de lieu pour le relatif précédé d'une préposition. Chap. XIV: *unde minime decuit* pour (*ab eo homine*) *a quo*... Chap. LXXV: *eoque imponit vasa* pour *et in id (pecus)*...

Page 214 : 1. *Inermos*. Voy. *Catil.*, p. 172, n. 10.

Page 216 : 1. *Intestabilis* se disait proprement de l'homme déclaré indigne soit de témoigner en justice, soit de rien donner ou recevoir par testament.

— 2. *Numidas equites*. Ceux qui servaient comme auxiliaires dans l'armée romaine.

— 3. *Horam tertiam*. Les Romains partageaient le jour en douze heures, du lever au coucher du soleil, et la nuit en quatre veilles de trois heures chacune, de son coucher à son lever. Ces heures variaient donc de durée suivant les saisons, plus longues le jour et plus courtes la nuit en été, et réciproquement en hiver. Au temps de l'équinoxe, les vingt-quatre se trouvaient égales entre elles et égales aux nôtres : la première heure du jour commençait alors à six heures du matin, et la première veille à six heures du soir.

— 4. *Mille passuum*, chaque millier de pas, ou *mille*, équivaut à 1 kilomètre 475, c'est-à-dire à 1 kilomètre et demi environ.

Page 218 : 1. *Opulens*. Vieux pour *opulentus*, *a*, *um*.

Page 220 : 1. *Capite pœnas solvit*. Turpilius, client de la famille Cécilia, fut condamné par les intrigues de Marius. Son innocence fut établie par la suite, et Marius se vanta d'avoir attaché au cœur de son rival une furie vengeresse du sang de son hôte (*ἀλάστορα ξενοκτόνον*, dit Plutarque).

— 2. *Civis ex Latia*. Salluste donne à entendre que Turpilius n'eût pas été condamné à mort, s'il eût été de Rome. Cependant il paraît bien établi d'ailleurs que les lois *Porcia* et *Sempronia*, qui substituaient pour tout citoyen romain le droit d'exil à la peine capitale, n'étaient guère appliquées dans les camps.

— 3. *Suspiciens*. Exemple unique dans le sens de *souçonner*. Toutefois il a dû l'avoir à l'origine tout aussi bien que *suspectus*, puisque tous deux appartiennent au même verbe; c'est donc un archaïsme, heureusement rajourni par l'opposition qui l'a attiré et qui l'explique suffisamment.

— 4. *Superaverant*. Voy. p. 204, n. 2.

Page 222 : 1. *Inter hiberna Romanorum*. Cette position de Nabdalsa ne peut surprendre, si l'on se rappelle que Métellus a pris ses quartiers d'hiver dans la partie de la province romaine la plus voisine de la Numidie, et laissé des garnisons nombreuses en Numidie même (Voy. ch. LXI).

— 2. *Novum*. Le projet, par exemple, d'acheter de nouvelles faveurs en dénonçant son complice.

Page 224 : 1. *Rem omnem, uti acta, cognovit*. Hellénisme pour *uti res omnis (esset) acta cognovit*. A la rigueur, on pourrait expliquer par : dès qu'il eût appris comment le tout s'était passé. Mais la scène de l'intérieur de la tente n'ayant pu avoir de témoins, mieux vaut entendre *cognovit* dans le sens de *comprendre*.

Page 226 : 1. *Post id locorum*, à partir de là. Voy. p. 204, n. 1.

— 2. *Offensum sibi* ne signifie pas *offensé par lui*, mais bien *piqué contre lui* (par suite de ses offenses) : c'est le sens constant de *offensus*, construit avec le datif de la personne.

— 3. *Domum dimittit*. Suivant Plutarque, Métellus ne laissa partir Marius que douze jours avant les comices; mais Marius se hâta tellement qu'il fit la route en six, et put encore arriver en temps utile pour se présenter au peuple et solliciter ses suffrages.

Page 228 : 1. *Capitis arcessere* (s.-ent. *judicio*. Cic. *de Offic.* II, 14 : *arcessere innocentem judicio capitis*), citer en justice, accuser dans une affaire qui intéresse la tête. Il ne s'agit, du reste, dans toutes les formules de ce genre, que de la tête *civile* : le citoyen exilé mourait civilement, ne comptait plus pour une tête dans l'Etat.

— 2. *Post multas tempestates*. Il faudrait bien se garder d'entendre par là des tempêtes politiques : Salluste emploie à chaque page *tempestas* et *tempestates* pour *tempus* et *tempora*.

— 3. *Decreverat*. Voy. la fin du chap. LXII.

Page 232 : 1. *Potiti* se trouve construit ici à la fois avec un abla-

tif et un génitif : on a pu remarquer déjà avec quelle facilité Salluste admet ces doubles constructions. Voyez *Catil.*, p. 82, n. 1.

— 2. *Tuta*. Vieux pour *tuita*, de *tueri*.

— 3. *Thalam*. Ville dont on ignore aujourd'hui la position exacte.

— 4. *Eo*. Voyez page 212, n. 1.

Page 236 : 1. *Infectum*. Comme en général ce qui ne s'est pas fait n'était pas possible pour celui qui l'a tenté, on passe assez naturellement du sens de *non fait* à celui de *non faisable*. De même *invictus*, invincible; *immotus*, immobile; etc.

— 2. *Posse putabat* est peu régulier pour *se posse putabat*, mais plus rapide, et par cela seul tout à fait dans les habitudes du style de Salluste.

— 3. *Vineas... administros*. Sur *vineas*, *aggerem*, *turribus*, voy. p. 76, n. 1, et p. 124, n. 4. — *Administros* désigne les travailleurs, aidant par leurs travaux les combattants.

Page 238 : 1. *Arietibus*. Le bélier consistait en une longue poutre, armée à l'une de ses extrémités d'un fer en forme de tête de bélier : cette poutre, suspendue par le milieu, à l'aide de chaînes, à une autre transversalement fixée sur deux poteaux, était mise en mouvement par cent hommes, plus ou moins, et incessamment lancée contre le mur qu'il fallait battre en brèche.

Page 240 : 1. *Navi*. Autre orthographe de *gnavi* : de là le verbe *navare*, donner avec zèle. Sans doute le G était muet devant le N; car on trouve de même *narus* et *gnarus*, *natus* et *gnatus*, *nosco* et *gnosco* : l'usage a tantôt conservé, tantôt supprimé le G.

— 2. *Accepimus*. L'auteur parle évidemment des traditions qu'il a personnellement recueillies, et non de l'histoire en général : *accepimus* est donc pour *accepi*.

— 3. *Ex re*. Les Syrtes (*Σύρτιδες*, de *σύρειν*, *trahere*, attirer) doivent leur nom au phénomène décrit dans les lignes qui suivent.

— 4. *In extrema Africa*. L'extrémité orientale de l'Afrique, en ayant soin d'en déduire l'Égypte (Voy. p. 62, n. 4).

Page 242 : 1. *Regis*. Le roi de la Numidie, dont Leptis faisait évidemment partie, d'après toute la fin de ce chapitre.

Page 244 : 1. *Gignentium*, végétaux. Ce participe actif de *gignere* prend un sens passif en vertu de la même exception qui a fait donner

à *animantia* le sens d'*êtres animés*, et qui nous fait dire une *musique chantante*, une *couleur voyante*, etc.

Page 248 : 1. *Honestâ... vendere*. Trafiquer du juste, c'est, par exemple, vendre sa voix pour appuyer une mesure juste qu'on devrait soutenir même gratuitement; trafiquer de l'injuste, c'est la vendre pour soutenir une mesure injuste qu'on ne devrait appuyer par aucune considération. Voy. *Catil.*, p. 74, n. 10.

Page 250 : 1. *Tum sese*, etc. Phrase très-elliptique, dans laquelle les mots *hostem fore* tiennent lieu du triple rapport : *hostem esse*, après *sese*; *hostes fuisset*, après *Carthaginienses*; enfin *hostem fore*, à l'endroit où il se trouve.

— 2. *Moras agitando* n'a pas pour sujet Bocchus, mais l'indéfini *on* : si l'on tardait, en cas de lenteurs. C'est un nouvel exemple à ajouter à ceux de la note 1, p. 200, et particulièrement au dernier.

Page 252 : 1. *Alii*. S.-ent. *aiebant*, impliqué dans *vortebant*. — *Multi*. S.-ent. *aiebant Metellum sic se gerere*, impliqué dans le mouvement général de la phrase.

Page 256 : 1. *Ei... jussit*. Ce datif *ei* n'est régulier après *jussit*, qu'en ce que *jussit* perd le sens de *ordonner* pour prendre celui de *adjuger* (*jussu suo dedit*).

— 2. *Multus atque ferox*. Emploi un peu poétique de l'adjectif pour l'adverbe.

— 3. *Singulos, universos*. Pluriels qui dépendent de *nobiles*, impliqué dans *nobilitati*.

— 4. *Illis dolentia*. En général, *dolens* ne se dit que de la personne qui souffre; Salluste le dit ici, par exception, de la chose qui fait souffrir, dans le sens de la forme unipersonnelle *hoc mihi dolet*.

— 5. *Quæ opus erant*. Le plus souvent, *opus est* forme une locution unipersonnelle, construite avec l'ablatif : *quibus opus erat*, les choses dont il-était-besoin. Parfois aussi il reste substantif, et se construit soit, comme ici, avec l'objet du besoin pour sujet : *quæ opus erant*, les choses qui étaient un besoin; soit avec le génitif du même objet : *quorum opus erat*, les choses dont le besoin était. On trouve enfin l'accusatif : *Puero opus est cibum* (Plaute); mais il faut alors sous-entendre *esse*, et considérer la locution infinitive *cibum esse* comme sujet de *est*, ce qui ramène cette dernière construction à celle qu'a adoptée Salluste.

— 6. *Populis et regibus*. Les peuples et les rois étrangers à l'Italie.
— *Sociis*. Les alliés italiens.

— 7. *Homines emeritis stipendiis*. Les hommes qui avaient gagné toutes leurs soldes, c.-à-d. fini leur temps de service, ne pouvaient plus être contraints de s'enrôler. Aussi Salluste, en modifiant *cogere* par *ambiundo*, indique-t-il qu'il ne s'agit ici que d'une contrainte morale.

Page 260 : 1. *Clientelæ*. Certaines familles avaient soit à Rome, soit hors de Rome, un nombre considérable de clients, parfois tous les habitants d'une ville ou même une nation entière. Il s'agit surtout ici des clients romains, ou appartenant aux peuplades italiennes qui avaient reçu le droit de suffrage; or telles étaient les obligations morales de dévouement imposées par l'usage aux clients, que le patron trouvait réellement en eux un formidable appui, quand ils étaient nombreux.

— 2. *Infirma*. Marius dit *faibles* pour faire entendre *nuls*.

— 3. *Invadendi*. Il faut bien se garder de sous-entendre *me* : Marius s'efface à dessein; il a intérêt à faire croire que c'est le peuple qui est menacé. Aussi la conséquence qu'il tire de cette attaque projetée, c'est qu'il doit redoubler d'efforts pour empêcher que le peuple ne soit pris, opprimé par les nobles.

Page 262 : 1. *Temperare*. S.-ent. *sibi*, qui est ordinairement exprimé.

— 2. *Ambitionem*, ambition, ou désir de popularité : les deux idées se confondent ici.

— 3. *Globo*, tourbe. Expression pleine de dédain.

— 4. *Prosapia*. Vieux mot, rajeuni avec beaucoup d'à-propos dans la bouche du rude et grossier Marius : il emporte la même idée de dédain que notre mot *lignée*.

— 5. *Multarum imaginum*. Voy. *Catil.*, p. 16, n. 1.

— 6. *Trepidat, festinet*. Ces mots désignent les mouvements confus, désordonnés, de l'homme qui ne sait plus où donner de la tête (Voy. *Catil.*, p. 70, n. 1).

— 7. *Sumat... officii*. Attaque indirecte contre Métellus : Marius donne à entendre que les succès obtenus contre Jugurtha ne sont dus qu'à ses propres conseils.

Page 264 : 1. *Nam gerere... prius est*. Dureau-Delamalle avait tra-

duit : « Car bien que l'on ne puisse exercer qu'après avoir été mis en exercice, il faut pourtant l'avoir appris et le savoir auparavant. » Toute l'économie de la phrase latine disparaissait, mais la pensée de l'auteur était comprise. — M. Burnouf a proposé, et l'on a adopté depuis : « Car de ces deux choses, exercer et obtenir le consulat, si l'exercice est la dernière dans l'ordre des temps, c'est la première pour l'importance et les résultats. » Il s'est fondé surtout sur ce que Salluste paraît reproduire une phrase de Démosthène, ainsi conçue : « Τὸ γὰρ πράττειν, τοῦ λέγειν καὶ χειροτονεῖν ὕστερον ὢν τῆ τάξει, πρότερον τῆ δυνάμει καὶ κρείττον ἔστι. » — Mais, de ce que Salluste copie évidemment le mouvement de la phrase grecque, il ne s'ensuit pas qu'il prétende en rendre exactement tous les termes; la position est tout autre chez les deux auteurs. Démosthène n'a pas engagé d'avance le sens de πρότερον et ὕστερον par un *proposteri* (faisant tout à rebours), et chez lui la pensée reste logique et bien suivie malgré le jeu de mots; avec la traduction de M. Burnouf, le raisonnement cesse d'être cohérent, et il ne reste qu'un mauvais calembour. La seule idée juste est donc que l'homme appelé par l'élection à l'exercice du consulat, ou d'une charge quelconque, doit être en quelque sorte depuis longtemps consul, préteur, etc., par l'habitude qu'il a prise de se figurer revêtu de ces fonctions et de se rendre compte de la conduite qu'il tiendrait dans telle ou telle circonstance donnée.

— 2. *Naturam*. Ce mot perd ici le sens vague de *nature*, pour redevenir le substantif du verbe *nasci*, le naître, la naissance; comme tous les mots de forme analogue : *scriptura*, le écrire, l'écriture; *pictura*, le peindre, la peinture, etc.

Page 268 : 1. *Hastas*. Les javelines d'honneur n'avaient pas de fer (*hastæ puræ*) : elles se donnaient au soldat qui le premier avait tué un ennemi, etc. — *Vexillum*. L'étendard d'honneur était une petite banderole de diverses couleurs, avec ou sans broderie : on le portait ou on le faisait porter devant soi au bout d'une pique. Agrippa, lieutenant d'Auguste, en reçut un, couleur vert-de-mer, pour ses succès sur mer. — *Phaleras*. Espèces de colliers composés de bulles d'or ou d'argent, et différant des colliers ordinaires (*torques*) en ce que ceux-ci n'entouraient que le cou, tandis que les *phalera* (littéralement *harnais*) descendaient jusque sur la poitrine. Sil. Italic. XV, 261 :

..... *Phaleris hic pectora fulget,*
Hic torque aurato circumdat bellica colla.

— *Alia militaria dona*. Notamment les colliers proprement dits (*torques*), les bracelets (*armillæ*), les chaînettes (*catellæ*), les agrafes d'honneur (*fibulæ*), etc.; sans compter les couronnes (*murales, civicæ*, etc.), récompenses de premier ordre, dont il ne peut guère être question ici puisqu'elles ne sont pas spécialement mentionnées.

Page 270 : 1. *Parum* serait peu régulier pour *parvi*, si l'on prenait *facio* dans le sens de *estimer*. Mieux vaut donc expliquer ainsi : je fais peu cela, je m'occupe peu de cela (de bien arrondir mes périodes).

— 2. *Doctoribus*. Les Grecs eux-mêmes : de tout temps les Romains affichèrent assez de mépris pour la valeur de ce peuple, qui n'avait pas su leur résister.

— 3. *Tute* pour *tu*. Le *te* est enclitique.

Page 272 : 1. *Neque histrionem... habeo*. C'est en 186 av. J. C., suivant Tite Live, que Manlius Vulson et son armée rapportèrent d'Asie le luxe des festins, et qu'on y fit paraître pour la première fois des musiciens et des histrions. « Alors, ajoute-t-il, le cuisinier, jadis le dernier des esclaves, devint un objet de prix : ce qui n'était qu'un service fut réputé un art. » — Le *villicus* était l'esclave préposé à la culture des terres du maître : c'était une sorte d'intendant, un homme de confiance.

Page 274 : 1. *Avaritiam* fait allusion à *Bestia*; *imperitiam*, à *Albinus*; *superbiam*, à *Métellus*.

— 2. *Mehercule*. Corruption de *me Hercules* (sous-entendu *adjuvet*) qu'Hercule me soit en aide!

Page 276 : 1. *Militaris ætas*. A partir de 17 ans.

— 2. *Decebat* pour *deceret*. Voy. p. 46, n. 1.

— 3. *Utilibus*. On a déjà pu remarquer que cet adjectif, chez Saluste, aussi bien que *usus* dans la locution *quæ usui forent*, emporte en général une idée, non-seulement d'utilité, mais de nécessité : cette remarque est un nouvel argument en faveur de l'opinion que nous avons soutenue dans la note 4, p. 78, du *Catilina*.

Page 278 : 1. *Neque ex classibus*. Servius Tullius avait divisé le peuple en six classes, qui se subdivisaient à leur tour en centuries. Les cinq premières classes formaient ensemble 193 centuries, tandis que la sixième, composée de toute la populace indigente, n'en formait qu'une seule : il s'ensuivait que cette sixième classe, réduite, dans le vote par centuries, à 1/194 de suffrage, était réellement privée de

tout droit politique. En même temps elle était en général réputée incapable de fournir des recrues aux armées : on ne supposait pas ceux qui la composaient assez intéressés à la défense publique. Si donc Marius eût fait l'enrôlement dans l'ordre des classes, il eût trouvé, selon toute apparence, plus que le contingent nécessaire dans les 193 premières centuries, et ne fût pas descendu jusqu'à cette dernière; en enrôlant les volontaires qui se présentaient, il put prendre à son gré les prolétaires comme les autres.

— 2. *Capite censos*. On inscrivait sur les listes du cens le nom de chaque citoyen et l'état de sa fortune; or, lorsqu'il s'agissait d'un homme qui n'avait rien, qui n'était utile à la patrie qu'à titre de *prolétaire* (fournissant des enfants, *proles*), on ne pouvait inscrire que son nom, constater que l'existence de sa tête; ces gens étaient dits *capite censi*.

— 3. *Bonorum* désigne les citoyens *capables* du service militaire, c'est-à-dire ceux des cinq premières classes, plus riches et mieux posés que ceux de la sixième.

— 4. *Expletis*. Marius, à son arrivée en Afrique, compléta les légions qui s'y trouvaient déjà, à l'aide des suppléments qu'il amenait d'Italie.

Page 280 : 1. Construisez : *ceterum levia, alia aliis locis*. Évidemment *levia* se rapporte à tous les combats, et non à *alia* seulement.

— 2. *Reges*. Retour à Jugurtha et Bocchus, qui avaient opéré leur jonction, ainsi qu'on l'a vu plus haut (ch. LXXXI).

— 3. *Excipitur*. On fit plus : on lui décerna le triomphe; on lui donna le surnom de *Numidicus*; on n'hésita pas à l'absoudre, sans même vouloir jeter les yeux sur ses livres, de l'accusation de concussion portée contre lui par un tribun.

Page 282 : 1. *Belli patrandi*. S.-ent. *rationem esse*. Salluste affectionne cette construction. *Catil.*, VI : *Quod conservandæ libertatis atque augendæ reipublicæ fuerat*; et chap. XLVI : *Eorum impunitatem perdundæ reipublicæ fore*.

— 2. *Nudatum est* pour *nudatum iri*.

— 3. *Velle* (s.-ent. le sujet *se*), dépend de *qui dicerent*, impliqué dans *nuntios*.

— 4. *An*, etc. Phrase très-elliptique pour *an (sine simulatione id fecerit), mobilitate... solitus*.

Page 284 : 1. *In manus venturum*. Voy. p. 186, n. 1.

— 2. *Capsa*. Brûlée par Marius, puis reconstruite plus tard, cette ville fut de nouveau détruite par J. César. On ignore quelle était sa position exacte.

— 3. *Hercules Libys*. L'un des quarante-trois, sans doute, que compte Varron (Voy. p. 64, n. 3).

— 4. *Habebantur* est pris à la fois dans deux sens différents : il signifie *étaient traités*, avec le premier complément, et *étaient réputés*, avec le second. C'est un nouvel exemple à ajouter à tous ceux que nous avons déjà notés de ces doubles constructions si familières à notre auteur.

Page 288 : 1. *Exornat*. — *Ornare* signifie proprement *équiper, fournir de, arranger* : *ornare* n'est qu'un sens dérivé. On a déjà vu, dans le *Catilina* (ch. XXXVI) : *Dum vicinitatem armis exornat*. L'expression *ornare provincias* signifiait *régler* tout ce qui regardait l'administration des provinces. Ici il est sans régime et signifie *arranger, disposer* (tout), dans le sens le plus vague, et spécialement l'ordre des marches, ainsi qu'il résulte des lignes suivantes.

— 2. *Laris* pour *Lares*, accusatif pluriel de *Lares, ium*. Petite ville aujourd'hui perdue.

— 3. *Tanam*. On ignore la position exacte de ce fleuve.

Page 290 : 1. *Duum millium*. Voy. p. 216, n. 4.

Page 294 : 1. *Ad aliam rem aggreditur*. Construction insolite : l'emploi de la préposition semble ramener davantage le verbe, du sens de *entreprendre*, au sens plus étymologique de *marcher vers, passer à*.

— 2. *Non eadem asperitate*. On a vu, au chapitre LXXXIX, que la difficulté de la prise de Capsa consistait surtout dans la nature impraticable des abords : *Muniti non mœnibus modo, verum etiam multo magis locorum asperitate*. Il semble donc que *asperitas* soit repris ici à dessein, comme moins vague que *difficultas*.

— 3. *Mediocri castello satis patens*, où il y avait tout juste la place d'un petit fort.

— 4. *Regis thesauri*. Voy. p. 124, n.

Page 296 : 1. *Pro opere*. — *Pro* signifie non-seulement *devant*, mais aussi *sur, au milieu de* : c'est ainsi qu'au chapitre LXVII, *pro*

tectis signifie sur les toits, du haut des toits : et que sans cesse *pro tribunali, pro suggestu*, sont pris pour sur le tribunal, à la tribune. Cependant l'idée de quelque chose qui avance est toujours dans l'ensemble : elle passe de la préposition au substantif même.

— 2. *Inter* est ici synonyme de *intra*, en dedans de, sous.

— 3. *Administrare*, travailler. Voy. p. 236, n. 3.

— 4. *Cochleas*. Les escargots, et surtout ceux d'Afrique, étaient un mets fort recherché.

— 5. *Egressus est*. Voy. p. 194, n. 1.

Page 298 : 1. *Quorum uti... nuntiavere*. Construction vicieuse, qui laisse *nuntiavere* sans sujet ; la construction régulière serait : qui, *ut eorum cujusque...*, *...nuntiavere*.

— 2. *Tubicinum et cornicinum*. La trompette était droite, et le cor recourbé :

Non tuba directi, non æris cornua flexi (Ovid. *Met.*, 1, 98).

Le cor n'était, du reste, à l'origine, qu'une simple corne : *Cornua, quæ nunc sunt ex ære, tunc e bubulo cornu fiebant*, dit Varron. Les mots *repente a tergo signa canere*, du chapitre suivant, expliquent le choix, fait par Marius, de cinq musiciens.

Page 300 : 1. *Illi qui centuriis præerant*. Périphrase assez étrange pour désigner simplement les quatre centurions, qui d'ordinaire commandaient des centuries, mais qui évidemment ne les avaient pas avec eux dans la circonstance présente.

— 2. *Numidica ex coriis*. Le bouclier numide (*cetra*) était petit, rond, fait en général de peau d'éléphant : celui des Romains était grand, embarrassant, formé de morceaux de bois réunis par des lames de fer et recouverts seulement de peau.

— 3. *Nisu*. Datif contracte pour *nisui*.

— Page 302 : 1. *Testudine acta*. Pour former la tortue, les soldats se pressaient les uns contre les autres, et élevaient tous leurs boucliers au-dessus de leurs têtes : ces boucliers s'emboîtaient comme les écailles d'une tortue et les mettaient à l'abri des traits ennemis. Parfois un second corps de soldats montait sur ce toit et formait une seconde tortue sur la première.

Page 304 : 1. *L. Sulla*. Il s'agit ici du fameux Sulla : sa dictature,

ses proscriptions, son abdication, sont trop célèbres pour qu'il soit besoin d'une notice sur son compte.

— 2. *Quos* se rapporte logiquement à *equites*, impliqué dans *equitatu*.

Page 306 : 1. *Neque enim alio loco... dicturi sumus*. Sans doute Salluste ne songeait pas encore à écrire sa grande histoire; car, dans les fragments qui nous en restent, il est souvent question de Sylla.

— 2. *Sisenna*. Auteur d'une histoire de Rome en vingt-deux livres, qui allait, de la prise de la ville par les Gaulois, aux guerres civiles de Sylla inclusivement. Cicéron le vante, tout en reconnaissant qu'il est loin d'être parfait. Comme Sylla, il appartenait à la famille *Cornelia*, ce qui explique peut-être le manque d'indépendance que lui reproche Salluste.

— 3. *Gentis patriciæ nobilis*. L'illustre famille *Cornelia*.

— 4. *Familia prope jam exstincta majorum ignavia*. La branche des Rufinus. Ils ne s'étaient jamais relevés de la flétrissure que leur avait imprimée, deux cents ans environ auparavant, le censeur Fabricius, en chassant du sénat, après deux consulats et une dictature, P. Cornélius Rufinus, coupable d'avoir en sa possession dix livres pesant de vaisselle d'argent, luxe inouï pour l'époque.

— 5. *De uxore honestius consuli*. Sylla eut cinq femmes, et le reproche que lui adresse ici Salluste est également fondé à propos d'autres. Peut-être s'agit-il pourtant de la quatrième, Cécilia Métella, qu'il répudia mourante, pour ne pas troubler et souiller par la présence d'un cadavre une fête magnifique qu'il donnait alors au peuple.

— 6. *Felicissimo*. Ce bonheur de Sylla était devenu proverbial, et l'on sait qu'après la mort de son rival Marius, il se donna lui-même le surnom de *Felix*.

Page 308 : 1. *Magis id laborare ut illi... deberent*. Cet *illi* est peu grammatical : l'usage est d'employer *sibi* ou *ipsi*, quand le pronom se rapporte au sujet du verbe principal (ici : *laborare*).

Page 310 : 1. *Die*. Voy. p. 168, n. 1.

— 2. *Nullo*. Si Salluste est resté fidèle à la construction *sibi munimento fore*, il faut que *nullo impedimento* soit au datif, ce qui ne souffre aucune difficulté (voy. *Catil.*, p. 74, n. 1). Mais il change si souvent ses constructions, qu'il a bien pu employer l'ablatif dans la

seconde phrase, après avoir employé le datif dans la première. Cicéron (*Ad Attic.*, X, 18) a dit avec l'ablatif : *Majore impedimento fuerunt.*

— 3. *Sarcinas colligere.* C'était l'usage, avant d'en venir aux mains, de se débarrasser de tout (*se expedire*) et de réunir les bagages dans un endroit donné.

Page 312 : 1. *Orbes facere.* C'était former des cercles en se tenant tous dos à dos, la face à l'ennemi, de façon à ne pouvoir être surpris d'aucun côté.

Page 314 : 1. *Manu consulere.* Alliance de mots très-hardie. *Consulere* (de *consilium*), ne se disant guère que d'un acte d'intelligence, surprend ici et frappe vivement l'esprit : il peint d'ailleurs à merveille la position de Marius, qui, ne pouvant plus *aviser* comme général aux intérêts des siens, se fait soldat pour soutenir encore ces mêmes intérêts; mais soldat intelligent, choisissant la place des coups qu'il portera en vue de protéger avec efficacité l'armée qui lui est confiée, en un mot, *avisant du bras* en quelque sorte.

— 2. *Pleno gradu.* Au pas ordinaire (*militari gradu*), dit Végèce, les soldats doivent faire vingt milles en cinq heures; au pas accéléré (*pleno gradu, qui citatior est*), ils en doivent faire vingt-cinq; au delà, ce n'est plus marcher, c'est courir.

Page 316 : 1. *Ut per vigiliis solebant.* A la fin de chaque veille, on donnait avec la trompette le signal de la suivante, pour appeler les soldats qui devaient relever ceux dont le temps était fini, et pour empêcher que l'armée ne s'endormit trop profondément.

Page 318 : 1. *In hiberna. S.-ent. pergit.* Ces ellipses sont assez fréquentes avec les verbes de mouvement. T. Live (XLI, 3) : *Tum demum nuntius ad tertiam legionem revocandam (s.-ent. missus est).* Florus (III, 10) : *reversus igitur in Galliam, classe majore in eumdem rursus Oceanum (s.-ent. proficiscitur).*

— 2. *Quadrato agmine.* Dans la marche carrée, c.-à-d. en bataillon carré, les soldats, en nombre égal dans tous les sens, pouvaient, au premier signal, faire face des quatre côtés à la fois, et empêcher toute surprise tentée contre eux.

— 3. *Dextumos*, pour *dextimos*, superlatif de *dexter*. De même : *sinister, sinisterior, sinistimus; exterus, exterior, extimus* ou *extremus; posterus, posterior, postremus* ou *postumus*.

— 4. *Curabat.* Nouvel exemple de double construction *curabo*.

actif dans ce dernier membre de phrase, est sous-entendu au sens neutre dans les deux précédents.

— 5. *Minime cari*. Moins précieux que les autres soldats, qui n'étaient pas entachés de trahison, on les exposait plus volontiers comme éclaireurs, chargés de reconnaître les positions ennemies.

Page 320 : 1. *Neque secus, atque iter facere, castra munire*. L'infinitif de la phrase incidente (*facere*) est attiré, à la façon grecque, par celui de la principale (*munire*) : l'imparfait indicatif *faciebat* serait plus régulier.

— 2. *Non tam diffidentia futuri quæ imperavisset*. — *Futuri* joue ici le rôle de futur infinitif invariable (Voy. p. 152, n. 4), et a pour sujet *quæ imperavisset* : c'est l'hellénisme *οὐκ ἀπιστία τοῦ ἔσεσθαι ἀκλεῦσσε*.

— 3. *Malo* est synonyme du *supplicio* du chapitre LXXXV. C'est le mot que les comiques emploient perpétuellement pour désigner les châtiments corporels, les supplices d'esclaves.

— 4. *Nisi*. C'est le *πλὴν* (*mais*) des Grecs : Salluste l'emploie souvent ainsi (Voy. notamment chap. XXIV et chap. LXVII). Au fond, il résulte toujours d'une ellipse considérable. Ici la pensée complète serait celle-ci : à moins donc que (sans nous préoccuper des motifs, nous constatons simplement ce fait, que)...

Page 322 : 1. *Atque*. Liaison irrégulière, qui suppose *redibant*, au lieu de *redeunt*, dans la première partie de la phrase.

— 2. *Advorsum omnia paratus*. Voy. p. 318, n. 2.

Page 324 : 1. *Bocchus cum peditibus... invadunt*. Salluste a déjà dit (*Catil.*, XLIII) : *Lentulus cum ceteris... constituerant*. C'est que, logiquement, *cum peditibus*, *cum ceteris*, équivalent à *et pedites*, *et ceteri* : toutefois ce pluriel n'est pas grammatical.

— 2. *Ad pedites*. M. Burnouf pense qu'il s'agit des fantassins romains : sans quoi, dit-il, l'auteur n'ajouterait pas *ibi latine*, etc. — Mais, 1° si *pedites* ne désigne pas l'infanterie de Bocchus, à quoi bon *cognito Bocchi adventu* ? en quoi la connaissance de l'arrivée des Maures influe-t-elle sur le mouvement de Jugurtha ? — 2° L'infanterie romaine était également des quatre côtés du carré, et c'étaient bien des fantassins que Jugurtha venait de combattre *apud primos*. — 3° En se portant vers les fantassins de Bocchus, Jugurtha se portait vers

les Romains qui étaient aux prises avec lui (*postremam aciem*), et c'était pour eux qu'il parlait latin.

— 3. *Satis impigre occiso pedito nostro*. M. Burnouf pense qu'il ne s'agit que d'un seul fantassin, tué par Jugurtha avec tant de prestesse (*satis impigre*) que nul n'a pu voir le coup, et s'assurer que l'épée du Numide n'était teinte que du sang d'un simple soldat : en effet, ajoute-t-il, on dit bien *occidere peditem*, mais peut-on dire *occidere peditum turbam*? — 1° C'est en arrivant à l'endroit où combattent les fantassins de Bocchus que Jugurtha annonce la mort de Marius et montre son épée rougie de sang : il est donc naturel que *in pugna* désigne son combat *apud primos*; il n'a pas encore combattu *apud postremos*. A quoi bon alors cette bizarre interprétation de *satis impigre*? Jugurtha avait dû se battre avec acharnement et moissonner sans ménagement bon nombre des fantassins qu'il avait devant lui. — 2° *Occiso pedito* est pour *occisis peditibus*, qui se dit parfaitement : à quoi bon introduire *turba*, qui n'y est pas, pour le plaisir de raisonner à faux?

— 4. *Adeptam*. Voy. *Catil.*, p. 22, n. 1.

Page 326 : 1. *Postea loci*. Voy. p. 204, n. 1.

Page 330 : 1. *Superes* ne signifie pas ici dépasser en nombre, mais simplement annuler, faire oublier. On a déjà vu, au chapitre LXXXV : *falsam vita moresque mei superant* (annulent, réfutent).

— 2. *Tute*. Voy. p. 270, n. 3.

— 3. *Unde vi Jugurtham expulerit*. Mensonge de Bocchus, dans l'intérêt de sa justification : il n'avait jamais dépossédé Jugurtha d'aucune partie de ses États.

Page 332 : 1. *Sola*, solitaires, déserts. Cicéron (*de Divin.*, I, 28) : *Quum in locis solis mæstus errares*. En vers, cet emploi est ordinaire.

Page 334 : 1. *Quæ... benevolentia credebant*. — *Benevolentia* est au génitif, comme y serait dans le même sens la forme plus complète *benevolentia concilianda* (Voy. p. 282, n. 1).

Page 336 : 1. *Infecto quo intenderat negotio*. — *Quo* est probablement l'adverbe de lieu employé pour *ad quod* (Voy. p. 212, n. 1). Salluste affectionne tellement les hellénismes, que ce pourrait bien être aussi le simple relatif employé à l'ablatif par attraction.

— 2. *In advorsa*. L'antécédent *humanarum rerum* étant pris dans

le sens le plus général, le conséquent *in adversa* l'est également, et désigne aussi bien le changement du mal en bien que celui du bien en mal.

— 3. *Cn. Octavio Rufo*. Il devint consul avec Cinna en 87, mais se montra aussi zélé pour le sénat que Cinna l'était pour Marius et le parti démocratique : il périt victime des proscriptions. De sa famille sortit l'Octave qui devint Auguste.

— 4. *Errasse* et *lapsum* (s.-ent. *esse*) dépendent logiquement de *dicentes*, impliqué dans *deprecati sunt*. L'idée complète serait : *postquam (Romanorum iram) deprecati sunt, (dicentes) errasse regem et...*

Page 338 : 1. *Balearium*. Les îles Baléares, aujourd'hui *Majorque* et *Minorque*, dans la Méditerranée, étaient célèbres par les frondeurs qu'elles fournissaient aux armées. Florus, III, 8 : *Tribus quisque fundis præliatur : certos esse quis miretur ictus, quum hæc sola genti arma sint, id unum ab infantia studium? Cibum puer a matre non accipit, nisi quem, ipsa monstrante, percussit.*

— 2. *Peligna*. Les Péligniens, entre les Samnites et les Sabins, avaient pour villes principales *Corfinium* et *Sulmo*, patrie d'Ovide.

— 3. *Velitaribus armis*. L'armure complète des vélites se composait du petit bouclier rond appelé *parma*, de sept javelines, et de la longue mais mince épée espagnole. Salluste semble ici désigner surtout l'arme défensive, le *parma*, puisqu'il ajoute *neque his secus... muniti*.

Page 340 : 1. *Obviam illis*. Il faut nécessairement compléter la pensée pour l'opposer à *præsidio*, comme l'auteur le fait lui-même au chapitre CXIII : « *quasi obvius honoris causa procedit.* »

— 2. *Die*. Voyez page 168, note 1.

Page 342 : 1. *Cænatos esse*. On sent combien ce passé est plus vif que ne le serait *cænare* : l'ordre doit s'exécuter si rapidement, que le repas sera achevé en quelque sorte avant qu'on ait vu les soldats à l'œuvre.

— 2. *Prima vigilia*. Voy. p. 216, n. 3.

— 3. *Duum millium*. Voy. p. 216, n. 4.

Page 344 : 1. *Nudum et cæcum corpus*. Xénoph. *Cyrop.*, III, 3 : *Μωρὸν τὸ πὰ τυφλὰ τοῦ σώματος καὶ ἄοπλα ἐναντία τάττειν τοῖς πολεμίοις φεύγοντας.*

Page 346 : 1. *Orator* se disait du député chargé d'une mission

qu'il devait accomplir à l'aide de la parole (*oratione*). Tite Live l'emploie sans cesse ainsi, et Cicéron a dit : *C. Fabricius ad Pyrrhum de captivis recuperandis missus orator*.

— 2. *Massugradæ*. Il était fils de Masinissa lui-même et d'une concubine.

— 3. *Consulta integra habere* équivaut à τὸ (*utcumque*) *consulere integrum habere*, avoir toute liberté d'aviser; ce qui suppose qu'on n'est lié par aucun engagement préalable, que l'objet de la délibération est encore neuf et vierge (*integrum*).

— 4. *Quo res communis licentius gereretur*, par suite de quoi (c'est-à-dire par suite de laquelle présence d'un envoyé de Jugurtha) la négociation se pourrait conduire plus librement, avec moins de préoccupation (que si cet envoyé n'y était pas). D'autres entendent : afin qu'ainsi (c'est-à-dire afin que, toute crainte au sujet de la présence de l'envoyé étant bannie,) l'affaire se pût négocier plus librement (que si cette crainte pesait sur la délibération). Le premier des deux sens nous semble amener plus naturellement la parenthèse *nam ab insidiis*, etc.

— 5. *Comperior*. Plus ordinaire avec la forme active, *comperio*.

Page 348 : 1. *Ambo in sua castra digressi*. Il faut admettre, quoique ce n'ait pas été dit, que la conférence avait lieu, suivant l'usage, dans un endroit neutre, convenu d'avance, entre le camp où Jugurtha avait dû laisser sa nombreuse escorte, et celui de Bocchus, soit qu'il s'agisse d'ailleurs pour Bocchus d'un véritable camp (c chose probable, puisqu'il est en guerre) ou de la résidence quelconque qu'il avait quittée pour venir au rendez-vous.

Page 352 : 1. *Tutus*. Voyez p. 232, n. 2.

Page 354 : 1. *Pacem conventam frustra fuisse*. La locution *pacem conventam* est déjà assez insolite; elle le deviendrait bien plus, si l'on joignait *conventam* avec *fuisse*. — *Frustra fuisse* forme une locution à part, dont on a vu déjà bien des exemples; notamment à la fin du chap. LXXIII : *ea res frustra fuit*.

Page 358 : 1. *Voltu corporis*. — *Voltus*, vieux participe de *volo*, ne signifiant pas *visage*, mais *physionomie* (expression, par les traits, des volontés, des désirs de l'âme), a pu très-naturellement s'allier, comme ici, avec *corporis*, pour désigner l'expression, par tout l'ensemble du corps, de ces mêmes désirs.

— 2. *Ex ejus sententia*. Salluste ne veut pas dire que Bocchus attende l'arrivée de Sylla, pour dresser l'embuscade d'après ses conseils; mais que, se décidant enfin à faire ce que veut Sylla, c.-à-d. à livrer Jugurtha, il fait mander le Romain, et dresse toujours l'embuscade en l'attendant.

— 3. *Jugurtha Sullæ victus traditur*. Sylla fit graver ce fait sur un anneau, qu'il porta depuis. C'était s'arroger tout le mérite de la prise de Jugurtha, et, par suite, de la guerre de Numidie: de là la jalousie de Marius, et la lutte sanglante qui s'engagea entre ces deux hommes.

— 4. *Advorsum Gallos... male pugnatum*. Il s'agit ici de la fameuse guerre contre les Cimbres et les Teutons, que Salluste désigne à tort par *Galli*: au reste, la scène se passait au sud de la Gaule, et quelques peuplades gauloises s'étaient jointes au principal ennemi — Q. Servilius Cépion eut d'abord quelques succès: il prit Toulouse, la pillait et retira tout l'or de ses temples. On attribua à cette profanation ses désastres subséquents; et de là l'expression proverbiale *avoir de l'or de Toulouse*, qui revient à dire que « bien mal acquis ne profite pas. » Il fut ignominieusement dépouillé du commandement et exilé. — Le Manlius dont il est question ici est assez peu connu: Cicéron en parle avec mépris.

Page 360: 1. *Cum Gallis pro salute.... certare*. Salluste a déjà dit dans le *Catilina*: « Je savais que les Gaulois avaient été supérieurs aux Romains en gloire militaire. » Cicéron rend le même hommage à la valeur gauloise, quand il constate, dans son discours *sur les provinces consulaires*, que les Gaulois attaquèrent toujours les premiers; que les Romains crurent faire assez de se tenir sur la défensive contre des ennemis si vaillants; que le rempart des Alpes ne fut pas donné à l'Italie sans des vues providentielles; que jamais Rome, si elle eût été ouverte du côté de la Gaule, ne fût devenue le siège d'un si grand empire. — *Certare*. S.-ent. le sujet *se*. Voy. p. 236, n. 2.

— 2. *Consul absens factus*. C'était une irrégularité: la loi voulait que le candidat sollicitât en personne les honneurs du consulat. Il y en eut une seconde plus importante: car la loi voulait aussi qu'il s'écoulât dix ans d'intervalle d'un consulat à l'autre. Mais la patrie était en péril, et Marius seul semblait capable de la sauver.

— 3. *Kalendis januariis consul triumphavit*. Marius triompha le 1^{er} janvier 104, le jour même de son entrée en charge, ce qui était

un honneur jusque-là sans exemple. — Ajoutons, pour compléter le récit de Salluste, que Jugurtha, après avoir été traîné derrière le char du triomphateur, fut jeté dans le *Tullien* (Voy. *Catil.*, p. 160, n. 1), et y mourut de faim. On réunit à la province romaine la partie de la Numidie qui y appartenait ; le reste fut partagé entre Bocchus et un fils de Gulussa, Hiempsal II, auprès duquel Marius devait bientôt venir chercher un refuge contre la proscription.

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE

Rue de Fleurus, 9



LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et
annoté par M. Croiset, professeur au lycée Saint-Louis.

LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

SALLUSTE

CATILINA



PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{ie}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N^o 77

1863

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE.

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'avaient pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE

DU CATILINA.

I-IV. PRÉFACE.— I. Tout homme qui aspire à s'élever au-dessus de la brute doit y tendre par les facultés de l'esprit plutôt que par les qualités du corps. Mais lequel, de l'esprit ou du corps, contribue le plus au succès militaire? — II. Cette question, longtemps indécise, fut tranchée en faveur de l'esprit, du jour où la cupidité eut multiplié les guerres parmi les mortels. — Il serait à désirer qu'on déployât dans la paix la même énergie morale qu'on déploie à la guerre : les révolutions seraient plus rares ; car ce qui fait les révolutions, c'est que le pouvoir tend toujours à passer du moins méritant au plus méritant. — Est-ce vivre, d'ailleurs, que de vivre pour la seule volupté? Vivre réellement, c'est aspirer à la gloire, soit par quelque action d'éclat, soit par quelque noble talent. — III. S'il est beau de servir l'État par des hauts faits, il n'est pas sans mérite non plus de raconter ces hauts faits. — Salluste a commencé par la carrière active, il a ambitionné les charges publiques : il n'a vu qu'intrigues autour de lui, et n'a éprouvé que déboires. — IV. Dégoûté de cet essai, et jugeant d'ailleurs indigne d'un homme libre de s'adonner à l'agriculture, à la chasse, etc., il s'est voué aux travaux littéraires et a résolu de raconter successivement les faits les plus mémorables de l'Histoire romaine. Il va débiter par la conjuration de Catilina.

V. Portrait de Catilina. Naturellement enclin au mal, il est entraîné d'ailleurs par la corruption générale. — Salluste voit là l'occasion d'une digression sur l'histoire et les progrès de cette corruption.

VI-XIII. DIGRESSION. — VI. Fondation de Rome. Activité et vertus des premiers Romains. Rois et sénat. La royauté, dégénérée en tyrannie, est remplacée par le consulat. — VII. Nouvel élan imprimé au mérite par ce retour à la liberté. Mœurs admirables de la jeunesse. Magnifiques conséquences, que l'auteur ne peut qu'indiquer en passant. — VIII. Et pourtant, ô caprices de la Fortune ! Rome n'a point la célébrité d'Athènes, parce qu'à Rome les hommes de mérite ont tous été des hommes d'action, plus jaloux de faire eux-mêmes de grandes choses que de raconter les hauts faits des autres. — IX. Suite du tableau des mœurs des anciens Romains. Deux mots

résumement toute cette époque : *intrépidité, équité*. — X. Cependant les succès magnifiques dus à ces vertus amènent les richesses, et avec elles la cupidité et l'ambition, qui remplacent toutes les vertus par autant de vices. — XI. Plus exclusive de tout mérite que l'ambition, la cupidité surtout exerce d'affreux ravages dans les âmes, à partir du retour de Sylla victorieux avec une armée corrompue par le séjour de l'Asie. — XII. Dès lors les richesses seules donnent droit à tout. Aussi ne voit-on plus que brigandages, gaspillages, excès de toute nature. — XIII. Or, de l'excès qui ruine au crime qui fournit les moyens de se livrer à des excès nouveaux, la pente est insensible.

XIV. Catilina trouva donc sans peine des satellites dans ce foyer de corruption. Il recherchait surtout l'intimité des tout jeunes gens, plus souples à la séduction, et ne négligeait rien pour se les attacher.

XV. Perdu de débauches dès sa première jeunesse, Catilina est soupçonné d'avoir tué son propre fils pour rendre plus facile son union avec Aurélie Orestilla. Salluste voit dans ce crime présumé l'un des principaux motifs qui hâtèrent la conjuration.

XVI. Moyens employés par Catilina pour dresser au crime les jeunes gens. L'état de la société et l'absence de toutes forces répressives l'encouragent à réaliser ses projets.

XVII. Convocation et énumération des principaux conjurés.

XVIII-XIX. DIGRESSION.— Catilina du reste n'en est pas à son coup d'essai : deux ans auparavant, il a déjà comploté avec Autronius et Cn. Piso d'assassiner consuls et sénateurs ; le complot a deux fois échoué. Cn. Piso a péri assassiné en Espagne.

XX. Retour à la seconde conjuration : discours un peu vague de Catilina aux conjurés réunis chez lui.

XXI. Les conjurés insistent pour obtenir des renseignements plus précis. Catilina les satisfait, leur recommande sa candidature au consulat, et les renvoie pleins d'ardeur.

XXII. Tradition contestée, d'après laquelle Catilina, au moment d'exiger de ses complices un serment solennel, leur aurait fait boire un mélange de vin et de sang.

XXIII. Cependant un des conjurés dévoile la conjuration à sa matresse, qui de son côté garde mal le secret. En présence du péril, on porte Cicéron au consulat.

XXIV. Catilina furieux redouble d'activité, et recrute de nouveaux complices dans toutes les classes de la société, même des femmes.

XXV. Portrait de Sempronia.

XXVI. Catilina se remet sur les rangs pour l'année suivante. Nouvelles trames, toujours déjouées, contre les jours du consul. Résolution d'essayer de la guerre ouverte.

XXVII. Émissaires envoyés par toute l'Italie. Nouvelle convocation des principaux conjurés; nouvelles communications de Catilina.

XXVIII. Deux des conjurés se chargent d'assassiner Cicéron : ils échouent encore. — Manlius en Étrurie.

XXIX. Cicéron saisit le sénat de l'affaire : décret.

XXX. Bruits divers répandus dans Rome au sujet de plusieurs soulèvements en Italie. Envoi de troupes sur plusieurs points. Décrets de sûreté publique.

XXXI. Consternation générale. Catilina au sénat : accueil qu'il y reçoit de Cicéron et de l'ordre entier : il sort en proférant des menaces.

XXXII. Il part pour le camp de ses complices, non sans charger quelques conjurés de poursuivre dans Rome même l'exécution de ses desseins.

XXXIII. Insolent manifeste, sous forme de suppliche, adressé par l'armée rebelle à Q. Marcius Rex.

XXXIV. Réponse de Q. Marcius. — Catilina, pour donner le change sur le but de son départ, écrit aux citoyens les plus influents qu'il s'exile volontairement à Marseille.

XXXV. L. Catulus lit en plein sénat une lettre toute différente de ce même Catilina.

XXXVI. Catilina et Manlius sont déclarés ennemis. Nouveaux décrets de sûreté publique. — Salluste s'arrête avec tristesse sur le contraste qu'offre à cette époque la grandeur du peuple romain avec l'obstination de tant de furieux à couvrir de ruines le sol de la patrie.

XXXVII. En effet, les conjurés ne sont pas seuls hostiles : les projets de Catilina sont goûtés de toute la populace, des anciens soldats de Sylla, des fils des anciens proscrits, de tout ce qui n'appartient pas au parti du sénat.

XXXVIII et XXXIX (1^{re} partie). DIGRESSION. Ici l'auteur est amené à montrer : 1^o comment Crassus et Pompée, en rendant au tribunat ses prérogatives abolies par Sylla, firent revivre la discorde entre les patriciens et les plébéiens; 2^o comment toutefois les immenses pouvoirs confiés à Pompée amoindrirent la puissance populaire; 3^o comment enfin le complot remit tout en question.

XXXIX (2^e partie). Retour à la conjuration. Menées de Lentulus à Rome.

XL. Démarches auprès des députés des Allobroges, alors à Rome. On les met dans le secret du complot.

XLI. Hésitations des Allobroges. La fortune de la République l'emporte : ils font sous main des dénonciations, tout en continuant à feindre le plus grand zèle pour la conjuration.

XLII. Mouvements du nord au sud de l'Italie. Arrestations.

XLIII. Nouveaux détails sur les menées des conjurés dans Rome : distribution des rôles ; impatience de Céthégus.

XLIV. Les Allobroges obtiennent des conjurés des pièces écrites et scellées.

XLV. Ils se mettent en route avec l'un des conjurés dans la direction du camp des rebelles. Cicéron les fait arrêter avec escortes et bagages.

XLVI. Émotions diverses du consul. Il mande les conjurés compromis et les traduit devant le sénat.

XLVII. Là ils sont confrontés avec les Allobroges, convaincus, et retenus prisonniers.

XLVIII. Revirement dans les idées de la foule : enthousiasme pour le consul. Crassus est dénoncé au sénat : la dénonciation est réputée fautive ; Salluste ne semble pas croire qu'elle ait été machinée par Cicéron.

XLIX. Toujours est-il que Cicéron, pressé par Catulus et Pison de faire accuser César, ne céda point, et qu'ils durent agir personnellement par l'intrigue et le mensonge pour rendre odieux leur ennemi.

L. Menées des prisonniers. Cicéron convoque le sénat, et le met d'urgence en demeure de statuer sur leur sort. Avis divers.

LI. Discours de César contre la peine de mort.

LII. Discours de Caton pour la peine de mort.

LIII. (1^{re} partie). Décret conforme à l'avis de Caton.

LIII (2^e partie) et LIV. DIGRESSION. — LIII (2^e partie). L'auteur, amené à réfléchir sur les causes de la puissance romaine, les trouve dans le mérite éminent d'un petit nombre d'hommes à certaines époques ; par exemple, de Caton et César à l'époque dont il écrit l'histoire. — LIV. Parallèle de Caton et César.

LV. Armé du décret du sénat, Cicéron, pour prévenir toute tentative en faveur des condamnés, se hâte de les faire étrangler dans la prison.

LVI. Cependant Catilina organisait rapidement son armée, évitant

avec soin toute rencontre jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait de Rome.

LVII. A la nouvelle de la mort de ses complices et en présence des nombreuses désertions qu'elle occasionne, il songe à fuir ; mais il trouve toutes les issues fermées et n'a plus d'autre parti que celui d'engager l'action.

LVIII. Discours de Catilina à ses soldats.

LIX. Dispositions des deux armées pour le combat.

LX. Engagement. Lutte acharnée. Efforts inutiles, défaite et mort de Catilina.

LXI. Aspect du champ de bataille. Réflexions sur l'intrépidité des rebelles. Pertes cruelles et émotions diverses des vainqueurs.

C. CRISPI SALLUSTII

CATILINA.

I. Omnis ¹ homines, qui sese student præstare ² ceteris animalibus, summa ope niti decet vitam silentio ne transeant, veluti pecora, quæ natura prona ³ atque ventri obedientia finxit. Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita est : animi imperio ⁴, corporis servitio magis utimur ; alterum nobis cum Dis, alterum cum belluis commune est. Quo mihi rectius esse videtur ingenii ⁵ quam virium opibus gloriam quærere, et, quoniam vita ipsa qua fruimur brevis est, memoriam nostri quam maxime longam efficere : nam divitiarum et formæ gloria fluxa atque fragilis est, virtus ⁶ clara æter-

I. Tout homme qui aspire à se distinguer du reste des animaux doit faire tous ses efforts pour ne point traverser silencieusement la vie, comme la brute que la nature a courbée vers le sol et asservie à ses appétits. Notre être, à nous, n'est complet que par l'ensemble d'une âme et d'un corps : par l'âme, nous sommes plus maîtres ; par le corps, plus esclaves : maîtres, avec les Dieux ; esclaves, avec les bêtes. Aussi me semble-t-il plus raisonnable de tendre à la gloire par les facultés de l'esprit que par les forces du corps, et, puisque par elle-même la vie dont nous jouissons est courte, d'assurer à notre mémoire la plus longue durée possible : car la gloire que donnent les richesses et la beauté est passagère et fragile ; le mérite, au contraire, est un bien éclatant, impérissable. Cependant ce fut longtemps

SALLUSTE.

CATILINA.

I. Decet
omnis homines,
qui student sese præstare
ceteris animalibus,
niti summa ope
ne transeant vitam
silentio,
veluti pecora,
quæ natura finxit
prona
atque obedientia ventri.
Sed nostra vis omnis
sita est
in animo et corpore :
utimur magis
imperio animi,
servitio corporis ;
alterum
est commune nobis cum
alterum [Dis,
cum belluis.
Quo videtur mihi
esse rectius
quærere gloriam
opibus ingenii
quam virium,
et, quoniam vita
qua fruimur
est brevis ipsa ,
efficere memoriam nostri
quam maxime longam :
nam gloria divitiarum
et formæ
est fluxa atque fragilis,
virtus habetur
clara æternaque.

I. Il convient
tous les hommes,
qui ont-à-cœur eux-mêmes l'emporter
sur tous-les-autres animaux,
s'efforcer par le plus grand effort
pour qu'ils ne passent pas la vie
dans le silence (l'obscurité),
comme les brutes,
que la nature a faites
penchées-en-avant
et obéissant à leur ventre (à leurs appétits).
Mais notre être complet
est situé (consiste)
dans une âme et un corps à la fois :
nous nous servons davantage
du commandement de l'âme,
et de l'esclavage du corps ;
l'un (le commandement de l'âme)
est commun à nous avec les Dieux ,
l'autre (l'esclavage du corps)
avec les bêtes.
C'est pourquoi il semble à moi
être plus juste
de rechercher la gloire
par les ressources de l'esprit
que par celles des forces du corps,
et, puisque la vie
dont nous jouissons [turellement),
est courte elle-même (par elle-même, na-
de rendre la mémoire de nous
le plus possible longue :
car la gloire des richesses
et de la beauté
est glissante et fragile,
mais le mérite est possédé
éclatant et éternel.

naque habetur. Sed diu magnum inter mortalis certamen fuit, vine corporis an virtute animi res militaris magis procederet : nam et, priusquam incipias, consulto, et, ubi consulueris, mature facto opus est ; ita utrumque, per se indigens, alterum alterius auxilio eget.

II. Igitur initio reges (nam in terris nomen imperii id primum fuit) diversi, pars ingenium, alii corpus exercebant : etiam tum ¹ vita hominum sine cupiditate agitabatur ² ; sua cuique satis placebant. Postea vero quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii et Athenienses, cœpere urbes atque nationes subigere, lubidinem ³ dominandi causam belli habere, maxumam gloriam in maxumo imperio putare, tum demum periculo atque negotiis ⁴ compertum est in bello plurimum ingenium posse. Quod si regum atque imperatorum animi virtus in pace ita uti in bello valeret ⁵, æquabilius atque constantius sese res humanæ haberent, neque aliud alio ferri,

l'objet d'un grand débat parmi les mortels, que de savoir laquelle des deux, de la force du corps ou de l'énergie de l'âme, contribuait le plus au succès militaire : c'est qu'en effet il faut, avant l'engagement, de la réflexion ; après la réflexion, de la promptitude dans l'exécution ; et ainsi l'une et l'autre force, insuffisantes isolément, ont besoin de se prêter un mutuel appui.

II. Dans le principe donc, les rois (car ce fut là sur la terre le premier nom du pouvoir), partagés d'avis, exerçaient les uns l'esprit, les autres le corps : alors encore la vie des hommes se passait exempte de cupidité ; chacun se contentait assez volontiers de ses propres biens. Mais quand Cyrus en Asie, les Lacédémoniens et les Athéniens en Grèce, eurent commencé à soumettre des villes et des nations, à trouver dans la passion de dominer une cause suffisante de guerre, à mesurer l'étendue de la gloire sur celle de la puissance, alors enfin l'expérience et la pratique établirent nettement l'immense supériorité de l'esprit dans les opérations militaires. Que si les rois et les dépositaires quelconques du pouvoir déployaient la même force d'âme en temps de paix qu'en temps de guerre, les choses humaines se maintiendraient plus égales et plus stables, et l'on ne verrait point

Sed magnum certamen
fuit diu inter mortalis,
resne militaris
procederet magis
vi corporis
an virtute animi :
nam opus est et consulto,
priusquam incipias,
et facto mature,
ubi consulueris ;
ita utrumque,
indigens per se,
eget
alterum auxilio alterius.

II. Igitur
initio reges
(nam id fuit in terris
primum nomen imperii)
diversi
exercebant pars ingenium,
alii corpus :
etiam tum vita hominum
agitabatur sine cupiditate ;
sua placebant satis cuique.
Postea vero quam
Cyrus in Asia, [ses
Lacedæmonii et Athenien-
in Græcia,
cœpere subigere
urbes atque nationes,
habere causam belli
lubidinem dominandi,
putare maxumam gloriam
in maxumo imperio,
tum demum compertum est
periculo atque negotiis
ingenium posse plurimum
in bello.
Quod si virtus animi
regum atque imperatorum
valeret in pace
ita uti in bello,
res humanæ sese haberent
æquabilius
atque constantius ;
neque cerneret
aliud ferri alio,

Pourtant un grand débat
fut longtemps entre les mortels,
pour savoir si la chose guerrière
réussissait plus
par la force du corps
ou par l'énergie de l'âme .
car besoin est et de délibération,
avant que tu commences, [tion prompte),
et d'action-faite promptement (d'exécu-
dès que tu auras délibéré ;
ainsi l'une et l'autre *force*,
insuffisante par soi-même,
a-besoin
l'une du secours de l'autre.

II. Or-donc
au commencement les rois
(car ce fut sur la terre
le premier nom du pouvoir)
différents *d'avis*
exerçaient une partie l'esprit,
d'autres le corps :
encore alors la vie des hommes
se passait sans cupidité ;
ses *biens* plaisaient assez à chacun.
Mais après que
Cyrus en Asie,
les Lacédémoniens et les Athéniens
en Grèce,
commencèrent à soumettre
des villes et des nations,
à tenir *pour* cause de guerre
la passion de dominer,
à penser la plus grande gloire
être dans le plus grand pouvoir,
alors seulement il fut prouvé
par l'expérience et les affaires (la pratique)
l'esprit pouvoir beaucoup
à la guerre.
Que si l'énergie d'âme
des rois et des gouvernants
se-montrait-forte dans la paix
ainsi comme à la guerre,
les choses humaines se maintiendraient
plus également
et avec-plus-de-stabilité ;
et tu ne verrais pas [pouvoir se déplacer)
une autre chose être portée ailleurs (le

neque mutari ac misceri omnia cerneret : nam imperium facile iis artibus retinetur, quibus initio partum est. Verum ubi pro labore desidia, pro continentia et æquitate ¹ lubido atque superbia invasere, fortuna simul cum moribus immutatur. Ita imperium semper ad optimum quemque a minus bono ² transfertur. Quæ homines arant ³, navigant, ædificant, virtuti omnia parent. Sed multi mortales, dediti ventri atque somno, indocti incultique, vitam sicuti peregrinantes ⁴ transgere; quibus, profecto contra naturam, corpus voluptati, anima ⁵ oneri fuit. Eorum ego vitam mortemque juxta æstumo, quoniam de utraque siletur. Verumenimvero ⁶ is demum mihi vivere atque frui anima videtur, qui, aliquo ⁷ negotio intentus, præclari facinoris ⁸ aut artis bonæ ⁹ famam quærit : sed in magna copia rerum aliud alii natura iter ostendit.

III. Pulchrum est bene facere reipublicæ ¹⁰; etiam bene di-

ces déplacements d'autorité, ces mutations, ces bouleversements perpétuels : car le pouvoir se conserve sans peine par les mêmes moyens qui l'ont acquis d'abord. Mais dès que le travail a fait place à la paresse, la modération et l'esprit d'égalité au caprice et à l'orgueil, la fortune change avec les mœurs. Ainsi le pouvoir passé toujours de celui qui mérite moins au plus méritant. Agriculture, navigation, architecture, tout obéit au mérite. Cependant que de mortels, esclaves de leurs sens et du sommeil, ignorants et grossiers, traversèrent la vie en simples voyageurs, demandant, contre le vœu formel de la nature, toutes leurs voluptés au corps, et ne voyant dans l'âme qu'un fardeau ! Pour moi je ne mets pas de différence entre leur vie et leur mort, puisqu'on ne parle ni de l'une ni de l'autre. Au fond, celui-là seul me paraît véritablement vivre et jouir de son âme, qui, livré à quelque occupation active, cherche à se faire un nom soit par de belles actions, soit par un talent distingué : du reste, dans la variété infinie des choses humaines, la nature montre à chacun une voie différente.

III. Il est beau de bien servir l'État; bien dire n'est pas non plus

neque omnia mutari
 ac misceri :
 nam imperium
 retinetur facile his artibus,
 quibus partum est initio.
 Verum ubi desidia
 pro labore,
 libido atque superbia
 pro continentia
 et æquitate
 invasere,
 fortuna immutatur
 simul cum moribus.
 Ita imperium semper
 transfertur a minus bono
 ad quemque optimum.
 Quæ homines arant,
 navigant, ædificant,
 omnia parent virtuti.
 Sed multi mortales,
 dediti ventri atque somno,
 indocti incultique,
 transegere vitam
 sicuti peregrinantes :
 quibus,
 profecto contra naturam,
 corpus fuit voluptati,
 anima oneri.
 Ego æstumo juxta
 vitam mortemque eorum,
 quoniam siletur
 de utraque.
 Verumenimvero is demum
 videtur mihi vivere
 atque frui anima,
 qui,
 intentus aliquo negotio,
 quærit famam
 præclari facinoris
 aut artis bonæ :
 sed natura,
 in magna copia rerum,
 ostendit
 alii aliud iter.

III. Est pulchrum
 facere bene reipublicæ ;
 bene dicere etiam

ni tout être changé
 et être bouleversé :
 car le pouvoir
 est conservé facilement par ces moyens,
 par lesquels il fut acquis au début.
 Mais dès que la paresse
 au lieu du travail,
 le caprice et l'orgueil
 au lieu de la modération
 et de l'esprit-d'égalité-et-d'équité
 ont fait-invasion,
 la fortune est changée
 en même temps avec les mœurs.
 Ainsi le pouvoir toujours
 est transféré d'un moins habile
 à tout *homme* le plus capable.
 Ce que les hommes labourent,
 navigent, bâtissent,
 tout obéit au mérite.
 Mais beaucoup de mortels,
 livrés à *leur* ventre et au sommeil,
 ignorants et incultes,
 traversèrent la vie
 comme des *gens* qui voyagent :
 auxquels,
 assurément contre nature, [plaisir],
 le corps fut à volupté (un instrument de
 l'âme fut à fardeau (un fardeau).
 Moi j'estime de même (aussi peu)
 la vie et la mort d'eux,
 puisqu'on se tait
 sur l'une et l'autre.
 Mais-certes celui-là seulement
 semble à moi vivre
 et jouir de *son* âme,
 qui,
 appliqué à quelque occupation,
 cherche la renommée
 d'une illustre action
 ou d'un exercice (talent) louable :
 au reste la nature,
 dans la grande quantité des choses,
 montre à un homme une route
 à un autre une autre route.

III. Il est beau
 de faire bien pour la république ;
 bien dire aussi

cere haud absurdum est : vel pace vel bello clarum fieri licet : et qui fecere, et qui facta aliorum scripsere, multi laudantur. Ac mihi quidem, tametsi haudquaquam par gloria sequatur ¹ scriptorem et auctorem rerum, tamen in primis arduum videtur res gestas scribere : primum, quod facta dictis sunt exæquanda²; dehinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malivolentia³ et invidia dicta putant; ubi de magna virtute et gloria bonorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit; supra ea, veluti ficta, pro falsis ducit. Sed ego adolescentulus initio, sicuti plerique, studio ad rempublicam latus sum, ibique mihi advorsa⁴ multa fuere : nam pro pudore, pro abstinentia, pro virtute, audacia, largitio, avaritia⁵ vigeabant. Quæ tametsi animus aspernabatur insolens malarum artium, tamen inter tanta vitia imbecilla ætas, ambitione corrupta, tenebatur⁶; ac me, quum ab reli-

sans valeur : la paix comme la guerre peut donner la célébrité : beaucoup sont cités avec éloge pour avoir agi, beaucoup pour avoir écrit les actions des autres. Quant à moi, dût la gloire de l'écrivain rester infiniment au-dessous de celle qui s'attache à l'auteur des faits, je regarde comme particulièrement difficile d'écrire l'histoire : d'abord, parce qu'il faut proportionner le langage aux faits; ensuite, parce que la plupart des lecteurs, si vous reprenez la moindre faute, imputent votre blâme à la malveillance et à l'envie : vantez-vous le mérite éminent et la gloire d'un héros? chacun admet volontiers ce qu'il croit facile pour lui-même; dans tout ce qui passe sa portée, il ne voit que fictions, et partant que mensonges. Tout jeune encore, mes goûts me portèrent d'abord, comme tant d'autres, vers les affaires publiques, et là je rencontrai bien des déboires : au lieu de la modestie, du désintéressement, du mérite, l'audace, la corruption, la cupidité régnaient partout. Bien que mon cœur, étranger à ces criminelles pratiques, les rejetât avec dédain, ma faible jeunesse, séduite par l'ambition, ne s'en trouvait pas moins retenue au milieu de tant

haud est absurdum :
 licet fieri clarum
 vel pace vel bello :
 et qui fecere ,
 et qui scripsere
 facta aliorum ,
 laudantur multi.
 Ac tametsi gloria
 haudquaquam par
 sequatur scriptorem
 et auctorem rerum ,
 videtur tamen arduum
 in primis
 mihi quidem
 scribere res gestas :
 primum , quod facta
 sunt exæquanda dictis ;
 dehinc , quia plerique
 putant dicta malivolentia
 et invidia
 delicta quæ reprehenderis ;
 ubi memores
 de magna virtute
 et gloria bonorum ,
 quisque accipit animo æquo
 quæ putat
 facilia factu sibi ;
 supra ea ,
 ducit pro falsis ,
 veluti ficta.
 Sed ego adolescentulus ,
 sicuti plerique ,
 latus sum studio initio
 ad rempublicam ,
 ibique multa
 fuere advorsa mihi :
 nam pro pudore ,
 pro abstinentia ,
 pro virtute ,
 audacia , largitio , avaritia
 vigeabant.
 Et tametsi animus
 insolens malarum artium
 aspernabatur ea ,
 tamen ætas imbecilla ,
 corrupta ambitione ,
 tenebatur inter tanta vitia ;

n'est pas sot (sans mérite) :
 il est possible de devenir célèbre
 ou par la paix ou par la guerre :
 et *des gens* qui ont agi ,
 et *des gens* qui ont écrit
 les actes des autres ,
 sont loués nombreux.
 Et quand même une gloire
 nullement égale
 devrait suivre l'écrivain
 et l'auteur des faits ,
 il semble pourtant difficile
 en première *ligne*
 à moi du moins
 d'écrire les faits accomplis *par d'autres* :
 d'abord , parce que les faits
 sont à-égaler par les expressions ,
 ensuite , parce que la plupart *des lecteurs*
 croient dites par malveillance
 et par jalousie
 les fautes que tu auras reprises :
 lorsque tu fais-mention
 du grand mérite
 et de la *grande* gloire des bons *citoyens* ,
 chacun accepte d'un esprit égal (de bonne
les faits qu'il pense [grâce]
 aisés à accomplir pour soi ;
ceux qui s'élèvent au-dessus de ceux-là
 il *les* tient pour faux ,
 comme *s'ils étaient* controuvés.
 Or moi tout-jeune ,
 comme la plupart *des jeunes gens* ,
 je fus porté par goût d'abord
 vers les affaires-publiques ,
 et là beaucoup de choses
 furent contraires à moi :
 car au lieu de la réserve ,
 au lieu du désintéressement ,
 au lieu du mérite ,
 audace , largesse , cupidité
 étaient-en-vigueur.
 Et quoique *mon* âme ,
 non-faite aux mauvaises pratiques ,
 rejetât-avec-dédain ces *vices* ,
 pourtant *mon* âge faible ,
 séduit par l'ambition ,
 était retenu au milieu de si-grands vices ;

quorum malis moribus dissentirem, nihilominus honoris cupido eadem, quæ ceteros, fama atque invidia vexabat¹.

IV. Igitur ubi animus ex multis miseriis atque periculis requievit, et mihi reliquam ætatem a republica procul habendam decrevi, non fuit consilium secordia² atque desidia bonum otium conterere; neque vero agrum colendo aut venando, servilibus³ officiis intentum, ætatem agere; sed a quo incepto studio me ambitio mala detinuerat, eodem regressus, statui res gestas populi Romani carptim, ut quæque memoria digna videbantur, perscribere; eo magis quod mihi a spe, metu, partibus reipublicæ, animus liber erat. Igitur de Catilinæ conjuratione, quam verissime potero, paucis absolvam : nam id facinus in primis ego memorabile existumo sceleris atque periculi novitate. De cujus hominis moribus pauca prius explananda sunt, quam initium narrandi faciam.

de vices; et tout en condamnant la corruption des autres, comme eux avide d'honneurs, comme eux aussi j'étais déchiré par la médiancée et l'envie.

IV. Lorsqu'enfin, après bien des tourments et bien des épreuves, mon âme eut retrouvé quelque calme; lorsque j'eus arrêté de passer le reste de mes jours loin des affaires, je ne songeai point à user dans l'indolence et l'oisiveté de précieux loisirs; pas davantage à cultiver la terre ou à chasser, enchainant ma vie à de serviles devoirs; mais revenant à des travaux autrefois commencés et dont une funeste ambition m'avait tenu éloigné, je résolus de choisir dans l'histoire du peuple romain les faits qui me semblaient les plus dignes de mémoire, pour les traiter à fond; d'autant plus que mon esprit était libre de toute espérance, de toute crainte, de tout esprit de parti. Je retracerai donc brièvement, mais complètement et avec toute la vérité possible, la conjuration de Catilina, l'un des faits les plus mémorables, à mon avis, par la nouveauté du crime comme par celle du péril. Quelques mots d'abord sur le caractère de cet homme, avant d'entrer dans le récit.

ac, quum dissentirem
malis moribus reliquorum,
nihilominus
eadem cupido honoris
vexabat me
fama atque invidia,
quæ ceteros.

IV. Igitur
ubi animus requievit
ex multis miseriis
atque periculis,
et decrevi reliquam ætatem
habendam mihi
procul a republica,
consilium non fuit
conterere bonum otium
secordia atque desidia ;
neque vero agere ætatem
colendo agrum,
aut venando,
intentum
officiis servilibus ;
sed regressus eodem,
a quo studio incepto
ambitio mala
detinuerat me,
statui perscribere
res gestas populi Romani,
carptim,
ut quæque videbantur
digna memoria ;
eo magis
quod animus erat mihi
liber a spe, metu,
partibus reipublicæ.
Igitur absolvam paucis
de conjuratione Catilinæ,
quam verissime potero :
nam ego existumo
id facinus
memorable in primis,
novitate sceleris
atque periculi.
De moribus cujus hominis
pauca sunt explananda
priusquam faciam initium
narrandi.

et, quoique je fusse éloigné-d'inclination
des mauvaises mœurs des autres,
néanmoins
le même désir d'honneurs
me tourmentait
par les propos mauvais et par l'envie,
lequel tourmentait aussi les autres.

IV. Donc
dès que mon âme se reposa
au sortir de beaucoup de tourments
et d'épreuves,
et que je résolus le reste de la vie
devoir être passé par moi
loin des affaires-publiques,
mon intention ne fut pas
d'user un précieux loisir
dans l'apathie et la paresse ;
ni vraiment de passer ma vie
en cultivant un champ,
ou en chassant,
appliqué
à des fonctions serviles ;
mais étant revenu là-même (à ce travail),
duquel travail commencé
une ambition funeste
m'avait tenu-éloigné,
je résolus d'écrire-en-détail
les choses faites (les actes) du peuple ro-
par-extraits, {main,
selon que chaque fait me semblait
digne de mémoire ;
d'autant plus
que l'esprit était à moi
affranchi d'espérance, de crainte,
des partis de la république.
Donc je traiterai-à-fond en peu de mots
de la conjuration de Catilina, [rai :
le plus avec-vérité (exactitude) que je pour-
car moi j'estime
ce fait
mémorable en première ligne,
par la nouveauté du crime
et du péril.
Sur les mœurs duquel homme
quelques détails sont à-expliquer
avant que je fasse le commencement (que
de raconter [je commence)

V. Lucius Catilina, nobili genere natus¹, fuit magna vi et animi et corporis, sed ingenio malo pravoque. Huic ab adolescentia² bella intestina, cædes, rapinæ³, discordia civilis, grata fuere; ibique juventutem suam exercuit. Corpus patiens inedia, vigilia, algoris, supra quam cuiquam credibile est; animus audax, subdolos, varius, cujuslibet rei simulator ac dissimulator⁴, alieni appetens, sui profusus, ardens in cupiditatibus; satis loquentiæ, sapientiæ parum. Vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta semper cupiebat. Hunc post dominationem Lucii Sullæ lubido maxuma invaserat rei publicæ capiundæ; neque id quibus modis assequeretur, dum sibi regnum pararet, quidquam pensi habebat. Agitabatur magis magisque in dies animus ferox inopia rei familiaris et conscientia scelerum; quæ utraque his artibus auxerat, quas supra memoravi. Incitabant præterea corrupti civitatis mores,

V. Lucius Catilina, issu d'une famille noble, était d'une grande vigueur d'âme et de corps, mais d'un naturel méchant et dépravé. Dès sa jeunesse les guerres intestines, les meurtres, les rapines, la discorde civile, eurent pour lui des charmes, et ce furent là les exercices de son âge mûr. Robuste de corps, il supportait la faim, les veilles, le froid, avec une incroyable facilité; au moral, il était audacieux, rusé, plein de souplesse, habile à tout feindre comme à tout dissimuler, avide du bien d'autrui, prodigue du sien, ardent dans ses passions; il avait la parole assez facile, mais peu de jugement. Rien d'excessif, rien d'incroyable, rien d'inaccessible, où ne tendit constamment cette âme insatiable. Depuis la domination de Lucius Sylla, il était possédé du plus violent désir de s'emparer du pouvoir suprême; et quant aux moyens d'y parvenir, pourvu qu'il se fit souverain, il n'avait point de scrupules. De jour en jour la farouche violence de sa nature s'aigrissait davantage par le dépérissement de son patrimoine et par les remords de sa conscience, double fléau cruellement développé par les habitudes que je viens de signaler; il était excité d'ailleurs par la corruption des mœurs publiques, que

V. Lucius Catilina,
 natus genere nobili,
 fuit magna vi
 et animi et corporis,
 sed ingenio malo pravoque.
 Huic ab adolescentia
 bella intestina, cædes,
 rapinæ, discordia civilis,
 fuere grata ;
 ibique exercuit
 suam juventutem.
 Corpus patiens inediæ,
 vigiliæ, algoris,
 supra quam est credibile
 cuiquam ;
 animus audax,
 subdolos, varius,
 simulator
 ac dissimulator
 rei cujuslibet,
 appetens alieni,
 profusus sui,
 ardens in cupiditatibus ;
 satis loquentiæ,
 parum sapientiæ.
 Animus vastus [rata,
 semper cupiebat immode-
 incredibilia, nimis alta.
 Post dominationem
 Lucii Sullæ,
 maxuma lubido
 capiundæ reipublicæ
 invaserat hunc,
 neque habebat quidquam
 quibus modis [pensi
 assequeretur id,
 dum sibi pararet regnum.
 Animus ferox agitabatur
 magis magisque
 in dies
 inopia rei familiaris
 et conscientia scelerum ;
 quæ utraque auxerat
 his artibus,
 quas memoravi supra ;
 præterea mores corrupti
 civitatis

V. Lucius Catilina,
 né d'une race noble.
 fut d'une grande force
 et d'esprit et de corps,
 mais d'un caractère méchant et dépravé.
 A lui dès son adolescence
 les guerres intestines, les meurtres,
 les rapines, la discorde civile,
 furent choses agréables ;
 et c'est là qu'il exerça
 son âge-mûr.
 Son corps était dur à la diète,
 à la veille, au froid,
 plus qu'il n'est croyable
 à qui que ce soit ;
 son esprit était audacieux,
 rusé, souple,
 habile-à-la-feinte
 et habile-à-la-dissimulation
 d'une chose quelconque,
 avide du bien d'autrui,
 prodigue du sien,
 ardent dans ses désirs ;
 assez de facilité-d'élocution,
 peu de jugement était à lui.
 Son âme vaste (insatiable)
 toujours aspirait-à des buts démesurés,
 incroyables, trop haut-placés.
 Depuis la domination
 de Lucius Sylla,
 une immense passion
 de saisir l'administration-publique
 s'était emparée de lui,
 et il n'avait rien de pesé (aucun scrupule)
 quant à savoir par quels moyens
 il atteindrait ce but,
 pourvu qu'il se procurât la royauté.
 Cette âme farouche était agitée
 plus et plus (de plus en plus)
 de jour en jour
 par le manque de bien de-famille
 et par le remords de ses crimes ;
 lesquels deux maux il avait accrus
 par ces procédés,
 que j'ai rappelés ci-dessus ;
 outre-cela les mœurs corrompues
 de la cité (des citoyens)

quos pessuma ac diversa inter se mala, luxuria atque avaritia¹, vexabant. Res ipsa hortari videtur, quoniam de moribus civitatis tempus admonuit, supra repetere, ac paucis instituta² majorum domi militiæque, quomodo rempublicam habuerint, quantamque reliquerint, utque, paulatim immutata, ex pulcherruma pessuma ac flagitiosissima facta sit, disserere.

VI. Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani, qui, Ænea duce³ profugi, sedibus incertis vagabantur; cumque his Aborigines⁴, genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio, liberum atque solutum. Hi postquam in una mœnia convenere, dispari genere, dissimili lingua, alius alio more viventes, incredibile memoratu est quam facile coaluerint. Sed postquam res eorum civibus, moribus, agris aucta, satis prospera satisque pollens videbatur, sicuti pleraque

travaillaient incessamment deux vices opposés, mais également funestes, la prodigalité et la cupidité. Et ici, puisque l'occasion m'a amené à parler des mœurs publiques, mon sujet même semble m'inviter à reprendre de plus haut, à exposer en peu de mots les principes qui guidèrent nos ancêtres soit en paix soit en guerre, à faire voir ce que fut la République entre leurs mains, combien ils la laissèrent florissante, et comment, dégénéralant peu à peu, elle est tombée d'un tel degré de splendeur à un tel degré d'abaissement et de honte.

VI. La ville de Rome, d'après les documents qui me sont parvenus, fut fondée et occupée d'abord par des Troyens, qui, fugitifs sous la conduite d'Énée, erraient çà et là sans demeures fixes; et avec eux par les Aborigènes, race sauvage, sans lois, sans gouvernement, libre et indépendante. A peine se trouvèrent-ils réunis dans une même enceinte, que malgré la disparité des races, malgré la différence des langues et la diversité des usages, ils se fondirent en une seule nation avec une incroyable facilité. Mais quand le nouvel État, devenu plus important par le nombre des citoyens, par les progrès de la civilisation, par l'extension du territoire, parut assez prospère et assez florissant, oomme il arrive en général parmi les mortels

incitabant,
 quos mala pessuma
 ac diversa inter se,
 luxuria atque avaritia,
 vexabant.
 Res ipsa videtur hortari,
 quoniam tempus admonuit
 de moribus civitatis,
 repetere supra,
 ac disserere paucis
 instituta majorum
 domi militiæque,
 quo modo
 habuerint rempublicam,
 quantamque reliquerint,
 utque paulatim immutata
 facta sit ex pulcherruma
 pessuma
 ac flagitiosissima.

VI. Trojani,
 qui, profugii, Ænea duce,
 vagabantur
 sedibus incertis,
 condidere,
 sicuti ego accepi,
 atque habuere initio
 urbem Romam;
 cumque his Aborigines,
 genus hominum agreste,
 sine legibus, sine imperio,
 liberum atque solutum.
 Postquam hi
 convenere in una mœnia,
 genere dispari,
 lingua dissimili,
 viventes
 alius alio more,
 est incredibile memoratu
 quam facile
 coaluerint.
 Sed postquam res eorum,
 aucta civibus,
 moribus, agris,
 videbatur satis prospera
 satisque pollens,
 sicuti habentur
 pleraque mortalium,

l'excitaient encore,
 lesquelles mœurs des vices détestables
 et opposés entre eux,
 la prodigalité et la cupidité,
 tourmentaïent-incessamment.

Le sujet même semble m'exhorter,
 puisque l'occasion m'a fait-souvenir
 des mœurs de la cité,
 à reprendre plus-haut,
 et à exposer en peu de mots
 les principes de nos ancêtres
 à l'intérieur et en guerre,
 de quelle manière
 ils administrèrent la chose-publique,
 et combien-grande ils la laissèrent,
 et comme peu-à-peu changée
 elle fut faite de très-belle
 très-mauvaise
 et très-honteuse.

VI. Des Troyens,
 qui, fugitifs, Enée étant leur chef,
 erraient-ça-et-là
 dans des lieux-de-séjour incertains,
 fondèrent,
 comme moi je l'ai appris,
 et possédèrent d'abord
 la ville de Rome;
 et avec eux les Aborigènes,
 race d'hommes sauvage,
 sans lois, sans gouvernement,
 libre et sans-frein.
 Après que ces hommes
 furent réunis dans de mêmes murs,
 quoique de race différente,
 de langue dissemblable,
 et vivant [çon différente),
 un autre d'autre façon (chacun d'une fa-
 il est incroyable à être rappelé
 combien aisément
 ils se fondirent en une seule nation.
 Mais quand leur puissance,
 accrue de citoyens,
 de mœurs polies, de terres,
 semblait déjà assez prospère
 et assez florissante,
 comme se passent
 la plupart des choses des mortels,

mortalium habentur, invidia ex opulencia orta est. Igitur reges populi que finitimi bello tentare; pauci ex amicis auxilio esse: nam ceteri metu percussi a periculis aberant. At Romani, domi militiæ que intenti, festinare, parare, alius alium hortari, hostibus obviam ire, libertatem, patriam parentes que armis tegere; post, ubi pericula virtute propulerant, sociis atque amicis auxilia portabant¹, magisque dandis quam accipiendis beneficiis amicitias parabant. Imperium legitimum, nomen imperii regium habebant; delecti, quibus corpus annis infirmum, ingenium sapientia validum erat, reipublicæ consultabant: hi vel ætate, vel curæ similitudine, Patres appellabantur. Post, ubi regium imperium, quod initio conservandæ libertatis atque augendæ reipublicæ fuerat, in superbiam dominationemque² convertit, immutato more, annua imperia binosque imperatores³ sibi fecere: eo modo minime posse putabant per licentiam insolescere animum humanum.

L'envie naquit de l'opulence. Les rois et les peuples voisins essayèrent contre eux leurs armes: un petit nombre de peuplades amies leur vinrent en aide; les autres, frappées d'épouvante, se tenaient loin du danger. Cependant les Romains, actifs en paix comme en guerre, de s'agiter, de se préparer, de s'exhorter les uns les autres, de courir au devant des ennemis, de couvrir de leurs armes leur liberté, leur patrie, leurs parents; puis, dès que par leur valeur ils avaient repoussé le péril, ils portaient des secours à leurs alliés et à leurs amis, et se ménageaient des amitiés nouvelles en se montrant plus empressés à rendre des services qu'à en recevoir. Ils avaient un gouvernement fondé sur des lois, un chef revêtu du titre de roi. Des hommes d'élite, dont le corps était affaibli par les ans, mais dont l'esprit était fortifié par l'expérience, veillaient aux intérêts généraux: ces hommes, à raison soit de leur âge, soit de leurs soins tout paternels, recevaient le nom de Pères. Plus tard, lorsque l'autorité royale, instituée pour la conservation de la liberté et le développement de la prospérité publique, eut dégénéré en orgueil et en despotisme, la forme du gouvernement changea: le pouvoir devint annuel, et l'on se donna deux chefs à la fois. On espérait ainsi, en limitant l'autorité, rendre impossibles au cœur humain de trop insolents écarts.

invidia
 orta est ex opulentia.
 Igitur reges
 populique finitimi
 tentare bello,
 pauci ex amicis
 esse auxilio :
 nam ceteri percussi metu
 aberant longe a periculis.
 At Romani,
 intenti domi militiæque,
 festinare, parare,
 hortari alius alium,
 ire obviam hostibus,
 tegere armis libertatem,
 patriam parentesque ;
 post, ubi virtute
 propulerant pericula,
 portabant auxilia
 sociis atque amicis,
 parabantque amicitias
 magis dandis beneficiis
 quam accipiendis.
 Habebant
 imperium legitimum,
 nomen imperii regium ;
 delecti, quibus corpus
 erat infirmum annis,
 ingenium
 validum sapientia,
 consultabant reipublicæ :
 hi vel ætate,
 vel similitudine curæ,
 appellabantur Patres.
 Post, ubi imperium regium,
 quod initio fuerat
 conservandæ libertatis
 atque augendæ reipublicæ,
 convertit in superbiam
 dominationemque,
 more immutato,
 sibi fecere imperia annua
 imperatoresque binos :
 eo modo putabant
 animum humanum
 posse minime per licentiam
 insolescere.

l'envie
 naquit de l'opulence.
 Donc les rois
 et les peuples limitrophes
 de *les* essayer par la guerre,
 peu de *leurs* amis
 d'être à secours à *eux* :
 car les autres frappés d'effroi [gers.
 étaient-absents (se tenaient) loin des dan-
 D'autre part les Romains,
 actifs à l'intérieur et en guerre,
 de s'empressez, de se préparer,
 de s'exhorter l'un l'autre,
 d'aller au devant des ennemis,
 de protéger par les armes *leur* liberté,
leur patrie et *leurs* parents ;
 puis, dès que par *leur* courage
 ils avaient repoussé les périls,
 ils portaient secours
 à *leurs* alliés et à *leurs* amis,
 et acquéraient des amitiés *nouvelles*
 plus en conférant des bienfaits
 qu'en *en* recevant *des autres*.
 Ils avaient à *leur tête*
 un pouvoir réglé-par-la-loi,
 et *pour* nom de *ce* pouvoir un nom royal,
 des *hommes* choisis, à qui le corps
 était affaibli par les ans,
 mais l'esprit
 fort par la sagesse,
 aisaient aux intérêts-publics :
 ceux-ci soit par l'âge,
 soit par l'analogie de *leur* administration,
 étaient appelés Pères.
 Ensuite, dès que le pouvoir royal,
 qui à l'origine avait été *le moyen*
 de conserver la liberté
 et de développer la prospérité-publique,
 tourna en orgueil
 et en despotisme,
 la coutume ayant été changée,
 ils se firent (crèèrent) des pouvoirs annuels
 et des gouvernants deux-par-deux :
 par ce moyen ils pensaient
 l'esprit humain
 ne pouvoir nullement par abus-d'autorité
 sortir-des-bornes-ordinaires.

VII. Sed ea tempestate cœpere se quisque extollere , magisque ingenium in promptu habere. Nam regibus boni quam mali suspectiores sunt , semperque his aliena virtus formidolosa est ; sed civitas , incredibile memoratu est , adepta ¹ libertate , quantum brevi ² creverit : tanta cupido gloriæ incesse- rat ! Jam primum juvenus simul laboris ac belli patiens erat , in castris usu militiam discebat ; magisque in decoris armis et militaribus equis , quam in scortis atque conviviis , lubricinam habebant. Igitur talibus viris non labor ³ insolitus , non locus ullus asper aut arduus erat , non armatus hostis formidolosus : virtus omnia domuerat. Sed gloriæ maximum certamen inter ipsos erat : sic quisque hostem ferire , murum ascendere , conspici , dum tale facinus faceret , properabat ; eas divitias , eam bonam famam magnamque nobilitatem putabant ; laudis avidi , pecuniæ liberales erant ; gloriam ingentem , divitias ho-

VII. Cependant vers cette époque chacun commença à relever la tête et à produire plus volontiers au dehors les ressources de son génie. C'est qu'en effet les gens estimables sont plus suspects aux rois que les gens sans valeur, et que le mérite d'autrui leur fait toujours ombrage ; mais une fois la liberté conquise, on ne saurait croire quels progrès firent en peu de temps les citoyens : à tel point la passion de la gloire s'était emparée de toutes les âmes ! Et d'abord les jeunes Romains supportaient à la fois fatigues et combats, se formaient à la milice au milieu des camps par la pratique même, et se passionnaient plus pour de belles armes et des chevaux bien dressés que pour des courtisanes ou des festins. Aussi n'était-il pour de tels hommes ni travail extraordinaire, ni terrain rude ou escarpé, ni ennemi redoutable sous les armes : d'avance, leur valeur avait tout dompté. D'ailleurs il existait entre eux une immense rivalité de gloire : c'était à qui frapperait un ennemi, escaladerait un mur, se ferait remarquer dans l'accomplissement d'un tel exploit ; là ils plaçaient la vraie richesse, la bonne renommée, la noblesse par excellence ; avides de louanges, ils donnaient l'argent avec libéralité ;

VII. Sed ea tempestate
 cœpere quisque se extollere,
 et habere ingenium
 magis in promptu :
 nam boni sunt regibus
 suspectiores quam mali,
 hisque virtus aliena
 est semper formidolosa ;
 sed est incredibile
 memoratu
 quantum civitas
 creverit brevi,
 libertate adepta :
 tanta cupido gloriæ
 incesserat !
 Jam primum juvenus
 erat patiens laboris
 ac simul belli,
 discebat militiam
 usu in castris,
 habebantque lubidinem
 magis in armis decoris
 et equis militaribus,
 quam in scortis
 atque conviviis.
 Igitur talibus viris
 non ullus labor
 erat insolitus,
 non locus asper aut arduus,
 non hostis armatus
 formidolosus :
 virtus domuerat omnia.
 Sed maxumum certamen
 gloriæ
 erat inter ipsos :
 sic quisque properabat
 ferire hostem,
 ascendere murum,
 conspici,
 dum faceret tale facinus ;
 putabant eas
 divitias,
 eam bonam famam
 magnamque nobilitatem ;
 erant avidi laudis,
 liberales pecuniæ ;
 volebant

VII. Mais à cette époque
 on commença chacun à s'élever,
 et à avoir son talent
 plus en montre :
 car les *gens* de-mérite sont pour les rois
 plus suspects que les *gens* sans-valeur,
 et à eux le mérite d'-autrui
 est toujours formidable ;
 mais il est incroyable
 à être rappelé
 combien la cité (la valeur des citoyens)
 grandit en-peu-de-temps,
 la liberté *une fois* acquise :
 un si-grand désir de gloire
 s'était emparé *de tous* !
 Et d'abord la jeunesse
 était dure à la fatigue
 et en même temps à la guerre,
 elle apprenait le service
 par la pratique dans les camps,
 et ils (les jeunes gens) avaient *leur* passion
 plus dans des armes belles
 et des chevaux bien-dressés-à-la-guerre,
 que dans des prostituées
 et des festins.
 Aussi pour de tels hommes
 ni aucune fatigue
 n'était inaccoutumée,
 ni *aucun* lieu raboteux ou roide-à-gravir,
 ni *aucun* ennemi armé
 redoutable :
 leur valeur avait dompté tout.
 Mais une très-grande rivalité
 de gloire
 était entre eux-mêmes :
 ainsi chacun avait-hâte
 de frapper un ennemi,
 d'escalader un mur,
 d'être remarqué,
 tandis qu'il ferait un tel acte ;
 ils pensaient celles-là
 être les *vraies* richesses,
 celle-là la bonne renommée
 et la grande noblesse ;
 ils étaient avides de louange,
 généreux d'argent ;
 ils voulaient

nestas¹ volebant. Memorare possem quibus in locis maxumas hostium copias populus Romanus parva manu fuderit, quas urbes natura munitas pugnando ceperit, ni ea res longius nos ab incepto traheret.

VIII. Sed profecto fortuna in omni re dominatur : ea res cunctas, ex lubidine magis quam ex vero, celebrat obscuratque. Atheniensium res gestæ, sicuti ego æstumo, satis amplæ magnificæque fuere, verum aliquanto minores tamen quam fama feruntur. Sed quia provenere² ibi scriptorum magna ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maxumis celebrantur : ita eorum qui ea fecere virtus tanta habetur, quantum verbis ea potuere extollere præclara ingenia. At populo Romano nunquam ea copia fuit, quia prudentissimus quisque negotiosus³ maxime erat : ingenium nemo sine corpore exercebat ; optimum quisque facere quam dicere, sua ab aliis benefacta laudari quam ipse aliorum narrare malebat.

insatiables de gloire, ils se contentaient d'une honnête aisance. Je pourrais rappeler les lieux où le peuple romain, avec une poignée de soldats, mit en déroute des armées considérables d'ennemis, les villes fortifiées par la nature qu'il emporta d'assaut ; mais ce récit m'entraînerait trop loin de mon sujet.

VIII. Il faut bien le reconnaître pourtant, la fortune étend son empire sur toutes choses : c'est elle qui partout, au gré de son caprice et en dépit du vrai, donne la célébrité ou l'obscurité. Les actions des Athéniens, j'en suis convaincu, sans manquer ni de grandeur ni de magnificence, n'eurent pas tout l'éclat dont la renommée les entoure : mais parce que l'Attique fut féconde en écrivains d'un grand talent, les exploits des Athéniens sont célébrés par tout l'univers comme autant de prodiges : le mérite de ceux qui les ont accomplis se mesure à la hauteur des expressions par lesquelles d'illustres génies ont su les grandir. Le peuple romain, au contraire, n'eut jamais cet avantage, parce que les plus intelligents y furent aussi les plus agissants ; nul n'y exerçait l'esprit sans le corps ; les citoyens les plus éminents aimaient mieux faire que dire, voir louer par d'autres leurs propres exploits que raconter eux-mêmes ceux des autres.

gloriam ingentem,
divitias honestas.
Possem memorare
in quibus locis
populus Romanus
fuderit parva manu
maximas copias hostium,
quas urbes munitas natura
ceperit pugnando,
ni ea res traheret nos
longius ab incepto. [tuna

VIII. Sed profecto for-
dominatur in omni re ;
ea celebrat obscuratque
cunctas res,
magis ex lubricitate
quam ex vero.
Res gestæ Atheniensium ,
sicuti ego æstumo,
fuerunt satis amplæ
magnificæque,
verumtamen
aliquanto minores
quam feruntur fama ;
sed quia
magna ingenia scriptorum
provenere ibi,
facta Atheniensium
celebrantur pro maximis
per orbem terrarum :
ita virtus eorum
qui fecerunt ea
habetur tanta,
quantum præclara ingenia
potuerunt extollere ea verbis.
At ea copia fuit nunquam
populo Romano,
quia
quisque prudentissimus
erat maxime negotiosus ;
nemo exercebat ingenium
sine corpore ;
quisque optimus
malebat facere quam dicere,
sua benefacta
laudari ab aliis,
quam narrare ipse aliorum.

une gloire immense,
des richesses honnêtes (suffisantes).
Je pourrais rappeler
dans quels endroits
le peuple romain
défit avec une petite troupe
de très-grandes quantités d'ennemis,
quelles villes fortifiées par la nature
il prit en combattant, [entraîner
si cette chose (ce récit) ne devait nous
trop loin de notre entreprise.

VIII. Mais assurément la fortune
domine en toute chose :
c'est elle qui illustre et obscurcit
toutes choses,
plus d'après son caprice
que d'après le réel.
Les actions accomplies des Athéniens ,
comme moi je présume,
furent assez grandes
et assez magnifiques,
mais-vraiment-toutefois
quelque peu moindres [mée ;
qu'elles ne sont rapportées par la renom-
mais parce que
de grands génies d'écrivains
se produisirent là,
les faits des Athéniens
sont célébrés pour très-grands
par tout le globe des terres :
ainsi la valeur de ceux
qui firent ces actions
est tenue pour aussi-grande,
que d'illustres génies
purent exalter elles par l'expression.
Mais cet avantage ne fut jamais
au peuple romain,
parce que
tout citoyen le plus intelligent
était aussi le plus agissant ;
nul n'exerçait l'esprit
sans le corps ;
tout citoyen le meilleur
aimait-mieux faire que dire,
aimait mieux ses belles-actions
être louées par d'autres,
que raconter lui-même celles des autres.

IX. Igitur domi militiæque boni mores colebantur: concordia maxuma, minuma avaritia¹ erat; jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura² valebat; jurgia, discordias, similitates, cum hostibus³ exercebant; cives cum civibus de virtute certabant; in suppliciis⁴ Deorum magnifici, domi parci, in amicis⁵ fideles erant. Duabus his artibus, audacia in bello, ubi pax evenerat, æquitate, seque remque publicam curabant. Quarum rerum ego maxuma documenta hæc habeo: quod in bello sæpius vindicatum est in eos qui contra imperium in hostem pugnaverant, quique tardius revocati prælio excesserant, quam qui signa relinquere aut pulsati loco cedere ausi erant; in pace vero, quod beneficiis magis quam metu imperium agitabant, et, accepta injuria, ignoscere quam persequi malebant.

X. Sed ubi labore atque justitia respublica crevit, reges magni

IX. Aussi les Romains, en paix comme en guerre, s'adonnaient-ils aux pratiques les plus louables: l'union était parfaite entre tous, la cupidité inconnue, la justice et la probité garanties moins encore par les lois que par la disposition naturelle de chacun: querelles, discordes, rancunes, tout cela se réservait pour l'ennemi; de citoyen à citoyen, pas d'autre rivalité que celle du mérite: ils étaient magnifiques dans le culte des Dieux, économes dans leur intérieur, fidèles dans leurs amitiés. Intrépidité à la guerre, esprit d'égalité et d'équité dès qu'avait reparu la paix, tels étaient les deux moyens par lesquels ils assuraient et leur propre grandeur et celle de l'Etat. Et pour mon compte j'en trouve la preuve évidente dans ce double fait, qu'à la guerre il y eut plus de soldats punis pour avoir combattu malgré la défense des chefs, ou pour s'être retirés trop lentement du combat, le signal de la retraite une fois donné, que pour avoir osé quitter le drapeau, ou abandonner leur poste devant l'ennemi qui les pressait; que d'autre part, pendant la paix, ils exerçaient leur domination plus par des bienfaits que par la terreur, et, s'ils avaient reçu quelque injure, aimaient mieux la pardonner que d'en poursuivre les auteurs.

X. Mais quand la République eut grandi par l'activité et la jus-

IX. Igitur

boni mores colebantur
 domi militiæque :
 concordia erat maxuma,
 avaritia minuma :
 jus bonumque
 valebat apud eos
 non magis legibus
 quam natura ;
 exercebant cum hostibus
 jurgia, discordias,
 simultates ;
 cives cum civibus
 certabant de virtute ;
 erant magnifici
 in suppliciis Deorum,
 parci domi,
 fideles in amicis.
 His duabus artibus,
 audacia in bello,
 æquitate
 ubi pax evenerat,
 curabant seque
 remque publicam.
 Quarum rerum
 ego habeo maxuma
 hæc documenta :
 quod in bello
 vindicatum est sæpius
 in eos qui pugnaverant
 in hostem contra imperium,
 quique, revocati,
 excesserant prælio tardius,
 quam qui ausi erant
 relinquere signa
 aut pulsati cedere loco ;
 quod vero in pace
 agitabant imperium
 magis beneficiis
 quam metu,
 et, injuria accepta,
 malebant ignoscere
 quam persequi.

X. Sed ubi
 respublica crevit
 labore atque justitia,
 reges magni

IX. Donc

les bonnes mœurs étaient cultivées
 à l'intérieur et en guerre :
 la concorde était très-grande,
 la cupidité très-petite :
 le droit et le bien
 avait-force chez eux
 non plus (moins encore) par les lois
 que par la disposition-naturelle *des âmes* ,
 ils entretenaient avec les ennemis
 querelles, discordes,
 rancunes ;
 citoyens avec citoyens
 ne luttaient que de vertu ;
 ils étaient magnifiques
 dans le culte des Dieux,
 économes à la maison,
 fidèles à l'égard de *leurs amis*.
 Par ces deux moyens,
 par l'intrépidité à la guerre,
 par l'équité
 dès que la paix était survenue,
 ils gouvernaient et eux-mêmes
 et la chose publique.
 Desquelles choses
 moi je tiens pour très-grandes
 ces preuves-ci :
 que dans la guerre
 on sévit plus souvent
 contre ceux qui avaient combattu
 contre un ennemi malgré l'ordre *donné*,
 et qui, rappelés,
 étaient sortis du combat trop lentement,
 que *contre ceux* qui avaient osé
 abandonner *leurs drapeaux*
 ou repoussés s'éloigner de *leur poste* ,
 que d'autre part dans la paix
 ils exerçaient le pouvoir
 plus par les bienfaits
 que par la terreur,
 et, une injure étant reçue,
 aimaient-mieux pardonner
 que poursuivre.

X. Mais dès que
 la chose publique eut grandi
 par le travail et la justice,
 que des rois puissants

bello domiti, nationes feræ et populi ingentes vi subacti, Carthago, æmula imperii Romani, ab stirpe interiit, cuncta maria terræque patebant, sævire fortuna ac miscere omnia cœpit. Qui labores, pericula, dubias atque asperas res facile toleraverant, iis otium, divitiæ, optandæ aliis, oneri miseræque fuere. Igitur primo pecuniæ, deinde imperii¹ cupido crevit: ea quasi materies omnium malorum fuere. Namque avaritia fidem, probitatem, ceterasque artes bonas subvertit; pro his superbiam, crudelitatem, Deos neglegere², omnia venalia habere edocuit: ambitio multos mortales falsos fieri subegit; aliud clausum in pectore, aliud in lingua promptum habere; amicitias inimicitiasque non ex re, sed ex commodo, æstumare³; magisque vultum quam ingenium bonum habere. Hæc primo paulatim crescere, interdum vindicari: post, ubi contagio quasi pes-

tice, quand elle eut dompté par ses armes des rois puissants, soumis par la force des nations belliqueuses et des peuples considérables, ruiné de fond en comble Carthage, la rivale de sa puissance, quand elle se fut ouvert toutes les mers et toutes les terres, la fortune commença à sévir et à tout bouleverser. Ces hommes qui avaient supporté facilement les travaux, les périls, les incertitudes et les rigueurs du sort, plièrent et succombèrent sous le poids de l'oisiveté et de l'opulence, désirables pour tant d'autres. L'amour de l'argent d'abord, du pouvoir ensuite, se développa en eux: ce fut là comme la source de tous les maux. La cupidité en effet ruina la bonne foi, la probité, et toutes les autres vertus; à leur place elle mit l'orgueil, la cruauté, le mépris des Dieux, et apprit à tout considérer comme vénal: l'ambition de son côté força bon nombre de mortels à se faire hypocrites; à avoir une pensée dans le cœur, une autre sur les lèvres; à juger des amitiés et des inimitiés, non d'après la réalité, mais d'après l'intérêt; à porter l'honnêteté plutôt sur le visage qu'au fond de l'âme. Ces vices d'abord ne crurent que lentement, et furent parfois réprimés; puis quand la contagion semblable à une peste, eut tout envahi,

domiti bello,
 nationes feræ
 et populi ingentes
 subacti vi,
 Carthago,
 æmula imperii Romani,
 interiit ab stirpe,
 cuncta maria terræque
 patebant,
 fortuna cœpit sævire
 ac miscere omnia.
 Qui toleraverant facile
 labores, pericula,
 res dubias atque asperas,
 iis otium, divitiæ,
 optandæ aliis,
 fuere oneri miseræque.
 Igitur cupido crevit
 primo pecuniæ,
 deinde imperii :
 ea fuere quasi materies
 omnium malorum.
 Namque avaritia [tem,
 subvertit fidem, probita-
 ceterasque artes bonas ;
 pro his edocuit superbiam,
 crudelitatem,
 neglegere Deos,
 habere omnia venalia :
 ambitio
 subegit multos mortales
 fieri falsos ;
 habere aliud
 clausum in pectore,
 aliud promptum in lingua ;
 æstumare amicitias
 inimicitiasque,
 non ex re,
 sed ex commodo ;
 habereque bonum vultum
 magis quam ingenium.
 Hæc primo
 crescere paulatim,
 interdum vindicari ;
 post, ubi contagio invasit
 quasi pestilentia,
 civitas immutata,

eurent été domptés par la guerre,
 que des nations farouches
 et des peuples considérables
 eurent été soumis par la force,
 que Carthage,
 la rivale de l'empire romain, [ble),
 eut péri depuis sa racine (de fond en com-
 que toutes mers et toutes terres
 étaient (furent)-ouvertes aux Romains,
 la fortune commença à sévir
 et à bouleverser tout.
 Ceux qui avaient supporté aisément
 fatigues, dangers,
 circonstances douteuses et difficiles,
 à eux le repos, les richesses,
 désirables pour d'autres,
 furent à fardeau et à misère.
 Donc le désir se développa
 d'abord de l'argent,
 puis du pouvoir :
 ces deux désirs furent comme la source
 de tous les maux.
 Car la cupidité
 mina la bonne-foi, la probité,
 et toutes-les-autres pratiques vertueuses ;
 au lieu d'elles elle enseigna l'orgueil,
 la cruauté,
 elle enseigna à négliger les Dieux,
 à tenir tout pour vénal :
 l'ambition de son côté
 força beaucoup de mortels
 à devenir faux ;
 à avoir un autre sentiment
 enfermé dans le cœur,
 un autre exposé sur la langue ;
 à apprécier amitiés
 et inimitiés,
 non d'après la réalité de ces sentiments,
 mais d'après l'utilité ;
 et à avoir bon le visage
 plus que le caractère.
 Ces vices d'abord
 de ne se développer que peu à peu,
 parfois d'être réprimés ;
 puis, quand la contagion eut envahi tout
 comme une peste,
 la cité (l'esprit général) fut changée,

tilentia invasit, civitas immutata; imperium ex justissimo atque optumo crudele intolerandumque factum.

XI. Sed primo magis ambitio quam avaritia animos hominum exercebat; quod tamen vitium propius virtutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium, bonus et ignavus æque sibi exoptant: sed ille vera via nititur; huic quia bonæ artes desunt, dolis atque fallaciis contendit: avaritia pecuniæ studium habet, quam nemo sapiens concupivit; ea, quasi venenis malis imbuta, corpus animumque virilem effeminat; semper infinita, insatiabilis est; neque copia, neque inopia¹ minuitur. Sed postquam L. Sulla, armis recepta republica², ex bonis initiis malos eventus³ habuit, rapere omnes, trahere; domum alius, alius agros cupere, neque modum neque modestiam victores habere; fœda crudelisque in civibus facinora facere. Huc accedebat, quod L. Sulla

l'esprit public changea, et le pouvoir, si juste et si vertueux jusqu'alors, devint cruel, intolérable.

XI. D'abord pourtant, ce fut plutôt l'ambition que la cupidité qui travailla les esprits, et ce vice du moins ressemblait davantage à une vertu. Car la gloire, les honneurs, le pouvoir, sont également convoités et par l'homme de mérite et par l'homme sans valeur: seulement celui-là s'efforce d'y arriver par la voie légitime; celui-ci, à défaut de mérite, y tend par les intrigues et la fraude. La cupidité repose sur l'amour de l'argent, que jamais esprit sage ne désira: imbue en quelque sorte de venins pernicieux, elle énerve et le corps et l'âme la plus mâle; toujours infinie, toujours insatiable, elle ne diminue ni par l'abondance, ni par le dénûment. Or, quand L. Sylla, maître pour la seconde fois de la République par le sort des armes, eut démenti d'heureux débuts par des suites funestes, on ne vit plus que rapines et brigandages: l'un convoitait une maison, l'autre des terres; les vainqueurs ne connaissaient ni mesure ni modération; pas d'infamies, pas de cruautés qu'ils n'exerçassent à l'égard des citoyens. Ajoutez à cela que L. Sylla, pour s'attacher l'armée qu'il

imperium
factum crudele
intolerandumque
ex justissimo
atque optumo.

XI. Sed primo ambitio
magis quam avaritia
exercebat
animos hominum ;
quod vitium tamen
erat propius virtutem.
Nam bonus et ignavus
exoptant æque sibi
gloriam, honorem,
imperium :
sed ille nititur vera via ;
quia artes bonæ
desunt huic,
contendit dolis
atque fallaciis.
Avaritia
habet studium pecuniæ,
quam nemo sapiens
concupivit :
ea, quasi imbuta
venenis malis,
effeminat corpus
animumque virilem :
est semper infinita,
insatiabilis ;
minuitur neque copia,
neque inopia.
Sed postquam Lucius Sulla,
republica
recepta armis,
habuit malos eventus
ex bonis initiis,
omnes rapere, trahere ;
cupere alius domum,
alius agros :
victores
habere neque modum
neque modestiam ;
facere in civibus
facinora foeda crudeliaque.
Huc accedebat
quod Lucius Sulla,

la domination
fut faite (devint) cruelle
et intolérable
de très-juste
et très-bonne.

XI. Mais d'abord l'ambition
plus que la cupidité
travaillait
les cœurs des hommes ;
lequel vice du moins
était plus près de la vertu.
Car l'habile et l'incapable
désirent également pour eux
gloire, honneurs,
pouvoir :
mais celui-là *y* tend par la vraie route ;
comme les pratiques louables
manquent à celui-ci,
il *y* tend par ruses
et par fourberies.
La cupidité
a *en soi* l'amour de l'argent,
que personne de sage
ne désira jamais :
c'est elle qui, comme imbue
de poisons funestes,
effémine le corps
et l'âme virile ;
elle est toujours illimitée,
insatiable ;
elle *n'est* diminuée ni par l'affluence,
ni par le dénûment.
Or depuis que Lucius Sylla,
l'administration-publique
étant reconquise par *ses* armes,
eut de mauvaises suites (finit mal)
après de bons débuts,
tous de ravir, d'entraîner ;
de convoiter l'un une maison,
l'autre des terres ;
les vainqueurs
de *n'avoir* ni mesure
ni modération ;
de faire à l'égard des citoyens
des actes honteux et cruels.
Là (à cela) venait-s'ajouter
que Lucius Sylla,

exercitum, quem in Asia ductaverat, quo sibi fidum faceret¹, contra morem majorum luxuriose nimisque liberaliter habuerat: loca amœna, voluptaria, facile in otio feroces militum animos molliverant: ibi primum insuevit exercitus populi Romani amare, potare; signa, tabulas pictas, vasa cœlata mirari; ea privatim ac publice rapere; delubra Deorum spoliare; sacra profanaque omnia polluere. Igitur hi milites, postquam victoriam adepti sunt, nihil reliqui victis fecere: quippe secundæ res sapientium animos fatigant; ne² illi, corruptis moribus, victoriæ temperarent.

XII. Postquam divitiæ honori esse cœpere, et eas gloria, imperium, potentia sequebatur, hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentia duci cœpit. Igitur ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia cum superbia invasere: rapere, consumere; sua parvi pendere, aliena cupere;

avait commandée en Asie, l'avait, au mépris de l'antique discipline, tenue dans une mollesse et avec une indulgence excessive. Ces lieux charmants, pleins de voluptés, avaient aisément amolli dans l'oisiveté les cœurs des plus fiers soldats : là, pour la première fois, une armée romaine s'habitua à faire l'amour, à boire, à admirer des statues, des peintures, des vases ciselés; à en dépouiller et les particuliers et les cités; à piller les temples; à tout souiller, sans distinction du sacré et du profane. Aussi de pareils soldats, une fois victorieux, ne laissèrent-ils rien aux vaincus : et en vérité, quand la prospérité ébranle l'âme même du sage, comment des hommes de mœurs si corrompues se seraient-ils modérés dans la victoire?

XII. Du jour où les richesses commencèrent à être en honneur, et où elles donnèrent gloire, commandements et puissance, la vertu n'eut plus d'attraits, la pauvreté passa pour un opprobre, la probité fut suspecte de malveillance. Ainsi avec les richesses la prodigalité, la cupidité et l'orgueil s'emparèrent de la jeunesse : on ne vit plus que pillage et gaspillage; chacun, comptant pour rien ses propres biens, convoita ceux des autres; honneur, pudeur, lois divines et

quo faceret fidum sibi
exercitum
quem ductaverat in Asia,
habuerat luxuriose
nimisque liberaliter,
contra morem majorum :
loca amœna, voluptaria,
molliverant facile in otio
animos feroces militum :
ibi primum
exercitus populi Romani
insuevit amare, potare ;
mirari signa,
tabulas pictas, vasa cœlata,
rapere ea
privatim
ac publice ;
spoliare delubra Deorum ;
polluere omnia
sacra profanaque.
Igitur hi milites, [riam,
postquam adepti sunt victo-
fecere nihil reliqui
victis :
quippe res secundæ
fatigant
animos sapientium ;
ne illi, moribus corruptis,
temperarent victoriæ.

XII. Postquam divitiæ
cœpere esse honori,
et gloria,
imperium, potentia,
sequebatur eas,
virtus cœpit hebescere,
paupertas haberi probro,
innocentia
duci pro malivolentia.
Igitur ex divitiis
luxuria atque avaritia
cum superbia
invasere juventutem :
rapere, consumere ;
pendere parvi sua,
cupere aliena ;
habere pensi
atque moderati nihil

pour qu'il rendit dévouée à lui-même
l'armée
qu'il avait commandée en Asie,
l'avait tenue mollement
et trop avec-indulgence,
contre l'usage des ancêtres :
ces lieux charmants, voluptueux,
avaient amolli aisément dans l'oisiveté
les âmes belliqueuses des soldats :
là pour-la-première fois
une armée du peuple romain
s'habituait à faire-l'amour, à boire ;
à admirer (désirer) des statues,
des tableaux peints, des vases ciselés ;
à enlever ces *objets*
chez-les-particuliers
et dans-les-monuments-publics ;
à dépouiller les temples des Dieux ;
à souiller toutes choses
sacrées et profanes.
Aussi ces soldats,
après qu'ils eurent obtenu la victoire,
ne firent rien de reste (ne laissèrent rien)
aux vaincus :
car les événements heureux
fatiguent (ont une fâcheuse influence sur)
les âmes *mêmes* des sages ; [pues,
loin que ceux-là, avec des mœurs corrom-
pussent modérer *leur* victoire.
XII. Après que les richesses
commencèrent à être à honneur,
et que gloire,
commandement, puissance,
suivaient elles (venaient à leur suite),
la vertu commença à s'éteindre,
la pauvreté à être tenue à opprobre,
l'intégrité
à être prise pour malveillance.
Donc par suite des richesses
la prodigalité et la cupidité
avec l'orgueil
envahirent la jeunesse :
jeunes gens de ravir, de gaspiller ;
d'estimer de peu de *prix* leurs biens,
de convoiter ceux d'autrui ;
de n'avoir de pesé (de ne considérer)
et de mesuré (et de ne respecter) en rien.

pudorem ¹, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil
 pensi atque moderati habere. Operæ pretium est, quum domos
 atque villas cognoveris ² in urbium modum exædificatas, visere
 templa Deorum, quæ nostri majores, religiosissimi mortales, fe-
 cere. Verum illi delubra Deorum pietate, domos sua gloria de-
 corabant, neque victis quidquam præter injuriæ licentiam eri-
 piebant; at hi contra ignavissimi homines per summum scelus
 omnia ea sociis adimere, quæ fortissimi viri victores hostibus
 reliquerant: proinde quasi injuriam facere, id demum esset
 imperio uti.

XIII. Nam quid ea memorem quæ, nisi iis qui videre, ne-
 mini credibilia sunt, a privatis compluribus subversos montes,
 maria constructa ⁵ esse? Quibus mihi videntur ludibrio fuisse di-
 vitia: quippe, quas honeste habere licebat, abuti ⁴ per turpi-
 tudinem properabant. Sed lubido stupri, ganæ, ceterique

numaines indistinctement, tout fut foulé aux pieds sans aucune re-
 tenue, sans aucune considération. Il est curieux, après avoir exploré
 ces palais et ces villas, constructions colossales qu'on prendrait pour
 des villes, de visiter les temples élevés aux Dieux par nos ancêtres,
 les plus religieux des mortels. Il est vrai qu'ils ornaient les temples
 des Dieux de leur piété, leurs maisons de leur gloire, et qu'aux vain-
 queus ils n'enlevaient rien que la liberté de nuire; tandis que leurs des-
 cendants, modèles de lâcheté, arrachent aux alliés mêmes, par le
 plus grand des forfaits, tout ce que des vainqueurs, modèles de courage,
 avaient laissé aux ennemis: comme si l'usage du pouvoir ne consistait
 qu'à faire du mal aux autres!

XIII. Parlerai-je de ces extravagances, incroyables pour qui-
 conque n'en a pas été témoin? de tant de simples citoyens
 aplanissant des montagnes, faisant disparaître des mers sous
 leurs constructions? Les insensés me semblent s'être joués de leurs
 richesses: ils pouvaient en jouir honorablement, ils se hâtèrent d'en
 abuser de la manière la plus honteuse! Joignez à ces excès la passion
 non moins violente de la débauche, des orgies, du vice sous toutes

pudorem, pudicitiam,
 divina atque humana
 promiscua.
 Pretium est operæ,
 quum cognoveris
 domos
 atque villas
 exædificatas
 in modum urbium,
 visere templa Deorum,
 quæ fecere nostri majores,
 mortales religiosissimi.
 Verum illi decorabant
 delubra Deorum pietate,
 domos sua gloria,
 neque eripiebant quidquam
 victis
 præter licentiam injuriæ;
 at contra
 hi homines ignavissimi,
 per summum scelus,
 adimere sociis omnia ea,
 quæ viri fortissimi
 victores
 reliquerant hostibus:
 proinde quasi
 facere injuriam,
 id demum esset uti imperio.

XIII. Nam quid
 memorem ea, quæ,
 nisi iis qui videre,
 sunt credibilia nemini,
 montes subversos esse,
 maria constructa
 a compluribus privatis?
 Quibus divitiæ
 videntur mihi
 fuisse ludibrio:
 quippe, quas licebat
 habere honeste,
 properabant abuti
 per turpitudinem.
 Sed libido stupri, ganææ
 ceterique cultus,
 incesserat
 non minor:
 viri pati muliebria,

ni honneur, *ni* pudeur,
ni choses divines et humaines
 confondues-pêle-mêle *par eux*.
 Un prix est à *ta* peine (il est curieux),
 quand tu auras examiné
ces maisons-de ville
 et *ces* maisons-de-campagne
 bâties
 en façon de villes,
 de visiter les temples des Dieux,
 que construisirent nos ancêtres,
 mortels très-religieux.
 Mais eux, ils décoraient
 les temples des Dieux par *leur* piété,
leurs maisons par leur gloire,
 et n'enlevaient rien
 aux vaincus
 sauf la liberté du tort à *faire aux autres*;
 mais au contraire
 ces hommes très-lâches *d'à présent*,
 par une suprême scélératesse
 d'enlever aux alliés *mêmes* tous ces biens,
 que des hommes très-braves
étant vainqueurs
 avaient laissés à des ennemis:
partant de là, comme si
 faire du tort à *d'autres*,
 cela seulement était user du pouvoir.

XIII. Car pourquoi
 rappellerais-je ces *folies*, qui,
 si ce n'est pour ceux qui *les* ont vues,
ne sont croyables pour personne,
 des monts avoir été abattus,
 des mers obstruées-de-constructions
 par plusieurs particuliers?
 Auxquels *leurs* richesses
 semblent à moi
 avoir été à jouet:
 puisque, *elles* qu'il était-possible
 de posséder honorablement,
 ils se hâtaient *d'en* user-follement
 avec honte *pour eux*.
 Mais la passion de la débauche, de l'orgie,
 et du reste de l'appareil *du vice*,
 avait fait-invasion
 non moindre (aussi violente): [*femmes*,
 les hommes de subir des *traitements* de-

cultus non minor incesserat: viri pati muliebria, mulieres pudicitiam in propatulo habere; vescendi causa, terra marique omnia exquirere; dormire priusquam somni cupido esset; non famem aut sitim, neque frigus, neque lassitudinem opperiri, sed ea omnia luxu antecapere. Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant, ad facinora incendebant: animus imbutus malis artibus haud facile lubricinibus carebat: eo profusius omnibus modis quæstui atque sumptui deditus erat.

XIV. In tanta tamque corrupta civitate Catilina, id quod factu facillimum erat, omnium flagitiorum atque facinorum¹ circum se, tanquam stipatorum, catervas habebat. Nam quicumque impudicus, adulter, ganeo, manu, ventre, pene, bona patria laceraverat; quique alienum æs grande conflaverat, quo flagitium aut facinus redimeret²; præterea omnes undique³ par-

ses formes : les hommes s'abandonnant aux plus infâmes turpitudes, les femmes prostituant ouvertement leur pudeur; toutes les terres et toutes les mers mises à contribution pour le luxe de la table; le sommeil précédant le besoin de dormir; la faim, la soif, le froid, la lassitude, non plus attendus, mais prévenus par une mollesse raffinée. Telles étaient les causes qui précipitaient les jeunes gens dans le crime, dès que le patrimoine venait à faire défaut : ces âmes, imbues des plus funestes principes, ne résistaient guère aux tentations; et de là cette ardeur de plus en plus effrénée pour toute espèce de gains et de dépenses.

XIV. Au sein d'une cité si populeuse et si corrompue, Catilina, comme il n'était que trop facile, avait groupé autour de lui, comme autant de satellites, tous les hommes perdus de débauches et de crimes. En effet tout impudique, tout adultère, tout coureur d'orgies, qui par le jeu, par la table, par la crapule, avait mis en lambeaux son héritage; tout misérable qui s'était couvert de dettes pour racheter une infamie ou un forfait; tout ce qui s'était rassemblé de toutes

mulieres
 habere pudicitiam
 in propatulo;
 causa vescendi,
 exquirere omnia
 terra marique;
 dormire
 priusquam cupido somni
 esset;
 non opperiri
 famem aut sitim,
 neque frigus,
 neque lassitudinem,
 sed luxu
 antecapere omnia ea.
 Hæc
 incendebant juventutem
 ad facinora,
 ubi opes familiares
 defecerant :
 animus
 imbutus malis artibus
 haud carebat facile
 libidinibus :
 deditus erat eo profusius
 omnibus modis
 quæstui atque sumptui.
 XIV. In civitate
 tanta tamque corrupta,
 Catilina,
 id quod erat facillum
 factu,
 habebat circum se catervas
 omnium flagitiorum
 atque facinorum,
 tanquam stipulatorum.
 Nam quicumque
 impudicus, adulter,
 ganeo,
 laceraverat bona patria
 manu,
 ventre,
 pene;
 quique conflaverat
 grande æs alienum,
 quo redimeret
 flagitium aut facinus;

les femmes
 d'avoir (d'exposer, de vendre) leur pudeur
 en public;
 tous, en vue de se nourrir,
 de rechercher toutes raretés
 par terre et par mer;
 de dormir
 avant que le besoin du sommeil
 existât;
 de ne pas attendre
 la faim ou la soif,
 ni le froid,
 ni la lassitude,
 mais par mollesse
 de prévenir tous ces besoins.
 Ces excès
 enflammaient la jeunesse
 pour les crimes,
 dès que les ressources de-famille
 avaient fait-défaut :
 l'âme des jeunes Romains
 imbue de mauvaises pratiques
 n'était-pas-exempte aisément
 de passions :
 elle était livrée d'autant plus sans-frein
 dans tous les genres
 au gain et à la folle-dépense.
 XIV. Dans une cité
 si-grande et si corrompue,
 Catilina,
 ce qui était très-facile
 à être fait,
 avait autour de lui des troupes
 de toutes les hontes (hommes déshonorés)
 et de tous les crimes (criminels),
 comme de satellites.
 Car quiconque,
 impur, adultère,
 coureur-d'orgies,
 avait démembré ses biens paternels
 par sa main (au jeu, en jetant les dés),
 par son ventre (dans les excès de table),
 par le libertinage;
 et quiconque avait amassé
 grand argent d'autrui (grosses dettes),
 par lequel il rachetât (pour racheter)
 une infamie ou un crime;

ricidæ, sacrilegi, convicti judiciis aut pro factis iudicium timentes; ad hoc, quos manus atque lingua perjurio aut sanguine civili alebat; postremo omnes quos flagitium, egestas, conscius animus exagitabat; ii Catilinæ proximi familiaresque erant. Quod si quis etiam a culpa vacuus in amicitiam ejus inciderat, quotidiano usu atque illecebris facile par similisque ceteris efficiebatur. Sed maxime adolescentium familiaritates appetebat: eorum animi, molles et ætate fluxi, dolis haud difficulter capiebantur: nam uti cujusque studium ex ætate flagrabat, aliis scorta præbere, aliis canes atque equos mercari; postremo neque sumptui neque modestiæ suæ parcere, dum illos obnoxios fidosque faceret. Scio fuisse nonnullos qui ita æstumarent, juventutem, quæ domum Catilinæ frequentabat, parum honeste pudicitiam habuisse; sed ex aliis rebus

parts de parricides, de sacrilèges, de scélérats convaincus en justice ou redoutant la justice pour leurs actes; tous ceux qui vivaient ou des parjures de leur langue ou du sang des citoyens assassinés par leur bras; en un mot tous ceux que tourmentait la honte, la misère ou le remords; tels étaient les intimes et les confidants de Catilina. Ou si quelque cœur encore pur venait à tomber dans les filets de son amitié, par le contact habituel et les séductions de chaque jour il devenait bientôt semblable aux autres et également corrompu. Au reste Catilina recherchait de préférence l'intimité des adolescents: leurs âmes, molles et souples au mal par l'effet de l'âge, se prenaient plus facilement à ses pièges. Car suivant la passion allumée chez chacun par son âge, aux uns il procurait des courtisanes, aux autres il achetait des chiens et des chevaux; enfin, il ne ménageait ni sa bourse ni son honneur pour se les assujettir et se les attacher. Quelques personnes ont pensé, je ne l'ignore pas, que les jeunes gens qui fréquentaient la maison de Catilina y ménageaient peu leur pudeur;

præterea undique
 omnes parricidæ,
 sacrilegi,
 convicti judiciis
 aut timentes judicium
 pro factis;
 ad hoc,
 quos manus atque lingua
 alebat perjurio
 aut sanguine civili;
 postremo
 omnes quos exagitabat
 flagitium, egestas,
 animus conscius;
 ii erant Catilinæ
 proximi familiaresque.
 Quod si quis
 etiam vacuus a culpa
 inciderat in amicitiam ejus,
 usu quotidiano
 atque illecebris
 efficiebatur facile
 par similisque ceteris.
 Sed appetebat maxime
 familiaritates
 adolescentium:
 animi eorum,
 molles et fluxi ætate,
 capiebantur dolis
 haud difficulter:
 nam uti studium cujusque
 flagrabat ex ætate,
 præbere aliis scorta,
 mercari aliis
 canes atque equos;
 postremo parcere
 neque sumptui,
 neque suæ modestiæ,
 dum faceret illos
 obnoxios fidosque.
 Scio nonnullos fuisse
 qui existumarent ita,
 juventutem
 quæ frequentabat
 domum Catilinæ
 habuisse parum honeste
 pudicitiam;

outré cela de tous côtés
 tous les parricides,
 les sacrilèges,
 les *gens* convaincus par jugements
 ou qui redoutaient un jugement
 pour *leurs* actes;
 outre cela,
 ceux que *leur* main et (ou) *leur* langue
 nourrissait par le parjure
 ou par du sang de-citoyens;
 enfin
 tous ceux que tourmentait
 une honte, le dénûment,
 leur âme ayant-conscience *d'un crime*;
 ceux-là étaient à Catilina
 très-proches et intimes.
 Que si quelqu'un
 même exempt de faute
 était tombé dans l'amitié de lui,
 par la pratique quotidienne
 et les séductions *de chaque jour*
 il était rendu facilement
 égal et semblable aux autres.
 Mais il recherchait surtout
 les intimités
 des adolescents:
 leurs âmes,
 molles et glissantes par l'âge,
 se prenaient par *ses* ruses
 non difficilement:
 car selon que l'ardeur de chacun
 était-brûlante d'après *son* âge,
 lui de fournir aux uns des courtisanes,
 d'acheter pour les autres
 des chiens et des chevaux;
 enfin de n'épargner
 ni la dépense,
 ni son honneur,
 pourvu qu'il les rendit
 dépendants et dévoués.
 Je sais quelques-uns avoir été
 qui pensaient ainsi,
 la jeunesse
 qui fréquentait
 la maison de Catilina
 avoir traité peu honnêtement
 la pudeur;

magis, quam quod cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat.

XV. Jam primum adolescens Catilina multa nefanda stupra fecerat, cum virgine nobili ¹, cum sacerdote Vestæ ², et alia hujuscemodi contra jus fasque ³. Postremo captus amore Aureliæ Orestillæ, cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit, quod ea nubere illi dubitabat timens privignum ⁴ adulta ætate, pro certo creditur, necato filio, vacuum domum scelestis nuptiis fecisse. Quæ quidem res mihi in primis videtur causa fuisse facinoris maturandi : namque animus impurus, Dis hominibusque infestus, neque vigiliis neque quietibus ⁵ sedari poterat : ita conscientia mentem excitam vastabat. Igitur colos exsanguis, fœdi oculi ; citus modo, modo tardus incessus ; prorsus ⁶ in facie vultuque vecordia ⁷ inerat.

XVI. Sed juventutem, quam, ut supra diximus, illexerat,

mais ce bruit se fondait plutôt sur des conjectures tirées d'ailleurs, que sur des faits bien positifs à cet égard.

XV. Et d'abord Catilina, dès sa première jeunesse, s'était souillé d'infâmes débauches : il avait séduit une jeune fille de naissance illustre, puis une prêtresse de Vesta, et commis bien d'autres excès du même genre, au mépris et des lois humaines et des lois divines. Enfin, épris d'amour pour Aurélie Orestilla, dont jamais homme de bien ne loua que la beauté, comme elle hésitait à l'épouser par crainte d'un fils déjà grand qu'il avait d'un premier lit, on regarde comme certain qu'il écarta par le meurtre de ce fils l'obstacle qui fermait sa maison à ces noces abominables. Pour moi, je vois dans ce meurtre une des causes principales qui hâtèrent la conjuration : cet être impur, réprouvé des Dieux et des hommes, ne pouvait trouver de calme ni dans la veille, ni dans le repos des nuits ; tant le remords faisait de ravages dans son âme bourrelée ! De là un teint décoloré, un regard affreux, une démarche tantôt précipitée, tantôt lente, quelque chose d'égaré en un mot dans tout l'ensemble de ses traits et de sa physionomie.

XVI. Cependant ces jeunes gens qu'il avait séduits, comme nous

sed hæc fama valebat
magis ex aliis rebus,
quam quod id
compertum foret cuiquam.

XV. Jam primum
Catilina adolescens
fecerat
multa supra nefanda,
cum virgine nobili,
cum sacerdote Vestæ,
et alia hujusmodi
contra jus fasque.
Postremo captus amore
Aureliæ Orestillæ,
cujus bonus
laudavit nihil unquam,
præter formam,
quod ea dubitabat
nubere illi,
timens privignum
ætate adulta,
creditur pro certo,
filio necato,
fecisse domum
vacuam nuptiis scelestis.
Quæ res quidem
videtur mihi in primis
fuisse causa
maturandi facinoris :
namque animus impurus,
infestus Dis
hominibusque,
poterat sedari
neque vigiliis
neque quietibus ;
ita conscientia
vastabat mentem excitam.
Igitur colos exsanguis,
oculi fœdi ;
incessus modo citus,
modo tardus ;
prorsus recordia inerat
in facie vultuque.

XVI. Sed edocebat
multis modis
facinora mala
juventutem,

mais ce bruit était-accrédité
plus d'après d'autres circonstances,
que parce que ce fait
était positivement-su de personne.

XV. Et d'abord
Catilina adolescent
avait fait
beaucoup de débauches abominables,
avec une jeune-fille noble,
avec une prêtresse de Vesta,
et d'autres *débauches* de ce genre
contre le droit-humain et la loi-divine.
Enfin épris d'amour
de (pour) Aurélia Orestilla,
de laquelle un *homme de-bien*
ne loua rien jamais,
excepté *sa* beauté,
comme cette *femme* hésitait
à l'épouser,
craignant un fils-d'un-premier-lit
d'âge adulte,
Catilina est cru pour certain,
ce fils ayant été tué *par lui*,
avoir fait *sa* maison
vacante pour des noces criminelles.
Laquelle circonstance même
semble à moi parmi les premières
avoir été un motif
de hâter le crime (la conjuration) :
car *cette* âme impure,
haïe des Dieux
et des hommes,
ne pouvait être calmée
ni par les veilles
ni par les repos (le sommeil) ;
tant le remords
ravageait *cet* esprit bourrelé.
Donc *son* teint *était* pâle,
ses yeux hideux ;
sa marche tantôt précipitée,
tantôt lente ;
en un mot la démence résidait
dans *sa* face et *sa* physionomie.

XVI. Or il instruisait
de mille manières
à des actes coupables
la jeunesse,

multis modis mala facinora edocebat. Ex illis testes signatoresque falsos commodare ; fidem, fortunas, pericula vilia habere ; post, ubi eorum famam atque pudorem attriverat, majora alia imperabat ; si causa peccandi in præsens minus suppetebat, nihilominus insontes, sicuti sontes¹, circumvenire, jugulare : scilicet, ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuito potius malus atque crudelis erat. His amicis sociisque confisus Catilina, simul quod æs alienum per omnis terras ingens erat, et quod plerique Sullani milites², largius suo usi, rapinarum et victoriæ veteris memores, civile bellum exoptabant, opprimundæ reipublicæ consilium cepit. In Italia nullus exercitus ; Cn. Pompeius in extremis terris³ bellum gerebat ; ipsi consulatam petundi magna spes⁴ ; senatus nihil sane intentus ; tutæ tranquillæque res omnes ; sed ea prorsus opportuna Catilinæ erant.

avons dit plus haut, il les formait au crime de mille manières. Il les prêtait pour servir de faux témoins, pour sceller de faux actes ; il faisait bon marché de leur probité, de leur fortune, de leurs périls ; puis, quand il avait usé leur réputation et leur honneur, il leur imposait des forfaits plus odieux. Si dans le moment il ne se présentait pas de prétextes pour faire le mal, il n'en faisait pas moins attaquer, égorger comme coupables envers lui des malheureux contre lesquels il n'avait aucun grief : car dans la crainte que l'inaction n'engourdit ou leurs bras ou leurs âmes, il était plutôt gratuitement méchant et cruel. Fort de l'amitié et de l'alliance de tels hommes, remarquant d'ailleurs que dans tout l'empire les citoyens étaient écrasés de dettes, et que la plupart des soldats de Sylla, ruinés par leurs excès et tout pleins encore du souvenir des brigandages et de la victoire d'autrefois, soupiraient après la guerre civile, Catilina forma le projet d'étouffer la République. En Italie, point d'armée ; Pompée faisait la guerre à l'autre bout de l'univers ; lui-même avait le plus grand espoir d'arriver au consulat ; le sénat était sans défiance ; de toutes parts régnait une sécurité, une tranquillité profonde : toutes circonstances parfaitement favorables à Catilina.

quam illexerat,
 ut diximus supra.
 Commodare ex illis
 falsos testes
 signatoresque;
 habere vilia
 fidem, fortunas, pericula;
 post,
 ubi attriverat famam
 atque pudorem eorum,
 imperabat
 alia majora;
 si causa peccandi
 suppetebat minus
 in præsens,
 nihilominus circumvenire,
 jugulare insontes
 sicuti sontes:
 scilicet,
 ne manus aut animus
 torpescerent per otium,
 erat potius gratuito
 malus atque crudelis.
 Catilina confisus his
 amicis sociisque,
 simul quod
 grande æs alienum
 erat per omnis terras,
 et quod
 plerique milites Sullani,
 usi largius suo,
 memores rapinarum
 et victoriæ veteris,
 exoptabant bellum civile,
 cepit consilium
 opprimundæ reipublicæ.
 In Italia nullus exercitus;
 Cneius Pompeius
 gerebat bellum
 in extremis terris;
 ipsi magna spes
 petundi consulatum;
 senatus sane intentus nihil;
 omnes res tutæ
 tranquillæque;
 sed ea erant
 prorsus opportuna

[linæ.

Cati-

qu'il avait séduite.
 comme nous avons dit ci-dessus.
 Lui de prêter d'entre ces jeunes gens
 de faux témoins
 et de faux signataires;
 de tenir pour de-nul-prix
 leur foi, leur fortune, leurs périls;
 puis,
 dès qu'il avait broyé la réputation
 et l'honneur d'eux,
 il leur commandait
 d'autres crimes plus grands;
 si un motif de faire-le-mal
 s'offrait moins (manquait)
 pour le présent,
 lui néanmoins d'envelopper,
 d'égorger des gens innocents envers lui
 comme coupables envers lui:
 à savoir,
 de peur que leur main ou leur âme
 ne s'engourdissent par l'oisiveté,
 il était plutôt sans-motif
 méchant et cruel.
 Catilina se confiant en eux
 comme amis et associés,
 et en même temps parce que [dettes)
 un grand argent d'autrui (de grosses
 était par toutes les terres romaines,
 et parce que
 la plupart des soldats de-Sylla,
 qui avaient usé trop largement du leur,
 se souvenant des rapines
 et de la victoire d'autrefois,
 désiraient-vivement la guerre civile,
 prit la résolution
 d'écraser la république.
 En Italie, nulle armée;
 Cnéius Pompée
 faisait la guerre
 à l'extrémité de la terre;
 à lui-même était un grand espoir
 de demander avec succès le consulat;
 le sénat certes n'était attentif en rien;
 toutes choses étaient sûres
 et tranquilles;
 or ces circonstances étaient
 pleinement favorables à Catilina

XVII. Igitur circiter kalendas junias ¹, L. Cæsare ² et C. Figulo consulibus, primo singulos appellare: hortari alios, alios tentare; opes suas, imparatam rempublicam, magna præmia conjurationis docere. Ubi satis explorata sunt quæ voluit, in unum omnis convocat, quibus maxuma necessitudo ³ et plurimum audaciæ inerat. Eo convenere, senatorii ordinis, P. Lentulus Sura ⁴, P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Cethegus, P. et Servius Sullæ Servii filii, L. Vargunteius, Q. Annius, M. Porcius Læca, L. Bestia, Q. Curius; præterea, ex equestri ordine, M. Fulvius Nobilior, L. Statilius, P. Gabinius Capito, C. Cornelius; ad hoc, multi ex coloniis et municipiis ⁵, domi nobiles. Erant præterea complures paulo occultius consilii hujusce participes nobiles, quos magis dominationis spes hor-

XVII. En conséquence, vers les calendes de juin, sous le consulat de L. César et de C. Figulus, il s'adresse d'abord à chacun isolément, encourage les uns, sonde les autres, leur expose ses ressources, le dépourvu de la République, les magnifiques avantages de la conjuration. Lorsqu'à son gré il a suffisamment exploré le terrain, il convoque en un lieu déterminé tous les plus compromis et les plus audacieux. Là se rendirent, de l'ordre des sénateurs, P. Lentulus Sura, P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Céthégus, P. et Servius Sylla, tous deux fils de Servius, L. Varguntéius, Q. Annius, M. Porcius Læca, L. Bestia, Q. Curius; de l'ordre des chevaliers, M. Fulvius Nobilior, L. Statilius, P. Gabinius Capito, C. Cornélius; enfin une foule d'habitants des colonies et des municipes, distingués chacun dans son endroit. La conjuration comptait en outre dans la noblesse bon nombre de partisans un peu plus secrets, entraînés plutôt par l'espoir de dominer que par l'indigence ou par toute autre néces-

XVII. Igitur
 circiter kalendas junias ,
 Lucio Cæsare
 et Caio Figulo
 consulibus,
 primo appellare singulos :
 hortari alios, tentare alios ;
 docere suas opes,
 rempublicam imparatam ,
 magna præmia
 conjurationis.
 Ubi quæ voluit
 explorata sunt satis,
 convocat in unum
 omnis, quibus inerat
 maxuma necessitudo
 et plurimum audaciæ.
 Eo convenere,
 ordinis senatorii,
 Publius Lentulus Sura,
 Publius Autronius,
 Lucius Cassius Longinus,
 Caius Cethegus,
 Publius et Servius Sullæ,
 filii Servii,
 Lucius Vargunteius,
 Quintus Annius,
 Marcus Porcius Læca,
 Lucius Bestia,
 Quintus Curius ;
 præterea ,
 ex ordine equestri ,
 Marcus Fulvius Nobilior,
 Lucius Statilius,
 Publius Gabinius Capito,
 Caius Cornelius ;
 ad hoc, multi
 ex coloniis et municipiis,
 nobiles domi.
 Complures nobiles
 præterea
 erant participes
 hujusce consilii
 paulo occultius,
 quos spes dominationis
 hortabatur
 magis quam inopia

XVII. Donc
 vers les Calendes de-juin,
 Lucius César
 et Caius Figulus
 étant consuls,
 lui d'abord de s'adresser-à eux un-à-un :
 d'exhorter les uns, de sonder les autres ;
 de leur faire-connaître ses ressources,
 la république non-préparée,
 les magnifiques récompenses
 de la conjuration.
 Dès que ce qu'il voulut
 fut exploré assez,
 il convoque en un même lieu
 tous ceux à qui était
 la plus pressante nécessité
 et le plus d'audace.
 Là se réunirent,
 de l'ordre sénatorial,
 Publius Lentulus Sura,
 Publius Autronius,
 Lucius Cassius Longinus,
 Caius Céthégus,
 Publius et Servius Sylla,
 fils de Servius,
 Lucius Varguntéius,
 Quintus Annius,
 Marcus Porcius Læca,
 Lucius Bestia,
 Quintus Curius ;
 outre cela,
 de l'ordre équestre ,
 Marcus Fulvius Nobilior,
 Lucius Statilius,
 Publius Gabinius Capito,
 Caius Cornélius ;
 outre cela, beaucoup d'autres
 des colonies et des municipes,
 nobles chez eux.
 Beaucoup de nobles
 en outre
 étaient partisans
 de ce complot de *Catilina*,
 mais un peu plus secrètement,
 gens que l'espoir de la domination
 excitait (entraînait)
 plus que le dénûment

tabatur quam inopia aut alia necessitudo. Ceterum juvenus pleraque, sed maxumè nobilium, Catilinæ inceptis favebat : quibus in otio vel magnificè vel molliter vivere copia erat, incerta pro certis, bellum quam pacem malebant. Fuere item ea tempestate, qui crederent M. Licinium Crassum¹ non ignarum ejus consilii fuisse : quia Cn. Pompeius, invisus ipsi², magnum exercitum ductabat, cujusvis opes voluisse contra illius potentiam crescere ; simul confisum, si conjuratio valisset, facile apud illos principem se fore.

XVIII. Sed antea item conjuravere pauci contra rempublicam, in quibus Catilina : de quo, quam verissime potero, dicam. L. Tullo, M. Lepido consulibus³, P. Autronius et P. Sulla, designati consules, legibus ambitus⁴ interrogati⁵ pœnas dederant⁶. Post paulo Catilina, pecuniarum repetundarum reus⁷, prohibitus erat⁸ consulatum petere, quod intra

sité. Au surplus presque toute la jeunesse, et surtout celle des grandes familles, était favorable à l'entreprise de Catilina ; ceux qui avaient de quoi vivre au sein de l'oisiveté soit dans la magnificence, soit du moins dans les douceurs de l'aisance, préféraient encore l'incertain au certain, la guerre à la paix. Il y eut même alors des gens qui crurent que M. Licinius Crassus n'ignorait point les projets du conspirateur : que, jaloux de ce que Pompée, son ennemi, était à la tête d'une grande armée, il voyait avec plaisir le premier venu élever une puissance rivale en face de la sienne ; bien convaincu d'ailleurs, si les conjurés réussissaient, de devenir sans peine le chef du parti.

XVIII. Précédemment déjà une autre conspiration avait été formée par quelques mécontents, parmi lesquels Catilina : j'en dirai quelques mots avec toute la vérité possible. Sous le consulat de L. Tullus et de M. Lépidus, P. Autronius et P. Sylla, consuls désignés, avaient été traduits en justice en vertu des lois sur la briguerie, et condamnés. Peu après Catilina, accusé de concussion, n'avait pas été libre de solliciter le consulat, faute d'avoir pu se mettre sur les rangs

aut alia necessitudo.
 Ceterum pleraque juvenus,
 sed maxume nobilium,
 favebat inceptis Catilinæ :
 quibus copia erat
 vivere in otio
 vel magnifice vel molliter,
 malebant
 incerta pro certis,
 bellum quam pacem.
 Item ea tempestate
 fuere qui crederent
 Marcum Licinium Crassum
 non fuisse ignarum
 ejus consilii :
 quia Cneius Pompeius,
 invisus ipsi,
 ductabat
 magnum exercitum,
 voluisse
 opes cujusvis crescere
 contra potentiam
 illius ;
 simul confisum,
 si conjuratio valuisset,
 se fore facile
 principem apud illos.

XVIII. Sed antea
 pauci conjuravere item
 contra rempublicam,
 in quibus Catilina :
 de quo dicam
 quam verissime potero.
 Lucio Tullo, Marco Lepido
 consulibus,
 Publius Autronius
 et Publius Sulla,
 consules designati,
 interrogati
 legibus ambitus,
 dederant pœnas.
 Paulo post Catilina,
 reus
 pecuniarum repetundarum,
 prohibitus erat
 petere consulatum,
 quod nequiverit profiteri

ou une autre nécessité *quelconque*.
 Du reste la plupart de la jeunesse,
 mais surtout *celle* des nobles,
 était-favorable aux projets de Catilina :
 ceux *mêmes* à qui la faculté était
 de vivre dans le repos
 ou magnifiquement ou à-l'aise,
 aimaient-mieux
 l'incertain au lieu du certain,
 la guerre que la paix.
 De même à cette époque
 furent *des gens* qui croyaient
 Marcus Licinius Crassus
 ne pas avoir été ignorant
 de ce complot :
pensant que lui, parce que Cnéius Pompée,
 odieux à lui,
 commandait
 une grande armée,
 avoir (avait) voulu
 la puissance du premier-venu croître
 en-opposition-à la puissance
 de celui-là (Pompée) ;
 et en même temps avoir eu-confiance,
 si la conjuration réussissait,
 lui devoir être facilement
 premier parmi eux (les conjurés).

XVIII. Mais auparavant
 quelques *hommes* conjurèrent aussi
 contre la république,
 parmi lesquels Catilina :
 duquel *fait* je parlerai
 le plus avec-vérité que je pourrai.
 Lucius Tullus et Marcus Lépidus
étant consuls,
 Publius Autronius
 et Publius Sylla,
 consuls désignés,
 ayant été interrogés *en justice*
 d'après les lois de (sur) la brigade,
 avaient donné l'expiation *due*.
 Un peu après Catilina,
 accusé [cussion),
 pour des sommes à-revendiquer (de con-
 avait été empêché
 de solliciter le consulat,
 parce qu'il ne put faire-sa-déclaration

legitimos dies profiteri ¹ nequiverit. Erat eodem tempore Cn. Piso, adolescens nobilis, summæ audaciæ, egens, factiosus, quem ad perturbandam rempublicam inopia atque mali mores stimulabant. Cum hoc Catilina et Autronius, circiter nonas ² decembres consilio communicato, parabant in capitolio kalendis januariis ⁵ L. Cottam et L. Torquatum ⁴ consules interficere; ipsi, fascibus ³ correptis, Pisonem cum exercitu ad obtinendas duas Hispanias ⁶ mittere. Ea re cognita, rursus in nonas februarias consilium cædis transtulerant. Jam tum non consulibus modo, sed plerisque senatoribus perniciem machinabantur. Quod ni Catilina maturasset pro curia ⁷ signum sociis dare, eo die post conditam urbem Romam pessimum facinus patratum foret; quia nondum frequentes armati convenerant, ea res consilium diremit.

XIX. Postea Piso in citeriorem Hispaniam quæstor pro

dans les délais légaux. En ce même temps vivait un certain Cn. Pison, jeune homme de haute naissance, d'une audace sans bornes, pauvre et factieux, que son dénûment et la dépravation de ses mœurs entraînaient également à bouleverser la République. Catilina et Autronius, s'étant mis en rapport avec lui vers les nones de décembre, résolurent de tuer en plein Capitole, le jour des calendes de janvier, les consuls L. Cotta et L. Torquatus, de se saisir eux-mêmes des faisceaux, et d'envoyer Pison avec une armée prendre possession des deux Espagnes. L'éveil fut donné, et le projet du meurtre ajourné aux nones de février : mais cette fois ce n'étaient plus seulement les consuls, c'étaient la plupart des sénateurs dont la vie était menacée. Que si Catilina ne se fût trop hâté de donner, à la porte même du sénat, le signal à ses complices, en ce jour eût été consommé le forfait le plus épouvantable depuis la fondation de Rome; les conjurés armés n'étant pas encore réunis en assez grand nombre, cette circonstance fit avorter le coup.

XIX. Plus tard Pison, simple questeur, fut envoyé dans l'Espa-

intra dies legitimos.
 Eodem tempore erat
 Cneius Piso,
 adolescens nobilis,
 summæ audaciæ,
 egens, factiosus,
 quem inopia
 atque mali mores
 stimulabant [cam.
 ad perturbendam rempubli-
 Cum hoc
 Catilina et Autronius,
 consilio communicato
 circiter nonas decembres,
 parabant interficere
 in Capitolio
 kalendis januariis
 consules
 Lucium Cottam
 et Lucium Torquatum ;
 ipsi,
 fascibus correptis,
 mittere Pisonem
 ad obtinendas cum exercitu
 duas Hispanias.
 Ea re cognita,
 transtulerant rursus
 consilium cædis
 in nonas februarias :
 jam tum
 machinabantur perniciem
 non modo consulibus,
 sed plerisque senatoribus.
 Quod si Catilina
 non maturasset
 dare signum sociis
 pro curia,
 facinus pessimum [tam
 post urbem Romam condi-
 patratum foret eo die ;
 quia armati
 nondum convenerant
 frequentes,
 ea res diremit consilium.

XIX. Postea

Piso missus est
 quæstor pro prætore

CATILINA.

dans les jours (délais) fixés-par-la-loi.
 Dans le même temps était (vivait)
 Cnéius Pison,
 jeune-homme noble,
 d'une suprême audace,
 dénué, factieux,
 que la détresse
 et de mauvaises mœurs
 excitaient
 à bouleverser la république.
 Avec celui-ci
 Catilina et Autronius,
 leur projet lui étant communiqué
 vers les nones de-décembre,
 se préparaient à assassiner
 dans le Capitole
 aux calendes de-janvier
 les consuls
 Lucius Cotta
 et Lucius Torquatus ;
 puis eux-mêmes,
 les faisceaux saisis,
 à envoyer Pison
 pour occuper avec une armée
 les deux Espagnes.
 Ce complot ayant été connu,
 ils avaient transporté de nouveau
 le projet du meurtre
 aux nones de-février :
 dès lors
 ils tramaient la perte
 non *plus* seulement aux consuls,
 mais à la plupart des sénateurs.
 Que si Catilina
 ne se fût pas *trop* hâté
 de donner le signal à *ses* complices
 devant la salle-du-sénat,
 l'acte le plus affreux
 depuis la ville de Rome fondée
 eût été consommé en ce jour :
 comme des *hommes* armés
 ne s'étaient pas encore réunis
 assez nombreux,
 cette circonstance défit le projet.

XIX. Ensuite

Pison fut envoyé,
 quoique questeur, en guise de préteur

prætoire¹ missus est, adnitente Crasso, quod eum infestum Cn. Pompeio cognoverat. Neque tamen senatus provinciam invitus dederat : quippe fœdum hominem a republica procu. esse volebat ; simul, quia boni quamplures² præsidium in eo putabant³, et jam tum potentia Cn. Pompeii formidolosa erat. Sed is Piso in provincia ab equitibus Hispanis, quos in exercitu ductabat, iter faciens occisus est. Sunt qui ita dicant, imperia ejus injusta, superba, crudelia, barbaros nequivisse pati ; alii autem, equites illos, Cn. Pompeii veteres fidosque clientes, voluntate ejus Pisonem aggressos : nunquam Hispanos præterea tale facinus fecisse, sed imperia sæva multa antea perpe. ssos. Nos eam rem in medio relinquemus. De superiore conjuratione satis dictum.

XX. Catilina ubi eos, quos paulo ante memoravi, convenisse videt, tametsi cum singulis multa sæpe egerat, tamen in rem fore credens universos appellare et cohortari, in abditam par-

gne citérieure avec le pouvoir de préteur, par le crédit de Crassus, qui le savait ennemi de Pompée. Le sénat au surplus n'avait pas eu trop de répugnance à lui accorder cette mission : il tenait à éloigner des affaires un homme décrié ; et de plus, un grand nombre de citoyens honorables voyaient en lui un appui, à une époque où déjà la puissance de Pompée devenait redoutable. Mais ce Pison fut tué en parcourant sa province par des cavaliers espagnols qu'il avait sous ses ordres dans son armée. Quelques-uns prétendent que ces barbares ne purent supporter l'injustice, l'arrogance, la cruauté de son commandement ; d'autres, que ces cavaliers, anciens et fidèles clients de Pompée, assassinèrent Pison sur le désir de son ennemi : que jamais en effet les Espagnols, dans aucune autre circonstance, n'avaient agi de la sorte, mais qu'avant cette époque ils avaient su plus d'une fois subir des commandements durs et cruels. Pour nous, nous laisserons la question indécise. En voilà bien assez sur la première conjuration.

XX. Dès que Catilina voit réunis autour de lui tous ceux que j'ai nommés un peu plus haut, convaincu, malgré les nombreuses conférences qu'il a déjà eues avec chacun d'eux isolément, qu'il peut être bien d'adresser à tous une exhortation en commun, il se retire

in Hispaniam citeriorem,
 Crasso adnitate,
 quod cognoverat eum
 infestum Cneio Pompeio.
 Et tamen senatus
 dederat provinciam
 non invitus :
 quippe volebat
 hominem fœdum
 esse procul a republica ;
 simul, quia
 boni quamplures
 putabant præsidium in eo,
 et jam tum
 potentia Cneii Pompeii
 erat formidolosa.
 Sed is Piso occisus est
 faciens iter in provincia
 ab equitibus Hispanis
 quos ductabat in exercitu.
 Sunt qui dicant ita,
 barbaros nequissime pati
 imperia ejus injusta,
 superba, crudelia ;
 alii autem, illos equites,
 veteres fidosque clientes
 Cneii Pompeii,
 aggressos Pisonem
 voluntate ejus :
 nunquam Hispanos
 præterea
 fecisse tale facinus,
 sed perpressos antea
 multa imperia sæva.
 Nos relinquemus eam rem
 in medio.
 Dictum satis
 de superiore conjuratione.
 XX. Ubi Catilina
 videt eos convenisse,
 quos memoravi paulo ante,
 tametsi sæpe
 egerat multa
 cum singulis,
 tamen credens fore in rem
 appellare universos
 et cohortari,

dans l'Espagne citérieure,
 Crassus l'aidant-de-ses-efforts,
 parce qu'il savait lui
 ennemi de Cnéius Pompée.
 Et du reste le sénat
 lui avait donné cette mission
 non à-regret :
 car il voulait
 cet homme souillé
 être loin des affaires publiques ;
 et aussi, parce que
 des gens-de bien fort-nombreux
 pensaient un appui être en lui,
 et que déjà alors
 la puissance de Cnéius Pompée
 était formidable.
 Mais ce Pison fut tué
 faisant route dans sa province
 par des cavaliers espagnols [armée.
 qu'il avait-sous-ses-ordres dans son
 Il en est qui disent ainsi,
 ces barbares n'-avoir-pu souffrir
 ses ordres injustes,
 orgueilleux, cruels ;
 mais d'autres disent que ces cavaliers,
 anciens et fidèles clients
 de Cnéius Pompée,
 avoir attaqué (attaquèrent) Pison
 par la volonté de lui (Pompée) :
 car jamais les Espagnols
 outre-cette-fois
 n'avoir fait pareil acte,
 mais avoir enduré auparavant
 beaucoup de commandements cruels.
 Pour nous, nous laisserons cette question
 au milieu (en suspens).
 Mais il a été dit assez (en voilà assez)
 sur la première conjuration.
 XX. Dès que Catilina
 voit ceux-là s'être réunis,
 que j'ai rappelés un peu avant (plus haut),
 quoique souvent
 il eût traité bien des points
 avec eux un-à-un,
 pourtant croyant devoir être a utilité
 de s'adresser à tous-à-la-fois
 et de les exhorter,

tem ædium secedit ; atque ibi, omnibus arbitris procul amotis, orationem hujuscemodi ¹ habuit :

« Ni virtus fidesque vestra satis spectata mihi forent, nequidquam opportuna res cecidisset ; spes magna, dominatio, in manibus frustra fuissent ; neque ego per ignaviam aut vana ingenia incerta pro certis captarem. Sed quia multis et magnis tempestatibus vos cognovi fortes fidosque mihi, eo animus ausus maxumum atque pulcherrimum facinus incipere ; simul, quia vobis eadem, quæ mihi, bona malaque intellexi : nam idem velle atque nolle, ea demum firma amicitia est. Sed, ego quæ mente agitavi, omnes jam antea diversi audistis. Ceterum mihi in dies magis animus accenditur, quum considero quæ conditio vitæ futura sit, nisi nosmet ipsi vindicamus in libertatem. Nam postquam respublica in paucorum potentium jus atque ditionem concessit, semper illis reges, tetrarchæ ² vec-

dans une partie écartée de la maison ; et là, en l'absence de tout témoin, il leur parle à peu près en ces termes :

« Si votre courage et votre fidélité ne m'étaient suffisamment connus, en vain une occasion favorable se serait offerte ; en vain les plus belles espérances et la domination même seraient entre mes mains ; ce n'est pas moi qui, avec des cœurs lâches ou des esprits frivoles, chercherais à saisir l'incertain pour le certain. Mais, parce qu'en maintes circonstances importantes je vous ai trouvés courageux et dévoués, j'ai osé concevoir la plus grande et la plus belle des entreprises ; et aussi, parce que j'ai remarqué que ce qui est bon ou mauvais pour moi l'est de même pour vous : car après tout il n'y a de solide amitié que dans la conformité des goûts et des aversions. Les projets qu'a formés mon esprit, tous déjà vous les avez tour à tour appris de ma bouche ; du reste mon ardeur s'enflamme de jour en jour davantage, lorsque j'envisage le sort qui nous attend si nous n'assurons nous-mêmes notre liberté. En effet, depuis que la République est tombée au pouvoir, à la discrétion d'un petit nombre de privilégiés, c'est pour eux seuls que les rois et les tétrarques payent tous les impôts, pour eux seuls que les peuples et les nations apportent tous les

secedit
in partem abditam ædium ;
atque ibi, omnibus arbitris
amotis procul,
habuit orationem
lujuscemodi :

« Ni vestra virtus
fidesque
forent satis spectata mihi,
res opportuna
cecidisset nequidquam ;
spes magna, dominatio,
fuissent frustra
in manibus ;
neque ego captarem
incerta pro certis
per ignaviam
aut ingenia vana.

Sed quia tempestatibus
multis et magnis
cognovi vos fortes
fidosque mihi,
eo animus ausus
incipere facinus maximum
atque pulcherrimum ;
simul, quia intellexi
eadem vobis
bona malaque,
quæ mihi :
nam velle atque nolle idem,
ea demum
est firma amicitia.

Sed jam antea
omnes audistis diversi
quæ ego agitavi mente.
Ceterum animus mihi
accenditur magis in dies,
quum considero
quæ conditio vitæ
futura sit,
nisi ipsi vindicamus nosmet
in libertatem.

Nam postquam res publica
concessit in jus
atque ditionem paucorum,
illis reges, tetrarchæ
esse semper vectigales ;

il se retire-à-l'écart
dans une partie reculée de la maison ;
et là, tous témoins
étant écartés au loin,
il leur tint un discours
de-ce-genre :

« Si votre courage
et votre dévouement
n'étaient choses assez éprouvées à moi,
une circonstance favorable
fût échue en vain ;
un espoir magnifique, la domination même,
eussent été vainement
en mes mains ;
et ce n'est pas moi qui voudrais chercher
l'incertain pour le certain
au moyen de la lâcheté
ou d'esprits frivoles.

Mais comme en des circonstances
nombreuses et importantes
j'ai reconnu vous courageux
et dévoués à moi,
à cause de cela mon esprit a osé
entreprendre l'œuvre la plus grande
et la plus belle ;
et aussi, parce que j'ai compris
les mêmes choses être pour vous aussi
bonnes et mauvaises,
lesquelles le sont pour moi : [chose,
car vouloir et ne-pas-vouloir la même
celle-là après-tout
est la solide amitié.

Mais déjà précédemment
tous vous avez entendu chacun-de-son-côté
les projets que moi j'ai agités en mon esprit.
Du reste l'ardeur à moi
s'allume davantage de jour en jour,
quand je considère
quelle condition de vie
doit être à nous,
si nous ne nous revendiquons nous-mêmes
pour la liberté.

Car depuis que la chose-publique
est tombée sous le droit
et la puissance de peu d'hommes,
pour eux seuls les rois, les tetrarches
d'être toujours payant-les-impôts,

tigales¹ esse; populi, nationes stipendia² pendere; ceteri omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles, vulgus fuimus, sine gratia, sine auctoritate, his obnoxii, quibus, si respublica valeret³, formidini essemus. Itaque omnis gratia, potentia, honos, divitiæ, apud illos sunt, aut ubi illi volunt; repulsas nobis reliquere, pericula, judicia, egestatem. Quæ quousque tandem patiemini, fortissimi viri? Nonne emori per virtutem præstat, quam vitam miseram atque inhonestam, ubi alienæ superbiam ludibrio fueris, per dedecus amittere? Verumenimvero, pro Deum atque hominum fidem⁴! victoria in manu nobis est: viget ætas, animus valet; contra illis, annis atque divitiis⁵, omnia consenuerunt: tantummodo incepto opus est; cetera res expediet. Etenim quis mortalium, cui virile ingenium, tolerare potest illis divitias superare, quas profundant in extruendo mari et montibus coæquandis; nobis rem familiarem etiam ad necessaria deesse? illos binas aut amplius

tributs; quant à nous, quels que soient notre activité, notre mérite, l'éclat ou l'obscurité de notre naissance, nous ne sommes qu'un triste vulgaire, sans crédit, sans autorité, à la merci de ceux dont nous serions l'effroi, si la république était ce qu'elle doit être. Aussi crédit, puissance, honneurs, richesses, tout est-il en leur possession ou en la possession de leurs créatures; à nous, ils ont laissé les échecs dans nos candidatures, les périls, les condamnations, la misère. Jusques à quand enfin souffrirez-vous ces indignités, braves compagnons? Ne vaut-il pas mieux mourir avec courage, que de perdre dans l'opprobre une vie misérable et ignominieuse, après avoir servi de jouet à l'orgueil d'autrui? Mais que dis-je, mourir? J'en atteste les Dieux et les hommes! la victoire est entre nos mains: notre âge est dans toute sa force, notre esprit dans toute sa vigueur: chez eux au contraire, tout a vieilli par le fait des ans et des richesses. Osons seulement commencer; le reste s'achèvera de soi-même. Est-il donc un seul mortel, pour peu qu'un cœur d'homme batte dans sa poitrine, qui puisse tolérer de tels abus? Quoi! ils auront, eux, des trésors superflus, pour les perdre à obstruer la mer de leurs constructions ou à raser des montagnes; et nous, nous n'aurons

populi, nationes
pendere stipendia ;
omnes ceteri, strenui, boni,
nobiles atque ignobiles,
fuius vulgus, sine gratia,
sine auctoritate,
obnoxii his,
quibus essemus formidini,
si respublica valeret.
Itaque omnis gratia,
potentia, honos,
divitiæ sunt apud illos,
aut ubi illi volunt ;
reliquere nobis repulsas,
judicia, egestatem.
Quæ, viri fortissimi,
quousque tandem
patiemini ?
Nonne præstat
emori per virtutem,
quam amittere per dedecus
vitam miseram
atque inhonestam,
ubi fueris ludibrio
superbiæ alienæ ?
Verumenimvero,
proh fidem Deum
atque hominum !
victoria est nobis in manu :
ætas viget, animus valet ;
illis contra,
annis atque divitiis,
omnia consenuerunt :
est opus tantummodo
incepto ;
res expedit cetera.
Etenim quis mortalium,
cui ingenium virile,
potest tolerare,
divitias superare illis,
quas profundant
in exstruendo mari
et coæquandis montibus ;
rem familiarem
deesse nobis
etiam ad necessaria ?
illos continuare

à eux seuls les peuples, les nations
de payer les tributs ;
nous tous les autres, braves, capables,
nobles et obscurs-de-naissance,
nous avons été un vulgaire, sans crédit,
sans autorité (influence),
dépendant de ceux
auxquels nous serions à effroi,
si la république se-portait-bien.
Aussi tout crédit,
toute puissance, tous honneurs,
toutes richesses sont chez eux,
ou-bien où ils veulent ;
ils nous ont laissé les échecs,
les jugements, le dénûment.
Lesquels *maux*, hommes très-braves,
jusques-à quand enfin
souffrirez-vous ?
Ne vaut-il-pas-mieux
mourir avec courage,
que perdre avec déshonneur
une vie misérable
et ignominieuse,
quand tu auras été à jouet
à l'orgueil d'autrui !
Mais-vraiment,
oh ! *j'en atteste* la foi des Dieux
et des hommes !
la victoire est à nous dans la main :
à nous l'âge est-robuste, l'esprit est-fort ;
à eux au contraire,
par les ans et par les richesses,
tout a vieilli :
il est besoin seulement
de commencer ;
d'elle-même la chose achèvera le reste.
Et-en-effet qui des mortels,
auquel *est* un caractère viril,
peut supporter *ceci*,
des richesses surabonder à eux,
qu'ils répandent-à-profusion
à obstruer-de-constructions la mer
et à aplanir des montagnes ;
un bien patrimonial
manquer à nous
même pour le nécessaire ?
eux construire-à-la-suite

domos continuare¹ ; nobis larem familiarem nusquam ullum esse? Quum tabulas, signa, toreumata emunt, nova diruunt, alia ædificant, postremo omnibus modis pecuniam trahunt, vexant, tamen summa lubidine divitias vincere nequeunt : at nobis domi inopia, foris æs alienum ; mala res, spes multo asperior ; denique quid reliqui habemus, præter miseram animam? Quin igitur expergiscimini? En illa, illa, quam sæpe optastis, libertas ; præterea divitiæ, decus, gloria, in oculis sita sunt! Fortuna ea omnia victoribus præmia posuit. Res, tempus, pericula, egestas, belli spolia magnifica, magis quam oratio mea vos hortentur. Vel imperatore, vel milite me utimini : neque animus neque corpus a vobis aberit. Hæc ipsa, ut spero, vobiscum consul agam ; nisi forte me animus fallit, et vos servire magis, quam imperare, parati estis. »

XXI. Postquam accepere ea homines, quibus mala abunde

pas de patrimoine pour subvenir aux nécessités de la vie ! ils se bâti-
ront, eux, deux palais ou plus à la suite les uns des autres ; et nous,
nous n'aurons nulle part un foyer domestique ! En vain ils achètent
des tableaux, des statues, des objets ciselés avec art, renversent des
constructions neuves, en élèvent d'autres sur les ruines, en un
mot tiraillent, tourmentent l'argent de mille façons ; avec tous leurs
caprices, ils ne peuvent venir à bout de leurs richesses : pour nous,
misère au dedans, dettes au dehors ; présent affreux, avenir plus
sombre encore ! que nous reste-t-il enfin, qu'un souffle misérable ?
Que tardez-vous donc à vous réveiller ? La voici, la voici, cette li-
berté que tant de fois vous avez appelée de vos vœux ! c'est peu : les
richesses, les dignités, la gloire, brillent déjà devant vos yeux !
Tels sont les prix que la fortune propose aux vainqueurs. Que l'en-
treprise elle-même, que l'occasion, que vos périls, votre détresse, les
dépouilles magnifiques de la guerre, vous exhortent plus puissam-
ment que mes paroles ! Employez-moi soit comme chef, soit comme
soldat : ni mon esprit, ni mon corps ne vous fera défaut. Et cette
entreprise, je l'espère, c'est comme consul que je la mènerai à fin
avec vous ; à moins donc que mes pressentiments ne me trompent,
et que vous, vous ne soyez plus disposés à servir qu'à commander. »

XXI. Lorsque ces hommes, écrasés sous le poids de tous les maux,

domos binas aut amplius ;
 nullum larem familiarem
 esse usquam nobis ?
 Quum emunt tabulas,
 signa, toreumata,
 diruunt nova,
 ædificant alia,
 postremo omnibus modis
 trahunt, vexant pecuniam,
 nequeunt tamen
 vincere divitias
 lubricine summa :
 at nobis domi inopia,
 foris æs alienum ;
 res mala,
 spes multo asperior ;
 denique,
 quid habemus reliqui,
 præter animam miseram ?
 Igitur quin expergiscimini ?
 En illa, illa libertas,
 quam sæpe optastis !
 præterea divitiæ,
 decus, gloria,
 sita sunt in oculis !
 Fortuna posuit omnia ea
 præmia victoribus.
 Res, tempus,
 pericula, egestas,
 spolia magnifica belli,
 hortentur vos magis
 quam mea oratio.
 Utimini me
 vel imperatore, vel milite :
 neque animus
 neque corpus
 aberit a vobis.
 Agam hæc ipsa vobiscum
 consul, ut spero ;
 nisi forte
 animus fallit me.
 et vos estis parati
 magis servire
 quam imperare. »

XXI. Postquam homines,
 quibus omnia mala
 erant abunde,

des maisons par-deux ou davantage ;
 aucun foyer de-famille
 n'être nulle-part à nous ?
 Quand ils achètent tableaux,
 statues, objets-ciselés,
 démolissent des constructions neuves,
 en construisent d'autres,
 en un mot de toutes manières
 tiraillent, tourmentent leur argent,
 ils ne-peuvent pourtant
 venir-à-bout de leurs richesses
 par leurs caprices excessifs :
 mais à nous, à la maison la misère,
 au dehors l'argent d'-autrui (les dettes) ;
 un état présent fâcheux,
 une attente bien plus dure encore ;
 enfin,
 qu'avons-nous de reste,
 sauf une existence misérable ?
 Donc, que ne vous réveillez-vous ?
 Voici cette liberté, cette liberté,
 que souvent vous avez souhaitée !
 outre-cela richesses,
 honneur, gloire,
 sont placés sous vos yeux !
 La fortune a posé tous ces biens
 comme prix aux vainqueurs.
 Que la chose même, l'occasion,
 vos périls, votre dénûment,
 les dépouilles magnifiques de la guerre,
 vous exhortent plus (mieux)
 que mon discours.
 Servez-vous de moi
 soit comme chef, soit comme soldat :
 ni mon esprit
 ni mon corps
 ne sera-absent d'avec vous.
 Je ferai cela même avec vous
 à titre de consul, comme j'espère ;
 à moins que par hasard
 mon sentiment ne me trompe,
 et que vous vous ne soyez disposés
 plus à servir
 qu'à commander. »

XXI. Après que ces hommes,
 auxquels tous les maux
 étaient abondamment,

omnia erant, sed neque res neque spes bona ulla, tametsi illis quæta movere magna merces videbatur, tamen postulare plerique uti proponeret quæ conditio belli foret, quæ præmia armis peterent, quid ubique opis aut spei haberent. Tum Catilina polliceri tabulas novas¹, proscriptionem² locupletium, magistratus, sacerdotia, rapinas, alia omnia, quæ bellum atque libido victorum fert; præterea, esse in Hispania citeriore Pisonem, in Mauretania³ cum exercitu P. Sittium Nucerinum⁴, consilii sui participes : petere consulatum C. Antonium⁵, quem sibi collegam fore speraret, hominem et familiarem et omnibus necessitudinibus circumventum : cum eo se consulem initium agendi facturum. Ad hoc, maledictis increpat omnes bonos; suorum unumquemque nominans laudare; admonere alium egestatis, alium cupiditatis suæ, complures periculi aut ignominia, multos victoria Sullanæ, quibus ea

sans aucune compensation ni dans le présent ni dans l'avenir, eurent entendu ce discours, bien qu'à leurs yeux ce fût déjà une magnifique récompense que de porter le trouble au sein du calme public, ils ne laissèrent pas d'insister de toutes parts pour qu'il leur exposât nettement quelles étaient les conditions de la guerre, quels les avantages promis à leurs armes, quelles les diverses ressources et les espérances du parti. Alors Catilina de promettre l'abolition des dettes, la proscription des riches, des magistratures, des sacerdoce, des pillages, tous les excès que comportent la guerre et le caprice de la victoire. Il leur annonce en outre que Pison et P. Sittius de Nucérie sont, l'un dans l'Espagne citérieure, l'autre en Mauritanie avec une armée, dévoués tous deux au succès de ses plans : que C. Antonius sollicite le consulat : qu'il espère avoir pour collègue cet homme, son intime ami, que toutes sortes de nécessités rattachent à la conjuration : que consul lui-même, il engagera l'action de concert avec lui. Il se répand ensuite en invectives contre tous les gens de bien, nomme au contraire avec éloges chacun de ses complices, rappelle à l'un sa pauvreté, à l'autre l'objet de sa convoitise, à plusieurs leur péril ou leur déshonneur, la victoire de Sylla à tous

sed neque ulla res bona
 neque spes,
 accipere ea,
 tametsi movere quieta
 videbatur illis
 magna merces,
 plerique tamen postulare
 uti proponeret
 quæ foret conditio belli,
 quæ præmia
 peterent armis,
 quid opis aut spei
 haberent ubique.
 Tum Catilina polliceri
 tabulas novas,
 proscriptionem
 locupletium,
 magistratus, sacerdotia,
 rapinas, omnia alia
 quæ fert bellum
 atque lubido victorum;
 præterea Pisonem
 esse in Hispania citeriore,
 P. Sittium Nucerinum
 in Mauretania
 cum exercitu,
 participes sui consilii :
 Caium Antonium
 petere consulatum,
 quem speraret
 fore collegam sibi,
 hominem et familiarem
 et circumventum
 omnibus necessitudinibus :
 se consulem cum eo
 facturum initium agendi.
 Ad hoc increpat maledictis
 omnes bonos ;
 laudare nominans
 unumquemque suorum ;
 admonere alium egestatis ,
 alium suæ cupiditatis,
 complures periculi
 aut ignominiaë,
 multos victoriaë Sullanæ,
 quibus
 ea fuerat prædæ.

mais ni aucune chose *actuelle* bonne
 ni *aucune* bonne espérance,
 eurent entendu ces *paroles*,
 quoique troubler le calme
 semblât déjà à eux
 une grande récompense,
 la plupart pourtant de demander
 qu'il *leur* exposât
 quelle serait la condition de la guerre,
 quelles récompenses
 ils i raient-acquérir par les armes,
 quoi de ressource ou d'espoir
 ils auraient partout.
 Alors Catilina de promettre
 des tables nouvelles (abolition des dettes),
 la proscription
 des riches,
 des magistratures, des sacerdoces,
 des rapines, tous les autres *excès*
 que comporte la guerre
 et le caprice des vainqueurs ;
d'annoncer en outre Pison
 être dans l'Espagne citérieure,
 Publius Sittius Nucérinus
 en Mauritanie
 avec une armée,
tous deux associés à son complot :
 Caius Antonius
 demander le consulat,
 lequel (Antonius) il espérait
 devoir être collègue à lui-même,
 homme et *son* intime
 et enveloppé-en-tous-sens
 par toutes les nécessités :
 lui-même consul avec lui
 devoir faire début (commencer) d'agir.
 Outre cela il attaque par des calomnies
 tous les *gens* de-bien ;
 de louer *au contraire* en le nommant
 chacun des siens ;
 de faire-souvenir l'un de sa misère,
 l'autre de sa convoitise,
 un grand nombre de *leur* danger
 ou de *leur* ignominie,
 beaucoup de la victoire de-Sylla,
ceux à qui [tin].
 elle avait été à butin (avait procuré du bu-

prædæ ruerat. Postquam omnium animos alacres videt, cohortatus ut petitionem suam curæ haberent, conventum dimisit.

XXII. Fuere ea tempestate qui dicerent Catilinam, oratione habita, quum ad jusjurandum populares sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem vino permixtum in pateris circumtulisse; inde, quum post execrationem¹ omnes degustavissent, sicuti in solennibus sacris fieri consuevit, aperuisse consilium suum; atque eo dictitare fecisse, quo inter se fidi magis forent, alius alii tanti facinoris consci. Nonnulli ficta et hæc et multa præterea existumabant ab his qui Ciceronis invidiam, quæ postea orta est, leniri credebant atrocitate sceleris eorum, qui pœnas dederant. Nobis ea res pro magnitudine parum comperta est.

XXIII. Sed in ea conventionne fuit Q. Curius, natus haud obscuro loco, flagitiis atque facinoribus coopertus; quem censores senatu probri gratia moverant. Huic homini non minor vanitas quam audacia inerat : neque reticere quæ audierat,

ceux qu'avait enrichis le butin. Lorsque enfin il les voit tous animés d'une vive ardeur, il les exhorte à prendre à cœur sa candidature et congédie l'assemblée.

XXII. Il y eut dans le temps des gens qui prétendirent que Catilina, à la suite de son discours, voulant exiger le serment des complices de son crime, avait fait circuler dans des coupes le sang d'un corps humain mêlé avec du vin : qu'ensuite, lorsque tous eurent prononcé la formule d'imprécation et goûté du mélange, suivant l'usage observé dans les sacrifices solennels, il avait développé son plan; le tout, ajoutait-on, pour les enchaîner plus sûrement les uns aux autres par la mutuelle conscience de leur participation commune à un si abominable forfait. Quelques personnes au contraire voyaient dans ces détails, ainsi que dans une foule d'autres, autant de fictions imaginées par des partisans de Cicéron, dans l'espoir d'atténuer l'odieux qui s'attacha plus tard à sa personne, en exagérant l'atrocité du crime des misérables qu'avait frappés le glaive de la loi. Quant à nous, ce fait, en raison de sa monstruosité, ne nous paraît pas suffisamment établi.

XXIII. Quoï qu'il en soit, à cette réunion assistait Q. Curius, personnage d'assez bonne naissance, mais tout couvert d'infamies et de scélératesses, et exclu du sénat par les censeurs pour ses honteux méfaits. Aussi léger qu'audacieux, il ne savait ni taire ce qu'il

Postquam videt
animos omnium alacres,
cohortatus
ut haberent curæ
suam petitionem,
dimisit conventum.

XXII. Ea tempestate
fuere qui dicerent
Catilinam, oratione habita,
quum adigeret
ad jusjurandum
populares sui sceleris,
circumtulisse in patris
sanguinem corporis hu-
permixtum vino; [mani
inde, quum omnes
degustavissent
post execrationem,
sicuti consuevit fieri
in sacris solennibus,
aperuisse suum consilium;
atque dictitare fecisse
eo quo
forent magis fidi inter se,
conscii alius alii
tanti facinoris.

Nonnulli existumabant
et hæc, et multa præterea,
ficta ab his, qui credebant
invidiam Ciceronis,
quæ orta est postea,
leniri atrocitate sceleris
eorum qui dederant pœnas.
Ea res, pro magnitudine,
comperta est parum nobis.

XXIII. Sed
in ea conventionem
fuit Quintus Curius,
natus loco haud obscuro,
coopertus flagitiis
atque facinoribus;
quem, gratia probri,
censores moverant senatu.
Huic homini inerat vanitas
non minor quam audacia:
neque habebat pensi
quidquam

Dès qu'il voit
les esprits de tous être ardents,
les ayant exhortés
qu'ils eussent à soin
sa candidature,
il congédia l'assemblée.

XXII. A cette époque
il y eut *des gens* qui prétendirent
Catilina, le discours ayant été tenu,
comme il poussait
à un serment
les complices de son crime,
avoir fait-circuler dans des coupes
le sang d'un corps humain
mêlé de vin;
puis, lorsque tous
en eurent goûté
après des imprécations,
comme il est-habitué d'être fait
dans les sacrifices solennels,
avoir découvert son plan;
et *ces gens* de dire *lui* l'avoir fait
pour ceci, que *les conjurés*
fussent plus fidèles entre eux,
étant témoins l'un à l'autre
d'un si-grand forfait.
Quelques-uns pensaient
et ces *détails*, et beaucoup en outre,
avoir été imaginés par ceux qui croyaient
la haine de (contre) Ciceron,
qui éclata plus tard,
être adoucie par l'atrocité du crime
de ceux qui avaient donné l'expiation *due*.
Ce fait, vu *son* énormité,
est prouvé trop-peu à nous.

XXIII. Mais
dans cette réunion
se trouva Quintus Curius,
né d'extraction non obscure,
tout-couvert de hontes
et de forfaits;
lequel, pour cause d'opprobre,
les censeurs avaient chassé du sénat.
En cet homme était une légèreté
non moindre que *son* audace:
ni il n'avait de pesé (ne se souciait)
en quoi que ce fût

neque suamet ipse scelera occultare, prorsus neque dicere neque facere quidquam pensi habebat. Erat ei cum Fulvia, muliere nobili, stupri vetus consuetudo : cui quum minus gratus esset, quia inopia minus largiri poterat, repente glorians maria montesque polliceri cœpit ; minari interdum ferro, nisi obnoxia foret ; postremo ferocius agitare quam solitus erat. At Fulvia, insolentiæ Curii causa cognita, tate periculum reipublicæ haud occultum habuit ; sed, sublato auctore, de Catilinæ conjuratione, quæ quoque modo audierat, compluribus narravit. Ea res in primis studia hominum accendit ad consulum mandandum M. Tullio Ciceroni : namque antea pleraque nobilitas invidia æstuabat, et quasi pollui consulum credebant, si eum, quamvis egregius, homo novus¹ adeptus foret ; sed ubi periculum advenit, invidia atque superbia postfuere.

avait entendu, ni cacher lui-même ses propres crimes, et ne pesait jamais ni ses paroles ni ses actions. Ce Curius entretenait de longue date des relations coupables avec Fulvie, femme d'un rang distingué ; mais il avait beaucoup perdu de ses bonnes grâces, depuis que la ruine de sa fortune l'avait forcé de réduire ses libéralités : tout à coup, d'un ton plein de jactance, il se met à lui promettre monts et merveilles, à la menacer parfois du fer si elle ne se prête aveuglément à ses désirs, en un mot à se conduire avec une hauteur qui ne lui est point habituelle. Fulvie, bientôt instruite des motifs de l'arrogance inaccoutumée de Curius, ne fit point mystère du grave péril qui menaçait la République : sans nommer son auteur, elle raconta à plusieurs personnes ce qu'elle avait appris de la conjuration de Catilina, et comment elle l'avait appris. Rien ne contribua plus à échauffer les esprits en faveur de M. Tullius Cicéron, et à lui faire confier le consulat : jusque-là la plupart des nobles, dévorés de jalousie, croyaient en quelque sorte cette dignité souillée, si elle devenait le partage d'un homme nouveau, quel que fût son mérite ; mais, en présence du danger, la jalousie et l'orgueil cédèrent.

reticere
 quæ audierat,
 neque ipse occultare
 suamet scelera,
 neque prorsus dicere
 neque facere.
 Vetus consuetudo stupri
 erat ei cum Fulvia,
 muliere nobili :
 cui
 quam esset minus gratus,
 quia inopia
 poterat minus largiri,
 repente glorians
 cœpit polliceri
 maria montesque ;
 interdum minari ferro,
 nisi foret obnoxia ;
 postremo
 agitare ferocius
 quam solitus erat.
 At Fulvia,
 causa insolentiæ Curii
 cognita,
 haud habuit occultum
 tale periculum reipublicæ ;
 sed narravit compluribus,
 auctore sublato,
 quæ audierat
 de conjuratione Catilinæ,
 quoque modo.
 Ea res in primis
 accendit studia hominum
 ad mandandum
 consulatum
 Marco Tullio Ciceroni :
 namque antea
 pleraque nobilitas
 æstuabat invidia,
 et credebant
 consulatum quasi pollui,
 si homo novus,
 quamvis egregius,
 adeptus foret eum ;
 sed ubi periculum advenit,
 invidia atque superbia
 postfuere.

de taire
 ce qu'il avait entendu,
 ni lui-même de cacher
 ses-propres crimes,
 ni en un mot de dire
 ni de faire *quoi que ce fût*.
 Une vieille relation de débauche
 était à lui avec Fulvie,
 femme noble :
 à laquelle
 comme il était moins agréable,
 parce que dans *son* dénûment
 il pouvait moins être-généreux,
 soudain plein-de-jactance
 il se mit à promettre
 mers et monts ;
 parfois à *la* menacer avec le fer,
 si elle n'était soumise ;
 en un mot
 à agir plus arrogamment
 qu'il n'était accoutumé.
 Or Fulvie, [Curius
 la cause de la conduite-extraordinaire de
 étant apprise,
 ne tint pas secret
 un tel péril pour la chose-publique :
 mais elle raconta à plusieurs,
 le nom de l'auteur étant supprimé,
 ce qu'elle avait entendu-dire
 sur la conjuration de Catilina,
 et de quelle manière *elle l'avait appris*.
 Cette circonstance en première ligne
 enflamma le zèle des hommes
 pour confier
 le consulat
 à Marcus Tullius Cicéron :
 car avant-cela
 la plupart de la noblesse
 bouillonnait de jalousie,
 et ils (les nobles) croyaient
 le consulat en-quelque-sorte être souillé,
 si un homme nouveau,
 bien que remarquable,
 l'avait obtenu ;
 mais dès que le danger arriva,
 la jalousie et l'orgueil
 passèrent-après.

XXIV. Igitur, comitiis habitis, consules declarantur M. Tullius et C. Antonius; quod factum primo populares conjurationis concusserat. Neque tamen Catilinæ furor minuebatur: sed in dies plura agitare, arma per Italiam locis opportunis parare; pecuniam, sua aut amicorum fide¹ sumptam mutua², Fæsulas³ ad Manlium⁴ quemdam portare, qui postea princeps tuit belli faciundi. Ea tempestate plurimos cujusque generis homines adscivisse dicitur; mulieres etiam aliquot, quæ primo ingentes sumptus stupro corporis toleraverant, post, ubi ætas tantummodo quæstui neque luxuriæ modum fecerat, æs alienum grande conflaverant. Per eas se Catilina credebat posse servitia urbana sollicitare, urbem incendere, viros earum vel adjungere sibi vel interficere.

XXV. Sed in his erat Sempronia, quæ multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat. Hæc mulier genere atque forma,

XXIV. Aux comices qui se tinrent alors, on proclama donc consuls M. Tullius et C. Antonius. Ce coup avait d'abord étonné les conjurés. Catilina toutefois, loin de rien perdre de sa fureur, ourdissait chaque jour des trames nouvelles; il faisait rassembler des armes dans tous les endroits favorables de l'Italie, et remettre de l'argent emprunté par son crédit ou par celui de ses amis, à Fésules, à un certain Manlius, qui dans la suite ouvrit les hostilités. C'est alors qu'il s'adjoignit, dit-on, un fort grand nombre d'hommes de toute espèce, et même quelques femmes, qui, après avoir suffi d'abord par la prostitution à d'énormes dépenses, plus tard, quand l'âge avait réduit leurs gains sans diminuer leurs prodigalités, avaient amassé des dettes considérables. Par elles, Catilina croyait pouvoir soulever les esclaves de la ville, incendier Rome, engager dans son parti ou faire périr leurs maris.

XXV. Au nombre de ces femmes était Sempronie, qui souvent avait accompli des actes d'une audace toute virile. Assez favorisée

XXIV. Igitur,
comitiis habitis,
Marcus Tullius
et Caius Antonius
declarantur consules ;
quod factum
concusserat primo
populares conjurationis.
Et tamen furor Catilinæ
non minuebatur :
sed in dies
agitare plura,
parare arma per Italiam
locis opportunis,
portare Fæsulas
ad quemdam Manlium,
qui fuit postea princeps
faciundi belli,
pecuniam
sumptam mutuam
fide sua aut amicorum.
Dicitur sibi adscivisse
ea tempestate
plurimos homines
cujusque generis :
etiam aliquot mulieres,
quæ primo toleraverant
ingentes sumptus
stupro corporis,
post, ubi ætas
fecerat modum
tantummodo quæstui,
neque luxuriæ,
conflaverant
grande æs alienum.
Catilina credebat per eas
se posse sollicitare
servitia urbana,
incendere urbem,
vel sibi adjungere
vel interficere viros earum.

XXV. Sed in his
erat Sempronia,
quæ sæpe commiserat
multa facinora
audaciæ virilis.
Hæc mulier satis fortunata

XXIV. Donc,
des comices ayant été tenus,
Marcus Tullius
et Caius Antonius
sont déclarés consuls ;
lequel fait
avait ébranlé d'abord
les associés de la conjuration.
Et pourtant la fureur de Catilina
n'était pas diminuée :
mais *lui de jour en jour*
d'agiter *en esprit* plus de projets,
d'apprêter des armes par *toute* l'Italie
aux endroits favorables,
de faire porter à Fésules
à un certain Manlius,
qui fut depuis le premier
à faire la guerre,
de l'argent
pris en-emprunt
sur la foi de-lui ou de ses amis.
Il est dit s'être adjoint
à cette époque
beaucoup d'hommes
de toute espèce ;
et aussi quelques femmes,
qui d'abord avaient soutenu
d'énormes dépenses
par la débauche de leur corps,
puis, dès que l'âge
avait fait (mis) une limite
seulement à leur gain,
et non à leur prodigalité,
avaient amassé
grand argent d'-autrui (de grosses dettes)
Catilina croyait par elles
lui-même pouvoir provoquer à la révolte
les esclaves de-la-ville,
incendier la ville,
et ou s'adjoindre
ou tuer leurs époux.

XXV. Mais parmi elles
était Sempronie,
qui souvent avait commis
beaucoup d'actes criminels
d'une audace masculine.
Cette femme était assez favorisée

præterea viro, liberis¹ satis fortunata; litteris Græcis atque Latinis docta; psallere, saltare elegantius quam necesse est probæ; multa alia, quæ instrumenta luxuriæ sunt. Sed ei cariora semper omnia, quam decus atque pudicitia fuit: pecuniæ an famæ minus parceret, haud facile decerneres, lubricine sic accensa, ut sæpius peteret viros quam peteretur. Sed ea sæpe antehac fidem prodiderat, creditum abjuraverat, cædis conscia fuerat, luxuria atque inopia præceps abierat. Verum ingenium ejus haud absurdum: posse versus facere, jocum movere, sermone uti vel modesto, vel molli, vel procaci; prorsus multæ facetiæ multusque lepos inerat.

XXVI. His rebus comparatis, Catilina nihilominus in proximum annum² consulatum petebat, sperans, si designatus foret³, facile se ex voluntate Antonio usurum; neque interea quietus erat, sed omnibus modis insidias parabat Ciceroni. Neque illi tamen ad cavendum dolus aut astutiæ deerant:

sous le rapport de la naissance et de la beauté, elle ne l'était pas moins dans son époux et ses enfants; elle était versée dans la littérature grecque et latine, jouait du luth, dansait avec plus de perfection qu'il n'est nécessaire à une femme honnête, possédait une foule d'autres talents, instruments de volupté. Elle avait toujours sacrifié à tout décence et pudeur, et il n'eût pas été facile de dire ce qu'elle ménageait le moins, de sa bourse ou de sa réputation, tellement embrasée par la passion qu'elle provoquait les hommes plus souvent encore qu'elle n'était provoquée par eux. Souvent déjà elle avait trahi sa foi, nié par serment un dépôt, trempé dans un meurtre; les prodigalités et le dénûment l'avaient précipitée dans l'abîme. D'ailleurs elle ne manquait pas d'esprit: elle savait faire des vers, tourner la plaisanterie, manier toute espèce de conversation, décente, tendre ou libertine; en un mot, elle était remplie d'enjouement et de grâce.

XXVI. Toutes ces mesures prises, Catilina n'en sollicitait pas moins vivement le consulat pour l'année suivante: il se flattait, s'il était une fois désigné, de faire sans peine ce qu'il voudrait d'Antonius. En attendant il ne demeurait pas oisif, mais cherchait par tous les moyens à se défaire de Cicéron. Celui-ci de son côté, pour se garantir, ne manquait ni de ruse ni d'astuce: dès le commencement

genere atque forma,
præterea viro, liberis ;
docta litteris Græcis
atque Latinis ;
psallere,
saltare elegantius
quam est necesse probæ ;
multa alia, [riæ.

quæ sunt instrumenta luxu-
Sed omnia semper
cariora ei, quam decus
atque pudicitia fuit ;
decerneres haud facile
parceret minus
pecuniæ an famæ,
sic accensa lubidine,
ut peteret viros
sæpius quam peteretur.
Sed ea sæpe antehac
prodiderat fidem,
abjuraverat creditum,
fuerat conscia cædis,
abierat præceps
luxuria atque inopia.
Verum ingenium ejus
haud absurdum :
posse facere versus,
movere jocum,
uti sermone vel modesto,
vel molli, vel procaci ;
prorsus multæ facetiæ
multusque lepos inerat.

XXVI. His rebus
comparatis,
Catilina nihilominus
petebat consulatum
in proximum annum ;
sperans se,
si designatus foret,
usurum facile Antonio
ex voluntate ;
et interea non erat quietus,
sed parabat Ciceroni
insidias omnibus modis.
Et illi tamen
dolus aut astutiæ
non deerant ad cavendum :

en naissance et en beauté,
et outre-cela en époux, en enfants ;
savante sur les lettres grecques
et les latines ;
habile à jouer-du-luth,
à danser plus gracieusement
qu'il n'est nécessaire à une femme honnête,
habile en mille autres arts,

qui sont des instruments de volupté.
Mais tous les excès toujours
furent plus chers à elle, que son honneur
et que sa pudeur ne le fut ;
tu aurais décidé non facilement
si elle épargnait moins
son argent ou sa réputation,
tellement enflammée par la passion,
qu'elle provoquait les hommes
plus souvent qu'elle n'était provoquée.
Or cette femme souvent avant-cela
avait trahi sa foi,
avait nié-avec-serment un dépôt,
avait été complice d'un meurtre,
s'en était allée au crime tête-baissée
par prodigalité et dénûment.

Mais-vraiment son esprit
n'était pas sans-mérite :
elle de pouvoir faire des vers, [santerie,
mettre-en-mouvement (manier) la plai-
se servir d'une conversation ou décente,
ou tendre, ou impudente ;
en un mot beaucoup d'enjouement
et beaucoup de grâce était-en elle.

XXVI. Ces choses
étant préparées,
Catilina néanmoins
sollicitait le consulat
pour la plus prochaine année ;
espérant lui-même,
s'il était désigné,
pouvoir user aisément d'Antonius
à son gré ;
et en attendant il n'était pas en-repos,
mais il préparait contre Cicéron
des pièges de toutes sortes.
Et à celui-là du reste
ruse ou finesses
ne manquaient pas pour se garantir :

namque a principio consulatus sui, multa pollicendo per Fulviam, effecerat ut Q. Curius, de quo paulo ante memoravi, consilia Catilinæ sibi proderet; ad hoc, collegam suum Antonium pactione provinciæ¹ perpulerat, ne contra rempublicam sentiret; circum se præsidia amicorum atque clientium occulte habebat. Postquam dies comitorum venit, et Catilinæ neque petitio, neque insidiæ, quas consuli in campo² fecerat, prospere cessere, constituit bellum facere et extrema omnia experiri, quoniam quæ occulte tentaverat aspera fœdaque evenerant.

XXVII. Igitur C. Manlium Fæsulas³ atque in eam partem Etruriæ, Septimium quemdam Camertem⁴ in agrum Picenum, C. Julium in Apuliam dimisit; præterea alium alio, quem ubique opportunum credebat. Interea Romæ multa simul moliri: consuli insidias tendere, parare incendia, opportuna loca armatis hominibus obsidere; ipse cum telo esse⁵, item alios

de son consulat, à force de promesses faites par l'entremise de Fulvie, il avait obtenu de ce Q. Curius, dont j'ai parlé un peu plus haut, qu'il lui livrât les projets de Catilina; de plus, il avait amené son collègue Antonius, par un échange de province, à renoncer à tout sentiment hostile contre la République; enfin il s'entourait secrètement d'une garde d'amis et de clients. Le jour des comices arrivé, Catilina voyant qu'il n'avait réussi ni dans sa candidature, ni dans le complot qu'il avait organisé au champ de Mars contre le consul, résolut de faire ouvertement la guerre et d'essayer des moyens extrêmes, puisque ses tentatives clandestines ne lui avaient rapporté que désappointement et que honte.

XXVII. A cet effet, il envoya C. Manlius à Fésules et dans toute cette partie de l'Étrurie, un certain Septimius de Camérinum dans le Picénum, C. Julius en Apulie, d'autres encore dans d'autres directions, suivant les endroits où il croyait tirer le meilleur parti de chacun. En même temps il dressait à Rome force batteries: il tramait des complots contre la vie du consul, préparait des incendies, faisait occuper les endroits favorables par des hommes armés, ne

namque a principio
sui consulatus,
pollicendo multa
per Fulviam,
effecerat
ut Quintus Curius,
de quo memoravi
paulo ante,
proderet sibi
consilia Catilinæ;
ad hoc, perpulerat
pactione provinciæ
suum collegam Antonium,
ne sentiret
contra rempublicam;
habebat occulte circum se
præsidia amicorum
atque clientium.

Postquam dies comitiorum
venit,
et neque petitio,
neque insidiæ
quas fecerat consuli
in Campo,
cessere prospere Catilinæ,
constituit facere bellum,
et experiri omnia extrema,
quoniam
quæ tentaverat occulte
evenerant aspera fœdaque.

XXVII. Igitur dimisit
Caium Manlium Fæsulas
atque in eam partem
Etruriæ,
quemdam Septimium
Camertem
in agrum Picenum,
Caium Julium in Apuliam;
præterea alium alio,
quem credebat
opportunist ubique.
Interea Romæ
moliri multa simul:
tendere insidias consuli,
parare incendia,
obsidere loca opportuna
hominibus armatis;

car dès le commencement
de son consulat,
en promettant beaucoup
par *l'entremise de Fulvie*,
il avait fait-en-sort
que Quintus Curius,
duquel j'ai fait mention
un peu avant,
lui livrât
les projets de Catilina;
outre cela, il avait déterminé
par un accord *d'échange* de province
son collègue Antonius,
à ce qu'il ne pensât *plus*
contrairement aux intérêts-publics;
il avait en secret autour de lui
des gardes d'amis
et de clients.

Après que le jour des comices
fut arrivé,
et que ni sa candidature,
ni les embûches,
qu'il avait dressées contre le consul
au champ *de Mars*,
n'eurent tourné à-bien à Catilina,
il résolut de faire la guerre,
et d'essayer tous les *moyens* extrêmes,
puisque
ceux qu'il avait tentés en secret
avaient abouti funestes et honteux.

XXVII. Donc il envoya
Caius Manlius à Fésules
et dans cette partie
de l'Étrurie,
un certain Septimius
de-Camérinum
dans le territoire Picentin.
Caius Julius en Apulie; [part),
et en outre un autre ailleurs (d'autres autre
choissant celui qu'il croyait
convenable en-chaque-endroit.
Cependant à Rome
d'entreprendre beaucoup à la fois:
de tendre des embûches au consul,
de préparer des incendies,
d'occuper les endroits favorables
par des hommes armés;

jubere ; hortari uti semper intenti paratique essent ; dies noctesque festinare¹, vigilare, neque insomniis neque labore fatigari. Postremo, ubi multa agitantibus nihil procedit, rursus in tempesta nocte² conjurationis principes convocat per M. Porcium Læcam³ ; ibique multa de ignavia eorum questus, docet se præmisisse Manlium ad eam multitudinem, quam ad capiunda arma paraverat ; item alios in alia loca opportuna, qui initium belli facerent ; seque ad exercitum proficisci cupere, si prius Ciceronem oppressisset : eum suis consiliis multum officere.

XXVIII. Igitur perterritis ac dubitantibus ceteris, C. Cornelius, eques Romanus, operam suam pollicitus, et cum eo L. Vargunteius senator⁴, constituere ea nocte paulo post cum armatis hominibus sicuti salutatum⁵ introire ad Ciceronem, ac de improvise domi suæ imparatum confodere. Curius ubi intelle-

marchait lui-même qu'avec une arme, recommandait aux autres d'en faire autant, les exhortait à être toujours en haleine et prêts à agir, s'agitait, veillait jours et nuits, sans que ni insomnies ni travaux lui causassent aucune fatigue. Enfin, voyant qu'avec tous ses mouvements il n'arrivait à rien, une seconde fois, dans les ténèbres de la nuit, il fait convoquer par M. Porcius Læca les principaux conjurés. Dans cette réunion, il se plaint vivement de leur indolence ; puis il leur apprend qu'il a déjà dépêché Manlius vers cette multitude, depuis longtemps disposée à une prise d'armes : qu'il a également expédié d'autres émissaires en d'autres endroits convenables, pour y ouvrir les hostilités : que lui-même brûle de rejoindre l'armée, dès qu'il se sera défait de Cicéron, le plus grand obstacle à ses desseins.

XXVIII. Soudain, au milieu de la consternation et de l'indécision générale, C. Cornélius, chevalier romain, promet son concours, et s'engage avec L. Vargunteius, sénateur, à s'introduire cette nuit-là même, quelques heures plus tard, avec des hommes armés, auprès de Cicéron, sous prétexte de lui offrir le salut du matin, et à le poignarder à l'improviste dans sa propre maison, alors qu'il serait

ipse esse cum telo,
 jubere alios item;
 hortari,
 uti essent semper intenti
 paratique;
 festinare,
 vigilare dies noctesque,
 fatigari neque insomniis
 neque labore.
 Postremo ubi nihil procedit
 agitanti multa,
 nocte intempesta
 convocat rursus
 principes conjurationis
 per M. Porcium Læcam;
 ibique questus multa
 de ignavia eorum,
 docet
 se præmisisse Manlium
 ad eam multitudinem,
 quam paraverat
 ad capiunda arma;
 item alios
 in alia loca opportuna,
 qui facerent initium belli;
 seque cupere
 proficisci ad exercitum,
 si prius
 oppressisset Ciceronem:
 eum officere multum
 suis consiliis.

XXVIII. Igitur
 ceteris perterritis
 ac dubitantibus,
 Caius Cornelius,
 eques Romanus,
 pollicitus suam operam,
 et cum eo
 senator L. Vargunteius,
 constituere,
 ea nocte paulo post,
 introire ad Ciceronem
 cum hominibus armatis
 sicuti salutatum,
 ac de improvise confodere
 suæ domi
 imparatum.

lui-même d'être avec une arme,
 d'ordonner aux autres *de faire de même*;
 de *les* exhorter
 à ce qu'ils fussent toujours aux-aguets
 et prêts;
 de s'empreser,
 de veiller jours et nuits,
 de n'être fatigué ni par les insomnies
 ni par le travail.
 Enfin dès que rien ne réussit
 à *lui* qui entreprend beaucoup,
 pendant la nuit noire
 il fait-convoquer de nouveau
 les principaux de la conjuration
 par Marcus Porcius Læca;
 et là s'étant plaint longuement
 de leur inactivité,
 il *leur* apprend
 lui-même avoir envoyé-d'avance Manlius
 vers cette multitude,
 qu'il avait préparée
 à prendre les armes;
 et aussi avoir envoyé d'autres
 en d'autres lieux favorables, [la guerre:
 lesquels firent début de (pour commencer)
 et lui-même désirer *vivement*
 partir vers l'armée,
 si (quand) d'abord
 il aurait écrasé Cicéron:
 lui (Cicéron) gêner beaucoup
 ses projets.

XXVIII. Donc
 tous-les-autres étant fort-effrayés
 et hésitant,
 Caius Cornélius,
 chevalier romain,
 ayant promis sa coopération,
 et avec lui
 le sénateur Lucius Vargunteius,
 résolurent,
 cette *même* nuit un peu après,
 d'entrer auprès de Cicéron
 avec des hommes armés
 comme pour *le* saluer,
 et à l'improviste de percer
 dans sa maison
lui non-préparé.

git quantum periculi consuli impendeat , propere per Fulviam Ciceroni dolum , qui parabatur , enuntiat : ita illi , janua prohibiti , tantum facinus frustra susceperant. Interea Manlius in Etruria plebem sollicitare , egestate simul ac dolore injuriæ novarum rerum cupidam , quod Sullæ dominatione agros bonaque omnia amiserat ; præterea latrones ¹ cujusque generis , quorum in ea regione magna copia erat ; nonnullos ex Sullanis colonis ² , quibus lubido atque luxuria ex magnis rapinis nihil reliqui fecerant.

XXIX. Ea quum Ciceroni nuntiarentur , ancipiti malo permotus , quod neque urbem ab insidiis privato consilio ³ longius tueri poterat , neque exercitus Manlii quantus aut quo consilio feret satis compertum habebat , rem ad senatum refert , jam antea volgi rumoribus exagitatam. Itaque , quod plerumque in atroci negotio solet , senatus decrevit : *Darent operam consules*,

sans défense. Curius , dès qu'il voit la gravité du danger qui menace le consul , se hâte de lui faire donner avis par Fulvie du guet apens qui se prépare : la porte est interdite aux assassins , et ainsi avorte le plus odieux des attentats. Sur ces entrefaites , Manlius en Etrurie cherchait à soulever la populace , avide de révolutions par misère à la fois et par ressentiment , depuis que , sous la domination de Sylla , elle avait perdu ses terres et tous ses biens ; il s'adressait en outre aux brigands de toute espèce dont cette contrée était infestée , et entre autres à quelques-uns des colons établis par Sylla , qui , à force de caprices et de prodigalités , n'avaient rien conservé du fruit de tant de rapines.

XXIX. A la nouvelle de ces menées , Cicéron s'épouvante du double danger qui menace Rome : convaincu qu'il ne peut protéger plus longtemps la ville contre les complots par sa seule prudence , et manquant de renseignements positifs sur le nombre d'hommes que commande Manlius et sur leurs intentions , il fait un rapport au sénat sur cette affaire , dont la rumeur publique s'est déjà occupée. Aussitôt , selon l'usage généralement suivi dans toute conjoncture grave , le sénat charge les consuls *de veiller à ce que la République ne*

Ubi Curius intellegit
quantum periculi
impendeat consuli,
enuntiat propere Ciceroni
per Fulviam
dolum qui parabatur.
Ita illi,
prohibiti janua,
susceperant frustra
tantum facinus.
Interea Manlius in Etruria
sollicitare plebem,
cupidam rerum novarum
egestate simul
ac dolore injuriæ,
quod, dominatione Sullæ,
amiserat agros
omniaque bona;
præterea
latrones cujusque generis,
quorum magna copia
erat in ea regione,
nonnullos
ex colonis Sullanis,
quibus lubido atque luxuria
fecerant nihil reliqui
ex magnis rapinis.

XXIX. Quum ea
nuntiarentur Ciceroni,
permotus ancipiti malo,
quod neque poterat
tueri longius urbem
ab insidiis
consilio privato,
neque habebat
satis compertum
quantus
aut quo consilio
foret exercitus Manlii,
refert ad senatum
rem exagitata jam antea
rumoribus vulgi.
Itaque,
quod solet plerumque
in negotio atroci,
senatus decrevit,
Consules darent operam

Dès que Curius remarque
combien de péril
menace le consul,
il fait-annoncer en-hâte à Cicéron
par Fulvie
la ruse qui se préparait.
Ainsi ces *scélérats*,
exclus de la porte,
avaient entrepris vainement
un si-grand forfait.
Pendant Manlius en Etrurie
de provoquer à la révolte la populace,
avide d'un état-de-choses nouveau
par misère à la fois
et par ressentiment de son injure,
en ce que, par la domination de Sylla,
elle avait perdu ses terres
et tous ses biens;
outre-cela
les brigands de tout genre,
desquels une grande quantité
était dans cette contrée,
quelques-uns *entr'autres*
des colons de-Sylla,
à qui leurs caprices et leur prodigalité
n'avaient fait rien de reste (rien laissé)
de leurs grandes rapines.

XXIX. Comme ces *menées*
étaient annoncées à Cicéron,
tout-troublé par ce double mal,
que ni il ne pouvait
défendre plus longtemps la ville
contre les complots
par sa prudence privée,
ni il n'avait
suffisamment constaté
combien-grande
ou dans quelle intention
était l'armée de Manlius,
il défère au sénat
cette affaire agitée déjà auparavant
par les propos de la foule.
En conséquence,
ce qui a-coutume de se faire en général
dans toute affaire très-grave,
le sénat décréta,
Que les consuls donneraient leur soin

ne quid respublica detrimenti caperet. Ea potestas per senatum, more Romano, magistratui maxuma permittitur : exercitum parare, bellum gerere, coercere omnibus modis socios atque cives, domi militiæque imperium atque iudicium summum habere; aliter, sine populi jussu, nulli⁴ earum rerum consuli jus est.

XXX. Post paucos dies L. Sænius senator in senatu litteras recitavit², quas Fæsulis allatas sibi dicebat; in quibus scriptum erat « C. Manlium arma cepisse cum magna multitudine ante diem vi kalendas novembris⁵. » Simul, id quod in tali re solet, alii portenta atque prodigia⁴ nuntiabant; alii conventus fieri, arma portari, Capuæ³ atque in Apulia servile bellum moveri. Igitur senati⁶ decreto Q. Marcius Rex⁷ Fæsulas, Q. Metellus Creticus⁸ in Apuliam circumque loca missi (ii utrique ad urbem imperatores erant⁹, impediti ne triumpharent calumnia paucorum, quibus omnia honesta atque inhonesta vendere¹⁰ mos erat):

reçoit aucun dommage. C'est là, dans les habitudes romaines, le pouvoir le plus étendu qu'un magistrat puisse tenir directement du sénat : il est autorisé par ce décret à lever une armée, à faire la guerre, à réprimer par toutes voies et les alliés et les citoyens, à commander et à juger souverainement tant à l'intérieur que dans les camps; tous droits autrement interdits au consul sans l'ordre formel du peuple.

XXX. Peu de jours après, le sénateur L. Sænius lut en plein sénat une lettre qu'il disait lui avoir été apportée de Fésules, et dans laquelle il était écrit « que C. Manlius avait pris les armes à la tête d'une multitude considérable le sixième jour avant les calendes de novembre. » En même temps, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, les uns annonçaient des signes et des prodiges, les autres des conciliabules, des transports d'armes, des mouvements d'esclaves à Capoue et dans l'Apulie. En conséquence un décret du sénat envoya Q. Marcius Rex à Fésules, Q. Métellus le Crétique en Apulie et dans les lieux circonvoisins (tous deux étaient alors aux portes de Rome avec le titre d'*impérators*, arrêtés dans leur espoir de triomphe par les cabales de quelques misérables accoutumés à trafiquer de tout, du juste comme de l'injuste); de plus, les préteurs Q. Pompéius Rufus

ne respublica caperet
quid detrimenti.
Ea potestas, more Romano,
permittitur maxuma
magistratui per senatum :
parare exercitum,
gerere bellum,
coercere omnibus modis
socios atque cives,
habere imperium
atque iudicium summum
domi militiæque ;
aliter, sine jussu populi,
jus est consuli
nulli earum rerum.

XXX. Post paucos dies
Lucius Sænius senator
recitavit in senatu
litteras, quas dicebat
allatas sibi Fæsulis ;
in quibus scriptum erat :
« Caium Manlium
cepisse arma
cum magna multitudine
sextum diem
ante kalendas novembris. »
Simul,
id quod solet in tali re,
alii nuntiabant
portenta atque prodigia ;
alii, conventus fieri,
arma portari,
bellum servile moveri
Capuæ atque in Apulia.
Missi igitur decreto senati,
Quintus Marcius Rex
Fæsulas ;
Quintus Metellus Creticus
in Apuliam
locaque circum
(hi utriusque erant ad urbem
imperatores,
impediti ne triumpharent
calumnia paucorum,
quibus mos erat
vendere omnia
honestam atque inhonestam) ;

à ce que la république ne reçût pas
quelque chose de (quelque) dommage
Ce pouvoir, dans l'usage romain,
est celui qui se confie le plus étendu
à un magistrat par le sénat :
pouvoir de se procurer une armée,
de faire la guerre,
de réprimer par tous les moyens
alliés et citoyens,
d'avoir une autorité
et une juridiction suprême
à l'intérieur et en guerre ;
autrement, sans ordre du peuple,
droit n'est au consul
de rien (d'aucun) de ces actes.

XXX. Après peu de jours
Lucius Sènius le sénateur
lut dans le sénat
une lettre, qu'il disait
apportée à lui de Fésules ;
dans laquelle il était écrit :
« Caius Manlius
avoir pris les armes
avec une grande multitude
le sixième jour
avant les calendes de-novembre. »
En même temps,
ce qui a-coutume de se faire en tel cas,
les uns annonçaient
des signes et des prodiges ;
d'autres, des réunions avoir-lieu,
des armes se transporter,
la guerre des-esclaves s'agiter
à Capoue et dans l'Apulie.
Furent envoyés donc par décret du sénat,
Quintus Marcius Rex
à Fésules,
Quintus Métellus le Crétique
dans l'Apulie
et les lieux d'alentour
(ceux-ci tous-deux étaient près de la ville
avec le titre d'impérators,
empêchés qu'ils ne triomphassent
par l'intrigue de quelques hommes,
auxquels coutume était
de vendre toutes choses
honorables et flétrissantes) ;

sed prætores Q. Pompeius Rufus¹ Capuam, Q. Metellus Celer² in agrum Picenum; iisque permissum uti pro tempore atque periculo exercitum compararent. Ad hoc decrevere, si quis indicavisset de conjuratione, quæ contra rempublicam facta erat, præmium servo libertatem et sestertia³ centum; libero impunitatem ejus rei et sestertia ducenta: itemque, uti gladiatoris familiaris⁴ Capuam et in cetera municipia distribuerentur, pro cujusque opibus: Romæ per totam urbem vigiliæ haberentur, hisque minores magistratus⁵ præessent.

XXXI. Quibus rebus permota civitas atque immutata urbis facies: ex summa lætitia atque lascivia, quæ diuturna quies⁶ pepererat, repente omnes tristitia invasit: festinare, trepidare, neque loco nec homini cuiquam satis credere; neque bellum gerere, neque pacem habere; suo quisque metu pericula metiri. Ad hoc mulieres, quibus reipublicæ magnitudine belli timor insolitus, afflictae sese; manus supplices ad cælum ten-

à Capoue, et Q. Métellus Céler dans le Picénium, avec plein pouvoir de mettre sur pied des troupes, selon les exigences et le danger du moment. Il fut décrété en outre, qu'en cas de révélations sur la conjuration organisée contre la République, l'esclave recevrait à titre de récompense la liberté et cent mille sesterces, l'homme libre l'impunité pour sa participation au complot et deux cent mille sesterces; enfin, que les troupes de gladiateurs seraient distribuées dans Capoue et autres municipes, suivant les ressources de chacun, et qu'à Rome des postes seraient établis par toute la ville, sous le commandement de magistrats du second ordre.

XXXI. Ces mesures mirent en émoi tous les citoyens et changèrent la face de la ville: à cette gaieté, à ce goût des plaisirs, fruit d'un long calme, succéda tout à coup une tristesse universelle: ce n'était plus qu'agitation, que confusion; pas un lieu, pas une personne dont on ne se défiât; on ne faisait pas la guerre, on n'avait pas la paix; chacun mesurait le péril à ses propres craintes. Les femmes qui, rassurées par la grandeur de la République, n'avaient jamais appris à redouter la guerre, étaient consternées: elles tendaient

sed prætores
 Quintus Pompéius Rufus
 Capuam,
 Quintus Metellus Celer
 in agrum Picenum ;
 permissumque iis
 uti compararent exercitum
 pro tempore atque periculo.
 Ad hoc decrevere,
 si quis indicasset
 de conjuratione
 quæ facta erat
 contra rempublicam,
 præmium servo libertatem
 et centum sestertia ;
 libero impunitatem ejus rei
 et ducenta sestertia :
 itemque,
 uti familiæ gladiatoria
 distribuerentur Capuam
 et in cetera municipia,
 pro opibus cujusque :
 vigiliæ haberentur Romæ
 per totam urbem,
 magistratusque minores
 præessent his.

XXXI. Quibus rebus
 civitas permota [tata :
 atque facies urbis immu-
 ex lætitia summa
 atque lascivia,
 quæ quies diuturna
 pepererat,
 tristitia
 invasit repente omnes :
 festinare, trepidare,
 credere satis neque loco
 neque homini cuiquam ;
 neque gerere bellum,
 neque habere pacem ;
 metiri pericula
 quisque suo metu.
 Ad hoc mulieres, quibus
 magnitudine reipublicæ
 timor belli insolitus
 afflictare sese,
 tendere ad cælum

furent envoyés de plus, les préteurs
 Quintus Pompéius Rufus
 à Capoue,
 Quintus Métellus Céler
 sur le territoire Picentin ;
 et il leur fut donné-pouvoir
 qu'ils levassent une armée
 selon l'occasion et le péril.
 Outre cela on décréta,
 si quelqu'un avait révélé (révélaît)
 au sujet de la conjuration
 qui avait été faite
 contre la république,
pour prix à un esclave la liberté
 et cent grands-sesterces ;
 à un *homme* libre l'impunité de ce fait
 et deux-cents grands-sesterces :
 et aussi,
 que les troupes de-gladiateurs
 seraient distribuées à Capoue
 et dans les autres municipes,
 selon les ressources de chacun :
 que des postes seraient entretenus à Rome
 dans toute la ville,
 et *que* des magistrats inférieurs
 commanderaient ces *postes*.

XXXI. Par lesquelles mesures
 la cité fut très-agitée
 et la face de la ville changée :
 à la suite de la joie excessive
 et de la gaieté,
 qu'un repos de-longue-durée
 avait enfantées,
 la tristesse
 s'empara soudain de tous :
 de s'empresser, de s'agiter-en-désordre,
 de *ne* se fier assez ni à lieu
 ni à homme quelconque ;
 de ne pas faire la guerre,
 et de n'avoir pas la paix ;
 de mesurer les dangers
 chacun d'après sa *propre* crainte.
 Outre cela les femmes, à qui,
 vu la grandeur de la république,
 la peur de la guerre *était* insolite,
 de s'abattre,
 de tendre au ciel

dere ; miserari parvos liberos ; rogitare ; omnia pavere ; superbia atque deliciis omissis , sibi patriæque diffidere. At Catilinæ crudelis animus eadem illa movebat , tametsi præsidia parabantur et ipse lege Plautia interrogatus¹ erat ab L. Paulo². Postremo dissimulandi causa et quasi sui expurgandi , sicuti jurgio laccessitus foret , in senatum venit³. Tum M. Tullius consul , sive præsentiam ejus timens , seu ira commotus , orationem habuit luculentam atque utilem reipublicæ⁴ , quam postea scriptam edidit. Sed ubi ille adsedit , Catilina , ut erat paratus ad dissimulanda omnia , demisso voltu , voce supplici postulare « Patres Conscripti ne quid de se temere crederent : ea familia ortum , ita ab adolescentia vitam instituisse , ut omnia bona in spe haberet : ne æstumarent sibi , patricio homini , cujus ipsius atque majorum plurima beneficia in plebem Romanam essent , perditâ republica opus esse , quum eam ser-

au ciel des mains suppliantes , pleuraient sur leurs enfants en bas âge , questionnaient tout le monde , s'épouvantaient de toutes choses , oubliaient et faste et plaisirs pour désespérer d'elles-mêmes et de la patrie. Cependant le cruel Catilina n'en continuait pas moins ses menées , malgré les forces qui s'organisaient contre lui , et quoique lui-même eût été cité en justice par L. Paulus en vertu de la loi Plautia. Enfin pour mieux couvrir ses desseins et sous forme de se disculper , comme si l'attaque dont il était l'objet n'eût été qu'une mauvaise querelle , il se rendit au sénat. C'est alors que le consul M. Tullius , soit qu'il craignît l'effet de sa présence , soit qu'il ne pût contenir son indignation , prononça ce magnifique discours qui sauva la République , discours qu'il rédigea et publia plus tard. Dès qu'il eut repris sa place , Catilina , bien décidé à tout dissimuler , conjura les sénateurs , les yeux baissés et d'une voix suppliante , de ne rien croire légèrement sur son compte : la famille dont il sortait , la conduite qu'il avait tenue dès sa jeunesse , lui promettaient tous les avantages de la vie : devaient-ils penser que lui patricien , lui qui avait personnellement , ainsi que ses ancêtres , rendu tant de services au peuple romain , il eût intérêt à perdre une République que prétendait sauver Marcus Tullius , citoyen bâtard de la ville de

manus supplices ;
 miserari parvos liberos ;
 rogitare ; pavere omnia ;
 superbia atque deliciis
 omissis,
 diffidere sibi patriæque
 At animus crudelis Catilinæ
 movebat illa eadem,
 tametsi præsidia
 parabantur,
 et ipse interrogatus erat
 ab Lucio Paulo
 lege Plantia
 Postremo
 causa dissimulandi
 et quasi sui expurgandi,
 sicuti lacesitus foret
 jurgio,
 venit in senatum.
 Tum M. Tullius consul,
 sive timens præsentiam ejus
 seu commotus ira,
 habuit orationem
 luculentam
 atque utilem reipublicæ,
 quam scriptam postea
 edidit.
 Sed ubi ille adsedit,
 Catilina, ut erat paratus
 ad dissimulanda omnia,
 postulare voce supplici,
 voltu demisso,
 « ne Patres Conscripti
 crederent temere quid
 de se :
 ortum familia ea,
 ab adolescentia
 instituisse vitam ita,
 ut haberet in spe
 omnia bona :
 ne æstumarent opus esse
 republica perdita
 sibi, homini patricio,
 cujus ipsius atque majorum
 beneficia essent plurima
 in plebem Romanam,
 quum Marcus Tullius,

des mains suppliantes ;
 de s'apitoyer sur leurs petits enfants ;
 de questionner ; de trembler de tout ;
 faste et plaisirs
 étant mis-de-côté,
 de désespérer d'elles et de la patrie.
 Mais l'âme cruelle de Catilina
 agitait toujours ces mêmes projets,
 quoique des forces
 se préparassent,
 et que lui-même eût été cité-en justice
 par Lucius Paulus
 d'après la loi Plantia.
 Enfin
 en vue de dissimuler
 et comme de se justifier,
 comme s'il eût été attaqué
 par une mauvaise-chicane,
 il vint au sénat.
 Alors Marcus Tullius consul,
 ou redoutant sa présence
 ou emporté par l'indignation,
 tint ce discours
 brillant
 et salutaire à la république,
 lequel, écrit depuis,
 il publia.
 Mais dès que lui se fut assis,
 Catilina, attendu qu'il était prêt
 à dissimuler tout,
 de demander d'un ton suppliant,
 le visage baissé,
 « que les Pères Conscrits
 ne crussent pas légèrement quelque chose
 au sujet de lui :
 lui être né d'une famille telle,
 lui dès l'adolescence
 avoir dirigé sa vie de-telle-sorte,
 qu'il eût en perspective
 toutes choses avantageuses :
 qu'ils ne pensassent pas besoin être
 de la république ruinée
 à lui, homme patricien,
 duquel même et des ancêtres duquel
 les services étaient nombreux
 à l'égard du peuple romain,
 quand Marcus Tullius,

varet M. Tullius, inquilinus civis urbis Romæ¹. » Ad hoc maledicta alia quum adderet, obstrepere omnes, hostem atque parricidam² vocare. Tum ille furibundus : « Quoniam quidem circumventus, inquit, ab inimicis præceps agor, incendium meum ruina restinguam³. »

XXXII. Dein se ex curia domum proripuit. Ibi multa secum ipse volvens, quod neque insidiæ consuli procedebant et ab incendio intellegebat urbem vigiliis munitam, optimum factum credens exercitum augere, ac, priusquam legiones scriberentur, antecapere quæ bello usui forent, nocte intempesta cum paucis⁴ in Manliana castra profectus est. Sed Cethego atque Lentulo, ceterisque quorum cognoverat promptam audaciam, mandat, quibus rebus possent, opes factionis confirment, insidias consuli maturent, cædem, incendia aliaque belli facinora parent : sese propediem cum magno exercitu ad urbem accessurum. Dum hæc Romæ geruntur, C. Manlius ex suo

Rome? Comme à cet outrage il en ajoutait d'autres encore, il fut interrompu par des cris unanimes, traité d'ennemi public et de parricide. Alors furieux : « Puisque je suis entouré d'ennemis, » s'écrie-t-il, « et qu'on me pousse vers l'abîme, c'est sous des ruines que j'éteindrai l'incendie allumé contre moi. »

XXXII. A ces mots, il se précipite hors du sénat et regagne sa demeure. Là, il reste absorbé dans une longue rêverie sur le mauvais succès de ses trames contre le consul, sur l'impossibilité d'incendier une ville protégée par tant de gardes : convaincu dès lors que le meilleur parti est de renforcer son armée, et, avant l'enrôlement des légions, de pourvoir d'avance aux nécessités de la guerre, la nuit, à la faveur des ténèbres, il part avec une suite peu nombreuse pour le camp de Manlius. D'ailleurs il charge Céthégus, Lentulus, et tous ceux des autres en qui il a reconnu une audace déterminée, d'augmenter par tous les moyens possibles les ressources du parti, de hâter de nouvelles tentatives contre la vie du consul, de tout disposer pour le massacre, l'incendie, et autres horreurs de la guerre : lui-même au premier jour s'approchera de la ville à la tête d'une nombreuse armée. Tandis que tout cela se passe

civis inquilinus
urbis Romæ,
servaret eam. »
Quum adderet ad hoc
alia maledicta,
omnes obstrepere,
vocare hostem
atque parricidam.

Tum ille furibundus :
« Quoniam quidem, inquit,
circumventus ab inimicis
agor præceps,
restinguam ruina
meum incendium. »

XXXII. Dein
se proripuit
ex curia domum.
Ibi ipse secum
volvens multa,
quod et insidiæ consuli
non procedebant,
et intellegebat
urbem munitam vigiliis
ab incendio,
credens factum optimum
augere exercitum,
ac, priusquam legiones
scriberentur,
antecipere
quæ forent usui bello,
nocte intempesta
profectus est cum paucis
in castra Manliana.
Sed mandat Cethego
atque Lentulo, ceterisque
quorum cognoverat
audaciam promptam,
confirmant opes factionis
rebus quibus possent,
maturent insidias consuli,
parent cædem, incendia,
atque alia facinora belli :
sese propediem
accessurum ad urbem
cum magno exercitu
Dum hæc geruntur Romæ,
Caius Manlius

citoyen habitant, *mais non originaire*,
de la ville *de Rome*,
prétendait-à-sauver elle. »
Comme il ajoutait à ceci
d'autres outrages,
tous d'interrompre-par-des-cris,
de l'appeler ennemi *public*
et parricide.

Alors lui furibond :
« Puisqu'en effet, dit-il,
environné par *mes* ennemis
je suis entraîné tête-baissée,
j'éteindrai dans des ruines [moi]. »
mon incendie (l'incendie allumé contre

XXXII. Ensuite
il s'élança
du sénat à *sa* maison.
Là lui-même avec lui-même
roulant mille *pensées*,
comme et *ses* attentats contre le consul
n'avançaient (n'aboutissaient) pas,
et il remarquait
la ville défendue par des postes
contre l'incendie,
croyant l'acte (le parti) le meilleur
être d'augmenter *son* armée,
et, avant que des légions
fussent enrôlées *par les consuls*,
de pourvoir-d'avance
à ce qui serait à utilité pour la guerre,
pendant la nuit noire
il partit avec quelques *hommes*
pour le camp de-Manlius.
Du reste il recommande à Céthégus
et à Lentulus, et aux autres
dont il connaissait
l'audace toujours-prête,
qu'ils fortifient les ressources du parti
par les choses par lesquelles ils pourraient,
qu'ils hâtent des attaques contre le consul,
qu'ils préparent meurtres, incendies,
et autres atrocités de la guerre :
il dit lui-même à-prochain-jour
devoir approcher vers la ville
avec une grande armée.

Tandis que cela se passe à Rome,
Caius Manlius

numero ad Marcium Regem mittit, cum mandatis hujusmodi :

XXXIII. « Deos hominesque testamur, Imperator, nos arma neque contra patriam cepisse, neque quo periculum aliis faceremus, sed uti corpora nostra ab injuria tuta forent ; qui miseri, egentes, violentia atque crudelitate fœneratorum, plerique patriæ, sed omnes fama atque fortunis expertes¹ sumus. Neque cuiquam nostrum licuit more majorum lege uti², neque, amisso patrimonio, liberum corpus habere : tanta sævitia fœneratorum atque prætoris³ fuit ! Sæpe majores vestrum, miseriti plebis Romanæ, decretis suis inopiæ ejus opitulati sunt ; ac novissime memoria nostra, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis, argentum ære solutum est⁴. Sæpe ipsa plebes, aut dominandi studio permota aut superbia magistratuum, armata a patribus secessit⁵. At nos non imperium neque divitias

à Rome, C. Manlius députe quelques-uns des siens vers Marcus Rex, avec des représentations conçues à peu près en ces termes :

XXXIII. « Nous attestons les Dieux et les hommes, impérateur, que, si nous avons pris les armes, ce n'est ni contre la patrie, ni pour susciter des périls à d'autres, mais uniquement pour mettre nos propres personnes à l'abri de toute insulte ; nous qui, misérables, dénués de tout, nous sommes vu priver par la violence et la cruauté des usuriers, la plupart de notre patrie, tous de notre honneur et de nos biens. C'est peu : aucun de nous n'a pu, suivant l'usage des ancêtres, user du bénéfice de la loi, et, en perdant son patrimoine, conserver du moins la liberté de son corps : tant a été portée loin la barbarie des usuriers et du prêteur ! Maintes fois vos ancêtres, touchés de compassion pour le peuple, vinrent en aide par leurs décrets à sa misère ; et de notre temps encore, tout récemment, à raison de l'énormité des dettes, l'argent fut payé en cuivre, du consentement de tous les gens de bien. Maintes fois le peuple, de son côté, entraîné par le désir de dominer ou poussé à bout par l'orgueil des magistrats, se sépara en armes du sénat. Pour nous, ce que nous réclamons, ce n'est ni le pouvoir ni la fortune, sources de toutes les guerres et de

mittit ex suo numero
ad Marcium Regem,
cum mandatis
hujuscemodi :

XXXIII. « Imperator,
testamur Deos hominesque
nos cepisse arma
neque contra patriam,
neque quo faceremus
periculum aliis,
sed uti nostra corpora
forent tuta ab injuria ;
qui miseri, egentes,
violentia atque crudelitate
fœneratorum,
sumus expertes
plerique patria,
sed omnes fama
atque fortunis.
Neque cuiquam nostrum
licuit uti lege
more majorum,
neque, patrimonio amisso,
habere corpus liberum :
tanta fuit sævitia
fœneratorum
atque prætoris !
Sæpe majores vestrum,
miseriti plebis Romanæ,
opitulati sunt inopiæ
suis decretis ;
ac novissime
nostra memoria,
propter magnitudinem
æris alieni,
argentum
solutum est ære,
omnibus bonis volentibus.
Sæpe plebes ipsa,
permota
aut studio dominandi,
aut superbia
magistratuum,
armata secessit a patribus.
At nos petimus
non imperium
neque divitias

envoie *des gens* de sa troupe
vers Marcius Rex,
avec des instructions
de ce genre :

XXXIII. « Impérateur,
nous attestons les Dieux et les hommes
nous n'avoir pris les armes
ni contre la patrie,
ni pour que nous fissions
du péril pour d'autres,
mais pour que nos *propres* corps
fussent à-l'abri de l'outrage ;
nous qui misérables, dénués,
par la violence et la cruauté
des usuriers,
sommes privés
la plupart de patrie,
mais tous de réputation
et de biens.
Et à nul de nous
il n'a été-permis d'user de la loi
suivant l'usage de *nos* ancêtres,
ni, *son* patrimoine *une fois* perdu,
de garder *son* corps libre :
si-grande a été la cruauté
des usuriers
et du prêteur !
Souvent les ancêtres de vous,
ayant eu-pitié du peuple de-Rome,
sont venus-en-aide à *sa* misère
par leurs décrets ;
et tout-récemment
de notre mémoire (temps),
à cause de l'énormité
de l'argent d'-autrui (des dettes),
l'argent
fut payé par du cuivre,
tous les *gens* de-bien *y* consentant.
Souvent le peuple même,
vivement-excité
ou par le désir de dominer,
ou par l'orgueil
des magistrats,
armé se sépara des sénateurs.
Mais nous, nous demandons
non le pouvoir
ni les richesses

petimus, quarum rerum causa bella atque certamina omnia inter mortales sunt; sed libertatem, quam nemo bonus nisi cum anima simul amittit. Te atque senatum obtestamur, consulatis miseris civibus; legis præsidium, quod iniquitas prætoris eripuit, restituatis; neve eam necessitudinem imponatis, ut quæramus quonam modo uli maxume sanguinem nostrum pereamus. »

XXXIV. Ad hæc Q. Marcius: « Si quid ab senatu petere velent, ab armis discedant, Romam supplices proficiscantur: ea mansuetudine atque misericordia senatum populumque Romanum semper fuisse, ut nemo unquam ab eo frustra auxilium petiverit. » At Catilina ex itinere plerisque consularibus, præterea optumo cuique, litteras mittit: « Se falsis criminibus circumventum, quoniam factioni inimicorum resistere nequiverit, fortunæ cedere, Massiliam¹ in exilium proficisci: non quo sibi

tous les débats qui divisent les mortels; mais bien la liberté, que jamais homme de cœur ne perd qu'avec la vie! Nous vous en conjurons, vous et le sénat, prenez à cœur les intérêts de citoyens malheureux; rendez-nous l'appui de la loi, que nous a enlevé l'iniquité du préteur, et ne nous réduisez point à la nécessité d'aviser au moyen de périr en vengeant le mieux possible notre sang! »

XXXIV. Q. Marcius leur répondit: « Que, s'ils avaient quelque grâce à solliciter du sénat, ils déposassent les armes, et partissent pour Rome en suppliants: telle avait toujours été l'humanité et la clémence du sénat et du peuple romain, que nul n'avait jamais imploré en vain leur assistance. » De son côté Catilina, chemin faisant, expédiait des lettres à la plupart des consulaires et à tout ce que Rome renfermait de plus honorable: « Enveloppé dans un réseau d'accusations fausses, et impuissant à résister à la faction de ses ennemis, il céda à la fortune et s'exila à Marseille: non qu'il eût sur

causa quarum rerum
omnia bella
atque certamina
sunt inter mortales;
sed libertatem,
quam nemo bonus amittit
nisi simul cum anima.
Obtestamur te
atque senatum,
consulatis
civibus miseris;
restituatis
præsidium legis,
quod eripuit
iniquitas prætoris;
neve imponatis
eam necessitudinem,
ut quæramus
quonam modo pereamus
ulti maxume
nostrum sanguinem. »

XXXIV. Ad hæc
Quintus Marcius :
« Si vellent petere quid
ab senatu,
discedant ab armis,
proficiscantur Romam
supplices :
senatum
populumque Romanum
fuisse semper
mansuetudine
atque misericordia ea,
ut nemo unquam frustra
petiverit auxilium ab eo. »

At Catilina
mittit ex itinere litteras
plerisque consularibus,
præterea cuique optumo :
« Se circumventum
falsis criminibus,
quoniam nequiverit
resistere
factioni inimicorum,
cedere fortunæ,
proficisci in exsilium
Massiliam :

en vue desquels biens
toutes guerres
et toutes rivalités
sont entre les mortels ;
mais la liberté,
que nul-homme de-cœur ne perd
sinon en même temps avec le souffle.
Nous conjurons toi
et le sénat,
que vous preniez-intérêt
à des concitoyens malheureux ;
que vous nous rendiez
l'appui de la loi,
que nous a ravi
l'iniquité du préteur ;
ou (et) que vous ne nous imposiez pas
cette nécessité,
que nous cherchions
de quelle façon nous puissions périr
ayant vengé le plus possible
notre sang. »

XXXIV. A ces propositions
Quintus Marcius répond :
« S'ils voulaient demander quelque chose
au sénat,
qu'ils s'éloignent de (déposent) les armes,
qu'ils partent à Rome
en suppliants :
le sénat
et le peuple romain
avoir été toujours
d'une mansuétude
et d'une clémence telle,
que personne jamais en vain
ne demanda secours à lui. »

Cependant Catilina [lettres
envoie de sa route (chemin faisant) des
à la plupart des consulaires,
et en outre à chaque meilleur citoyen :
« Lui-même enlacé-en-tous-sens
par de fausses accusations,
puisqu'il n'a-pu
résister
à la faction de ses ennemis,
céder à sa fortune,
et se rendre en exil
à Marseille :

tanti sceleris conscius esset, sed uti respublica quieta feret, neve ex sua contentione seditio oriretur. » Ab his longe diversas litteras Q. Catulus¹ in senatu recitavit, quas sibi nomine Catilinæ redditas dicebat. Earum exemplum² infra scriptum :

XXXV. « L. Catilina Q. Catulo S. Egregia tua fides recognita³ gratam in magnis periculis fiduciam commendationi meæ tribuit. Quamobrem defensionem in novo consilio⁴ non statui parare : satisfactionem ex nulla conscientia de culpa proponere decrevi ; quam, me Dius fidius⁵, veram licet cognoscas. Injuriis contumeliisque concitatus, quod fructu laboris industriæque meæ privatus statum dignitatis non obtinebam, publicam miserorum causam pro mea consuetudine suscepi : non quin æ alienum meis nominibus⁶ ex possessionibus solvere possem, quum alienis nominibus liberalitas Orestillæ suis filiæque copiis per.

la conscience un crime si affreux, mais pour rendre le repos à la République et prévenir les séditions qui pourraient naître de sa querelle. » Q. Catulus, au contraire, lut au sénat une lettre bien différente, qu'il déclarait lui avoir été remise de la part de Catilina, et dont je transcris ici une copie :

XXXV. « L. Catilina à Q. Catulus, salut. Ton admirable dévouement, dont j'ai déjà éprouvé les effets, me donne, pour la recommandation que je veux te faire, une confiance bien douce au milieu de mes cruelles épreuves. Aussi n'ai-je pas même songé à préparer une apologie formelle de la nouvelle résolution que j'ai prise : pour toute satisfaction, je t'offre l'assurance que ma conscience ne me reproche aucune faute. Et tu peux facilement, j'en jure par le Dieu de la bonne foi, reconnaître la vérité de cette assertion : provoqué par les injustices et les affronts, privé du fruit de mes travaux et de mon zèle par le refus d'une dignité qui m'était due, j'ai pris en main, selon ma coutume, la cause commune des malheureux : non que je ne pusse, avec ce que je possède, acquitter les dettes contractées en mon propre nom, tandis que la libéralité d'Orestilla acquitterait de ses biens et.

non quo esset conscius sibi
sceleris tanti,
sed uti respublica
foret quieta,
neve seditio oriretur
ex sua contentione. »

Quintus Catulus
recitavit in senatu litteras
longe diversas ab his,
quas dicebat redditas sibi
nomine Catilinæ.
Exemplum earum
scriptum infra :

XXXV. « L. Catilina
Quinto Catulo salutem.
Tua fides egregia
cognita re
tribuit meæ commendationi
fiduciam
gratam in magnis periculis.
Quamobrem non statui
parare defensionem
in consilio novo :
decevi proponere
satisfactionem
ex conscientia nulla
de culpa ;
quam ,
me Deus fidius,
licet cognoscas veram.
Concitatus injuriis
contumeliisque,
quod privatus fructu
laboris industriæque meæ
non obtinebam statum
dignitatis,
pro mea consuetudine
suscepi causam publicam
miserorum :
non quin possem solvere
ex possessionibus
æ alienum
nominibus meis,
quum liberalitas Orestillæ
persolveret suis copiis
filixque
nominibus alienis ;

non qu'il fût ayant-conscience en lui-même
d'un crime si-grand,
mais pour que la république
fût tranquille,
ou (et) qu'une sédition ne naquît pas
de son débat. »

Quintus Catulus
lut dans le sénat une lettre
bien différente de celles-là,
qu'il disait lui avoir été remise
au nom (de la part) de Catilina
Une copie de cette lettre
est transcrite ci-dessous :

XXXV. « Lucius Catilina
à Quintus Catulus donne le salut
Ton dévouement insigne
connu par le fait (l'expérience)
donne à ma recommandation *actuelle*
une confiance
agréable dans *mes* grandes épreuves
Aussi n'ai-je pas résolu
de préparer une apologie
à propos de *ma* résolution nouvelle :
j'ai arrêté de t'offrir
une satisfaction [n'ai pas conscience]
tirée de *ma* conscience nulle (de ce que je
de *quelque* faute commise par moi ;
laquelle *satisfaction*,
ainsi me *protège* le Dieu de-la-bonne-foi,
il est-possible que tu reconnaisse vraie.
Excité par les injustices
et les affronts,
parce que privé du fruit
du travail et de l'activité de-moi
je n'obtenais pas le poste
de *ma* dignité (dont j'étais digne),
selon ma coutume
j'ai pris-en-main la cause publique
des malheureux :
non que je ne pusse solder
de *mes* biens
l'argent d'-autrui (les dettes) [moi,
contracté sur des noms (signatures) de-
tandis que la libéralité d'Orestilla
solderait de ses ressources
et de *celles* de sa fille
celui contracté sur des signatures d'-autres,

solveret; sed quod non dignos ¹ homines honore honestatos videbam, meque falsa suspicione alienatum sentiebam. Hoc nomine satis honestas ² pro meo casu spes reliquæ dignitatis conservandæ sum secutus. Plura quum scribere vellem, nuntiatum est mihi vim parari. Nunc Orestillam commendo tuæque fidei trado: eam ab injuria defendas, per liberos tuos rogatus. Haveto ⁵. »

XXXVI. Sed ipse, paucos dies commoratus apud C. Flammium Flammam in agro Arretino ⁴, dum vicinitatem antea sollicitatam armis exornat, cum fascibus atque aliis imperii insignibus in castra ad Manlium contendit. Hæc ubi Romæ comperta, senatus Catilinam et Manlium hostes judicat; ceteræ multitudini diem statuit, ante quam sine fraude ⁵ liceret ab armis discedere, præter rerum capitalium condemnatis. Præterea decernit uti consules dilectum ⁶ habeant : Antonius cum

des biens de sa fille celles que j'ai contractées sous la garantie du nom de mes amis ; mais parce que je voyais élever aux honneurs des gens qui n'en étaient pas dignes, et que je m'en sentais écarté moi-même par de faux soupçons. A ce titre donc je me suis rattaché, dans l'espoir de sauver ce qui me reste de considération, à un parti assez honorable encore dans ma disgrâce. J'aurais voulu t'en écrire davantage, mais on m'annonce que ma vie est menacée. Je me borne pour l'instant à te recommander Orestilla : je l'abandonne à ton amitié ; défends-la de toute insulte, je t'en conjure au nom de tes enfants. Adieu. »

.XXXVI. Après s'être arrêté quelques jours chez C. Flaminius Flamma, sur le territoire d'Arrétium, pour distribuer des armes aux populations voisines, provoquées de longue main à l'insurrection, Catilina se rend au camp, auprès de Manlius, avec les faisceaux et autres insignes du commandement. A peine ces faits sont-ils connus à Rome, que le sénat déclare Catilina et Manlius ennemis publics ; à l'égard de la multitude qui les suit, il fixe un délai en deçà duquel on pourra impunément mettre bas les armes, exceptant seulement les condamnés pour crimes capitaux ; de plus il enjoint aux consuls par un décret de faire des levées, et charge Antonius de se mettre en

sed quod videbam
 homines non dignos
 honestatos honore,
 sentiebamque
 me alienatum
 suspicione falsa.
 Hoc nomine
 secutus sum spes
 conservandæ
 reliquæ dignitatis,
 satis honestas
 pro meo casu.
 Quam vellem
 scribere plura,
 nuntiatum est
 vim parari mihi.
 Nunc commendo Orestillam
 tradoque tuæ fidei :
 defendas eam ab injuria,
 rogatus per tuos liberos.
 Haveto. »

XXXVI. Sed ipse,
 commoratus paucos dies
 apud C. Flam. Flamman
 in agro Arretino,
 dum exornat armis
 vicinitatem
 sollicitatam antea,
 contendit in castra
 ad Manlium
 cum fascibus
 atque aliis insignibus
 imperii.
 Ubi hæc comperta Romæ,
 senatus judicat hostes
 Catilinam et Manlium ;
 statuit diem
 ceteræ multitudini,
 ante quam liceret
 discedere ab armis
 sine fraude,
 præter condemnatis
 rerum capitalium.
 Præterea decernit
 uti consules
 habeant dilectum :
 Antonius cum exercitu

mais parce que je voyais
 des hommes qui n'en étaient pas dignes
 honorés des honneurs,
 et que je sentais
 moi écarté
 par un soupçon faux.
 A ce titre
 j'ai suivi (embrassé) des espérances
 de conserver
 le reste de ma dignité (considération),
 espérances assez honorables
 pour mon malheur.
 Comme je voulais
 en écrire davantage,
 il m'a été annoncé
 violence se préparer contre moi.
 Maintenant je te recommande Orestilla
 et je la livre à ta foi :
 défends-la de tout outrage,
 conjuré par moi au nom de tes enfants.
 Adieu. »

XXXVI. Cependant lui-même,
 ayant séjourné peu de jours
 auprès de Caius Flaminius Flamma
 dans le territoire d'Arrétium,
 tandis qu'il équipe d'armes
 le voisinage
 provoqué auparavant à la révolte,
 se dirige vers le camp
 auprès de Manlius
 avec les faisceaux
 et les autres insignes
 du commandement.
 Dès que ces faits sont sus à Rome,
 le sénat déclare ennemis publics
 Catilina et Manlius ;
 fixe un jour
 au reste de la multitude,
 avant lequel il lui fût-permis [armes]
 de s'éloigner de ses armes (mettre bas les
 sans danger de punition,
 excepté aux condamnés
 pour crimes capitaux.
 En outre il décrète
 que les consuls
 aient (fassent) une levée :
 qu'Antonius avec une armée

exercitu Catilinam persequi maturet, Cicero urbi præsidio sit. Ea tempestate mihi imperium populi Romani multo maxime miserabile visum est. Cui quum ad occasum ab ortu solis omnia domita armis parerent; domi otium atque divitiæ, quæ prima mortales putant, affluerent; fuere tamen cives, qui seque remque publicam obstinatis animis perditum irent. Namque, duobus senati decretis, ex tanta multitudine neque præmio inductus conjurationem patefecerat, neque ex castris Catilinæ quisquam omnium discesserat: tanta vis morbi, uti tabes, plerosque civium animos invaserat!

XXXVII. Neque solum illis aliena mens erat, qui conscii conjurationis fuerant; sed omnino cuncta plebes, novarum rerum studio, Catilinæ incepta probabat. Id adeo morè suo videbatur facere : nam semper in civitate, quis opes nullæ sunt, bonis ¹ invident, malos extollunt; vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum, mutari omnia student; turba

toute hâte avec une armée à la poursuite de Catilina; Cicéron, de veiller à la sûreté de la ville. Cette époque m'a toujours paru de beaucoup la plus triste de toutes dans les annales de la puissance romaine. C'est en effet quand tout, de l'orient à l'occident, obéissait à ses armes victorieuses, quand à l'intérieur on regorgeait de loisirs et de richesses, ces biens placés au premier rang par les mortels, qu'il se trouva pourtant des citoyens assez pervers pour courir opiniâtrément à leur propre perte et à celle de la République. Car, nonobstant deux décrets du sénat, l'appât de la récompense promise n'avait pas amené une seule révélation de la part d'une si grande multitude, et pas un homme n'avait quitté le camp de Catilina : tant la violence du mal, comme une lèpre hideuse, avait envahi les cœurs de la plupart des citoyens!

XXXVII. Et non-seulement les dispositions étaient hostiles chez ceux qui avaient trempé dans la conjuration; mais en général toute la populace, avide de changements, approuvait les desseins de Catilina. En cela, du reste, elle demeurait fidèle à ses errements ordinaires: car, dans tout État, ceux qui n'ont point de ressources portent envie aux honnêtes gens, exaltent les méchants, maudissent les vieilles institutions, en désirent de nouvelles; en haine de leur propre situation, appellent de tous leurs vœux un bouleversement universel;

maturet
 persequi Catilinam,
 Cicero sit præsidio urbi.
 Imperium populi Romani
 visum est mihi
 ea tempestate
 multo maxime miserabile.
 Cui quum omnia parerent
 domita armis
 ab ortu ad occasum solis ;
 otium atque divitiæ,
 quæ
 mortales putant prima,
 affluerent domi ;
 cives fuere tamen,
 qui irent perditum
 animis obstinatis
 seque remque publicam.
 Namque,
 duobus decretis senati,
 neque quisquam omnium
 ex tanta multitudine
 inductus præmio
 patefecerat conjurationem,
 neque discesserat
 ex castris Catilinæ :
 tanta vis morbi
 invaserat, uti tabes,
 plerosque animos civium !
 XXXVII. Neque solum
 mens aliena erat
 illis qui fuerant
 conscii conjurationis ;
 sed omnino
 cuncta plebes,
 studio rerum novarum,
 probabat incepta Catilinæ.
 Id adeo videbatur facere
 suo more :
 nam semper in civitate,
 quis nullæ opes sunt
 invident bonis,
 extollunt malos ;
 odere vetera,
 exoptant nova ;
 odio suarum rerum,
 student omnia mutari ;

se hâte
 de poursuivre Catilina, [ville.
 que Cicéron soit à défense à (défende) la
 L'empire du peuple romain
 a paru à moi
 à cette époque
 de beaucoup le plus digne-de-pitié.
 Auquel quand tout obéissait
 dompté par ses armes
 du levant au couchant du soleil ;
 quand loisir et richesses,
 lesquels biens
 les mortels estiment les premiers de tous,
 affluaient à l'intérieur ;
 des citoyens furent pourtant,
 qui allassent perdre
 avec des esprits obstinés
 et eux-mêmes et la chose publique.
 Car,
 avec (malgré) deux décrets du sénat,
 ni aucun d'entre tous
 sur une si-grande multitude
 décidé par la récompense promise
 n'avait dévoilé la conjuration,
 ni aucun ne s'était retiré
 du camp de Catilina :
 si-grande la violence du mal
 avait envahi, comme une contagion,
 la plupart des cœurs des citoyens !
 XXXVII. Et non-seulement
 des dispositions hostiles étaient
 à ceux qui avaient été
 dans-le-secret de la conjuration ;
 mais en somme
 toute la populace,
 par amour d'un ordre-de-choses nouveau,
 goûtait les projets de Catilina.
 Or cela elle semblait le faire
 à sa façon-ordinaire :
 car toujours dans un État,
 ceux à qui nulles ressources ne sont
 portent-envie aux bons,
 exaltent les méchants ;
 haïssent les vieilles institutions,
 en désirent-vivement de nouvelles ;
 en haine de leur fortune,
 ont-à-cœur tout être changé ;

atque seditionibus sine cura aluntur, quoniam egestas facile habetur sine damno. Sed urbana plebes, ea vero præceps ierat multis de causis. Primum omnium, qui ubique probro atque petulantia maxime præstabant; item alii, per dedecora patrimoniis amissis; postremo omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat: ii Romam, sicuti in sentinam¹, confluxerant. Deinde multi memores Sullanæ victoriæ, quod ex gregariis militibus alios senatores videbant, alios ita divites, uti regio victu atque cultu ætatem agerent, sibi quisque, si in armis forent, ex victoria talia sperabant. Præterea juvenus, quæ in agris manuum mercede inopiam toleraverat, privatis atque publicis largitionibus² excita, urbanum otium ingrato labori³ prætulerant. Eos atque alios omnes malum publicum alebat. Quo minus mirandum homines egentes, malis moribus, maxuma spe, reipublicæ juxta ac sibi consuluisse. Præterea quorum,

se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions, parce qu'il est aisé à l'indigence de se tirer d'affaire sans rien perdre. Mais c'était surtout le bas peuple de la ville qui avait donné tête baissée dans le mal, et cela par plusieurs motifs : d'abord tout ce qu'il y avait en Italie de plus taré et de plus turbulent, tous ceux qui avaient perdu leur patrimoine par des voies honteuses, tous ceux que la débauche ou le crime avait chassés de leurs foyers, avaient afflué à Rome comme dans une sentine; ensuite plusieurs qui se rappelaient la victoire de Sylla, et voyaient de simples soldats devenus les uns sénateurs, les autres tellement riches qu'ils coulaient leurs jours dans une abondance et dans un luxe vraiment royal, se flattaient, en prenant les armes, de retirer de la victoire, chacun pour soi, les mêmes avantages; puis encore cette jeunesse qui, dans les champs, avait vécu pauvre du salaire de ses bras, attirée par les largesses privées et publiques, s'était accoutumée à préférer l'oisiveté de la ville à un travail ingrat. Tous ces gens-là et bien d'autres ne vivaient que par les calamités publiques : faut-il donc s'étonner que des hommes dénués, corrompus, enivrés des plus brillantes espérances, traitassent la République aussi mal qu'eux-mêmes? Ce n'est pas tout : ceux qui, à la

aluntur sine cura
 turba atque seditionibus,
 quoniam egestas
 habetur facile sine damno.
 Sed plebes urbana,
 ea vero de multis causis
 ierat præceps.
 Primum omnium,
 qui ubique
 præstabant maxime
 probro atque petulantia;
 item alii,
 patrimoniiis amissis
 per dedecora;
 postremo omnes
 quos flagitium aut facinus
 expulerat domo:
 ii confluerant Romam
 sicuti in sentinam.
 Deinde multi
 memores victoriæ Sullanæ,
 quod videbant
 alios senatores
 ex gregariis militibus,
 alios ita divites,
 uti agerent ætatem
 victu atque cultu regio,
 sperabant quisque sibi
 talia ex victoria,
 si forent in armis.
 Præterea juvenus,
 quæ toleraverat inopiam
 in agris
 mercede manuum,
 excita largitionibus
 privatis atque publicis,
 prætulerant
 otium urbanum
 labori ingrato.
 Malum publicum alebat eos
 atque omnes alios.
 Quo minus mirandum
 homines egentes,
 malis moribus,
 maxuma spe,
 consuluisse juxta
 reipublicæ ac sibi.

se repaissent sans souci
 de trouble et de séditions,
 parce que le dénûment
 se maintient aisément sans pertes.
 Mais la populace de-la-ville,
 celle-là vraiment par bien des causes
 était allée tête-baissée *au mal*.
 En premier *lieu* de tous,
ceux qui partout
 l'emportaient le plus
 en opprobre et en turbulence;
 puis aussi d'autres,
ieurs patrimoines ayant été perdus
 par des actes-honteux;
 enfin tous *ceux*
 qu'une honte ou un crime
 avait chassés de *leur foyer natal* :
 ceux-là avaient afflué à Rome
 comme dans un égout.
 Ensuite beaucoup
 qui se rappelaient la victoire de-Sylla,
 comme ils voyaient
 les uns *devenus* sénateurs
 de simples soldats,
 d'autres tellement riches,
 qu'ils passaient *leur vie*
 avec nourriture et train royal,
 espéraient chacun pour soi
 pareils *avantages* de la victoire,
 s'ils étaient en armes.
 En outre la jeunesse,
 qui avait soutenu *sa* pauvreté
 dans les champs
 par le salaire de *ses* bras,
 attirée par les largesses
 privées et publiques,
 avait préféré
 le repos de-la-ville
 à un travail ingrat.
 Le mal public nourrissait ceux-là
 et tous les autres.
 D'autant moins étonnant *est-il*
 des hommes dénués,
 de mauvaises mœurs,
 d'immense espoir,
 avoir avisé également *mal*
 pour la chose-publique et pour eux.

victoria Sullæ, parentes proscripti, bona erepta, jus libertatis imminutum ¹ erat, haud sane alio animo belli eventum expectabant. Ad hoc, quicumque aliarum atque senati partium erant conturbari rempublicam quam minus valere ipsi malebant : id adeo malum multos post annos in civitatem reverterat !

XXXVIII. Nam postquam Cn. Pompeio et M. Crasso consularibus tribunitia potestas restituta ² est, homines adolescentes summam potestatem nacti, quibus ætas animusque ferox erat, cœpere, senatum criminando, plebem exagitare; dein, largiundo atque pollicitando, magis incendere, ita ipsi clari potentesque fieri. Contra eos summa ope nitebatur pleraque nobilitas, senati specie, pro sua magnitudine. Namque, uti paucis verum absolvam, per illa tempora quicumque rempublicam agitavere, honestis nominibus, alii, sicuti populi jura defenderent, pars,

suite de la victoire de Sylla, avaient vu leurs pères proscrits, leurs biens ravis, leurs droits de citoyens libres en partie supprimés, attendaient dans des dispositions parfaitement semblables l'événement de la guerre. Tous ceux enfin qui n'étaient pas du parti du sénat aimaient mieux assister au bouleversement de l'État que de rester eux-mêmes en dehors du pouvoir : tant, après de longues années, ce fléau de l'envie avait reparu avec violence dans la cité !

XXXVIII. C'est que du jour où, sous le consulat de Pompée et de M. Crassus, le tribunat eut été rétabli dans toutes ses prérogatives, des hommes encore jeunes, revêtus de cet immense pouvoir et emportés par la fougue de l'âge et de la passion, se mirent, par leurs invectives contre le sénat, à exciter le peuple de nouveau ; puis, à force de largesses et de promesses, ils l'enflammèrent davantage, et se firent ainsi eux-mêmes célèbres et puissants. Ils trouvaient une vive résistance chez la plupart des nobles, qui, sous prétexte de défendre le sénat, travaillaient à leur propre grandeur ; car, pour dire toute la vérité en peu de mots, tous ceux qui dans ces temps agitèrent la République, voilant leurs desseins sous des prétextes honorables, et simulant les uns la défense des droits du peuple, les autres

Præterea quorum,
victoria Sullæ,
parentes proscripti,
bona erepta,
jus libertatis
imminutum erat,
expectabant eventum belli
animo haud sane alio.

Ad hoc,
quicumque erant partium
aliarum atque senati
malebant
republicam conturbari
quam ipsi minus valere :
adeo id malum
reverterat in civitatem
post multos annos !

XXXVIII. Nam

postquam potestas tribuni-
restituta est, [tia
Cn. Pompeio et M. Crasso
consulibus,
homines adolescentes,
quibus ætas animusque
erat ferox,
nacti summam potestatem,
cœpere,
criminando senatum,
exagitare plebem ;
dein, largiundo
atque pollicitando,
incendere magis,
ita fieri ipsi
clari potentesque.

Pleraque nobilitas
nitebatur contra eos
summa ope,
specie senati,
pro sua magnitudine.
Namque per illa tempora,
uti absolvam verum
paucis,
quicumque agitavere
republicam,
nominibus honestis,
alii, sicuti defenderent
jura populi,

En outre *ceux* desquels,
par la victoire de Sylla,
les pères *avaient été* proscrits,
les biens *avaient été* enlevés,
les droits de la liberté (de citoyens libres)
avaient été amoindris,
attendaient l'éventualité de la guerre
avec un esprit non certes différent.

Outre cela,
tous *ceux* qui étaient de partis
autres que *celui* du sénat
aimaient-mieux
la république être bouleversée
que eux-mêmes être moins puissants :
tellement ce mal (l'envie)
était revenu dans la cité
après de nombreuses années !

XXXVIII. Car

après que la puissance tribunitienne
fut rétablie *complète*,
Cnéius Pompée et Marcus Crassus
étant consuls,
des hommes tout-jeunes,
à qui l'âge et l'esprit
était fougueux,
ayant obtenu *cette* suprême puissance,
se mirent,
en accusant le sénat,
à agiter le peuple ;
puis, en faisant-des-largesses
et en promettant-sans-cesse,
à l'enflammer davantage,
et ainsi à devenir eux-mêmes
célèbres et puissants.

La plupart de la noblesse
luttait contre eux
par un suprême effort,
sous prétexte *des intérêts* du sénat,
au fond pour sa *propre* grandeur.
Car dans ces temps,
pour que je dise-entièrement le vrai
en peu de *mots*,
tous *ceux* qui agitèrent
la république,
sous des noms (prétextes) honorables,
les uns, comme s'ils défendaient
les droits du peuple,

quo senati auctoritas maxuma foret, bonum publicum simulantés, pro sua quisque potentia certabant. Neque modestia neque modus contentionis erat : utrique victoriam crudeliter exercebant.

XXXIX. Sed postquam Cn. Pompeius ad bellum maritimum¹ atque Mithridaticum² missus est, plebis opes imminutæ, paucorum potentia crevit : hi magistratus, provincias, alia omnia tenere ; ipsi innoxii³, florentes, sine metu ætatem agere ; ceteros⁴ judiciis terrere, quo plebem in magistratu placidius tractarent. Sed ubi primum dubiis rebus novandi spes oblata, vetus certamen animos eorum arrexit. Quod si primo prælio Catilina superior aut æqua manu discessisset, profecto magna clades atque calamitas rempublicam oppressisset ; neque illis, qui victoriam adepti forent, diutius ea uti licuisset, quin defessus et exsanguibus qui plus posset imperium atque libertatem extorqueret. Fuere tamen extra conjurationem complures, qui ad Catilinam initio profecti sunt : in his A. Fulvius, senatoris

l'extension de l'autorité du sénat, tous le bien public, luttèrent au fond chacun en vue de sa propre puissance. Et cette lutte n'admettait ni modération ni mesure : les uns et les autres abusaient cruellement de la victoire.

XXXIX. Cependant, depuis l'envoi de Pompée contre les pirates et contre Mithridate, la puissance des plébéiens déclina, celle du petit nombre s'accrut : seuls ceux-ci furent en possession des magistratures, des provinces et de tous les autres avantages ; inattaquables et florissans eux-mêmes, ils vivaient sans crainte, effrayant les autres par la rigueur de leurs jugemens, afin de les contraindre à moins profiter de leurs fonctions pour agiter le peuple. Mais dès que la position critique des affaires offrit quelque espoir de changement, la vieille rivalité ranima l'ardeur des plébéiens. Que si Catilina fût sorti vainqueur du premier engagement, ou du moins eût balancé le succès, sans doute un cruel désastre, une affreuse calamité se fût appesantie sur la République : ceux mêmes qui auraient remporté la victoire n'auraient pu en jouir qu'un instant, et bientôt épuisés, énervés à leur tour, ils se seraient vu arracher par un plus fort et le pouvoir et la liberté. Il se trouva toutefois en dehors de la conjuration bon nombre de citoyens qui tout d'abord partirent pour se joindre à Catilina ;

pars, quo auctoritas senati
foret maxuma,
simulantes
bonum publicum,
certabant
quisque pro sua potentia.
Neque modestia erat,
neque modus contentionis :
utrique
exercebant victoriam
crudeliter.

XXXIX. Sed postquam
Cneius Pompeius missus est
ad bellum maritimum
atque Mithridaticum,
opes plebis imminutæ,
potentia paucorum crevit :
hi tenere magistratus,
provincias, omnia alia ;
ipsi innoxii, florentes,
agere ætatem sine metu ;
terrere ceteros judiciis,
quo in magistratu
tractarent plebem
placidius.
Sed ubi primum,
rebus dubiis,
spes novandi oblata,
vetus certamen
arrexit animos eorum.
Quod si Catilina
discessisset primo prælio
superior aut manu æqua,
profecto magna clades
atque calamitas
oppressisset rempublicam ;
neque licuisset illis
qui adepti forent victoriam
uti ea diutius,
quin qui posset plus
extorqueret imperium
atque libertatem
defessis et exsanguibus.
Tamen complures fuere
extra conjurationem,
qui initio profecti sunt
ad Catilinam :

une partie, pour que l'autorité du sénat
fût la plus grande possible,
simulant
l'intérêt public,
luttaient en réalité
chacun pour sa propre puissance.
Ni modération n'était,
ni mesure de (dans) cette lutte :
les uns et les autres
exerçaient la victoire
avec-cruauté.

XXXIX. Mais après que
Cnéius Pompée eut été envoyé
à la guerre navale
et à celle contre-Mithridate,
la force du peuple fut amoindrie,
la puissance du petit-nombre crût :
ceux-ci d'occuper magistratures,
provinces, et tout le reste ;
eux-mêmes inattaquables, florissants,
de passer la vie sans crainte ;
d'effrayer les autres par des jugements,
pour que dans leur magistrature
ils maniassent le peuple
plus paisiblement (en l'agitant moins).
Mais dès que d'abord,
les circonstances étant critiques,
l'espoir d'innover fut offert,
la vieille rivalité
ranima leur ardeur.
Que si Catilina
fût sorti du premier combat
vainqueur ou avec force égale,
sans doute un grand désastre
et une grande calamité
eût pesé sur la république ;
et il n'eût pas été-possible à ceux mêmes
qui auraient obtenu la victoire
de jouir d'elle un-peu-longtemps,
sans qu'un autre qui pût davantage
extorquât le pouvoir
et la liberté
à eux fatigués et épuisés.
Cependant beaucoup d'hommes furent
en dehors de la conjuration,
qui au commencement partirent
vers Catilina :

filius, quem retractum ex itinere parens necari jussit ¹. Iisdem temporibus Romæ Lentulus, sicuti Catilina præceperat, quoscumque moribus aut fortuna novis rebus idoneos credebat, aut per se aut per alios sollicitabat; neque solum cives, sed cujusque modi genus hominum, quod modo usui foret.

XL. Igitur P. Umbreno ² cuidam negotium dat uti legatos Allobrogum ³ requirat, eosque, si possit, impellat ad societatem belli; existumans publice privatimque ære alieno oppressos, præterea, quod natura gens Gallica bellicosa esset, facile eos ad tale consilium adduci posse. Umbrenus, quod in Gallia negotiatus, plerisque principibus civitatum ⁴ notus erat atque eos noverat. Itaque sine mora, ubi primum legatos in foro conspexit, percontatus pauca de statu civitatis, et quasi dolens ejus casum, requirere cœpit quem exitum tantis malis spectarent. Postquam illos videt queri de avaritia magistratum, accusare senatum quod in eo auxilii nihil esset, miseris suis

entre autres A. Fulvius, fils d'un sénateur, que son père fit arrêter en route, ramener, et mettre à mort. Dans le même temps Lentulus à Rome, conformément aux instructions de Catilina, cherchait soit par lui-même, soit par d'autres, à entraîner tous ceux qu'à leur conduite ou à leur fortune il jugeait propres à seconder une révolution; et il s'adressait non-seulement aux citoyens, mais encore à toute espèce d'hommes, pourvu qu'ils pussent être de quelque utilité.

XL. C'est ainsi qu'il charge un certain P. Umbrénus de rechercher les députés des Allobroges, et, s'il le peut, de les engager dans une alliance offensive. Il espérait qu'écrasés de dettes, tant publiques que particulières, et emportés par l'ardeur belliqueuse naturelle à la race gauloise, ils se laisseraient aisément amener à une telle résolution. Umbrénus, qui avait fait le négoce en Gaule, était connu de presque tous les principaux personnages des diverses cités, et les connaissait lui-même. Aussi, dès qu'il aperçoit les députés sur le forum, il les aborde sans délai, leur adresse quelques questions sur l'état de leur cité, feint de gémir sur son triste sort, et se met à leur demander quelle issue ils envisagent à de si grands maux. Puis, quand il voit qu'ils se plaignent de la cupidité des magistrats, qu'ils accusent le sénat de ne rien faire pour eux, qu'à leurs infortunes ils n'atten-

in his Aulus Fulvius,
 filius senatoris,
 quem retractum ex itinere
 pater jussit necari.
 Iisdem temporibus
 Lentulus Romæ,
 sicuti Catilina præceperat,
 sollicitabat
 aut per se aut per alios
 quoscumque credebat
 moribus aut fortuna
 idoneos rebus novis;
 neque solum civēs,
 sed genus hominum
 cujusque modi,
 quod modo foret usui.

XL. Igitur dat negotium
 cuidam Publio Umbreno
 uti requirat
 legatos Allobrogum,
 impellatque eos, si possit,
 ad societatem belli;
 existumans eos,
 oppressos ære alieno
 publice privatimque,
 præterea quod gens Gallica
 esset bellicosa natura,
 posse facile adduci
 ad tale consilium.

Umbrenus,
 quod negotiatus in Gallia,
 erat notus plerisque
 principibus civitatum
 atque noverat eos.
 Itaque sine mora,
 ubi primum conspexit
 legatos in foro,
 percontatus pauca
 de statu civitatis,
 et quasi dolens casum ejus,
 cœpit requirere
 quem exitum sperarent
 malis tantis.

Postquam videt illos queri
 de avaritia magistratum,
 accusare senatum
 quod nihil auxilii

parmi eux Aulus Fulvius,
 fils d'un sénateur,
 lequel ramené de sa route
 son père ordonna être mis-à-mort.
 Dans les mêmes temps
 Lentulus à Rome,
 comme Catilina l'avait prescrit,
 cherchait-à-soulever
 ou par lui-même ou par d'autres
 tous ceux qu'il croyait
 d'après leurs mœurs ou leur fortune
 propres à un ordre-de-choses nouveau :
 et non-seulement des citoyens,
 mais un genre d'hommes
 de toute espèce, [à utilité.
 qui seulement pût (pourvu qu'il pût) être

XL. Donc il donne charge
 à un certain Publius Umbrénus
 qu'il recherche
 les députés des Allobroges,
 et les pousse, s'il peut,
 à une alliance de guerre ;
 présumant eux,
 écrasés d'argent d'-autrui (de dettes)
 et au-nom-de-l'État et en-leur-nom-privé,
 et en outre parce que la race gauloise
 était belliqueuse par nature,
 pouvoir facilement être amenés
 à une telle résolution.

Umbrénus,
 parcequ'il avait fait-le-négoce en Gaule,
 était connu de la plupart
 des principaux habitants des cités
 et les connaissait.
 Et ainsi sans retard,
 dès que d'abord il aperçut
 les députés sur le forum,
 s'étant enquis en peu de mots
 de l'état de leur cité,
 et comme plaignant le sort d'elle,
 il se mit à demander
 quelle issue ils espéraient
 à des maux si-grands.

Quand il voit eux se plaindre
 de l'avidité des magistrats,
 accuser le sénat
 de ce que rien de (aucun) secours

remedium mortem exspectare : « At ego, inquit, vobis, si modo viri esse voltis, rationem ostendam, qua tanta ista mala effugiatis. » Hæc ubi dixit, Allobroges in maxumam spem adducti Umbrenum orare uti sui misereretur : nihil tam asperum neque tam difficile esse, quin cupidissime facturi essent, dum ea res civitatem ære alieno liberaret. Ille eos in domum D. Bruti perducit, quod foro propinqua erat, neque aliena consilii propter Semproniam : nam tum Brutus ab Roma ¹ aberat. Præterea Gabinium arcessit, quo major auctoritas sermoni inesset. Eo præsentem conjuratorem aperit : nominat socios, præterea multos cujusque generis innocios, quo legatis animus amplior esset ; dein eos, pollicitos operam suam, dimittit.

XLI. Sed Allobroges diu in incerto habuere quidnam consilii caperent : in altera parte erat æs alienum, studium belli,

dent plus d'autre remède que la mort : « Eh bien ! moi, s'écrie-t-il, si vous voulez vous conduire en hommes, je vous indiquerai le moyen d'échapper à des maux si cruels. » A ces mots les Allobroges, animés des plus belles espérances, supplient Umbrénus d'avoir pitié d'eux : il n'est rien de si pénible, rien de si difficile, qu'ils ne brûlent d'entreprendre, s'ils peuvent affranchir par là leur cité de ses dettes. Umbrénus les conduit dans la maison de D. Brutus, voisine du forum et affiliée au complot en la personne de Sempronie (Brutus lui-même était alors absent de Rome). De plus, il fait venir Gabinus, pour donner plus d'autorité à ses paroles : lui présent, il révèle le secret de la conjuration et nomme les conjurés, sans compter une foule de gens de toute espèce qui n'y ont aucune part, pour donner plus de cœur aux députés ; puis il reçoit d'eux la promesse de leur concours et les congédie.

XLI. Les Allobroges hésitèrent longtemps sur le parti qu'ils prendraient : d'un côté étaient leurs dettes, leur penchant pour la guerre,

esset in eo,
 expectare mortem
 remedium suis miseriis :
 « At ego, inquit,
 si modo voltis esse viri,
 ostendam vobis rationem,
 qua effugiatis
 ista mala tanta. »

Ubi dixit hæc, Allobroges,
 adducti

in spem maxumam,
 orare Umbrenum
 uti misereretur sui :
 nihil esse tam asperum
 neque tam difficile,
 quin facturi essent
 cupidissime,
 dum ea res
 liberaret civitatem
 ære alieno.

Ille perducit eos
 in domum Decimi Bruti,
 quod erat propinqua foro,
 neque aliena consilii,
 propter Semproniam
 (nam tum Brutus
 aberat ab Roma).

Præterea
 accessit Gabinium,
 quo auctoritas major
 inesset sermoni.
 Eo præsentem,
 aperit conjurationem :
 nominat socios,
 præterea multos innocios
 cujusque generis,
 quo animus amplior
 esset legatis ;
 dein dimittit eos
 pollicitos suam operam.

XLI. Sed Allobroges
 habuere diu in incerto
 quidnam consilii caperent :
 in altera parte
 erat æs alienum,
 studium belli,
 magna merces

n'était en lui,
 n'attendre *plus que* la mort
 comme remède à leurs infortunes :

« Eh bien moi, dit-il,
 si seulement vous voulez être des hommes,
 je montrerai à vous un moyen,
 par lequel vous échappiez
 à ces maux si-grands. »

Dès qu'il a dit ces *mots*, les Allobroges,
 amenés

à un espoir très-grand,
 de conjurer Umbrénus
 qu'il eût-pitié d'eux :
 disant rien n'être si pénible
 ni si difficile,
 qu'ils ne fussent prêts-à-faire
 avec-beaucoup-d'empressement,
 pourvu que cette chose
 dût affranchir *leur cité*
 de *son argent d'-autrui* (de ses dettes).

Celui-là (Umbrénus) les entraîne
 dans la maison de Décimus Brutus,
 parce qu'elle était proche du forum,
 et non étrangère au complot,
 à cause de Sempronie
 (car alors Brutus
 était-absent de Rome).

En outre
 il fait-venir Gabinius,
 pour qu'une autorité plus grande
 fût-en *son langage*.

Lui présent,
 il leur découvre la conjuration :
 il nomme *ses complices*,
 et en outre beaucoup d'innocents
 de toute classe,
 pour qu'une ardeur plus grande
 fût aux députés ;
 puis il renvoie eux
 qui ont promis leur coopération.

XLI. Mais les Allobroges
 eurent longtemps en doute
 quoi de (quelle) résolution ils prendraient :
 d'un côté
 était l'argent d'-autrui (les dettes),
 le goût de la guerre,
 une grande récompense

magna merces in spe victoriæ ; at in altera majores opes, tuta consilia, pro incerta spe certa præmia. Hæc illis volventibus, tandem vicit fortuna reipublicæ. Itaque Q. Fabio Sangæ, cujus patrocínio civitas plurimum utebatur ¹, rem omnem, uti cognoverant, aperiunt. Cicero, per Sangam consilio cognito, legatis præcipit studium conjurationis vehementer simulent, ceteros adeant, bene polliceantur, dentque operam uti eos quam maxime manifestos habeant ².

XLII. Iisdem fere temporibus, in Gallia citeriore atque ultérieure ³, item in agro Piceno, Bruttio, Apulia, motuserat : namque illi, quos antea Catilina dimiserat, inconsulte ac veluti per dementiam cuncta simul agere; nocturnis consiliis, armorum atque telorum portationibus, festinando, agitando omnia, plus timoris quam periculi effecerant. Ex eo numero complures Q. Metellus Celer prætor, ex senati consultu, causa cognita, in

les magnifiques avantages qui se rattachaient à l'espérance de la victoire; de l'autre, des ressources plus considérables, point de hasards à courir, des récompenses certaines au lieu d'un espoir incertain : tout bien pesé, la fortune de la République finit par l'emporter. Ils se rendent donc auprès de Q. Fabius Sanga, le patron ordinaire de leur cité, et lui découvrent tout ce qu'ils ont appris. Cicéron, instruit du complot par Sanga, recommande aux députés de feindre pour la conjuration le zèle le plus ardent, de se mettre en rapport avec les autres, de leur donner de belles paroles, de tout faire en un mot pour les tenir le plus possible à découvert.

XLII. Vers le même temps, il régnait une certaine agitation dans la Gaule citérieure et dans l'ultérieure, ainsi que dans le Picénum, le Bruttium et l'Apulie. Les agents auxquels Catilina avait fait prendre les devants s'étaient hâtés, par une conduite inconsidérée et qui tenait presque du délire, de mettre tout en train à la fois; du reste, par leurs assemblées nocturnes, par leurs transports d'armes offensives et défensives, par leurs démarches précipitées et confuses, ils avaient créé plus d'effroi que de péril réel. Le préteur Q. Métellus Céler, en vertu d'un sénatus-consulte, avait instruit la cause de plusieurs d'en-

in spe victoriæ;
 at in altera opes majores,
 consilia tuta,
 præmia certa
 pro spe incerta.
 Illis volventibus hæc,
 fortuna reipublica
 vicit tandem.
 Itaque aperiunt
 omnem rem,
 uti cognoverant,
 Quinto Fabio Sangæ,
 patrocínio cujus
 civitas utebatur plurimum.
 Consilio cognito
 per Sangam,
 Cicero præcipit legatis
 simulent vehementer
 studium conjurationis
 adeant ceteros,
 polliceantur bene,
 dentque operam
 uti habeant eos
 quam maxime manifestos.

XLII. Motus erat,
 fere iisdem temporibus,
 in Gallia citeriore
 atque ulteriore,
 item in agro Piceno,
 Bruttio, Apulia:
 namque illi quos Catilina
 dimiserat antea
 agere cuncta simul
 inconsulte
 ac veluti per dementiam;
 consiliis nocturnis,
 portationibus armorum
 atque telorum,
 festinando,
 agitando omnia,
 effecerant plus timoris
 quam periculi.
 Ex eo numero
 Quintus Metellus Celer
 prætor,
 ex consultu senati,
 causa cognita,

dans l'espoir de la victoire;
 mais de l'autre, des forces plus grandes,
 des résolutions sûres (sans danger),
 des récompenses certaines
 au lieu d'un espoir incertain.
 Eux roulant *en esprit* ces alternatives,
 la fortune de la république
 l'emporta enfin.
 Donc ils découvrent
 toute la chose,
 comme ils l'avaient apprise,
 à Quintus Fabius Sanga,
 du patronage duquel
 leur cité se servait le plus.
 Le projet des conjurés étant appris
 par l'intermédiaire de Sanga,
 Cicéron recommande aux députés
 qu'ils feignent vivement
 le zèle de (pour) la conjuration,
 qu'ils voient tous-les-autres conjurés,
 qu'ils promettent généreusement,
 et qu'ils donnent leur soin
 en sorte qu'ils aient eux
 le plus possible convaincus.

XLII. Du trouble existait,
 presqu'aux mêmes temps,
 dans la Gaule citérieure
 et ultérieure,
 et aussi dans le territoire Picentin,
 le Bruttium, et l'Apulie:
 car ceux que Catilina
 avait envoyés auparavant
 se mirent à faire tout à la fois
 inconsidérément
 et comme par démence;
 par des réunions nocturnes,
 par des transports d'armes-défensives
 et d'armes-offensives
 en s'empressant-étourdimement,
 en mettant-en-train tout à la fois,
 ils avaient produit plus d'effroi
 que de danger.
 De ce nombre d'émissaires
 Quintus Métellus Céler
 le préteur,
 d'après une décision du sénat,
 la cause ayant été instruite,

vincula conjecerat; item in ulteriore Gallia C. Murena¹, qui ei provinciæ legatus præerat.

XLIII. At Romæ Lentulus cum ceteris, qui principes conjurationis erant, paratis, uti videbantur, magnis copiis, constituerant uti, Catilina in agrum Fæsulanum quum venisset, L. Bestia tribunus plebis², concione habita, quereretur de actionibus Ciceronis, bellique gravissimi invidiam optumo consuli imponeret: eo signo, proxima nocte, cetera multitudo conjurationis suum quisque negotium exsequeretur. Sed ea divisa hoc modo dicebantur: Statilius et Gabinius uti cum magna manu duodecim simul opportuna loca urbis incenderent, quo tumultu facilior aditus ad consulem ceterosque, quibus insidiæ parabantur, fieret; Cethegus Ciceronis januam obsideret, eum vi aggrediretur, alius autem alium; sed filii familiarum³, quorum ex nobilitate maxuma pars, parentes interficerent; simul, cæde

tre eux et les avait fait jeter dans les fers, tandis que C. Muréna, chargé comme lieutenant du gouvernement de la Gaule ultérieure, en faisait autant dans sa province.

XLIII. Cependant, à Rome, Lentulus et les autres chefs de la conjuration avaient organisé des forces qu'ils croyaient considérables, et arrêté qu'aussitôt que Catilina aurait paru sur le territoire de Fésules, L. Bestia, tribun du peuple, dans une assemblée convoquée à cet effet, se plaindrait des actes de Cicéron et chargerait cet excellent consul de tout l'odieux d'une guerre si affreuse: à ce signal, dès la nuit suivante, les autres conjurés se mettraient en devoir de remplir chacun son rôle. Or les rôles étaient, dit-on, répartis ainsi: Statilius et Gabinius devaient, avec une forte troupe, mettre le feu à douze des endroits les plus favorables de la ville, pour rendre plus facile, au moyen du désordre, l'accès auprès du consul et des autres dont le meurtre était décidé; Céthégus devait assiéger la porte de Cicéron et l'assassiner lui-même, tandis que d'autres frapperaient d'autres victimes; des fils, encore sous la puissance paternelle, appartenant pour la plupart à la noblesse, devaient assassiner leurs pères,

conjecerat complures
in vincula ;
item in Gallia ulteriore
Caius Murena,
qui legatus
præerat ei provinciæ.

XLIII. At Romæ Lentulus
cum ceteris
qui erant principes
conjuratiōnis ,
magnis copiis paratis,
uti videbantur,
constituerant uti,
quum Catilina venisset
in agrum Fæsulanum,
Lucius Bestia,
tribunus plebis,
concione habita,
quereretur
de actionibus Ciceronis,
imponeretque
optumo consuli
invidiam belli gravissimi :
eo signo , nocte proxima ,
cetera multitudo
conjuratiōnis
exsequeretur
quisque suum negotium.
Sed ea dicebantur
divisa hoc modo :
uti Statilius et Gabinius
cum magna manu
incenderent simul
duodecim loca opportuna
urbis,
quo tumultu
aditus fieret facilior
ad consulem ceterosque
quibus insidiæ parabantur ;
Cethegus obsideret
januam Ciceronis,
aggrederetur eum vi ,
alius autem
alium ;
sed filii familiarum,
quorum maxuma pars
ex nobilitate,

en avait jeté plusieurs
dans les fers ;
de même dans la Gaule ultérieure
Caius Muréna,
qui *comme* lieutenant
commandait à cette province.

XLIII. Mais à Rome Lentulus
avec les autres
qui étaient *membres* principaux
de la conjuration,
de grandes forces étant préparées,
comme *du moins* elles leur semblaient,
avaient arrêté que ,
quand Catilina serait venu
sur le territoire de-Fésules,
Lucius Bestia ,
tribun du peuple ,
un discours étant tenu,
se plaindrait
des actes de Cicéron ,
et ferait-retomber
sur l'excellent consul
l'odieux de *cette* guerre atroce :
qu'à ce signal, la nuit suivante ,
le reste de la multitude
de la conjuration (des conjurés)
accomplirait
chacun sa mission.
Or ces *missions* étaient dites
réparties de cette manière-ci :
que Statilius et Gabinius
avec une grande troupe
incendieraient simultanément
douze endroits favorables
de la ville,
par suite duquel désordre
l'accès deviendrait plus facile
auprès du consul et des autres
contre qui des complots se formaient ;
que Céthégus assiégèrait
la porte de Cicéron ,
et l'attaquerait par la violence ,
tandis qu'un autre conjuré d'autre part
attaquerait un autre citoyen ;
que de plus les fils de familles,
dont la plus grande partie
était de la noblesse ,

et incendio percussis omnibus, ad Catilinam erumperent. Inter hæc parata atque decreta, Cethegus semper querebatur de ignavia sociorum : « Illos dubitando et dies prolatando magnas opportunitates corrumpere : facto, non consulto, in tali periculo opus esse ; seque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis, impetum in curiam facturum. » Natura ferox, vehemens, manu promptus, maximum bonum in celeritate putabat.

XLIV. Sed Allobroges ex præcepto Ciceronis per Gabinium ceteros conveniunt : ab Lentulo, Cethego, Statilio, item Cassio postulant jûsjurandum ¹, quod signatum ² ad cives perferant : aliter haud facile eos ad tantum negotium impelli posse. Ceteri nihil suspicantes dant ; Cassius semet eo brevi venturum pollicetur, ac paulo ante legatos ex urbe proficiscitur. Lentulus cum his T. Volturcium quemdam Crotoniensem ⁵ mittit, uti

et profiter aussitôt de la stupeur causée par le carnage et l'incendie pour s'élançer vers Catilina. Pendant toute la durée de ces apprêts et de ces décisions, Céthégus ne cessait de se plaindre du peu d'activité de ses associés : « A force d'irrésolutions et de délais, ils perdaient de magnifiques occasions : c'étaient des faits, et non des délibérations, qu'il fallait dans un moment aussi critique : quant à lui, pour peu que quelques-uns voulussent le seconder, il était prêt, malgré la torpeur des autres, à faire irruption sur le sénat. » Naturellement fougueux, violent, entreprenant, il regardait la célérité comme la première des qualités.

XLIV. Cependant les Allobroges, conformément aux instructions de Cicéron, se mettent, par l'entremise de Gabinus, en relation avec les autres conjurés ; ils réclament de Lentulus, de Céthégus, de Statilius, et aussi de Cassius, un serment écrit et scellé qu'ils puissent porter à leurs concitoyens : autrement, il ne serait pas facile de les entraîner à une démarche aussi grave. Les trois premiers le donnent sans défiance ; Cassius promet de se rendre bientôt dans leur pays, et sort de la ville un peu avant les députés. Lentulus envoie avec eux un certain T. Vulturcius de Crotone, afin que les Allobroges, avant

interficerent parentes ;
simul, omnibus percussis
cæde et incendio,
erumperent ad Catilinam.

Inter hæc parata
atque decreta,

Cethegus

querebatur semper
de ignavia sociorum :

« Illos dubitando
et prolatando dies

corrumpere

magnas opportunitates :

opus esse facto,

non consulto,

in tali periculo ;

seque, si pauci adjuvarent,

aliis languentibus,

facturum impetum

in curiam. »

Natura ferox, vehemens,

promptus manu,

putabat maximum bonum

in celeritate.

XLIV. Sed Allobroges,

ex præcepto Ciceronis,

conveniunt ceteros

per Gabinium :

postulant ab Lentulo,

Cethego, Statilio,

item Cassio

jusjurandum,

quod signatum

perferant ad cives :

aliter eos

haud posse impelli facile

ad tantum negotium.

Ceteri dant

suspicientes nihil ;

Cassius pollicetur

semet brevi venturum eo,

ac proficiscitur ex urbe

paulo ante legatos.

Cum his Lentulus mittit

quemdam T. Volturcium

Crotoniensem,

uti Allobroges,

tueraient leurs pères ;

qu'en même temps, tous étant bouleversés

par le meurtre et l'incendie,

ils s'élanceraient vers Catilina.

Dans l'intervalle de ces actes préparés

et résolus,

Céthégus

se plaignait toujours

de l'inactivité de ses associés :

il disait « Eux en hésitant

et en traînant-en-longueur les jours

perdre

de magnifiques occasions :

besoin être d'acte,

non de délibération,

dans un tel danger ;

et lui-même, si quelques-uns l'aidaient,

même les autres restant-inactifs,

devoir faire une attaque

sur le sénat. »

Naturellement fougueux, violent,

prompt de la main (prêt à l'action),

il pensait le plus grand avantage

être dans la rapidité.

XLIV. Cependant les Allobroges,

d'après la recommandation de Cicéron,

vont-trouver tous-les-autres conjurés

par l'entremise de Gabinus :

ils demandent à Lentulus,

à Céthégus, à Statilius,

et aussi à Cassius

un serment écrit,

lequel scellé par eux

ils puissent porter à leurs concitoyens :

autrement eux (leurs concitoyens)

ne pas pouvoir être poussés facilement

à une si-grave entreprise.

Tous-les-autres le donnent

ne soupçonnant rien ;

mais Cassius promet seulement

lui-même bientôt devoir venir là-bas,

et part de la ville

un peu avant les députés.

Avec eux Lentulus envoie

un certain Titus Vulturcius

de-Crotone,

pour que les Allobroges,

Allobroges, priusquam domum pergerent, cum Catilina data et accepta fide societatem confirmarent. Ipse Volturcio litteras ad Catilinam dat, quarum exemplum¹ infra scriptum : « Quis sim, ex eo quem ad te misi cognosces. Fac cogites² in quanta calamitate sis, et memineris te virum : consideres quid tuæ rationes postulent : auxilium petas ab omnibus, etiam ab infimis. » Ad hoc mandata verbis dat : « Quum ab senatu hostis iudicatus sit, quo consilio servitia repudiet ? in urbe parata esse quæ jusserit : ne cunctetur ipse propius accedere. »

XLV. His rebus ita actis, constituta nocte qua proficiscerentur, Cicero, per legatos cuncta edoctus, L. Valerio Flacco³ et C. Pomptino⁴ prætoribus imperat uti in ponte Mulvio⁵ per insidias Allobrogum comitatus deprehendant : rem omnem aperit, cujus gratia mittebantur : cetera, uti facto opus sit, ita agant. Homines militares, sine tumultu præsiidiis collocatis, sicuti præ-

de regagner la Gaule, confirment leur alliance avec Catilina en personne par un mutuel échange de serments. Lui-même remet à Volturcius pour Catilina un billet ainsi conçu : « Tu sauras qui je suis par la personne que je t'envoie. N'oublie pas dans quel abîme de maux tu es plongé, et souviens-toi que tu es homme : songe à ce qu'exigent tes intérêts : demande l'appui de tous, même des plus humbles. » Il y joint quelques recommandations verbales : « Quand le sénat l'a déclaré ennemi public, par quel scrupule repousserait-il les esclaves ? à Rome tout était disposé selon ses ordres : de son côté il ne devait pas tarder à se rapprocher. »

XLV. Ces mesures ainsi concertées et la nuit du départ fixée, Cicéron, tenu au courant de tout par les députés, charge les préteurs L. Valérius Flaccus et C. Pomptinus de cacher une embuscade au pont Mulvius et d'y surprendre le cortège des Allobroges ; il leur expose en détail l'objet de leur mission, et les autorise à agir d'eux-mêmes suivant qu'il sera nécessaire. Flaccus et Pomptinus, militaires distingués, apostent sans bruit des troupes, et, conformément à leurs

priusquam pergerent
domum,
confirmarent societatem
cum Catilina,
fide data et accepta.
Ipse dat Volturcio
litteras ad Catilinam,
quarum exemplum
scriptum infra :
« Cognosces qui sim
ex eo quem misi ad te.
Fac cogites
in quanta calamitate sis,
et memineris te virum :
consideres
quid tuæ rationes postulent:
petas auxilium ab omnibus,
etiam ab infimis. »
Ad hoc dat verbis
mandata :
« Quum judicatus sit hostis
ab senatu,
quo consilio
repudiet servitia?
quæ jusserit,
esse parata in urbe :
ne ipse cunctetur
accedere propius. »

XLV. His rebus ita actis,
nocte constituta
qua proficiscerentur,
Cicero, edoctus cuncta
per legatos,
imperat prætoribus
Lucio Valerio Flacco
et Caio Pomptino
uti in ponte Mulvio
deprehendant per insidias
comitatus Allobrogum :
aperit omnem rem,
gratia cujus mittebantur :
agant cetera ita,
uti opus sit facto.
Homines militares,
præsiidiis collocatis
sine tumultu,
obsidunt occulte pontem,

avant qu'ils allassent
chez-eux,
confirmassent *leur* alliance
avec Catilina,
parole étant donnée à *lui* et reçue de *lui*.
Lui-même donne à Volturcius
une lettre pour Catilina,
de laquelle une copie
est transcrite ci-dessous :
« Tu apprendras qui je suis
de celui que j'ai envoyé vers toi.
Fais *en sorte* que tu songes
en quelle-grande détresse tu es,
et que tu te rappelles toi être homme :
que tu considères
quoi tes intérêts exigent :
que tu demandes appui à tous,
même aux plus humbles. »
Outre cela il *lui* donne en paroles
d'autres recommandations :
« Puisqu'il a été déclaré ennemi
par le sénat,
par quelle idée
repousserait-il les esclaves ?
les mesures qu'il a ordonnées
être prêtes dans la ville :
que lui-même ne tarde pas
à s'avancer plus près. »

XLV. Ces choses ainsi faites,
et la nuit fixée
dans laquelle ils partiraient,
Cicéron, instruit de tout
par les députés,
enjoint aux préteurs
Lucius Valérius Flaccus
et Caius Pomptinus
que sur le pont Mulvius
ils surprennent par embuscade
le cortège des Allobroges :
il *leur* découvre toute la chose,
en vue de laquelle ils étaient envoyés :
ajoutant qu'ils fassent le reste ainsi,
comme besoin serait d'agir.
Ces hommes qui-connaissent-la-guerre,
des gardes ayant été apostées
sans bruit,
occupent secrètement le pont,

ceptum erat, occulte pontem obsidunt¹. Postquam ad id loci legati cum Volturcio venere et simul utrinque clamor exortus est, Galli, cito cognito consilio, sine mora prætoribus se tradunt : Volturcius primo, cohortatus ceteros, gladio se a multitudine defendit ; dein, ubi a legatis desertus est, multa prius de salute sua Pomptinum obtestatus, quod ei notus erat, postremo timidus² ac vitæ diffidens, veluti hostibus, sese prætoribus dedit.

XLVI. Quibus rebus confectis, omnia propere per nuntios consuli declarantur. At illum ingens cura atque lætitia simul occupavere : nam lætabatur, conjuratione patefacta, civitatem periculis ereptam esse ; porro autem³ anxius erat, in maximo scelere tantis civibus deprehensis, quid facto opus esset : pœnam illorum sibi oneri, impunitatem perdundæ reipublicæ fore. Igitur, confirmato animo, vocari ad sese jubet Lentulum, Cethegum, Statilium, Gabinium, item Q. Cœparium quemdam

ordres, occupent secrètement le pont. A peine les députés, accompagnés de Vulturcius, sont-ils parvenus en cet endroit et des cris se sont-ils élevés de part et d'autre, que les Gaulois, comprenant aussitôt ce dont il s'agit, se rendent aux prêteurs sans hésiter. Vulturcius, dans le premier moment, exhorte les siens et se défend avec son épée contre la multitude des assaillants ; puis, quand il se voit abandonné des députés, après de vives instances auprès de Pomptinus, qui le connaît, pour obtenir la vie sauve, il finit, craintif et tremblant pour ses jours, par se livrer aux prêteurs comme à des ennemis.

XLVI. L'expédition terminée, avis en est donné en toute hâte au consul par des courriers. Cicéron fut saisi tout ensemble d'une grande anxiété et d'une grande joie : il se réjouissait d'une découverte qui arrachait ses concitoyens à d'affreux périls ; il s'inquiétait de la conduite qu'il devait tenir à l'égard d'aussi illustres citoyens, pris en flagrant délit du plus odieux des crimes : leur châtement pèserait lourdement sur lui, leur impunité serait la perte de la République. Raffermi par cette dernière pensée, il fait mander auprès de lui Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius, et aussi un certain Q. Cœparius de Ter-

sicuti præceptum erat.
 Postquam legati
 cum Vulturcio
 venere ad id loci,
 et clamor exortus est
 utrinque simul,
 Galli sine mora,
 consilio cognito cito,
 tradunt se prætoribus :
 Vulturcius primo,
 cohortatus ceteros,
 defendit se gladio
 a multitudine ;
 dein ,
 ubi desertus est a legatis ,
 prius obtestatus multa
 Pomptinum
 de sua salute ,
 quod erat notus ei ,
 postremo timidus
 ac diffidens vitæ,
 dedit sese prætoribus,
 veluti hostibus.

XLVI. Quibus rebus
 confectis,
 omnia declarantur prope
 consuli per nuntios.
 At ingens cura
 atque lætitia
 occupavere simul illum :
 nam lætabatur,
 conjuratione patefacta,
 civitatem
 ereptam esse periculis ;
 porro autem,
 tantis civibus deprehensis
 in maximo scelere,
 erat anxius,
 quid esset opus facto :
 pœnam illorum fore sibi
 oneri,
 impunitatem
 perdundæ reipublicæ.
 Igitur, animo confirmato,
 jubet vocari ad sese
 Lentulum, Cethegum,
 Statilium, Gabinum,

comme il avait été prescrit.
 Quand les députés
 avec Vulturcius
 furent venus à cela de (en ce) lieu,
 et qu'un cri se fut élevé
 des-deux-côtés à la fois,
 les Gaulois sans retard,
 le plan étant compris aussitôt,
 se livrent aux préteurs :
 Vulturcius d'abord,
 ayant exhorté les autres,
 se défend avec l'épée
 contre la multitude ;
 ensuite,
 dès qu'il est abandonné des députés,
 d'abord ayant conjuré beaucoup
 Pomptinus
 au sujet de son salut,
 parce qu'il était connu à lui,
 enfin craintif
 et défiant pour sa vie,
 il se rend aux préteurs
 comme à des ennemis.

XLVI. Lesquelles choses
 ayant été exécutées,
 tout est annoncé en hâte
 au consul par des messagers.
 Or un grand souci
 et une grande joie
 s'emparèrent à la fois de lui :
 car il se réjouissait,
 la conjuration étant découverte,
 la cité
 être arrachée aux périls ;
 mais de plus d'autre part,
 de si-grands citoyens étant surpris
 dans le plus grand crime,
 il était inquiet de ceci,
 quelle chose il était besoin de faire :
 pensant le supplice d'eux devoir être à lui
 à fardeau (un sujet de haine),
 leur impunité devoir être le moyen
 de perdre la république.
 Donc, son âme étant raffermie,
 il ordonne être appelés vers lui
 Lentulus, Céthégus,
 Statilius, Gabinius,

Terracinensem ¹, qui in Apuliam ad concitanda servitia proficisci parabat. Ceteri sine mora veniunt : Cœparius, paulo ante domo egressus, cognito indicio, ex urbe profugerat. Consul Lentulum, quod prætor erat, ipse manu tenens in senatum perducit; reliquos cum custodibus in ædem Concordiæ ² venire jubet. Eo senatum advocat, magnaue frequentia ejus ordinis Volturcium cum legatis introducit : Flaccum prætorem scrinium cum litteris ³, quas a legatis acceperat, eodem afferre jubet.

XLVII. Volturcius, interrogatus de itinere, de litteris, postremo quid, aut qua de causa, consilii habuisset, primo fingere alia, dissimulare de conjuratione; post, ubi fide publica dicere jussus est, omnia, uti gesta erant, aperit : se, paucis ante diebus a Gabinio et Cœpario socium accitum, nihil amplius scire quam legatos : tantummodo audire solitum ex Gabinio, P. Autronium, Servium Sullam, L. Vargunteium,

racine, qui se disposait à partir pour l'Apulie, dans le but d'y soulever les esclaves. Tous arrivent sans retard, à l'exception de Cœparius, qui, sorti de sa demeure quelques instants auparavant, s'était enfui de la ville en apprenant les révélations. Le consul, par égard pour la dignité de préteur dont est revêtu Lentulus, l'amène lui-même par la main au sénat; il fait conduire les autres par des gardes au temple de la Concorde. C'est là qu'il convoque les sénateurs, et qu'en présence d'une réunion nombreuse des membres de cet ordre il introduit Vulturcius avec les députés, et enjoint au préteur Flaccus d'apporter le portefeuille et les lettres qu'il tient de ces derniers.

XLVII. Vulturcius, interrogé sur le voyage, sur les lettres, sur ses projets et sur les motifs qui l'avaient déterminé, commence par feindre toute une autre histoire, par dissimuler tous les faits relatifs à la conjuration; mais bientôt, invité à parler sous la garantie publique du pardon, il révèle tout ce qui s'est passé : ce n'est que depuis peu de jours que Gabinus et Cœparius l'ont associé au complot : il ne sait rien de plus que les députés; seulement il a fréquemment entendu dire à Gabinus que P. Autronius, Servius Sylla, L. Var-

item
 quemdam Q. Cœparium
 Terracinensem,
 qui parabat
 proficisci in Apuliam
 ad concitanda servitia.
 Ceteri veniunt sine mora :
 Cœparius,
 egressus domo paulo ante,
 indicio cognito,
 profugerat ex urbe.
 Consul perducit Lentulum
 ipse tenens manu,
 quod erat prætor ;
 jubet reliquos
 venire cum custodibus
 in ædem Concordiæ.
 Advocat eo senatum,
 frequentiaque magna
 ejus ordinis,
 introducit Volturcium
 cum legatis :
 jubet Flaccum prætorem
 afferre eodem
 scrinium cum litteris
 quas acceperat a legatis.

XLVII. Volturcius,
 interrogatus de itinere,
 de litteris,
 postremo
 quid consilii habuisset,
 aut de qua causa,
 primo fingere alia,
 dissimulare
 de conjuratione ;
 post, ubi jussus est dicere
 fide publica,
 aperit omnia,
 uti gesta erant :
 se, adscitum socium
 paucis diebus ante
 a Gabinio et Cœpario,
 scire nihil amplius
 quam legatos :
 tantummodo solitum
 audire ex Gabinio,
 Publium Autronjum,

et aussi
 un certain Quintus Cœparius
 de-Terracine,
 qui se disposait
 à partir pour l'Apulie
 pour soulever les esclaves.
 Tous-les-autres viennent sans délai :
 Cœparius,
 sorti de sa maison un peu auparavant,
 la dénonciation *une fois* apprise,
 s'était enfui de la ville.
 Le consul amène *au sénat* Lentulus
 lui-même *le* tenant par la main,
 parce qu'il était préteur ;
 il ordonne tous-les-autres
 venir avec des gardiens
 au temple de la Concorde.
 Il convoque là le sénat,
 et, au milieu d'une affluence nombreuse
des membres de cet ordre,
 introduit Volturcius
 avec les députés :
 il ordonne Flaccus le préteur
 apporter là-même
 le portefeuille avec les lettres
 qu'il avait reçues des députés.

XLVII. Volturcius,
 interrogé sur le voyage,
 sur les lettres,
 enfin *sur ceci*,
 quoi d'intention (quel projet) il avait eu,
 ou d'après quel motif,
 d'abord de feindre d'autres *projets*,
 de dissimuler
 sur la conjuration ;
 puis, dès qu'il fut invité à parler
 sous la foi publique (avec promesse de par-
 il révèle toutes choses, [don],
 comme elles s'étaient faites :
 lui-même, adjoint *comme* associé
seulement peu de jours avant
 par Gabinus et Cœparius,
 ne savoir rien de plus
 que les députés :
 seulement avoir été habitué
 à entendre-dire à Gabinus *ceci*,
 Publius Autronius,

multos præterea in ea conjuratione esse. Eadem Galli fatentur, ac Lentulum dissimulantem coarguunt, præter litteras, sermonibus, quos habere solitus : « Ex libris sibyllinis ¹ regnum Romæ tribus Corneliis ² portendi : Cinnam atque Sullam antea ; se tertium, cui fatum foret urbis potiri : præterea ab incenso Capitolio illum esse vigesimum annum, quem sæpe ex prodigiis haruspices ³ respondissent bello civili cruentum fore. » Igitur perlectis litteris, quum prius omnes signa sua cognovissent, senatus decernit uti abdicatus magistratu Lentulus, item ceteri, in liberis custodiis ⁴ haberentur. Itaque Lentulus P. Lentulo Spintheri ⁵, qui tum ædilis erat, Cethegus Q. Cornificio, Statilius C. Cæsari ⁶, Gabinius M. Crasso, Cœparius (nam is paulo ante ex fuga retractus) Cn. Terentio senatori traduntur.

XLVIII. Interea plebes, conjuratione patefacta, quæ primo

guntéius et une foule d'autres, étaient au nombre des conjurés. Les Gaulois font la même déposition, et confondent Lentulus qui dissimule en vain, en lui objectant, outre la correspondance saisie, les propos qu'il tenait habituellement ; à savoir : « Que, d'après les livres sibyllins, la souveraineté de Rome était prédite à trois Cornélius : que Cinna et Sylla l'avaient eue avant lui ; qu'il était le troisième appelé par les destins à régner sur la ville : que cette année d'ailleurs était la vingtième depuis l'incendie du Capitole, année qui, d'après de nombreux prodiges et suivant l'interprétation des aruspices, devait être ensanglantée par la guerre civile. » La lecture des lettres achevée, après reconnaissance préalable des sceaux par tous les accusés, le sénat ordonne que Lentulus, déchu de sa dignité, soit, ainsi que les autres, tenu sous garde libre. On livre donc Lentulus à P. Lentulus Spinther, alors édile ; Céthégus à Q. Cornificius, Statilius à C. César, Gabinius à M. Crassus ; Cœparius, qu'on avait arrêté dans sa fuite et qu'on venait de ramener, au sénateur Cn. Térentius.

XLVIII. Cependant, la conjuration une fois découverte, la multi-

Servium Sullam,
 Lucium Vargunteium,
 multos præterea
 esse in ea conjuratione.
 Galli fatentur eadem,
 ac coarguunt Lentulum
 dissimulantem,
 præter litteras,
 sermonibus
 quos solitus habere :
 « Ex libris sibyllinis
 regnum Romæ
 portendi tribus Corneliis :
 Cinna et Sullam
 antea ;
 se tertium, cui fatum foret
 potiri urbis :
 præterea,
 ab Capitolio incenso,
 illum
 esse vigesimum annum,
 quem sæpe ex prodigiis
 haruspices respondissent
 fore cruentum
 bello civili. »
 Igitur litteris perlectis,
 quum omnes prius
 cognovissent sua signa,
 senatus decernit
 uti Lentulus
 abdicatus magistratu,
 item ceteri haberentur
 in custodiis liberis.
 Traduntur itaque
 Lentulus
 Publio Lentulo Spintheri,
 qui tum erat ædilis,
 Cethegus
 Quinto Cornificio,
 Statilius Caio Cæsari,
 Gabinius Marco Crasso,
 Coeparius
 (nam is paulo ante
 retractus ex fuga)
 Cneio Terentio senatori.
 XLVIII. Interea,
 conjuratione patefacta,

Servius Sylla,
 Lucius Varguntéius,
 beaucoup d'autres en outre
 être dans cette conjuration.
 Les Gaulois avouent les mêmes faits,
 et ils convainquent Lentulus
 qui *pourtant* dissimule,
 indépendamment des lettres,
 par les propos
 qu'il était habitué à tenir :
 « D'après les livres sibyllins
 la royauté de Rome
 être présagée à trois Cornélius :
 Cinna et Sylla
 l'avoir eue avant ; [fût
 lui-même être le troisième, à qui destin
 de s'emparer de la ville :
 outre-cela,
 depuis le Capitole incendié,
 cette année-ci
 être la vingtième année,
 laquelle souvent d'après des prodiges
 les aruspices avaient répondu
 devoir être ensanglantée
 par la guerre civile.
 Donc la lettre *une fois toute-lue*,
 quand tous préalablement
 eurent reconnu leurs sceaux,
 le sénat décrète
 que Lentulus
 déchu de sa magistrature
 et aussi les autres seraient retenus
 en gardes libres (sans fers, à vue).
 Sont livrés donc
 Lentulus
 à Publius Lentulus Spinther,
 qui alors était édile,
 Céthégus
 à Quintus Cornificius,
 Statilius à Caius César,
 Gabinius à Marcus Crassus,
 Coeparius
 (car lui un peu auparavant
 avait été ramené de sa fuite)
 à Cnéius Téréntius le sénateur.
 XLVIII. Cependant,
 la conjuration *une fois découverte*.

cupida rerum novarum nimis bello favebat, mutata mente, Catilinæ consilia execrari, Ciceronem ad cœlum tollere; veluti ex servitute erepta, gaudium atque lætitiâ agitabant¹. Namque alia belli facinora prædæ magis quam detrimento fore; incendium vero crudele, immoderatum, ac sibi maxime calamitosum putabat; quippe cui omnes copiæ in usu quotidiano et cultu corporis erant. Post eum diem quidam L. Tarquinius ad senatum adductus erat, quem ad Catilinam proficiscentem ex itinere retractum aiebant. Is quum se diceret indicaturum de conjuratione, si fides publica data esset, jussus a consule, quæ sciret, edicere, eadem fere quæ Volturcius de paratis incendiis, de cæde bonorum, de itinere hostium, senatum edocet: præterea se missum a M. Crasso, qui Catilinæ nuntiaret ne eum Lentulus, Cethegus, alii ex conjuratione de-

tude qui d'abord, par amour de la nouveauté, n'était que trop favorable à la guerre, changeant soudain de disposition, se prit à maudire les projets de Catilina, à élever Cicéron jusqu'au ciel; il semblait, à voir tant de joie et d'allégresse, qu'elle vint d'échapper à la servitude. C'est que, si des autres désordres de la guerre elle attendait plus de profit que de perte, l'incendie au contraire lui paraissait un acte cruel, monstrueux, désastreux surtout pour elle, dont toutes les ressources consistaient dans les objets d'un usage journalier et nécessaires à l'entretien du corps. Le lendemain, on avait amené au sénat un certain L. Tarquinius, déjà parti, disait-on, pour rejoindre Catilina et arrêté en route. Cet homme promettait des révélations sur la conjuration, sous la foi publique du pardon: invité par le consul à dire hautement ce qu'il sait, il dépose dans les mêmes termes à peu près que Volturcius sur les projets d'incendie, sur le massacre des honnêtes gens, sur la marche des ennemis; il ajoute que M. Crassus l'a chargé d'un message auprès de Catilina, à l'effet de le rassurer sur l'arrestation de Lentulus, de Céthégus et des

plebes, quæ primo
 cupida rerum novarum
 favebat nimis bello,
 mente mutata, execerari
 consilia Catilinæ,
 tollere Ciceronem
 ad cælum ;
 veluti erepta ex servitute,
 agitabant gaudium
 atque lætitiâ.
 Namque putabat
 alia facinora belli
 magis prædæ
 quam detrimento ;
 incendium vero crudele,
 immoderatum,
 ac calamitosum
 maxime sibi ;
 quippe cui omnes copiæ
 erant in usu quotidiano
 et cultu corporis.
 Post eum diem,
 quidam Lucius Tarquinius
 adductus erat ad senatum,
 quem aiebant,
 proficiscentem
 ad Catilinam,
 retractum ex itinere.
 Quum is diceret
 se indicaturum
 de conjuratione,
 si fides publica
 data esset,
 jussus a consule
 edicere quæ sciret,
 edocet senatum
 eadem fere quæ Volturcius
 de incendiis paratis,
 de cæde bonorum,
 de itinere hostium :
 præterea se missum
 a Marco Crasso,
 qui nuntiaret Catilinæ
 ne Lentulus, Cethegus,
 alii ex conjuratione
 deprehensi
 terrerent ;

le petit-peuple, qui d'abord
 avide d'un état-de-choses nouveau
 ne favorisait que trop la guerre,
 ses idées étant changées, de maudire
 les projets de Catilina,
 d'élever Cicéron
 jusqu'au ciel ;
 comme arrachés à la servitude. [joie
 ils (les gens du peuple) se livraient à la
 et à l'allégresse.
 Car il (le peuple) pensait
 les autres faits de la guerre
 être pour lui plus à butin
 qu'à perte ;
 mais l'incendie être cruel,
 excessif,
 et calamiteux
 surtout à lui ;
 à savoir à lui à qui toutes ressources
 étaient dans les objets d'usage quotidien
 et dans les objets d'entretien du corps.
 Le jour d'après ce jour,
 un certain Lucius Tarquinius
 avait été amené au sénat,
 lequel on disait,
 partant déjà
 vers Catilina,
 avoir été ramené de sa route.
 Comme ce Tarquinius disait
 lui-même devoir révéler
 sur la conjuration
 si la foi publique du pardon
 lui était donnée,
 invité par le consul
 à dire-hautement ce qu'il savait,
 il apprend au sénat
 les mêmes choses presque que Vulturcius
 sur les incendies préparés,
 sur le massacre des bons citoyens,
 sur la marche des ennemis :
 en outre lui-même avoir été envoyé
 par Marcus Crasso,
 qui annonçât (pour annoncer) à Catilina
 que Lentulus, Céthégus,
 et les autres de la conjuration
 surpris-et-arrêtés
 ne l'effrayassent pas ;

prehensi terrerent ; eoque magis properaret ad urbem accedere, quo et ceterorum animos reficeret, et illi facilius e periculo eriperentur. Sed ubi Tarquinius Crassum nominavit, hominem nobilem, maximis divitiis, summa potentia : alii, rem incredibilem rati ; pars, tametsi verum existimabant, tamen quia in tali tempore tanta vis hominis leniunda magis quam exagitanda videbatur ; plerique, Crasso ex negotiis privatis obnoxii, conclamant indicem falsum, deque ea re postulant uti referatur. Itaque, consulente Cicerone¹, frequens² senatus decernit : « Tarquinius indicem falsum videri, eumque in vinculis retinendum, neque amplius potestatem faciendam, nisi de eo indicaret, cujus consilio tantam rem mentitus esset. » Erant eo tempore qui existimarent indicium illud a P. Autronio machinatum³, quo facilius, appellato Crasso, per societatem periculi reliquos illius potentia tegeret. Alii Tarquinium a Ci-

autres conjurés, et de l'engager à hâter d'autant plus sa marche sur Rome, à la fois pour ranimer l'ardeur des autres et pour arracher plus facilement les prisonniers au danger. Mais dès que Tarquinius a nommé Crassus, personnage illustre par sa naissance, par sa prodigieuse fortune, par son immense crédit, les uns, regardant la chose comme incroyable, les autres, persuadés qu'elle est vraie, mais jugeant d'ailleurs plus prudent en pareille conjoncture de calmer que d'irriter un homme si puissant, la plupart enfin, tout dévoués à Crassus par suite d'obligations personnelles, tous d'un commun accord crient au faux témoignage, et demandent qu'il en soit référé sur cette affaire. En conséquence le sénat, consulté par Cicéron, décrète à un nombre de voix considérable : « Que la déposition de Tarquinius lui semble fausse : qu'il sera retenu dans les fers, et qu'il n'obtiendra plus de parler désormais, à moins de déclarer à l'instigation de qui il a avancé une si grande fausseté. » A l'époque où le fait se passa, quelques-uns virent dans cette délation une machination de P. Autronius, qui voulait mettre Crassus en cause et l'associer au péril commun, pour abriter plus facilement les autres derrière sa puissance ; suivant d'autres, Tarquinius avait été lancé par Cicéron,

properaretque eo magis
 accedere ad urbem,
 quo et reficeret
 animos ceterorum,
 et illi
 eriperentur e periculo
 facilius.
 Sed ubi Tarquinius
 nominavit Crassum,
 hominem nobilem,
 maxumis divitiis,
 summa potentia :
 alii, rati rem incredibilem ;
 pars, [rum,
 tametsi existumabant ve-
 tamen quia in tali tempore
 vis tanta hominis
 videbatur magis leniunda
 quam exagitanda ;
 plerique, obnoxii Crasso
 ex negotiis privatis,
 conclamant
 indicem falsum,
 postulanteque
 uti referatur de ea re.
 Itaque,
 Cicerone consulente,
 senatus frequens decernit :
 « Indicium Tarquini
 videri falsum,
 eumque retinendum
 in vinculis,
 et potestatem
 non faciendam amplius,
 nisi indicaret
 de eo, consilio cujus
 mentitus esset rem tantam. »
 Erant eo tempore
 qui æstumarent
 illud machinatum
 a Publio Autronio,
 quo, Crasso appellato,
 potentia illius
 teneret facilius reliquos
 per societatem periculi.
 Alii aiebant Tarquinium
 immissum a Cicerone,

et qu'il se hâtât d'autant plus
 d'approcher de la ville,
 pour que et il relevât
 les courages des autres,
 et eux (les prisonniers)
 fussent arrachés au péril
 plus aisément.
 Mais dès que Tarquinius
 a nommé Crassus,
 personnage noble,
 de très-grandes richesses,
 d'une immense puissance :
 les uns, croyant le fait impossible ;
 une partie (d'autres),
 quoiqu'ils crussent *cela* vrai, [stance
 pourtant parce qu'en une telle circon-
 la puissance si-grande de *cet* homme
 semblait plus à-calmer (ménager)
 qu'à-provoquer ;
 la plupart, attachés à Crassus
 par suite d'affaires privées,
 tous s'écrient
 le témoin être faux,
 et demandent
 qu'il soit référé sur cette affaire.
 Donc,
 Cicéron mettant-aux-voix,
 le sénat nombreux décrète :
 « La délation de Tarquinius
 paraître fausse,
 et lui (Tarquinius) devoir être retenu
 dans les fers,
 et pouvoir *de révéler* [tage,
 ne pas devoir *lui* être fait (donné) davan-
 à moins qu'il ne donnât-indices
 sur celui, par le conseil duquel
 il avait dit-faussement une chose si gra-
 Il y avait à cette époque [ve. »
 des gens qui pensaient
 cette délation avoir été machinée
 par Publius Autronius, [cause),
 pour que, Crassus étant nommé (mis en
 la puissance de lui (de Crassus)
 protégeât plus facilement les autres
 grâce à la communauté du péril.
 D'autres disaient Tarquinius
 avoir été lancé par Cicéron,

cerone immissum aiebant, ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocínio rempublicam conturbaret. Ipsum Crassum ego postea prædicantem audivi, tantam illam contumeliam sibi a Cicerone impositam.

XLIX. Sed¹ iisdem temporibus Q. Catulus et C. Piso neque gratia², neque precibus, neque pretio Ciceronem impellere potuere, uti per Allobroges aut alium indicem C. Cæsar falso nominaretur³. Nam uterque cum illo graves inimicitias exercebant : Piso oppugnatus in judicio repetundarum⁴, propter cuiusdam Transpadani⁵ supplicium injustum ; Catulus ex petitione pontificatus⁶ odio incensus, quod extrema ætate, maxumis honoribus usus, ab adolescentulo⁷ Cæsare victus discesserat. Res autem opportuna videbatur, quod privatim egregia liberalitate⁸, publice maxumis muneribus⁹, grandem pecuniam debebat. Sed ubi consulem ad tantum facinus impellere nequeunt, ipsi singulatim circumeundo, atque ementiundo quæ se ex

pour empêcher que Crassus ne prit en main, suivant sa coutume, la cause des méchants, et ne suscitât ainsi des troubles dans l'État. Pour moi, j'ai entendu Crassus lui-même soutenir depuis que c'étoit bien Cicéron qui lui avait fait un si sanglant affront.

XLIX. D'un autre côté, à la même époque, Q. Catulus et C. Pison ne purent obtenir de Cicéron ni par leur crédit, ni par leurs prières, ni à prix d'argent, qu'il fit accuser faussement C. César soit par les Allobroges soit par quelque autre délateur. Tous deux en effet nourrissaient contre César de profondes rancunes : Pison avait été vivement attaqué par lui dans une affaire de concussion, à propos du supplice injuste d'un Gaulois de la Transpadane ; et Catulus lui en voulait mortellement depuis le jour où, candidat à la dignité de grand pontife, il s'était vu, à un âge fort avancé et après avoir été revêtu des plus hautes fonctions, supplanté par César encore tout jeune. Or l'occasion paraissait favorable, en ce que César, tant comme simple particulier par son insigne libéralité que comme homme public par la magnificence des jeux qu'il avait donnés, avait contracté des dettes énormes. Ne pouvant décider le consul à un si grand crime, ils ne laissèrent pas, en s'adressant eux-mêmes à chaque citoyen tour à tour et en semant de faux bruits qu'ils pré-

ne Crassus,
patrocinio malorum
suscepto suo more,
conturbaret rempublicam.
Ego audivi postea
Crassum ipsum
prædicantem
illam tantam contumeliam
impositam sibi a Cicerone.

XLIX. Sed
iisdem temporibus
Quintus Catulus
et Caius Piso
potuere neque gratia,
neque precibus,
neque pretio.
impellere Ciceronem,
uti Caius Cæsar
nominaretur falso
per Allobroges
aut alium indicem.
Nam exercebant uterque
graves inimicitias cum illo :
Piso oppugnatus
in judicio
repetundarum, [tum
propter supplicium injus-
cujusdam Transpadani ;
Catulus incensus odio
ex petitione pontificatus,
quod, ætate extrema,
usus maxumis honoribus,
discesserat victus
ab Cæsare adolescentulo.
Res autem
videbatur opportuna,
quod debebat
grandem pecuniam,
privatim
egregia liberalitate,
publice
maxumis muneribus.
Sed ubi nequeunt
impellere consulem
ad tantum facinus,
ipsi circumeundo
singulatim,

de peur que Crassus,
le patronage des méchants
étant pris-en-main selon sa coutume,
ne troublât la république.
Moi, j'ai entendu plus tard
Crassus même
disant-hautement
ce si-grave affront
avoir été imposé à lui par Cicéron.

XLIX. Mais *pourtant*
dans le même temps
Quintus Catulus
et Caius Pison
ne purent ni par *leur* influence,
ni par *leurs* prières,
ni à prix *d'argent*,
déterminer Cicéron
à *ce* que Caius César
fût nommé faussement
par le moyen des Allobroges
ou d'un autre dénonciateur.
Car ils entretenaient l'un et l'autre
de graves rancunes avec (contre) lui :
Pison, *comme* attaqué par *lui*
dans une affaire-judiciaire
de *sommes* à réclamer (de concussion),
à cause du supplice injuste
d'un certain *Gaulois* de-la-Transpadane ;
Catulus *comme* embrasé de haine
depuis une demande de pontificat,
parce que, à un âge très-avancé,
ayant joui des plus grands honneurs,
il s'était retiré vaincu
par César *encore* tout-jeune.
Or la circonstance
semblait opportune,
parce qu'il devait
une grande somme-d'argent,
en particulier (comme homme privé)
par *son* insigne libéralité,
en public (comme homme public)
par de superbes jeux-donnés *au peuple*.
Mais dès qu'ils ne peuvent
déterminer le consul
à un si-grand forfait,
eux-mêmes en abordant-à-la-ronde
les citoyens isolément,

Volturcio aut Allobrogibus audisse dicerent, magnam illi invidiam conflaverant; usque eo, uti nonnulli equites Romani, qui præsidii causa cum telis erant circum ædem Concordiæ, seu periculi magnitudine seu animi nobilitate impulsus, quo studium suum in rempublicam clarius esset, egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur¹.

L. Dum hæc in senatu aguntur, et dum legatis Allobrogum et Tito Volturcio, comprobato eorum indicio, præmia decernuntur, liberti et pauci ex clientibus Lentuli divorsis itineribus opifices atque servitia in vicis ad eum eripiendum sollicitabant; partim exquirebant duces multitudinum, qui pretio rempublicam vexare soliti. Cethegus autem per nuntios familiam² atque liberos suos, lectos et exercitatos in audaciam, orabat, grege factis, cum telis ad sese irrumperent. Consul ubi ea parari cognovit, dispositis præsiidiis uti res atque tempus monebat, con-

tendaient tenir de Vulturcius ou des Allobroges, d'allumer contre César de violentes haines; à tel point que quelques chevaliers romains, qui par précaution veillaient en armes autour du temple de la Concorde, déterminés soit par la grandeur du péril, soit par la noblesse de leurs sentiments et le désir de manifester avec plus d'éclat leur zèle envers la République, le menacèrent de l'épée à sa sortie du sénat.

L. Tandis que tout cela se passait au sénat et que l'on décernait des récompenses aux députés des Allobroges et à T. Vulturcius, dont les dépositions avaient été reconnues exactes, les affranchis de Lentulus et un petit nombre de ses clients se répandaient dans toutes les directions, engageant dans les rues les ouvriers et les esclaves à le délivrer; d'autres étaient en quête de quelques-uns de ces chefs d'attroupements, toujours prêts pour de l'argent à troubler l'ordre public. Céthégus, de son côté, faisait conjurer par des émissaires ses esclaves et ses affranchis, troupe choisie et exercée en vue des entreprises les plus audacieuses, de se former en corps et de se faire jour jusqu'à lui les armes à la main. Le consul, dès qu'il est informé de ces préparatifs, dispose des gardes suivant le besoin des circonstances

atque ementiundo
 quæ dicerent
 se audisse ex Volturcio
 aut Allobrogibus,
 conflaverant illi
 magnam invidiam ;
 usque eo, uti
 nonnulli equites Romani,
 qui erant cum telis
 causa præsidii
 circum ædem Concordiæ,
 impulsii
 seu magnitudine periculi,
 seu nobilitate animi,
 quo suum studium
 in rempublicam
 esset clarius,
 minitarentur gladio Cæsari
 egredienti ex senatu.

L. Dum hæc
 aguntur in senatu,
 et dum præmia
 decernuntur
 legatis Allobrogum
 et Tito Volturcio,
 indicio eorum comprobato,
 liberti Lentuli
 et pauci ex clientibus,
 divorsis itineribus,
 sollicitabant in vicis
 opifices atque servitia
 ad eum eripiendum ;
 partim exquirebant
 duces multitudinum,
 qui soliti pretio
 vexare rempublicam.
 Cethegus autem per nuntios
 orabat familiam
 atque suos libertos,
 lectos et exercitatos
 in audaciam,
 irrumperent ad sese
 cum telis,
 grege facto.
 Consul,
 ubi cognovit ea parari,
 præsiidiis dispositis

et en forgeant *des choses*
 qu'ils prétendaient
 eux-mêmes avoir apprises de Volturciu.
 ou des Allobroges,
 ils avaient amassé contre lui
 une grande haine ;
 jusque-là que
 quelques chevaliers romains,
 qui étaient avec des armes
 par motif de protection
 autour du temple de la Concorde,
 poussés
 soit par la grandeur du péril,
 soit par la noblesse de *leur* âme,
 pour que leur zèle
 envers la république
 fût plus éclatant,
 menacèrent de l'épée César
 qui sortait du sénat.

L. Tandis que ces choses
 se passent dans le sénat,
 et tandis que des récompenses
 sont décernées
 aux députés des Allobroges
 et à Titus Volturcius,
 la dénonciation d'eux ayant été vérifiée,
 les affranchis de Lentulus
 et quelques-uns de *ses* clients,
 se répandant par différents chemins,
 cherchaient-à-soulever dans les rues
 les ouvriers et les esclaves
 pour le délivrer ;
 en partie (quelques-uns) cherchaient
 des chefs d'atroupements,
 qui *sont* habitués à prix *d'argent*
 à troubler la république.
 Céthégus de son côté par des messagers
 conjurait *sa* troupe-d'esclaves
 et ses affranchis,
 choisis et exercés
 pour l'audace,
 qu'ils s'élançassent vers lui
 avec des armes,
 une troupe étant formée.
 Le consul,
 dès qu'il apprit ces *coups* se préparer,
 des postes ayant été disposés

vocato senatu, refert quid de his fieri placeat, qui in custodiam traditi erant : sed eos paulo ante frequens senatus judicaverat contra rempublicam fecisse. Tum D. Junius Silanus, primus sententiam rogatus ¹, quod eo tempore consul designatus erat, de his qui in custodiis tenebantur, præterea de L. Cassio, P. Furio, P. Umbreno, Q. Annio, si deprehensi forent, supplicium sumendum decreverat ; isque postea, permotus oratione C. Cæsaris, pedibus in sententiam Tiberii Neronis iturum ² se dixerat, quod de ea re, præsidii additis, referendum ³ censuerat. Sed Cæsar, ubi ad eum ventum est, rogatus sententiam a consule, hujuscemodi verba locutus est :

LI. « Omnes homines, Patres Conscripti ⁴, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitia, ira atque misericordia va-

et du moment, convoque le sénat, et le met en demeure de statuer sur le sort des prisonniers, qu'une assemblée nombreuse de sénateurs avait un peu auparavant déclarés coupables de haute trahison envers la République. Déjà D. Junius Silanus, appelé à donner son avis le premier parce qu'il était alors consul désigné, avait d'abord voté le supplice des détenus, et en outre de L. Cassius, de P. Furius, de P. Umbrénus, et de Q. Annius, dans le cas où l'on parviendrait à les arrêter ; puis, entraîné par un discours de C. César, il avait déclaré qu'il passerait du côté de Tibère Néron, qui voulait qu'on ajournât la délibération, et qu'en attendant on augmentât les forces de la ville. Pour César, quand son tour fut venu et que le consul lui eut demandé son avis, il s'exprima à peu près en ces termes :

LI. « Tout homme, Pères Conscrits, qui délibère sur une question douteuse, doit être exempt de haine, d'affection, de colère et de pitié :

uti res atque tempus
 monebat,
 senatu convocato,
 refert,
 quid placeat fieri de his
 qui traditi erant
 in custodiam :
 sed paulo ante
 senatus frequens
 judicaverat eos fecisse
 contra rempublicam.
 Tum D. Junius Silanus,
 rogatus primus sententiam,
 quod eo tempore
 erat consul designatus,
 decreverat supplicium
 sumendum de his
 qui tenebantur in custodiis,
 præterea de Lucio Cassio,
 P. Furio, P. Umbreno,
 Quinto Annio,
 si deprehensi forent ;
 isque postea,
 permotus
 oratione Caii Cæsaris,
 dixerat se iturum pedibus
 in sententiam
 Tiberii Neronis,
 quod censuerat
 referendum
 de ea re,
 præsiidiis additis.
 Sed Cæsar,
 ubi ventum ad eum,
 rogatus sententiam
 a consule,
 locutus est verba
 hujuscemodi :

LI. « Decet,
 Patres Conscripti,
 omnes homines
 qui consultant
 de rebus dubiis,
 esse vacuos ab odio,
 amicitia, ira
 atque misericordia :
 animus

comme la circonstance et le temps
 avertissait *de le faire*,
 et le sénat ayant été convoqué,
 met-en-délibération *ceci*,
 que semble-t-il-bon être fait de ceux
 qui avaient été livrés
 en garde :
 or un peu auparavant
 le sénat en-grand-nombre
 avait jugé eux avoir agi
 contre la république.
 Alors Décimus Junius Silanus,
 interrogé le premier sur *son avis*,
 parce qu'à ce moment
 il était consul désigné,
 avait déclaré le supplice
 devoir être tiré de ceux
 qui étaient retenus en garde,
 et en outre de Lucius Cassius,
 Publius Furius, Publius Umbrénu,
 Quintus Annius,
 s'ils venaient à être pris ;
 et (mais) ce *Silanus* ensuite,
 entraîné
 par un discours de Caius César. [pieds
 avait dit lui-même devoir aller avec les
 du côté de l'avis
 de Tibère Néron,
 parce qu'il avait émis-l'avis *que*
 devoir être référé (on référer) *plus tard*
 sur cette affaire,
 des renforts étant ajoutés *en attendant*.
 Or César,
 dès qu'on fut venu à lui,
 interrogé sur *son avis*
 par le consul,
 prononça des paroles
 de cette sorte :

LI. « Il convient,
 Pères Conscrits,
 tous les hommes
 qui délibèrent
 sur des choses douteuses,
 être exempts de haine,
 d'amitié, de colère
 et de pitié :
 l'esprit

cuos esse decet : haud facile animus verum providet , ubi illa officiant ; neque quisquam omnium lubidini simul et usui paruit. Ubi intenderis ingenium, valet ; si lubido possidet, ea dominatur, animus ¹ nihil valet. Magna mihi copia est memorandi, P. C., qui reges atque populi, ira aut misericordia impulsus, male consuluerint ; sed ea malo dicere, quæ majores nostri, contra lubidinem animi, recte atque ordine fecere. Bello Macedonico ², quod cum rege Perse gessimus, Rhodiorum civitas, magna atque magnifica, quæ populi Romani opibus creverat ³, infida atque advorsa ⁴ nobis fuit ; sed postquam, bello confecto, de Rhodiis consultum est, majores nostri, ne quis divitiarum magis quam injuriæ causa bellum inceptum diceret, impunitos ⁵ dimisere. Item bellis Punicis omnibus, quum sæpe Carthaginenses et in pace et per inducias ⁶ multa nefaria facinora fecissent, nunquam ipsi per occasionem talia fecere : magis

L'esprit démêle difficilement la vérité, dès qu'il est offusqué par quelqu'un de ces sentiments, et jamais mortel ne sert en même temps sa passion et son intérêt. Si vous tendez l'intelligence, c'est l'intelligence qui agit ; si la passion vous possède, c'est elle qui domine, la raison n'agit plus. Je pourrais vous citer, Pères Conscrits, bon nombre de rois et de peuples, qui, pour avoir cédé à la colère ou à la pitié, s'arrêtèrent à des résolutions funestes ; mais je préfère vous rappeler les bonnes et sages mesures que prirent vos ancêtres, en résistant aux entraînements de leur propre cœur. Pendant la guerre que nous fîmes en Macédoine contre le roi Persée, les Rhodiens, dont la grande et magnifique puissance devait ses accroissements aux bienfaits du peuple romain, nous furent infidèles et se tournèrent contre nous ; pourtant lorsqu'à l'issue de la guerre on délibéra sur leur sort, nos ancêtres, de peur qu'on ne les soupçonnât d'avoir entrepris la guerre plutôt pour les dépouiller de leurs richesses que pour les punir de leurs torts, les renvoyèrent impunis. De même dans toutes les guerres puniques, bien que les Carthaginois eussent maintes fois, soit pendant la paix soit pendant les trêves, commis les actes les plus révoltants, jamais nos ancêtres n'usèrent de représailles à l'occasion, plus jaloux

haud providet facile verum,
ubi illa officunt;
neque quisquam omnium
paruit simul
lubidini atque usui.

Ubi intenderis ingenium,
valet;
si libido possidet,
ea dominatur,
animus valet nihil.
Magna copia est mihi,
Patres Conscripti,
memorandi
qui reges atque populi,
impulsi ira
aut misericordia,
consuluerint male;
sed malo dicere ea,
quæ nostri majores,
contra lubidinem animi,
fecere recte atque ordine.

Bello Macedonio,
quod gessimus
cum rege Perse,
civitas Rhodiorum,
magna atque magnifica,
quæ creverat
opibus populi Romani,
fuit nobis
infida atque advorsa;
sed postquam,
bello confecto,
consultum est de Rhodiis,
nostri majores,
ne quis diceret
bellum inceptum
magis causa divitiarum
quam injuriæ,
dimiserunt impunitos.

Item
omnibus bellis Punicis,
quum sæpe
Carthaginienses,
et in pace et per inducias,
fecissent
multa nefanda facinora,
nunquam ipsi fecere talia

ne discerne pas facilement le vrai,
quand ces *sentiments* lui font-obstacle;
et nul d'entre tous
n'a obéi à la fois

à *sa* passion et à *son* intérêt.
Quand tu auras tendu l'intelligence,
elle est-forte;

si la passion *te* possède,
celle-ci *seule* domine,
l'intelligence *n'est*-forte en rien.

Grande facilité est (serait) à moi,
Pères Conscrits,
de rappeler

quels rois et *quels* peuples,
poussés par la colère
ou par la pitié,

avisèrent mal à *leurs* intérêts;
mais je préfère dire ces *actes*,
que nos ancêtres,
luttant contre la passion de *leur* cœur
firent bien et dans l'ordre.

Dans la guerre de-Macédoine,
laquelle nous fîmes

avec (contre) le roi Persée,
la cité (l'État) des Rhodiens,
grande et magnifique,
laquelle avait grandi
par l'appui du peuple romain,
fut pour nous

infidèle et hostile;
cependant lorsque,
la guerre *une fois* terminée,
il fut délibéré sur les Rhodiens,
nos ancêtres,

de peur que quelqu'un ne dit
la guerre *avoir été* entreprise
plus à cause des richesses *des Rhodiens*
que de *leur* injure,
les renvoyèrent impunis.

De même
dans toutes les guerres puniques,
quoique souvent

les Carthaginois,
et en paix et pendant les trêves,
eussent accompli
beaucoup d'odieuses actions,
jamais eux-mêmes *n'en* firent de telles

quid se dignum foret, quam quid in illis jure fieri posset, quærebant.

« Hoc idem vobis providendum est, P. C., ne plus valeat apud vos P. Lentuli et ceterorum scelus quam vestra dignitas. neu magis iræ quam famæ consulatis. Nam si digna pœna pro factis eorum reperitur, novum consilium approbo; sin magnitudo sceleris omnium ingenia exsuperat, iis utendum censeo, quæ legibus comparata sunt. Plerique eorum, qui ante me sententias dixerunt, composite atque magnifice casum reipublicæ miserati sunt : quæ belli sævitia, quæ victis acciderent, enumeravere : rapi virgines, pueros; divelli liberos a parentium¹ complexu; matres familiarum pati quæ victoribus collibissent; fana atque domos exspoliari; cædem, incendia fieri; postremo armis, cadaveribus, cruore atque luctu omnia compleri. Sed, per Deos immortales, quo illa oratio pertinuit? An

de ne rien faire qui ne fût digne d'eux-mêmes que d'exercer contre leurs ennemis une vengeance légitime.

« Eh bien, vous aussi, Pères Conscrits, prenez garde que le crime de P. Lentulus et des autres ne vous fasse oublier ce que vous devez à vous-mêmes, et songez moins aux intérêts de votre colère qu'à ceux de votre gloire. Oui, si l'on trouve une peine proportionnée à leurs forfaits, j'applaudis à la mesure nouvelle; mais si l'énormité du crime est au-dessus de toutes les inventions, je veux qu'on s'en tienne aux peines portées par nos lois. La plupart de ceux qui ont donné leur avis avant moi se sont apitoyés en un langage magnifique et plein d'art sur le sort de la République : ils ont énuméré les cruautés de la guerre, les maux réservés aux vaincus : ils ont montré les jeunes filles, les jeunes garçons ravis; les enfants arrachés aux embrassements de leurs parents; les mères de famille livrées aux caprices des vainqueurs; les temples et les maisons dépouillés; des meurtres, des incendies, partout, en un mot, une affreuse confusion d'armes, de cadavres, de sang et de larmes. Mais, par les Dieux immortels, dans quel but un tel langage? Pour vous animer

per occasionem :
quærebant magis
quid foret dignum se,
quam quid
posset fieri in illis
jure.

« Hoc idem
est providendum vobis,
Patres Conscripti,
ne scelus Publii Lentuli
et ceterorum
valeat plus apud vos
quam vestra dignitas,
neu consulatus
magis iræ quam famæ.
Nam si pœna digna
reperitur pro factis eorum,
approbo consilium novum ;
sin magnitudo sceleris
exsuperatingenia omnium,
censeo utendum iis,
quæ comparata sunt
legibus.
Plerique eorum ,
qui ante me
dixerunt sententias,
miserati sunt
composite atque magnifice
casum reipublicæ :
enumeravere
quæ sævitia belli,
quæ acciderent victis :
virgines, pueros rapi ;
liberos divelli
a complexu parentium ;
matres familiarum pati
quæ collibuissent
victoribus ;
fana atque domos
exspoliari ;
cædem, incendia fieri ;
postremo omnia compleri
armis, cadaveribus,
cruore atque luctu.
Sed, per Deos immortales,
quo pertinuit illa oratio ?
An uti faceret vos

dans l'occasion :
ils cherchaient plus [mêmes,
quoi (quelle conduite) serait digne d'eux-
que quoi (quel traitement)
pourrait être exercé sur ceux-là
avec droit.

« Cette même chose
est à-prévoir à vous,
Pères Conscrits,
que le crime de Publius Lentulus
et des autres
n'influe pas plus auprès de vous
que *le sentiment de* votre dignité,
ou (et) que vous ne serviez pas
plus *votre* colère que *votre* renommée.
Car si une peine digne (proportionnée)
est trouvée pour leurs actes,
j'approuve la résolution nouvelle ;
mais-si l'énormité du crime
surpasse les génies (inventions) de tous,
je suis-d'avis qu'il faut user de ces *moyens*,
qui nous sont fournis
par les lois.
La plupart de ceux
qui avant moi
ont dit *leurs* avis,
ont pris-en-pitié (déploré)
avec-art et magnifiquement
le sort de la république :
ils ont énuméré
quelle *était* la cruauté de la guerre,
quels *maux* arrivaient aux vaincus :
jeunes-filles, garçons être ravis ;
enfants être arrachés
de l'étreinte de *leurs* parents ;
mères de familles souffrir
les *traitements* qui auraient plu
aux vainqueurs ;
temples et maisons
être dépouillés ;
meurtre, incendies se pratiquer ;
en un mot tout se remplir
d'armes, de cadavres,
de sang et de deuil.
Mais, par les Dieux immortels,
où a tendu ce langage ?
Est-ce à ce qu'il vous rendît

uti vos infestos conjurationi faceret? Scilicet quem res tanta atque tam atrox non permovit, eum oratio accendet! Non ita est, neque cuiquam mortalium injuriæ suæ parvæ videntur; multi eas gravius æquo habuere. Sed aliis alia licentia, P. C. Qui demissi in obscuro vitam habent, si quid iracundia deliquere, pauci sciunt; fama atque fortuna pares sunt: qui magno imperio præditi in excelso ætatem agunt, eorum facta cuncti mortales novere. Ita in maxuma fortuna minuma licentia est: neque studere, neque odisse, sed minume irasci decet: quæ apud alios iracundia dicitur, ea in imperio superbia atque crudelitas appellatur.

« Equidem ego sic æstumo, P. C., omnes cruciatus minores quam facinora illorum esse: sed plerique mortales postrema meminere; et in hominibus impiis, sceleris obliti, de pœna disserunt, si ea paulo severior fuit. D. Silanum, virum fortem

contre la conjuration? Eh quoi! celui que n'a point ému un attentat si odieux, si atroce, celui-là se laisserait enflammer par des phrases! Il n'en est point ainsi, et jamais mortel ne trouve légères les injures qui lui sont personnelles; beaucoup même les ont ressenties trop vivement. Mais, Pères Conscrits, tout n'est pas également permis à tous. Que l'homme qui vit humble et obscur tombe par emportement dans quelque faute, peu de gens le savent: sa renommée est au niveau de sa fortune; celui au contraire qui, revêtu d'un grand pouvoir, vit dans l'élévation, ne fait rien qui ne soit su de tout l'univers. Ainsi, plus haute est la fortune, moindre est la liberté: toute faveur, toute haine, mais surtout toute colère est alors interdite: ce qui chez les autres se nomme emportement, s'appelle chez l'homme puissant orgueil et cruauté.

« Pour mon compte, Pères Conscrits, je regarde assurément toutes les tortures comme bien au-dessous des crimes de ces misérables; mais, en général, les hommes ne conservent guère que les dernières impressions, et, si loin qu'ait été le coupable, ils oublient le forfait pour discuter la peine, pour peu qu'elle ait été sévère. Je suis parfaitement convaincu que D. Silanus, ce citoyen si courageux

infestos conjurationi?
Scilicet quem non permovit
res tanta atque tam atrox,
oratio accendet eum!

Non est ita,
neque cuiquam mortalium
suæ injuriæ

videntur parvæ;
multi habuere eas
gravius æquo.

Sed, Patres Conscripti,
alia licentia aliis.

Qui demissi
habent vitam in obscuro,
si deliquere quid
iracundiâ,

pauci sciunt;
fama atque fortuna
sunt pares:

qui præditi magno imperio
agunt ætatem in excelso,
cuncti mortales
novere facta eorum.

Ita minuma licentia
est in maxuma fortuna:
deceat neque studere,
neque odisse,

sed minume irasci:
quæ apud alios
dicitur iracundiâ,
ea in imperio appellatur
superbia atque crudelitas.

« Equidem ego,
Patres Conscripti,
ætumo sic,
omnes cruciatus
esse minores
quam facinora illorum:
sed plerique mortales
meminere postrema,
et in hominibus impiis,
obliti sceleris,
disserunt de pœna,
si ea fuit paulo severior.
Scio certe

D. Silanum, virum fortem
atque strenuum,

irrités contre la conjuration?

Sans doute celui que n'a pas ému-à-fond
un fait si-grave et si atroce,
un discours l'enflammera!

Il n'en est pas ainsi,
et à nul des mortels
ses griefs

ne semblent légers;
beaucoup ont eu (supporté) eux [juste]
plus péniblement que le juste (qu'il n'était

Mais, Pères Conscrits,
autre liberté est à autres hommes.

Ceux qui abaissés
tiennent leur vie dans l'obscurité,
s'ils ont failli en quelque chose
par irascibilité,

peu le savent;
pour eux renommée et fortune
sont égales:

ceux qui, revêtus d'un grand pouvoir,
passent leur vie en un lieu élevé,
tous les mortels
connaissent leurs actes.

Ainsi la moindre liberté
est dans la plus grande fortune:
il ne convient alors ni de favoriser,
ni de haïr,

mais moins-que-tout de s'irriter:
celle (ce) qui chez d'autres
se nomme irascibilité,
celle-là (cela) au pouvoir s'appelle
orgueil et cruauté.

« Assurément moi,

Pères Conscrits,
je pense ainsi,
tous les tourments
être moindres

que les crimes de ces hommes:
mais la plupart des mortels
se rappellent les derniers faits,
et à l'égard d'hommes scélérats,
oubliant le crime,
discutent sur la peine,
si celle-ci a été un peu trop sévère.
Je sais positivement

Décimus Silanus, homme de-cœur
et d'énergie,

atque strenuum, certe scio quæ dixerit studio reipublicæ dixisse, neque illum in tanta re gratiam aut inimicitias exercere : eos mores, eam modestiam viri cognovi. Verum sententia ejus non mihi crudelis, (quid enim in tales homines crudele fieri potest?) sed aliena a republica nostra videtur. Nam profecto aut metus aut injuria te subegit, Silane, consulem designatum¹, genus pœnæ novum decernere. De timore supervacaneum est disserere, quum præsentis diligentia clarissimi viri consulis tanta præsidia sint in armis. De pœna possumus equidem dicere id, quod res habet : in luctu atque miseriis mortem ærumnarum requiem, non cruciatum esse : eam cuncta mortalium mala dissolvere : ultra neque curæ neque gaudio locum esse². Sed, per Deos immortales, quamobrem in sententiam non addidisti, uti prius verberibus in eos animadverteretur? An quia lex Porcia³ vetat? At aliæ leges⁴ item condemnatis civibus animam non eripi, sed exilium permitti jubent. An

et si résolu, n'a consulté, dans tout ce qu'il a dit, que son zèle pour la chose publique, et qu'en une circonstance aussi grave il ne connaît ni faveur ni haine : j'en ai pour garant sa conduite, sa modération habituelle. Toutefois son avis me paraît, je ne dis pas cruel (que peut-il y avoir de cruel quand il s'agit de pareils hommes?), mais contraire à l'esprit de notre République. Et en effet, Silanus, la crainte seule ou l'atrocité de l'attentat a pu t'amener, toi consul désigné, à proposer un genre de peine nouveau. La crainte : à quoi bon la discuter, quand, par la vigilance partout présente du plus illustre consul, tant de forces sont sous les armes? La peine due à un tel forfait : pourquoi ne le dirions-nous pas en toute vérité? dans les afflictions et les infortunes, la mort est le repos de la douleur, elle n'est point un supplice : c'est elle qui met à néant tous les maux des mortels; il n'y a place au delà ni pour les soucis, ni pour la joie. Pourquoi donc, par les Dieux immortels, n'avoir pas ajouté aussi à ta sentence que préalablement ils seraient battus de verges? Parce que la loi Porcia s'y oppose? Mais d'autres lois également défendent d'arracher la vie aux citoyens condamnés, et veulent qu'ils soient

dixisse quæ dixerit
studio reipublicæ,
et illum in tanta re
non exercere gratiam
aut inimicitias :
cognovi eos mores,
eam modestiam viri.
Verum sententia ejus
videtur mihi non crudelis
(in tales enim homines
quid potest fieri crudele ?),
sed aliena
a nostra republica.
Nam profecto, Silane,
aut metus aut injuria
subegit te,
consulem designatum,
decernere
genus pœnæ novum.
Disserere de timore
est supervacaneum,
quum diligentia præsentis
clarissimi viri consulis
tanta præsidia
sint in armis.
De pœna equidem
possumus dicere id,
quod res habet :
in luctu atque miseriis
mortem esse
requiem ærumnarum,
non cruciatum :
eam dissolvere
cuncta mala mortalium :
locum esse ultra
neque curæ neque gaudio.
Sed, per Deos immortales,
quamobrem non addidisti
in sententiam,
uti prius
animadvertetur in eos
verberibus ?
An quia lex Porcia vetat ?
at aliæ leges item
jubent animam non eripi,
sed exsilium permitti
civibus condemnatis.

avoir dit ce qu'il a dit
par zèle pour l'intérêt-public,
et lui dans une si-grave affaire
ne pas faire-acte-de faveur
ou d'inimitié :
je connais *pour* telles les mœurs,
pour telle la modération de *cet* homme.
Mais son avis
me semble non cruel
(car envers de tels hommes
que peut-il se faire de cruel ?),
mais contraire
à l'esprit de notre république.
Car assurément, Silanus,
ou la peur ou la gravité de la faute
a contraint toi,
consul désigné,
à voter
un genre de peine nouveau.
Discourir sur la peur
est superflu,
quand par le zèle présent *partout*
du plus illustre homme consul
de si-grandes forces
sont en armes.
Mais au sujet de la peine certes
nous pouvons dire ceci,
que la réalité comporte :
dans l'affliction et les misères
la mort être
le repos des douleurs,
non un tourment :
elle anéantir
tous les maux des mortels :
place n'être au delà
ni pour le souci ni pour la joie.
Mais, par les Dieux immortels,
pourquoi n'as-tu pas ajouté
à ta sentence,
qu'au préalable
il fût sévi contre eux
par des coups ?
Est-ce parce que la loi Porcia *le* défend ?
mais d'autres lois aussi
ordonnent la vie ne pas être arrachée,
mais l'exil être permis
aux citoyens condamnés.

quia gravius est verberari quam necari? Quid autem acerbum aut grave nimis in homines tanti facinoris convictos? Sin quia levius, qui convenit in minore negotio legem timere, quum eam in majore neglexeris?

« At enim quis reprehendet quod in parricidas reipublicæ decretum erit? Tempus, dies, fortuna¹, cujus lubido gentibus moderatur. Illis merito accidet, quidquid evenerit; ceterum vos, P. C., quid in alios statuatis, considerate. Omnia mala exempla ex bonis orta sunt; sed ubi imperium ad ignaros aut minus bonos pervenit, novum illud exemplum ab dignis et idoneis ad indignos et non idoneos transfertur. Lacedæmonii devictis Atheniensibus² triginta viros imposuere, qui rempublicam eorum tractarent. Hi primo cœpere pessimum quemque et omnibus invisum indemnatum necare: ea populus lætari³ et merito dicere fieri. Post, ubi paulatim licentia crevit, juxta bonos

libres de s'exiler. Parce qu'il est plus cruel d'être battu de verges que d'être mis à mort? Mais est-il rien de trop rigoureux ou de trop cruel envers des hommes convaincus d'un si grand crime? Parce qu'au contraire la peine est plus légère? Et qu'importe de respecter la loi dans de moindres détails, quand on l'a violée dans des dispositions plus importantes?

« Mais qui songera à blâmer un arrêt rendu contre ces fils parricides de la République? Qui? les circonstances, le temps, la fortune, dont le caprice gouverne les nations. Eux sans doute, quoi qu'il leur arrive, ils l'auront toujours mérité; mais vous, Pères Conscrits, pesez bien un arrêt qui peut atteindre d'autres qu'eux. Tout exemple mauvais est né d'un bon exemple: dès que le pouvoir tombe en des mains incapables ou moins pures, la mesure nouvelle, appliquée d'abord justement et à propos, reçoit mal à propos d'injustes applications. Les Lacédémoniens vainqueurs placèrent trente hommes à la tête du gouvernement d'Athènes: ceux-ci commencèrent par faire périr sans autre forme de procès les citoyens les plus décriés et les plus universellement détestés: le peuple de s'en réjouir et de s'écrier que c'était justice. Bientôt cependant les trente, perdant peu à peu

An quia est gravius
verberari quam necari ?
Quid autem nimis acerbum
aut grave in homines
convictos tanti facinoris ?
Sin quia levius,
qui convenit timere legem
in minore negotio,
quum neglexeris eam
in majore ?

« At enim,
quis reprehendet
quod decretum erit
in parricidas reipublicæ ?
Tempus, dies, fortuna,
cujus lubido
moderatur gentibus.
Illis accidet merito,
quidquid evenerit ;
ceterum vos,
Patres Conscripti,
considerate quid statuatis
in alios.

Omnia mala exempla
orta sunt ex bonis ;
sed ubi imperium
pervenit ad ignaros
aut minus bonos,
illud novum exemplum
transfertur
ab dignis
et idoneis
ad indignos
et non idoneos.
Lacedæmonii imposuere
Atheniensibus devictis
triginta viros,
qui tractarent
republicam eorum.
Hi primo cœpere
necare indemnatum
quemque pessimum
et invisum omnibus :
populus lætari ea,
et dicere fieri merito.
Post, ubi licentia
crevit paulatim,

Est-ce parce qu'il est plus cruel
d'être frappé que d'être tué ?
Mais quoi de trop rigoureux
ou de *trop* cruel contre des hommes
convaincus d'un si-grand crime ?
Que-si *c'est* parce que *c'est* plus doux,
en quoi sied-il de craindre la loi
en une moindre affaire,
quand tu l'auras négligée
en une plus grande ?

« Mais au-fait, *dira-t-on*,
qui blâmera
ce qui aura été décrété
contre des parricides de la république ?
L'occasion, le temps, la fortune,
dont le caprice
règle *tout* pour les nations.
A eux arrivera à-juste-titre
quelque chose qui sera advenue ;
du reste vous,
Pères Conscrits,
pesez *bien* ce que vous déciderez
contre d'autres *que les accusés actuels*.
Tous les mauvais exemples
sont nés de bons *exemples* ;
mais dès que le pouvoir
parvient à des incapables
ou à des *hommes* moins vertueux,
ce nouvel exemple *donné*
est transporté
de *gens* qui-*le*-méritent
et qui-*y*-prêtent
à *d'autres* qui ne-*le*-méritent-pas
et qui-n'*y*-prêtent pas.
Les Lacédémoniens imposèrent
aux Athéniens vaincus
trente hommes,
qui maniassent à *leur gré*
leur administration-publique.
Ceux-ci d'abord commencèrent
à tuer *quoique* non-condamné
chaque *citoyen* le plus mauvais
et odieux à tous :
le peuple de se réjouir de ces *meurtres*,
et de dire *eux* avoir-lieu justement.
Ensuite, dès que l'abus-du-pouvoir
eut grandi peu-à-peu,

et malos lubricose interficere, ceteros metu terrere. Ita civitas, servitute oppressa, stultæ lætitiæ graves pœnas dedit. Nostra memoria victor Sulla quum Damasippum¹ et alios hujusmodi, qui malo reipublicæ creverant, jugulari jussit, quis non factum ejus laudabat? Homines scelestos, factiosos, qui seditionibus rempublicam exagitaverant, merito necatos aiebant. Sed ea res magnæ initium cladis fuit : nam uti quisque domum aut villam, postremo aut vas aut vestimentum alicujus concupiverat, dabat operam uti in proscriptorum numero esset. Ita quibus Damasippi mors lætitiæ fuerat, post paulo ipsi trahebantur²; neque prius finis jugulandi fuit, quam Sulla omnes suos divitiis explevit. Atque ego hæc non in M. Tullio, neque his temporibus vereor; sed in magna civitate multa et varia ingenia sunt. Potest alio tempore, alio consule, cui item exercitus in manu sit, falsum aliquid pro vero credi : ubi hoc

toute retenue, firent mourir, au gré de leurs caprices, bons et mauvais indistinctement, et frappèrent le reste de terreur; si bien qu'Athènes, écrasée sous une dure servitude, expia cruellement sa sottise joie. De nos jours, quand Sylla vainqueur fit égorger Damasippe et autres de même trempe, qui avaient assis leur fortune sur les désastres publics, qui n'applaudissait à sa conduite? C'étaient, disait-on, des scélérats, des factieux, qui avaient agité la République par leurs séditions et parfaitement mérité la mort. Ce fut là pourtant le signal d'un épouvantable massacre : car selon que chacun convoitait la maison ou la villa d'un autre, ou même quelqu'un de ses meubles ou de ses vêtements, il travaillait à le faire porter sur la liste des proscrits. Ainsi ceux qui s'étaient réjouis de la mort de Damasippe étaient bientôt eux-mêmes traînés au supplice; et l'on ne cessa d'égorger que quand Sylla eut rassasié de richesses tous ses partisans. Ce n'est pas que je redoute rien de pareil de M. Tullius, ni d'une époque comme la nôtre; mais, dans une grande cité, la variété des caractères est infinie. Il se peut qu'en un autre temps, sous un autre consul, qui ait également une armée dans la main, le faux soit pris

interficere lubricose
 juxta bonos et malos,
 terrere ceteros metu.
 Ita civitas,
 oppressa servitute,
 dedit graves pœnas
 stultæ lætitiæ.
 Nostra memoria,
 quum Sulla victor jussit
 Damasippum jugulari
 et alios hujusmodi,
 qui creverant
 malo reipublicæ,
 quis non laudabat
 factum ejus ?
 Aiebant necatos merito
 homines scelestos,
 factiosos, [blicam
 qui exagitaverant rempu-
 seditiõibus.
 Sed ea res fuit
 initium magnæ cladis :
 nam uti quisque
 concupiverat domum
 aut villam,
 postremo aut vas
 aut vestimentum alicujus,
 dabat operam uti esset
 in numero proscriptorum.
 Ita, quibus mors Damasippi
 fuerat lætitiæ,
 ipsi paulo post
 trahebantur ;
 et finis jugulandi
 non fuit priusquam Sulla
 explevit omnes suos
 divitiis.
 Atque ego
 non vereor hæc
 in Marco Tullio,
 neque his temporibus ;
 sed in magna civitate
 ingenia sunt multa et varia.
 Alio tempore, alio consule,
 cui item exercitus
 sit in manu,
 aliquid falsum

eux de tuer capricieusement
 également bons et mauvais,
 d'effrayer les autres par la terreur.
 Ainsi la cité
 écrasée par la servitude,
 donna une terrible expiation
 de sa sottise joie.
 De notre mémoire (de nos jours),
 quand Sylla vainqueur ordonna
 Damasippe être égorgé
 et avec lui d'autres de ce genre,
 qui avaient grandi
 par les maux de la république,
 qui ne vantait
 l'acte de lui ?
 On disait tués justement
 ces hommes scélérats,
 factieux,
 qui avaient agité la république
 par leurs séditions.
 Mais cette chose fut
 le début d'un grand carnage :
 car selon que chacun
 avait convoité la maison *de ville*
 ou la maison-de-campagne,
 et enfin ou un meuble
 ou un vêtement de quelqu'un,
 il donnait son soin à ce qu'il fût
 au nombre des proscrits.
 Ainsi, ceux à qui la mort de Damasippe
 avait été à joie (un sujet de joie),
 eux-mêmes un peu après
 étaient traînés *au supplice* ;
 et cessation d'égorger
 ne fut pas avant que Sylla
 eût gorgé tous les siens
 de richesses.
 Et moi
 je ne crains pas ces abus
 chez Marcus Tullius,
 ni dans ces temps-ci ;
 mais dans une grande cité
 les caractères sont nombreux et variés.
 En un autre temps, sous un autre consul,
 auquel aussi une armée
 soit dans la main,
 quelque chose de faux

exemplo per senati decretum consul gladium eduxerit, quis finem statuet aut quis moderabitur?

« Majores nostri, P. C., neque consilii neque audaciæ unquam eguere; neque superbia obstabat, quominus aliena instituta, si modo proba, imitarentur : arma atque tela militaria ab Samnitibus, insignia magistratuum ¹ ab Tuscis pleraque sumpserunt; postremo, quod ubique apud socios aut hostes idoneum videbatur, cum summo studio domi exsequebantur : imitari quam invidere bonis malebant. Sed eodem illo tempore, Græciæ morem imitati, verberibus animadvertabant in cives, de condemnatis summum supplicium sumebant. Postquam respublica adolevit et multitudine civium factiones valere, circumveniri innocentes, alia hujusmodi fieri cœpere. Tum lex Porcia aliæque paratæ, quibus legibus exsilium damnatis permissum. Hanc ego causam, P. C., quominus novum con-

pour le vrai; lorsque d'après cet exemple, en vertu d'un décret du sénat, le consul aura tiré l'épée, qui mettra fin à ses rigueurs, ou qui en modérera les excès ?

« Nos ancêtres, Pères Conscrits, ne manquèrent jamais de sagesse ni d'intrépidité; jamais pourtant l'orgueil ne les empêcha d'adopter les usages des autres peuples, pour peu qu'ils fussent bons. Aux Samnites, ils prirent leurs armes de guerre offensives et défensives; aux Étrusques, la plupart des insignes de leurs magistrats; en un mot, tout ce qu'ils trouvaient d'utile quelque part que ce fût, soit chez les alliés soit chez les ennemis, ils s'empressaient de le reproduire chez eux : ils aimaient mieux imiter les bons exemples que de s'en montrer jaloux. Vers la même époque, adoptant l'usage de la Grèce, ils battaient de verges les citoyens, infligeaient le dernier supplice aux condamnés. Plus tard, quand la République eut grandi et que l'augmentation du nombre des citoyens eut donné plus de consistance aux factions, on vit des innocents méchamment enveloppés dans le sort des coupables, et une foule d'horreurs du même genre. Alors parurent et la loi Porcia et quelques autres, qui accordèrent aux condamnés le droit d'exil. C'est là à mes yeux, Pères Conscrits,

potest credi pro vero :
ubi hoc exemplo,
per decretum senati,
consul eduxerit gladium,
quis statuet finem
aut quis moderabitur ?

« Nostri majores,
Patres Conscripti,
eguerunt unquam
neque consilii
neque audaciæ ;
neque superbia obstabat,
quominus imitarentur
instituta aliena,
si modo proba :
sumpserunt arma
atque tela militaria
ab Samnitibus,
pleraque insignia
magistratuum
ab Tuscis ;
postremo, quod ubique
apud socios aut hostes
videbatur idoneum,
exsequabantur domi
cum summo studio :
malebant imitari
quam invidere bonis.
Sed illo eodem tempore,
imitati morem Græciæ,
animadvertēbant in cives
verberibus,
sumebant de condemnatis
summum supplicium.
Postquam respublica
adolevit
et factiones valere
multitudine civium,
innocentes cœpere
circumveniri,
alia hujuscemodi fieri.
Tum lex Porcia aliæque
paratæ,
quibus legibus exsilium
permissum damnatis.
Ego, Patres Conscripti,
puto hanc causam

peut être cru pour (réputé) vrai :
dès que, d'après cet exemple,
en vertu d'un décret du sénat,
ce consul aura tiré l'épée,
qui mettra fin
ou qui mettra-des-bornes à ses rigueurs ?

« Nos ancêtres,
Pères Conscrits,
ne manquèrent jamais
ni de sagesse
ni d'intrépidité ;
et l'orgueil ne faisait-point-obstacle
à ce qu'ils imitassent
les institutions étrangères,
si seulement elles étaient bonnes :
ils prirent leurs armes-défensives
et leurs armes-offensives de-guerre
des Samnites,
la plupart des insignes
de leurs magistrats
des Etrusques ;
enfin, ce qui partout,
chez les alliés ou les ennemis,
leur semblait convenable,
ils le reproduisaient chez-eux
avec le plus grand zèle :
ils aimaient-mieux imiter
que porter-envie aux habiles.
Mais en ce même temps,
ayant imité l'usage de la Grèce,
ils sévissaient contre des citoyens
par des coups,
tiraient des condamnés
le dernier supplice.
Lorsque la république
eut grandi
et que les factions eurent pris-force
par la multitude des citoyens,
des innocents commencèrent
à être enveloppés avec les coupables,
et d'autres actes de ce genre à se faire.
Alors la loi Porcia et d'autres
furent établies,
par lesquelles lois l'exil
fut permis aux condamnés.
Moi, Pères Conscrits,
je trouve ce motif

silium capiamus, in primis magnam puto : profecto virtus atque sapientia major in illis fuit, qui ex parvis opibus tantum imperium fecere, quam in nobis, qui ea bene parta vix retinemus. Placet igitur eos dimitti et augeri exercitum Catilinæ? Minime; sed ita censeo : publicandas eorum pecunias, ipsos in vinculis habendos per municipia, quæ maxime opibus valent : ne quis de his postea ad senatum referat, neve cum populo agat : qui aliter fecerit, senatum existumare eum contra rempublicam et salutem omnium facturum. »

LII. Postquam Cæsar dicendi finem fecit, ceteri verbo, alius alii, varie assentiebantur; at M. Porcius Cato, rogatus sententiam, hujusmodi orationem habuit :

« Longe mihi alia mens est, P. C., quum res atque pericula nostra considero, et quum sententias nonnullorum mecum ipse reputo. Illi mihi disseruisse videntur de pœna eorum, qui

l'un des motifs les plus puissants pour rejeter la proposition nouvelle. Assurément il y eut plus de talent et plus de lumières chez ceux qui, avec de si faibles ressources, ont su créer une si vaste puissance, que chez nous, qui pouvons à peine conserver cette puissance tout acquise. Est-ce donc à dire qu'il faille relâcher ces misérables et grossir d'autant l'armée de Catilina? Nullement; mais je propose : Que leurs biens soient confisqués : qu'ils soient eux-mêmes répartis dans les municipes les plus importants, et là retenus dans les fers : que nul ne puisse désormais à leur égard ni en référer au sénat ni en appeler au peuple : que le sénat déclare dès aujourd'hui traître à la République et au salut de tous quiconque enfreindrait cette défense. »

LII. Le discours de César achevé, les autres, d'un seul mot, se rangeaient à l'un ou l'autre des divers avis déjà proposés, lorsque M. Porcius Caton, interpellé à son tour, parla à peu près en ces termes :

« Bien différentes sont mes impressions, Pères Conscrits, suivant que je considère les circonstances et nos périls, ou que jé repasse en moi-même quelques-uns des avis émis à cette tribune. Les précédents orateurs me paraissent avoir discuté sur la peine à infliger à des

magnam in primis,
 quominus capiamus
 consilium novum :
 profecto virtus
 atque sapientia major
 fuit in illis,
 qui ex parvis opibus
 fecere tantum imperium,
 quam in nobis,
 qui vix retinemus
 ea bene parta.
 Placet igitur
 eos dimitti
 et exercitum Catilinæ
 augeri ?
 Minime ; sed censeo ita :
 pecunias eorum
 publicandas ,
 ipsos habendos in vinculis
 per municipia
 quæ valent maxime opibus :
 neu quis postea de his
 referat ad senatum,
 neve agat cum populo :
 qui fecerit aliter,
 senatum existumare
 eum facturum
 contra rempublicam
 et salutem omnium. »

LII. Postquam Cæsar
 fecit finem dicendi,
 ceteri
 assentiebantur verbo
 varie
 alius alii ;
 at Marcus Porcius Cato,
 rogatus sententiam,
 habuit orationem
 hujuscemodi :

« Mens longe alia
 est mihi, Patres Conscripti,
 quam considero res
 atque nostra pericula,
 et quam ipse reputo mecum
 sententias nonnullorum.
 Illi videntur mihi
 disseruisse de pœna eorum,

grand en première *ligne*,
 pour que nous n'adoptions pas
 une mesure nouvelle :
 assurément un mérite
 et des lumières plus grandes
 furent chez ceux,
 qui avec de petites ressources
 firent une si-grande puissance,
 que chez nous,
 qui à peine conservons
 ces *biens* tout acquis.
 Me plaît-il donc
 eux être renvoyés *libres*
 et l'armée de Catilina
 s'augmenter *d'autant* ?
 Nullement ; mais j'opine ainsi :
 l'argent d'eux
 devoir être rendu-public (confisqué),
 eux-mêmes devoir être tenus dans les fers
répartis parmi les municipes
 qui sont-forts le plus en ressources :
 ou (et) que nul ensuite au sujet d'eux
 ne réfère au sénat ,
 ou n'agisse avec le (auprès du) peuple :
 quiconque aura fait autrement,
 le sénat juger *dès à présent*
 lui devoir agir *alors*
 contre la république
 et le salut de tous. »

LII. Lorsque César
 eut fait fin (fini) de parler,
 tous-les-autres [mot
 donnaient-*leur*-assentiment d'un *simple*
 en-sens-divers
 un autre *sénateur* à un autre *orateur* ;
 mais Marcus Porcius Caton,
 interrogé sur *son avis*,
 tint un discours
 de cette sorte :

« Un sentiment tout autre
 est à moi, Pères Conscrits,
 quand je considère les circonstances
 et nos dangers,
 et quand moi-même je repasse avec-moi
 les avis de quelques-uns.
 Ceux-là semblent à moi
 avoir discouru sur le châtement de ceux

patriæ, parentibus, aris atque focis suis bellum paravere; res autem monet cavere ab illis magis, quam quid in illos statuamus consultare. Nam cetera tum persequare, ubi facta sunt; hoc nisi provideris ne accidat, ubi evenit, frustra judicia implores: capta urbe, nihil fit reliqui victis. Sed, per Deos immortales, vos ego appello, qui semper domos, villas, signa, tabulas vestras pluris quam rempublicam fecistis: si ista, cujuscumque modi sint, quæ amplexamini, retinere, si voluptatibus vestris otium præbere voltis, expergiscimini aliquando et capessite rempublicam. Non agitur de vectigalibus, non de sociorum injuriis: libertas et anima nostra in dubio est. Sæpenumero, P. C., multa verba in hoc ordine feci: sæpe de luxuria atque avaritia nostrorum civium questus sum, multosque mortales ea causa advorsos habeo: qui mihi atque animo meo ¹ nullius unquam delicti gratiam fecissem, haud facile alterius lubidini

hommes qui ont préparé la guerre contre leur patrie, leurs parents, leurs autels et leurs foyers; tandis que les circonstances nous crient de nous garantir de leurs attaques, bien plutôt que de délibérer sur la forme de leur châtement. Pour tout autre crime en effet, libre à vous de ne poursuivre que quand l'acte est consommé; mais pour celui-ci, si vous n'empêchez qu'il se consume, en vain, quand il le sera, vous feriez appel à la rigueur des lois: la ville une fois prise, il ne reste plus rien aux vaincus. C'est à vous que j'en appelle, par les Dieux immortels; à vous, qui toujours avez mis vos maisons, vos villas, vos statues, vos tableaux, au-dessus des intérêts publics! Si vous voulez conserver ces biens, quels qu'ils soient, que vous étreignez de votre amour; si vous voulez assurer des loisirs à vos voluptés, réveillez-vous enfin et prenez en main la cause de l'État! Il ne s'agit ni d'impôts, ni d'outrages faits à vos alliés: c'est notre liberté, c'est notre vie qui est en question! Bien des fois, Pères Conscrits, j'ai pris longuement la parole dans cette assemblée: bien des fois je me suis plaint des prodigalités et de la cupidité de nos citoyens, et ces plaintes m'ont suscité beaucoup d'ennemis: moi qui jamais ne me serais fait grâce à moi-même de la moindre faiblesse, pouvais-je donc si facilement pardonner des méfaits au caprice d'autrui? Que si vous

qui paravere bellum
 patriæ, parentibus,
 aris atque focis suis ;
 res autem monet
 magis cavere ab illis,
 quam consultare
 quid statuamus in illos.
 Nam cetera
 persequare tum,
 ubi facta sunt ;
 hoc, nisi provideris
 ne accidat,
 ubi evenit,
 frustra implores judicia :
 urbe capta,
 nihil fit reliqui victis.
 Sed, per Deos immortales,
 vos ego appello,
 qui semper fecistis
 domos, villas,
 signa, tabulas vestras,
 pluris quam rempublicam :
 si vultis retinere ista,
 cujuscumque modi sint,
 quæ amplexamini,
 si præbere otium
 vestris voluptatibus,
 expergiscimini aliquando
 et capessite rempublicam !
 Non agitur de vectigalibus,
 non de injuriis sociorum :
 nostra libertas et anima
 est in dubio !
 Sæpenumero,
 Patres Conscripti,
 feci multa verba
 in hoc ordine :
 sæpe questus sum
 de luxuria atque avaritia
 nostrorum civium,
 eaque causa habeo advorsos
 multos mortales :
 qui fecissem gratiam
 nullius delicti unquam
 mihi atque meo animo,
 haud condonabam facile
 malefacta

qui ont préparé la guerre
 contre la patrie, les parents,
 les autels et les foyers d'eux-mêmes ;
 la circonstance d'autre part nous avertit
 plutôt de nous garder d'eux,
 que de mettre-en-délibération
 quoi nous statuerons contre eux.
 Car tous-les-autres *méfais*,
 poursuis-les, si tu veux, alors,
 quand ils ont été commis ;
 mais celui-ci, si tu ne pourvois
 à ce qu'il n'arrive pas,
 dès qu'il est arrivé,
 en vain tu implorerais les jugements :
 une ville une fois prise, [vaincus.
 rien n'est fait de reste (n'est laissé) aux
 Mais, par les Dieux immortels,
 c'est à vous que je fais-appel,
 à vous qui toujours avez fait (estimé)
 les maisons, les villas,
 les statues, les tableaux de-vous,
 de plus de *prix* que la république :
 si vous voulez conserver ces biens,
 de quelque nature qu'ils soient,
 que vous étreignez-avec-ardeur,
 si vous voulez fournir du loisir
 à vos voluptés,
 réveillez-vous enfin
 et prenez-à-cœur l'intérêt-public !
 Il ne s'agit pas d'impôts,
 ni de torts de (faits à) nos alliés :
 c'est notre liberté et notre vie
 qui est en doute !
 Souvent,
 Pères Conscrits,
 j'ai fait (dit) bien des paroles
 devant cet ordre (le sénat) :
 souvent je me suis plaint
 de la prodigalité et de l'avidité
 de nos citoyens,
 et par ce motif j'ai contre-moi
 beaucoup de mortels :
 moi qui n'eusse fait grâce
 d'aucune faiblesse jamais
 à moi et à ma passion,
 je ne passais pas facilement
 des méfaits

malefacta condonabam. Sed, ea tametsi vos parvi pendebatis, tamen respublica firma erat : opulentia neglegentiam tolerabat. Nunc vero non id agitur, bonis an malis moribus vivamus, neque quantum aut quam magnificum imperium populi Romani; sed, cujus hæc cumque modi, nostra an nobiscum una hostium futura sint. Hic mihi quisquam mansuetudinem et misericordiam nominat ! Jam pridem equidem nos vera rerum vocabula amisimus, quia bona aliena largiri liberalitas, malarum rerum audacia fortitudo vocatur ; eo respublica in extremo sita. Sint sane, quoniam ita se mores habent, liberales ex sociorum fortunis ; sint misericordes in furibus ærarii ; ne sanguinem nostrum largiantur, et, dum paucis sceleratis parcunt, bonos omnes perditum eant.

« Bene et composite C. Cæsar paulo ante in hoc ordine de vita et morte disseruit, falsa, credo, existumans quæ

faisiez peu de cas de mes remontrances, la république du moins était fermement assise : sa force la sauvait des suites de votre insouciance. Mais aujourd'hui la question n'est plus de savoir si nous vivrons vertueux ou non vertueux, si la puissance du peuple romain sera plus ou moins grande, plus ou moins magnifique ; mais si ces biens dont nous jouissons, quelque valeur qu'on leur prête, resteront à nous, ou passeront avec nous aux mains des ennemis. Et l'on vient ici me parler de clémence et de pitié ! Ah ! je le reconnais, il y a longtemps que nous avons perdu les véritables noms des choses, que nous appelons libéralité les largesses faites avec le bien d'autrui ; courage, l'audace du crime : c'est là précisément ce qui a mis la République à toute extrémité. Eh bien, que l'on fasse donc, puisque nos mœurs le veulent ainsi, de la libéralité avec la fortune des alliés, de la clémence envers les voleurs du trésor ; mais qu'on ne fasse point de largesses de notre sang, et que, pour épargner une poignée de scélérats, on n'aille pas perdre tous les gens de bien !

« C. César vient de développer devant vous une belle et magnifique dissertation sur la vie et la mort, tenant pour faux, je présume,

lubidini alterius.
 Sed tametsi vos
 pendebatis parvi ea,
 tamen respublica firma :
 opulenta tolerabat
 negligentiam.
 Nunc vero id non agitur,
 vivamus bonis moribus
 an malis,
 neque quantum
 aut quam magnificentum
 imperium populi Romani ;
 sed,
 cujuscumque modi hæc,
 futura sint nostra,
 an nobiscum una hostium.
 Hic quisquam
 nominat mihi
 mansuetudinem
 et misericordiam !
 Jampridem equidem
 nos amisimus
 vera vocabula rerum,
 quia largiri bona aliena
 vocatur liberalitas,
 audacia malarum rerum
 fortitudo ;
 eo respublica
 sita in extremo.
 Sint liberales sane,
 quoniam mores
 habent se ita,
 ex fortunis sociorum ;
 sint misericordes
 in furibus ærarii ;
 ne largiantur
 nostrum sanguinem,
 et, dum parcunt
 paucis sceleratis,
 eant perditum omnes bonos.
 « Caius Cæsar
 paulo ante
 disseruit in hoc ordine
 bene et composite
 de vita et morte,
 existumans falsa, credo,
 quæ memorantur de inferis :

au caprice d'un autre.
 Mais quoique vous [cas de] ces blâmes,
 vous pesiez de peu de poids (faisiez peu de
 du moins la république était forte :
 sa puissance tolérait sans danger
 votre insouciance. [tion,
 Mais aujourd'hui ceci n'est pas-en-ques-
 si nous vivrons avec de bonnes mœurs
 ou avec de mauvaises,
 ni combien-grand
 ou combien magnifique sera
 l'empire du peuple romain ;
 mais,
 de quelque prix que soient ces biens,
 s'ils doivent être nôtres
 ou avec-nous aussi de (à) nos ennemis.
 Et ici quelqu'un
 nomme à moi
 la douceur
 et la compassion !
 Depuis-longtemps-déjà il-est-vrai
 nous avons perdu
 les vrais noms des choses,
 puisque faire-largesses des biens d'autrui
 s'appelle libéralité,
 et que l'audace des mauvaises choses
 s'appelle courage ;
 par là la république
 est mise à l'extrémité.
 Qu'ils soient libéraux, soit,
 puisque nos mœurs
 ont soi (sont) ainsi,
 avec les fortunes des alliés ;
 qu'ils soient compatissants
 à l'égard des voleurs du trésor ;
 mais qu'ils ne fassent-pas-de-largesses
 de notre sang,
 et, tandis qu'ils épargnent
 quelques scélérats,
 qu'ils n'aillent pas perdre tous les bons.
 « Caius Cæsar
 un peu auparavant
 a discoursu devant cet ordre (le sénat)
 bien et avec-art
 sur la vie et la mort,
 présumant faux, je crois,
 ce qui est rapporté sur les enfers :

de inferis memorantur : diverso itinere malos a bonis loca tetra, inculta, fœda atque formidolosa habore ¹. Itaque censuit pecunias eorum publicandas, ipsos per municipia habendos : videlicet ne aut a popularibus conjurationis aut a multitudine conducta per vim eripiantur. Quasi vero mali atque scelesti tantummodo in urbe, et non per totam Italiam sint ; aut non ibi plus possit audacia, ubi ad defendendum opes minores. Quare vanum equidem hoc consilium, si periculum ex illis metuit ; sin in tanto omnium metu solus non timet, eo magis refert mihi atque vobis timere. Quare quum de P. Lentulo ceterisque statuetis, pro certo habetote vos simul de exercitu Catilinæ et de omnibus conjuratis decernere : quanto vos attentius ea agetis, tanto illis animus infirmior erit ; si paululum modo vos languere viderint, jam omnes feroces aderunt. Nolite existumare majores nostros armis rempu-

ce qu'on dit des enfers : que les méchants, par une route différente de celle des bons, vont y occuper des lieux noirs, incultes, affreux, épouvantables. Aussi a-t-il proposé que les biens des coupables fussent confisqués, eux-mêmes retenus dans les municipes ; de peur apparemment que des complices de la conjuration ou quelque multitude gagée ne les enlevassent de vive force : comme s'il n'y avait de méchants et de scélérats qu'à Rome, et qu'il n'y en eût point par toute l'Italie ! ou encore, comme si l'audace n'était pas plus puissante là où les ressources sont moindres pour la défense ! Que conclure de là ? que la mesure est vaine, si César redoute de leur part quelque danger ; et si, au milieu de l'effroi général, lui seul ne craint point, qu'il importe d'autant plus de craindre et pour vous et pour moi. En statuant donc sur P. Lentulus et sur les autres, tenez pour certain que vous prononcez du même coup sur l'armée de Catilina et sur tous les conjurés : plus vous déploierez d'énergie, plus leur ardeur se ralentira ; pour peu qu'ils vous voient mollir, aussitôt ils se présenteront tous avec résolution. Ne vous y trompez pas, ce n'est point par les armes que nos ancêtres ont fait la République si grande

itinere diverso a bonis
 malos habere loca
 tetra, inculta, foeda
 atque formidolosa.
 Itaque censuit
 pecunias eorum
 publicandas,
 ipsos habendos
 per municipia :
 videlicet,
 ne eripiantur per vim
 aut a popularibus
 conjurationis
 aut a multitudine
 conducta.
 Quasi vero
 mali atque scelesti
 sint tantummodo in urbe,
 et non per totam Italiam ;
 aut audacia
 non possit plus ibi,
 ubi opes minores
 ad defendendum.
 Quare hoc consilium
 vanum equidem,
 si metuit periculum ex illis ;
 sin solus non timet
 in tanto metu omnium,
 eo magis refert
 timere mihi atque vobis.
 Quare, quum statuatis
 de Publio Lentulo
 ceterisque,
 habetote pro certo
 vos decernere simul
 de exercitu Catilinæ
 et de omnibus conjuratis :
 quanto attentius
 vos agetis ea,
 tanto infirmior
 animus erit illis ;
 si viderint vos
 languere paululum modo,
 jam omnes aderunt feroces.
 Nolite existumare
 nostros majores
 fecisse rempublicam

que par une route différente des bons
 les méchants habiter (habitent) des lieux
 noirs, incultes, affreux
 et épouvantables.
 Et ainsi il a émis-*cet*-avis,
 l'argent d'eux
 devoir être rendu-public (confisqué),
 eux-mêmes devoir être retenus
répartis dans les municipes :
 apparemment,
 de peur qu'ils *ne* soient enlevés de force
 ou par les associés
 de la conjuration
 ou par une multitude
 soudoyée.
 Comme-si vraiment
 des méchants et des scélérats
 étaient seulement dans la ville,
 et non par toute l'Italie ;
 ou *comme si* l'audace
 ne pouvait pas davantage là,
 où *sont* des ressources moindres
 pour *se* défendre.
 Aussi cette mesure
est vaine assurément
 s'il craint du péril d'eux ;
 mais-si seul il ne craint pas
 dans un si-grand effroi de tous,
 d'autant plus importe-t-il
moi craindre (que je craigne) pour moi et
 Donc, quand vous statuerez [vous.
 sur Publius Lentulus
 et tous-les-autres,
 tenez pour certain
 vous statuer en même temps
 sur l'armée de Catilina
 et sur tous les conjurés :
 d'autant plus rigoureusement
 vous mènerez cette *affaire*,
 d'autant plus faible
 l'ardeur sera à eux ;
 s'ils vous auront vus (vous voient)
 mollir un peu seulement,
 déjà tous seront-là fougueux.
 Ne-veuillez-pas penser
 nos ancêtres
 avoir fait la république

blicam ex parva magnam fecisse. Si ita res esset, multo pulcherrimam¹ eam nos haberemus : quippe sociorum atque civium, præterea armorum atque equorum, major nobis copia quam illis. Sed alia fuere, quæ illos magnos fecere, quæ nobis nulla sunt : domi industria, foris justum imperium, animus in consulendo liber, neque delicto neque lubrico obnoxius². Pro his nos habemus luxuriam atque avaritiam; publice egestatem, privatim opulentiam; laudamus divitias, sequimur inertiam; inter bonos et malos discrimen nullum; omnia virtutis præmia ambitio possidet. Neque mirum, ubi vos separatim sibi quisque consilium capit; ubi domi voluptatibus, hic pecuniæ aut gratiæ servitis : eo fit, ut impetus fiat in vacuam rempublicam³. Sed ego hæc omitto.

« Conjuravere nobilissimi cives patriam incendere; Gallorum gentem, infestissimam nomini Romano, ad bellum arcesunt; dux hostium cum exercitu supra caput est : vos cuncta-

de si petite qu'elle était d'abord. Si cela était, elle serait entre nos mains mille fois plus florissante que jamais; car nous possédons plus d'alliés et de citoyens, plus d'armes et de chevaux qu'ils n'en avaient. En revanche, ils eurent des instruments de grandeur que nous n'avons point : au dedans, l'activité; au dehors, un commandement équitable; dans les délibérations, un esprit parfaitement libre, dont aucun remords, aucune passion n'enchaînait l'indépendance. Nous avons, nous, à la place de ces vertus, la prodigalité et la cupidité, la pauvreté publique et l'opulence privée, l'admiration des richesses et l'amour de la mollesse; nous ne distinguons point entre l'homme de mérite et l'homme sans valeur; toutes les récompenses dues à la vertu sont le partage de l'intrigue. Faut-il s'en étonner, quand chacun de vous s'isolant toujours ne prend conseil que de ses intérêts personnels, quand vous êtes esclaves, chez vous, de vos voluptés, ici, de l'argent ou de la faveur? De là vient qu'on ose se ruer sur la République délaissée. Mais je passe.

« Des citoyens de la plus haute noblesse ont comploté l'incendie de leur patrie; ils appellent aux armes les Gaulois, les plus terribles adversaires du nom romain; le chef des ennemis, avec une armée, plane au-dessus de nos têtes : et vous, vous hésitez encore sur ce que

magnam ex parva
armis.
Si res esset ita,
nos haberemus eam
multo pulcherrumam :
quippe major copia
sociorum atque civium,
præterea
armorum atque equorum,
nobis quam illis.
Sed alia fuere,
quæ fecere illos magnos,
quæ nobis sunt nulla :
domi industria,
foris imperium justum,
animus liber in consuendo,
obnoxius neque delicto
neque lubrici.
Pro his nos habemus
luxuriam atque avaritiam ;
publice egestatem,
privatim opulentiam ;
laudamus divitias,
sequimur inertiam ;
nullum discrimen
inter bonos et malos ;
ambitio possidet
omnia præmia virtutis.
Neque mirum,
ubi vos capitis consilium
quisque sibi separatim ;
ubi servitis
domi voluptatibus,
hic pecuniæ aut gratiæ :
eo fit ut impetus fiat
in rempublicam vacuam.
Sed ego omitto hæc.

« Cives nobilissimi
conjuravere
incendere patriam ;
arcessunt ad bellum
gentem Gallorum,
infestissimam
nomini Romano ;
dux hostium cum exercitu
est supra caput :
vos cunctamini etiam nunc,

grande de petite
par leurs armes.
Si la chose était ainsi.
nous, nous aurions elle
de beaucoup la plus belle :
car plus grande abondance
d'alliés et de citoyens,
et outre-cela
d'armes et de chevaux,
est à nous qu'à eux.
Mais d'autres moyens furent,
qui rendirent eux grands,
lesquels pour nous sont nuls :
à l'intérieur activité,
au-dehors domination équitable,
esprit libre en délibérant,
n'étant asservi ni à une faute préalable
ni à une passion.
Au lieu de ces mérites, nous, nous avons
prodigalité et cupidité ;
dans-l'Etat la misère,
en particulier l'opulence ;
nous vantons les richesses,
nous recherchons l'inaction ;
nulle distinction
entre les bons et les mauvais ;
l'intrigue possède
toutes les récompenses de la vertu.
Et ce n'est pas étonnant,
dès que vous, vous prenez des mesures
chacun pour soi individuellement ;
dès que vous êtes-asservis
à la maison (chez vous) aux voluptés,
ici à l'argent ou à la faveur :
par là arrive qu'irruption se fasse
sur la république délaissée.
Mais j'omets ces considérations.

« Des citoyens très-nobles
ont comploté
d'incendier leur patrie ;
ils appellent à la guerre
la nation des Gaulois,
la plus hostile de toutes
au nom romain ;
le chef des ennemis avec une armée
est au-dessus de notre tête :
et vous, vous hésitez encore-maintenant

mini etiam nunc, quid intra mœnia apprehensis hostibus faciat? Misereamini censeo ¹ (deliquere homines adolescentuli per ambitionem), atque etiam armatos dimittatis. Næ ista vobis mansuetudo et misericordia, si illi arma ceperint, in miseriam vertet. Scilicet res aspera est; sed vos non timetis eam. Imo vero maxime; sed, inertia et mollitia animi, alius alium expectantes cunctamini: videlicet Dis immortalibus confisi, qui hanc rempublicam in maxumis sæpe periculis servavere. Non votis, neque suppliciiis ² muliebribus auxilia Deorum parantur: vigilando, agendo, bene consulendo, prospera omnia cedunt: ubi secordiæ te atque ignaviæ tradideris, nequidquam Deos implores; irati infestique sunt. Apud majores nostros T. Manlius Torquatus bello Gallico ³ filium suum, quod is contra imperium in hostem pugnaverit, necari jussit; atque ille egregius adolescens immoderatæ fortitudinis morte pœnas dedit: vos de crudelissimis parricidis quid statuatis, cunctamini! Videlicet vita ce-

vous ferez d'ennemis publics saisis dans vos murs! Soyez indulgents, je le veux: les coupables sont de tout jeunes gens égarés par l'ambition: faites mieux, renvoyez-les tout armés. Seulement, sachez-le bien, cette clémence, cette pitié, s'ils prennent les armes, tournera à votre ruine. — Sans doute les circonstances sont graves, mais vous ne les craignez pas. — Vous! vous en avez une crainte affreuse; mais par inertie, par mollesse d'âme, vous comptez les uns sur les autres, et vous temporez! pleins de confiance apparemment dans les Dieux immortels, qui ont tant de fois sauvé la République des plus grands dangers. Ah! ce n'est ni par des vœux, ni par des prières de femmes qu'on obtient le secours des Dieux: c'est par la vigilance, par l'activité, par de sages mesures, qu'on s'assure en toute occasion le succès: quand on s'est une fois abandonné à la torpeur et à l'inaction, vainement on implore les Dieux; ils sont irrités et contraires. Du temps de nos ancêtres, pendant la guerre contre les Gaulois, T. Manlius Torquatus fit mettre à mort son propre fils, pour avoir, malgré la défense, combattu un ennemi, et ce jeune héros paya de sa tête un excès de courage. Et vous, lorsqu'il s'agit de prononcer sur les plus cruels des parricides, vous hésitez! Appa-

quid faciatis hostibus
 apprehensis intra mœnia ?
 Censeo misereamini
 (homines adolescentuli
 deliquere per ambitionem),
 atque etiam
 dimittatis armatos.
 Næ ista mansuetudo
 et misericordia,
 si illi ceperint arma,
 vertet vobis in miseriam.
 Scilicet res est aspera ;
 sed vos non timetis eam.
 Imo vero, maxume ;
 sed, inertia
 et mollitia animi,
 exspectantes alius alium,
 cunctamini :
 videlicet confisi
 Dis immortalibus,
 qui sæpè servavere
 hanc rœpublicam
 in maxumis periculis.
 Non votis, [bus
 neque suppliciis muliebri-
 auxilia Deorum parantur :
 vigilando, agendo,
 consulendo bene,
 omnia cedunt prospera :
 ubi tradideris te
 secordiæ atque ignaviæ,
 nequidquam
 implores Deos ;
 sunt irati infestique.
 Apud nostros majores
 Titus Manlius Torquatus,
 bello Gallico,
 jussit suum filium necari,
 quod is contra imperium
 pugnaverat in hostem,
 atque ille adolescens egre-
 dedit morte pœnas [gius
 fortitudinis immoderatæ :
 vos cunctamini,
 quid statuatis
 de parricidis
 crudelissumis !

cherchant ce que vous ferez d'ennemis
 pris au-dedans de *vos* murs ?
 Je suis-d'avis que vous *en* ayez-pitié
 (hommes tout-jeunes,
 ils ont failli par ambition),
 et même
 que vous *les* renvoyiez armés.
 Mais certes cette douceur
 et *cette* pitié,
 s'ils prennent les armes,
 tournera pour vous en misère.
 Sans-doute la chose est grave ;
 mais vous *peut-être* ne la craignez pas.
 Si-fait vraiment, *et* très-fort ;
 mais, par inactivité
 et par mollesse d'âme,
 vous attendant l'un l'autre,
 vous temporez :
 apparemment pleins-de-confiance
 en les Dieux immortels,
 qui souvent ont sauvé
 cette république
 dans les plus grands dangers.
 Ce n'est pas par des vœux,
 ni par des prières dignes-de-femmes
 que le secours des Dieux s'obtient :
 c'est en veillant, en agissant,
 en avisant sagement,
 que tout marche heureux (heureusement):
 dès que tu te seras livré
 au manque-de-cœur et à l'inertie,
 en vain
 tu implorerais les Dieux ;
 ils sont irrités et hostiles.
 Chez nos ancêtres
 Titus Manlius Torquatus,
 pendant la guerre contre-les-Gaulois,
 ordonna son fils être tué,
 parce que celui-ci contre *son* ordre
 avait combattu contre un ennemi,
 et ce jeune-homme hors-ligne
 donna par *sa* mort l'expiation
 de *son* courage immodéré :
 et vous, vous hésitez,
 vous demandant ce que vous statuerez
 sur les parricides
 les plus cruels !

tera eorum huic sceleri obstat. Verum parcite dignitati Lentuli, si ipse pudicitiae, si famæ suæ, si Dis aut hominibus unquam ullis pepercit; ignoscite Cethegi adolescentiæ, nisi iterum ¹ patriæ bellum fecit. Nam quid ego de Gabinio, Statilio, Cœpario loquar? quibus si quidquam unquam pensi fuisset, non ea consilia de republica habuissent. Postremo, P. C., si mehercule peccato locus esset, facile paterer vos ipsa re corrigi, quoniam verba contemnitis; sed undique circumventi sumus: Catilina cum exercitu faucibus urget; alii intra mœnia, in sinu urbis sunt hostes; neque parari neque consuli quidquam occulte potest: quo magis properandum. Quare ita ego censeo: quum nefario consilio sceleratorum civium respublica in maxuma pericula venerit, hique indicio T. Volturcii et legatorum Allo-

remment leur vie passée fait contrepoids à leur crime. Ah! respectez la dignité de Lentulus, si lui-même a jamais respecté sa pudeur ou son honneur, les Dieux ou les hommes! pardonnez à la jeunesse de Céthégus, si ce n'est la seconde fois qu'il s'arme contre sa patrie! Que dire de Gabinus, de Statilius, de Cœparius? s'ils eussent jamais rien respecté, auraient-ils conçu de pareils projets contre la République? En résumé, Pères Conserits, je le jure par Hercule, s'il y avait place pour la moindre faute, je souffrirais sans peine que l'événement lui-même vous donnât une leçon, puisque vous méprisez les remontrances; mais nous sommes environnés de toutes parts: Catilina et son armée nous serrent à la gorge; d'autres ennemis sont dans nos murs, au cœur même de notre ville; pas une disposition, pas une mesure ne peut se prendre secrètement: motif de plus pour nous hâter. Mon avis à moi est donc celui-ci: Attendu que, par le complot sacrilège de citoyens perdus, la République a encouru les plus graves périls; attendu que, par la déposition de T. Vulturcius et des dépu-

Videlicet
 cetera vita eorum
 obstat huic sceleri.
 Verum parcite
 dignitati Lentuli,
 si ipse unquam
 pepercit pudicitiae,
 si suae famae,
 si ullis Dis aut hominibus ;
 ignoscite
 adolescentiae Cethegi,
 nisi fecit iterum
 bellum patriae.
 Nam quid ego loquar
 de Gabinio,
 Statilio, Cœpario ?
 quibus si unquam fuisset
 quidquam pensi,
 non habuissent ea consilia
 de republica.
 Postremo,
 Patres Conscripti,
 si mehercule
 esset locus peccato,
 paterer facile
 vos corrigi re ipsa,
 quoniam contemnitis
 verba ;
 sed circumventi sumus
 undique :
 Catilina cum exercitu
 urget faucibus ;
 alii hostes
 sunt intra mœnia,
 in sinu urbis ;
 neque quidquam
 potest parari,
 neque consuli occulte :
 quo magis properandum.
 Quare ego censeo ita :
 quum consilio nefario
 civium sceleratorum
 respublica venerit
 in maxuma pericula,
 hique
 indicio Titi Volturcii
 et legatorum Allobrogum

Apparemment
 le reste de leur vie
 fait-contrepois à ce crime.
 Ah vraiment, épargnez
 la dignité de Lentulus,
 si lui-même jamais
 épargna sa propre pudeur,
 s'il épargna sa propre réputation,
 s'il épargna aucuns Dieux ou hommes ;
 pardonnez
 à la jeunesse de Céthégus,
 s'il n'a fait pour-la-seconde-fois
 la guerre à sa patrie.
 Car pourquoi parlerais-je
 de Gabinus,
 de Statilius, de Cœparius ?
 auxquels si jamais eût été [pule),
 quelque chose de pesé (le moindre scrupule),
 ils n'eussent pas eu ces projets
 au sujet de la république.
 Enfin,
 Pères Conscrits,
 si par-Hercule
 il y avait place pour une faute,
 je souffrirais facilement
 vous être corrigés par le fait même,
 puisque vous méprisez
 les paroles ;
 mais nous sommes entourés
 de toutes parts :
 Catilina avec une armée
 nous serre à la gorge ;
 d'autres ennemis
 sont dans nos murs,
 au sein de la ville ;
 et rien
 ne peut se préparer,
 ni se décider secrètement ;
 d'autant plus faut-il se hâter.
 Donc moi j'opine ainsi :
 puisque par le projet impie
 de citoyens scélérats
 la république est venue
 dans les plus grands périls,
 et que ces scélérats,
 par la dénonciation de Titus Vulturcius
 et des députés des Allobroges,

brogum convicti confessique sint cædem, incendia, alia fœda atque crudelia facinora in cives patriamque paravisse; de confessis, sicuti de manifestis rerum capitalium, more majorum supplicium sumendum. »

LIII. Postquam Cato assedit, consulares omnes itemque senatus magna pars sententiam ejus laudant, virtutem animi ad cœlum ferunt; alii alios increpantes timidos vocant; Cato magnus atque clarus habetur; senati decretum fit, sicuti ille censuerat. Sed mihi multa legenti, multa audienti, quæ populus Romanus domi militiæque, mari atque terra, præclara facinora fecit, forte lubuit attendere, quæ res maxume tanta negotia sustinisset. Sciebam sæpenumero parva manu cum magnis legionibus hostium contendisse; cognoveram parvis copiis bella gesta cum opulentis regibus; ad hoc, sæpe fortunæ violentiam toleravisse; facundia Græcos, gloria belli Gal-

tés des Allobroges, ces misérables ont été convaincus d'avoir organisé le meurtre, l'incendie, des infamies et des atrocités sans nombre contre les citoyens et la patrie, et qu'ils ont été forcés de tout avouer : qu'ils soient, sur leur aveu, traités en criminels pris sur le fait en matière capitale, et, suivant l'usage des ancêtres, punis du dernier supplice. »

LIII. Lorsque Caton se fut assis, tous les consulaires ainsi qu'une grande partie des sénateurs applaudirent à sa sentence, et portèrent jusqu'aux nues la fermeté de son courage : ils se reprochaient mutuellement leur faiblesse; Caton était proclamé grand et illustre : le sénat rendit son décret dans les termes mêmes de sa proposition. Pour moi, frappé de tout ce que je lissais, de tout ce que j'entendais rapporter des actes remarquables du peuple romain en paix comme en guerre, sur mer comme sur terre, le désir me prit de rechercher attentivement quelle avait été la principale base d'un si magnifique édifice. Je savais qu'en maintes rencontres les Romains avaient lutté avec une poignée d'hommes contre des légions considérables d'ennemis, qu'avec de faibles ressources ils avaient soutenu la guerre contre des rois puissants; je n'ignorais pas que d'ailleurs ils avaient souvent eu à subir les rigueurs de la fortune; que les Grecs leur avaient été supérieurs en éloquence, les Gaulois en gloire militaire; et plus

convicti confessique sint
paravisse cædem, incendia,
alia facinora
fœda atque crudelia
in cives patriamque ;
supplicium,
more majorum,
sumendum de confessis,
sicuti de manifestis
rerum capitalium. »

LIII. Postquam Cato
assedit,
omnes consulares
itemque
magna pars senatus
laudant sententiam ejus,
ferunt ad cœlum
virtutem animi ;
increpantes vocant timidos
alii alios ;
Cato habetur magnus
atque clarus ;
decretum senati fit,
sicuti ille censuerat.
Sed mihi legenti multa,
audienti multa
facinora præclara
quæ populus Romanus fecit
domi militiæque,
mari atque terra,
lubuit forte
attendere,
quæ res maxime
sustinisset tanta negotia.
Sciebam
contendisse sæpenumero
parva manu
cum magnis legionibus
hostium ;
cognoveram bella gesta
parvis copiis
cum regibus opulentis ;
ad hoc, toleravisse sæpe
violentiam fortunæ ;
Græcos facundia,
Gallos
gloria belli

ont été convaincus et ont avoué
avoir préparé le meurtre, les incendies,
et d'autres actes
affreux et cruels
contre les citoyens et la patrie ;
le supplice,
à la façon des ancêtres,
devoir être tiré d'eux qui ont avoué,
comme de gens pris-sur-le-fait
d'actes (de crimes) capitaux. »

LIII. Après que Caton
se fut assis,
tous les consulaires
et aussi
une grande partie du sénat
louent son avis,
portent jusqu'au ciel
l'énergie de son âme ;
se gourmandant ils s'appellent lâches
les uns les autres ;
Caton est tenu-pour grand
et illustre ;
un décret du sénat se fait,
comme il avait opiné.
Or à moi lisant nombreux,
entendant-raconter nombreux
les actes très-remarquables
que le peuple romain a faits
à l'intérieur et en guerre,
sur mer et sur terre,
la-fantaisie-vint par hasard
de tendre-mon-esprit-vers ceci,
quelle chose surtout
avait soutenu de si-grandes affaires.
Je savais
lui avoir lutté souvent
avec une petite troupe
avec (contre) de grandes légions
d'ennemis ;
je savais des guerres avoir été faites
avec de faibles ressources
avec (contre) des rois opulents ;
outre cela, lui avoir supporté souvent
la rigueur de la fortune ;
les Grecs par l'éloquence,
les Gaulois
par la gloire de la guerre

los ante Romanos fuisse : ac mihi multa agitantī constabat paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse, eoque factum uti divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret. Sed postquam luxu atque desidia civitas corrupta est, rursus respublica magnitudine sua imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat ; ac, veluti effeta parente, multis tempestatibus haud sane quisquam Romæ virtute magnus fuit. Sed memoria mea, ingenti virtutē, divorsi moribus fuere viri duo, M. Cato et C. Cæsar : quos, quoniam res obtulerat, silentio præterire non fuit consilium, quin utriusque naturam et mores, quantum ingenio possem, aperirem.

LIV. Igitur his genus¹, ætas², eloquentia, prope æqualia fuere ; magnitudo animi³ par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis atque munificentia magnus habebatur, integritate vitæ Cato. Ille mansuetudine et misericordia clarus factus ;

j'y réfléchis, plus il devint clair pour moi que le mérite hors ligne d'un petit nombre de citoyens avait tout fait, et qu'ainsi s'expliquait la supériorité de la pauvreté sur les richesses, du petit nombre sur la multitude. Plus tard, quand la mollesse et l'oisiveté eurent corrompu les citoyens, la République à son tour, par sa grandeur, avait paralysé l'effet des vices de ses généraux et de ses magistrats ; si bien qu'à diverses époques Rome, comme une mère épuisée, put ne pas produire un seul homme véritablement éminent. De mon temps toutefois il en a paru deux, de mérite également distingué, quoique d'inclinations toutes différentes, Caton et César ; et puisque mon sujet m'en a fourni l'occasion, loin de moi la pensée de les passer sous silence, et de ne pas faire connaître, autant qu'il est en moi, le caractère et les mœurs de chacun d'eux.

LIV. Ils étaient donc à peu près égaux en naissance, en âge, en éloquence ; même portée intellectuelle et morale, même gloire de part et d'autre, mais dans des genres différents. César était réputé grand par ses bienfaits et sa munificence ; Caton, par la pureté de sa vie. Celui-là se fit un nom par sa douceur et sa clémence ; celui-ci

fuisse ante Romanos :
 ac constabat mihi
 agitantia multa
 egregiam virtutem
 paucorum civium
 patravisse cuncta,
 eoque factum uti paupertas
 superaret divitias,
 paucitas multitudinem.
 Sed postquam civitas
 corrupta est luxu
 atque desidia,
 rursus respublica
 sua magnitudine
 sustentabat
 vitia imperatorum
 atque magistratum ;
 ac, veluti parente effeta,
 multis tempestatibus
 haud quisquam sane
 fuit Romæ magnus virtute.
 Sed mea memoria
 duo viri fuere
 ingenti virtute,
 divorsi moribus,
 Marcus Cato
 et Caius Cæsar :
 quos,
 quoniam res obtulerat,
 consilium non fuit
 præterire silentio,
 quin aperirem naturam
 et mores utriusque,
 quantum possem ingenio.

LIV. His igitur
 genus, ætas, eloquentia,
 fuere prope æqualia ;
 magnitudo animi par,
 item gloria,
 sed alia alii.
 Cæsar habebatur magnus
 beneficiis
 atque munificentia,
 Cato integritate vitæ.
 Ille factus clarus
 mansuetudine
 et misericordia ;

avoir été avant les Romains :
 et il était-constant pour moi
 qui remuais beaucoup de *pensées*
 l'insigne mérite
 de peu de citoyens
 avoir accompli tout,
 et par là *avoir été* fait que la pauvreté
 surpassât les richesses,
 le petit-nombre la multitude.
 Mais après que la cité
 eut été corrompue par la mollesse
 et par l'indolence,
 en retour la république
 par sa grandeur
 supportait *sans danger*
 les vices de *ses* généraux
 et de *ses* magistrats ;
 et, comme la mère étant épuisée,
 à de nombreuses époques
 nul absolument
 ne fut à Rome grand en mérite.
 Mais de ma mémoire (de mon temps)
 deux hommes existèrent
 d'un grand mérite,
 différents de mœurs,
 Marcus Caton
 et Caius César :
 lesquels,
 puisque l'occasion *les* avait offerts,
 intention ne fut pas à *moi*
 de passer sous silence,
 sans que je dévoilasse le caractère
 et les mœurs de l'un-et-l'autre,
 autant que je pourrais par *mon* talent.

LIV. A ceux-ci donc
 la naissance, l'âge, l'éloquence,
 furent presque semblables ;
 la grandeur de *leur* âme fut égale,
 et aussi *leur* gloire, [d'eux).
 mais autre à un autre (différente à chacun
 César était tenu-pour grand
 par *ses* bienfaits
 et *sa* munificence,
 Caton par la pureté de *sa* vie.
 Celui-là fut fait célèbre
 par *sa* douceur
 et *sa* compassion ;

huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar dando, sublevando, ignoscendo; Cato nihil largiundo¹ gloriam adeptus. In altero miseris perfugium, in altero malis perniciës : illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremo Cæsar in animum induxerat laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus², sua neglegere; nihil denegare, quod dono dignum esset; sibi magnum imperium, exercitum, novum bellum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maxime severitatis erat : non divitiis cum divite, neque factione cum factioso, sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentia certabat; esse quam videri bonus malebat : ita, quo minus gloriam petebat, eo magis sequebatur.

LV. Postquam, ut dixi, senatus in Catonis sententiam discessit, consul optimum factum ratus noctem quæ instabat antecapere, ne quid eo spatio novaretur, triumviros³ quæ sup-

duit à sa sévérité la considération dont il jouissait. César donnait, soulageait, pardonnait; Caton atteignit à la même gloire en n'accordant jamais rien. L'un était le refuge des malheureux, l'autre le fléau des méchants : on vantait l'indulgence du premier, l'inflexibilité du second. Enfin César était par système laborieux, vigilant, tout dévoué aux affaires de ses amis, insouciant des siennes propres; il ne refusait rien qui valût la peine d'être donné; il ambitionnait un grand pouvoir, une armée, une guerre nouvelle où son mérite pût briller avec éclat. Caton au contraire était par goût ami de la mesure, des convenances, et surtout de l'austérité; il ne rivalisait point de richesses avec le riche, d'intrigues avec l'intrigant, mais d'énergie avec l'homme actif, de réserve avec le modeste, de désintéressement avec l'intègre; il tenait plus à être vertueux qu'à le paraître; et ainsi, moins il courait après la gloire, plus elle s'attachait à ses pas.

LV. Dès que le sénat, comme je l'ai dit, eut voté la proposition de Caton, le consul, convaincu que le plus sage était de prévenir l'arrivée de la nuit de peur qu'il ne se tramât quelque chose de nouveau

huic severitas
addiderat dignitatem.
Cæsar adeptus gloriam
dando, sublevando,
ignoscendo;
Cato largiundo nihil.
In altero perfugium miseris,
in altero pernicios malis :
facilitas illius,
constantia hujus
laudabatur.
Postremo Cæsar
induxerat in animum
laborare, vigilare;
intentus negotiis amicorum
neglegere sua;
denegare nihil,
quod esset dignum dono;
exoptabat sibi
magnum imperium,
exercitum, bellum novum,
ubi virtus posset enitescere.
At studium modestiæ,
decoris,
sed maxime severitatis,
erat Catoni :
certabat,
non divitiis cum divite,
neque factione
cum factioso,
sed virtute cum strenuo,
pudore cum modesto,
abstinentia cum innocente;
malebat esse bonus
quam videri :
ita,
quo minus petebat gloriam,
eo magis sequebatur.

LV. Postquam, ut dixi,
senatus discessit
in sententiam Catonis,
consul,
ratus optimum factum
antecipere noctem
quæ instabat,
ne quid novaretur
eo spatio,

à celui-ci sa sévérité
avait donné de la considération.
César acquit la gloire
en donnant, en soulageant,
en pardonnant ;
Caton en n'accordant rien.
En l'un *était* un refuge aux malheureux,
en l'autre un fléau aux méchants :
l'indulgence de celui-là,
l'inflexibilité de celui-ci
était louée.
Enfin César
avait fait-entrer dans *son* esprit
de travailler, de veiller ;
appliqué aux affaires de *ses amis*,
de négliger les siennes ;
de *ne* refuser rien,
qui fût digne d'un don (d'être donné) ;
il désirait-ardemment pour lui-même
un grand commandement,
une armée, une guerre nouvelle,
où *son* mérite pût éclater.
Au contraire le goût de la réserve,
de la convenance,
mais surtout de l'austérité,
était à Caton :
il rivalisait,
non de richesses avec le riche,
ni d'intrigue
avec l'intrigant ,
mais d'énergie avec l'actif ,
de réserve avec le modeste,
de désintéressement avec l'intègre ;
il aimait-mieux être vertueux
que *le* paraître :
ainsi,
d'autant moins il allait à la gloire,
d'autant plus elle *le* suivait.

LV. Après que, comme j'ai dit,
le sénat eut passé
à l'avis de Caton,
le consul,
pensant le meilleur acte (parti)
être d'anticiper sur la nuit
qui approchait,
pour que rien ne fût innové
dans cet intervalle,

plicium postulabat parare jubet : ipse , dispositis præsiidiis , Lentulum in carcerem deducit ; idem fit ceteris per prætores. Est locus in carcere, quod Tullianum ¹ appellatur, ubi paululum ascenderis ad lævam, circiter duodecim pedes humi depressus : eum muniunt undique parietes, atque insuper camera lapideis fornicibus vincta ; sed incultu, tenebris, odore, fœda atque terribilis ejus facies est. In eum locum postquam demissus Lentulus, quibus præceptum erat, laqueo gulam fregere. Ita ille patricius, ex clarissima gente Corneliorum, qui consulare imperium Romæ habuerat, dignum moribus factisque suis exitum vitæ invenit. De Cethego, Statilio, Gabinio, Cœpario, eodem modo supplicium sumptum.

LVI. Dum ea Romæ geruntur, Catilina, ex omni copia quam et ipse adduxerat et Manlius habuerat, duas legiones instituit : cohortes, pro numero militum, complet² ; dein, ut quisque vo-

dans l'intervalle, donna ordre aux triumvirs de tout préparer pour le supplice : lui-même, après avoir disposé des gardes, conduit Lentulus en prison ; les préteurs y conduisent les autres condamnés. Il est dans la prison, en montant un peu sur la gauche, un endroit qu'on nomme le Tullien, enfoncé d'environ douze pieds dans le sol : cet endroit est de tous côtés entouré de murs épais, et surmonté d'une voûte formée d'arcs de pierre ; malpropre d'ailleurs, ténébreux, fétide, il est d'un aspect repoussant et terrible. C'est là que fut descendu Lentulus, et que les gens chargés de ce soin l'étranglèrent. Ainsi ce patricien, issu de la très-illustre famille des Cornélius, et qui lui-même avait été revêtu à Rome de la dignité consulaire, trouva une fin digne de ses mœurs et de sa vie. Céthégus, Statilius, Gabinius, Cœparius, périrent du même supplice.

LVI. Tandis que ces faits s'accomplissaient à Rome, Catilina, de toute la bande qu'il avait amenée lui-même et de celle qu'avait déjà Manlius, formait deux légions, proportionnant d'abord l'effectif des cohortes au nombre total des soldats ; puis, au fur et à mesure que des volontaires ou des complices arrivaient au camp, il les distribuait éga-

jubet triumviros parare
 quæ supplicium
 postulabat :
 ipse, præsiidiis dispositis,
 deducit Lentulum
 in carcerem ;
 idem fit ceteris
 per prætores.
 Est in carcere locus,
 quod appellatur
 Tullianum,
 ubi ascenderis paululum
 ad lævam,
 depressus humi
 circiter duodecim pedes :
 undique
 parietes muniunt eum,
 atque insuper camera
 vincta fornicibus lapideis ;
 sed facies ejus
 est fœda atque terribilis
 incultu, tenebris, odore.
 Postquam Lentulus
 demissus in eum locum,
 quibus præceptum erat
 fregere gulam laqueo.
 Ita ille patricius,
 ex clarissima gente
 Corneliorum,
 qui habuerat Romæ
 imperium consulare,
 invenit vitæ exitum
 dignum suis moribus
 factisque.
 Supplicium sumpsum
 eodem modo
 de Cethego, Statilio,
 Gabinio, Cœpario.

LVI. Catilina,
 dum ea geruntur Romæ,
 instituit duas legiones
 ex omni copia
 quam et ipse eduxerat,
 et Manlius habuerat :
 complet cohortes
 pro numero militum ;
 dein,

ordonne les triumvirs apprêter
 ce que le supplice
 exigeait :
 lui-même, des postes étant disposés,
 conduit Lentulus
 dans la prison ;
 la même chose est faite aux autres
 par *l'intermédiaire* des préteurs.
 Il est dans la prison un endroit,
 qui est appelé
 le Tullien,
 dès que tu auras monté un peu
 vers la gauche,
 enfoncé en terre
 environ de douze pieds :
 de tous côtés
 des murs fortifient lui,
 et en-dessus une voûte
 liée par des arcs de-pierre ;
 du reste l'aspect de lui
 est hideux et effroyable
 par la malpropreté, l'obscurité, l'odeur.
 Après que Lentulus
 eut été descendu dans cet endroit,
 ceux à qui cela avait été ordonné
 brisèrent son gosier avec un lacet.
 Ainsi ce patricien,
 de la très-illustre famille
 des Cornélius,
 qui avait eu à Rome
 le pouvoir consulaire,
 trouva à sa vie une issue (fin)
 digne de ses mœurs
 et de ses actes.

Le supplice fut tiré
 de la même manière
 de Céthégus, Statilius,
 Gabinius et Cœparius.

LVI. Catilina,
 tandis que ces faits se passent à Rome,
 compose deux légions
 de toute la multitude
 laquelle et lui-même avait emmenée,
 et Manlius avait eue (réunie) :
 il emplit (forme) ses cohortes
 d'après le nombre de ses soldats ;
 ensuite,

luntarius aut ex sociis in castra venit, æqualiter distribuerat, ac brevi spatio legiones numero hominum expleverat, quum initio non amplius duobus millibus habuisset. Sed ex omni copia circiter pars quarta erat militaribus armis¹ instructa; ceteri, ut quemque casus armaverat, sparos aut lanceas², alii præacutas sudes portabant. Sed postquam Antonius cum exercitu adventabat, Catilina per montes iter facere, ad urbem modo, modo in Galliam versus³ castra movere; hostibus occasionem pugnandi non dare. Sperabat propediem magnas copias se habiturum, si Romæ socii incepta patravissent. Interea servitia repudiabat, cujus⁴ initio ad eum magnæ copiæ concurrebant, opibus conjurationis fretus, simul alienum suis rationibus existumans videri causam civium cum servis fugitivis communicavisse.

LVII. Sed postquam in castra nuntius pervenit Romæ conjurationem patefactam, de Lentulo, Cethego, ceteris quos supra

lement dans chacune, et bientôt il eut atteint pour ses légions le chiffre voulu, bien qu'à l'origine il n'eût pas eu plus de deux mille hommes. Du reste, de toute cette multitude, le quart environ était équipé militairement; les autres, armés au hasard, ne portaient que de mauvais petits dards, des lances, ou des pieux aiguisés. Cependant, à l'approche d'Antonius avec son armée, Catilina de se mettre en marche à travers les montagnes; de porter son camp tantôt vers la ville, tantôt du côté de la Gaule; de n'offrir à l'ennemi aucune occasion de combattre. Il espérait avoir au premier jour des forces considérables, dès qu'à Rome ses complices auraient mis à exécution le plan convenu; en attendant, il refusait les esclaves qui tout d'abord étaient accourus à lui en grand nombre: plein de confiance dans les ressources de la conjuration, il croyait d'ailleurs nuire à ses intérêts, s'il paraissait associer des esclaves fugitifs à la défense d'une cause qui intéressait des citoyens.

LVII. Lorsqu'enfin la nouvelle parvint au camp que la conjuration avait été découverte à Rome, et que Lentulus, Céthégus, et

ut quisque venerat in castra
 voluntarius aut ex sociis,
 distribuere æqualiter,
 ac brevi spatio
 expleverat legiones
 numero hominum,
 quum non habuisset initio
 amplius duobus millibus.
 Sed ex omni copia
 quarta pars circiter
 instructa erat
 armis militaribus ;
 ceteri , [que,
 ut casus armaverat quem
 portabant sparos
 aut lanceas ,
 alii sudes præcutas.
 Sed postquam Antonius
 adventabat cum exercitu,
 Catilina facere iter
 per montes,
 movere castra
 modo ad urbem,
 modo versus in Galliam ;
 non dare hostibus
 occasionem pugnandi.
 Sperabat se propediem
 habiturum magnas copias,
 si socii Romæ
 patravissent incepta.
 Interea
 repudiabat servitia,
 cujus magnæ copię
 concurrebant ad eum
 initio,
 fretus
 opibus conjurationis,
 simul existumans
 alienum suis rationibus
 videri communicavisse
 cum servis fugitivis
 causam civium.

LVII. Sed postquam
 nuntius pervenit in castra,
 conjurationem
 patefactam Romæ,
 supplicium sumptum

à mesure que chacun était venu au camp
 soit comme volontaire soit des complices,
 il les avait distribués également,
 et en un court espace de temps
 il avait complété ses légions
 par le nombre voulu d'hommes,
 quoiqu'il n'eût pas eu à l'origine
 plus de deux milliers d'hommes.
 Mais de toute cette multitude
 la quatrième partie environ
 était fournie
 d'armes de-guerre ;
 tous-les-autres,
 selon que le hasard avait armé chacun,
 portaient de petits-dards
 ou des lances,
 d'autres des pieux aiguisés-au-bout.
 Mais depuis qu'Antonius
 approchait avec son armée,
 Catilina de faire route
 à travers les montagnes
 de mouvoir son camp
 tantôt vers la ville,
 tantôt du côté de vers la Gaule ;
 de ne pas donner aux ennemis
 l'occasion de combattre.
 Il espérait lui-même à-un-jour-prochain
 devoir avoir de grandes forces,
 si (quand) ses complices à Rome
 auraient consommé leurs entreprises.
 En-attendant
 il refusait les esclaves,
 dont de grandes quantités
 accouraient à lui
 au commencement,
 s'appuyant (comptant)
 sur les ressources de la conjuration,
 et en même temps pensant
 être contraire à ses intérêts
 de paraître avoir mis-en-commun
 avec des esclaves fugitifs
 la cause de citoyens.

LVII. Mais après que
 la nouvelle fut parvenue au camp,
 la conjuration
 avoir été découverte à Rome,
 le supplice avoir été tiré

memoravi, supplicium sumptum; plerique, quos ad bellum spes rapinarum aut novarum rerum studium illexerat, diabantur: reliquos Catilina per montes asperos magnis itineribus in agrum Pistoriensem ¹ abducit; eo consilio, uti per tramites occulte profugeret in Galliam ². At Q. Metellus Celer cum tribus legionibus in agro Piceno præsidebat, ex difficultate rerum eadem illa existumans Catilinam agitare. Igitur ubi iter ejus ex perfugis cognovit, castra propere movet, ac sub ipsis radicibus montium consedit, qua illi descensus erat. Neque tamen Antonius procul aberat; utpote qui magno exercitu, locis æquioribus, expeditos in fugam sequeretur. Sed Catilina postquam videt montibus atque copiis hostium sese clausum, in urbes adversas, neque fugæ neque præsidii ullam spem, optimum factum ratus in tali re fortunam belli tentare, statuit cum An-

les autres dont j'ai parlé plus haut, avaient été mis à mort, la plupart de ceux qu'avait attirés à la guerre l'espoir du butin ou l'amour des révolutions désertèrent de tous côtés; Catilina entraîna le reste à grandes journées à travers des hauteurs escarpées jusqu'au territoire de Pistorium, dans le dessein de s'enfuir secrètement en Gaule par des chemins détournés. Cependant Q. Métellus Céler était en surveillance avec trois légions dans le Picénum, présumant bien, d'après les difficultés de la position, que tels étaient en effet les desseins de Catilina. A peine donc a-t-il appris sa marche par des transfuges, qu'il lève son camp en toute hâte et va s'établir au pied même des montagnes par où devait nécessairement descendre Catilina. Antonius de son côté n'était pas éloigné: à la tête d'une forte armée, il serrait de près, sur un terrain plus uni, des fuyards dont rien pourtant n'entravait la course. Catilina, voyant qu'il était enfermé par les montagnes et par les troupes ennemies, qu'à Rome les affaires allaient mal, qu'en un mot il ne lui restait plus d'espoir ni de s'échapper ni d'être secouru, jugea qu'en pareil cas le meilleur parti était de tenter la fortune de la guerre, et résolut d'en venir le

de Lentulo, Cethego,
 ceteris
 quos memoravi supra ;
 plerique dilabuntur,
 quos spes rapinarum
 aut studium
 rerum novarum
 illexerat ad bellum :
 Catilina abducit reliquos
 magnis itineribus
 per montes asperos
 in agrum Pistoriensem,
 eo consilio,
 uti profugeret in Galliam
 occulte per tramites.
 At Quintus Metellus Celer
 præsidebat in agro Piceno,
 existumans
 ex difficultate rerum
 Catilinam
 agitare illa eadem.
 Igitur ubi ex perfugis
 cognovit iter ejus,
 movet castra propere,
 ac consedit
 sub radicibus ipsis
 montium,
 qua descensus
 erat illi.
 Et tamen Antonius
 non aberat procul,
 utpote qui
 sequeretur magno exercitu,
 locis æquioribus,
 expeditos in fugam.
 Sed Catilina,
 postquam videt
 sese clausum montibus
 atque copiis hostium,
 res adversas in urbe,
 neque ullam spem fugæ
 neque præsidii,
 ratus optimum factum
 in tali re
 tentare fortunam belli,
 statuit configere
 quamprimum

de Lentulus, de Céthégus,
 des autres
 que j'ai rappelés ci-dessus ;
 la plupart s'écoulent (se retirent),
 lesquels l'espoir des rapines
 ou le goût
 d'un état-de-choses nouveau
 avait attirés vers la guerre :
 Catilina emmène ceux-qui-restent
 à grandes marches
 à travers des montagnes rudes
 sur le territoire de-Pistorium,
 dans cette intention,
 qu'il s'enfuit en Gaule
 en secret par des sentiers-de-traverse.
 Mais Quintus Métellus Céler
 surveillait sur le territoire du-Picénum,
 conjecturant
 d'après la difficulté des circonstances
 Catilina
 agiter *en esprit* ces mêmes projets.
 Donc dès que par des transfuges
 il apprit sa marche, [hâte,
 il fait-avancer son camp (son armée) à la
 et s'établit
 à la racine (au pied) même
 des monts,
 par où descente *forcée*
 était à lui (à Catilina).
 Et du reste Antonius
 n'était-pas-absent loin,
 comme *un homme* (en homme) qui
 suivait avec une grande armée, *il est vrai,*
 mais par des lieux plus unis,
 des hommes sans-embarras pour la fuite.
 Mais Catilina,
 quand il voit
 lui-même enfermé par les montagnes
 et par les troupes des ennemis,
 des événements contraires dans la ville,
 et aucun espoir de fuite
 ni de secours,
 convaincu *que* le meilleur acte (parti)
 en pareille circonstance
 était de tenter la fortune de la guerre,
 résout de combattre
 au plus tôt

tonio quamprimum configere. Itaque, concione advocata, hujuscemodi orationem habuit :

LVIII. « Compertum ego habeo, milites, verba virtutem non addere, neque ex ignavo strenuum, neque fortem ex timido¹ exercitum oratione imperatoris fieri : quanta cujusque animo audacia natura aut moribus inest, tanta in bello patere solet : quem neque gloria neque pericula excitant, nequidquam hortere ; timor animi auribus officit. Sed ego vos, quo pauca monebam, advocavi ; simul uti causam consilii² aperirem. Scitis equidem, milites, secordia atque ignavia Lentuli quantam ipsi cladem nobisque attulerit ; quoque modo, dum ex urbe præsidia opperior, in Galliam proficisci nequiverim³. Nunc vero quo in loco res nostræ sint, juxta mecum omnes intellegitis : exercitus hostium duo, unus ab urbe⁴, alter a Gallia, obstant ; diutius in his locis esse, si maxime animus ferat, frumenti atque aliarum rerum egestas prohibet ; quocumque ire placet, ferro iter

plus tôt possible aux mains avec Antonius. En conséquence il réunit ses hommes, et les harangua à peu près de la manière suivante :

LVIII. « Je sais, soldats, que les paroles ne donnent pas le courage, et que jamais discours d'un général à son armée n'y changea l'indolence en énergie, la lâcheté en bravoure. Nul ne déploie guère dans le combat que ce que la nature ou l'habitude a mis d'intrépidité dans son âme : celui que n'excitent ni la gloire ni les périls, en vain vous l'exhorteriez : le sentiment de la peur lui ferme les oreilles. Quant à vous, je vous ai convoqués pour vous donner quelques avis, et en même temps pour vous faire connaître la cause de ma résolution. Vous savez sans doute, soldats, combien le manque d'énergie et la mollesse de Lentulus ont été funestes et à lui-même et à nous, et comment, tandis que j'attendais de la ville des renforts, j'ai perdu les moyens de partir pour la Gaule. Vous voyez tous aussi clairement que moi quelle est aujourd'hui la situation de nos affaires : deux armées ennemies nous arrêtent, l'une du côté de la ville, l'autre du côté de la Gaule ; un plus long séjour dans ces lieux, en eussions-nous le plus vif désir, nous est impossible faute de blé et de bien d'autres choses encore ; quelque part que nous voulions di-

cum Antonio.

Itaque, concione advocata,
habuit orationem
hujuscemodi :

LVIII. « Ego, milites,
habeo compertum
verba non addere virtutem,
et exercitum non fieri
oratione imperatoris
strenuum ex ignavo,
neque fortem ex timido :
quanta audacia
inest animo cujusque
natura aut moribus,
tanta

solet patere in bello :
quem neque gloria
neque pericula excitant,
nequidquam hortere ;
timor animi officit auribus.
Sed ego advocavi vos,
quo monerem pauca ;
simul uti aperirem
causam consilii.

Scitis equidem, milites,
quantam cladem [tuli
secordia atque ignavia Len-
attulerit ipsi nobisque ;
quoque modo,
dum opperior præsidia
ex urbe,
nequiverim proficisci
in Galliam.

In quo vero loco
nostræ res sint nunc,
omnes intellegitis
juxta mecum :
duo exercitus hostium
obstant,
unus ab urbe,
alter a Gallia ;
egestas frumenti
atque aliarum rerum
prohibet esse diutius
in his locis,
si animus ferat maxumè ;
quocumque placet ire,

avec Antonius.

Et ainsi, une assemblée étant convoquée,
il tint un discours
de cette sorte :

LVIII. « Moi, soldats,
je tiens *pour* bien-prouvé,
des paroles ne pas donner le courage,
et une armée ne pas devenir
par le discours de *son* général
active de molle,
ni brave de lâche :
aussi-grande une intrépidité
est-inhérente à l'âme de chacun
par *sa* nature ou par *ses* habitudes,
aussi-grande

elle a-coutume de se révéler à la guerre :
celui que ni la gloire
ni les dangers n'excitent,
vainement tu l'exhorterais ;
la crainte de *son* âme bouche *ses* oreilles.
Mais moi je vous ai convoqués,
pour que je *vous* avertisse un peu ;
et aussi pour que je *vous* découvre
la cause de *ma* résolution.

Vous savez assurément, soldats,
quel-grand désastre [tulus
le manque-de-cœur et l'inactivité de Len-
a apporté à lui-même et à nous ;
et de quelle manière,
tandis que j'attends des renforts
de la ville,
je n'ai-pas-pu partir
pour la Gaule.

Or dans quelle situation
nos affaires sont en ce moment,
tous vous *le* comprenez
également avec (aussi bien que) moi :
deux armées d'ennemis
nous font-obstacle,
l'une du côté de la ville,
l'autre du côté de la Gaule,
le manque de froment
et d'autres choses *encore*
nous empêche d'être plus longtemps
dans ces lieux-ci,
quand *notre* idée *nous* y porterait le plus ;
partout-où il *nous* plaît d'aller,

aperiundum est. Quapropter vos moneo uti forti atque parato animo sitis, et, quum prælium inibitis, memineritis vos divitias, decus, gloriam, præterea libertatem atque patriam in dextris portare. Si vincimus, omnia tuta erunt: commeatus abunde, coloniæ atque municipia patebunt. Sin metu cesserimus, eadem illa advorsa fiunt: neque locus neque amicus quisquam teget, quem arma non texerint. Præterea, milites, non eadem nobis et illis necessitudo impendet: nos pro patria, pro libertate, pro vita certamus; illis supervacaneum est pugnare pro potentia paucorum: quo audacius aggredimini, memores pristinæ virtutis. Licuit nobis cum summa turpitudine in exilio ætatem agere: potuistis nonnulli Romæ, amissis bonis, alienas opes exspectare. Quia illa fœda atque intoleranda viris videbantur, hæc sequi decrevistis: si hæc relinquere voltis, audacia opus est; nemo, nisi victor, pace bellum mutavit. Nam in fuga salutem sperare,

riger nos pas, c'est avec le fer qu'il faut nous ouvrir une route. Je vous engage donc à vous armer de courage et de résolution et à vous rappeler, au moment d'engager l'action, que vous portez dans vos mains la fortune, l'honneur, la gloire, que dis-je? la liberté et la patrie! Si nous sommes vainqueurs, tout est sûr pour nous: les vivres abonderont, les colonies et les municipes s'ouvriront devant nous. Si au contraire nous cédon lâchement, tout nous devient contraire: pas un asile, pas un ami ne protégera celui que n'auront point protégé ses armes. D'ailleurs, soldats, la nécessité qui pèse sur nous ne pèse pas également sur eux: nous, nous combattons pour la patrie, pour la liberté, pour la vie; eux, quel intérêt ont-ils à combattre pour la puissance d'un petit nombre de privilégiés? motif de plus pour que vous les attaquiez avec vigueur, fidèles à votre ancienne vaillance. Il dépendait de nous de traîner dans l'exil une vie chargée d'opprobre; vous pouviez, quelques-uns du moins, après la perte de vos biens, attendre à Rome même des ressources étrangères: c'est parce qu'un tel sort vous a paru honteux, intolérable pour des hommes de cœur, que vous avez résolu de recourir aux armes. Ces armes, si vous voulez les déposer aujourd'hui, vous avez besoin d'audace: au vainqueur seul, il appartient d'échanger la guerre contre la paix. Quant à attendre son salut de la fuite, après qu'on a détourné de l'en-

iter est aperiendum ferro.
 Quapropter moneo vos
 uti sitis animo forti
 atque parato,
 et, quum inibitis prælium,
 memineritis
 vos portare in dextris
 divitias, decus, gloriam,
 præterea
 libertatem atque patriam.
 Si vincimus,
 omnia erunt tuta :
 commeatus abunde,
 coloniæ atque municipia
 patebunt.
 Sin cesserimus metu,
 illa eadem fiunt adversa :
 neque quisquam locus
 neque amicus teget
 quem arma non texerint.
 Præterea, milites,
 eadem necessitudo
 non impendet nobis
 et illis :
 nos certamus pro patria,
 pro libertate, pro vita ;
 illis est supervacaneum
 pugnare
 pro potentia paucorum :
 quo aggredimini audacius,
 memores pristinæ virtutis.
 Licuit nobis
 agere ætatem in exilio
 cum summa turpitudine :
 potuistis nonnulli,
 bonis amissis,
 exspectare Romæ
 opes alienas.
 Quia illa videbantur fœda
 atque intoleranda viris,
 decrevistis sequi hæc :
 si voltis relinquere hæc,
 est opus audacia ;
 nemo, nisi victor,
 mutavit bellum pace.
 Nam sperare salutem
 in fuga,

la route est à-ouvrir avec le fer.
C'est pourquoi je vous avertis
 que vous soyez d'une âme brave
 et préparée à tout,
 et *que*, quand vous engagerez le combat,
 vous vous rappeliez
 vous porter dans vos *mains* droites
 richesses, honneur, gloire,
 et outre-cela
 liberté et patrie.
 Si nous sommes-vainqueurs,
 tout sera sûr :
 les vivres *nous seront* en-abondance,
 les colonies et les municipales
 s'ouvriront *pour nous*.
 Mais-si nous avons cédé par crainte,
 ces mêmes choses deviennent contraires :
 ni aucun lieu
 ni *aucun* ami ne protégera
celui que *ses* armes n'auront pas protégé.
 Outre-cela, soldats,
 une même nécessité
 ne pèse-pas-sur nous
 et sur eux :
 nous, nous combattons pour la patrie,
 pour la liberté, pour la vie ;
 à eux il est superflu
 de combattre
 pour la puissance de quelques-uns :
 attaquez *donc* d'autant plus hardiment,
 vous-souvenant de *votre* ancienne valeur.
 Il fut-permis à nous
 de passer *notre* vie en exil
 avec une suprême ignominie :
 vous avez pu, quelques-uns *du moins*,
 vos biens étant perdus,
 attendre à Rome *même*
 des ressources étrangères. [teux
 Comme ces *destins*-là vous semblaient hon-
 et insupportables à des hommes-de-cœur,
 vous avez résolu de suivre ceux-ci :
 si vous voulez quitter à *présent* ceux-ci,
 il est besoin d'intrépidité ;
 nul, si ce n'est vainqueur,
 n'échangea la guerre pour la paix.
 Car espérer le salut
 dans la fuite,

quum arma, quis corpus tegitur, ab hostibus averteris, ea vero dementia est: semper in prælio his maxumum est periculum, qui maxume timent; audacia pro mouro habetur. Quum vos considero, milites, et quum facta vestra æstumo, magna me spes victoriæ tenet: animus, ætas, virtus vestra hortantur: præterea necessitudo, quæ etiam timidus fortes facit. Nam! multitudo hostium ne circumvenire queat, prohibent angustia loci. Quod si virtuti vestræ fortuna inviderit, cavete inulti animam amittatis; neu capti potius sicuti pecora trucidemini, quam virorum more pugnantem cruentam atque luctuosam victoriam hostibus relinquatis. »

LIX. Hæc ubi dixit, paululum commoratus, signa canere jubet, atque instructos ordines in locum æquum deducit; dein, remotis omnium equis, quo militibus exæquato periculo animus amplior esset, ipse pedes exercitum pro loco atque copiis instruit². Nam, uti planities erat inter sinistros montes,

nemi les armes destinées à protéger le corps, c'est pure folie : dans tout combat, le plus grand danger est pour celui qui craint le plus ; l'audace tient lieu de rempart. Quand je vous considère, soldats, et que j'apprécie votre passé, je me sens rempli de l'espoir de vaincre : votre ardeur, votre âge, votre valeur m'encouragent ; sans parler de la nécessité, qui convertit en braves même les plus lâches. Ne vous alarmez point de la multitude des ennemis : ils ne peuvent nous entourer dans un endroit si resserré. Que si pourtant la fortune devait se montrer jalouse de votre courage, songez à ne pas périr sans vengeance ; à ne pas vous laisser prendre et massacrer comme de vils troupeaux, quand vous pouvez combattre en hommes, et n'abandonner à l'ennemi qu'une victoire payée de bien du sang et de bien des larmes ! »

LIX. Ce discours achevé, après un intervalle de quelques instants, il fait sonner la marche et descend sur un plateau à la tête de ses lignes en bon ordre : là, il retire tous les chevaux, pour augmenter l'ardeur des soldats par l'égalité du péril, et, à pied lui-même, forme son armée en bataille d'après les convenances du terrain et de nombre. Le plateau s'étendait entre des montagnes à gauche et

quum averteris ab hostibus
arma, quis corpus tegitur,
ea vero est dementia :

semper in proelio [his
maximum periculum est
qui timent maxime ;
audacia habetur pro muro.

Quum considero vos ,
milites, [ta,

et quum æstumo vestra fac-
magna spes victoriæ
tenet me :

animus, ætas, virtus vestra
hortantur ;

præterea necessitudo,
quæ facit fortes
etiam timidos.

Nam angustiae loci
prohibent

ne multitudo hostium
queat circumvenire.

Quod si fortuna
invidere vestræ virtuti ,
cavete

amittatis animam inulti ,
neu capti trucidemini
sicuti pecora,

potius quam relinquantis
hostibus ,

pugnantes more virorum,
victoriam cruentam
atque luctuosam. »

LIX. Ubi dixit hæc,
commoratus paululum,
jubet canere signa ,
atque deducit
in locum æquum
ordines instructos ;
dein,

equis omnium remotis,
quo animus amplior
esset militibus ,
periculo exæquato,
ipse pedes

instruit exercitum pro loco
atque copiis.

Nam, uti planities

quand tu auras détourné des ennemis
les armes, par lesquelles le corps est protégé-
celle-là (cela) vraiment est folie : [gé,

toujours dans un combat
le plus grand péril est pour ceux
qui craignent le plus ; [part.

L'audace est eue en guise de (sert de) rem-
Quand je vous considère ,

soldats ,
et quand j'apprécie vos actes passés,

un grand espoir de victoire
me tient :

l'ardeur, l'âge, la valeur de-vous
m'encouragent ;

et outre-cela la nécessité,
qui rend courageux

même les craintifs.

Car le resserrement du lieu
empêche

que le grand-nombre des ennemis
ne puisse nous enfermer-tout-autour.

Que si pourtant la fortune
porte-envie à votre valeur,

prenez-garde

que vous ne perdiez la vie non-vengés ;
ou que pris vous ne soyez égorgés

comme du bétail,

plutôt que vous ne laissiez

aux ennemis, [cœur,
en combattant à la façon d'hommes-de-

une victoire sanglante

et douloureuse. »

LIX. Dès qu'il a dit ces mots,
ayant tardé un peu,

il ordonne de sonner le signal,
et fait-descendre

en lieu plat

ses lignes rangées en bon ordre ;

puis,

les chevaux de tous étant retirés,

pour qu'une ardeur plus grande
fût aux soldats,

le danger étant rendu-égal pour tous,
lui-même à-pied

disposé son armée en raison du lieu
et de ses forces (du nombre)

Car, comme un plateau

et ab dextera rupes aspera, octo cohortes in fronte constituit, reliqua signa in subsidio arctius¹ collocat. Ab his centuriones omnes lectos et evocatos², præterea ex gregariis militibus optimum quemque armatum³ in primam aciem subducit. C. Manlium in dextera, Fæsulanum quemdam⁴ in sinistra parte curare jubet; ipse cum libertis et colonis⁵ propter aquilam adsistit, quam bello Cimbrico⁶ C. Marius in exercitu habuisse dicebatur. At ex altera parte C. Antonius, pedibus æger⁷, quod prælio adesse nequibat, M. Petreio⁸ legato exercitum permittit. Ille cohortes veteranas, quas tumulti⁹ causa conscripserat, in fronte; post eas, ceterum exercitum in subsidiis locat: ipse, equo circumiens, unumquemque nominans appellat, hortatur, rogat, uti meminerint se contra latrones inermos¹⁰ pro patria, pro liberis, pro aris atque focis suis cernere¹¹. Homo militaris, quod amplius annos triginta tribunus, aut præfectus,

une roche impraticable à droite : il place en tête huit cohortes, et dispose le reste en colonnes serrées sous forme de réserve. Puis il choisit dans les rangs et appelle à lui tous les centurions, ainsi que les plus éprouvés des simples soldats régulièrement armés, et les fait passer sur la première ligne. A C. Manlius il confie le soin de la droite; à un obscur officier de Fésules, celui de la gauche; lui-même, avec ses affranchis et les gens de ses terres, se tient auprès de l'aigle, la même, disait-on, sous les auspices de laquelle l'armée de C. Marius avait combattu les Cimbres. De l'autre côté, C. Antonius, qu'une attaque de goutte empêchait d'assister en personne à l'action, remet le commandement de ses troupes au lieutenant M. Pétréius. Celui-ci place en tête les cohortes de vétérans qu'il a levées à l'occasion de la sédition; derrière elles, le reste de l'armée en corps de réserve; lui-même parcourt les rangs à cheval, s'adresse à chacun par son nom, les exhorte, les conjure de ne point oublier qu'ils ont en face d'eux des brigands sans armes, qu'ils combattent pour leur patrie, pour leurs enfants, pour leurs autels et leurs foyers. Guerrier consommé, après plus de trente années passées dans

erat inter montes sinistros,
et ab dextera rupes aspera,
constituit in fronte
octo cohortes,
collocat reliqua signa
arctius in subsidio.

Ab his
subducit in primam aciem
omnes centuriones
lectos et evocatos,
præterea
ex gregariis militibus
quemque optimum
armatum.

Jubet Caium Manlium
curare in parte dextera,
quemdam Fæsulanum
in sinistra ;
ipse cum libertis et colonis
adsistit propter aquilam,
quam Caius Marius
dicebatur habuisse
in exercitu bello Cimbrico.

At ex altera parte
Caius Antonius,
æger pedibus,
quod nequibat
adesse prælio,
permittit exercitum
Marco Petreio legato.
Ille locat in fronte
cohortes veteranas,
quas conscripserat
causa tumulti,
post eas ceterum exercitum
in subsidiis :

ipse, circumiens equo,
appellat nominans,
hortatur,
rogat unumquemque,
uti meminerint se cernere
pro patria, pro liberis,
pro suis aris atque focis,
contra latrones inermos.
Homo militaris,
quod fuerat
amplius triginta annos

était entre des montagnes à-gauche,
et qu'à droite était une roche rude,
il place sur le front
huit cohortes,
et établit le reste des enseignes (cohortes)
d'une-manière-serrée en un corps-de-ré-
De celles-ci [serve.
il retire pour sa première ligne
tous les centurions
choisis et appelés-hors des rangs,
et outre-cela
d'entre les simples soldats
chaque soldat le plus brave
régulièrement armé.

Il ordonne Caius Manlius
veiller-à tout à la partie droite,
un certain homme de-Fésules
à la gauche ; [miers
lui-même avec ses affranchis et ses fer-
se tient auprès de l'aigle,
laquelle Caius Marius
était dit avoir eue

dans son armée à la guerre des-Cimbres.
Cependant de l'autre côté
Caius Antonius,
malade des pieds (de la goutte),
comme il ne-pouvait
assister au combat,
confie son armée
à Marcus Pétréius son lieutenant.
Celui-ci place sur le front
les cohortes des-vétérans,
qu'il avait enrôlées
à cause du mouvement-séditieux,
et derrière elles le reste-de l'armée
en des corps-de-réserve :

lui-même, circulant à cheval,
apostrophe en le nommant,
exhorte,
conjure chacun,
pour qu'ils se rappellent eux combattre
pour leur patrie, pour leurs enfants,
pour leurs autels et leurs foyers,
contre des brigands non-armés.
Homme consommé-dans-l'art-militaire,
parce qu'il avait été
pendant plus de trente ans

aut legatus, aut prætor¹ cum magna gloria fuerat, plerosque ipsos factaque eorum fortia noverat; ea commemorando militum animos accendebat.

LX. Sed ubi, rebus omnibus exploratis, Petreius tuba signum dat, cohortes paulatim incedere jubet, idem facit hostium exercitus. Postquam eo ventum, unde a ferentariis prælium committi posset, maximo clamore cum infestis signis concurrunt : pila omittunt ; gladiis res geritur. Veterani, pristinae virtutis memores, cominus acriter instare ; illi haud timidi resistunt : maxuma vi certatur. Interea Catilina cum expeditis in prima acie versari, laborantibus succurrere, integros pro sauciis arcessere, omnia providere, multum ipse pugnare, sæpe hostem ferire : strenui militis et boni imperatoris officia simul exsequebatur. Petreius ubi videt Catilinam, contra ac ratus erat, magna vi tendere, cohortem prætoriam² in medios

les camps de la manière la plus glorieuse, en qualité de tribun, de préfet, de lieutenant. ou de préteur, il connaissait la plupart d'entre eux et les actions d'éclat de chacun, et en évoquant ces souvenirs il enflammait les cœurs des soldats.

LX. Toutes les mesures prises, Pétréius fait sonner la charge, et commande aux cohortes de s'avancer peu à peu ; l'armée des ennemis en fait autant. Dès qu'on s'est assez rapproché pour permettre aux gens de trait de commencer le combat, les deux partis s'élancent avec fureur, enseignes déployées, en jetant de grands cris : les javelots sont abandonnés, l'affaire s'engage à l'épée. Les vétérans, fidèles à leur ancienne bravoure, serrent vivement de près leurs adversaires ; ceux-ci résistent avec intrépidité : la lutte est des plus acharnées. Catilina avec ses troupes légères est sans cesse au premier rang, soutient ceux qui plient, remplace les blessés par des soldats frais, pourvoit à tout, combat lui-même souvent et terrasse bon nombre d'ennemis, remplissant tout ensemble les devoirs de brave soldat et de bon général. Quand Pétréius s'aperçoit que Catilina, contre son attente, lui oppose de vigoureux efforts, il lance la cohorte préto-rienne au milieu des ennemis, met le désordre dans leurs lignes, les

cum magna gloria
tribunus, aut præfectus,
aut legatus, aut prætor,
noverat plerosque ipsos
factaque fortia eorum ;
commemorando ea
accendebat
animos militum.

LX. Sed ubi,
omnibus rebus exploratis,
Petreius dat signum tuba,
jubet

cohortes incedere paulatim,
exercitus hostium
facit idem.

Postquam ventum eo,
unde prælium
posset committi
a ferentariis,
concurrunt
maximo clamore
cum signis infestis :
omittunt pila ;
res geritur gladiis.

Veterani,
memores pristinae virtutis,
instare cominus acriter ;
illi resistunt haud timidi :
certatur maxuma vi.

Interea Catilina
cum expeditis
versari in prima acie,
succurrere laborantibus,
arcessere integros
pro sauciis,
providere omnia,
ipse pugnare multum,
ferire sæpe hostem :
exsequebatur simul officia
strenui militis
et boni imperatoris.

Petreius,
ubi videt Catilinam,
contra ac ratus erat,
tendere magna vi,
inducit in medios hostes
cohortem prætoriam,

avec une grande gloire
tribun, ou préfet,
ou lieutenant, ou préteur,
il *les* connaissait presque-tous eux-mêmes
et *aussi* leurs traits de-courage ;
en rappelant ces *traits*
il enflammait
les âmes des soldats.

LX. Mais dès que,
toutes choses étant explorées,
Pétréius donne le signal avec la trompette,
et ordonne

ses cohortes s'avancer peu-à-peu,
l'armée des ennemis
fait la même chose.

Lorsqu'on fut venu là,
d'où le combat

pût être engagé
par les gens-de-trait,
ils s'élancent

avec un très-grand cri
avec *leurs* enseignes ennemies :
ils laissent-de-côté les javelots ;
l'affaire se passe avec les épées.

Les vétérans,
se-souvenant de *leur* ancienne valeur,
de serrer *les ennemis* de près vivement ;
ceux-là résistent non *en* lâches :
il est combattu avec très-grande violence.

Cependant Catilina
avec *ses* soldats-légers
de s'agiter au premier rang,
de courir-en-aide à *ceux* qui plient,
d'*en* faire-venir de non-blessés
à la place des blessés,
de pourvoir à tout,
lui-même de combattre beaucoup,
de frapper souvent un ennemi :
il exécutait à la fois les devoirs
de brave soldat
et de bon général.

Pétréius,
dès qu'il voit Catilina,
contrairement-à *ce* qu'il avait pensé,
lutter avec une grande vigueur,
fait-pénétrer au milieu-des ennemis
la cohorte prétorienne,

hostes inducit, eos perturbatos atque alios alibi resistentes interficit; deinde utrinque ex lateribus ceteros aggreditur. Manlius et Fæsulanus in primis pugnantes cadunt. Postquam fusas copias seque cum paucis relictum videt Catilina, memor generis atque pristinæ dignitatis, in confertissimos hostes incurrit, ibique pugnans confoditur.

LXI. Sed confecto prælio, tum vero cerneret¹ quanta audacia quantaque animi vis fuisset in exercitu Catilinæ: nam fere quem quisque pugnando locum ceperat, eum, amissa anima, corpore tegebat; pauci autem, quos medios cohors prætoria disjecerat, paulo diversius, sed omnes tamen adversis vulneribus conciderant. Catilina vero longe a suis inter hostium cadavera repertus est, paululum etiam spirans, ferociamque animi, quam habuerat vivus, in voltu retinens. Postremo, ex omni copia, neque in prælio neque in fuga quisquam civis ingenuus² captus: ita cuncti suæ hostiumque vitæ juxta pe-

massacre de tous côtés malgré une résistance qui n'a plus d'ensemble, puis attaque aussitôt les autres par les deux flancs à la fois. Manlius et l'officier de Fésules tombent des premiers en combattant. Lorsqu'enfin Catilina voit la défaite de ses troupes et le peu d'hommes qui restent encore avec lui, animé par le souvenir de sa naissance et de la considération dont il a joui autrefois, il se précipite au plus épais des ennemis, et là il est percé de coups en vendant chèrement sa vie.

LXI. Mais, le combat une fois achevé, c'est alors que vous eussiez vu tout ce qu'il y avait eu d'audace et d'énergie dans l'armée de Catilina: à peu d'exceptions près, chacun après sa mort couvrait de son cadavre la place qu'il avait occupée vivant pendant la bataille. Le petit nombre même de ceux qu'avait traversés et dispersés la cohorte prétorienne, étaient tombés un peu plus épars, il est vrai; mais tous du moins avaient reçu leurs blessures par devant. Quant à Catilina, on le retrouva loin des siens parmi un monceau de cadavres ennemis: il respirait encore, et conservait sur son visage l'empreinte de cette dureté qu'il avait eue toute sa vie. Enfin, de tous ceux qui l'avaient suivi, pas un citoyen de condition libre ne fut pris, ni pendant la lutte ni dans la déroute: ils avaient tous aussi peu ménagé leur propre vie que celle

interficiit eos perturbatos
atque resistentes
alios alibi ;
deinde aggreditur ceteros
utrinque ex lateribus.
Manlius et Fæsulanus
cadunt in primis
pugnantes.

Postquam Catilina videt
copias fusas,
seque relictum cum paucis,
memor generis
atque pristinae dignitatis,
incurrit
in hostes confertissimos,
ibique confoditur pugnans.

LXI. Sed, proelio confecto,
tum vero cerneret
quanta audacia
quantaque vis animi fuisset
in exercitu Catilinæ :
nam fere
quisque tegebat corpore,
anima amissa,
eum locum
quem ceperat pugnando ;
pauci autem,
quos medios
cohors prætoriana disjecerat,
concederant
paulo diversius.
sed omnes tamen
volneribus adversis.

Catilina vero
reperitus est longe a suis
inter cadavera hostium,
spirans etiam paululum,
retinensque in vultu
ferociam animi
quam habuerat vivus.
Postremo, ex omni copia,
neque quisquam civis
ingenuus
captus in proelio,
neque in fuga :
ita cuncti pepercant
juxta

massacre eux tout-en-désordre
et résistant

les uns ici, les autres ailleurs ;
ensuite il attaque les autres
des-deux-côtés par les flancs.
Manlius et l'*homme* de-Fésules
tombent des premiers
en combattant.

Lorsque Catilina voit
ses troupes déroutées,
et lui-même laissé avec peu d'*hommes*,
se-souvenant de *sa* naissance
et de *son* ancienne considération,
il s'élançe
au milieu des ennemis les plus épais,
et là est percé de *traits* en combattant.

LXI. Mais, le combat terminé,
alors vraiment tu aurais vu
quelle-grande audace
et quelle-grande force d'âme avait été
dans l'armée de Catilina :
car presque *partout*
chacun couvrait de *son* corps,
la vie étant perdue,
cette (la même) place
qu'il avait prise (occupée) en combattant
peu d'*hommes* d'autre part,
lesquels traversés-par-le-milieu
la cohorte prétorienne avait disséminés,
étaient tombés

un peu plus de-divers-côtés,
mais tous du moins
par des blessures reçues-par-devant.

Catilina de son côté
fut retrouvé loin des siens
parmi des cadavres d'ennemis,
respirant encore un peu,
et conservant sur *sa* physionomie
la dureté d'âme
qu'il avait eue vivant.

Enfin, de toute *cette* multitude,
ni aucun citoyen
né-libre

ne fut pris dans le combat,
ni *aucun* dans la fuite :
tant tous avaient épargné
également *peu*

percerant. Neque tamen exercitus populi Romani lætam aut incrementam victoriam adeptus : nam strenuissimus quisque aut occiderat in prælio, aut graviter vulneratus discesserat. Multi autem, qui de castris visundi aut spoliandi gratia processerant, volventes hostilia cadavera, amicum alii, pars hospitem aut cognatum reperiabant ; fuere item, qui inimicos suos cognoscerent. Ita varie per omnem exercitum lætitia, mœror, luctus atque gaudia ¹ agitabantur.

des ennemis ! L'armée du peuple romain, de son côté, acheta la victoire au prix de bien des larmes et de bien du sang : les plus braves avaient péri dans la mêlée, ou en étaient sortis grièvement blessés ; et ceux qui s'avançaient hors du camp, soit pour visiter le champ du combat, soit pour dépouiller les morts, trouvaient, en remuant les cadavres ennemis, les uns un ami, d'autres un hôte ou un parent ; il y en eut aussi qui reconnurent des ennemis personnels. De là dans toute l'armée un singulier mélange de joie, de désespoir, de douleur et de satisfaction.

suæ vitæ hostiumque.
 Et tamen
 exercitus populi Romani
 non adeptus victoriam
 lætam aut incruentam :
 nam quisque strenuissimus
 aut occiderat in prælio,
 aut discesserat
 graviter vulneratus.
 Multi autem,
 qui processerant de castris
 gratia visundi
 aut spoliandi,
 volventes cadavera hostilia,
 reperiebant alii amicum,
 pars hospitem
 aut cognatum ;
 fuere item,
 qui cognoscerent
 suos inimicos.
 Ita lætitia, mœror,
 luctus atque gaudia
 agitabantur varie
 per omnem exercitum.

leur *propre* vie et *celle* des ennemis.
 Et au surplus
 l'armée du peuple romain
 n'avait pas acquis une victoire
 joyeuse ou non-sanglante :
 car chaque *soldat* le plus ardent
 ou avait succombé dans le combat,
 ou s'*en* était retiré
 grièvement blessé.
 Beaucoup d'autre part,
 qui s'étaient avancés du camp
 en vue de visiter
 ou de dépouiller,
 en roulant les cadavres des-ennemis,
 trouvaient les uns un ami,
 une partie (d'autres) un hôte
 ou un parent ;
d'autres furent aussi,
 qui reconnurent
 leurs ennemis-personnels.
 Ainsi l'allégresse, le chagrin,
 l'affliction et le contentement
 étaient éprouvés diversement
 dans toute l'armée.

NOTES.

Page 6 : 1. *Omnis*. L'accusatif pluriel de la déclinaison parisyllabique en *is* se terminait primitivement en *eis*, d'où les deux contractions *is* et *es* : Salluste, qui affecte les archaïsmes, adopte souvent la première, quoique la seconde eût prévalu déjà de son temps.

— 2. *Sese student præstare*. Plus souvent on construit directement l'infinitif avec *studere* ; cependant le sens serait peut-être alors celui d'un effort plutôt que celui d'un désir.

— 3. *Prona*. Ovide a développé l'idée (*Met.* I, 84) :

Pronaque quum spectent animalia cetera terram.

— 4. *Animi imperio*, etc. L'auteur ne veut pas dire ici que l'âme commande le plus souvent au corps, ni même qu'elle soit faite pour lui commander ; il oppose d'une manière absolue l'âme toujours libre, toujours maîtresse d'elle-même, au corps nécessairement esclave de certains appétits (*obedientia ventri*) : il ajoute que cette domination de l'homme par son âme lui est commune avec les Dieux, cet esclavage par son corps commun avec la brute ; et de cette excellence absolue de l'âme comparée à cette abjection absolue du corps, il conclut que c'est dans l'exercice des facultés intellectuelles qu'il faut chercher la gloire.

— 5. *Ingenii*. Salluste envisage surtout l'âme (*animus*) dans sa partie intellectuelle (*ingenium*) ; aussi emploie-t-il indifféremment dans cette préface l'un ou l'autre mot.

— 6. *Virtus*, synonyme de *vis*, désigne l'énergie de l'âme, tantôt au point de vue purement moral (vertu), tantôt au point de vue purement intellectuel (talent), tantôt avec l'idée d'une manifestation extérieure par les forces du corps (courage), tantôt enfin à tous les points de vue réunis (mérite). C'est l'ensemble des idées qui doit déterminer le choix.

Page 8 : 1. *Etiam tum*, etc. La pensée de Salluste, elliptique, et par suite un peu obscure, est celle-ci : Dans les premiers temps, la cupidité étant presque inconnue aux mortels, la guerre était rare ; les rois pouvaient donc, au point de vue de l'art militaire, exercer à peu près indifféremment, les uns l'âme, les autres le corps, et la ques-

tion de supériorité posée à la fin du précédent chapitre restait indécise ; elle ne fut tranchée qu'à partir des conquêtes de Cyrus, etc.

— 2. *Agitabatur*. Salluste affectionne les fréquentatifs ; il ne faut guère y voir d'autre sens que celui que donneraient les formes simples (*agebatur*, etc.).

— 3. *Lubidinem*, pour *libidinem*. De même : tous les superlatifs en *umus*, pour *imus* ; de même encore : *astumo*, *finitumus*, etc. Orthographe vieillie, affectée à dessein.

— 4. *Periculo atque negotiis*. Salluste affectionne les sens étymologiques. *Periculum* (de $\pi\epsilon\tilde{\iota}\rho\alpha$, d'où *experiri*) ne signifie étymologiquement qu'épreuve (sens qu'il a gardé surtout dans la locution *periculum facere*, faire l'essai de....) ; plus tard, il a désigné particulièrement les épreuves fâcheuses, comme au commencement du chap. IV ; et, d'une manière absolue, les perils. — *Negotium* (de *nec* et *otium*) nie l'oisiveté ; il est donc étymologiquement synonyme d'exercice, pratique.

— 5. *Valeret*. L'auteur ne veut pas dire que l'énergie de l'âme soit moins efficace en paix qu'en guerre ; mais que les chefs des États, actifs en temps de guerre, s'endorment trop souvent pendant la paix.

Page 10 : 1. *Æquitate*, opposé à *superbia*, désigne cet esprit d'égalité, d'où naît l'équité ou justice à l'égard du prochain qu'on traite en égal.

— 2. *Ad optimum quemque a minus bono*. *Bonus* signifie simplement capable, et, suivant l'ensemble des idées, se dit de la capacité morale, de la capacité intellectuelle, ou de la capacité absolue (mérite). Il répond exactement à *virtus*. (Voy. p. 6, n. 6.)

— 3. *Quæ homines arant*, etc. J'ai adopté le sens généralement donné à ce passage. Cependant il rompt un peu le fil des idées. Ne pourrait-on pas voir dans ce texte le développement de *imperium transfertur*, ne mettre que deux points après *transfertur*, et traduire : Les terres que l'homme cultive, les mers qu'il sillonne de ses navires, les cités qu'il construit, tout obéit au mérite.

— 4. *Sicuti peregrinantes*. Le voyageur laisse rarement des traces de son passage dans les pays qu'il traverse rapidement.

— 5. *Anima*. C'est encore l'âme (*animus*), mais plus matérialisée, réduite à n'être guère que le souffle, principe de vie et d'action, et à ce titre encore trop lourde (*oneri*) pour ces mortels endormis.

— 6. *Verumenimvero*. Mot à mot : vraiment, oui vraiment. Formule

d'affirmation très-énergique. Il ne faut pas oublier que *verum, vero*, signifient *vraiment, au fait*, et que, suivant l'intonation de celui qui les prononce, ils répondent aussi bien à *en effet* qu'à *mais*.

— 7. *Aliquo*. Vieux datif. Les anciens disaient de même *nullo, solo*, pour *nulli, soli*.

— 8. *Facinoris*, de *facere*, est pris ici au sens étymologique (*action*), qui a fini par devenir rare. On l'a employé, plus tard surtout, en mauvaise part (crime), comme tant d'autres (*periculum, valetudo...*).

— 9. *Artis bonæ. Ars* (d'où *exercere, iners*) ne signifie que *exercice*, en bien ou en mal; et comme *bonus* se dit aussi bien de la conscience que de l'intelligence (voy. n. 2), on conçoit que *ars bona* désigne tantôt une *vertu*, tantôt un *talent*: l'ensemble des idées doit diriger le choix.

— 10. *Reipublicæ*. En un mot ou en deux, *respublica*, traduit pour abrégé et en vertu de l'usage par *République*, ne signifie pourtant jamais que *chose publique*, avec toutes les nuances de sens dont est susceptible le mot *chose* (état, intérêt public, affaires publiques, etc.). Il se dit aussi bien des monarchies (voyez deux exemples à la fin du chap. VI) que des États républicains, et ne désigne même en aucun cas cette forme spéciale de gouvernement que nous avons nommée *République*.

Page 12 : 1. *Tametsi..... sequatur*. C'est une supposition, et non un fait affirmé : il y aurait l'indicatif *sequitur, tametsi* ne gouvernant pas le subjonctif.

— 2. *Ææquanda* exclut aussi bien l'exagération que l'atténuation : il représente la plus parfaite égalité entre le fait et l'expression.

— 3. *Malivolentia*. Autre orthographe de *malevolentia*.

— 4. *Advorsa*. Autre orthographe de *adversa*. De même : *divorsa, voltus, volgus, volnus*, etc.

— 5. *Avaritia* (de *avere*, désirer) est fort inexactement traduit par *avarice* : l'avarice (*sordes*) ne convoite que pour amasser; la cupidité, l'avidité (*avaritia*) n'exclut pas le gaspillage des sommes convoitées, et est même presque toujours unie à la prodigalité. La même observation s'appliquerait à l'adjectif *avarus*.

— 6. *Tenebatur*. Séduit par l'ambition, Salluste était nécessairement retenu dans la société dépravée des ambitieux, des intrigants (*inter tanta vitia*).

Page 14 : 1. *Ac me, quum..... vexabat*. Exclu du sénat pour ses dé-

bordements, Salluste cherche ici à donner le change sur les motifs de cette flétrissure.

— 2. *Secordia*. Orthographe plus étymologique de *socordia*. Nous trouvons dans ce mot le même *se* pour *sine* (*secordia*, *sine-corde*, le sans-cœur, l'apathie) qui entre dans la composition de tant d'autres : *securus* pour *sine-cura*; *secessio* ou *seditio* pour *sine (aliis)-cessio* ou *sine-itio*; *sudus* pour *sine-udo*, etc.

— 3. *Servilibus officiis*. Depuis l'envahissement du luxe, la culture des terres était abandonnée aux esclaves. Il en était sans doute de même de la chasse, ou du moins Salluste réputait cet exercice indigne d'hommes libres; car *servilibus* ne peut signifier que *serviles*, et c'est subtiliser beaucoup trop que de le faire synonyme de *ad corpus pertinentibus*, sous prétexte qu'il a dit *corporis servitio magis utimur*.

Page 16 : 1. *Nobili genere natus*. Était réputé noble ou connu (*nobilis*, syncope pour *novibilis*) tout patricien d'abord, et ensuite tout plébéien dont les ancêtres avaient occupé quelque magistrature curule : la noblesse conférait le droit de placer dans son *atrium* et de faire porter processionnellement aux funérailles les images de ses ancêtres. Catilina appartenait à la famille *Sergia*, famille patricienne qui avait la prétention de descendre du Troyen Sergeste :

Sergestusque, domus tenet a quo Sergia nomen.

(Virg. *Æn.* V, 121.)

— 2. *Adolescentia.... juventutem*. Le premier désigne proprement l'âge où l'on grandit encore, l'adolescence, la première jeunesse. *Juventus* (ou, comme dit Florus, *juventa et quasi robusta maturitas*) désigne l'âge mûr dans toute sa force, l'âge des guerriers (souvent appelés *juvenes*).

— 3. *Bella intestina, cædes, rapinæ*. Catilina avait pris parti pour Sylla contre Marius; entre autres meurtres, il avait égorgé de sa propre main son beau-frère Q. Cécilius, mutilé et tué d'une manière atroce le préteur M. Marius Gaditanus; enfin, nommé propréteur en Afrique en l'an 68 avant J.-C., il y commit des exactions si odieuses qu'il en rapporta, suivant une certaine opinion, le sobriquet de *Catilina* (pillard).

— 4. *Simulator ac dissimulator*. On simule, on feint les vertus qu'on n'a pas; on dissimule les vices que l'on a.

Page 18 : 1. *Luxuria atque avaritia*. La prodigalité et la cupidité (voy, p. 12, n. 5) s'opposent en ce sens que l'une *donne*, tandis que l'autre *prend*; du reste, elles marchent ordinairement ensemble, et

l'antithèse, mise en saillie par le *diversa inter se mala*, est au fond puérile et prétentieuse.

— 2. *Instituta*. Cet accusatif dépend plus logiquement que grammaticalement de *disserere*, amené par les incidences *quomodo..... quantum..... ut.....*

— 3. *Trojani, qui, Ænea duce, etc.* Suivant les traditions ordinaires, Rome ne fut pas fondée par les Troyens d'Énée, mais environ 300 ans plus tard par leurs descendants sous la conduite de Romulus.

— 4. *Aborigines*. Ce nom d'Aborigènes ou naturels du pays (*ab ipsa terra originem ducentes*) n'est à vrai dire qu'un nom commun aux premiers habitants connus de tous les pays.

Page 20 : 1. *Portabant*. Très rare dans cette locution ; on dit en général *auxilia ferre*.

— 2. *Dominationem*, despotisme, domination analogue à celle du maître (*dominus*) sur ses esclaves.

— 3. *Binosque imperatores*. Salluste, toujours fidèle aux étymologies, désigne par *imperantes* (ch. II) ou *imperatores* les dépositaires du pouvoir (*imperium*), à quelque titre que ce soit : généraux, rois, consuls, etc. Ici, c'est des consuls qu'il s'agit.

Page 22 : 1. *Adepta*. De même, dans le *Jugurtha*, ch. CI, *adeptam victoriam*. Si l'on songe que presque tous les verbes déponents ont commencé par avoir des formes actives, on concevra que Salluste, affectant les archaïsmes, prenne passivement ces sortes de participes ; mais aussi on en conclura qu'il ne faut pas les imiter légèrement sur son autorité.

— 2. *Quantum brevi*. Bien se garder de confondre avec *quam brevi*.

— 3. *Labos*. Forme rare en prose pour *labor*.

Page 24 : 1. *Divitias honestas*, une fortune suffisante pour vivre honnêtement, et dont l'acquisition ne suppose pas l'emploi de moyens déshonnêtes ; en sorte que de toutes façons elle honore celui qui la possède. Du reste nous avons pris l'expression dans notre langue : une honnête aisance, une fortune honorable.

— 2. *Provenere*. Image empruntée aux récoltes : *Proventuque oneret sulcos atque horrea vincat* (Virg. *Georg.* II, 518). Entraîné par la poésie de cette expression, l'auteur a été conduit assez naturellement à dire *Scriptorum magna ingenia* pour *Scriptores magni ingenii*. Peut-être avait-il encore en vue les récoltes intellectuelles de la

Grèce, quand il écrivait quelques lignes plus bas : *At populo Romano nunquam ea copia fuit.*

3. *Negotiosus* (voy. p. 8, n. 4). Les hommes les plus intelligents, et par conséquent les plus capables d'entreprendre des œuvres littéraires, sont bien forcés d'y renoncer quand les détails de la *vie active* absorbent tout leur temps.

Page 26 : 1. *Concordia..... avaritia*. Ces deux mots s'opposent en ce sens que la cupidité, portant les citoyens à s'enrichir par tous les moyens aux dépens même les uns des autres, empêche qu'il n'y ait entre eux union et bonne intelligence.

— 2. *Non legibus magis quam natura*. Il faut faire bien attention à ces constructions qui, traduites mot à mot, donneraient des contresens : quand les anciens disaient *pas plus par les lois que par la nature.....*, ils entendaient *autant par la nature que par les lois*, ou même, comme nous disons dans le même sens, *moins encore par les lois que par la nature*; c'est donc sous cette forme qu'il faut traduire toute phrase analogue à celle-ci.

— 3. *Jurgia, discordias, simultates cum hostibus*. Il ne faudrait pas prendre ceci à la lettre : ces sentiments ne sont pas de ceux qu'on nourrit contre des ennemis publics ; l'auteur veut dire simplement que la seule forme de haine connue à Rome était celle que tout citoyen vouait aux ennemis de la patrie.

— 4. *Supplicis*. Dans l'origine, le condamné à mort était déclaré maudit (*sacer*), dévoué aux Dieux infernaux pour le salut de la société, et exécuté, comme toute victime expiatoire, au milieu d'une certaine solennité religieuse accompagnée de supplications (*supplicia*) : de là vient que *supplicia* a pris par extension le sens de *supplices*. Salluste, ici et ailleurs, est revenu au sens étymologique de *supplicium*.

— 5. *In amicis*. Salluste affectionne cette construction : c'est notre *à propos de* substitué à *à l'égard de* : le mouvement transitif disparaît et avec lui la nécessité grammaticale de l'accusatif ; le sens au fond reste le même.

Page 28 : 1. *Primo pecuniæ, deinde imperii*. L'auteur, probablement plus déclamateur que convaincu, paraît tenir peu à cet ordre ; car il l'intervertit à la première ligne du chapitre suivant : *Sed primo magis ambitio quam avaritia animos hominum exercebat.*

— 2. *Neglegere*. Orthographe plus étymologique de *negligere* (*nec legere*, ne pas ramasser, omettre dédaigneusement, négliger). De

même *intellegere* (*inter legere*, savoir choisir parmi....., discerner, comprendre).

— 3. *Non ex re, sed ex commodo æstumare*. C'est apprécier les amitiés ou les inimitiés, non d'après la réalité même de ces sentiments, soit dans son âme, soit dans celle de ses prétendus amis ou ennemis, mais d'après l'intérêt qu'on peut avoir à traiter d'amis des hommes qu'au fond on n'aime pas, ou d'ennemis des hommes qu'au fond on estime et on aime.

Page 30 : 1. *Neque inopia*. Il semble qu'il y ait quelque naïveté à dire que le dénûment ne diminue pas les désirs de la cupidité. Aussi ne faut-il pas attacher trop d'importance à cette contre-partie de l'idée *neque copia*. Les Latins emploient sans cesse des contrastes analogues à celui-ci; il leur semble qu'ainsi ils ont tout dit, donné à leur pensée toute l'extension possible. Sans sortir du *Catilina*, nous trouvons : *Animus impurus..... neque vigiliis neque quietibus sedari poterat* (xv). *Ceteri omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles, vulgus fuimus.....* (xx). Etc.

— 2. *Armis recepta republica*. Maître de Rome une première fois en 87, par la défaite de Marius dans Rome même, Sylla était parti pour l'Asie et la Grèce. Il eut au retour à reconquérir la ville sur Marius le jeune, Cinna et Carbon, en 82.

— 3. *Ex bonis initiis malos eventus*. La défaite de Marius, Cinna et Carbon, avait été d'abord un bonheur pour Rome; mais bientôt Sylla ensanglanta la ville par ses affreuses proscriptions.

Page 32 : 1. *Quo sibi fidum faceret. Quo* tenant lieu de *ut eo*, et l'addition ou la soustraction de cet *eo* étant assez insignifiante au fond, il est aisé de concevoir que les auteurs employent souvent *quo* pour *ut* sans même qu'il y ait de comparatif, comme ici, et réciproquement *ut* pour *quo*, même devant un comparatif. Toutefois les règles grammaticales étant fondées sur l'usage le plus ordinaire, le mieux est toujours de les suivre.

— 2. *Ne*, pour *nedum*, se trouve également chez d'autres auteurs; et cela s'explique aisément, si l'on songe que *nedum* est formé de *ne* et de *dum* ou *tum*, particule qui le modifie d'une façon peu importante.

Page 34 : 1. *Pudorem*. Les Latins, n'ayant pas de mot unique dans lequel se combinassent toutes les nuances de notre mot *honneur*, en employaient plusieurs suivant la nuance qu'ils voulaient rendre : *pudor*, l'honneur, fondé sur ce sentiment moral qui fait qu'on rougi-

rait d'une action honteuse ; *decus* (xxv), l'honneur, au point de vue plus mondain que moral de ne point blesser les convenances et de se ménager la considération publique ; *modestia* (xiv), l'honneur, fondé sur ce sentiment qui fait qu'on se respecte et qu'on garde des mesures dans sa conduite ; etc.

— 2. *Cognoveris*. — *Cognoscere* ne signifie pas *connaître*, mais *prendre connaissance de*.... Le passé seul a souvent le sens de *connaître*, parce que, quand on a étudié un objet, on le sait (*novi*, ᾠδῶ, se traduisent par des présents pour cette raison).

— 3. *Maria constructa*. Le meilleur commentaire de ces mots est dans la strophe suivante d'Horace (*Od.* III, 1, 33) :

Contracta pisces æquora sentiunt,
Jactis in altum molibus : huc frequens
Cæmenta demittit redemptor
Cum famulis dominusque terræ
Fastidiosus.. .

— 4. *Abuti* gouverne probablement le *quas* qui précède en commun avec *habere* : Salluste aime les archaïsmes, et dans l'origine tous les verbes déponents *uti*, *frui*, *lætari*, *fungi*, etc. gouvernaient l'accusatif. Au chapitre LI : *Ea populus lætari*.

Page 36 : 1. *Flagitiorum atque facinorum*. Les comiques emploient sans cesse avec la même hardiesse *scelus* pour un *pendard* ; et nous disons de même, mais en langage fort trivial, une *abomination* d'homme, une *atrocité* d'homme, pour un homme *abominable*, *atroce*.

— 2. *Quo*.... *redimeret*. L'homme qui se rend coupable d'actes honteux ou criminels est souvent obligé de dépenser de grosses sommes pour se racheter, soit en désintéressant la partie offensée, soit en corrompant ses juges.

— 3. *Undique* est commenté par Salluste lui-même au chapitre xxxvii : *Omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat, ii Romam, sicuti in sentinam, confluxerant*.

Page 38 : 1. *Par similisque*. Le premier désigne toujours l'égalité d'intensité, le second la similitude de nature.

Page 40 : 1. *Virgine nobili*. Quelle qu'elle soit, ce n'est évidemment pas la même que la Vestale nommée ensuite.

— 2. *Sacerdote Vestæ*. La vestale Fabia, belle-sœur de Cicéron, accusée par P. Clodius et absoute par le crédit de Pison son défenseur et de Cicéron.

— 3. *Jus fasque*. Le droit humain et le droit divin : *fas*, comme

fatum, est l'arrêt invariable, le *dire* de la divinité, le *Verbe* du paganisme.

— 4. *Privignum* (*prius-genitum*). Il s'agit d'un fils que Catilina avait eu d'une précédente épouse, et qui serait devenu le *beau-fils* d'Aurélia Orestilla.

— 5. *Quietibus*. Pluriel de circonstance, très heureusement amené par *neque vigiliis*, mais qui deviendrait barbare dans une imitation maladroite.

— 6. *Prorsus* est ici employé dans le sens de *en un mot*, à l'instar du grec ὅλως.

— 7. *Vecordia*, de *ve* privatif (d'où *ve-sanus*, *ve-(he)-mens*, etc.), et de *cor* (synonyme de *mens*, intelligence), est l'équivalent exact de *a-mentia*.

Page 42 : 1. *Insontes, sicuti sontes*. Évidemment il ne s'agit pas de culpabilité proprement dite : Catilina ne se faisait pas le vengeur de la société. Il s'agit des griefs personnels qu'il avait ou n'avait pas contre les citoyens qu'il faisait assassiner.

— 2. *Sullani milites* (ou, comme au ch. XXVIII, *Sullani coloni*), les soldats qui avaient servi sous Sylla et avaient reçu de lui des terres, notamment en Étrurie. Les mots *victoriæ veteris* qui suivent, désignent la victoire remportée sur le parti de Marius.

— 3. *In extremis terris*. Pompée faisait alors la guerre en Asie contre Mithridate et Tigrane.

— 4. *Consulatum petundi magna spes*, répond ici exactement à *in consulatu petendo magna spes*, qui donnerait une idée de présent et non de futur : il est évident que Catilina n'avait pas l'espoir de demander le consulat, mais qu'il le demandait en effet avec espoir de succès.

Page 44 : 1. *Kalendas junias*. 1^{er} juin de l'an 84 av. J.-C.

— 2. *L. Casare*. Quoique beau-frère du conjuré Lentulus et cousin du fameux César sur lequel planaient d'assez graves soupçons, Lucius César resta parfaitement pur : Cicéron le qualifie de *vir amantissimus reipublicæ*.

— 3. *Necessitudo*, comme *necessitas*, signifie proprement *lien* (*nectere*). Il se dit le plus souvent des liens de parenté, d'amitié, etc.; mais Salluste l'emploie toujours pour *necessitas*. Ici il désigne les *nécessités* de toutes sortes (dettes, dénûment, crimes, etc.) qui pesaient sur les conjurés et les enchaînaient à la cause du désordre.

— 4. *P. Lentulus Sura*.... La plupart des conjurés ici nommés parvinrent aux plus hautes dignités, furent accusés de brigue et condamnés à l'exil : peu connus en dehors de la conjuration, ils ne méritent pas les honneurs d'une notice particulière; c'étaient tous des hommes fort décriés. Cicéron dépeint trois d'entre eux, les plus intéressants par le rôle qu'ils jouèrent dans la conjuration, d'une manière aussi frappante que concise, dans ce passage des *Catilinaires* : *Providebam, remoto Catilina, nec mihi esse P. Lentuli somnum, nec L. Cassii adipem, nec C. Cethegi furiosam temeritatem pertimescendam*. Ajoutons que Lentulus avait reçu le nom de *Sura* (le Mollet) par allusion à un jeu d'enfants, parce que, sommé en plein sénat par Sylla de rendre des comptes de questure, il lui avait dédaigneusement tendu le mollet à frapper, en signe d'insolvabilité : que Céthé-
 gus avait tour à tour servi tous les partis : que P. Sylla semble nommé ici à tort, puisque plus tard Cicéron le défendit lui-même et le fit absoudre de toute participation au complot : qu'Annius avait assassiné le célèbre orateur M. Antoine, et porté lui-même sa tête à Marius.

— 5. *Ex coloniis et municipiis*. Les colonies, composées de citoyens ou d'alliés établis avec certaines formes sur quelque terre conquise, restaient complètement romaines par leur administration et par les droits de leurs habitants. Les municipes, quoique soumis, se gouvernaient par leurs propres lois et leurs propres magistrats : les habitants étaient aptes, en venant s'établir à Rome, à jouir dans la plus grande étendue de tous les droits des citoyens.

Page 46 : 1. *M. Licinium Crassum*. Salluste lui-même nous donne un peu plus bas (XLVIII) une assez haute idée de la fortune et de l'importance de Crassus. On sait d'ailleurs qu'il entra plus tard dans le premier triumvirat avec Pompée et César, et qu'il périt malheureusement dans une expédition contre les Parthes, en 54.

— 2. *Invisus ipsi*. Suivant Plutarque, telle était la jalousie de Crassus à l'égard de Pompée, qu'il ne pouvait s'empêcher, chaque fois qu'il lui entendait donner le nom de *Grand*, de demander aussitôt : Quelle taille a-t-il donc ?

— 3. *L. Tullo, M. Lepido consulibus*. En l'an 66 avant J.-C. — Le Lépidus alors consul n'est pas le même qui fit partie plus tard du second triumvirat.

— 4. *Legibus ambitus*. Les lois contre la brigue avaient pour but de prévenir toute corruption, tout moyen illicite de parvenir aux

honneurs. La loi Calpurnia, alors en vigueur, punissait les coupables d'une amende et les frappait d'incapacité pour l'avenir. Cette loi n'ayant pas suffi à arrêter le mal, Cicéron, pendant son consulat, en porta une nouvelle qui ajoutait à la peine dix années d'exil.

— 5. *Interrogati*. Toute mise en accusation reposant sur des interrogatoires subis par devant le préteur, *interrogatus* est devenu synonyme de *traduit en justice*.

— 6. *Pœnas dederant*. *Dare pœnas*, être puni, signifie littéralement *donner* à la société ou à l'offensé quel qu'il soit *l'amende* ou *expiation* (*ποινάς*) qui lui est due. De même *sumere pœnas*, tirer d'un coupable *l'expiation* à laquelle on a droit : quelquefois *pœnas* est remplacé par le mot qui désigne la nature de la réparation, comme dans *supplicium sumere*.

— 7. *Pecuniarum repetundarum reus*. Catilina fut accusé par P. Clodius à la suite de sa préture en Afrique. L'accusation de concussion impliquait *revendication*, au nom des provinces pillées, des sommes dont on les avait dépouillées (*pecuniarum repetitio*).

— 8. *Prohibitus erat*, etc. Nul citoyen ne pouvait se mettre sur les rangs pour une élection quelconque, tant qu'il était sous le coup d'une accusation.

Page 48 : 1. *Intra dies legitimos profiteri*. Tout candidat était tenu de *déclarer* sa candidature, dans les formes prescrites, avant la convocation des comices, c.-à-d. un mois environ avant la tenue de ces comices.

— 2. *Nonas*. Les nones tombaient le 7 des mois de mars, mai, juillet et octobre ; le 5 de tous les autres mois.

— 3. *Kalendis januariis*. 1^{er} janvier 65. C'était au 1^{er} janvier de chaque année que les consuls entraient en charge.

— 4. *L. Cottam* et *L. Torquatum*. Ils avaient remplacé Autronius et P. Sylla, condamnés pour brigue. La désignation des consuls précédait d'environ cinq mois l'entrée en charge, pour permettre les poursuites et au besoin la nomination des consuls nouveaux.

— 5. *Fascibus*. Les faisceaux, et par conséquent l'autorité consulaire dont ils étaient les principaux insignes.

— 6. *Duas Hispanias*. L'Espagne ultérieure et la citérieure, ainsi nommées de leur position relativement aux Romains, comprenaient : la première, la Bétique et la Lusitanie, le Sud et l'Ouest ; la deuxième, tout le reste.

— 7. *Curia*. La *Curie*, ou palais du sénat, n'était pas un monument spécial : on désignait ainsi le lieu très-variable, palais ou temple en général, où le sénat était assemblé.

Page 50 : 1. *Quæstor pro prætore*. En général on ne confiait la pro-préture, ou gouvernement des provinces avec puissance prétoriale, qu'à d'anciens préteurs. Quelquefois pourtant, comme ici, de simples questeurs étaient revêtus de cet immense pouvoir.

— 2. *Quamplures*. D'où *complures*. *Quam*, uni ou séparé, ajoute à la valeur du mot auquel il s'adjoit (*quam primum*, *quam maxime*, etc.).

— 3. *Præsidium in eo putabant*. Ainsi, pour se débarrasser d'un homme perdu dans l'opinion publique (*foedum*), on lui confiait l'administration d'une province, et l'on n'hésitait pas à compter sur la puissance dont on l'armait pour l'opposer, au besoin, à celle d'un grand citoyen redouté!

Page 52 : 1. *Hujuscemodi*. Salluste ne prétend donner que des à-peu-près des discours prononcés par les personnages qu'il fait parler.

— 2. *Tetrarchæ*. C'étaient dans l'origine des satrapes chargés par leurs monarques respectifs d'administrer le quart d'un royaume, ainsi que l'indique leur nom. Après la conquête, les Romains donnèrent ce nom à tout petit prince tributaire.

Page 54 : 1. *Vectigales*. On désignait ainsi ceux qui payaient les impôts proprement dits (*vectigalia*, de *vehere*), nécessairement très-variables de leur nature, et dont les principaux étaient : les *portoria*, droits sur les importations, exportations, transports à l'intérieur ; les *decumæ*, dîmes exigées de tout cultivateur des terres de l'État ; la *scriptura*, impôt perçu sur les pâturages publics et les bois.

— 2. *Stipendia* (de *stipem-pendere*), tributs fixes, dont la quotité était déterminée pour chaque peuple tributaire.

— 3. *Si respublica valeret*, si la République était ce qu'elle doit être, la chose de tous. L'emphase est ici très-prononcée sur *publica*, et l'on pressent déjà la transition du sens ancien (voy. p. 10, n. 10) au sens moderne du mot *République*. Cette transition est encore plus sensible dans le passage où Tacite (*Ann.* I, 11) s'écrie en parlant de la fin du règne d'Auguste : « *Quotus quisque reliquus, qui rempublicam vidisset!* » C'est l'époque où *imperator* va signifier *empereur* ; *princeps*, *prince*, etc. Cependant, là même, Tacite ne dit encore *rempublicam* que

comme il vient de dire : « *Postquam, Bruto et Cassio cæsis, nulla jam publica arma;* » il ne désigne pas une forme spéciale de gouvernement.

— 4. *Proh Deum atque hominum fidem!* — *Fidem* est régi par *testor* sous-entendu; il signifie tout ce qui peut, soit chez les Dieux, soit chez les hommes, être invoqué en garantie du serment. Virgile a dit de même (*Æn.* II, 142):

*Per si qua est quæ restet adhuc mortalibus usquam
Intemerata fides....*

(Objet attestable, qui n'ait pas été profané par un parjure).

— 5. *Divitiis*. Les richesses en effet amènent la vie molle, qui énerve.

Page 56 : 1. *Continuare*. Horace a dit de même, en parlant de la suite des mets servis au rat des champs par le rat de ville : « *Continuatque dapes;* » (*Sat.* II, VI, 79.) et T. Live : « *Ingens cupido agros continuandi.* » (XXXIV, 3.)

Page 58 : 1. *Tabulas novas*. L'abolition des dettes entraînait comme conséquence celle des vieilles tablettes, où étaient écrits les vieux comptes, et la confection de *tablettes nouvelles* pour recevoir les nouveaux qui allaient s'ouvrir.

— 2. *Proscriptionem*; littéralement *affichage* (*pro-scriptio*), parce qu'en effet on affichait les noms des proscrits.

— 3. *Mauretania*. Aujourd'hui l'Algérie, et les royaumes de Fez et de Maroc.

— 4. *P. Sittium Nucerinum*. Chevalier romain qui s'était exilé volontairement pour se soustraire à des poursuites judiciaires, s'était fait chef de bande, et avait pris service pour le compte du roi de Mauritanie. Plus tard il combattit en Afrique pour César.

— 5. *C. Antonium*. Il était fils du célèbre orateur Marc-Antoine et oncle du triumvir. Il fut en effet nommé consul, mais avec Cicéron, et trompa l'espoir des conjurés, comme la suite du récit le fera voir.

Page 60 : 1. *Post execrationem*. Après les imprécations qu'il était d'usage de formuler contre soi-même dans le cas où l'on violerait son serment.

— 2. *Facinoris*. Le crime d'avoir bu du sang humain.

Page 62 : 1. *Homo novus*. On appelait *homme nouveau*, par opposition à *nobilis* (voy. p. 16, n. 1), celui dont la famille n'avait pas encore obtenu de dignités curules. Cicéron ne dut qu'à lui seul sa haute fortune.

Page 64 : 1. *Sua aut amicorum fide*. Dans cette locution, *fides* représente ce que chacun peut avoir en soi qui inspire de la confiance et fait qu'il trouve à emprunter. Rapprocher de cette analyse du mot *fides* la n. 4 de la page 54.

— 2. *Sumptam mutuam*. L'argent emprunté devient en quelque sorte *mutuel*, commun à deux personnes, au prêteur qui en garde la propriété et à l'emprunteur qui en acquiert la jouissance pour un temps.

— 3. *Fæsulas*. En Étrurie; *auj. Fiesoli*.

— 4. *Manlium*. Manlius (ou Mallius) avait autrefois servi Sylla, et s'était ruiné depuis par ses débauches.

Page 66 : 1. *Genere,..... viro, liberis*. Sempronie appartenait à la vieille famille des Sempronius, d'où étaient sortis les Gracques. Elle était mariée à D. Junius Brutus, consul en 77, et eut pour fils D. Brutus, qui fut plus tard l'un des meurtriers de César.

— 2. *In proximum annum*. Pour l'an 62 : Cicéron l'avait supplanté l'année précédente.

— 3. *Si designatus foret*. Les consuls désignés, sans avoir encore le pouvoir en main, avaient nécessairement une haute influence morale, et l'on conçoit que Catilina eût pu agir fortement sur C. Antonius, dévoué au fond à la conjuration, et assez faible esprit, puisqu'il se laissa dominer par Cicéron au point de marcher en personne contre les conjurés, comme on le verra bientôt.

Page 68 : 1. *Pactione provinciarum*. Chaque année le sénat, avant même la tenue des comices, désignait deux provinces aux futurs consuls, qui, une fois nommés, se les partageaient, soit par la voie du sort, soit de gré à gré. Le sort avait donné la Gaule Cisalpine à Antonius, la Macédoine à Cicéron. Celui-ci proposa l'échange à son collègue, qui accepta avec empressement, bien décidé à tirer bon parti d'une contrée aussi riche que l'était la Macédoine. Les consuls, retenus à Rome pendant la durée de leur consulat, ne prenaient guère possession de leurs provinces que l'année suivante, avec le titre de proconsuls : c'est ce que fit Antonius; Cicéron renonça à la sienne.

— 2. *Campo*. C'était au champ de Mars que se tenaient les comices.

— 3. *C. Manlium Fæsulas*. On a déjà vu Manlius à Fésules (xxiv); mais depuis il était venu à Rome appuyer la candidature de Catilina.

— 4. *Camertem. Camerinum*, petit bourg d'Ombrie, avait remplacé l'ancienne *Camerta*, détruite par Sylla pendant les guerres civiles.

— 5. *Cum telo esse*. La loi Plautia de vi publica, portée en 89 avant J.-C. par le tribun M. Plautius Sylvanus, défendait, sous peine d'exil, de paraître en public avec des armes. On verra, ch. XXXI, que Catilina fut cité en justice pour infraction à cette loi.

Page 70 : 1. *Festinare*. D'après Caton : *Qui multa simul incipit neque perficit, is festinat*.

— 2. *Intempesta nocte*. C'est l'heure où toute action serait *intempeste*, hors de saison (*in nég. et tempus*) ; il ne s'agit donc nullement d'une nuit plus noire que les autres, mais simplement des ténèbres de la nuit.

— 3. *Per M. Porcium Læcam*. La réunion, convoquée par l'entremise de Léca, eut lieu chez lui-même, dans la nuit du 6 au 7 novembre.

— 4. *Senator*. Cicéron (*Catilinaires*, I, 1v) ne nomme pas les deux assassins ; il dit seulement qu'il s'est trouvé deux *chevaliers* pour se charger de cette mission. Peut-être Salluste nomme-t-il à tort Varguntéius, ou peut-être encore Varguntéius était-il d'origine équestre, et Cicéron le désigne-t-il ainsi par égard pour le sénat.

— 5. *Sicuti salutatum*. On sait qu'il était d'usage de venir le matin, et parfois dès avant le jour, offrir ses hommages au patron ou au citoyen puissant.

Page 72 : 1. *Latrones* (de λατρεύω, être à la solde de...), se disait dans l'origine des satellites ou *soldats* à la solde des rois ou chefs de bandes ; de là la transition est facile à l'idée de *bandits*, brigands à main armée.

— 2. *Sullanis colonis*. Voy. p. 42, n. 2.

— 3. *Privato consilio*. Cicéron n'avait jusque-là employé que ses propres ressources et celles de ses amis ; il n'avait pas encore saisi le sénat de l'affaire et fait décréter des mesures de salut public. On peut voir cette pensée très-développée et par conséquent très-éclaircie au ch. v de la première Catilinaire.

Page 74 : 1. *Nulli*. Vieux génitif neutre de *nullus*, comme dans Térence :

Quando quidem tam iners, tam nulli consili sum.
(*Andr.* III, x, 2.)

— 2. *Litteras recitavit*. — *Litteras recitare* signifie littéralement : faire le réappel (*re-citare*) des caractères d'un écrit.

— 3. *Ante diem VI Kal. nov.* — Inversion commune à toutes les formules de ce genre pour *diem sextum ante...* — Les Calendes tombant toujours le premier du mois, on trouve, en comptant pour un le jour d'où l'on part et pour un aussi celui où l'on va, que le sixième jour avant les Calendes de novembre répond au 27 octobre.

— 4. *Portenta atque prodigia.* Cicéron (*Catil.*, III, VIII) rapporte quelques-uns de ces prodiges ; il ajoute que des aruspices, mandés de tous les points de l'Étrurie pour les interpréter, avaient unanimement prédit la ruine de la ville et de la puissance romaine, si les Dieux, apaisés par tous les moyens, ne faisaient en quelque sorte violence aux destins ; il montre enfin la prédiction s'accomplissant de la manière la plus exacte, et la conjuration découverte le jour même où il vient de faire dresser une statue de Jupiter, commandée depuis deux ans, mais achevée seulement ce matin-là.

— 5. *Capuæ.* Capoue, principale ville de l'Étrurie.

— 6. *Senati.* La plupart des substantifs de la quatrième déclinaison avaient commencé par être de la seconde. *Domus* et quelques autres sont restés des deux à la fois.

— 7. *Q. Marcius Rex.* Les Marcius prétendaient descendre du roi Ancus Marcius, de là le surnom de *Rex*. Celui dont il est ici question revenait de la Cilicie qu'il avait gouvernée comme proconsul, et demandait le triomphe pour quelques succès qu'il y avait obtenus.

— 8. *Q. Metellus Creticus*, ainsi surnommé pour avoir réduit la Crète pendant l'année de son proconsulat, demandait le triomphe pour ce fait.

— 9. *Ad urbem imperatores erant.* Le titre d'*Imperator*, décerné au général vainqueur soit par ses soldats soit par le sénat, se gardait jusqu'au jour du triomphe. Tout général qui demandait le triomphe était tenu de demeurer hors de Rome jusqu'à ce que le sénat eût statué ; cela s'appelait être aux portes de la ville (*ad urbem*), à quelque distance qu'on en fût d'ailleurs.

— 10. *Honesta atque inhonesta vendere.* — *Honesta vendere*, c'est, par exemple, vendre sa voix à l'homme de mérite qui réclame une récompense légitime ; *inhonesta vendere*, la vendre au scélérat qui demande l'impunité pour ses forfaits.

Page 76 : 1. *Q. Pompeius Rufus.* La famille des Pompée se divisait en deux grandes branches, les *Rufi* (Roux) et les *Strabones* (Louches), le grand Pompée appartenait à cette dernière.

— 2. *Q. Metellus Celer.* Ainsi surnommé pour la *promptitude* avec

laquelle, à la mort de son père, il avait organisé et donné au peuple des jeux magnifiques.

— 3. *Sestertia*. Chaque grand sesterce (*sestertium*) valait mille petits sesterces ; et chaque petit sesterce (*sestertius*), à peu près 20 centimes et demi de notre monnaie. Il est aisé, d'après cette base, d'établir l'évaluation totale.

— 4. *Gladiatoria familia*. Les troupes de gladiateurs, possédées soit par de riches particuliers, soit par des entrepreneurs spéciaux (*lanistæ*), étaient, à Rome, toujours au service de la sédition.

— 5. *Minores magistratus*. Notamment les tribuns, les édiles, les questeurs. Les magistrats supérieurs étaient les consuls, les préteurs et les censeurs.

— 6. *Diuturna quies*. Depuis l'abdication de Sylla, c'est-à-dire depuis environ vingt ans, Rome avait joui d'une tranquillité relative assez marquée.

Page 78 : 1. *Lege Plautia interrogatus*. Voy. p. 46, n. 5, et p. 68, n. 5.

— 2. *L. Paulo*. Frère du triumvir Lépide, ce qui ne le sauva pas de la proscription, et père de l'Émilie immortalisée par Corneille dans la tragédie de *Cinna*.

— 3. *In senatum venit*. C'était le surlendemain du jour où Cicéron avait dû être assassiné chez lui. Le sénat était convoqué dans le temple de Jupiter Stator.

— 4. *Orationem... luculentam atque utilem reipublicæ*. Il s'agit de la première Catilinaire. Cet éloge a paru très-froid, et on a imputé cette froideur à l'inimitié personnelle de Salluste envers Cicéron. Mais, 1° peut-être n'a-t-on pas donné aux mots leur valeur réelle : *luculentus* signifie non-seulement *clair*, mais *éclatant*, *brillant*, au point qu'il se dit de la beauté physique et des actions d'éclat ; *utilis*, qui, traduit par *utile*, serait ridicule, tirait probablement de sa position un sens emphatique qui le faisait synonyme de *libérateur*. Horace avait assurément en vue un magnifique éloge quand il écrivait cette strophe (*Od. I, XII, 41*) :

*Hunc (Fabricium) et incomptis Curium capillis
Utilem bello tulit, et Camillum,
Sæva paupertas....*

2° A quoi bon un jugement peu équitable, au moment où Salluste lui-même renvoie à l'original (*quam postea scriptam edidit*) ? — 3° Quelque ennemi que soit Salluste au fond, il se montre fort impartial dans la forme. Ne rend-il pas un hommage éclatant au mé-

rite de l'élu indispensable, quand, au ch. XXIII, il représente la noblesse oubliant, en présence du péril, orgueil et jalousie, pour confier le consulat à Cicéron ? Ne parle-t-il pas, au ch. XLIII, du tribun Bestia chargé de faire retomber sur l'*excellent* consul (*optumo consuli*) tout l'odieux de cette guerre impie des conjurés ? Car en vain on a prétendu qu'*optimus* était un éloge vague, équivalant à l'*honorable* de nos Chambres : oui et non ; oui, dans la bouche d'un orateur citant un préopinant ; non, chez un historien qui raconte, et quand l'ensemble des idées fait porter l'emphase sur l'épithète. — Mais Salluste fait parler les autres, jamais Cicéron. — C'est qu'il ne peut renvoyer, pour les autres, à des discours écrits ; et que, pour Cicéron, il y aurait inutilité à transcrire les siens et inconvénient grave à substituer des à-peu-près aux originaux qui sont dans toutes les mains.

Page 80 : 1. *Inquilinus civis urbis Romæ*. — *Inquilinus* se dit proprement de toute personne habitant une maison dont elle n'est pas propriétaire (d'*incolere*) ; or, Cicéron était du municipe d'Arpinum, il n'était pas de Rome.

— 2. *Parricidam*. La patrie est en effet une mère. Du reste, ce mot avait chez les Latins plus d'extension que chez nous, à en juger par ce texte d'une loi de Numa : *Si quis hominem liberum dolo sciens morti duit, parricida esto*.

— 3. *Incendium meum ruina restinguam*. Suivant Cicéron, Catilina adressa ce propos à Caton seul dans une circonstance différente. Cicéron le complète ainsi : *Si quod esset in suas fortunas incendium excitatum, id se non aqua sed ruina restincturum*. On triomphe d'un incendie, en effet, de deux manières, par l'eau ou par la démolition.

— 4. *Cum paucis*. Trois cents hommes, suivant Plutarque.

Page 82 : 1. *Patriæ... fortunis expertes*. Salluste n'hésite pas à changer et ses régimes et ses constructions dans une même phrase.

— 2. *Lege uti*. La loi des XII Tables adjugeait au créancier la personne même du débiteur insolvable ; en l'an 326 avant J.-C. une autre loi intervint qui ne donna plus d'action au créancier que sur les biens du débiteur ; c'est de cette seconde loi, apparemment mal observée, qu'il est question ici.

— 3. *Prætoris*. Le créancier ne pouvait exercer ses droits sur le débiteur qu'en vertu d'un jugement du préteur.

— 4. *Argentum ære solutum est*. Pour chaque sesterce, monnaie

d'argent, on donna un as, monnaie de cuivre qui, à cette époque, valait environ le quart du sesterce; les dettes furent donc réduites des trois quarts. La loi qui ordonna cette réduction, et que Velleius Paterculus (II, XXIII) qualifie de *turpissima*, fut portée en 86 av. J.-C. par le consul L. Valérius Flaccus.

— 5. *Sæpe ipsa plebes... a patribus secessit*. L'histoire mentionne trois de ces retraites : la première sur le Mont Sacré, à propos des dettes (492); la deuxième sur l'Aventin, à propos de la tyrannie du décemvir Appius Claudius (452); la troisième sur le Janicule, encore à propos des dettes (286).

Page 84 : 1. *Massiliam*, Marseille, colonie grecque fondée par les Phocéens vers l'an 600 av. J.-C.

Page 86 : 1. *Q. Catulus*. Il était alors *prince du sénat*, distinction tout honorifique décernée par les censeurs au sénateur que désignait à leur choix l'opinion publique. Nul ne la mérita mieux que lui : *Qui quum ex vobis peteret* (dit Cicéron en s'adressant au peuple dans le discours *Pro lege Manilia*, ch. XX), *si in uno Cn. Pompeio omnia poneretis, si quid eo factum esset, in quo spem essetis habituri, cepit magnum suæ virtutis fructum ac dignitatis, quum omnes prope una voce in eo vos spem habituros esse dixistis*.

— 2. *Exemplum*. A ce titre de copie, la lettre qui suit est très-curieuse, puisqu'elle est l'œuvre même de Catilina; elle est d'ailleurs entortillée, obscure, et ne donne pas une haute idée de son talent littéraire.

— 3. *Re cognita*. C'était en partie par le crédit de Catulus, qui s'intéressait à la vestale Fabia, que Catilina s'était tiré de l'accusation d'inceste dirigée contre lui. (V. p. 40, n. 2.)

— 4. *In novo consilio*. La résolution de quitter brusquement Rome pour rejoindre le camp de Manlius.

— 5. *Me Dius fidius*, écrit souvent aussi *medius fidius*. *Dius* est une corruption de *Deus*; *fidius* est dérivé de *fides*, à l'instar du *πίστιος*; des Grecs; *me* est régi par *adjuvet*, sous-entendu.

— 6. *Meis nominibus*, et, un peu plus bas, *alienis nominibus*. Il était d'usage d'apposer son nom sur les tablettes du créancier à côté du montant de la somme empruntée; autant d'emprunts, autant de *noms* donnés en garantie. Or, Catilina avait, dans l'intérêt de la conjuration, souvent ainsi donné le sien et obtenu de ses amis qu'ils donnassent le leur; on se rappelle les mots *pecuniam sua aut amicorum fide sumptam mutuum*, au ch. XXIV.

Page 88 : 1. *Non dignos*. Allusion aux hommes nouveaux, à Ciceron !

— 2. *Satis honestas*, etc. Allusion aux mots qui précèdent, *publicam miserorum causam suscepi*.

— 3. *Haveto*, avec ou sans *h*. Mot à mot : *désire* ; c'est-à-dire *désire*, (et puisses-tu obtenir !) ou, comme nous disons, *à tes souhaits* !

— 4. *In agro Arretino*. Le territoire d'Arrétium, aujourd'hui *Arezzo*, en Étrurie.

— 5. *Sine fraude*. *Fraus*, perfidie qui tend à frustrer, se dit, par déduction, du préjudice même que l'on cause ou que l'on reçoit.

— 6. *Dilectum*. Les Anciens écrivaient indifféremment *dilectus*, ou *delectus* dans le sens de *choix*. Les *levées* militaires étaient d'ailleurs de véritables choix : le consul convoquait tour à tour chaque tribu, et désignait arbitrairement par appel public les citoyens qui feraient partie du contingent, choisissant de préférence les noms qui semblaient d'heureux augure.

Page 90 : 1. *Bonis*. Les gens bien posés dans le monde, polis par l'éducation, ont en général une certaine supériorité morale sur la populace grossière. Nous disons de même *les honnêtes gens*.

Page 92 : 1. *Sentinam*. La *sentine* est, à proprement parler, la partie basse d'un navire, vers laquelle affluent toutes les ordures.

— 2. *Privatis atque publicis largitionibus*. Indépendamment des largesses considérables par lesquelles de riches particuliers achetaient les suffrages du peuple, le sénat faisait faire chaque mois des distributions de blé au nom de l'État.

— 3. *Ingrato labori*. D'où notre expression *un travail ingrat*, c'est-à-dire infructueux, et en quelque sorte *sans reconnaissance* des peines qu'on lui consacre.

Page 94 : 1. *Jus civitatis imminutum*. Sylla avait fait déclarer les enfants des proscrits incapables de parvenir aux charges de l'État ; ils ne rentrèrent dans tous leurs droits de citoyens libres que sous la dictature de César.

— 2. *Tribunitia potestas restituta*. Réduits presque au simple *veto* par Sylla, les tribuns ne pouvaient plus ni haranguer le peuple, ni proposer de lois, ni même aspirer, après le tribunat, à aucune autre magistrature. Dès l'an 75, le consul Cotta les fit relever de cette dernière incapacité ; mais ce ne fut qu'en 71 que Pompée leur rendit les privilèges constitutifs de leur puissance.

Page 96 : 1. *Bellum maritimum*. La guerre contre les pirates de Cilicie, achevée en 40 jours par Pompée (67).

— 2. *Mithridaticum*. La guerre contre Mithridate durait depuis longues années, quand le tribun C. Manilius proposa d'en charger le vainqueur des pirates. Malgré la vive opposition de ceux qu'effrayait la puissance toujours croissante de Pompée, la loi Manilia passa avec l'appui de Cicéron.

— 3. *Innoxii*, inattaquables. Lucain l'a également employé au sens passif (*Phars.* IX, 894) :

Gens unica terras

Incolit, a serpo serpentum innoxia morsu.

Et Quinte-Curce a dit (IX, II) en parlant de navires légers : « *Quum et ipsa nequirent regi, in ripam tamen innoxia expulsa sunt.* »

— 4. *Ceteros*. Les défenseurs des intérêts plébéiens, et notamment les tribuns.

Page 98 : 1. *Parens necari jussit*. A Rome, le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants, droit si absolu que la promotion même du fils à une charge publique, bien qu'elle en suspendit l'exercice, ne l'anéantissait pas.

— 2. *P. Umbreno*. C'était un affranchi.

— 3. *Legatos Allobrogum*. Les Allobroges occupaient dans la Gaule transpadane ce qui forme aujourd'hui le Dauphiné et la Savoie. Ils avaient été soumis en l'an 121 av. J.-C. par Q. Fabius Maximus, surnommé depuis *Allobrogicus*. Au moment de la conjuration, ils avaient à Rome deux envoyés, pour réclamer contre les vexations du gouverneur de la Narbonnaise, de l'autorité duquel ils relevaient.

— 4. *Civitatium*. Forme rare pour *civitatum*.

Page 100 : 1. *Ab Roma*. Le peu d'exemples que l'on trouve de la préposition avec un nom de ville ne sauraient en justifier l'emploi.

Page 102 : 1. *Cujus patrocinio civitas plurimum utebatur*. Les nations soumises se choisissaient à Rome un patron, chargé de défendre leurs intérêts : c'était souvent le vainqueur même, quand il s'était montré clément, et en général ses descendants héritaient du patronage ; c'est ainsi que les Allobroges se trouvaient sous celui des Fabius.

— 2. *Manifestos habeant*. Cicéron leur recommande, non-seulement de pénétrer les secrets des conjurés, mais de procurer les moyens de convaincre les conjurés eux-mêmes, par exemple en exigeant d'eux des actes écrits comme ceux dont il s'agira au ch. XLIV.

— 3. *Gallia citeriore atque ulteriori*. La Gaule citérieure ou cisalpine (en deçà des Alpes relativement aux Romains) comprenait tout le nord de l'Italie, des Alpes au Rubicon ; l'ultérieure ou transalpine se bornait, au temps de Salluste, c.-à-d. avant la conquête de César, à la Narbonnaise (Languedoc, Provence et Dauphiné).

Page 104 : 1. *C. Murena*. Frère du Muréna pour qui plaïda Cicéron.

— 2. *L. Bestia tribunus plebis*. Ce L. Bestia, quoique tribun, était sénateur (voy. XVII) ; c'est que le tribunat, charge toute plébéienne à l'origine, avait fini par être envahi, à raison de son extrême importance, par les patriciens eux-mêmes. Auguste était tribun ; et en général, sous les empereurs, on ne donna plus ce titre qu'à des sénateurs.

— 3. *Filii familiarum*, fils encore soumis à la puissance paternelle, et non *fils de famille*, ce qui chez nous emporterait déjà une idée de noblesse. Les Latins appelaient *pater familias* le chef d'une famille (femme, enfants, esclaves, biens, etc.) : à la mort d'un père, tous ses enfants devenaient à leur tour *patres familiarum*, l'enfant qui venait de naître, tout comme les autres ; mais tant que le père vivait, tous ses enfants, si âgés qu'ils fussent, restaient *filii familias*.

Page 106 : 1. *Jusjurandum*. Il est clair qu'il s'agit d'un serment par écrit, puisque l'authenticité doit en être garantie par des sceaux.

— 2. *Signatum*. Les Romains, au lieu de signer comme nous, scellaient leurs actes, lettres, etc., avec un anneau à emblème qu'ils portaient habituellement.

— 3. *Crotoniensem*, de Grotone, ville du Bruttium.

Page 108 : 1. *Quarum exemplum*. Cicéron cite cette même lettre en termes un peu différents dans la troisième Catilinaire ; or chez lui la citation doit être plus exacte, faite pièces en mains. Du reste, le sens est absolument le même.

— 2. *Fac cogites*. *Fac* domine tous les verbes de cette phrase : l'emploi en est familier, et propre par conséquent au style épistolaire.

— 3. *L. Valerio Flacco*. Chargé, après sa préture, du gouvernement de l'Asie, il fut accusé de dilapidations et défendu par Cicéron (discours *pro Flacco*).

— 4. *C. Pomptino*. Il devint plus tard le lieutenant de Cicéron en Cilicie.

— 5. *Ponte Mulvio*. Le pont Mulvius (ou Milvius), sur le Tibre, à

trois milles du centre de Rome, sur la route d'Étrurie; aujourd'hui *Ponte Mole*.

Page 110 : 1. *Obsidunt*. Ce verbe, vieux ou poétique à la 3^e conjugaison, est ordinairement de la seconde.

— 2. *Timidus* dit plus que notre mot *timide*; il conserve en général toute la force du verbe *timere*, et signifie *craintif, lâche*.

— 3. *Porro autem*, mais d'autre part. *Porro* (πόρρω, en avant) indique simplement le passage d'une idée à une autre.

Page 112 : 1. *Terracinensem*. Terracine, ville maritime du Latium, portait le nom d'*Anxur* du temps qu'elle appartenait aux Volsques, et ce nom lui est resté chez les poètes.

— 2. *Ædem Concordiæ*. Le temple de la Concorde s'élevait au centre de Rome, sur le flanc du mont Capitolin, en face du Forum: bâti par Camille en mémoire d'une réconciliation entre le sénat et le peuple, il avait été agrandi et embelli par le consul L. Opimius après le meurtre de C. Gracchus. Le sénat s'y assemblait souvent.

— 3. *Cum litteris*. Il faut ici traduire par le pluriel; il y a au moins deux lettres ou actes écrits: le serment scellé, et la lettre remise par Lentulus à Vulturcius pour Catilina (voy. XLIV).

Page 114 : 1. *Libris sibyllinis*. Les sibylles étaient de vieilles prophétesses. Suivant la tradition, l'une d'elles se présenta à Tarquin le Superbe et lui offrit pour un prix énorme neuf volumes de prophéties; sur ses refus réitérés, elle en brûla trois, puis encore trois, demandant toujours le même prix du reste: Tarquin surpris acheta les trois derniers. Ces livres, qui étaient censés contenir les destinées de Rome, furent enfermés dans un coffre de pierre, déposés sous terre au sein même du Capitole, et confiés à la garde de prêtres dont le nombre varia de deux à quinze, et même à seize sous César. Malgré ces précautions, ils périrent dans l'incendie du Capitole en l'an 84 avant J.-C.; mais le sénat fit rechercher partout les oracles épars attribués aux Sibylles, et l'on en composa de nouveaux recueils qui n'eurent pas moins de crédit que les premiers.

— 2. *Tribus Corneliis*. L'oracle, moins explicite, donnait seulement les trois initiales C. C. C.

— 3. *Haruspices*, avec ou sans *h*. Les aruspices, moins considérés que les augures, ne laissaient pas toutefois d'être souvent consultés: ils prédisaient l'avenir d'après toutes les circonstances relatives aux sacrifices et aux victimes; Caton ne comprenait pas qu'ils pussent se

regarder sans rire. Romulus en avait créé trois ; plus tard il y en eut davantage.

— 4. *Liberis custodiis*. Les accusés un peu notables étaient souvent remis, avant le jugement, à des magistrats ou même à de simples particuliers qui répondaient d'eux ; là ils étaient gardés à vue, sans fers : de là le mot *liberis*.

— 5. *P. Lentulo Spintheri*. P. Lentulus, surnommé *Spinther* à cause de sa ressemblance avec un histrion de ce nom, était un homme d'une haute vertu : consul en 57, il employa tout son crédit à faire rappeler Cicéron de l'exil ; plus tard il s'attacha au parti de Pompée, puis à celui de Brutus et Cassius.

— 6. *C. Cæsari*. C'est celui qui fut plus tard le fameux dictateur J. César. Il était suspect, aussi bien que Crassus. Cicéron, en affectant de se fier à eux, les enchaînait habilement à la cause de l'ordre.

Page 116 : 1. *Veluti ex servitute erepta... agitabant*. Le singulier féminin *erepta* se rapporte grammaticalement à *plebes* ; le pluriel *agitabant*, à l'idée de pluralité impliquée dans ce même mot.

Page 118 : 1. *Consulente Cicerone*. Les consuls mettaient aux voix les propositions, consultaient le sénat.

— 2. *Frequens* n'indique pas précisément une majorité, mais le nombre considérable des sénateurs présents : c'est la reprise de *magna frequentia ejus ordinis*, ch. XLVI.

— 3. *Machinatum*. Participe déponent pris passivement. Voy. page 22, note 1.

Page 120 : 1. *Sed, etc.* Salluste, en opposant ici un exemple certain de l'incorruptibilité de Cicéron à l'accusation portée contre lui par Crassus, semble indiquer qu'il n'y croit pas et donne une preuve nouvelle d'impartialité à son égard. Voy. p. 78, n. 4.

— 2. *Q. Catulus et C. Piso neque gratia, etc.* D'après Plutarque, Catulus et Pison blâmèrent seulement Cicéron de s'être montré faible à l'égard de César, en présence de graves indices. Salluste paraît les accuser ici injustement, par complaisance pour César son ami.

— 3. *C. Cæsar falso nominaretur*. Au rapport de Suétone, César fut accusé l'année suivante, par Q. Curius en plein sénat, et par un certain L. Vettius auprès d'un magistrat délégué à la recherche des anciens complices de Catilina ; il en appela au témoignage de Cicéron, et non-seulement il ne fut point inquiété, mais encore il fit priver

Curius de la récompense que lui avaient value ses précédentes révélations et fit jeter Vettius en prison.

— 4. *In judicio repetundarum*. Pison fut défendu par Cicéron et renvoyé absous.

— 5. *Transpadani*. La Cisalpine était divisée en Cispadane et Transpadane par le cours du Pô. Pison avait été chargé de la Cisalpine comme proconsul.

— 6. *Pontificatus*. Le souverain pontificat, la dignité la plus considérable de Rome, ne se donnait en général qu'à des hommes qui eussent déjà été revêtus des plus hauts emplois; cependant comme le souverain pontife, à la différence des pontifes simples, était élu directement par le peuple, une large part était laissée à tous les moyens ordinaires de corruption, et César n'avait rien négligé pour supplanter son rival.

— 7. *Ab adolescentulo Cæsare*. César avait environ 37 ans. Du reste, il ne faudrait pas conclure de ce passage que l'*adolescentia* se prolongeât jusqu'à cet âge: le mot n'est juste que dans un sens relatif: César était un *tout jeune homme* à côté de Catulus. Cicéron a dit de même, en parlant de son consulat: « *Defendi rempublicam adolescentens*; » exagération intentionnelle pour se mieux faire valoir.

— 8. *Egregia liberalitate*. Suétone, qui n'a pas les mêmes motifs que Salluste de flatter César, dit *profusissima largitione*.

— 9. *Maxumis muneribus*. On appelait *munera* les jeux publics, et notamment les combats de gladiateurs, donnés au peuple par un magistrat. César avait signalé son édilité par la splendeur des siens.

Page 122 : 1. *Cæsari gladio minitarentur*. Ceci se passa le jour même où César parla contre la peine de mort (voy. LI) et où les conjurés n'en furent pas moins condamnés et exécutés (voy. LIII et LV).

— 2. *Familiam*. Ce mot de *familia* désignait l'ensemble des esclaves (*famuli*) d'un maître; ce n'est que par extension qu'il est pris parfois dans le sens de notre mot *famille*, parce que, chez les Romains, tous les membres de la famille (femme, enfants, petits-enfants) étaient les premiers esclaves du chef ou père.

Page 124 : 1. *Primus sententiam rogatus*. Avant la désignation des consuls pour l'année suivante, c'était le prince du sénat qui donnait le premier son avis; les consuls une fois désignés, cet honneur leur était dévolu.

— 2. *Pedibus in sententiam... iturum*. Dans l'origine, les votants quittaient en effet leur place et passaient du côté du sénateur dont ils

appuyaient la proposition ; de là le nom de *pedarii*, donné aux sénateurs qui ne parlaient pas et se bornaient à voter. Nous avons conservé l'expression : *passer à l'avis de quelqu'un*.

— 3. *Præsidiis additis referendum*. Suivant Appien (*Guerre civile*, II, v), Néron voulait qu'on ajournât la délibération jusqu'au moment où l'on en aurait fini avec Catilina, et où l'on pourrait mieux saisir et apprécier l'ensemble des faits.

— 4. *Patres Conscripti*. Forme abrégée de *Patres et Conscripti* : lorsque, après l'expulsion de Tarquin, Brutus avait désigné de nouveaux sénateurs pour remplacer ceux qu'avait fait périr ce prince, on avait laissé aux anciens le nom de *Patres* et donné aux nouveaux celui de *Conscripti* (enrôlés avec les autres) ; de là l'usage de s'adresser à la fois aux uns et aux autres par cette formule : Pères (et) Conscrits.

Page 126 : 1. *Animus* reprend simplement *ingenium*. (Voy. p. 6, n. 5.)

— 2. *Bello Macedonico*..... Cette guerre se termina en 168 par la victoire que Paul-Émile remporta sur Persée près de Pydna : Persée, traîné avec ses enfants derrière le char de triomphe du vainqueur, mourut de chagrin, captif à Albe.

— 3. *Rhodiurum civitas, quæ populi Romani opibus creverat*. Les Romains, en reconnaissance des secours qu'ils avaient reçus des Rhodiens pendant la guerre contre Antiochus, leur avaient donné une partie de la Lycie et de la Carie.

— 4. *Infida atque advorsa*. Les Rhodiens étaient restés neutres.

— 5. *Impunitos*. Cependant on leur avait retiré ce qu'on leur avait précédemment donné.

— 6. *Et in pace et per inducias*. Qui ne connaît la Foi Punique ?

Page 128 : 1. *Parentium* est plus rare que *parentum*.

Page 132 : 1. *Aut metus aut injuria te subegit, Silane, consulem designatum*. L'homme qui allait exercer les hautes fonctions du consulat devait déjà à son titre de se montrer plus préoccupé qu'un autre des périls publics, de l'atrocité des attentats qui compromettaient la sûreté de l'État, et de la punition des coupables. Il pouvait aussi être intéressé à débarrasser son futur consulat de la présence d'hommes dangereux ; mais ce n'est pas là la considération présentée dans ce discours, et quelques commentateurs ont vainement subtilisé sur *metus* et *timor*, entendant l'un par *crainte pour l'avenir*, l'autre par *crainte actuelle*. Quelque fondée que puisse être souvent cette distinction, elle est inadmissible ici : César suppose à Silanus deux motifs,

metus et injuria, il les discute ensuite, en reprenant l'un par de *timore*, l'autre par de *pœna*, expressions parfaitement corrélatives, dans sa pensée, aux deux premières.

— 2. *Ultra neque curæ... locum esse*. Quand César émettait cette théorie matérialiste qu'il posait hardiment comme une vérité (*id, quod res habet*), peut-être mentait-il à ses convictions pour les besoins de sa cause; quoi qu'il en soit, il fallait pour qu'il osât l'émettre en plein sénat, que le faux philosophisme eût fait bien des progrès; et déjà en effet Lucrèce avait donné ou allait donner son trop fameux poëme.

— 3. *Lex Porcia*. Cette loi, portée en 300 avant J.-C. par le tribun P. Porcius Léca, renfermait deux dispositions: elle défendait de battre de verges un citoyen; mais elle défendait aussi de le mettre à mort, et sous ce rapport elle semble assez mal à propos opposée aux autres (*at aliæ leges, etc.*). Un peu plus bas, dans ce même discours, toutes se trouvent réunies ainsi: *Tum lex Porcia aliæque paratæ, quibus legibus exsilium damnatis permissum*.

— 4. *Aliæ leges*. La loi Semproniana, entre autres, portée en 124 par C. Gracchus, réservait au peuple seul le droit de condamner à mort; et, comme l'accusé avait celui de s'exiler tant qu'il restait une seule tribu qui n'eût pas voté, la peine de mort était par le fait abolie.

Page 134: I. *Tempus, dies, fortuna*.—*Tempus*, l'occasion, qui peut, dans un cas analogue, amener d'autres juges à discuter ce décret et à le trouver inique. *Dies*, le temps, qui calme les passions, et fait qu'on voit différemment les mêmes choses à distance; on dit plus souvent dans ce sens *longa dies* que *dies* seul; cependant Horace a dit de même: « *Damnosa quid non imminuit dies?* » (*Od.* III, VI, 45). *Fortuna*, la fortune, dont le caprice peut faire que les juges d'aujourd'hui deviennent demain les accusés.

— 2. *Devictis Atheniensibus*. Après la victoire de Lysandre à Ægos-Potamos (404).

— 3. *Ea populus lætari*. Voy. p. 34, n. 4.

Page 136: I. *Damasippum*. Prêteur urbain en 82, il avait fait égorger plusieurs des principaux sénateurs par l'ordre du jeune Marius.

— 2. *Trahebantur. S.-ent. ad supplicium. Duci* se construit avec la même ellipse.

Page 138: I. *Insignia magistratuum*. Les douze haches et les faisceaux, la robe de pourpre, la chaise curule, etc.

Page 142 : 1. *Mihi atque animo meo*. Cet *animo* est, en meilleure part, le *lubidini* de la proposition suivante. C'est ainsi qu'on dit : *animi causa*, pour la satisfaction d'un caprice, par pure fantaisie.

Page 146 : 1. *Habere* (d'où le fréquentatif *habitare*), tenir, occuper, habiter. On le trouve même souvent chez les comiques au sens neutre, ou du moins sans régime exprimé : « *Hujus, qui nunchetic habet.* » (Plaut. *Aulul. Prolog.* 5.)

Page 148 : 1. *Multo pulcherrumam*, mille fois plus florissante *que jamais*. Le comparatif eût moins vivement marqué cette supériorité sur toutes les époques.

— 2. *Neque delicto neque lubidini obnoxius*. En effet l'homme qui a commis une faute est souvent engagé malgré lui par cette faute, il est sous la dépendance de cette faute ou de cette passion (*obnoxius*), il n'est plus libre.

— 3. *Impetus fiat in vacuum rempublicam*. Caton nous représente, par cette belle image, la République comme une citadelle évacuée de ses défenseurs, sur laquelle l'ennemi peut se ruer impunément.

Page 150 : 1. *Misereamini censeo*, etc. Ironie rendue très-mordante par l'emploi de *censeo*, forme solennelle des propositions de décret, et admirablement soutenue par tous les mots de la petite proposition qui suit.

— 2. *Supplicitis*. Voy. p. 26, n. 4.

— 3. *Bello Gallico*. Dans une guerre contre les *Latins*, dit Tite-Live.

Page 152 : 1. *Iterum*. Vingt ans auparavant, Céthégus avait déjà fait la guerre à sa patrie sous le drapeau de Marius.

Page 156 : 1. *Genus*. La famille *Julia* était patricienne ; la famille *Pôrcia* plébienne ; mais cette dernière était depuis longtemps assez illustre pour marcher de pair avec toute autre.

— 2. *Ætas*. Caton avait 33 ans, César 37.

— 3. *Magnitudo animi*, beaucoup plus général que l'expression française *grandeur d'âme*, indique cet ensemble de sentiments élevés et de talents, qui constitue l'homme éminent.

Page 158 : 1. *Nihil largiundo*, en n'accordant rien, est pris dans le sens le plus large du mot : il s'oppose aux trois termes de la proposition précédente et répond aussi bien à *ignoscendo* qu'à *dando*.

— 2. *Intentus*. Hellénisme pour *intentum*, si l'on fait dépendre cette proposition de *in animum induxerat*. On peut aussi, moins na-

turellement toutefois, supposer la construction brisée et ne plus voir dans les infinitifs *neglegere*, etc., que ces infinitifs de narration, si fréquents chez notre auteur.

— 3. *Triumviros*. Les *triumviri capitales*, magistrats d'ordre infime, jugeaient les esclaves et les personnes du plus bas rang, et étaient de plus chargés de l'intendance de la prison et de l'exécution des condamnés; ils avaient des aides, que Salluste va désigner par *quibus præceptum erat*.

Page 160 : 1. *Tullianum*. La prison de Rome avait été bâtie sur le flanc du mont Capitolin par Ancus Marcius. Tullius y ajouta une partie souterraine (*humî depressus*) qu'on nomma le Tullien. La position de la prison sur la pente d'une montagne explique comment on montait d'abord (*ubi ascenderis*) pour arriver à un endroit qui néanmoins était souterrain. Ce *Tullien*, qui aujourd'hui forme une chapelle sous le nom de *San Pietro di carcere* en mémoire de l'emprisonnement qu'y subit saint Pierre, était une grande cage de pierre (*eum muniunt undique parietes*) que surmontait une voûte : il n'y avait pas d'escalier; on y descendait les condamnés (*postquam demissus Lentulus*) par une trappe.

— 2. *Cohortes pro numero militum complet*. La légion forte de 3,300 hommes à l'origine, avait été portée depuis à un effectif beaucoup plus considérable, et jusqu'à 6,000 hommes sous Marius. Catilina, qui n'avait encore que 2,000 hommes en tout, comme on va le dire, pour former deux légions (20 cohortes) ne pouvait évidemment former que des cadres destinés à se compléter peu à peu.

Page 162 : 1. *Militaribus armis*. Quand *arma* est seul, comme ici, il comprend généralement *tela*, les armes offensives. De plus, l'opposition de *militaribus armis* à *sparos*, *lanceas*, etc., explique pourquoi, au ch. LI, l'épithète *militaria* a été ajoutée à *arma atque tela*.

— 2. *Sparos*..... *lanceas*. Piques et dards quelconques, autres que ceux dont étaient armées les légions régulières, et qui s'appelaient *jacula*, *pila*, *hastæ*.

— 3. *In Galliam versus*. On trouve assez souvent cet adverbe *versus* ainsi construit avec *in* ou *ad* : avec *ad*, il a fini par former *adversus*.

— 4. *Cujus* ne dépend grammaticalement de rien, mais se rapporte logiquement à l'idée de *servitium* (troupe d'esclaves) contenue dans le pluriel *servitia* (esclaves) qui précède.

Page 164 : 1. *Agrum Pistoriensem*. Le territoire de Pistorium (auj. Pistoia), petite ville d'Étrurie, au pied des Apennins.

— 2. *In Galliam*. S.-ent. *Cisalpinam*.

Page 166 : 1. *Neque ex ignavo strenuum, neque fortem ex timido*.

— *Ignavus* (de *in* négatif et de *gnavus*, actif) signifie proprement *indolent*, et s'oppose exactement à *strenuus*. C'est donc à tort que l'on confond souvent le premier avec *timidus*, lâche, et le second avec *fortis*, brave; et ce passage est à retenir pour bien fixer le sens de ces différents mots.

— 2. *Consilii*. La résolution d'en venir aux mains.

— 3. *Quoque modo..... nequiverim*. Non que Catilina eût jamais eu l'intention de passer dans la Cisalpine; mais cette contrée eût pu devenir un lieu de refuge pour lui après l'avortement de ses projets, s'il n'eût pas attendu trop longtemps des renforts qui ne devaient pas venir, et laissé fermer pendant ce temps toutes les issues.

— 4. *Unus ab urbe* : l'armée d'Antonius. *Alter a Gallia* : celle de Métellus Céler.

Page 170 : 1. *Nam*, etc. Dans cette phrase, comme dans toutes les phrases analogues, *nam* suppose une assez forte ellipse; par ex. ici : (*ne craignez pas d'être cernés*); car.....

— 2. *Exercitum..... instruit*. On vient de représenter Catilina faisant descendre sur le plateau ses lignes en bon ordre (*ordines instructos*); mais ce n'était qu'un *ordre de marche*, qui ne dispensait pas de former ultérieurement un *ordre de bataille*. Donc le double emploi de *instruere* n'a rien d'obscur.

Page 172 : 1. *Arctius*. Comparatif pour le positif, comme sans cesse; m. à m. plutôt serrées *qu'autrement* (*rather thick*, comme diraient les Anglais).

— 2. *Lectos et evocatos*. On a quelquefois voulu donner à ces mots leur sens technique, d'après lequel *legere* se dit de l'enrôlement régulier des soldats, et *evocare* de l'appel fait à la bonne volonté des vétérans, désormais libres de ne plus servir. Cette interprétation est plus savante que vraisemblable : Catilina n'avait pas de troupes levées régulièrement.

— 3. *Armatum est* commenté par *militaribus armis instructa* (ch. LVI) : Catilina choisit évidemment pour son avant-garde des hommes régulièrement armés.

— 4. *Fæsulanum quemdam*. Plutarque le nomme *Furius*.

— 5. *Cum libertis et colonis*. D'autres entendent par *colonis* les vétérans de Sylla, désignés au ch. XXVIII par *Sullani coloni*. Mais, 1° il nous semble que, si l'auteur eût voulu désigner ces vétérans, il aurait déterminé davantage le mot *colonis*, beaucoup trop vague, surtout à cause de sa place auprès de *libertis* : il était d'autant plus aisé de prendre le change, qu'au ch. L on a déjà vu : *liberti et pauci ex clientibus Lentuli*; et un peu après : *Familiam atque libertos*. — 2° Pourquoi Catilina n'aurait-il pas eu des terres et par conséquent des gens dans ses terres? Ne parle-t-il pas de ses possessions (*possessionibus*) dans sa lettre à Catulus (ch. XXXV), et tout le ch. XIV ne prouve-t-il pas qu'il était du nombre de ces gens ruinés, perdus de dettes, qui trouvent pourtant le moyen de fournir aux plus folles prodigalités?

— 6. *Bello Cimbrico*. Les Cimbres, peuple du Nord, s'étaient jetés avec les Teutons sur la Narbonnaise et menaçaient l'Italie, à la suite de plusieurs années de succès contre les Romains, quand on envoya contre eux le vainqueur de Jugurtha : Marius les défit complètement en deux différentes rencontres, à *Aquæ Sextiæ* (Aix) et à *Vercellæ* (Vercelles), en l'an 102 avant J.-C.

— 7. *Pedibus æger*. Cette maladie n'était probablement qu'une feinte d'Antonius, pour éviter de se rencontrer face à face avec l'homme dont il avait été l'ami et le partisan.

— 8. *M. Petreio*. Pétréius lutta vigoureusement plus tard, en Espagne et en Afrique, contre le parti de César : pour ne pas tomber vivant au pouvoir du vainqueur, il proposa à Juba, roi de Mauritanie, son allié dans cette guerre, un combat à mort, et fut tué dans ce combat.

— 9. *Tumulti*. Voy. p. 74, n. 6. On appelait proprement *tumulte* toute invasion subite des Gaulois, tout soulèvement des peuples d'Italie : or la conjuration avait des ramifications partout. (Voy. notamment le commencement du chapitre XLII.)

— 10. *Inermos*. Vieux pour *inermes*. Beaucoup d'adjectifs avaient les deux formes : *imbecillis* et *imbecillus*, *exanimis* et *exanimus*, etc.

— 11. *Cernere*, de *κρίνω*, décider, et par suite *décider* par les armes. Il est vieux en ce sens, excepté dans le composé *decernere*.

Page 174 : 1. *Tribunus, aut..... prætor*. Les tribuns, au nombre de six par légion, commandaient à tour de rôle la légion entière pendant un mois; en cas de bataille, chacun avait sous ses ordres dix des soixante centuries dont elle se composait. Les *préfets* commandaient

les *alæ* (cavalerie et troupes auxiliaires) avec une autorité égale à celle des tribuns sur l'infanterie des légions. Le *lieutenant* servait sous le général en chef et le remplaçait au besoin : il y en avait un ou plusieurs, suivant l'importance des guerres. Le titre de *préteur* (de *præ*, chef suprême), donné d'abord aux consuls, qui réunissaient entre leurs mains toutes les attributions civiles et militaires, désigna plus tard : 1° au civil, les magistrats chargés de remplacer pour l'administration de la justice les consuls, sans cesse occupés aux armées ; 2° au militaire, le général en chef, consul ou non consul.

— 2. *Cohortem prætoriam*. Cohorte d'élite, spécialement attachée à la personne du général en chef (*prætor*. Voy. la note précédente).

Page 176 : 1. *Cernerer*, vous eussiez vu. *Vous verriez* se dirait *cernas*.

— 2. *Ingenuus*. Les affranchis étaient bien citoyens (*cives*), mais ils n'étaient pas *ingenui*, puisqu'ils n'étaient pas *nés libres*.

Page 178 : 1. *Lætitia.... atque gaudia*. *Lætitia*, c'est la joie exprimée; *gaudia*, la joie sentie, la satisfaction intérieure. *Mæror* répond ici à *lætitia* et désigne la douleur exprimée (*Mæror, ægritudo flebilis*, dit Cicéron; par conséquent *luctus* désigne ici la douleur concentrée et s'oppose à *gaudia*).

PARIS. -- IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9



